REVUE AFRICAINE

VOLUME 10 ANNÉE 1866

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1866

Cet ouvrage fait partie de la bibliothèque de :
Monsieur Hassen KHEZNADJI

Il a été scanné à Alger par :
Monsieur Mustapha BACHETARZI
fmbachetarzi@yahoo.fr

Il sera mis en page à Aurillac en mode texte par :
Alain SPENATTO
1, rue du Puy Griou. 15000 AURILLAC.
spenatto@club-internet.fr

D'autres livres peuvent être consultés
ou téléchargés sur le site :

http://www.algerie-ancienne.com

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

ET SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

« La Société historique algérienne entend le mot
» *histoire* dans son acception la plus large, y com-
» prenant, avec l'étude des personnes, des faits et
» des monuments, celle du sol même auquel ils se
» rapportent. Elle s'occupe donc de l'histoire pro-
» prement dite, de la géographie, des langues, des
» arts et des sciences de *toute* l'Afrique septentrio-
» nale. » (*Extrait des* STATUTS)

TOME DIXIÈME. — ANNÉE 1866.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT

CONSTANTINE
ALESSI ET ARNOLET, LIBRAIRES
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL AINÉ, EDITEUR
30, Rue des Boulangers

1866.

COMPOSITION

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE.

D'APRÈS LES ÉLECTIONS FAITES

LE 2 MARS 1866 (1).

MM.

BERBRUGGER (C. ✻), Président.

BRESNIER ✻, premier vice-Président.

CHERBONNEAU ✻, deuxième vice-Président.

BONNET, Secrétaire.

SERPOLET, Secrétaire-adjoint.

DEVOULX, Trésorier-Archiviste.

(1) Les Président, Vice-Présidents et Trésorier, dont le mandat était renouvelable, ont été réélus à l'unanimité.

10e Année. N° 55. JANVIER 1866.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(22e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 54)

B. — LE DUC DE LA TRIPOLITAINE.

Dux limitis Tripolitani.

En parlant des provinces composant le diocèse du vicaire d'Afrique, nous avons commis une erreur de classement en ce qui concerne la Tripolitaine, erreur qu'il convient de rectifier. Cette province fut, dans l'origine, *présidiale*; elle était *consulaire* en 372; elle devint *correctoriale* en 393, ainsi que le prouve un décret impérial rendu en cette année et adressé à Silvanus, Duc et correcteur *(Silvano Duci et correctori limitis Tripolitani)*; enfin elle redevint *présidiale* à partir de 399. Ce ne fut qu'en 534, c'est-à-dire à l'époque de la création par Justinien d'une préfecture du prétoire d'Afrique, que la Tripolitaine remonta au rang de *consulaire*. On a prétendu qu'en 406 un autre décret impérial aurait été adressé à Nestorius, comte et duc de la Tripolitaine *(Nestorio Comiti et Duci Tripolitanae)*; cette supposition est moins qu'admissible : Nestorius devait être duc limitain

de cette province, et remplissait sans doute, par intérim, les fonctions de Comte d'Afrique.

Ce serait faire inutilement double emploi et abuser de la patience du lecteur, que de revenir, à l'occasion du Duc de la Tripolitaine (*Dux limitaneus Tripolitanae*), sur ce que nous avons dit relativement à son collègue de la Mauritanie. Les insignes *(symbola)* du Duc Tripolitain sont absolument les mêmes que ceux du précédent ; même place dans le cartouche, même inscription sur la couverture du diplôme. Quatorze chefs-lieux de cantons militaires sont figurés, dans ce cartouche, par quatorze *castella* ou châteaux-forts, affectant tous la forme hexagonale ; ils sont rangés et décrits dans l'ordre suivant :

b. — Talalatensis — porte au milieu, tours à angles saillants, créneaux ;

c. — Tenthettani — trois portes, une au milieu, deux latérales; quatre tours à angles saillants en dehors ;

d. — Byzerentane — porte au milieu, porte latérale (à droite), créneaux en avant ;

e. — Tillibarenses — trois portes, une au milieu, deux latérales, quatre tours ;

f. — Madenses — trois portes, une au milieu, deux latérales, créneaux autour du mur d'enceinte ;

g. — Maccomadensis — porte au milieu, tours, créneaux en avant ;

h. — Tintiberitani — porte au milieu, tours aux quatre angles ;

i. — Bubensis — porte au milieu, porte latérale (à droite), créneaux en avant ;

k. — Mamucensis — trois portes, une au milieu, deux latérales, quatre tours aux angles ;

l. — Balensis — point de portes, créneaux en avant ;

m. — Varensis — porte au milieu, ni tours ni créneaux ;

n. — Leptitanis — trois portes, une au milieu, deux latérales, quatre tours aux angles ;

o. — Madensis — porte au milieu, créneaux en avant ;

p. — Sarcitani — trois portes, une au milieu, deux latérales, créneaux autour du mur d'enceinte.

Le Duc de la Tripolitaine avait sous ses ordres quatorze *Praepositi* ou commandants de ces postes-frontières ; ce qui constituait, pour l'ensemble des quatorze cantons militaires, un effectif approximatif de 4 à 5,000 hommes. Nous disons effectif approximatif, car, suivant le mode du premier calcul ci-dessus indiqué, on trouve les chiffres ci-après :

Infanterie...............	2,800
Cavalerie (1)............	700
en tout....	3,500 hommes ;

et, suivant le second calcul, on arrive à :

Infanterie...............	4,200
Cavalerie................	700
Total....	4,900 hommes.

Ne cessons de le répéter, rien n'est plus problématique que les chiffres qui précèdent : ou les Ducs limitains recrutaient leur contingent parmi les indigènes, ou ils avaient recours aux forces militaires que commandait le Comte d'Afrique, ou les Romains, comme le dit M. Berbrugger, étaient depuis longtemps entrés dans la phase de décadence ; car, de quelque manière qu'on envisage l'occupation, elle devait être, n'en déplaise au prestige du passé, impossible avec d'aussi faibles moyens d'action.

Voici quels étaient les quatorze *Praepositi*, placés

Sub dispositione Viri Spectabilis Ducis Provinciae Tripolitanae :

(1) Praepositus Limitis Talalatensis.
(2) — Tenthettani.
(3) — Bizerentani.
(4) — Tilibarensis.
(5) — Madensis.
(6) — Maccomadensis.

---

(1) Nous ne savons vraiment où Pancirole a découvert que le Duc de la Tripolitaine n'avait pas de cavalerie. Pas de cavalerie dans un pays où le cheval est si commun, où la guerre se fait à cheval, où la population indigène devait, alors comme aujourd'hui, fournir des *goums* ! L'hypothèse est moins que soutenable.

(7) Praepositus Limitis Tintiberitani.
(8) — Bubensis.
(9) — Mamucensis.
(10) — Balensis.
(11) — Varensis.
(12) Milites Fortenses in Castris Leptitanis.
(13) Milites Munifices in Castris Madensibus.
(14) Praepositus Limitis Sarcitani.

Ces localités sont loin d'avoir, pour nous, le même degré d'intérêt que celles que nous avons précédemment décrites, puisqu'elles ne sont pas comprises dans le périmètre de l'Algérie, et qu'elles n'ont pas même, comme la Tingitane (Maroc), le mérite d'être limitrophes de notre moderne conquête. Nous ne nous arrêterons donc que très-sommairement à la description de chacune desdites localités, dont quelques-unes d'ailleurs nous sont déjà connues.

Faisons tout de suite remarquer que la liste des évêchés d'Afrique ne contient, pour la Tripolitaine, que la désignation de cinq évêchés, parmi lesquels ne figure aucun des noms des *limes* précités, à l'exception de celui de l'*episcopus Leptimagnensis* déjà énoncé. Ce n'est pas, dès-lors, cette liste qui pourra nous fournir des renseignements à cet égard. Rappelons également la manière différente d'orthographier les noms, ce qui a donné lieu à M. Berbrugger de faire cette judicieuse observation : « Le *v* étant une articulation inconnue dans les idiomes berbers, il faut presque toujours y substituer le *b*, quand on le rencontre dans un nom indigène romanisé. »

1. On ne sait rien de précis au sujet du *limes Talalatensis*, que Pancirole confond avec le *limes Tablatensis*, placé sous les ordres du Comte d'Afrique : l'Itinéraire d'Antonin place *Talalati* (Thalalati, Talilati, Thalatati) sur la route de Tacape à Leptis-la-Grande : « Iter quod limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni et Tacapis Lepti Magna ducit. » Les anciens auteurs ne font nulle mention de cette localité, que Lapie dit être un désert. Bocking soupçonne, en raison des nombreuses ruines qui l'avoisinent, que c'est le village (*Ksar*, en arabe) appelé aujourd'hui *Fidi Abdellata*. Pancirole prend un nom de montagne, *Thala*, dans la Libye intérieure, pour un nom de fleuve, et achève de se contredire en ce qui concerne ce cantonnement militaire.

2. Le même commentateur commet une erreur encore plus grave, lorsqu'il dit, en parlant du *limes Tenthettanus* : « Limitis Teuchitani vel Teuchirani a Teuchura oppido, quod etiam Arsinoe dicebatur, vulgo Trochera, a Ptolemaeo in Cyrenaica ponitur. » Arsinoë fut le nom de plusieurs villes d'Egypte et de la Cilicie ; Arsinoë s'appelait aussi Teuchira (*Tokra* ou *Taoukra*). C'est probablement ce dernier nom, altéré, défiguré, qui a induit les commentateurs en erreur ; car Pancirole n'est pas le seul, puisqu'on a les variantes *Tenthertani*, *Theutectani*, *Tenchettani*, *Teuchitani*, etc. Le chef-lieu de ce canton devait être le *Thenteos* de l'Itinéraire d'Antonin, contrée aujourd'hui déserte, à moins qu'on ne prétende le retrouver dans les environs de *Benghazi* (de la régence de Tripoli). Lui même s'est trompé en disant que ce *limes* devait son nom à *Tetcita*, ville de la Byzacène. Si tant est qu'on voulût placer ce canton dans la Byzacène, fallait-il au moins s'appuyer sur la désignation de l'*episcopus Theucitanus* ou *Thevzitanvs*, ou *Theuditanus* (Plinius inter oppida libera *Theudense* memorat), ou *Thenitanus*, etc. ; mais Morcelli a choisi l'*episcopus Tetcitanus :* nous sommes loin de compte.

3. Pancirole n'est pas heureux : il fait dériver le nom du *limes Bizerentanus*, qu'il faudrait (selon lui) lire *Bizacenanus*, du nom de la Byzacène : « A Bizacena provincia, Bizacia Procopio et Valentiniano dicta. » Le nom de cette localité, aujourd'hui déserte et éloignée de Tacape de CXX M. P., dit l'Itinéraire d'Antonin, vient de *Bezereos*, dont les variantes sont *Berczeos*, *Gerezeos*, *Adzercos*, etc.

4. Nous avons parlé du *limes Tillibatensis* ou *Tillibarensis* placé sous le commandement du Comte d'Afrique. Celui dont il s'agit ici a reçu son nom de la ville de *Tillibari*, située, d'après Antonin, sur la route de Tacape à Leptis (1). Dans les actes du

(1) Comme nous avons déjà cité et que nous citerons encore cette partie de l'Itinéraire d'Antonin, nous croyons utile de la reproduire en entier.
« Iter quod Limitem Tripolitanum per Turrem Tamalleni a Tacapis (*Gabès*) Lepti magna (*Lebida*) ducit M. P. DCV sic : a Tacapis ad Aquas M. P. XVIII. Agariabas M. P. XXX. Turre Tamalleni M. P. XXX. Ad Templum

concile tenu à Carthage, en 258 de J.-C., il est question d'un Vincentius, évêque de *Thibari*, *apó Thibarés*, dans la Byzacène. Pline cite une ville à laquelle il donne le nom de *Cillaba*.

5. Le *limes Madensis* a été, de la part de Pancirole, l'objet d'une annotation qui renferme autant d'erreurs que de mots; il n'en est pas de même de celle de Morcelli, que voici : « Numidiæ oppidum *Mada* fuit, ut Notitia (eccl.) indicat, ignotum tamen indictumque Geographis, neque hùc pertinet *Limes Madensis*, quem Notitia Imp. occid. recenset, nam Præpositus ejus erat sub dispositione.... Ducis provinciæ Tripolitanæ. » L'auteur de l'*Africa Christiana* n'excipe point, et il a raison, de cette circonstance qu'il y eut un *episcopus Madensis* dans la Numidie, pour faire dériver le nom de ce canton militaire de celui d'une ville située dans une autre province. Bocking est d'avis qu'il faut lire *Amadensis*, et il fait dériver ce nom de *Ad Amadum* ou *Adaugmagdum*, cité dans l'Itinéraire d'Antonin : cette localité serait aujourd'hui la ville de *R'damès*, ville arabe située dans la partie orientale du Sahara algérien et à présent très-connue, grâce à un ouvrage devenu classique (1). Pline l'Ancien parle en ces termes de *Cydamum* ou *Adaugmagdum* : « Intervenit ad solitudines Africæ supra minorem Syrtin dictas versa Phazania (2) (*Fezzan*), ubi gentem Phazaniorum urbesque Alelen et Cillabam (*Zouila*) subegimus. Item Cidamum e regione Sabratæ. Ab his mons longo spatio in occasum ab ortu tendit, Ater nostris dictus.... »

6. Trois villes au moins de l'Afrique ancienne portèrent le nom de *Maccomadas* ou *Macomades* : « Complures *Maccomadas*

M. P. XII. Bezereos M. P. XXX. Ausilimdi M. P. XXXII. Agma M. P. XXII. Auzemmi ou Augemmi M. P. XXX Tabalati M. P. XXX. Thebelami M. P. XXV. Tillibari M. P. XX. Ad Amadum ou Adaugmagdum M. P. XXX. Tabuinati ou Tabunagdi M. P. XXV, Tramusdusim M. P. XXV. Tamascaltin M. P. XXX. Thenteos M. P. XXX. Auru M. P. XXX. Vinaza M. P. XXXII. Talalati M. P. XVI. Tenedassa M. P. XXVI. Mesphe M. P. XXX. Lepti magna M. P. XL. »

(1) *Le Sahara algérien*, par MM. E. Daumas et A. de Chancel.

(2) *Phazania*, Phazanie, canton de la Cyrénaïque, contrée jadis habitée par les Garamantes, qui avaient pour capitale Garama (aujourd'hui *Djerma*). Le pays des Garamantes était aussi celui des pierres précieuses, notamment du grenat (*garamantites*).

Africa habuit » — « *Macomades* plures fuerunt in Africa. » La première de ces villes, située dans la Numidie, était à 53 milles de Cirta (*Constantine*); la seconde située, dans la Byzacène, est la *Macomada* de Ptolémée, la *Macomades Minores* de la Table de Peutinger; Pline en fait mention; il y eut un *episcopus Macomadiensis ;* la troisième enfin, située dans la Tripolitaine, était au-delà de Leptis-la-Grande, et est citée dans l'Itinéraire d'Antonin sous le nom de *Macomadibus Syrtis ;* c'est cette dernière que Ptolémée désigne par *Syrteós megalés Macomada córè*. Le *limes Macomadensis* doit son nom à la ville de *Macomades* (Macomades Syrtis, i. e. Majoris), dont voici la situation, d'après l'Itinéraire : « CCXXXIII M. P, a Lepti Magna (*Lebida*), ultra CD M. P. a Berenice Cyrenaicæ (*Benghazi*); » ce lieu où, comme disent les géographes, gisent aujourd'hui des *ruines antiques*, portait aussi le nom de *Salinas* ou *Salines*, d'après la Table de Peutinger, qui ajoute cette remarque : « *Saline immense que cum* « *luna crescunt et decrescunt*, » ce qui donnerait presque lieu de croire à une situation toute maritime (1).

7. Pancirole, qui a dû éprouver un grand embarras pour retrouver le chef-lieu du *limes Tintiberitanus*, se borne à dire : « nomen inventum noviter. » Ce canton paraît devoir son nom à la ville de *Tiniodiri* (Tinioridi, Timoridi, etc.), que l'Itinéraire d'Antonin place à 25 milles d'Anabucis (l'*Anabucis præsidium* de Peutinger), et à la même distance d'Aris Philaenorum, « quae *fines Affricae et Cyrenensium*. » *Le limes Tintiberitanus* ou *Tiniodiritanus* était donc situé sur les confins de la Tripolitaine, du côté de la Cyrénaïque (distabat *Tiniodiri* CCIX M. P. a Macomadibus Syrtis, CXXXVIII M P. a Berenice Cyrenaica), et ce serait dans cette contrée qu'il faudrait en rechercher les traces, si elle n'était couverte aujourd'hui de montagnes de sables mouvants.

8. « Forte legendum *Buttensis* a *Butta* oppido, quod in hac

(1) Ne pas perdre de vue, dans la lecture des inscriptions, que le mot *salinensis* ou *saliniensis* est employé pour désigner le surnom de la déesse *Cœlestis*, divinité adorée en Afrique, notamment en Phénicie et à Carthage.

regione Ptolemaeus collocat; aut dicti sunt (dictus est *limes Bubensis* sive *Budensis*) a *Bubeiis* Africae interioris populis, a Corn. Balbo superatis. » Pancirole est ici mieux inspiré que d'habitude, sans que cependant son annotation puisse servir à mettre sur la trace du nom du chef-lieu de cet ancien poste romain. Pline, en effet, parle d'une ville d'Afrique appelée *Bubeium*, à l'occasion du triomphe accordé à Cornelius Balbus : « ..... de Balbi triumpho, in quo urbium gentiumque Afrarum nomina ac simulacra ducta sunt, atque inter alias etiam « *Bubeium* natio vel oppidum » rettulit » (Plinius); mais, outre que Pline lui-même ne paraît pas bien fixé à cet égard, ce nom de *ville* ou de *nation* doit s'appliquer à une localité de l'intérieur de l'Afrique, et non à une localité du littoral méditerranéen, situation topographique de la Tripolitaine. Suivant Ptolémée, *Boutta* était située entre les deux Syrtes, un peu avant *Iskina*, l'*Iscina* de l'Itinéraire d'Antonin, la *Scina loc. jvdeor. augta* de la Table de Peutinger, la moderne *Chaiouacha* de Lapie. Les distances données par les géographes ne sont pas même de nature à élucider la question. D'où il résulte que, jusqu'à meilleur avis, il faut accepter la première partie de l'interprétation de Pancirole comme la plus probable, sinon comme méritant toute créance (1).

9. On ne sait absolument rien concernant le *limes Mamucensis*. L'érudit Bocking avoue lui-même qu'il est fort empêché à cet égard ; il ne connaît qu'une ville de Syrie du nom de *Mamuca* (*Mamouka* de Ptolémée), et une autre, *Majuca*, dans la Mauritanie Césarienne (*episcopus Majucensis*). Outre la ville de Butta précitée, Ptolémée place encore, entre les deux Syrtes, *Soumoukis*, *Sumucis* (Mamucis? Mamuca ?), qui n'était pas éloigné de *Pisinda*, le *Pisida municipio* de la Table de Peutinger ; le *Fisida vicus* de l'Itinéraire d'Antonin. Pisinda, aujourd'hui *Brega* selon Lapie, était célèbre par ses salines.

(1) Qu'il nous soit permis, au milieu de ces hypothèses, d'en hasarder une qui ne sera sans doute pas plus téméraire que les autres. La Tripolitaine n'était pas fort éloignée de l'Egypte : outre le *Bubastites nomos*, Nome de Bubaste, cité par Pline, il y avait dans la Base-Egypte la ville de Bubaste. *Bubastus*. *Bubastis* était le nom de Diane chez les Egyptiens. N'y aurait-il pas certaines analogies entre ces différents noms et celui du *limes Bubensis* ?

10. Mêmes incertitudes en ce qui regarde le *limes Balensis*. Pancirole prétend que *Balim* (mieux *Baalim*), ville de Libye, près de Cyrène, devait son nom à Baal, idole des Assyriens et des Phéniciens, qui y avait un temple. Mais une ville située près de Cyrène ne pouvait donner son nom à un canton militaire situé dans la Tripolitaine. Les Phéniciens, qui fondèrent plusieurs colonies sur le littoral de l'Afrique septentrionale, y introduisirent leur fameuse idole, Balcïos, *Baal*, *Bal*, *Beli* ou *Bel*, dont le nom signifie *soleil*. Mais ces indications ne jettent aucune lumière sur le nom du *limes* que nous cherchons : « de hoc loco geographi silent. » Morcelli propose de lire *Belalitensis* (?)

11. Bocking se demande si, au lieu du *limes Varensis*, il ne faut pas lire *Vasensis* ou *Basensis* : « quae litterae cum illis facile permutari potuerunt. » C'est le cas de lui répondre par ses propres expressions, à propos d'un autre *limes* non moins facile à retrouver : « incertus locus. » L'Itinéraire d'Antonin place *Base* à 69 milles de Leptis la Grande, à 163 milles de Macomades des Syrtes : est-ce à cette ville, aujourd'hui, *Mesurata*, du nom du promontoire, que ce *limes* doit d'être ainsi appelé? Peut-être encore faut-il lire *Vaçensis* : l'Itinéraire place *Vax villa repentina* à 180 milles à l'ouest de Basa, entre Sabrata et Oea, localité dont la Table de Peutinger ne mentionne pas le nom.

12. Nous avons dit précédemment ce qu'on devait entendre par *milites Fortenses* (on a la variante *Forenses*). Quant aux mots *in castris Leptitanis*, nous savons également ce qu'ils signifient : Leptis la grande (*Lebida*), ville maritime de la Tripolitaine, pour la distinguer de Leptis la petite dans la Numidie, devint, sous Justinien, le siége de la résidence du Duc de cette province militaire. « ..... Leptimagnensi civitate..... a Sidionensibus condita..., colonia victrici Iulia Lepti, a divis Severo et Antonino juris Italici facta, innumemeris veterum scriptorum locis, itinerariis nummisque celebrata..... »

13. Nous ne reviendrons pas sur les mots *in castris Madensibus*, qui s'appliquent évidemment aux avant-postes qu'avaient les Romains à *Ad Augmagdum* ; mais nous parlerons de la qualification de *Munifices* donnée aux soldats composant la garnison de ce cantonnement.

D'après Végèce et Festus, on appelait *milites munifices* (ou *municeri*) les soldats sous les drapeaux (*munificium*, droit, redevance). « *Munifices*, a muniis seu muneribus faciendis ita vocati, » dit Bocking. « *Munifices* vocabantur qui non vacabant, sed munus rei publicae faciebant » (Festus). On les appelait ainsi pour les distinguer des *Beneficiarii*, qui devaient leur avancement dans l'armée ou quelque faveur à telle ou telle personne ou à telle circonstance. C'est dans ce sens que Végèce dit : « Beneficiarii appellati, quòd promoventur beneficio tribunorum, » on les appelle *beneficiarii*, parce qu'ils doivent leur promotion aux tribuns. Les *Munifices*, au contraire, étaient des soldats qui, ne jouissant d'aucune exemption, non-seulement faisaient le service, montaient la garde, etc., mais encore faisaient toutes les corvées, étaient employés à toute espèce de travaux, comme d'apporter au camp le bois, l'eau, d'enlever le fumier, etc., etc. Une loi, conservée par le Digeste, porte : « *Munus* tribus modis dicitur:.... tertio officium, unde munera militaria et quosdam milites munifices (*munificos*) vocari.... » L'annotation suivante de Pancirole, quoique laissant à désirer sous le rapport de l'exactitude, achèvera de faire comprendre ce qu'on doit entendre par le mot *munifices* : « Munifices autem vocabantur, qui nullo fulti privilegio omnia necessaria munera exsequebantur, nec tantum vigilias agebant, sed ligna, aquam et alia hujusmodi in castra portabant. Vegetius II. 19. *Fascicularia tamen*, inquit, *id est ligna, foenum, aquam, stramen et legitimi milites in castra portabant ; munifices enim ab eo appellantur, quod haec omnia munera faciant*. Haec ille. Alii vero ab his immunes principales milites candidati vocabantur. Idem Veget. II. 7. *Candidati*, ait, *hi sunt milites principales, qui privilegiis muniuntur ; reliqui Munifices appellantur, qui propter munera militiam facere coguntur*. Hactenus ille (1). Hi milites forte quod nunquam immunes essent, Munifices sunt vocati. »

On a dû remarquer qu'il n'est pas fait mention, dans ces deux paragraphes (12 et 13), du *Praepositus*, lacune qui, en raison

(1) « Neque haec verba Vegetii sunt, neque sensus verborum ejusdem » (Bocking).

même des explications que nous venons de donner sur les soldats formant la garnison de chacun de ces deux postes, ne saurait se justifier autrement que par suite d'un oubli des copistes ou des éditeurs du premier manuscrit. Il est impossible d'admettre que ces deux *limes*, placés aux avant-postes (*in castris*) et occupés par des soldats qui ne devaient pas rester inactifs en face d'une population belligérante, n'eussent pas chacun son commandant, ainsi d'ailleurs que tous les autres cantonnements.

14. Le *limes Sarcitanus* est aussi introuvable que quelques-uns de ceux qui précèdent : « Nulla omnino *Sarcitæ* apud geographos mentio fit. » *Gergitanus* serait plus probable : il y eut une ville, près de l'Ile de Meninx, appelée *Gergita*. Bocking est d'avis qu'il faut lire *Sabratanus*, de Sabrata ou Sabaratha, une des trois villes qui servit à dénommer la Tripolitaine. La liste des évêques mentionne, pour cette province, un *episcopus Sabratensis* (1).

L'*officium* du Duc de la Tripolitaine était, en tout, semblable à celui du Duc de la Mauritanie : même nombre d'agents remplissant exactement les mêmes fonctions. Il n'y avait d'autre différence que celle-ci : le Duc de la Mauritanie, sans doute en raison de sa double qualité (Duc et Préside), disposait d'*adjutores* (on n'en dit pas le nombre); tandis que le Duc de la Tripolitaine n'avait qu'un seul *adjutor*. Ce dernier devait avoir les « evectiones annuales » (2).

(1) *Sabrata*, Sabratène (aujourd'hui *Sabart* ou le *Vieux Tripoli*), appelée *Tripoli* d'Occident ou de Barbarie, pour ne pas la confondre avec Tripoli d'Asie. — On a dû remarquer déjà, dans ces parages, la présence assez fréquente des salines, *salinæ*, marais salins, fosses où l'on recueillait et préparait le sel (les *sebkha* ou terrains salants, des Arabes). La gabelle était organisée chez les Romains comme autrefois chez nous : on appelait *salinator* celui qui préparait le sel, et *salinator ærarius* celui qui prenait à bail du gouvernement le privilége de faire et vendre du sel. On se souvient que le sel jouait un rôle important dans les cérémonies religieuses, les sacrifices, même dans le culte domestique; aussi regardait-on la salière, *salinum*, coupe placée sur un plat et le plus souvent en argent, comme quelque chose de sacré.

(2) A propos des limites militaires de la Tripolitaine, nous engageons nos lecteurs à relire l'article intitulé : *Des routes romaines au sud de la Byzacène*, par M. le consul Ch. Tissot, article inséré dans cette Revue,

Nous avons fini maintenant avec le pouvoir militaire, et nous allons revenir à l'autorité civile. L'occupation romaine embrassant dans son ensemble toutes les parties de l'administration, est cependant sur son déclin et ne paraît plus exercer sur le pays l'action vigoureuse qu'elle dut avoir, par exemple, du temps de Septime-Sévère, dont la qualité d'*Africain* servit sans doute à faire respecter la domination.

E. Bache.

(à suivre)

Remarque de la Rédaction. — Parmi les additions que M. Bache aurait certainement faites à son travail, s'il eût assez vécu pour en voir la publication complète, la suivante ne doit pas être omise.

M. Bache dit ci-dessus (page 10) que la ville saharienne de Rdamès est aujourd'hui très-connue, grâce à l'ouvrage si populaire de MM. Daumas et de Chancel. C'est ici une justice rendue à laquelle nous nous associons bien volontiers; mais il faut ajouter que les voyages de MM. Duveyrier, Bonnemain, Bouderba, Mircher, Vatonne et de Polignac ont singulièrement augmenté la masse des rengeignements directs que l'on possédait sur cette localité.

---

tome Ier, p. 184 à 196. Ce travail et la carte qui l'accompagnent sont utiles à consulter pour l'étude de la frontière septentrionale de la Régence de Tripoli. — *Note de la Réd.*

NOTICE

SUR

Les Sahari, les Oulad ben Aliya, les Oulad Naïl

ET SUR L'ORIGINE DES TRIBUS CHEURFA.

(Voir le numéro 44 de la Revue)

A la faveur des longues guerres dont nous avons esquissé le récit, une partie des Oulad Naïl (les Oulad D'ia et les Oulad Mohammed) quitta la H'ot'ba, le Mehâguen et l'Oued Chaïr, que parcourent actuellement les Oulad Khaled, à l'Est de Bousa'da, et vint camper à Aïn er-Rich. Là, se trouvant à proximité des terrains qu'elles convoitaient, ces tribus surent habilement cacher leurs projets sous une affectation d'indifférence: elles attendirent patiemment que la volonté de Dieu suscitât des événements favorables à leur désir d'immigration dans le Zar'ez. Elles suivirent des yeux toutes les phases des combats. Peu leur importait que la victoire se déclarât pour l'un ou l'autre parti: leur bravoure bien connue leur faisait espérer une proie facile. Certains de profiter bientôt, et des richesses amassées péniblement par le vainqueur, et de ses conquêtes territoriales, les Oulad Naïl assistèrent ainsi à la fuite des Bouaïch, furent témoins de la victoire et ensuite de la dispersion si soudaine et si imprévue des El-Arbâ, des H'aouâmed, les Oulad Mâd'i et des Selmya.

Le fulminant anathème jeté sur les Sah'âri, par la voix courroucée de Sidi Ben Aliya, leur fournit, enfin, l'occasion de s'implanter dans le pays. Ils s'emparèrent successivement de Bât'en ed-Drouiya, de Bou'aichaoniya et de Aïn Kah'la, lieux qui longent le versant méridional du Djebel Sah'ari.

Les Sah'âri, trompés par les probabilités d'une paix durable, s'étaient depuis longtemps endormis dans leurs triomphes. Réveillés brusquement, mais trop faibles pour résister avec succès à cette force envahissante, ils virent un beau jour les tentes des Oulad Naïl, aux feldja (longue pièce d'étoffe) jaunes-orangés,

rayés de bandes noires, pareilles à de nombreux incendies de halfa, couronner de leur teinte de flamme toutes les hauteurs; ils virent de riches troupeaux couvrir les plaines et les vallées, puis s'abreuver à leurs sources et les bergers, la lance à la main, les regarder sans effroi.

La guerre, mais une guerre d'extermination, menaçait de surgir entre les deux tribus en présence. Les Oulad Naïl, race turbulente et hargneuse, mettaient toujours en avant la raison du plus fort pour dépouiller leurs voisins des pacages à leur convenance. Enfin, ils signifièrent impérieusement à leurs adversaires d'avoir à leur abandonner le Zar'ez afin d'éviter une destruction complète.

Les Sah'âri ne voulurent pas plier devant la violence; mais la fortune ne seconda pas leur héroïsme: ils furent partout vaincus. Alors, faisant taire leur vieille rancune, ils appelèrent à leur aide les Bouaïch, les soudoyèrent largement et leur promirent la restitution de tout ce qu'ils leur avaient enlevé, si, par leur concours, ils sortaient vainqueurs de la lutte. Les Bouaïch, malgré les rudes atteintes portées naguères à leur orgueil excessif, embrassèrent avec joie la querelle des Sah'âri. Les deux goums réunis célébrèrent leur réconciliation dans un splendide tournoi où chacun déploya les preuves de sa vaillance. Les Oulad Naïl aperçurent de loin cet indice d'un combat prochain. A la fin de la joute, les deux tribus défilèrent devant eux avec ostentation. Cette bravade sembla n'attirer de leur part qu'une mince attention. Aucune affaire n'eut lieu ce jour-là. Tout se borna de part et d'autre à de vaines démonstrations.

Mais, le lendemain, après la prière du point du jour, les Oulad Naïl fondirent sur les Sah'âri et les Bouaïch, et du premier choc les repoussèrent de la plaine sur les hauteurs. Les alliés se dirigèrent sur l'Oued Melah' par le Faïdja (chemin de crête). Les Oulad Naïl s'acharnèrent après eux et les écrasèrent de nouveau à Aïn Ma'bed (entre le Rocher de Sel et le poste de Zemila). Les Sah'âri, les Bouaïch, trop pressés, même pour ramasser leurs morts, se précipitèrent en tumulte dans la vallée de Korirech (entre le Rocher de Sel et Charef), au milieu des tentes des Moui'adat. Ceux-ci, commandés par l'illustre Omar

ez-Zerdab, s'armèrent à la hâte et se joignirent aux Sah'âri et aux Bouaïch pour refouler l'ennemi commun. Les Oulad Naïl, pareils à un torrent grossi par les pluies d'un long orage (h'amla حملة), de tous les versants s'abattirent sur les trois tribus et les chassèrent devant eux, comme des troupeaux inoffensifs, jusqu'à l'Oued M'âdjia, près de Charef.

Les Oulad Naïl, satisfaits pour le moment de l'immense étendue de terrain qu'ils venaient de conquérir, suspendirent leur poursuite. Les Bouaïch et les Mouiadat s'installèrent sans être inquiétés dans la vallée de Bab Aïn Messiouda, sur les rives de l'Oued Madjia et à l'extrémité du Zar'ez occidental, habité avant eux par les Haoumed, qui y ont leurs tombeaux. Les Sah'âri rentrèrent dans leurs montagnes. Mais les conquérants se réservèrent la partie la plus fertile du Zar'ez, la vallée de Korirech, le Kharza, arrosé par l'Oued Melah et tout le pays compris entre les deux Sebkha. Maîtres de toutes les sorties des montagnes, ils purent détrousser ou rançonner impitoyablement les caravanes que le besoin de s'approvisionner dans le Tell contraignait de traverser le Zar'ez. Ils continuèrent ce métier, source de bonnes aubaines, jusqu'à l'arrivée des Français. — A la même époque, leurs frères, les Oulad Aïssa et les Oulad Sâ'ad Ben Salem, malgré les El-Arb'a, débordaient dans les plaines de l'Ouiç'âl, par le Kaf Abd el-Madjid et Amoura.

Le Zar'ez, quand s'y montrèrent les Oulad Naïl, était le repaire de tous les coupeurs de route. Les autruches et les gazelles rompaient seules la monotonie de ses vastes plaines aux pâturages regardés comme plantureux dans le Sud. Les caravanes bien serrées ne s'y dissimulaient qu'en louvoyant toujours, qu'en se rejetant sans cesse dans les fid et les mader (dépressions de terrain). Les tribus osaient à peine s'y aventurer. Les tentes des Sah'âri, rangées avec méfiance en ligne circulaire (خط) au fond des gorges, confondaient leur sombre couleur de fumée avec la profonde verdure des pins. Lorsque l'herbe était rare dans les contrées environnantes, les bergers, nombreux et bien armés, se décidaient pourtant à y circuler avec leur troupeaux; mais, alors, des goums imposants battaient le pays dans tous les sens. En outre, des vedettes aux yeux perçants sondaient conti-

nuellement les alentours, et, à la moindre apparition suspecte, vite les troupeaux s'évanouissaient dans les dunes ou disparaissaient dans l'intérieur des montagnes. Rien ne trahissait bientôt plus les craintives populations, qu'une longue fumée blanche se tordant en spirale dans les airs après s'être échappée de cols inaccessibles ou de sommités rocheuses.

Au milieu du 18e siècle, le célèbre prophète du Sud, Sid el-Hadj Aïssa el-Ar'ouat'i, prédisait les malheurs que l'avenir allait déchaîner sur le Zar'ez. Les Arabes, avec leur imagination complaisante, n'ont pas manqué de lire dans ce spécimen du lyrisme africain les événements dont le Zar'ez a été le théâtre jusqu'à nos jours :

« Que ton visage est de mauvais augure, ô Zar'ez ! malgré la verdure de ton printemps éternel ! Le berger qui amène ses troupeaux dans tes riantes prairies ne recueillera que les afflictions.

» L'imprudent qui se repose dans ton sein aux mille couleurs, y dormira d'un sommeil sans fin. Vos pères n'ont-ils pas pleuré le malheurs du Zar'ez avec de longs cris de douleur ?

» Voyez ces deux réunions de tentes ! leurs troupeaux marchaient ensemble depuis leur dernier campement. Elles les ont perdus à Der'ima.

» Le repos que Dieu donne et les pâturages, partout ailleurs, sont copieux et abondants. Je consulte mes amis : tous refusent d'y laisser brouter leurs troupeaux.

» Hélas ! l'herbe et les fleurs caressent toute contrée imprégnée de déceptions. Arrivez ! arrivez donc, si vous l'osez ! vos pères se sont affaissés sous les calamités de ce pays.

» Que tes eaux et tes prairies sont de mauvais augure, ô Zar'ez ! O Arabes ! que vos troupeaux ne goûtent pas à l'herbe du Zar'ez, car ses plantes maudites conduisent à la perdition ! Quand même seriez-vous au nombre de mille chevaux, l'arrêt que Dieu a prononcé est inébranlable.

». Ah ! voici des évènements terribles ! d'épais bataillons de soldats noirs vont l'assaillir (les Français)..... Si encore les Meh'aoucha (Zenakhra de Bour'ar) y dressaient leur tentes bien alignées.

« [illegible]s Arabes des El-Arba n'y montrent jamais leurs troupeaux.

« Voici deux ans que je vois et vous indique, fils de chiens ! l'herbe de malheur et les angoisses attachées à ce pays réprouvé. Mais, non ! ils ne veulent pas s'en éloigner ! Je jure par les serments les plus sacrés que ses habitants en sortiront aussi nus que l'étranger dépouillé qui s'en va dans des contrées lointaines regagner les biens qu'il a perdus !

« O tribus ! si vous fréquentez encore ces pâturages, vous serez toutes égorgées par le couteau. Le moment s'approche où une armée de deux mille étriers s'y développera. Le poison de la poudre s'enflammera dans des combats qui feront apparaître les désastres jusqu'alors cachés dans les décrets de Dieu. Un tiers prendra la direction du Nord, un tiers s'étendra vers l'Est, un tiers récoltera le butin (Combat d'Aïn Malakoff pendant la dernière insurrection).

« Les Beni Naïl quitteront ces contrées en fuyant. Riches autrefois, ils se vêtiront de peau de boucs, sans jamais rencontrer de cœurs compâtissants. Les voilà déjà à Ah'meur Kheddou (cercle de Biskra) où ils empruntent pour vivre.

« Ne me traitez pas de menteur, car mon œil voit tout ce qu'il annonce.

« Ah ! évitez le Zar'ez, Dieu le prescrit, ô Arabes, quand mêmes ses arbustes et ses plantes seraient chargés de feuilles et de fruits d'argent.

« Je vous en prie au nom de Dieu miséricordieux ! éloignez-vous du Zar'ez ! le nuage de poussière y cèle des embûches : ses habitants sont des gens perfides. Ceux-là seuls qui en seront loin seront garantis de l'adversité.

« Evitez le Zar'ez, ô Arabes ! Dieu l'a commandé. Ne vous y attardez pas après le déclin du jour, car le matin, vous vous lèveriez nus et entourés des frissons de l'agonie.

« Voici le couchant qui y pousse avec furie ses soldats.

« La honte habite le Djebel Mechentel (Djebel Sahâri) et en coule à gros bouillons. Insensés ! de Zedjadfa des cohortes compactes viendront y combattre. Les étendards frémiront dans la voix retentissante et les éclats répétés des fusils épisodes de la dernière insurrection).

« Ceci est un décret que Dieu, puissant, unique, fait couler par ma bouche.

« Les amis se trahiront et deviendront ennemis : le frère meurtri expirera sous les coups de son frère, et ils s'aimaient! (pendant la dernière insurrection, ceux des Oulad Naïl qui nous étaient demeurés fidèles, furent attaqués par leurs frères révoltés. C'est dans un de ces combats que fut tué leur Bach Agha, Si Chérif ben El-Ahrech, par son parent et son ami, dit-on).

« Viendra un temps, oui, viendra un temps, où la langue doutera des dents qui la font parler, où le cœur se méfiera des poumons, où la laine prendra de la valeur, où le lin se vendra à bas prix (pour indiquer un homme riche, on disait : un tel a des vêtements de lin) et où toutes les réunions de tentes se changeront en villes! où la coiffure du chrétien et la chachia du musulman se confondront, où le pauvre comme le riche montera à cheval, où le riche deviendra pauvre à son tour. Je le jure sur le mariage de Mabrouka (femme de Sidi El-Hadj Aïssa) nous nous fatiguerons à marcher dans la plaine de l'Oued el-Hamar (affluent de l'Oued Djedi). »

Cependant les Oulad Naïl, las de la paix, fiers de leur force, agacés par ces tentes ennemies qui interceptaient leur horizon, se levèrent une autre fois contre les Sahâri, les Bouaïch et les Mouiadat. Ces tribus ne demandaient, du reste, que la guerre. Depuis que les Oulad Naïl les avaient soumises à la dure nécessité de se contenter de pâturages très-restreints, de contempler sans pouvoir en jouir les grasses prairies du Zar'ez, qui fleurissaient et se déployaient sous leurs yeux avec tout le luxe de jardins, elles avaient senti chaque jour leur fureur s'augmenter. Le feu de la guerre, attisé par une longue haine, se ralluma plus vivace que jamais.

Les alliés, à la réouverture des hostilités, étaient concentrés sur les bords de l'oued Hadjia. La victoire fut longtemps disputée; mais enfin les trois tribus, débordées de toutes parts, succombèrent et les Oulad Naïl s'approprièrent leurs moissons. Le nombre des morts fut toujours ignoré. Un chantre s'écria :

« Voyez l'intrépidité des Oulad Naïl! ils ont dit aux tribus : Evacuez le Zar'ez, laissez le Zar'ez solitaire de vos personnes, car nous le désirons pour nous; pour nous ses fleurs aux brillantes corolles sont aussi belles que le chameau qui voudrait toujours guider le berger attentif. Les Oulad Naïl sont des héros et nul n'osera le leur venir disputer. »

Au premier abord, un observateur ordinaire serait à juste raison alarmé de l'outrecuidance de ces éloges en faveur d'une plaine sablonneuse. En rapportant l'histoire des Oulad Naïl nous expliquerons plus tard la passion du Saharien pour ce vaste bassin.

Les alliés étaient dans la consternation Les Bouaich se dérobèrent à la hâte à une déroute irréparable. De l'oued Touil, ils revinrent dans l'Est et s'arrêtèrent au Kaf el-Khider (Guelt es-S'et'el), près des Oulad Sidi Aïssa el-Ahdah. Deux ravins y portent encore le nom de leurs chefs, Bou Maza et Adhim. Les Mouïadat en désarroi se retirèrent à Soumguida et à Aïn Rérab, près des Oulad A'ïad de Teniet el-Had. Toutefois, quelques-unes de leurs tentes furent tolérées par les vainqueurs dans la vallée de Korirech.

Dès-lors, les Oulad Naïl, craints et respectés, s'étalèrent à leur aise dans tout le Zar'ez. Les Bouaich humiliés s'inclinèrent devant eux, et leurs troupeaux, moyennant un léger tribut, purent s'introduire dans le Zar'ez. Assis sur les rochers du Djebel Khider, leurs yeux erraient dans les blondes flexuosités de cet immense réceptacle des eaux, et sa vue réveillait leur convoitise et leurs regrets. Les Oulad Naïl surprirent leurs regards avides. Effrayée de leurs menaces, cette malheureuse tribu s'exila au Nord de Aïn bou Sif, pays alors presque désert et dont quelques rares tentes des Oulad Allan occupaient parfois les points culminants. Les Oulad Naïl voulurent leur enlever tout espoir de se rapprocher du Zar'ez. Au milieu d'une nuit épaisse, les deux tribus se heurtèrent à Aïn Bou Sif et l'acharnement fut tel, dit la tradition, que les instruments de morts devinrent, dans la main des combattants, pareils à l'éclair fulgurant qui se dégage de la tempête. Ahmed ben Sada, de la tribu des Oulad Abd el-Kader (Oulad Naïl), fut tué en

luttant corps à corps contre les deux chefs de Bouaich, Se-rah'zah et Khaled ben Ah'cen, qui furent immolés par le héros expirant. Les Bouaich culbutés, anéantis, ne s'exposèrent plus dans la suite à l'animosité des Oulad Naïl.

Au commencement de ce siècle, les quelques tentes des Mouiadat encore égarées dans la vallée de Korirech, disparurent à leur tour d'un pays où la sécurité n'existait plus pour eux.

Lors de l'invasion du Zar'ez par les Oulad Naïl, les Draba (درابة) peuplaient le Djebel Sendjas. Un impôt annuel d'un mouton par maison leur fut imposé par les conquérants. Ils refusèrent de le payer et furent expulsés de leurs montagnes. Leur Ksar, H'ammam Dakhlani (dans l'intérieur de la montagne), Guerguiz à l'Ouest d'El-H'ammam, Feknouna sur le Gada, ou plateau, Sidi Daoud, El-Djedid à Khaneg et Teurfa (gorge des tamaris), El-Kolia près du Teniet ben Toumi, Tarech, furent démolis.

Le village situé à Khaneg el'-Ar'ar était partagé en trois quartiers : Draba, Tamda et Aiât. Il doit sa ruine au fait suivant :

Les hommes jouaient au sig (espèce de jeu de jonchets) et les femmes épiloguaient entre elles et s'adressaient des discours épigrammatiques (تلومة). Une querelle naquit rapidement ; des propos âcres on passa aux bâtons, des bâtons aux pierres, des pierres aux armes de fer. Ils s'entr'égorgèrent tous et la partie féminine de la population s'entredéchira. Il ne survécut qu'un chien et deux vieilles (*sic*), l'une des Tamda et l'autre des Aiat. Le chien appelé 'Ar'ar, en reconnaissance des soins dont il ne cessait d'être l'objet, les gardait, prévenait avec intelligence leurs moindres désirs. Malgré son attachement, l'une des mégères le tua. L'autre vieille s'élance sur la meurtrière et bientôt toutes deux tombèrent inanimées sur le cadavre du chien, qui donna son nom à la gorge.

Entre la Sebkha de l'Ouest et le Sendjas, des amas de pierres attestent encore l'existence d'un Ksar appartenant aussi aux Draba. Ces ruines sont connues sous le nom de Makh'oula, qui était celui d'une femme à laquelle les habitants accordaient

les honneurs de reine et de prophétesse. Elle était douée d'une telle vue que l'atome le plus intactile, le corpuscule le plus insaisissable (traduction très-libre du mot شيشة *très-petite mite*), ne pouvait se soustraire à son regard. Un jour, elle s'alita, gravement malade à la suite d'un accouchement pénible. Les incrédules, — redoutable variété de l'espèce humaine, — la crurent désormais incapable de veiller, comme auparavant, sur le Ksar et s'apitoyaient sur ses souffrances. « Hélas ! leur répondit-elle, ma vue s'est bien affaiblie, cependant je distingue sur la Gada du Sendjas, la tête d'une perdrix et l'arme du chasseur qui va la tuer. O Draba ! prenez garde à vos troupeaux ! » Ils tournèrent les yeux par un reste d'habitude et ne virent rien, ils se mirent à rire et s'écrièrent : « Décidément ton esprit épuisé se laisse jouer par la folie. » Elle continua sans remarquer leurs railleries : « Je vois dans les nues l'œil aigu du meguernès (le plus noble des faucons). Je vois là-bas, là-bas, dans la plaine, reluire au soleil les crins de la queue d'une jument noire. Je vois sur les roches du Khider la prunelle dilatée de l'hyène..... O Draba ! prenez garde à vous ! » Ils la traitèrent d'extravagante. Le soleil était à peine couché que des bandes de cavaliers et de fantassins s'accumulaient autour de la ville. Les habitants fermèrent leurs portes. Il était trop tard. Les Oulad Mahammed (Oulad Naïl) saccagèrent le Ksar. Le massacre dura huit jours ; ce qui resta d'habitants se réfugia à Taguentas cercle de Bou R'ar.

Après le combat si décisif de l'Oued Hadjia, les Sah'âri, trop resserrés dans leurs montagnes, s'étaient disjoints.

Les Sah'âri Oulad Sidi Younès, subdivisés en cinq fractions, avaient dressé leurs tentes dans le Djebel Beni Yagoub (entre Tad'mit, 'Amra, Charef et Zinina.) Les Sah'âri Oulad Maien ben-Ali et les Oulad Bedran ben-Ali s'étaient expatriés dans les Ziban ; les Oulad Khamk ou ben-Ali dans les environs de Tit'eri et les Oulad Amâra ben-Ali dans le cercle de Bou Sada.

La famille des Oulad Kacer s'était réunie aux Oulad el-R'ouini (Oulad Naïl).

Les Sah'âri Oulad Ibrahim avaient choisi les âpres rochers du Djebel Sendjas, où, du temps de Sidi Mahammed ben-Aliya résidaient déjà deux de leurs fractions, les Oulad Daoud et les Oulad Tabet.

La discorde divisait un jour ces deux fractions. Le tumulte était grand ; le sang était près de couler, quand apparut subitement Sidi Mahammed ben-Aliya (« Eh ! quoi ! leur cria-t-il, ne pouvez-vous un instant maîtriser vos sentiments batailleurs ? grâce à mes prières, vous avez joui jusqu'ici d'un bien-être parfait. Au lieu de dépenser votre force dans des conflits inutiles, réservez-là donc pour le moment où les goums affamés de la R'azia, plus nombreux que les nuées de Gata (1) et de Koudri du Zar'èz, désoleront vos montagnes. » Mais ces fractions, animées l'une contre l'autre de tout ce que les passions peuvent mettre de fureur dans le cœur humain, s'obstinèrent à ne pas écouter les paroles de conciliation du marabout. Elles s'oublièrent même jusqu'à lui dire : Qui es-tu? de quel droit te mêles-tu de nos affaires. ? nous permettons aux femmes de croire à ta sainteté, mais quant à nous..... nous n'avons que faire de tes remontrances. » L'homme de Dieu, indigné de leurs blasphèmes, arracha des flancs de la montagne un énorme rocher que cent individus robustes n'auraient pas pu même ébranler. A l'aspect de ce prodige, les combattants sentirent leurs armes glisser de leurs mains tremblantes ; ils se prosternèrent aux pieds du saint en implorant son pardon. Mais le marabout, soulevant au-dessus de leurs têtes la roche colossale, entre ses mains plus légère que le grain de sénevé de l'Écriture, leur cria d'une voix qui passa en frémissant sur tout le Zar'èz. « Ce n'est pas chez vous non plus, race cynique, que le bien peut trouver sa place ; mon dessein était d'abord d'ensevelir vos inimitiés sous cette pierre et votre âme perverse

(1) قطاة Pteroclurus alchata de C. Donap et tetras alchata de Linné كدرى pterocles arenarius.
Voir les excellentes notes de M. S. de Sacy sur les croyances des Arabes au sujet de ces deux variétés de Gangas. Chrest. Tom. II, p. 366 et suiv.

s'y est opposée. Gens dévoués au malheur ! je vous abandonne dès ce moment à votre démence ; mais souvenez-vous que la prospérité s'est pour jamais éloignée de vous. Vous chercherez maintenant votre nourriture dans les branches du genévrier aux fruits amers. Votre bonheur cesse d'exister... je l'enfouis sous ce rocher.... il dit, et le bloc de granit retomba sur le sol où il s'enfonca lourdement. Toutes les tentatives des Sah'âri pour relever la pesante masse restèrent infructueuses, et ce baccifère continue, depuis lors, à nourrir des ses baies les plus pauvres familles

Les Sah'âri Oulad Ibrahim d'humeur plus vagabonde que leurs frères, les Sah'âri el-Ataïa tirent leur principale ressource de la fabrication du goudron. On sait que le goudron est, dans le Sah'ara, le remède spécifique des maladies prurigineuses, chez le chameau surtout.

Le caractère des Sah'âri el-Ataia fut ainsi dépeint par Sidi ben-Ali ya :

Les Oulad Rached ressemblent à la selle revêtue de son maroquin rouge ; l'extérieur est séduisant, mais le dessous, mal confectionné, occasionne des blessures. كالسرج الاحمر من فوق يزهر ومن تحت يدبر

Les Beddada sont comme les copeaux (شقفة) inégaux de la planche dégrossie par le ciseau du menuisier.

Les Yahyat, dans leur confusion, ressemblent au mélange désordonné de faucilles enfermées dans un tellis.

Les Oulad Saïd vont, viennent, pleurent جايين شافين غادين etc., etc.

Depuis le jour où la malédiction divine, sur l'invocation de Sidi Mahammed ben-Aliya, s'était appesantie sur les Sah'âri, cette tribu, ce souffre-douleur, étreinte dans un cercle ennemi, subissant la flétrissure jetée au vaincu par un vainqueur implacable, ne cessa d'être pillée, dépécée par les Oulad Naïl. Elle arriva à un tel état de misère que le gouvernement Turc toujours progressif et peu scrupuleux dans ses moyens de perception, fut obligé de ramollir en sa faveur son insatiabilité. Le bey de Titeri n'exigea plus qu'un cheval, plutôt

comme signe de vassalité, que comme contribution ; lorsque ce présent était beau et bien reçu, le Caïd et les principales tentes qui l'avaient acheté pouvaient se faire rembourser le prix d'achat en prélevant sur le reste de la tribu un mouton par tente.

Cet impôt, malgré son exiguité, au commencement de ce siècle, était déjà trop onéreux ; les Sah'âri refusèrent de le payer. Le bey de Titeri lâcha sur ces réfractaires les Oulad el-R'ouini, les Oulad Si Ahmed et les Oulad Oum Hani. Ces trois tribus makhzen des Oulad Naïl, toujours âpres à la curée, ne leur laissèrent même pas le plus petit lambeau de tente pour s'abriter contre l'intempérie de l'air. Les plus maltraités, les Reddada et les Yahyat, s'enfuirent dans toutes les directions, entraînant avec eux une partie des autres fractions. Les Oulad Naïl s'emparèrent de leur territoire, depuis l'Oued Melah jusqu'à Hadjia.

Il y a quelques années, ces tentes ambulantes furent enfin réunies par les soins de l'autorité, et, el-Mida (Cercle d'Aumale) leur fut assigné pour lieu de campement. Ahmed ben-Guetaf ben-Khebizat leur fut donné comme Caïd, et elles prirent le nom de Sah'âri Khebizat. Dans le courant de l'année 1856 on les fit rentrer dans le Djebel Sah'âri.

Puisque l'histoire ethnographique des tribus de Djelfa est, comme celle de l'enfance de presque de tous les peuples, liée étroitement aux légendes, il nous faut donc revenir, à défaut d'autre point de repère, à Sidi Mahammed ben-Aliya.

Dans cette partie du Djebel Sah'âri qui s'étend de l'Est à l'Ouest, depuis les gorges de l'Oued Medjel et le marais de Aïn Kahla, jusqu'à la vallée de Gaïga, vivent les Oulad ben-Aliya dont les traditions apocryphes, mais populaires, n'ont encore rien de bien attrayant, ni de bien gracieux. Les Turcs, grâce à la haute réputation de leur fondateur, Sidi Mahammed ben-Aliya, et surtout pour ne pas froisser les croyances religieuses du pays, les exemptèrent de tout impôt pendant le temps de leur domination.

Sidi Mahammed ben-Aliya, d'après de savants généalogistes, tels que Sid Ahmed ben-Mohammed ben es-Sahel, Sid Mahammed ben-Ahmed ben el-Hadj ben el-Arbi et Tounci el-

Kadri, Sid Aïssa ben el-Hadj el-Andalouci el-Faci, Sid Abd es-Selam ben Yahya et-Tadlaouy, Sid Abd er-Rah'man ben el-Akhd'ari ech-Chabani, Sid Mohammed ben-Akhris el-Meknaci, Sid Abd er-Rah'man ben Ali et-Touati, compte parmi ses aïeux Sidi Abd el-Kader ben Moussa el-Djelani, et est par conséquent chérif.

Sid Ahmed ben Ibrahim sortit de Bardad, accompagné de ses treize frères. Il parcourut l'Afrique septentrionale et devint avec ses frères l'origine de la véritable noblesse (Cheurfa). Après maints voyages à Tlemcen, à Fez, à Oudjda, à Maroc où, malgré son ascendant, de puissantes collusions le harcelèrent, il fut tué à As'mil dans les environs de S'fidj, par des soldats secondés des Oulad Haçan. Abd-el-Kader, l'un de ses enfants, eut de son mariage avec Meriem bent Rah'âl de la tribu des Sahari, deux fils : Khemouikhem et Mahammed. Khemouikhem fut mis à mort par les Sahari. Quant à Mahammed, un séjour de sept ans chez une vieille femme des Bouaich, Aliya, lui fit donner le nom de cette mère adoptive, Ben Aliya. Il se maria à Maroc. De retour dans le Djebel Mechentel, il répandit tant d'abondance dans ces montagnes auparavant stériles, corrigea tant d'abus, opéra tant de prodiges, que les populations s'empressèrent de se ranger sous son anaya (protection.) Les Sah'âri, les Bouaich, les El-Arba et d'autres tribus, lui apportèrent de continuelles Ziara. La guerre qui régna entre les Bouaich et les Sah'âri, grâce à son appui, se termina en faveur de ceux-ci, ses plus dévots serviteurs. Ses deux femmes lui donnèrent huit enfants. De Zineb, il eut : Ameur, Mabarek, Mohammed, Sahya et El-Hadj, destinés à être la souche des fractions des Oulad ben Aliya. De Fatma, il eût : Aissa, Rabah, Yahya, morts sans descendance par suite de la juste colère de leur père contre eux.

Ces trois enfants de Fatma se préparaient à remplir un silo de blé. Leur père descendit au fond de la fosse. Tout-à-coup, une méchante idée pénétra dans leur esprit. Ils versèrent tout le grain sur la tête du vieillard surpris et se mirent follement à danser autour du trou pour l'empêcher de remonter. Mais le Saint sortit par un autre endroit et les voua ainsi à l'exécration : Enfants d'esclaves ! votre infamie mourra avec vous. —

Ce silo, profonde excavation formée par l'écoulement des eaux pluviales, est à 20 kilomètres environ au Nord-Est de Djelfa, sur les bords de la route carrosable qui aboutit à Gaïga. Il est l'asile des pigeons de tous les alentours et porte le nom de Bir el-Hamam.

La vue rendue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, une abondante chevelure aux têtes dégarnies, la puissance aux impuissants, d'incroyables miracles, punitions et bienfaits, dont ce marabout sema tout le cours de son existence, justifient l'éclatante opinion que les populations avaient conçue de son crédit auprès de Dieu. Sa popularité, loin de subir des accrocs en traversant les siècles, n'a fait que croître et embellir en exagération. Comme le récit de tous les actes de son omnipotence nous entraînerait trop loin, nous nous bornerons à relater succinctement ceux qui ont quelque rapport avec l'histoire du pays.

Ce saint homme, à dessein, s'était égaré dans le Sah'ara. Ses compagnons, Sidi Zian, Sidi Mahammed el-Saïh et Sidi Nadji, comme lui dévots personnages et créateurs de tribus, mouraient de soif. Sidi ben Aliya frappa le sol de son bâton et il en jaillit une source qui existe encore de nos jours sous le nom de Mengoub (Puits en forme d'entonnoir).

A l'époque où vivait cet Ouali, des Berbères, fuyant l'Ouest, passèrent sous les murs d'El-Ar'ouat dont ils ne purent s'emparer et s'enfoncèrent dans l'Oued Mezab. Sidi ben Aliya se rendit au milieu d'eux. En se séparant d'eux, il leur dit pour les récompenser de leur courtoisie réception : يجيكم نجع زارب ويغدى من عندكم هارب des goums fondront sur vous avec rapidité, mais ils se retireront avec plus de rapidité encore. Depuis ces paroles, jamais les tribus qui les entourent n'ont pu, malgré leurs fréquentes irruptions, assujettir les Beni Mezab, ou les contraindre à quitter leur Chebkat (collines entrelacées en forme de filet). Par reconnaissance, ces hétérodoxes lui ont élevé une H'aouïta à Argoub.

Il n'eut qu'un mot à dire, et une femme stérile procréa. Le nom de l'enfant, Dil es-Selougui (ذيل السلوقى prolongement des vertèbres dorsales du lévrier), est encore aujourd'hui le sobriquet des Oulad Mimoun ou Mouamin chez les Sah'âri.

Sidi Aissa ben Mohammed, mis en demeure par notre saint de s'exprimer sur ce qu'il affectionnait le plus, répondit à tout hasard qu'il aimait beaucoup les choses de ce monde et celles de l'autre aussi. La terre s'entrouvit à Tamezlit par un ordre de Sidi ben Aliya et son ami chargea deux chameaux des richesses qu'elle dégorgeait. Dieu prodigue ses biens à ceux qui font vœu d'être siens, il ne faut pas en douter. Ce Sidi Aissa est la souche des Oulad Sidi Aissa Ahel el-Gotfa (du cercle d'Aumale), et le Zar'ez lui est redevable d'une source d'eau douce située, comme un îlot, dans les eaux salées de la Sebkha occidentale.

Le tombeau de Sidi Bouzid avait, ainsi que ses vertus, son nom et sa réputation, disparu sous la terre. L'Ouali le fit reparaître et rappela ce saint à la dévotion capricieuse des peuples. La garde en fut par lui confiée aux Oulad Kacer.

Sidi Nadji se lamentait des ardeurs du soleil. Sidi ben Aliya déracina les pins du Djebel H'ariga (montagne du Djebel Sahari) et les planta à Berouaguia (route de Médéa à Bou R'ar), pays dénué alors de toute végétation et où, depuis ce jour, cet arbre fut appelé Zek'ouk'ia ben Aliya.

Pareille libéralité eut lieu en faveur de Sidi F'arh'ât. Des forêts entières couvrirent le sol de Bou R'ar à Aïn Tlata.

Un parti des Oulad Mansour el-Mâdi dévalisa les Oulad ben Aliya de leurs troupeaux. Le marabout poursuivit seul les impies qui avaient atteint, quand il les rejoignit, le milieu de la Sebkha orientale. Tout d'un coup, les eaux se changent en une boue épaisse et le goum criminel est englouti jusqu'au dernier. Ce gué reçut le nom de Fercha (Lit) des Oulad Mansour el-Madi. Les Oulad ben Alia, depuis lors, furent toujours respectés de leurs acrimonieux voisins et garantis des conflagrations obscures qui agitèrent la contrée.

Sidi Mobarek de Koléa eut un jour la féroce fantaisie d'avaler le serviteur de Sidi ben Aliya. Notre redresseur de torts à la nouvelle de cet affront, chargea sur son dos le Djebel Mena, (montagne du Djebel Sah'âri) et vola à Koléa pour écraser le coupable. Le cannibale entendit la voix tonnante de son collègue en sainteté, il entendit le fracas des roches s'entrechoquant

dans leur course précipitée Mais, ô surprise! malgré ses contractions musculaires les plus laborieuses et les plus désespérées, Sidi Mobarek ne put rendre à la lumière celui que, dans son appétit monstrueux et irréfléchi, il avait si imprudemment avalé au mépris du droit des gens. Il baissa la tête tout honteux et pleura d'une voix pitoyable. Le Saint du Sah'ara, fort attendri à l'aspect de cet embarras gastrique, prit entre son pouce et son index le long nez de son ennemi, puis après l'avoir rudement secoué, le tira malicieusement à lui. Aussitôt le serviteur glissa avec bruit des fosses nasales de Sidi Mobarek, tout humide et tout étonné du chemin qu'il avait parcouru. Sidi ben Aliya remit les montagnes sur ses épaules et rentra dans le Sah'ara.

Avant de mourir, Sidi ben Aliya avait fixé pour emplacement de sa sépulture R'erizem el-Hot'ob (butte à 4 kilomètres Est de Mesran avec ruines romaines de peu d'importance.) Mais la chamelle qui portait son corps dans un att'ouch (palanquin) amblait du côté de Temad, sans que ni cris, ni coups pussent la détourner de son chemin. On se soumit avec piété à la nouvelle décision du Marabout et il fut enterré à Temad (Djebel Sah'âri).

Il paraîtrait que des bandes d'animaux carnassiers ravageaient autrefois le Djebel Sah'âri. Il y a à peine un siècle, El-Hadj Ibrahim des Ouled ben Aliya, en purgea la contrée. Cet homme était doué d'une puissance de muscles extraordinaire. Bien souvent on le vit se battre corps à corps avec des lions et des panthères. Sans le flatter, disait Si Cherif ben el-Ahreuch, Bach-ar'a des Oulad Naïl, qui le tenait de son père, il tua 200 lions, 354 panthères, 223 mouflons à manchettes, 183 autruches. Il abandonnait à ses lévriers, l'hyène, le chacal, le guepard, le lynx, le sanglier, les gazelles; il fabriquait lui-même sa poudre. — Un jour qu'il dormait sur une montagne, un lion s'approcha de lui pour le flairer. Le chasseur ouvrit les yeux; à son regard seul l'animal reconnut El-Hadj Ibrahim. Il fit un bond en arrière. Ah! tu as peur de moi? lui cria le Nemrod? le lion, humilié de ce reproche se ramassa pour l'attaquer. La balle du fusil à mèche d'El-Hadj l'empêcha de se relever. — Le fusil à pierre n'est connu des Sah'âri que depuis El-Hadj Abd el-Kader.

Semblable imprudence arriva à une hyène. J'aurais pensé, lui cria le chasseur, qu'un lion seul aurait l'effronterie de me provoquer. Il atteignit la couarde et imprudente bête qui fuyait et d'un horion lui démantibula le crâne. Une autre fois, il rencontra un énorme lion à crinière noire que, dans leur effroi, les tribus avaient surnommé Bou Chegag, parceque, lorsqu'il s'agriffait à la terre, de profondes gerçures (chegag) témoignaient à l'instant de sa fureur. Le combat ne fut pas long. El-Hadj Ibrahim, tenant à prouver à son ennemi qu'il était plus que lui redoutable, jeta ses armes, reçut, sans fléchir, son choc en pleine poitrine, et, comprimant son cou entre ses doigts de fer, l'étouffa d'un seul effort.

A la suite de cet exploit, les lions vinrent timidement ramper à ses pieds et le supplièrent de ne pas s'opposer à leur départ de la contrée. Il y consentit. Les lions se reléguèrent à Takdimet (Takdemt) et les panthères dans le Dira. Ils ne font plus que des apparitions de plus en plus rares dans le Djebel Sah'âri.

La gazelle de montagne (الادمي ledmi), le mouflon à manchettes (فشتال fechtal, quand il est adulte et الاروي el-aroui, quand il est jeune: معزة femelle عتروس mâle), continuent de fréquenter les sommets dénudés, et les sangliers les chênaies de Bestamia et du Sendjas.

On confond souvent le Djebel Sah'âri avec cette chaîne de grès et de calcaires, qui, sous les noms de Khider, Seb'a rous (sept pitons) et Sendjas, se dresse comme un rideau devant le Tell de la province d'Alger et lui dérobe le Zar'ez.

Le véritable Djebel Sah'âri est celui où stationnent les Oulad ben Aliya, les Sah'âri el-At'aïa, les Sah'âri Khebizat et les Oulad Sidi Younès. Son sol est d'une remarquable fertilité dans les vallées de l'oued Medjdel, Gaïga, Bestama, Oued Melah, Korirech, Oued Hadjia et celles du Djebel beni Yagoub. Des massifs crétacés du Beni Yagoub, Senn el-Leba, Bestama et ben Aliya, s'échappent des eaux intarissables qui alimentent les rivières et les sources: à leur base, l'eau se trouve seulement à quelques mètres de la croûte du sol. A l'ouest, du coté de Charef, l'oued Hadjïa, la fontaine du Ksar, celle d'el Khad'ra, et d'autres de moindre

importance, coulent à pleins ruisseaux jusque dans la plaine. La plupart des eaux sont un peu amères par suite des sels de magnésie qu'elles tiennent en dissolution. L'oued Djelfa, appelé oued Melah, quand ses eaux, d'abord douces se saturent de sel, en rasant le pied du Rocher de sel, partage la chaîne en deux parties égales. Des barrages bouchent, à leur sortie des montagnes, les rivières, les torrents, les moindres filets d'eau, barrages dont les Arabes ne comprennent l'utilité qu'au moment des labours où ils s'en disputent alors la possession. Des cailloux roulés obstruent tous les passages et y rendent la circulation difficile sinon dangereuse. De longs bancs de marne, verts, violets et rouges, contrastent avec les masses de grès grisâtres entremêlés d'un grossier poudingue. On trouve le marbre aux pieds du Sendjas ; la source de El-Hammam filtre au travers d'une roche de ce calcaire. Des plaques de terre blanchâtre, appelée en arabe tibchimet (تيبشيمت) parsèment le sol du Djebel Sah'âri (1) ; le nitre couvre des étendues considérables de terrain. Le Dr Marès a recueilli dans le Senn el-Leba quelques échantillons de fossiles.

Les forêts sont très-riches en arbres d'essence résineuse : le genévrier à feuilles de cèdre (طاقة), le genévrier de Phénicie (عرعر), le pin. Le Betoum (بطوم *pistacia atlantica*) n'existe que dans les d'aïa en-deçà et au-delà de la chaîne. Les Arabes ont mis à profit les précieuses qualités de cet arbre. Des Européens ont malheureusement découvert qu'il était un très-bon bois à brûler. Dans la tente, on se sert de ses drupes (خشيري) comme astringent dans la préparation des peaux ; ou bien ils les pilent avec du blé dans un mortier et il en résulte une pâte qui est trouvée délicieuse au goût. Avec la صرة sorra ou champignon qui pousse sur le tronc ou dans les branches de cet arbre, les Arabes teignent les peaux ou la laine d'un beau rouge-clair très-solide ; de l'excroissance (عبس) produite sans doute par la piqûre d'un insecte sur la feuille, on retire un tan de qualité supérieure. La récolte se fait aux mois d'août et septembre.

Le Djebel Sah'âri n'a que deux principaux gîtes minéraux, celui d'Aïn H'adjera au Nord-Est de Charef et celui de H'adjar el-Meleh, à 28 kilomètres Nord de Djelfa, sur les bords de la route impériale. Ce dernier est le plus important. On pourrait peut-être pendant plus d'un siècle en exploiter le sel gemme, mais la difficulté du transport en neutraliserait les bénéfices. Ce rocher, probablement formé par une éruption volcanique, est couvert de calcaire de différentes couleurs, de pyrite de fer, de cristaux de gypse. Ses grottes sont ornées de stalactites, de concrétions aux attitudes bizarres, de stalagmites à figures arrondies. Les suintements en se cristallisant ont dessiné sur leurs blanches parois des arabesques fines et déliées. Il est dangereux de s'y aventurer après une pluie à cause des éboulements causés par les infiltrations.

(1) Ce mot paraît plutôt appartenir à la langue berbère. — *N. de la R.*

Au dessus du moulin Randon, se trouve une source thermale à 29°.

Les trous de l'oued Djelfa, maintenant poissonneux grâce au génie inventif de M. Mein, directeur du moulin Randon, procurent déjà aux artistes en halieutique les agréments de la chasse.

ARNAUD,
Interprète militaire.

ÉTUDE CRITIQUE

SUR LA

GÉOGRAPHIE COMPARÉE ET LA GÉOGRAPHIE POSITIVE

DE LA GUERRE D'AFRIQUE DE JULES CÉSAR.

2e et dernier article. — V. le n° 54.

IIe PARTIE.

GÉOGRAPHIE POSITIVE.

En bonne logique, cette seconde partie du Mémoire devait peut-être passer avant la première. C'était le cas d'appliquer ici, ce principe si fécond des sciences exactes, qu'il faut toujours procéder du connu à l'inconnu. Or, pour discuter avec fruit une nomenclature inconnue, il est indispensable de connaître à fond l'état actuel du pays auquel elle s'appliquait, afin de chercher plus sûrement dans les choses présentes, les débris du passé. L'objet trop spécial de ce qui va suivre, analyse des éléments qui ont servi à la construction des *Trente-cinq* cartes et plans dont est accompagné le *Commentaire Général sur la Guerre d'Afrique*, ne m'a pas permis de procéder d'une manière aussi rigoureuse et j'ai dû laisser le lecteur suppléer par l'examen d'un tracé graphique, ne fût-il pas même très-exact, à ce qu'il pouvait y avoir d'incertain pour lui dans les pages qu'on vient de lire.

L'ensemble des opérations de la guerre d'Afrique, se divise naturellement en deux parties bien distinctes, l'une relative aux principales opérations, la seconde aux opérations qui furent la conséquence des premières et que nous appellerons dès-lors *opérations secondaires*.

Je vais dire succinctement quelles sont les sources où j'ai puisé les données nécessaires à la construction des Cartes et Plans de ces deux séries d'opérations.

THÉATRE DES PRINCIPALES OPÉRATIONS DE LA GUERRE D'AFRIQUE.

Région Maritime. — Les côtes du théâtre des principales opérations de la guerre d'Afrique, s'étendent d'Herk'la au Nord, à T'îné, au Midi de Sfak's, en Tunisie.

J'ai dû les emprunter à deux cartes du capitaine W. H. Smyth, les seules que nous ayons encore à une assez grande échelle et dont voici les titres :

1° *La Côte de Tunis de Mahédia aux Fratelli*, par le capitaine W. Henry Smyth, assisté de MM. Elson et Slater. Londres, octobre 1827. Corrigée en 1852. Échelle : $\frac{1}{503,974}$;

2° *Le Golfe de K'abès* ou *La Petite Syrte*, par le capitaine W. Henry Smyth, assisté de MM. Elson et Slater. Londres, Juin 1827. Additions et corrections en 1860. Échelle : $\frac{1}{756,987}$

Le capitaine Falbe, dans ses *Recherches* sur Carthage, a déjà montré le désaccord que présentent, dans leurs principales positions la première de ces deux cartes et deux autres cartes aussi du capitaine Smyth.

On voit par le tableau qu'il a donné à cet effet que les positions de Herk'la, Sousa et Monastîr, présentent des différences en latitude qui vont jusqu'à 2 minutes 1/3 (5 kilom.), tandis que les écarts en longitude atteignent 4 minutes 1/3, un peu plus de 7 kilomètres.

Les deux cartes dont j'ai fait usage, ce même n° 1, cité par Falbe et mon n° 2, n'ont que deux positions communes ; ces deux positions n'offrent plus autant de disparates qu'il y en avait avant les corrections faites en 1852 et 1860, mais il en est resté une trace comme on peut en juger par le rapprochement des chiffres.

N° 1.

	Latitude	Longitude
Râs Dîmas (*Thapsus*)........	35° 36' 15"	11° 5' 0"
Mahedîa (*Zella*)......	35° 30' 45"	11° 6' 30"

N° 2.

	Latitude	Longitude
Râs Dîmas.................	35° 36' 30"	11° 5' 00"
Mahedîa..................	35° 30' 30"	11° 7' 00"

Comme il m'était impossible de remonter aux causes qui ont pu motiver ces différences, j'ai tranché la difficulté par le moyen le plus simple, celui de m'en rapporter strictement au volume publié en 1854 par le capitaine (devenu Contre-Amiral) Smyth et que j'ai déjà cité : *The Mediterranean, a Memoir physical, historical and Nautical*, dans lequel se trouve la table des positions déterminées astronomiquement par lui et qui ont servi de base à son travail. Évidemment, nous avons là l'expression dernière de ses calculs et de ses corrections. J'en ai donc extrait les positions suivantes, les seules qui appartiennent à la ligne de côtes dont j'avais à m'occuper :

	Latitude	Longitude
Sfak's, tête du môle........	34° 43' 56"	8° 19' 41"
Sidi Mansour, tour.........	34° 48' 21"	8° 26' 51"
Râs Khadîdja, la tour......	35° 09' 58"	8° 49' 51"
Grande K'erk'ena, tour Dazak.	34° 48' 10"	8° 55' 21"
Petite K'erk'ena, la tour....	34° 38' 00"	8° 34' 07"
Mahedîa, le château........	35° 30' 26"	8° 46' 42"
Leptis Parva, les ruines.....	35° 39' 43"	8° 31' 31"
Monastîr, le Fort Ak'dîr.....	35° 45' 23"	8° 28' 44"
Iles K'ourîat, la plus septentrionale.................	35° 47' 20"	8° 43' 21"
Sousa, mât de pavillon de la K'as'ba...............	35° 50' 00"	8° 15' 47"
Herk'la, le minaret....... ..	35° 59' 10"	8° 09' 51"

C'est à ces onze positions que j'ai rattaché les différents tracés qui m'étaient utiles en y faisant çà-et-là quelques modifications justifiées par les indications précises des voyageurs les plus récents et de recherches qui me sont personnelles.

C'est ainsi que je n'ai pas pu accepter la latitude d'Herk'la, parcequ'elle est évidemment trop faible, puisqu'elle mettrait *Horrea Caelia* à 19 kilomètres d'Hadrumetum, tandis qu'elle en était non pas à 26 ou XVIII mille pas, comme le veut l'Itinéraire d'Antonin, mais bien à 23 ou XVI mille pas. Il faut donc lire, dans le tableau ci-dessus, 36° 01' 00" au lieu de 35° 59' 10", en laissant la longitude ce qu'elle est.

Les tracés de côtes que j'ai eu à dessiner, pris dans leur ensemble, limitent vers la mer, la région sur laquelle portent nos études et sont jalonnés, d'une extrémité à l'autre, par les différentes positions maritimes dont il est question dans les récits de la Guerre d'Afrique : *Hadrumetum* (Sousa), *Ruspina* et son port (Monastîr), *Leptis Minor* (Lemt'a), les îles anonymes, qui sont les *Tarikhiai* de Strabon et les Djezâïr el K'ourîat des Arabes; *Thapsus* (le Râs Dîmâs), *Zella* (Mahedîa), *Acholla* (El A'lîla), *Usula Civitas* (Inchilla), *Taphrura* (Sfak's) et *Thaenae* (Henchîr T'înê), qui est suivant moi, comme je l'ai observé plusieurs fois, la *Thabena* d'Hirtius.

L'Edrisi et M. Victor Guérin m'ont fourni les données nécessaires pour déterminer la distances d'Acholla à Sullectum (Salek'ta), et à Thapsus, distances qui manquent sur la Table Peutingérienne, bien que la route reliant ces trois villes y soit indiquée. C'est au voyageur français que je dois d'avoir pu placer exactement Usula et T'înê.

Le plan d'Hadrumetum, qui appartient à la première série des opérations de la Guerre d'Afrique est basé sur l'esquisse générale du plan de Sousa que nous devons au capitaine Falbe et que j'ai reproduite afin que l'on puisse apprécier mon propre travail.

Il me reste des observations assez importantes à faire sur les deux cartes du capitaine Smyth.

La première a été, en 1852, l'objet de corrections qui ont porté sur le rivage s'étendant de l'Oued Hamdoun au cap Dîmâs. Ces corrections ne me paraissent pas en général avoir été très-heureuses, principalement autour de Monastîr et j'ai dû avoir recours à la première édition dont le dessin me paraît quelquefois plus conforme à ce qui est.

Sur la seconde carte, le rivage au-delà du cap Khradîdja marche droit à l'Ouest pendant près de 23 kilomètres, direction que l'on ne retrouve indiquée dans aucune des cartes publiées depuis et qui provient, en partie, d'une mauvaise position du village de Mellounèch, ainsi qu'il est facile de le reconnaître par les explorations du capitaine d'état-major Pricot Sainte-Marie et de M. Guérin, mais d'un autre côté comme

l'étude des bas fonds voisins a été faite avec détail par le capitaine Smyth et qu'elle semble cadrer avec ce tracé, j'ai dû le laisser apparaître dans quelques-unes de mes cartes, afin d'attirer sur ce point l'attention des hydrographes à venir. En définitive, je crois bien que ce rivage a cette direction Est-Ouest, mais qu'il ne l'a pas sur une longueur aussi grande que l'a faite la carte anglaise.

Ces remarques et celles que j'ai précédemment faites sur le travail de Smyth montrent suffisamment qu'il serait bien nécessaire que les côtes de la Tunisie fussent levées à une grande échelle par nos habiles ingénieurs hydrographes.

INTÉRIEUR.— Les principales positions qui, dans l'intérieur de cette partie de la Tunisie, se rattachent aux opérations de César sont : *Uzita*, *Agar*, *Tegea*, *Zeta*, *Sassura* et *Thysdrus*, puis comme points secondaires *Vacca* et *Usceta*.

Uzita, dans mes tracés, résulte du récit même des opérations du Dictateur autour de Ruspina, et plus particulièrement d'une distance sur Leptis donnée par Hirtius ; *Agar* (Bou H'adjar) d'appréciations personnelles ; *Tegea* (Djemâl) et *Zeta* de distances fournies par les Commentaires ; *Sassura* de celle que donne la Table Peutingérienne sur Thysdrus, XII mille pas ou 17,772 mètres. Quant à *Thysdrus*, j'ai expliqué dans le *Lexique de Géographie comparée*, qu'il était impossible d'accepter la notation géodésique de Falbe et qu'il fallait y substituer celle que j'ai obtenue en combinant les itinéraires anciens avec les relevés du capitaine Pricot Sainte-Marie. C'est à lui que je dois les détails de la route entre Sousa et Thysdrus et entre autres la position de Bou Merdès qui représente *Sassura*. Djemâl, qui est pour le Dr. Shaw comme pour moi, *Tegea*, a été emprunté au capitaine Falbe, critiqué par les renseignements que je dois à l'obligeance de M. Devoulx, père, qui, en 1830 accompagna M. Jules de Lesseps à Thysdrus et qui a recueilli tous les détails des routes parcourues par ces messieurs de Sousa à Mahedia, de Mahedia à El-Djemm *(Thysdrus)* et d'El-Djemm à Sousa, par Djemâl, voie située à l'Est de celle du capitaine Pricot Sainte-Marie et qu'a suivie depuis le capitaine Falbe.

Mes idées au sujet de *Zeta* ont varié, parceque je ne

voulais pas interpréter assez rigoureusement une des expressions du texte d'Hirtius qui la place, eu égard au camp de César, en arrière de celui de Scipion. Je l'avais d'abord identifiée avec *Msâken*, puis j'avais adopté l'opinion de M. Pellissier qui la voyait dans les ruines situées entre Feraïat et Ksiba de Sousa ; elle doit être forcément à *Onze* kilomètres au Sud Sud-Ouest de Menzel-Kâmel et à *Douze* kilomètres au Nord-Ouest de Bou-Merdès (*Sassura*), par 35° 31' de latitude Nord et 8° 13' de longitude Est. — *Vacca* qui, d'après Hirtius était voisine de Zeta, doit être Menzel-Kâmel tel que le place M. Pricot Sainte-Marie, et *Usceta*, la Sah'alil citée par presque tous les voyageurs, depuis Shaw.

Je renvoie du reste pour de plus longs détails sur les motifs qui m'ont dirigé dans la détermination de ces positions au *Lexique de Géographie comparée.*

Les cartes de détail que j'ai jointes à ce Commentaire Général et qui se rattachent à la première série des opérations de César, sont extraites d'une carte au 200,000e rédigée d'après une autre carte au 100,000e, sur laquelle j'ai porté l'ensemble de toutes mes recherches.

Le figuré du terrain, sur ces cartes, est le résultat d'une étude attentive des croquis du capitaine Pricot Sainte-Marie, de l'esquisse tracée par Falbe dans la carte générale et de données qui m'appartiennent. Il n'est pas et ne pouvait être d'une rigoureuse précision, mais il s'éloigne peu de la vérité, au moins quant à son expression générale.

Les cartes générales, celles qui embrassent la plus grande partie de la Tunisie ou des parties considérables de l'Algérie, sont dressées d'après les longues reconnaissances du capitaine Pricot Sainte-Marie, coordonnées dans la carte au 400,000e du Dépôt de la Guerre et d'après les beaux travaux de la Brigade topographique des officiers d'État-Major de l'armée d'Afrique, à laquelle les sciences géographiques sont déjà redevables de tant de services importants.

OPÉRATIONS SECONDAIRES.

Les opérations secondaires de la guerre d'Afrique, compren-

nent la marche de César, de Thapsus à Utique, d'Utique à Zama aller et retour, des lignes de route suivies par ses lieutenants pour aller occuper *Vaga*, *Thisica*, *Thala*, et *Capsa*, opérations qui nous ont été révélées par Strabon.

J'ai indiqué le tracé de ces différentes opérations sur des cartes générales à l'échelle du 2,000,000e dont l'origine est la même que celle des cartes générales de la première série. Elles sont du reste très-suffisantes, puisque nous ne connaissons de ces opérations que les points d'arrivée; les points de départ d'une partie d'entre elles sont même hypothétiques. J'ai beaucoup insisté à plusieurs reprises au sujet de *Zama*, sur cette méprise qui avait fait errer d'une manière si étrange relativement à sa position, alors que nous possédons un document ancien qui la détermine presque mathématiquement. Elle devait être par 35° 58′ et 6° 49′, à 180 kilomètres d'Utique et 204 de Thapsus. — Quant au plan d'Utique, le seul qui appartienne à cette seconde série, c'est une étude dont on appréciera la valeur en lisant le long article que j'ai consacré à cette ville célèbre dans le *Lexique de Géographie comparée* qui termine ce travail. On y trouvera aussi l'exposé des raisons qui m'ont servi à placer *Parada*, *Zama*, *Vaga*, *Thisica*, *Thala*, *Capsa* et *Zella*, ainsi que je l'ai fait.

O. Mac Carthy.

CONQUÊTE D'ORAN (1)

La prise d'Oran, qui suivit de près celle de Mers-el-Kebir, était sans doute racontée tout au long dans l'ouvrage de Suarez. Par malheur, le seul manuscrit de cet auteur qui soit à notre disposition présente une lacune considérable, précisément à l'endroit qui correspond à cette grande expédition, et il ne s'y trouve plus que le préambule de la narration. Nous reproduisons toutefois ce fragment, parce que, si maigre et si tronqué qu'il soit, il peut servir à jeter quelque lueur sur un point controversé de la conquête du cardinal Ximénès ; à savoir si les Espagnols ont eu des intelligences dans Oran avant de s'en emparer. Marmol et Suarez disent *Oui* ; M. Cayetano Rosell, cité par M. Fey, dit *Non* ; Mais ce contradicteur d'un fait en quelque sorte traditionnel ne motive pas sa négation ; à moins que l'écrivain français, qui nous l'a fait connaître, ait négligé de rapporter les motifs, s'il en a été donné, en effet, à l'appui. Au reste, nous reviendrons là-dessus avec plus de fruit pour le lecteur, quand nous aurons donné le fragment annoncé de Suarez, dont voici le texte :

Négociations et intelligences avec deux mores, notables bourgeois d'Oran, à l'effet de livrer cette ville à la couronne d'Espagne, au moyen de la bonne diligence qu'y déployèrent Martin de Argote, captif audit endroit, et le marquis de Comarès, libre à Mers-el-Kebir.

Nous avons raconté, dans le chapitre précédent, comment les Mores emmenèrent captif à Oran Martin de Argote de Cordoba, parent du marquis de Comarès et son lieutenant

(1) V. pour la *Conquête de Mers-el-Kebir*, les nos 52, 53 et 54 de la *Revue*.

au fort de Mers-el-Kebir (1). On a vu que Don Martin avait risqué, de propos délibéré, sa liberté et sa vie dans le combat de Fistel, afin de ménager à son général l'occasion d'échapper à l'ennemi. Il y eut pour compagnon de captivité Luys de Cardenas, page de lance et porte-fanion dudit marquis, celui-là même qui avait donné son cheval à ce seigneur, dans la même circonstance, ainsi qu'on l'a dit précédemment.

Comme c'étaient deux personnes de qualité et de la parenté du Gouverneur espagnol de Mers-el-Kebir, le Caïd général d'Oran et les Caïds des deux portes de la ville, percepteurs des droits royaux d'octroi et de douane, de ceux qu'on appelle *almojarifes*, les achetèrent et retinrent pour eux, pensant qu'on en pourrait tirer meilleure rançon que des autres soldats pris à Fistel. Ces deux percepteurs avaient habituellement entre leurs mains nos deux Espagnols qu'ils enfermaient du soir au matin dans leurs propres maisons situées près de la Douane et de la Grande Mosquée, laquelle est, de notre temps (vers la fin du 16e siècle et commencement du 17e), l'église cathédrale de ces places, avec des améliorations dans sa construction que l'on indiquera en son lieu. Donc, ces deux chrétiens étant des gens de condition de la maison du marquis, on ne les envoyait point coucher dans les silos de la casba avec le commun des captifs que, par cette précaution on voulait empêcher de s'enfuir la nuit à Mers-el-Kebir, comme avaient fait dans le principe quelques-uns de leurs camarades qui s'étaient laissé couler nuitamment du haut des remparts en bas.

Martin de Argote avait quelque notion de l'arabe andalou, en usage dans le royaume de Grenade qui était assez familier aux indigènes d'Oran ; de leur côté, les deux Caïds de la Douane pouvaient comprendre et même parler un peu le jargon dit *Aljamia*, amalgame (comme le mot l'exprime) d'Espagnol, de Français et d'Italien, qu'entendait aussi Don

(1) V. le récit de cet affaire au n° précédent, p. 416, 9e volume de la *Revue*.

Martin (1), lequel ne bougeait presque pas d'auprès de ces deux hommes, pas plus le jour que la nuit, car ceux-ci prenaient un singulier plaisir à s'enquérir des choses d'Espagne, notamment ce qui touchait à la fertilité et à l'abondance de ce pays et aussi à ses guerres avec les Mores.

Don Martin leur rendait bon compte de toutes ces choses, en homme à la fois pratique et instruit dans la matière : il saisissait d'ailleurs cette occasion de leur représenter la grande puissance de la nation espagnole et de ses rois, passés ou contemporains, exposant de quelle façon ces derniers avaient, quinze ans auparavant, achevé de conquérir et recouvrer le royaume de Grenade par la force des armes et soumis à leur domination tous les mores de la contrée. Il pouvait, disait-il alors, leur porter bon témoignage de ces faits auxquels il avait personnellement participé, ainsi que le marquis de Comarès qui avait pris le roi de Grenade sur le champ de bataille. Là dessus, il leur rappelait comment les chrétiens d'Espagne avaient découvert et conquéraient de nouveaux royaumes et provinces dans les régions occidentales du monde, là où le soleil se lève et répand sa lumière quand il fait nuit en Europe ; terres dont jamais l'Espagne, la France, l'Italie ni la Grèce n'avaient eu connaissance. De ce monde nouveau, on apportait en Espagne, ajoutait-il, de grandes quantités d'or et d'argent. Enfin, il leur racontait que ses compatriotes étaient en train de conquérir l'Italie et d'enlever l'État de Naples aux Français qui le tyrannisaient, et que, de-là, ils avaient mis un frein aux entreprises du despote turc, usurpateur de l'Empire de la Grèce, où — ainsi qu'en Hongrie — on l'appelait le fléau du peuple chrétien.

Et pour que ce maudit ne touchât point au sol de leur patrie, les Espagnols ne se contentaient pas de recouvrer ce sol et d'y restaurer leur antique pouvoir, ils agissaient aussi au dehors, employant leurs armes contre toutes les possessions

(1) On reconnait, dans cette définition, la *langue franque* qui a pris ici le non de *Sabir* depuis la conquête, parce que ce mot qui veut dire *Savoir*, y revient presque à chaque instant.

de cet Empire turc, ottoman, musulman, et contre les royaumes plus voisins de Barbarie — Fez, Maroc, Tlemcen, Tunis — afin de les repeupler de chrétiens, comme ils l'ont été dans les temps anciens.................................

Le récit de Suarez sur la conquête d'Oran en 1509 se borne à ce court fragment où l'on voit seulement se dessiner le début des négociations annoncées par le titre du chapitre.

Bien que les relations de tout genre ne manquent pas sur la prise de cette ville, on ne doit pas moins déplorer la grande lacune que présente la version de notre auteur, car elle devait renfermer ces nombreux et précieux détails circonstanciés qu'il recherchait si avidement et qu'il était à même de recueillir auprès des enfants ou petits enfants des acteurs ou des témoins de l'événement et aussi dans les archives oranaises publiques et privées, où il aimait tant à fureter, ainsi qu'on le verra bientôt.

Outre le fragment qu'on vient de lire, dans lequel Suarez entame le récit des négociations faites à Oran par Martin de Argote, notre auteur parle encore de la prise d'Oran dans un chapitre intitulé *Rectifications des erreurs de Marmol.* Nous allons reproduire ses observations sur la matière, en lui donnant pour préface le récit même de l'auteur qu'il refute. Cela rentre tout-à-fait dans notre sujet.

LA CONQUÊTE D'ORAN EN 1509, D'APRÈS MARMOL.

Après avoir raconté très-succinctement et très-peu exactement la déroute de Fistel (2. 194), Marmol termine en ces termes :

« L'alcade des pages (*doncelles*) arriva assez fatigué à Mers-el-Kebir ; et, y laissant pour son lieutenant le capitaine Martin de Argote, naturel de Cordoue, il passa en Espagne où ensuite il se décida à résider personnellement. »

Dans ces quatre lignes, trois graves erreurs :

1° L'alcade (le premier marquis de Comarès) ne put remettre son commandement de Mers-el-Kebir à Martin de Argote, puisque celui-ci était prisonnier des mores à Oran.

2° Martin de Argote de Cordoba était parent du premier marquis de Comarès et c'est par ce motif qu'il porte le nom de sa maison, *Cordoba*, et non parce qu'il serait né à Cordoue.

En effet, Martin Fernandez de Cordoba, 3e alcade des pages, avait épousé en premières noces une Doña Maria de Argote, seigneuresse des bourgs de Chillon et d'Espejos, laquelle apporta ses domaines et son nom dans la maison de Cordoba.

3° Il n'est pas exact de dire que le marquis de Comarès soit retourné en Espagne dès après l'affaire de Fistel ni surtout qu'il y ait toujours résidé ensuite. D'ailleurs, Marmol se réfute lui-même sur ce point à la page suivante, (195 V°.) où il dit que Don Diego de Cordoba, alcade des pages et notre 1er marquis de Comarès, avait, comme gouverneur de Mers-el-Kebir, des intelligences dans Oran, lorsque le cardinal de Ximenès vint pour s'en emparer et qu'il était présent à son poste au moment même où la conquête eut lieu.

Mais c'est ici l'occasion de reproduire intégralement le récit annoncé de Marmol, dont voici la traduction littérale :

« Don Diego de Cordoba, alcade des pages, étant à Mers-el-Kebir avait traité avec un juif appelé *Cetorra* (Stora ?) et avec deux mores nommés, l'un *Iça* (Aïssa) *el-Oraybi* et l'autre *Aben Canex*, tous deux percepteurs des rentes du roi de Tlemcen à Oran et alcades des portes, pour que ces individus lui livrassent la ville, leur promettant de grandes récompenses. Ces gens étaient bien disposés à cet acte et en avaient concerté l'exécution à un jour convenu.

« Pendant que ces négociations suivaient leur cours, le cardinal survint ; et, comme son armée était nombreuse, les soldats débarquant sans attendre un ordre spécial, marchèrent par les crêtes de la montagne de Mers-el-Kebir vers la ville d'Oran. Les mores, à la vue de tant de gens en désordre, sortirent pour les combattre, laissant peu d'hommes de guerre derrière eux dans la place. Or, pendant qu'ils s'en éloignaient ainsi, les deux mores et le juif fermèrent la porte sur eux et mirent en haut de la tour une bannière avec une croix rouge que l'alcade des pages leur avait envoyée secrètement et avec laquelle ils firent aux chrétiens le signal d'approcher des murs. D'autre

part, ils expédièrent promptement trois hommes dans une barque à Mers-el-Kebir avec les clefs de la ville, avisant le gouverneur de ce qu'ils avaient fait. Le cardinal, informé de la chose, envoya quantité de soldats avec des échelles en grande hâte, leur ordonnant d'escalader la ville par l'autre côté qu'ils s'efforceraient d'occuper avant que les Mores s'aperçussent (de leur mouvement). Ces soldats pénétrèrent dans la place avec peu de résistance, s'en emparèrent ; et, sortant aussitôt sur les Mores qui combattaient au-dehors contre l'autre division chrétienne, ils les prirent entre deux feux et en tuèrent un grand nombre. Ceux de ces derniers qui s'échappèrent voyant les portes de la ville fermées et leurs coréligionnaires morts ou en déroute, s'enfuirent par les champs, laissant femmes, enfants et maisons au pouvoir de l'ennemi.

« Ainsi fut gagnée la ville d'Oran, quoi qu'après que les chrétiens furent dedans, quelques mores qui s'étaient fortifiés dans des maisons de l'alfaqui, lesquelles sont auprès de la grande mosquée, s'y défendirent pendant cinq jours. Mais à la fin, tous furent pris ou tués.

« Ce jour fut tué malheureusement le comte d'Altamira par un soldat qui marchait devant lui et dont l'arbalète armée partit accidentellement.

« Il périt là 30 chrétiens seulement et il y eut 4,000 mores tués ou pris.

« Cette victoire obtenue, le cardinal retourna en Espagne, laissant à Oran l'alcade des pages, avec la troupe qui lui parut nécessaire pour la garde de cette ville. »

Voici maintenant les rectifications que Suarez a données de ce récit dans son ms. (page 144).

« Marmol dit (fol° 195) que les mores qui avaient traité (secrètement avec le gouverneur de Mers-el-Kebir) de la remise d'Oran, ayant fait remettre les clefs des portes à Mers-el-Kebir audit marquis de Comarès et au cardinal, ceux-ci envoyèrent des soldats avec des échelles pour escalader la ville.

« Ceci est une notable erreur, car la ville était déjà gagnée quand les chefs arrivèrent à Mers-el-Kebir : les chrétiens étaient dedans et pas besoin n'était d'envoyer des échelles et des escaladeurs à une lieue (1), par terre ou par mer, de Mers-el-Kebir à Oran, où ceux qui vraiment escaladèrent — c'est-à-dire les premiers espagnols qui y arrivèrent par une voie ou par l'autre — ne se servirent pas d'échelles, mais de piques pour monter sur le rempart. D'ailleurs, à ce moment, il ne s'agissait pas à Mers-el-Kebir d'envoyer à Oran des échelles et des escaladeurs, mais bien l'armée elle-même, comme elle se trouva en effet en même temps sur cette ville.

« Les espagnols qui les premiers pénétrèrent dans la place n'en sortirent pas comme le prétend Marmol pour aller combattre les mores au-dehors, attendu qu'au-dedans ils avaient assez à faire de lutter avec ceux qui étaient restés, occupation où leurs mains furent suffisamment employées jusqu'à l'arrivée de toutes les troupes par la muraille ou par les portes. C'est à ce dernier moment et lorsque la ville était déjà rendue — et non avant — que les mores avec qui on avait des intelligences envoyèrent les clefs d'une des portes à Mers-el-Kebir.

« Par une autre erreur, Marmol place la mort accidentelle du comte d'Altamira à l'entrée dans Oran en 1509, tandis que cet événement n'eut lieu que l'année d'après, à la prise de Bougie. »

Mariana, dans son récit de la prise d'Oran, se préoccupe surtout du côté religieux de l'événement, préoccupation naturelle dans un auteur qui appartenait à la compagnie de Jésus. Il constate, comme Marmol, que l'affaire, précipitamment engagée, a été conduite avec désordre ; il ne parle pas, d'ailleurs, d'intelligences préalables avec la place.

De nos jours, M. Fey (Hist. d'Oran, p. 69) rapporte l'opinion d'un auteur espagnol, M. Cayetano Rosell, qui qualifie la tradition de ces intelligences, « une supposition qui ne s'appuie sur « aucun témoignage. » Exposée sous cette forme absolue, l'assertion paraît beaucoup trop tranchante, surtout en présence des affirmations formelles et circonstanciées de Marmol, qui écrivait très-près des événements. Sans doute, l'auteur grenadin n'est pas toujours impeccable et nous-même en avons produit quelques exemples un peu plus haut. Cependant, ce qu'il rapporte

(1) L'ancienne lieue espagnole est de près de 8 kilomètres.

à cet égard mérite quelque attention, lorsque nous le trouvons confirmé par Suarez, qui a résidé pendant une trentaine d'années sur le théâtre de l'événement et qui nous offre l'excellente garantie d'une passion ardente et infatigable dans la recherche de la vérité, ainsi que nous allons bientôt le prouver au lecteur.

Au reste, nous voudrions avoir sous les yeux la version textuelle et complète de M. Rosell, afin de savoir s'il apporte quelque bonne raison, à l'appui de son assertion que M. Fey produit purement et simplement, sans l'escorte obligée des preuves les plus élémentaires. En attendant, nous croyons le fait contesté suffisamment acquis à l'histoire africaine.

Terminons cette dissertation en produisant un très-court récit mi-parti de légende et d'histoire, que nous devons à M. Amédée Pichot (Hist. de Charles V, p. 258.) Selon cet auteur :

« .... Ximenès, ce franciscain revêtu..... de la pourpre, qui propose à Ferdinand de faire à ses frais l'expédition d'Oran, devient généralissime avec un état-major de moines, donne l'ordre de l'assaut et entre dans la ville conquise aux acclamations des troupes qui le reconnaissent pour le véritable vainqueur. »

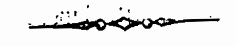
A ce paragraphe, l'auteur ajoute en note :

« Après sa mort, Ximenès protégea encore par son apparition les remparts d'Oran lorsqu'un péril les menaçait : plus d'une fois, on aperçut un moine avec son chapeau rouge, brandissant un glaive et lançant son cheval contre les escadrons ennemis : *c'était le cardinal Ximenès!* »

Sans doute, l'apparition de l'illustre cardinal n'était pas à son poste en 1708, lorsque les Algériens enlevèrent Oran de vive force à la couronne d'Espagne.

Pour traduction,

A. Berbrugger.



LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les N°s 35, 37-38, 39, 43, 45 et 54.)

CHAPITRE XXXII.

MOSQUÉE DITE DJAMA EL-KECHACH, RUE DES CONSULS.

Les plus anciennes mosquées d'Alger, se distinguaient par une particularité assez remarquable. Elles étaient surmontées par des toits à double versant, recouverts en tuiles rouges et remplaçant les dômes surbaissés arrondis ou ovoïdes qui signalent ordinairement les grands temples du culte musulman. D'une ordonnance plus mesquine et d'une architecture plus pauvre encore que les mosquées édifiées pendant la domination turque, elles étaient d'ailleurs dignes d'une humble bourgade berbère, étrangère aux beaux-arts et ignorant que le sort lui réservait de plus brillantes destinées. Je signalerai comme appartenant à cette catégorie d'édifices contemporains de l'Alger berbère, ou le rappelant par une reconstruction à laquelle avaient été conservés les caractères du type [illegible] mosquée de Sidi Ramdan, la mosquée de Khedeur-Pacha, la Grande Mosquée, et la Mosquée d'El-Kechach, qui fait l'objet du présent chapitre.

La date de la construction de cette dernière mosquée ne m'est pas connue, et, elle ne saurait l'être, puisque l'édifice appartient à une époque sur laquelle nous ne possédons pas de documents. Le renseignement le plus ancien que j'aie pu trouver est de 978 (1570-1571) ; un acte du cadi, passé dans les premiers jours du mois de Rebi 2ᵉ de cette année, ayant à mentionner la mosquée dont je m'occupe, la désigne sous le nom caractéristique *d'el Djama el-Kedim* (الجامع القديم, la vieille mosquée) qui nous apprend qu'à cette époque reculée, elle était l'un des plus anciens temples d'Alger. Cette désignation significative est reproduite par plusieurs actes postérieurs dont le dernier porte la date de 1039 (1629-1630). Elle disparaît ensuite, à partir d'un titre de 1046 (1636-1637), pour faire place à celle de *Djama el-Kechach* (جامع الشاش, la mosquée

d'el-Kechach), et je ne l'ai retrouvée que dans deux documents d'une date beaucoup plus récente, dont voici des extraits :

1. La vieille mosquée connue sous le nom de Djama el-Kechach (oukfia).

22. . . . . maison sise dans le quartier de la vieille mosquée connue aujourd'hui sous le nom de Djama el-Kechach. (Acte de 1180, soit 1766-1767.)

Quant à ce nom, — ou plutôt ce surnom — *d'el-Kechach*, qui est venu au commencement du XVII° siècle de notre ère, s'attacher à la *vieille mosquée* et remplacer son ancienne et instructive dénomination, il appartient évidemment à l'auteur d'une reconstruction qui a dû avoir lieu vers cette époque. Je trouve dans *Haedo*, qui écrivait en 1612, la confirmation de cette supposition que tout, d'ailleurs, semblait autoriser. En citant les sept principales mosquées d'Alger, l'auteur espagnol s'exprime ainsi :

« La seconde, qui est proche de celle-là (1), du côté du couchant ; elle fut terminée en l'année 1579 ; un maure fort riche dit el-Caxes ordonna, au moment de sa mort, de la construire ; elle est fort jolie, bien travaillée et de raisonnable grandeur. » (2)

La situation indiquée par Haedo est précisément celle de l'édifice qui m'occupe, car celui-ci se trouve effectivement à l'Ouest et à peu de distance de la Grande-Mosquée. Quant au mot *Caxes*, il ne sera pas difficile d'y reconnaître le nom *el-Kechach*, si l'on tient compte du mode de transcription des auteurs espagnols, lesquels remplaçaient le *ch* (ش) des arabes par le X ou le J, écrivant *Xaban* pour *Chaban*, Baxa ou Baja pour Bacha etc. Ajoutons que la mosquée d'*el-Kechach* était réellement l'une des plus importantes d'Alger et qu'à l'époque où écrivait Haedo, il n'existait dans tout le quartier de la Grande-Mosquée, aucun autre édifice qui méritât de figurer dans la nomenclature du savant bénédictin. L'identité me semble donc aussi bien établie que possible. Je dois seulement rappeler qu'il ressort péremptoirement des renseignements précédents que le pieux *el-Kechach* ne fit que reconstruire, probablement en l'agrandissant, une mosquée qui n'était pas la plus moderne du vieil Alger puisqu'on la désignait par une appellation destinée à constater son âge vénérable.

---

(1) La grande mosquée, dont l'auteur vient de parler.

(2) La secunda, que esta, etc, *Topographia e historia general de Argel*, (f° 41, verso.)

En sa qualité de mosquée à Khotba, cet édifice avait un assez nombreux personnel composé comme il suit : 1 oukil, 1 imam, 1 mouedden, 2 hezzabin, 1 allumeur, 1 balayeur, 4 prieurs et 1 porte-crosse. Son dernier oukil fut le sieur Kaddour ben Sisni, nommé par el-Hadj Ali pacha, en 1224 (1808), et devenu Cadi Maleki d'Alger sous la domination française.

Cette mosquée, peu belle au dehors et au-dedans quoiqu'en, ait dit Haedo sur la foi des informations qu'il recueillait, — et pourvue d'un petit minaret carré, fut affectée au dépôt des lits militaires dès 1831. Après avoir servi à l'installation de l'hôpital civil, pendant quelques années, elle fut remise de nouveau à l'administration militaire, qui l'a reconstruite en grande partie et y a établi le magasin central des hôpitaux. Elle reçut d'abord le n° 31 de la rue des Consuls, dont elle porte le n° 28, depuis 1851.

CHAPITRE XXXIII.

ZAOUIAT EL-KECHACH, RUE DES CONSULS (1).

Je n'ai pu me procurer aucun renseignement précis sur cette Zaouiat, qui est contiguë à la mosquée dont je viens de parler et que la notoriété et divers actes dont le plus ancien ne remonte qu'à 1162 (1768-1769), appellent *la Zaouiat d'el-Kechach* (زاوية القشاش). La tradition assure qu'elle a été construite par el-Kechach, mais je ne publie ce renseignement que sous toutes réserves, bien qu'il paraisse conforme aux probabilités. La Mosquée et la Zaouiat portant le même nom, formaient cependant deux établissements distincts, ayant chacun son oukil et sa dotation.

La Zaouiat el-Kechach était une grande maison, ou plutôt une espèce de fondouk, dont les chambres servaient d'asile à des savants, ou tolbas, peu fortunés, lesquels recevaient également la nourriture. A la fois lieu de refuge et école supérieure (medersa), cet établissement avait un professeur chargé de faire un cours de droit et de théologie. Il comptait, en outre, 10 lecteurs appelés à accomplir certaines lectures stipulées dans des fondations pieuses.

---

(1) Le Musée d'Alger possède, sous le numéro 35, l'inscription qui figurait jadis sur l'ancienne fontaine de la Zaouïa dite *El-Kechchach*. — *N. de la R.*

Son dernier oukil a été un sieur Mohammed ben Djilani. Quelques indigènes m'ont assuré que l'une des chambres du rez-de-chaussée renfermait une tombe qui passait pour être celle d'El-Kechach.

Cette Zaouiat reçut le n° 35 de la rue des Consuls. Son sort fut le même que celui de la mosquée d'El-Kechach.

CHAPITRE XXXIV.

MOSQUÉE DE BAB EL-DJEZIRA (OU, PAR CONTRACTION : BAB DZIRA) AUSSI APPELÉE DJAMA CHABAN KHODJA.

A l'angle des rues de la Marine et des Consuls, se trouvait une grande mosquée à Khotba, affectée au rite hanafi. Bâtie en 1105 (1693-1694) par le Dey el-Hadj Chaban Khodja, qui fut élu en 1101 et étranglé en 1106; elle dût un agrandissement au pacha Hassan ben Hossain, en 1209.

Le personnel de cette mosquée était important. Il se composait de : 1 imam, 1 khetib ou prédicateur, 1 porte-crosse, 1 chef des moueddens, des moueddens, des hezzabin et des hommes de peine chargés de l'éclairage, du balayage et autres soins matériels.

Quant à la dotation, elle était administrée par les oukils du Shoulkheirat, institution dont l'une des principales attributions était de gérer les propriétés des édifices du rite hanefite.

Voici les documents et renseignements que j'ai recueillis sur cet édifice auquel étaient annexées des latrines publiques avec fontaines et une école spécialement affectée à l'enseignement des jeunes turcs.

1. El-Hadj Chaban Dey achète, à un particulier, une maison située auprès de la porte de l'île (Bab el-Djezira, ou plus usuellement Bab-Dzira, باب الجزيرة, aujourd'hui porte de la Marine ou de France), déclarant que son intention est d'élever une mosquée sur l'emplacement de cet immeuble (acte du mois de Rebi 1er 1104, soit du 30 novembre au 9 décembre 1692).

2. Le doulateli, El-Hadj Chaban Dey, constitue une maison en habous au profit de la mosquée qu'il fait actuellement construire près de la porte de l'île (Bab el-Djezira), dans la ville d'Alger, pour ses produits être affectés à l'entretien de la dite mosquée, en fait de nattes, huile, traitement des mouedden des hezzabin, etc.; il a confié la surveillance de tout cela aux deux administrateurs du sboulkheirat, fonctions dont les titulaires actuels sont El-Hadj Hassan ara ben Mohammed, le turc, et El-Hadj Ibrahim ben

el-Hadj Hamida el-Andeloussi (l'andalous) (acte du mois de djoumada 1er 1104, soit du 8 janvier au 6 février 1693).

3 *Texte et traduction d'une inscription arabe, mutilée, provenant de cette mosquée et déposée à la bibliothèque publique d'Alger, où elle est cataloguée sous le n° 2.*

لا اله الا الله الملك الحق المبين . . . .
ومحمد رسول الله صادق الوعد الامين . . . .
هذا المسجد لوجه الله العظيم المتوكل . . . . . .
العلامة الناسك لبيت الله الحرام الحاجي شعبان
داي بقاء الدولة بمحروسة الجزاير المحمية بالله
وفي شهر صفر الخير سنة ١١٠٥ خمس ومائة والف
بعد الهجرة النبوية عليه الافضل التحية

Il n'y a d'autre dieu que Dieu, le souverain, la vérité évidente.. .... Mohammed est l'envoyé de Dieu, ses promesses sont sincères, il est digne de confiance.............. (a ordonné la construction de) cette mosquée, pour l'amour du Dieu sublime, celui qui se confie................. ...... le très-docte (1), le visiteur de la maison sacrée de Dieu, le Hadj Chaban Dey, perpétuité de la royauté dans la (ville) bien gardée d'Alger, protégée par Dieu, dans l'excellent mois de safar de l'année 1105, mil cent (2) cinq (3) après l'émigration (hégire) du prophète sur qui soit la meilleure des graces divines.

4 El-Hadj Chaban Dey fonde un habous au profit de la mosquée qu'il a fait construire dans le voisinage de Bab el-Djezira, près de la caserne des janissaires (acte de Rebi 1er 1105, soit du 31 octobre au 29 novembre 1693).

5. Un particulier fonde un habous au profit de la mosquée que

(1) Chaban appartenait au corps des *Khodja* ou lettrés turcs : ce titre de *Khodja*, qu'on ne lui donnait pas pendant qu'il était au pouvoir, reparaît à l'exclusion de tous autres, après sa mort.

(2) Quoique fruste, le mot *cent* est parfaitement reconnaissable et sa lecture ne me semble offrir aucun doute.

(3) Soit du 2 au 30 octobre 1693.

notre maître le Doulateli considérable, le Seigneur El-Hadj Chaban Dey a fait bâtir auprès de la porte de l'île (bab el-djezira). (Acte de la fin de Chaban 1106, soit du 6 au 14 avril 1695).

6. *Traduction d'un acte portant en tête le cachet du cadi hanefi et en marge celui de Hadj Chaban Dey :*

Louange à Dieu ! L'honorable très-glorieux, très-fortuné et très-éminent Seigneur El-Hadj Chaban Dey, mentionné comme acquéreur dans l'acte qui se trouve au dessus de celui-ci et auquel celui-ci fait suite après les deux signataires de cet acte en témoignage contre sa noble personne, déclarant constituer en habous la maison désignée dans ledit acte au profit de la mosquée qu'il a fait construire près de la porte de l'île (bab el-djezira), l'une des portes de ladite ville, dans le voisinage de la caserne de janissaires. Les revenus dudit immeuble seront affectés aux besoins de la mosquée susdite en fait d'huile, nattes, éclairage, salaire de l'imam et des mouedden nécessaires au service de la mosquée, ou tous autres objets dont le besoin sera reconnu. De même, il a constitué habous les deux boutiques sises au dessous dudit immeuble et mentionnées dans l'acte dont il a été parlé, au profit du chef des moueddens de ladite mosquée ; celui-ci touchera leurs loyers à titre de traitement mensuel, ainsi que c'est l'usage en pareille circonstance, à la condition d'entonner la prière dans ladite mosquée aux heures d'oraison déterminées et de lire trois fois la Sourate de la délivrance avant chacune des prières, dans ladite mosquée etc. Cette constitution de habous est éternelle, stable, etc.; elle sera inaltérable jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de ceux qu'elle porte, et il est certainement le meilleurs des héritiers, etc. En agissant ainsi il a eu en vue la face du Dieu sublime et a espéré les immenses rémunérations, car Dieu ne laisse point faillir le salaire des bonnes œuvres, etc. A la date du milieu de hidja le sacré, dernier des mois de l'année mil cent six (1106) (du 23 juillet au 1er. août 1695).

(Suit la signature des deux assesseurs du Cadi).

7. Hassan Pacha fonde un habous au profit de la Mosquée de l'honorable et respectable Sid Chaban Khodja, sise près de la porte de l'île, et qui est régie par le Sboulkeirat (acte de djoumada 6e 1209, soit décembre 1794).

8. Traduction d'un acte portant le cachet du cadi hanefi.

Louange à Dieu. Après que l'honorable et respectable Seigneur Hassan, Pacha actuel, fils de celui à qui Dieu a fait miséricorde, le sid Hossaïn, eut été établi dans la propriété de la petite maison

(douira) mentionnée dans l'acte ci-dessus, auquel celui-ci fait suite ainsi que des deux boutiques sises au dessous de cet immeuble et du magasin affecté à la préparation du café, mentionnés avec lui dans ledit acte, ainsi que le tout résulte de la teneur de cette pièce. Établissement complet !

Actuellement, le Seigneur Hassan Pacha, susnommé, jugea opportun, dans l'étendue de ses connaissances et la force de son jugement de démolir ladite douïra et les immeubles mentionnés avec elle, et d'annexer leur emplacement à la mosquée qui leur est contiguë, connue sous le nom de Mesdjed Chaban Khodja, afin de l'agrandir par cette adjonction et de lui donner une vaste contenance ; stipulant que tout ce qu'il construira dans la partie inférieure de la dite mosquée, en fait de boutiques et autres (locaux), sera *habous* au profit de cette mosquée et sera ajouté à tout ce qui est déjà immobilisé en sa faveur, exactement aux mêmes conditions sans addition ni omission. Il a eu en vue, en agissant ainsi, la face du Dieu sublime et a espéré les immenses rémunérations, car Dieu récompense ceux qui font du bien, et ne laisse point faillir le salaire des bonnes œuvres. Celui qui altérera ou modifiera ce habous sans motif légal, Dieu lui en demandera compte et tirera vengeance de son entreprise : ceux qui ont pratiqué l'arbitraire apprendront de quel châtiment ils seront atteints.

Le fondateur susdit du habous s'est dessaisi de ses droits de propriété sur les objets du habous et a conféré des droits d'usufruit sur ces immeubles à l'administrateur actuel du Sboulkheirat. Celui-ci a accepté cela de lui, et est entré en possession, à son exclusion, pour le compte de la dite mosquée ; cette prise de possession est entière et conforme à la loi. Tout cela a eu lieu par l'organe de son serviteur l'honorable Mebarek le biskri, le Toulgui, ben ... etc. Cela date des premiers jours de Djoumada 2e de l'année 1209 (du 26 décembre 1794 au 2 janvier 1795).

(Suivent les signatures des deux assesseurs du cadi)

9. Après que la dame Amina bent Ahmed eut constitué en habous une boutique sise près de la porte de l'île (Bab el-Djezira), vis-à-vis de la caserne de Janissaires, etc.

Actuellement, celui à qui Dieu a confié le gouvernement des hommes et du pays, lequel est l'honorable, glorieux et courageux seigneur Hassan, Pacha actuel, ben Hossaïn, mettant ses projets à exécution, démolit une partie de la mosquée connue sous le nom de Mesdjed du défunt Cha'ban Khodja, située près de la

porte de l'île (Bab el-Djezira), et annexa à cette mosquée ladite boutique (entr'autres immeubles).

En conséquence, il ordonna à l'administrateur actuel du Sboul-kheirat, lequel est l'honorable El-Hadj Khelil manzoul agha. de servir aux dévolutaires de cet immeuble un loyer mensuel d'un quart de boudjou, etc. (Acte du mois de Rebi 2e 1210, octobre 1795)

Cette mosquée était connue sous le nom de son fondateur, Chaban Khodja. Cependant sa proximité de la porte de la marine lui valait assez souvent la dénomination de Djama Bab el-Djezira ou plus usuellement Bab Dzira. Elle formait voûte sur la rue des Consuls, dont elle reçut le n° 7 et avait sur la rue de la Marine une issue qui porta le n° 251. Transformée en caserne du Génie militaire dès 1830 ; elle fut remise, en ruines, le 20 juin 1834, au service des Domaines, qui aliéna, le 26 septembre 1835, la partie de son emplacement respectée par les nouveaux alignements, laquelle se trouve actuellement englobée dans la maison à la française portant le n° 36 de la rue des Consuls.

CHAPITRE XXXV.

1° MOSQUÉE DU PORT. 2° CHAPELLE DE SIDI EL-ROBERINI.

Nous voici arrivés près de celle des portes de la ville qui a certainement joué le plus grand rôle dans les événements dont Alger a été le théâtre pendant plusieurs siècles, car c'était par là que sortaient les corsaires qui allaient s'embarquer pour écumer les mers et combattre les infidèles, qu'entraient le butin enlevé à l'ennemi et les pauvres prisonniers chrétiens, pleurant leur liberté, leur famille et leur patrie. Cette porte, qui constituait la seule communication de la ville avec le port, était usuellement appelée *Bab Dzira*, par corruption des mots *Bab el-Djezira* (la porte de l'île). Les documents lui donnaient plus ordinairement le nom significatif de *Bab el-Djihad*, la porte de la guerre sainte. En 1830, nous l'avons appelée la *Porte de France*.

Franchissons cette issue, jadis si redoutable aux chrétiens et visitons deux édifices de peu d'importance que renferme l'ancien port. Nous trouvons d'abord, contre la voûte de l'amirauté, du côté opposé à la ville, une petite mosquée sans minaret, autrefois exclusivement fréquentée par les gens de mer. L'oukfia désigne

« ainsi cet édifice : « mosquée (Mesdjed) sise hors la porte de « l'île (Bab el-Djezira), près du grand fort (Bordj el-Kebir), » et deux ou trois actes, dont le plus ancien n'est que de 1104 (1692-1693), l'appellent *Mesdjed el-Mersa*, la mosquée du port.

Plus loin, un peu avant la voute du môle, se trouve, ménagé dans les fortifications, un petit local qui renferme les restes de Sidi *El-Roberini*, saint sur lequel je n'ai aucun renseignement à donner, et qui paraît avoir été inhumé en ce lieu antérieurement à la construction des batteries qui lui forment une formidable chapelle.

Repassons, maintenant, la porte de la guerre sainte et engageons nous de nouveau dans la rue de la marine, où bientôt nous allons trouver, à gauche, la grande Mosquée, édifice remarquable par son ancienneté et son importance religieuse.

Albert Devoulx.

(*A suivre*)

CIVITAS NATTABUTUM.

INSCRIPTION RELEVÉE A OMM GUERRIGCHE.

DIVO COM
M·ANT·ONINI (1)
SARMAT·FILIO·F
MP·CAES·L SEPTI
RI·P·I·PERTINACI
BIC·ADIA·B PART M
MAX·TRIB·POT·XV
COS·III·PROCOS·PROP
TOR·IMP FORTISSIM
CISS
M NI
TONINI
MAX·TRIB·POT COS
PROCOS FORTISSIMI
LICISSI MIO PPS
ET SVPER OMNES P (1)
CIPES NOBI SIM·C
NATTABVTVM

J'ai trouvé cette inscription (2) à Omm Guerrigche, sur la rive gauche de l'oued Cherf, un peu au-dessous du confluent de l'oued el-Aar.

C'est une dédicace à Septime Sévère (3), consul pour la

(1) A la deuxième ligne, A, N sont liés, ainsi que N, E à la seizième. — *Note de la R.*

(2) A la copie de cette inscription, M. le capitaine Dewulff a joint un estampage. Ces deux documents et une transcription de M. le capitaine d'État-Major De Vigneral, que l'on trouvera plus loin, donnent une base assurée aux études que l'on peut faire sur cette très-intéressante épigraphe. — *Note de la R.*

(3) Il fallait dire une dédicace *indirecte*, pour mieux préciser le document. En effet, bien que le nom de Commode y figure à la place d'hon-

troisième fois en 201. La quinzième puissance tribunitienne donne pour date à l'inscription l'année 208. Caracalla était alors dans sa dixième puissance tribunitienne; il avait été consul pour la troisième fois en 208.

La pierre a les dimensions suivantes : hauteur, 0m85; longueur, 0m40; largeur, 0m40. Elle est d'un beau calcaire très-dur, aussi l'inscription est encore très-lisible quoiqu'elle soit exposée aux intempéries des saisons depuis de longues années.

C. Nattabutum peut signifier Civitas Nattabutum ou Colonia Nattabutum.

Les docteurs Shaw et Peyssonnel partant tous les deux d'Announa (Tibilis) pour se rendre à Constantine, ont laissé Omm Guerrigche sur leur gauche et n'ont pas signalé ses ruines. Le général Duvivier, dans ses notes sur la portion de l'Algérie qui est au Sud de Guelma, cite les ruines d'Omm Guerrigche. Je ne crois pas qu'elles aient été explorées depuis et surtout que leur nom ancien ait été retrouvé. Une exploration plus complète que celle que j'ai pu faire et des connaissances plus étendues que celles que je possède en archéologie permettraient, sans aucun doute, de trouver d'utiles renseignements sur la grande ville numido-romaine de Nattabuta.

En attendant, voici ce qu'une course rapide m'a permis de voir.

Un fort byzantin semblable à celui de M'daourouche (Madaure) s'élève au milieu de Nattabutum. L'espace couvert par les ruines est double de celui que couvrent les ruines de l'ancienne Calama. Nattabutum était donc une grande ville, et en outre tous les mamelons aux environs sont couronnés de ruines; on peut donc supposer que la population était nombreuse. Quelques corniches, des chapiteaux richement sculptés, annoncent des monuments d'une certaine importance.

neur, il est évident que le dédicateur a voulu adresser son hommage lapidaire à Septime Sévère, imaginant, sans doute, flatter ce prince, dans ses sympathies tardives, et probablement peu sincères, pour l'indigne fils de Marc-Aurèle. — *Note de la R.*

Ptolémée cite les Nattabutes parmi les peuples qui habitaient au Sud de la Numidie, au pied du mont Audus, et Pline, après avoir fait l'énumération d'un certain nombre de villes de la Numidie, ajoute :

Ex reliquo numero, non civites tantum sed pleraeque etiam nationes jure dici possunt ut Nattabudes, Capsitani, Misulani, Massylii, etc.

Puis-je signaler l'analogie qui existe entre *Nassaboudes*, nom que Ptolémée donne aux *Nattabutes* et *Nassaboth*, nom qu'il donne à l'oued Sahel, ou rivière de Bougie ? Nassaboth, se décompose en N-as-aboth et semble vouloir dire *de la tribu*, ou *de la rivière des Abbès*, ou *Beni Abbès*. Il paraîtrait résulter de là que les Nattabutes et les Beni Abbès ont une origine commune.

Au reste, je ne signale ces ressemblances que sous toutes réserves. Elles méritent peut-être d'être approfondies, mais je laisse ce soin à de plus érudits que moi dans la matière.

Guelma, le 25 octobre 1865 (1).

Le Capitaine du Génie,
DEWULF.

Remarques de la Rédaction. — Avant d'aborder le commentaire de l'inscription de la ville des Nattabutes, produisons, comme moyen de contrôle, la copie ci-dessous due à M. le capitaine de Vigneral :

DIVO COM
M. ATONINIII
SARMAT. FILIOPP
I..MPCAES.L.SEPTI
...RI PII PERTINACI
BIC.ADIAB.PATH (2). M

(1) Par une lettre en date du 20 janvier dernier, M. le capitaine Dewulf a modifié celle du 25 octobre, au deuxième paragraphe, et l'a augmentée des deux derniers qui figurent ici. — *N. de la R.*

(2) M. le capitaine de Vigneral donne cette lecture : PATH au lieu de PARTH. Quoique l'estampage ne soit pas très-bien réussi en cet endroit, nous croyons pouvoir affirmer qu'on y doit lire PARTH, avec les deux dernières lettres liées. — *N. de la R.*

MAX. TRIB POT XV
COS III PRO COS. PRO
TOR II PFORTISSIM
CISS..............
IMPCAE...........
TONINI... FI....... PON
MAX TRIB POT... III COS
PROCOS FORTISSIMI
LICISSI MIOP... PP
ET SVPER OMNES P
CIPES.NOBILICISSIMIC
NATTABVTVM

Nous donnerons, à la fin de ces observations, la copie qui résulte de notre étude comparée de l'estampage et des deux transcriptions qu'on vient de lire. Nous allons, en attendant, énumérer et discuter — autant que cela nous est possible ici (au Tombeau de la Chrétienne), en l'absence des ressources bibliographiques les plus essentielles — les éléments de solution du problème posé par l'épigraphe dûe au zèle archéologique de M. le capitaine Dewulf.

Dion Cassius a constaté que Commode fut généralement abhorrhé comme un ennemi du genre humain ; et que, cependant, l'empereur Sévère, après avoir partagé à son égard le sentiment de tous les gens honnêtes, finit par l'appeler *son frère ;* bien plus, par le mettre au rang des Dieux, instituant en son honneur des prêtres et des sacrifices, ainsi que des fêtes solennelles pour l'anniversaire de sa naissance.

Il est curieux de suivre les variations de l'africain Sévère sur ce point de sa politique :

A son avènement, il promet de prendre Marc-Aurèle pour modèle et qualifie Commode d'abominable tyran ;

En 195, il se déclare le *fils adoptif* de Marc-Aurèle, prêtant à ce prince, mort depuis quinze ans, un acte posthume auquel celui-ci n'aurait guère songé de son vivant ;

L'année suivante, il change le nom de son fils aîné Bassien et l'appelle Marc-Aurèle-Antonin, nom usurpé s'il en fut et

auquel la postérité a substitué le sobriquet Caracallus ou Caracalla (1);

En 197, après la défaite de son compétiteur Albin, Sévère, écrivant au sénat, lui reproche son faible pour ce César; déjà, il commence à vanter le gouvernement de son *frère* Commode. Dans un discours aux pères conscrits, lors de son arrivée à Rome, il proclame Commode un *Dieu*, le comble d'éloges et couronne cette impudente palinodie en proclamant que des misérables seuls peuvent blâmer la conduite d'un si excellent prince. Pendant les sanglantes exécutions qui accompagnèrent cet étrange discours, Sévère retourne au sénat pour lui ordonner de mettre Commode au rang des Dieux. Il condamne, en même temps, à être jeté aux bêtes, Narcisse, le fameux lutteur qui avait étranglé le fils de Marc-Aurèle, et n'épargne aucun de ceux qui avaient eu la moindre part à la mort de son prétendu frère.

Ces variations s'expliquent par la situation de Sévère au commencement de son règne : il avait alors besoin du sénat et des classes influentes pour triompher de ses compétiteurs, Didius Julianus, Pescennius Niger et Clodius Albinus; aussi, il se présente comme le vengeur du vertueux Pertinax et l'ennemi du tyran Commode. Mais quand ses rivaux sont abattus et qu'il a tout l'empire dans la main, il sent, à la fois, qu'il n'a plus besoin de personne et que flétrir un tyran, approuver le meurtre dont il est tombé victime, c'est accepter des précédents fâcheux contre lui-même. Dès ce moment, il n'est plus question du vertueux Pertinax et le tyran Commode devient le frère de Sévère, puis, enfin, un Dieu ! Si cela n'est guère moral, c'est tout-à-fait logique, au point de vue du despotisme.

Dès le début de son règne, Sévère apparaît un véritable africain et il le fut jusqu'au bout : *afer usque ad senectutem sonans*, comme dit l'histoire Auguste. Or, *afer*, africain, dans une bouche romaine, avait une valeur particulière que l'on peut comprendre, surtout en Algérie où ce caractère spécial se montre

(1) *Caracalla*, ou *Caracallis*, se disait, chez les Romains, d'une veste ronde à capuchon. C'est le *kabbout* ou caban court des Indigènes.

encore avec ses bons comme avec ses mauvais côtés, non-seulement chez les Indigènes, mais un peu aussi chez des gens qui sont nés sur un autre continent que celui d'Afrique.

Rome a d'autant mieux compris ce caractère, que Sévère avait, pour ainsi dire, africanisé l'empire :

« Il y a un moment au deuxième siècle — dit un auteur moderne (1) — où les Africains sont partout et partout aussi les Syriens :

« Un grand jurisconsulte, l'africain Salvius Julianus, dont le nom est attaché à l'édit perpétuel ;

« Le premier des orateurs, Fronto, fils de Cirtha la Numide ;

« Dans les lettres, au sénat, dans les conseils du prince, dans ces hautes fonctions administratives qui ressemblaient à des vice-royautés, au premier rang les enfants de l'Afrique ;

« Deux africains encore tiennent l'univers en suspens, sous Commode, deux hommes dont la métropole est Carthage : Albinus d'Hadrumète (Soussa) et Septime Sevère de Leptis, dont l'avènement amène les syriens sur la scène. »

A ces notes historiques, qui pourront aider à mieux comprendre notre inscription, ajoutons quelques considérations d'un autre genre.

Le nom de lieu qui la termine paraît inconnu à la géographie ancienne de l'Afrique septentrionale, au moins comme désignant un centre de population ; mais il apparaît, avec des variantes, comme nom de peuple, dans Pline et Ptolémée, sous les formes Natabudes, Nasaboutes ou Natabutes et Nattabutes, enfin, dans l'inscription qui nous occupe.

Thabute, autrement dit *Thabude* et aussi *Thabudeos*, sont des noms de centre de population, dans l'antiquité ; faut-il y chercher la racine de notre *Nattabute* ? Voici une question qui en soulève une autre, celle de savoir si ce dernier mot, évidemment berber,

(1) V. *Revue des Deux Mondes*, n° du 15 mai 1863, article intitulé : « *Philosophie de l'histoire romaine.* »

Quant à l'assertion qui termine la citation ci-dessus, il faut l'éclaircir en faisant remarquer que l'influence syrienne vint plutôt de la phénicienne Julia Domna, femme de Sévère, que de ce prince ; mais que ce fut surtout à partir d'Elagabale que cette influence prit de l'importance.

a été écrit correctement par le rédacteur de l'épigraphe d'Omm Guerrigche. Si l'on juge des temps anciens par le présent, le doute ne semblera point mal placé : n'entendons-nous pas ici chaque jour estropier les noms indigènes les plus usuels et de la prononciation la plus facile ? Est-ce qu'au lieu de *Bouzaréa*, il n'y a pas des personnes, même dans le monde officiel, qui disent Boudzaréa ou Boudjaréa ; d'autres n'écrivent-elles pas *Tipaza* pour Tipasa ? Bien plus, en ce qui concerne cette dernière localité, son nom qui n'a certe rien de difficile sous aucun rapport n'est-il pas devenu *Petit bazar* pour beaucoup des individus qui le fréquentent ainsi que pour quelques-uns de ceux qui l'habitent, voire même pour les indigènes du lieu qui sont peut-être bien les auteurs de cette singulière transformation de la dénomination antique (1).

Donc, il est permis de croire que les Romains n'ont pas été plus exacts que les Français dans la matière, ce dont nous avons d'ailleurs des preuves assez nombreuses. Cependant, ici, nous admettons l'exactitude, parce que nous croyons que le rédacteur de notre épigraphe, quoiqu'écrivant en latin, n'était pas romain. On verra le motif de cette opinion tout à l'heure.

Or, dans l'hypothèse assez probable où notre *Civitas Nattabutum* serait une ville indigène et le rédacteur de la dédicace à Commode quelque berbère romanisé, on peut se demander si l'initial NA a eu chez les Berbers primitifs le sens qu'il présente aujourd'hui chez les Kabiles, leurs descendants, pour qui il est signe du génitif et a parfois certaine analogie avec le O' des Irlandais dans les noms propres O' Brien, O' Connor, O' Donnell, etc. Mais ce serait aborder en plein la difficulté philologique soulevée par notre honorable correspondant ; et, comme nous l'avons déjà dit, ce n'est pas dans l'espèce de désert où la mission relative au *Kobeur Roumïa* nous retient depuis plus de trois mois

(1) Les indigènes appelaient cet endroit *Tefassedt*, berbérisation de l'arabe *fassed*, gâté, ruiné, nom fort bien appliqué à une ville en ruines. *Tipasa*, l'ancien nom ressuscité par nous, devait être prononcé par eux *Tibaza*, vu que le *p* manque à leur alphabet. De Tibaza à *petit bazar*, il n'y avait pas loin.

que l'on peut songer à résoudre des problèmes de ce genre. Tout ce qu'on peut faire — et ce que nous avons fait — c'est d'en poser les termes et de présenter quelques éléments de solution.

Il est déjà passablement téméraire d'offrir au lecteur notre lecture particulière du document qui nous occupe. Nous la donnons toutefois ci-dessous en invoquant pour les erreurs que nous avons pu commettre le bénéfice des circonstances atténuantes.

DIVO COMmodo divi (1)
M. ANTONINI pii germ.
SARMAT. FILIO Fratri
IMP. CAES. L. SEPTImii Sev-
ERI PII PERTINACIS Aug. ara-.
BICI ADIAB. PARTH· MAX. pont.
MAX. TRIB. POT XV Imp....
COS. III PROCOS. PROPaga-
TOR IMP. PORTISSIMi et feli-
CISSimi principis.......
M.... NI......
TONINI......
MAX. TRIB. POT. COS....
PROCOS. FORTISSIMi et fe-
LICISSIMI.... MIO.... PPS....
ET SVPER OMNES Prin-
CIPES NOBILisSIMI CIvitas
NATTABVTVM

On voit que nous avons ici une dédicace à Commode, frère de Septime Sévère et oncle de Caracalla. La mention de la quinzième puissance tribunicienne de Sévère lui assigne la date de 207-208.

(1) Les petits caractères désignent nos restitutions des parties de texte qui sont détruites ou à peu près illisibles sur le monument original.

Orelli a publié, sous le n° 906, une inscription qui a de l'analogie avec celle-ci. Seulement, l'hommage est rendu par Sévère et il s'adresse à un mieux méritant, à Nerva, son aïeul ; toujours en vertu de la parenté arbitraire dont il a été question.

DIVO NERVAE ATAVO, ETC.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, l'hommage des Nattabutes, quoique inscrit au nom de Commode, s'adresse, par le fait, à l'Empereur régnant Sévère. Dans l'antiquité, pas plus que de nos jours, la flatterie politique ne brûlait son encens devant ceux qui ne pouvaient plus le payer; et quand il lui arrivait d'honorer les morts, c'est que cela pouvait faire plaisir à quelque vivant investi de la toute puissance.

Dans notre inscription, c'est la ville berbère des Nattabutes qui fait la dédicace : que celle-ci ait été rédigée par un indigène assez romanisé pour écrire convenablement en latin ou qu'elle soit l'œuvre d'un Romain, on peut espérer que l'ethnique y figure sous sa forme la plus correcte. Car, dans l'un comme dans l'autre cas, étant placé en permanence sous les yeux de ceux dont il était le nom, il ne pouvait échapper à la rectification, si, par hasard, il y donnait lieu. Il ne paraît pas nécessaire d'insister davantage sur ce point.

Omm Guerrigche, où M. le capitaine Dewulf a trouvé l'inscription que nous commentons en ce moment, est à une quarantaine de kilomètres au Sud Sud-Ouest de Guelma, à proximité de la rive gauche de l'oued Cherf, et d'une autre ruine appelée *Henchir Loulou*, (la ruine de la perle), à peu près entre les deux. Il est indiqué sur les cartes de l'État-major.

Dans la *Notice sur la carte de l'Afrique sous la domination des Romains* (1864, p. 30), il est dit que, « d'après Ptolémée, « les *Natabutae* habitaient au Sud des Musulamii, au Sud des « Monts Aurès. » D'abord, la forme *Natabutae*, ni l'indication *au Sud des Monts Aurès* ne se trouvent dans l'auteur cité, dont voici les paroles textuelles : « Au midi des Cirtésiens « et de la Numidie, habitent sous le Mont Audus, les Misou-

« lames (1); au-de-là de ceux-ci, les *Nasaboutès*; ensuite, les Nisibes. »

Or, en admettant que le mont *Audus* soit *l'Aurès* — ce qui n'est pas certain (2) — on pourrait tout au plus conclure du passage de Ptolémée que les Nattabutes habitaient *dans* l'Aurès, puisqu'ils arrivent au Sud des Misoulames, lesquels vivaient au pied (*Nord*, sans doute, venant après les Cirtésiens) de cette montagne.

En tous cas, rien n'autorise ici, nous le répétons, la forme *Natabutae* attribuée bien à tort à Ptolémée qui, on l'a vu, emploie celle de *Nasaboutès*.

Mais d'où vient donc cette variante *Natabutae?* M. Marcus, dans ses notes sur la *Géographie ancienne des Etats Barbaresques*, de Mannert (p. 711) paraît l'attribuer à Pline qui ne s'en est pas servi, ainsi qu'on le verra tout à l'heure. L'inexactitude des citations n'est pas la moindre des difficultés auxquelles on se butte dans les études comparées de géographie africaine ! Il faut s'imposer l'obligation de les vérifier toujours, et on s'en trouvera bien.

A propos d'inexactitude, M. Marcus prétend, dans la note mentionnée ci-dessus, que les Nattabutes étaient au Sud de l'Aurès et il semble s'appuyer en cela sur Pline. Mais rapportons ici ses propres termes :

« Le Zab, ou les régions situées au sud du mont Auras, » était habité du côté de Thabudeos (El-Fith, lisez *Fid*) par » les Natabudes ou Natabutae (Pline, V. 4) que Ptolémée ap- » pelle Natabutes.....

Vérifions l'assertion : Pline, après avoir énuméré en grande partie les peuples, les villes et les colonies de l'Afrique, ajoute cette observation : « Ex reliquo numero, non civitates tantum, » sed pleraeque etiam nationes jure dici possunt, ut *Natabudes*, » Capsitani, Misulani, etc. » Ce qui se traduit : Le reste du

(1) Une inscription de Khemissa mentionne les Misulames, V. *Revue Africaine*, T. Ier p. 263.

(2) Les indications de Ptolémée ne le prouvent nullement et notre inscription implique le contraire.

pays ne se compose pas seulement de simples villes, mais de ce qu'on peut appeler à bon droit des nations, tels que les *Natabudes*, les Capsitaniens, les Misulanes, etc.

Ici, point de *Natabutae*, ni rien qui autorise à placer les Nattabutes au-delà l'Aurès; on voit maintenant que c'est la note très-erronée de M. Marcus qui a induit en erreur l'auteur de la *Notice sur la Carte de l'Afrique.*

Mais le passage de Pline a, d'ailleurs, une assez grande importance relativement au document qui nous occupe, puisqu'il nous apprend que la *cité des Nattabutes* n'était pas seulement une ville mais une nation, ou, tout au moins, le chef-lieu d'une nation.

Terminons ce commentaire en faisant observer que le *civitas Nattabutum*, même en le traduisant par « ville des gens de Thabute (*Na-ttabutum*) », d'après les considérations grammaticales indiquées plus haut, n'a aucun rapport de situation avec le *Thabute* de la Carte de Peutinger, qui se trouve fort loin d'Omm Guerrigche, entre Sigus et Sétif. Il n'a de commun non plus qu'une certaine analogie de forme avec le *Thabudeos* des Ziban.

Ce qui précède peut donner une idée de la valeur du document épigraphique que l'on doit à M. le capitaine Dewulf. C'est une précieuse acquisition pour la géographie comparée de l'Afrique, car il révèle à la fois le nom véritable et la position exacte d'une des peuplades antiques de cette contrée.

A. Berbrugger.

CHRONIQUE.

Mers-el-Kebir et son historien, Suarez. — On nous écrit de Madrid à la date du 23 novembre dernier:

« Vous avez commencé à publier dans le n° 52 de la *Revue africaine* la traduction d'un manuscrit relatif à l'histoire de Mers-el-Kebir par Suarez, traduction dans laquelle on se réfère à une série d'articles édités jadis par l'*Akhbar* avec le titre de *Oran sous la domination espagnole...*

« Je connais de ce même Suarez Montañès un imprimé qui porte ce prolixe intitulé :

« Avis importants adressés à S. M. le Roi, notre Seigneur, touchant quelques dangers et autres choses auxquelles on doit pourvoir à temps, dans les places d'Oran et de Mers el-Kebir, dans l'intérêt de la sécurité et du repos des royaumes d'Espagne et pour l'avantage du revenu et du domaine royal; lesquelles choses ont cours et pourront se continuer avec dommage ou bénéfice selon que l'on y mettra ordre à propos. — Le tout a été vérifié, entendu et ordonné par Diego Suarez Montañès, Asturien, vieux soldat et pratique de ces places et royaumes où il compte trente ans de milice. »

« Cet opuscule est un imprimé de 13 feuillets in-folio, sans date ni indication de lieu d'impression; mais il résulte très-clairement du texte que celle-ci doit remonter à 1605 (1).

(1) Dans son manuscrit, Suarez nous apprend qu'en effet il faisait imprimer, vers 1605, à Alcala de Henarès, *certains avis* à S. M. le roi d'Espagne sur le mauvais état des places d'Oran et de Mers el-Kebir et sur les autres affaires de la Berbérie. Il ajoute qu'il remit en personne un exemplaire de ces avis au souverain, auprès duquel la municipalité de Léon lui avait ouvert un accès par une chaleureuse recommandation; il donna aussi des exemplaires dudit opuscule aux membres des conseils d'Etat et de la guerre et au marquis d'Ardalès, alors gouverneur d'Oran.

Tous ces détails, ont été donnés par l'*Akhbar* du 21 août 1864, dans un des numéros du travail que M. Berbrugger y a publié sous le titre de *Oran sous les Espagnols*. — N. de la R.

L'ouvrage commence par : « Seigneur, les circonstances dont, etc. ; et il se termine par : « Le moindre des vassaux de V. M, Diego Suarez Montañès.

C'est un curieux document, où l'on traite de diverses choses relatives au pays et gouvernement des places d'Afrique. On y parle aussi de *Tomboquetumbo*, c'est-à-dire de Tombouctou...

« Puisque vous traitez actuellement dans la *Revue* le sujet de la conquête de Mers-el-Kebir, je vous informerai que l'on conserve les lettres originales de Gonzalo de Ayera qui accompagnait l'expédition et qui a été chroniqueur des Rois catholiques. J'ajouterai qu'en fait de documents officiels importants sur la matière, j'ai publié en 1845, la *Relation* des gens de terre et de mer qui ont composé cette expédition sous le commandement du marquis de Comarès ; ainsi que le rapport adressé sur l'entreprise au Cardinal de Cisneros par Pedro de Madrid qui y exerça l'office de mestre de camp général. Je pourrai vous adresser des copies de ces curieux documents si vous le jugez opportun.

Agréez, etc.

Le Général de Sandoval.

R'ORFA DES OULAD MERIEM. — On nous écrit d'Aumale le 23 novembre 1865 :

Vous avez publié autrefois, dans la *Revue* (1), une intéressante notice sur la R'orfa des Oulad Selama près d'Aumale ; il existe, comme vous le savez, une ruine ayant beaucoup d'analogie avec la précédente, dans la tribu des Oulad Meriem, (2) et j'ai pensé qu'une description de cette dernière aurait peut-être quelque intérêt pour vos lecteurs. Je compte donc sur votre obligeance habituelle pour faire paraître mon petit travail.

Lors de mon passage à Alger, je vous remis l'estampage d'une inscription, que je crois inédite ; je pourrais, si elle a été égarée, vous en adresser une autre ; je pense, du reste, aller sous peu

(1) V. le tome 1er, p. 105 à 110 ; et le tome 4e, p. 151 à 153. V. aussi *Époques militaires de la Grande Kabilie*, p. 284 et suivantes. — *N. de la R.*

(2) Il a été déjà question de cette *Rorfa des Oulad Meriem* dans la Revue, en 1859, tome 4e p. 50 et 104. — *N. de la R.*

à Sour Djouab où, paraît-il, plusieurs inscriptions nouvelles ont été mises au jour, et je vous en adresserai les estampages.

Voici maintenant la notice annoncée plus haut.

La R'orfa des Oulad Meriem, près d'Aumale. — A environ dix-huit kilomètres d'Aumale, sur la droite de la route de cette ville à Sour Djouab, se trouvent les restes d'une petite tour romaine, décorée par les indigènes du nom de R'orfa des Oulad Meriem.

Cette ruine s'élève sur une éminence au fond d'un grand ravin formé par le ruisseau venant du pâté montagneux du Berd'a, et portant, à cet endroit, le nom d'Oued el-R'orfa (la rivière de la tour). D'autres ruines plus ou moins considérables se voient aux environs : à 150 mètres à peu près de la tour et sur un mamelon dominant aussi le ruisseau, on trouve des restes de constructions assez étendues et indiquant un établissement de quelque importance; une autre ruine, moins considérable, mais dont l'enceinte formée de *pierres debout* (1) est encore très-visible, s'élève, à une certaine distance, en aval du ruisseau et borde la route de Sour Djouab.

Il ne reste de la tour que l'angle nord-est, tout le reste de la construction est écroulé et forme un amas de pierres de taille de toutes dimensions ; cependant, par la façade nord du monument, on peut juger, d'une façon à peu près certaine, de sa forme primitive.

Trois marches de 32 centimètres de hauteur et de largeur chacune, règnent dans toute la longueur de la façade et devaient enceindre la construction sur les autres côtés. La hauteur de l'angle encore debout est de 2 mètres 72 centimètres depuis le seuil de la troisième marche ; mais tout fait supposer que la tour devait être plus élevée et atteindre au moins 4 mètres. La largeur de la même façade est de 4 mètres 15 centimètres ; cette dimension était sans doute la même sur les autres côtés ; une

(1) Ce sont les parties intérieures de chaînes de pierres de taille dont les intervalles se remplissaient avec du blocage. — *N. de la R.*

meurtrière d'environ 40 centimètres carrés est ménagée à la hauteur de la quatrième assise.

Les pierres formant la construction ont généralement de 30 à 35 centimètres de hauteur, sauf à la quatrième assise, où elles atteignent 40 centimètres. Quant à la longueur, elle est très-variable et atteint jusqu'à 1 mètre 20 centimètres ; l'épaisseur du mur est en moyenne de 40 centimètres.

L'analogie qui existe entre ce monument et la R'orfa des Oulad Selama est frappante : le diamètre des deux constructions est le même, et la hauteur devait être à peu près égale ; mais la tour des Oulad Selama, construite avec des pierres de plus grand appareil et mieux édifiée, est restée presqu'intacte. Cette dernière, entourée de ruines assez considérables, formait le centre d'un établissement qu'elle semblait protéger. Mais ce qui étonne dans la tour des Oulad Meriem, c'est de la voir construite sur un mamelon trop éloigné des autres établissements pour pouvoir utilement les défendre.

La position stratégique ne paraît pas racheter cet inconvénient; en effet, dominée de toutes parts, elle n'a pas cette physionomie d'observatoire que présente si bien la tour des Oulad Selama, et, éloignée de près d'un demi-kilomètre de la route, si accidentée dans cette contrée, elle ne pouvait être d'un grand secours aux voyageurs ou aux convois.

Quelle était donc l'utilité de ces petites constructions, pouvant contenir à peine quelques hommes ?

Le but ne devait être, ce nous semble, qu'essentiellement militaire et se rattacher à un système de postes fortifiés jalonnant les grandes voies ou marquant les limites ; la tour devenait, en cas d'attaque, un dernier refuge pour les défenseurs qui, à l'abri de ces remparts de quatre mètres carrés pouvaient braver les attaques d'un grand nombre de Berbères.

Ces tours remplissaient alors le même but que les blockhaus employés autrefois par nous pour laisser des postes avancés dans le pays d'un ennemi toujours insaisissable et l'empêcher de reprendre ses cantonnements après le départ des colonnes. Les Romains, comme nous, dûrent essayer plus d'un système pour résoudre ce problème, de garder un pays étendu avec le moins

de monde possible ; et ces tours qui paraissent avoir été construites à la même époque, nous semblent l'application d'un de ces systèmes.

Mais alors pourquoi la tour des Oulad Meriem est-elle éloignée de la route et des établissements, pour lesquels cependant elle doit avoir été construite ? Arrêtons-nous donc sur le vaste champ des conjectures, car, en s'appuyant sur de telles bases, on arriverait à prouver bien des choses, et laissons à de plus savants le soin de trancher ces questions d'archéologie africaine (1).

E. Mercier.

Sur le nom de Julia Caesarea. — L'ancienne capitale de la Mauritanie césarienne est appelée *Julia Caesarea* par certains auteurs modernes et *Caesarea*, tout court, par d'autres.

Quelle est la bonne leçon ?

Un de nos collègues a bien voulu nous consulter à cet égard. Comme les doutes qui motivent sa curiosité peuvent avoir préoccupé bon nombre de nos lecteurs, nous croyons utile de reproduire ci-dessous la réponse que nous lui avons adressée et dont voici le texte :

« Monsieur, — Ainsi que plusieurs autres travailleurs en archéologie africaine, il m'était arrivé souvent d'appliquer le nom de *Julia Caesarea* à la Métropole de la Mauritanie césarienne, à la splendide cité, dont Cherchel, sa modeste héritière, nous offre encore des restes imposants. Un jour, un très-savant épigraphiste — c'est nommer M. Léon Renier — me demanda ex abrupto, d'après quelle autorité antique j'employais cette expression. Ainsi qu'il arrive assez souvent en pareil cas, cette interpellation imprévue trouva ma mémoire en défaut et je ne pus que répondre : « J'entends dire par d'autres *Julia Caesarea* je le répète. » Cependant, un peu de réflexion en ravivant s souvenirs aurait pu me suggérer un motif moins faible, non plus satisfaisant ; par exemple, ce passage de Ptolémée :

(1) On trouvera dans le 5e volume de la Revue, p. 184 à 187, dans l'article *Burgus centenarius*, la réponse aux questions que M. Mercier adresse ici. — *N. de la R.*

« Près de *Julia Caesarea* (Ioulia Kaisareia, en grec), est une île avec une ville de même nom........ »

« Il aurait fallu ajouter, il est vrai, pour être complet et impartial, qu'au lieu de *Ioulia*, un commentateur proposait de lire *Iol*, l'ancien nom de Césarée. Car cette rectification est très-acceptable, d'abord parceque de ces deux mots, assez semblables de forme, le plus court avait pu être pris pour une abréviation de l'autre; puis, parceque rien ne motivait dans l'espèce l'emploi du nom propre *Julia*, assertion qui sera justifiée tout à l'heure.

« En effet, *Caesarea*, substitué à *Iol*, remonte évidemment à Juba II, sur les monnaies duquel on en trouve le premier emploi et où il est toujours employé *seul*. Son apparition date de la 32e année du règne de ce prince, soit en l'an 16 de J.-Ch. ; pour moi, du moins, qui n'ai jamais eu occasion de voir de ses médailles antérieures à cette date. Sans affirmer, donc, que ce mot ne soit pas plus ancien que la date ci-dessus, je ferai seulement observer que s'il en est contemporain, ce peut être un hommage posthume rendu par Juba II au deuxième *César*, à Auguste son bienfaiteur, qui était passé à l'état de *Divus* depuis l'an 14 ; ce pouvait être, en même temps, un hommage à son successeur Tibère. Le titre de *César* étant déjà devenu la désignation officielle du maître de l'Empire, il pouvait ainsi saluer par une seule et même flatterie, le soleil qui se couche et celui qui se lève. Satisfaire à la fois à sa reconnaissance et à la politique, était une bonne fortune qui devait tenter le royal client du peuple romain.

« Donc, fait très-important pour la question qui nous occupe, sur aucune des nombreuses monnaies de Juba II, frappées en l'honneur de sa capitale, on ne trouve *Julia* Caesarea ; il n'y a jamais que *Caesarea* sans autre addition.

« L'expression *Julia Casarea*, d'ailleurs, n'aurait pu que rappeler *Jules César*, le vainqueur de Juba, père, l'auteur indirect de sa mort, le triomphateur qui avait traîné derrière son char Juba II encore enfant. Ce ne sont pas là, on doit l'avouer, des souvenirs propres à exciter la reconnaissance ni à motiver un hommage solennel.

« Mais, dira-t-on, il se peut que, plus tard, et pour quelque autre cause, on ait adjoint le mot *Julia* à celui de *Caesarea*.

« L'épigraphie locale fournit une objection péremptoire contre l'hypothèse ; car, pas plus que les monnaies, aucune des inscriptions d'époques diverses déjà nombreuses, exhumées à Cherchel et portant le nom ancien de la localité, n'offre l'exemple de l'emploi du mot *Julia*. On n'y lit jamais que ce nom unique, *Caesarea*.

« Ceci prouve que le commentateur mentionné plus haut est fort bien inspiré quand il propose de remplacer le *Ioulia Kaisareia* de Ptolémée par *Iol Kaisareia*. Car il suppose à bon droit qu'il y avait eu confusion, et que le nom le plus ancien, *Iol*, tombé en désuétude depuis longtemps à l'époque où écrivait son auteur, avait été pris par quelque copiste ignorant ou distrait, pour une abréviation du nom propre *Ioulia*.

« Quoi qu'il en soit de cette explication, comme il est très-certain que les monnaies ne fournissent aucun exemple de ce nom propre, non plus que les inscriptions, on est suffisamment autorisé, en s'appuyant sur cette double et très-solide base, à le rejeter et à employer exclusivement le mot *Caesarea*. »

« Agréez, etc. »

A. Berbrugger.

Tombeau de la Chrétienne. — Le travail de déblai du monument, poussé avec activité, offre les résultats suivants :

Les fausses portes du Sud, de l'Ouest et du Nord sont entièrement déblayées ; on entame en ce moment le déblai de celle de l'Est.

La face qui s'étend de la fausse porte du Nord à celle de l'Est est presque totalement débarrassée de la masse de pierres qui la dérobaient aux regards ; treize colonnes sur quinze sont dès à présent visibles.

Le grand socle carré, qui supporte le monument est découvert à ses angles N-E., N-O., S-O. et S-E.

Il résulte de ces travaux que la forme architecturale du

Tombeau de la Chrétienne, laquelle était restée une énigme indéchiffrable jusqu'à ce jour, devient évidente, et qu'on possède, dès à présent, tous les éléments de restitution nécessaires pour le rétablir sur le papier complétement et avec exactitude. C'est, au point de vue de l'art et de l'histoire, un résultat dont l'importance sera appréciée par les connaisseurs.

Le Kober Roumia, pris dans son ensemble, est un immense dé polygonal, coiffé d'un cone à gradins et posé sur un socle carré, le tout en pierres de taille.

Le dé est à facettes larges de 2 mètres 40 centimètres, circonscrites par soixante colonnes engagées d'ordre ionique ancien, dont les chapiteaux qui touchent les fausses portes sont à palmettes et les autres à bandeaux. Une corniche assez simple le terminait supérieurement.

Les fausses portes, placées aux quatre points cardinaux, comme pour rompre la monotonie de la colonnade, sont encadrées dans un chambranle et surmontées d'un entablement qui leur est particulier et s'encastre dans la partie intérieure des chapiteaux.

La plupart des pierres extérieures du comble conique ont été arrachées, ainsi que celles du revêtement en général, pour prendre le plomb qui se trouvait dans leurs mortaises à queues d'aronde.

Le socle, bâti entièrement en pierres de taille d'un appareil régulier, repose sur un bétonnage composé de petites pierres et de terre rouge faisant office de mortier.

Dans son état actuel et malgré l'absence de quelques assises supérieures démolies, le monument conserve une hauteur de 33 mètres. On peut conjecturer, d'après des indications probables, qu'il a pu avoir une dizaine de mètres de plus quand il était complet et avait son pyramidion. Son diamètre est de 60 mètres.

On se fera donc une idée assez exacte des dimensions de cette construction grandiose en supposant sur la place du Gouvernement un monument qui en occuperait toute la largeur et serait aussi haut que la colonne Vendôme.

En ce qui concerne la recherche de l'entrée, neuf sondages ont

été exécutés jusqu'ici dans ce but : six avec le trépan dans la grande brèche turque et trois avec la barre à mine sur l'angle Nord-Est du socle.

Le deuxième sondage a donné connaissance d'une cavité située presque au fond du monument et à peu près à égale distance de l'axe et de la circonférence. En égard au mode de construction du noyau de l'édifice (1), il convenait d'essayer si l'on ne pourrait pas rencontrer une salle ou une galerie dans des conditions plus favorables et c'est pour ce motif que les sondages ont été continués ; s'ils n'indiquent rien de mieux, on marchera en galerie horizontale et avec les précautions nécessaires vers celle que le troisième sondage a signalée.

Les objets trouvés jusqu'ici au Tombeau de la Chrétienne ont été recueillis en dehors du monument, puisque — on l'a vu — l'exploration n'a pas encore pénétré jusque dans l'intérieur. Ce sont :

Une médaille en or de l'Empereur Zénon ; un moyen bronze de l'époque des rois Numides, et quelques petites pièces du Bas-Empire dont un Gratien d'une conservation parfaite.

Un bracelet et une boucle d'oreille en bronze ainsi qu'un coin de très-petite dimension et de même métal.

Huit amphores, dont quatre à peu près intactes.

D'assez nombreux crampons en plomb avec tiges en bois d'olivier, provenant des mortaises en queue d'aronde dont il a été parlé plus haut, ont été recueillis, quelquefois sur les pierres mêmes auxquelles ils appartenaient.

Devant la porte du Nord, et aussi à l'angle Nord-Est du socle, quatre fragments de squelettes, dont un d'enfant ont été exhumés pendant le cours des fouilles. Tels sont les seuls objets découverts jusqu'à ce jour.

(1) Le Tombeau de la Chrétienne considéré dans son parement et sa partie intérieure, offre des différences de construction tellement saillantes qu'elles donnent l'idée d'un monument primitif assez grossièrement bâti et qu'on aurait enveloppé plus tard d'un parement régulier. Il résulte de cette circonstance que l'entrée en galerie horizontale offre des difficultés spéciales et même quelques dangers pour peu que cette galerie se prolonge.

Ils n'ont certes pas l'importance de ceux qu'on peut espérer rencontrer à l'intérieur, ni, surtout, celle de certaines trouvailles fantastiques que des plaisants ou des cerveaux exaltés ont imaginées, notamment la fameuse statue d'or évaluée 1,600,000 fr. et qui attire quelques visiteurs naïfs au Tombeau de la Chrétienne !

Erratum du nº 55. — A la page 477, onzième ligne, lisez *entablement*, au lieu *d'établissement*. A la page 480, à la fin de l'article sur les *Djedar* et du numéro, lisez BORDIER au lieu de RORDIER.

L'absence du Directeur de la *Revue,* en mission au Tombeau de la Chrétienne, explique ces incorrections et quelques autres qu'on n'a pas cru devoir relever ici, parcequ'il est facile à tout lecteur de les rectifier.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

10e Année. Nº 56. MARS 1866.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(23e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 55)

§ III. — CLARISSIMES.

On a vu qu'on nommait Vicaires les gouverneurs (civils) des Diocèses, et que ces magistrats étaient considérés comme les lieutenants du Préfet du Prétoire, de l'autorité duquel ils relevaient directement. Ces Vicaires avaient eux-mêmes sous leurs ordres des gouverneurs particuliers qui, suivant l'importance ou l'étendue de la province qu'ils administraient, recevaient des noms différents ; d'où il suit que ces gouverneurs en sous-ordre étaient divisés en trois classes, savoir :

1º Consulares, les Consulaires,

2º Correctores, les Correcteurs,

3º Praeses ou Praesides, les Présides ou Présidents.

Les magistrats des deux premières classes étaient décorés du titre de *Clarissimi*, Clarissimes ; ceux de la dernière ne portaient que le titre de *Perfectissimi*, Perfectissimes.

Nous allons examiner séparément chacune de ces classes d'administrateurs essentiellement civils.

Ire CLASSE. — LES CONSULAIRES.

Le nom de Consulaire, *Consularis*, indiquait, sous la République, un citoyen qui avait rempli les fonctions de Consul ; mais depuis qu'Auguste donna le titre de Proconsuls à des gouverneurs de province qui n'avaient pas été Consuls, le mot de *Consulaire* changea aussi de signification : à l'époque où la *Notice* fut rédigée, ce nom ne désignait que la seconde classe parmi les gouverneurs de province, ou la première, en ne comptant pas les Proconsuls.

La création de cette magistrature amena la formation d'un mot nouveau ; et, pour la distinguer de l'ancienne dignité du Consulat, *Consulatus*, on lui donna le nom de *Consularitas*, c'est-à-dire fonction de lieutenant de l'Empereur ou de gouverneur de province. Ce serait une erreur de croire que ce mot fût inusité, puisqu'il se retrouve dans les constitutions des Empereurs : « in constitutionibus impp. *consularitas* non nunquam usurpatur ad designandam dignitatem ejus qui Consularis est fuitve. » Cassiodore nous a conservé la *Formula Consularitatis*.

Les insignes (*symbola*) des Consulaires des deux Empires (Orient et Occident) étaient les mêmes, c'est-à-dire les mêmes pour tous. Ils consistaient en une table, de fort petit modèle, drapée et placée dans un des angles du cartouche aux attributs, et sur laquelle reposait, attaché avec des bandelettes, le livre ou diplôme de la nomination du fontionnaire. La couverture de ce diplôme était complètement vide, ou, si l'on aime mieux, vierge de toute inscription, de toute figure. A côté de cette table, se dressait un petit trépied à double figurine en pied. Quant aux attributs, ils consistaient en une figure de femme occupant le milieu même du cartouche. Cette femme, en pied, richement vêtue, portant ceinture et écharpe, chaussée en noir était assise sur une espèce de chaise de forme demi-circulaire et à ornements.

Posée de profil, cette figure d'ailleurs d'assez grand caractère avait la tête couronnée d'une tour crénelée, *murus crinalis*, ou *corona muralis*, qui n'empêchait pas les cheveux de retomber en tresses sur le cou nu. Elle avait le bras gauche enveloppé dans les plis opulents du costume, et la main reposait sur un bouclier

rond ; le bras droit était complètement nu jusqu'à l'aisselle : la main tenait la hampe d'une espèce de bannière, composée d'un morceau d'étoffe taillé en carré long, sans broderies ni figures, mais orné d'une frange par en bas. Cet appareil, qui a beaucoup de ressemblance avec un *vexillum*, était surmonté d'un gros anneau, sans doute en métal. Enfin, comme dernier symbole, une corne *(cornu copiæ)* d'abondance, dont il serait difficile de définir le contenu, semblait verser l'opulence aux pieds de cette figure allégorique, évidemment destinée elle-même à représenter la province qu'administrait le Consulaire. L'ensemble de ce dessin paraissait également encadré dans les ornements d'un portique aux angles enrichis de draperies (1).

Nous avons dit que, des six (huit) provinces composant le diocèse d'Afrique, une était *proconsulaire*, que deux étaient *consulaires* et trois *présidiales*.

La *Notice* place :

I. SUB DISPOSITIONE VIRI CLARISSIMI CONSULARIS BYZACII :
Provincia Byzacenae ;

II. SUB DISPOSITIONE VIRI CLARISSIMI CONSULARIS NUMIDIAE :
Provincia Numidiae.

Chacun de ces Consulaires avait un *officium* constitué comme il suit :

(1) Princeps de Officio Praefecti Praetorio Italiae,
(2) Cornicularius,
(3) Tabularii duo,
(4) Pronumerarii,
(5) Adjutor,
(6) Commentariensis,
(7) Ab Actis ou A Libellis,
(8) Subadjuva,
(9) Exceptores,

(1) On trouvera dans Bocking, t. II, pp. 1167-68, une curieuse peinture de cette figure allégorique, qui cependant devait présenter quelque différence selon les provinces auxquelles elle s'appliquait ; mais *l'index* de la *Notice* n'en reproduit qu'une seule, à titre de spécimen, par chaque Empire. — On fera bien, également, de compulser tout ce chapitre (XLI) du commentaire, en raison des renseignements qu'il fournit sur les Consulaires.

(10) Et reliqui Cohortalini, quibus non licet ad aliam transire militiam sine Annotatione Clementiae principalis.

On remarquera déjà la différence qui existait entre l'*officium* des Illustres et des Spectables et celui des Clarissimes ; nous saisirons cette occasion pour achever de donner, à ce sujet, des détails qui n'auraient pu trouver leur place ailleurs.

On donnait, avons-nous dit, le nom générique d'Appariteurs, *Apparitores*, à tous les officiers subalternes attachés aux magistrats romains, tels que licteurs, scribes, interprètes, assesseurs publics, etc., et celui *d'Apparitio* ou *Apparitura* aux fonctions d'appariteur, au service fait auprès d'un magistrat. Mais les fonctions variaient suivant le Dignitaire dont ces agents dépendaient : ainsi, les Appariteurs des *Magistri Militum* remplissaient, auprès de ces ministres, les mêmes fonctions dont les *Singularii* étaient chargés auprès du Préfet du Prétoire. Il y avait même des *Apparitores regii*, gardes du roi (*apparitorium*, salle des gardes). Or, les Appariteurs des Clarissimes étaient *conditionales*, ce qui veut dire qu'ils ne pouvaient sortir de fonctions qu'à la condition d'avoir passé par tous les grades, dont celui de *Principilus* était le dernier, et que leurs enfants étaient astreints au même service. On se souvient que le *Principilus*, Principile, était le centurion (principilaire) qui commandait la première centurie des Triaires, corps d'élite qui formait une des lignes de bataille de l'armée romaine. Le choix de ces officiers dépendait du chef dont ils relevaient directement, tandis que les Appariteurs des Illustres et des Spectables devaient être confirmés par le Prince.

Cette situation de *conditionales* est, du reste, nettement indiquée par l'énoncé du nº 10 (*quibus non licet ad aliam transire militiam*, etc.).

En parlant du personnel composant l'*officium* des Illustres et des Spectables, l'*index* de la *Notice* les désigne pas ces mots : *Officiales, Palatini, Apparitores*, etc.; en parlant de celui des Clarissimes et des Perfectissimes, elle les traite de *Cohortalini :* la garde prétorienne, les soldats prétoriens, remplissant, auprès de ces derniers dignitaires, les fonctions d'Appariteurs : circonstance qui servira à expliquer la qualification de *conditionales* qui leur était appliquée. Les *Cohortalina officia* ont été, de la part des commentateurs, l'objet de *notes* à consulter (1).

2e classe. — Les Correcteurs.

Il n'y avait pas de province *correctoriale*, dans le Diocèse d'Afrique, et, par conséquent, pas de Correcteur, *Corrector*. Quoi qu'il en soit, ce serait laisser une lacune dans l'énumération des Dignités Romaines, que de ne pas parler de ces magistrats, qui concouraient, avec les Consulaires et les Présides, entre lesquels ils occupaient un rang intermédiaire, à l'administration des provinces.

Les commentateurs se servent aussi fréquemment de la forme *Rector* ou *Rectores*, que de celle *Co-Rector*, *Corrector*, *Correctores*, etc. Le titre de la charge était *Correctura* (2).

On ne paraît pas bien fixé sur l'origine de cette magistrature, non plus que sur l'époque précise de sa création. On sait, néanmoins, qu'Aurélien avait nommé un *Corrector* pour toute l'Italie : « Aurelianus Correctorem totius Italiae fecit, i.e. (10 provinces) omnisque Annonariae regionis. » On cite un Cejonius Rufius Volusianus qui, après avoir été pendant huit ans Correcteur de l'Italie, devint Proconsul d'Afrique, en 314 (3). Constantin divisa l'Italie en dix-sept régions, et y établit deux Correcteurs.

La charge de Correcteur était supérieure, venons-nous de dire, à celle de Préside (inter Consulares Praesidesque collocantur) ; ajoutons qu'il en était ainsi dans l'Empire d'Orient, où les Présides, décorés en outre du titre de Clarissimes, passaient avant les Correcteurs.

---

(1) Voir Bocking, t. 1er, p. 514, au sujet de l'étymologie du mot *Cohortales, Cohortalini*, etc. — On trouvera dans le t. 2, pp. 1162-63, de précieux renseignements sur ces emplois, etc.

(2) On a prétendu que la charge de *Corrégidor*, en Espagne, était une imitation de celle de *Corrector*, qui existait à l'époque de la domination romaine (Bas-Empire).

(3) | C. CEIONIO. RVFIO. VOLVSIANO. V C. | CORR. ITALIAE. PER. ANNOS. OCTO. | PROCONSVLI. AFRICAE, etc. (Recueil des inscriptions de Gruter).

Le cartouche renfermant les insignes *(Symbola)* et les attributs de cette dignité était divisé en deux parties : on voyait, dans la partie supérieure, la table drapée, supportant le livre de la nomination ; sur la couverture de ce livre, fermé et rattaché avec des bandelettes, on lisait l'inscription suivante, d'ailleurs aussi inexplicable que les précédentes : FL | Vele | Corr | Juss D. A gauche de la table, se dressait un petit trépied, orné du buste de deux figurines. La partie inférieure du cartouche était remplie par la configuration d'une très-grande ville fortifiée, évidemment la capitale de la province administrée par le Correcteur ou le chef-lieu de sa résidence, avec ce mot explicatif : *provincia*. Aussi, les Commentateurs ont-ils soin de faire remarquer que les *Correctores*, qu'ils appellent également *Moderatores*, ne faisaient pas porter devant eux l'image d'une femme représentant la province qu'ils gouvernaient, mais seulement celle d'une ville.

La *formula Rectoris (Correctoris) Provinciae*, document qui suffirait déjà pour prouver l'importance de cette charge, mentionne, outre les attributions, l'étendue de la juridiction : ce dernier terme est employé par *l'index* de la *Notice*, au lieu de celui de *dispositione*, pour désigner, d'ailleurs exactement dans le même sens, le ressort administratif duquel dépendait la province *Correctoriale* :

Sub Juris Dictione Viri Clarissimi Correctoris..........
Provincia..

L'officium d'un Correcteur se composait des agents ci-après désignés, savoir :

(1) Princeps ex eodem Officio.
(2) Cornicularius.
(3) Tabularii duo.
(4) Commentariensis.
(5) Adjutor.
(6) Ab Actis.
(7) Subadjuva.
(8) Exceptores.
(9) et ceteri Cohortalini, quibus non licet ad aliam transire militiam sine Annotatione Clementiæ principalis.

Faisons remarquer ici, en ce qui concerne les trois dernières classes de dignitaires dont nous nous occupons, que les renseignements fournis sur chacun d'eux en particulier s'appliquent à tous ceux de même espèce ; la *Notice*, elle-même, procède de cette manière, sans doute en vue de ne pas charger son *index* et d'éviter des répétitions inutiles. Elle dit encore, à propos de *l'officium* soit de l'un, soit de l'autre de ces magistrats : « Ceteri omnes Consulares — Correctores — Praesides ad similitudinem Consularis — Correctoris — Praesidis..... officium habent. » En un mot, chaque Dignitaire cité est comme un modèle de ce que sont les autres de même espèce.

§ IV. — PERFECTISSIMES.

3e classe. — Les Présides.

A l'époque où la *Notice* fut rédigée, toutes les provinces qui, du temps d'Auguste, avaient été prétoriennes, étaient gouvernées par des Présides ou Présidents, *Praeses* ou *Praesides* ; plus tard, Justinien rétablit les Préteurs.

Depuis longtemps déjà, nous savons ce qu'étaient ces gouverneurs de provinces, *Praesides Provinciarum*, qui n'avaient que le titre de Perfectissimes, *Perfectissimi*. Quoi qu'il en soit, la *Formula Praesidatus* attribue à ces magistrats une large part d'autorité dans l'administration intérieure des provinces, et contient des prescriptions circonstanciées au sujet de leurs relations avec les citoyens et leurs administrés.

Les insignes (*symbola*) de cette dignité se composaient du diplôme de la nomination, reposant sur la table drapée. La couverture de ce diplôme, fermé et rattaché avec deux bandelettes, portait, disposée sur quatre lignes, comme les précédentes, l'inscription que voici : IFLS | *vm* | *prr* — *Jussu dd.* A gauche de la table, le trépied à figurines : deux bustes en haut, et, en dessous, deux figures en pied. Dans la partie inférieure du cartouche, et comme attribut, l'image d'une ville fortifiée, de grand appareil, avec le mot *provincia*.

Trois provinces du Diocèse d'Afrique étaient *présidiales*, c'est-

à-dire, administrées par des Présides. Aussi *l'index* de la *Notice* place-t-il :

I. — Sub Juris dictione Viri Perfectissimi Praesidis Tripolitanae :

Provincia Tripolitanae ;

II. — Sub Juris dictione Viri Perfectissmi Praesidis Mauritaniae Sitifensis :

Provincia Mauritaniae Sitifensis;

III. — Sub Juris dictione Viri Perfectissimi Praesidis Mauritaniae Caesariensis :

Provincia Mauritaniae Caesariensis.

L'officium de chacun de ces fonctionnaires était identiquement semblable à celui des Correcteurs : mêmes agents, mêmes attributions.

Outre une communauté générale d'attributions, facilement explicable, entre les fonctionnaires de ces trois dernières sous-classes, les *Consulaires*, les *Correcteurs* et les *Présides* partageaient également le bénéfice de certaines prérogatives, etc. Un Commentaire spécial de Pancirole, revu, corrigé et augmenté par Bocking (t. II, de la p. 1146 à la p. 1163), fournit, sous le titre *Communia Magistratuum Provinciarum*, des renseignements précieux sur le compte de ces magistrats, mais qu'il serait trop long d'analyser ici. Nous nous bornerons à faire remarquer, au point de vue de l'épigraphie, que lesdits magistrats, en sus des noms sous lesquels ils sont officiellement désignés, en portent une foule d'autres, qu'on retrouve dans les lois, les décrets et rescrits impériaux, etc. Ainsi, on les appelait encore : *Administrantes*, *Administratores*, *ordinarii Cognitores*, *Judicantes*, *Judices provinciarum*, *provinciis Praefecti*, *provincias Regentes*, *Moderatores provinciarum*, etc., etc., etc. Quant à l'étendue de leur juridiction, elle était en quelque sorte, basée sur l'étendue elle-même et l'importance de la province qu'ils administraient. Ils instrumentaient, uniquement au civil, en vertu des pouvoirs qui leur étaient délégués par le Vicaire d'Afrique, délégué lui-même du Préfet du Prétoire d'Italie. Au surplus, l'ordre de classement de ces magistrats suffit seul pour

indiquer la part qu'ils prenaient aux affaires administratives, judiciaires et autres.

Ce n'est pas tout : Si les Consulaires, enfermés dans leurs attributions, ne remplissaient jamais d'autres fonctions (la *Notice* du moins est muette à cet égard), il n'en était pas de même des Correcteurs et des Présides. Ainsi, dans certaines circonstances, on voit un Correcteur remplir, à la fois et intérimairement sans doute, les fonctions de Duc et celles de Préside. Nous avons vu un Duc revêtu, en même temps, de la dignité de Préside. Quelquefois un Préside faisait fonctions de Comte militaire. Il ne fallait rien moins que d'impérieuses exigences de service, pour justifier ces anomalies, ces dérogations à un ordre hiérarchique si rigoureusement établi, qu'il ne semblait laisser aucune place aux caprices des changements et des mutations, en matière administrative.

Ces magistrats étaient complétement privés du droit d'évection (faciendarum evectionum illis licentia plane adimitur). Un décret de l'Empereur Julien, rendu en 362 et adressé à Mamertinus, préfet du Prétoire, dispose : « ..... quibus ad separatas provinciarum secretasque partes necessariis ex causis officiales suos dirigere possint. Sed his quoque nostra etiam mansuetudo evectiones singulares dabit, ut ad nos referre possint, cum id fieri necessitas quaedam exegerit. » Il est vrai qu'un autre décret impérial, adressé la même année au même préfet du Prétoire, porte : « Illationi specierum largitionalium competentes evectiones rectores provinciarum, cum absit vicarius, facere..... »

Inutile de faire remarquer que les *Consulaires*, les *Correcteurs* et les *Présides*, bien que rangés dans la catégorie des *Perfectissimes*, furent quelquefois décorés du titre de Clarissimes, et même de celui de Spectables, ainsi que le prouvent les inscriptions : « decrescente dignitate creverunt dignitatis appellationes ! » On se rappelle ce que nous avons dit à ce sujet, au début du présent travail : les qualifications honorifiques, que nous achevons de passer en revue, furent souvent, et sans nul doute avec intention, données par les Empereurs à des magistrats, des fonctionnaires, d'un rang relativement

inférieur, soit à titre de récompense personnelle, soit en vue de relever l'importance d'une charge, de rehausser aux yeux des populations celui qui en était revêtu, soit même dans le but politique de faire croire aux habitants d'une province qu'ils étaient, de la part du Gouvernement, l'objet d'une distinction, traduite ainsi en la personne du Gouverneur chargé d'administrer leurs intérêts. Les Empereurs eux-mêmes prirent ces qualifications, afin de montrer le prix qu'ils attachaient à leur collation.

§ V. — EGRÈGES.

Il n'est pas fait mention, une seule fois, dans tout le cours de la *Notice*, de l'Egrégiat, *Egregiatus*. Les commentateurs sont également muets en ce qui concerne le titre honorifique d'Egrège, *Egregius*, au sujet duquel nous avons donné, en commençant, tous les renseignements à notre disposition et auxquels nous ne saurions rien ajouter.

Il résulte, non-seulement de l'ensemble des détails qui précèdent, mais surtout du témoignage des documents écrits, des monuments épigraphiques, etc., que ce titre existait sous le Bas-Empire, et que nombre d'agents des bureaux (*officia*), employés en sous-ordre dans le Diocèse d'Afrique, devaient en être décorés. Le code Théodosien est la source à laquelle il faut recourir pour avoir des renseignements à cet égard.

E. BACHE.

(à suivre)

L'ODYSSÉE.

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties ;

Par le sieur DU CHASTELET DES BOYS.

Tel est le titre d'un vieil ouvrage fort curieux et devenu très-rare, dont une partie a trait à l'histoire d'Alger sous la domination turque. Notre collègue et ami, M. Louis Piesse, l'auteur de l'excellent *Itinéraire de l'Algérie*, en a découvert récemment deux exemplaires, l'un à la Bibliothèque Impériale (G 405, petit in-4° parchemin) ; l'autre à la Bibliothèque Ste Geneviève (G. 681, petit in-4°, parchemin). *L'Odyssée*, imprimée à la Flèche en 1665, chez Gervais Laboe, ne se trouvant plus dans le commerce, peut passer pour inédite ; M. Piesse a donc rendu un véritable service à la science en adressant à la *Revue africaine* la copie qu'il en a faite à son intention, copie circonscrite, bien entendu, à la seule partie qui puisse intéresser nos lecteurs, et que nous publions ci-après.

Le style prétentieux et alambiqué de cet auteur se compliquait d'une orthographe aussi déréglée que son imagination et que nous avons dû rectifier pour que l'ouvrage devînt compréhensible.

A cela près, nous avons reproduit scrupuleusement le texte de l'ouvrage, même l'épître dédicatoire et la préface qui caractérisent si bien dès le début la manière de l'auteur. C'est un écho renforcé des salons de l'hôtel Rambouillet ; et très-certainement les précieuses de Molière se seraient pâmées d'aise devant ce portrait tracé, par le sieur Des Boys, du corsaire nègre qui lui fit l'honneur de le dépouiller, lors de la capture de son navire :

C'était, selon lui, un *charbon animé de deux pillules d'ivoire, hideusement se mouvant......*

On voit que notre auteur, au point de vue du style, est un des anneaux qui rattachent le langage précieux du 17e siècle au romantisme moderne de mauvais aloi.

Par le fond, la publication qu'on va lire fait naturellement suite aux récits d'Aranda sur la piraterie algérienne et sur l'esclavage chrétien ; elle comble donc une lacune assez importante dans cet ordre de faits. C'est un genre de mérite qui rendra sans doute le lecteur indulgent à l'égard des bizarreries de la forme.

A. BERBRUGGER.

A Monseigneur, Monseigneur de la Vrillière, Secrétaire d'Etat,

Monseigneur,

La moins excusable de toutes les erreurs de mon Odyssée, est l'offre que je fais à votre Grandeur des Mémoires de mes voyages : mais se trouvant des enfantements uniques d'occasion, qu'il faut nécessairement élever, quelques mal-faits qu'ils se reconnaissent : ce livret, Monseigneur, est de cette nature, dont je regretterais l'essor, sans le désir passionné de publier en même temps la faveur de votre Grandeur, qui m'a substitué dans la place de l'un de mes Oncles d'alliance, par la continuation de votre protection. Sa mémoire nous sera éternellement précieuse, ayant fini sa vie de même façon que s'achèvera la mienne. Vous ne désagréerez pas, Monseigneur, la marque légitime du devoir de l'Auteur, qui ne fait estime du recouvrement de sa liberté, que pour vous la sacrifier, avec la protestation de préférer à toutes sortes de qualités, celle de,

Monseigneur,

Votre très-humble, très-obéissant et très-obligé Serviteur
Du Chastelet Des Boys.

Au Lecteur.

Ami, Ennemi ou indifférent ! Si, le premier, excuse le style Milésien (1) et barbare de mon Odyssée ; si, le second, je n'entreprends pas de te plaire, crainte de te déplaire davantage, en

(1) On voit que le sieur Des Boys connaissait ses auteurs et qu'il avait appris de Virgile, d'Ovide, etc., le sens des expressions *Milesiae fabulae*, ou *Milesiaca*. — N. de la R.

faisant et disant mieux ; l'ennui et la haine ne brillent que par le moyen d'un flambeau empoisonné, qui ternit plus qu'il n'éclaire. Si tu es de ces derniers, comme je m'assure, tu me laisseras en l'état où je suis : tu y gagneras ne te fâchant point en lisant ces mémoires ; ta bonne humeur, ou du moins indifférente, te restera sans faire tort à personne, pas même à toi-même.

Qui que tu sois, néanmoins, si tu as la patience de lire les quatre parties de mon livre, je te souhaite toute prospérité, priant celui qui donne la vie, et qui la conserve, que tu les puisses relire encore une fois sans lunettes, à cent ans d'ici. Quant à présent, ne t'incommode point, et vis plus content à l'avenir, que je n'ai fait par le passé. Adieu.

ORDRE GÉNÉRAL DE TOUTE L'ODYSSÉE

DIVISÉE EN QUATRE PARTIES.

La première partie contient le retour du siège d'Arras ; le séjour d'Orléans, et reprises d'études ; entrée de l'auteur dans la maison paternelle, sortie du pays ; embarquement et prise par les corsaires de Barbarie.

La seconde partie, débarquement en Alger ; détention dans le palais du Bassa (pacha) ; venditions diverses de sa personne. Ses courses sur mer, et voyages par terre ; son rachat, embarquement et retour en France (1).

PREMIÈRE PARTIE (2).

XXIIe RENCONTRE.

Chasse d'une caravelle turque à notre navire, suivie de six autres vaisseaux. Combat, abordage et prise.

Le vent, de plus en plus propice, porta bientôt notre pa-

(1) Les troisième et quatrième parties ne figurent ici qu'à titre de sommaires.
La fin de la première partie et la deuxième partie tout entière forment l'histoire complète de la captivité de notre héros en Afrique. — Note de M. Piesse.

(2) L'ordre général de l'Odyssée est suivi d'une table des matières

tache à la vue des îles de Bayonne et peu après de celles de Berlingues, dont nous étant un peu écartés afin de doubler commodément le cap de la Roque, l'un de nos matelots monte à la hune, secondé de ses lunettes d'approche, donna avis de la découverte d'une caravelle, allant à voiles et à rames, que la défiance fit passer dans nos esprits soupçonneux pour une frégate Biscaine, sans l'avoisinement qui fit discerner les pavillons pointus, et non carrés, semés de croissants, de soleils et d'étoiles, nous la faisant appréhender comme corsaire de Barbarie. Les rencontres précédentes et fausses alarmes avaient diminué quelques onces de notre peur, n'étant plus si stupides pour la défense commune. La résolution se prend sans confusion de mettre les canons dehors : le pont de corde s'accommode sans embarras, les bâtons ferrés et demi-piques s'apprêtent sans désordre, les mousquets se distribuent aux passagers, les poignards et pistolets de poche aux matelots, les voiles se déployent, que l'on seringue avec de l'eau, afin de plus grande conservation du vent : et n'y a personne qui ne contribue de bon gré à tout ce que le devoir et l'honneur exigent. La rencontre passée nous avait aguerris (1).

Les conseils en ce fâcheux rencontre furent néanmoins contraires, ou du moins opposés : les uns étant d'avis de gagner la côte ; les autres, jeunes et impatiens, de se défendre, même d'attendre l'ennemi, dont le vaisseau aussi petit que le nôtre, ne pouvait avoir tout au plus que six pièces de canon. Quelques-uns se fâchèrent de ce que l'on ne changeait pas de route dès l'heure même ; enfin les moins habiles ne manquèrent pas d'invention dans la recherche du salut et intérêt commun. Le dernier et commun concert fut de changer de route la nuit suivante, et ôter sans hasard à notre ennemi le pouvoir de se prévaloir : ce qui fut exécuté avec ferveur, courant dès le soir, à l'Est, jusques au point du jour, qui s'étant éclairci par le moyen du soleil partageant ses rayons à l'un et à l'autre hémisphère, nous fit discerner la même caravelle, que l'obscurité de la nuit avait fait invisible, soit que le hasard ou le destin eussent réglé ses voiles et ses avirons. L'approche subite et imprévue renouvela fort notre inquiétude, faisant avoir recours aux voiles et à la fuite, pendant que chaque moment donne l'alarme, et que la vie et la liberté n'ont plus pour fondement que la légèreté des vents. Six grands vaisseaux parmi le développement embarrassé de nos voiles se développent à nos yeux : les pavillons hollandais arborés sur leurs mâts les firent considérer avec attention et interstice (intérêt ?). La crainte fait tourner sur eux, comme protecteurs et auxiliaires ; à la vue desquels la caravelle du jour précédent évite et nous fuit. Ces grands vaisseaux semblaient avoir campé et fixé un siége aux environs de la frégate appréhendée, qui par sa légèreté secondée des vents et des avirons, ainsi que nous pensions, faisait désespérer de sa prise par ceux que nous pensions nos libérateurs.

divisées en vingt-cinq chapitres ou rencontres. Nous copions, à partir de la page 170 et de la 22[e] rencontre. — Note de M. Piesse.

(1) Il est question au chapitre précédent d'un navire compatriote pris d'abord pour un navire ennemi. — Note de M. Piesse.

Les matelots un peu fortifiés se promenaient sur le tillac, observant bien plus soigneusement la démarche de la caravelle turque que celle des vaisseaux prétendus Hollandais, qui s'approchent insensiblement de nous. Mais, hélas ! à peine étaient-ils à la portée du mousquet, que les bannières bigarrées des Hollandais disparaissent, le haut des mâts et le château de poupe étant dans un même temps ombragés de pavillons de taffetas de toutes couleurs, enrichis et brodés d'étoiles, de croissants, de soleils, d'épées croisées et de devises et d'écritures inconnues. La caravelle cependant semble reprendre les avirons, que la fatigue lui avait fait laisser.

L'on ne douta plus alors, mais trop tard, de l'intelligence de la voilière pirate avec ces Hollandais travestis. Ce moment malheureux causa un abaissement d'esprit et de corps si général, que la vie et la mort demeurèrent longtemps en suspens, et laissèrent une immobilité apoplectique avec une insensibilité léthargique. L'effroi et l'horreur règnent partout, et une tristesse morne défigure nos visages par la pâleur. L'approche des ennemis dont la manière, la religion, le langage et les habits étaient contraires, acheva de peindre le désespoir sur nos fronts. Une telle extrémité n'empêcha pas qu'il ne se trouvât parmi nos matelots un

écervelé, qui rendit nos douleurs plus sensibles par son insensibilité, s'écriant et montrant du bout du doigt une partie des officiers et soldats Turcs dont les bonnets et turbans lui firent croire que par maladie ou blessures ils avaient la tête bandée et en écharpe. Une allégation si naïve eût excité à rire dans un autre temps : mais le temps presse de se rendre, ou se défendre. Tel monte aux cordes, un autre reste entre deux ponts et au canon, et le charpentier descend à fond de cale, afin de remédier aux ouvertures que l'artillerie ennemie pourrait faire durant le combat.

L'Amirale de ces six grands vaisseaux, réputés depuis quelques heures hollandais, montée de trente-huit pièces de canon et de six grands pierriers, nous avait déjà tiré quatre volées avec un cri confus, inarticulé, et sans attendre le compassement de nos mèches, quand, redoublant les hurlements épouvantables de *Mena Pero*, elle donna la bordée entière, et fracassa notre beaupré d'une balasse (c'est une courte barre de fer, dont les deux extrémités aboutissent en demi-boulets (1). Le cri de *Brébré*, *mena pero* (2) s'élève de plus en plus, quand ils s'avoisinèrent de si près que de leur escopeterie ils blessèrent un de nos matelots, et tuèrent l'un de nos camarades étrangers. Le reste de l'équipage, épouvanté, baisse les voiles et montre les mouchoirs pour marque de demande de composition. La soldatesque, encore moins résolue, met les armes bas ; le tillac et l'entre-deux des ponts se déserte et le fond de la cale se peuple de fuyards.

Les chaloupes du vaisseau et de la caravelle même, jointes avec eux depuis peu, se mettent à la mer, et nous investissent. Ces barbares et bigarrés aventuriers, dont elles étaient remplies, se précipitent et se prennent à l'abordage de notre désolée patache, et à l'escalade de nos murailles de bois, sans aucune résistance ; quelques matelots leur tendant la corde du bord, afin de meilleur quartier, et de sauver la vie après la perte de la liberté, dont

(1) C'est le *boulet ramé* appelé aussi *boulet enchaîné* et *ange* ; malgré ses effets destructeurs sur les agrès d'un navire, il est totalement abandonné à cause de l'incertitude de son tir. — N. de la R.

(2) On peut traduire « Rendez-vous chiens ! (Amenez) ».

la perte imminente fit naître une passion fervente de conserver ce que l'on pouvait de pécule en abandonnant et perdant volontairement ce que l'on ne pouvait garder. Les plus avares prostituent et exposent la menue monnaie ; l'argent même ne leur est plus précieux. L'or, moins embarrassant, et propre à être porté et caché, s'enveloppe et se resserre de diverses manières : les uns s'en font des bracelets, afin de s'en entourer le bras, et obscurcir son éclat à l'ombre d'une manche de chemise, et aveugler la claivoyance des corsaires. Il s'en trouva qui le voilèrent dans le plus profond de leurs chausses, se persuadant ralentir l'avarice des barbares par la honte. Il y en eut qui en firent des ceintures, qu'ils crûrent mettre en leur cachette sous leurs cheveux, ne sachant pas jusques où va l'invention dans la recherche de la toison d'or. Quelques-uns avalèrent des pistoles, écus d'or, et autres pièces de monnaie qui, plus facilement se plient et se bossellent. Enfin, la chrysophagie fut si commune, que nonobstant l'abondance confuse d'un chagrin désespéré, qui assiégeait toutes les facultés de mon âme, et principalement ma mémoire, il me souvint, pour me consoler, de l'hémistiche

Auri sacra fames.

Le sieur de Cahaignes, pensant pratiquer un autre et meilleur expédient, cacha ce qu'il avait d'or dans le dos d'un vieux livre, qu'il résolut de garder soigneusement entre ses mains ; ou du moins et à toute extrémité, de le donner à quelque rénégat français, ou esclave chrétien de ceux qui monteraient des premiers à l'abordage, afin de le partager puis après en confidence ; sinon, et en cas d'infidélité du dépositaire, le révéler au Commandant du navire, et ainsi se venger sur soi-même de la trahison du confident à lui présenté par le hasard et rencontre fortuite.

La plus grande partie de la monnaie d'argent, les habits clinquantés, les épées dorées, les baudriers brodés, les bottes, les lettres et autres marques de richesses et qualité, se jetèrent confusément en mer, soit que ce conseil procédât du dépit et appréhension de voir posséder son bien par un ennemi ou du dessein d'éluder, en se déguisant, les prétentions de grosse ran-

çon. Ce dernier motif me fit bien vite jeter une partie de nos hardes et toutes mes lettres par les sabords, aimant mieux faire l'Océan héritier *ab intestat*, que d'en instituer les corsaires par don entre-vifs.

Ces écumeurs, dans l'entre temps, montent à notre bord, crient, errent, cherchent çà et là sur le tillac, entre deux ponts, et à fond de cale : les coffres se rompent à coups de haches, et l'on prend les mieux minés à la gorge. Durant leurs cris épouvantables et notre affreux silence, la fermeté de vaincre ou mourir se relâche ; l'on oublie sa liberté, l'on ne pense plus qu'à la vie, et l'on se persuade que la prolongation, qui, sans la précieuse possession de nous-mêmes n'est qu'un répit honteux, est néanmoins une grâce, de laquelle on a obligation à la plus désobligeante personne du monde.

XXIIIe RENCONTRE.

Génie des Corsaires. Reddition, partage, et traitement de nos personnes.

Les Turcs, mais surtout les corsaires d'Alger, de Tunis, Tripoli et autres côtes de Barbarie, font plutôt la guerre par intérêt, que par gloire : et à moins de faire rencontre d'un navire marchand, ils ont grande répugnance au hasard de l'abordage, réservant, ordinairement, la poudre et le boulet à faire des constitutions, et en tirer profit. L'expérience en est journalière, étant à remarquer, que les Anglais et Hollandais ne leur donnant autrefois point de quartier, ceux-ci, sans ressentiment de vengeance et réprésaille de cruauté, leur ont toujours laissé la vie, plutôt par espoir d'en tirer de l'argent en les revendant, que par pitié qu'ils aient jamais eue d'ôter ce qui ne se peut plus racheter, et qui n'en vaut pas les frais sans la liberté. Nous n'étions pas encore informés de l'usance. Quelques connus aventuriers de mer seulement, et autres expérimentés matelots, nous en donnèrent avis, sans pourtant nous guérir d'une certaine léthargie mélancolique ; incapable de donner ou recevoir conseil, notre imagination se laissant stupéfier de peur, jusques à se persuader, que cette nation brutalement martiale sacrifierait dans l'abordage un chacun de nous au fil du cimeterre. Une telle et timide con-

sidération fit retirer une partie des malheureux provides entre les deux ponts, pensant par la retraite ménager mieux ce qu'ils pensaient leur rester de vie, et penser dans celle dont la durée n'a pour borne que l'éternité ; mais la promptitude des affamés de butin en attrapa plusieurs dans l'intervalle du latitement (1) confus. A mon égard, apercevant un grand maure, le bras retroussé jusque au coude, tenant le sabre en main large de quatre doigts, s'approcher, je restai sans parole ; et la laideur de ce charbon animé de deux pillules d'ivoire, hideusement se mouvant, avec la lueur pirouettante d'un court large et brillant fer m'effraya bien davantage que ne le fut le premier des humains, à l'aspect de l'épée flamboyante du portier du Paradis terrestre.

J'adoucis néanmoins sa fureur par le délaissement d'une petite bourse de maroquin bleu achetée devant mon départ à la Rochelle, dans laquelle j'avais mis ce que j'avais de monnaie, ayant coulé, à l'imitation de quelques autres, ma finance dorée dans mes habits. J'acceptai le signal de sa grâce, me retirant à part durant la continuation de ses conquêtes dans les poches ou sinuosités cachées des hardes de nos camarades, qu'il diligentait crainte de survenue ou demande de partage par ses compagnons, qui l'observaient et le suivaient de près.

Le brillant d'une hache d'armes, dont était armé un autre jeune janissaire, montant à l'abordage, nécessita le sieur de Molinville, mon particulier et confident, d'être libéral ; le sieur de Cahaignes fut pareillement fouillé et spolié par un nommé Abdallah, rénégat maillorquin, de je ne sais quel vieux livre, dans le dos duquel il avait, ainsi que je vous ai marqué ci-dessus, caché sa plus précieuse finance. Le sieur l'Anier ne fut pas plus heureux, étant tombé entre les mains d'un jeune fanfaron de colloly (2) appelé Carmora (3) qui, l'ayant renversé, le pressa si bien du côté de la bourse que les milleris et autres médailles portugaises en sortirent plus à la foule, que

---

(1) Le sieur Desboys forge ce mot d'après l'expression *latitatio* qui signifie *action de se cacher*. — N. de la R.

(2) Coulour'li, ou Coulougli. — Note de M. Piesse.

(3) Car Mourad, ou Kara Mourad. — Note de M. Piesse.

les louis du ventre du partisan de l'almanch soixante-deux (1). Quant à moi, je perdis mon reste, pouvant l'avoir conservé de la rapine de mon Alexandre ténébreux, pour l'avoir laissé négligemment tomber, et caché au bout du pié sous de grandes pièces de bord de l'Amirale Brama sendy (2) voyant le fouillement réitéré d'un chacun, lorsque nous fûmes traduits, afin d'être partagés et dispersés sur les sept vaisseaux qui assistèrent à notre prise, n'ayant jamais pu ensuite prendre mon temps de le ramasser ou mieux cacher, ainsi que je vous dirai dans la rencontre suivante.

La noblesse septentrionale ne fut pas trouvée trop chargée des reliques du Pérou; un Rénégat français du Havre de Grâce ne nous ayant montré, en se plaignant de l'épave de son abordage, que quinze ou vingt écus sortis du profond de leurs chausses. Le bruit courait que le Suédois avait sauvé quelque chose. Le seigneur Arthur Pens, envoyé de la part du prince Edouard, perdit peu, ses grands voyages ayant bien tari sa bourse. Cela n'empêcha pas qu'un pourpoint de brocatelle, avec des chausses d'écarlate en broderies d'or et argent à lui données par son maître, ne le fissent connaître pour un esclave de rançon considérable. Les officiers et matelots furent fouillés à leur tour, et aussi exactement que les passagers; des marteaux d'armes avaient déja servi de clefs aux serrures de leurs coffres, où les plus libertins et moins avares d'entre ces barbares s'étaient amusés, à cause du tabac et eau-de-vie.

Ce ne fut ensuite sur l'Amirale que tranports de toutes sortes de hardes, dont la nouveauté ridicule et la mode bizarre servit longtemps de divertissement à leurs esprits naturellement mélancoliques: entr'autres un pourpoint tailladé, doublé de taffetas vert, les fit héraclitiser (3) en démocritisant plus

(1) Plaisanterie de l'époque, annonce d'abondance pour l'année 1662. — Note de M. Piesse.

(2) Braham Effendy (?) — Note de M. Piesse.

(3) Si l'on se rapelle la spécialité du mélancolique philosophe d'Ephèse et celle de son contraire le jovial philosophe d'Abdère, on pensera que la phrase qui motive cette note veut dire que les pauvres dépouillés *pleuraient* en voyant les corsaires *rire* de l'étrangeté de leurs costumes. — *N. de la R.*

d'une heure durant. Après tant de bouleversements, l'on nous fit tous descendre dans la grande barque de l'Amirale, où se faisaient les comédies, pour y être menés et dispersés selon le bon plaisir maître de notre vie et liberté.

XXIVe RENCONTRE.

Mauvais traitements et menaces des Turcs, pour savoir les facultés et professions. — Histoire du nègre. — Quand il fallut désemparer notre maison.

D'après la copie de M. Louis Piesse.

(La suite au prochain numéro) 157

HIPPONE.

(3e article.)

M. le Dr Reboud nous adresse de Bône la copie des inscriptions suivantes, dont cinq sont accompagnées d'estampages à l'appui.

No 1.

D. M. S.
HYGIA
VA VI
M III
D XII

« Monument consacré aux dieux mânes. Hygia a vécu six ans, trois mois et douze jours (Diis manibus sacrum. Hygia vixit annis sex, mensibus tribus, diebus duodecim). »

Cette épitaphe brisée a été trouvée à la maison Chaubron, près du pont d'Hippone; elle est assez mal gravée, sur un marbre du pays. La lettre D, qui y figure deux fois, est presque carrée.

No 2.

D M S
CRESSIA PV
DENTILLA
V A L
H S E

« Monument, etc. Cressia Pudentilla a vécu cinquante ans. Elle gît ici (Cressia Pudentilla vixit annis quinquaginta. Hic sita est). »

Marbre gris du pays (dit savon de Marseille), en forme d'autel. D'un côté du dé, une *patère* sans poignée, de l'autre le vase appelé *praefericulum*, instruments destinés à rappeler un *sacrifice* fait aux dieux mânes.

Ce monument se trouve sous les Santons, au commencement d'une promenade plantée de pins.

L'inscription qu'on vient de lire figure dans l'Annuaire archéologique de Constantine (1865) sous le no 108, d'après une copie de M. Marchand. Au moins, nous le supposons, malgré de grandes différences de lecture entre les deux transcriptions. Ainsi, pour les deux premières lignes, on trouve, dans le recueil dont il s'agit :

C. MISSIANA
DEMILIA

L'écart est considérable et pourtant il s'explique assez bien, au moins pour la 2e ligne, les T, les I et les L de l'épigraphe en question étant à peine distincts les uns des autres.

No 3.

DIS MANIBVS
TI. IVLIVS SYNTROPHVS
VIXIT AN. LXXXV
DIOSCORVS B. M.

Marbre de 70c sur 60c encastré dans un mur du jardin de M. Chaubron, près du marabout de Sidi Brahim, à 150m du pont d'Hippone. L'inscription, en lettres très-visibles, est surmontée d'une couronne de laurier et offre deux feuilles (de lierre ?) sous la dernière ligne. Le mot *Dioscorus* est en caractères plus petits que le reste.

« Aux dieux mânes ! Tiberius Julius Syntrophus a vécu quatre-vingt-cinq ans. Dioscorus à ce (défunt) bien méritant (Diis Manibus ! Tiberius Julius Syntrophus vixit annis octoginta quinque. Dioscorus, bene merenti).

No 4.

D. M. S.
FABIVS DONATVS
QVI. ET. CRESCES
VIX. ANN. XXXX
VIII. M VI D. X
H. S. E.

« Aux Dieux mânes, etc. Fabius Donatus, fils de Quintus (1), surnommé Cresces (pour *Crescens ?*) a vécu 48 ans, six mois et dix jours. Il gît ici (Fabius Donatus, Quinti filius, Cresces, vixit annis quadraginta octo, mensibus sex, diebus decem. Hic situs est). »

Cette épitaphe se trouve à la ferme Lacombe, rive droite de la Seybouse, sur une pierre grise arrondie par le sommet, haute de 40 c. sur une largeur de 60 c. Elle a été découverte dans un mamelon formé de sable (un tumulus ?), pendant les travaux de la nouvelle route de La Calle, qui vient aboutir au nouveau pont en fer.

A propos de ce pont, qui traverse la Seybouse un peu avant d'arriver aux usines de l'Allelik, disons qu'en préparant la construction de ses piles, on a trouvé un très-grand nombre de menus objets antiques, qui ont été recueillis, nous assure-t-on, par les employés des ponts-et-chaussées et remis par eux à M. Lacombe, maire de Bône. Nous connaissons assez l'esprit libéral de cet honorable fonctionnaire pour pouvoir affirmer qu'il fera quelque jour part de ces précieuses découvertes à l'Académie d'Hippone, afin que la lumière ne demeure pas sous le boisseau.

N° 5.

DIS. MANI
BVS CLODI
A. POLLITA. P
VIX. ANNIS XXI
H. S. E.
CLAVACINÆ.
VXOR. Q. SILICI MARTI
ALI

« Aux Dieux mânes ! Clodia Pollita a vécu pieusement vingt-

(1) On voit qu'ici nous n'avons pas suivi la leçon de notre honorable correspondant, Un examen attentif de l'estampage, et l'indication fournie par les formules habituelles, nous ayant décidé à lire *Quinti filius*, au lieu de *qui et*. Au reste, les confusions de lettres sont faciles dans la série de ces épigraphes où l'on ne distingue pas aisément les uns des autres les T, I, L ou les E et les F. — *N. de la R.*

un ans. Elle gît ici (Diis, etc. Clodia Pollita pie vixit annis viginti uno. Hic sita est).

« A Clavacina, femme de Quintus Silicus Martialis. (Clavacinae, uxori Quinti Silici Martialis.) »

Gravé sur un marbre gris.

Trouvé, il y a quelques années, à la ferme Lacombe, sur la route de La Calle, près du pont en fer de la Seybouse, rive droite, à 200 mètres de la rivière, un peu avant les forges de l'Alelik, dans un sol de sable pur mêlé de coquilles, en un lieu où existait un cimetière antique qui est devenu l'emplacement de la ferme (maison de maître, jardin et dépendances).

Ce document épigraphique est encastré aujourd'hui dans un mur formé d'éléments analogues et qui soutient un abreuvoir. Il est très-probable que cette ferme renferme bien d'autres épitaphes romaines dans ses parois.

La 2e partie de l'inscription paraît avoir été ajoutée après coup. Dans celle-ci, les signes séparatifs sont de gros points ou plutôt de petits disques ; dans l'autre, ce sont des feuilles de lierre.

N° 6.

D. M. S.
CO. ISPENICAE
VIX. SIT. ANNIS
LXXV. M. V.
D VI
H. S. E.

« Aux Dieux mânes de Cornelia Ispenica (Hispanica ?). Elle a vécu 75 ans, cinq mois et six jours. Elle gît ici (Diis, etc. Corneliæ Ispenicæ ; vixit annis 75, mensibus 5 et diebus 6. Hic sita est). »

Pierre grise, arrondie au sommet, trouvée à la ferme Lacombe, rive droite de la Seybouse, en traçant la nouvelle route de La Calle, près du pont neuf.

Les A n'ont point de barre dans cette épigraphe.

La lettre numérale L, au commencement de la 4e ligne, se prolonge sous les deux X suivants.

No 7.

D M S
SEXTIA IN
GENVA VI
XIT ANNIS
LXXXXV
H D

« Aux Dieux mânes, etc. Sextia Ingenua a vécu 95 ans. Dédié par l'héritier (ou les héritiers). »

Cette inscription se trouve à la Zmala de Meridj, sur la frontière de Tunis, entre Tebessa et Aïn Guettar, en face de Kalaat Es-Snam. On suppose qu'elle provient de Henchir el-Hadid, ruine romaine située non loin de là, sur la route de Meridj à Tebessa.

La pierre, en forme d'autel, est haute de 1 mètre 20 cent. sur une largeur de 60 cent. à la face antérieure. Elle est sculptée sur les trois côtés suivants :

Face antérieure. — Au-dessus de l'épitaphe qu'on vient de lire, une femme, vêtue d'une robe serrée à la taille par une ceinture dont les deux bouts retombent en avant. Ses cheveux forment des touffes sur les tempes et elle semble avoir les deux mains dans les poches ; les pieds et la moitié des jambes inférieures, c'est-à-dire tout ce que la robe en laisse apercevoir, sont nus. Elle porte un collier au cou et, au milieu de la poitrine, un ornement en forme de poire, au centre duquel est un signe ressemblant à un X. Sa coiffure, si c'en est une, se compose d'une calotte sphérique avec des rebords assez saillants ; mais cette calotte repose sur le sinciput par son côté convexe et ses bords sont en l'air, ce qui fait qu'elle ressemble plutôt à un vase, — une bassine, — posé en équilibre sur la tête, qu'à une coiffure proprement dite. On est d'autant mieux fondé à admettre cette dernière interprétation, qu'un objet semblable se trouve sur les deux faces latérales et dans de telles circonstances qu'on ne peut douter que ce soit un vase.

Au-dessus de la tête de ce personnage féminin qui figure

probablement la défunte, — quoique la chevelure opulente, le caractère quasi juvénile des traits d'un visage à joues rebondies ne conviennent guère à une quasi centenaire, — il y a une guirlande horizontale à extrémités retombantes, laquelle est surmontée d'un objet dont la forme est celle d'un X fermé en haut et en bas par une ligne droite, et posé sur le côté de la manière suivante : ⋈.

L'analogie de cette espèce de caractère alphabétique avec le ⋈ (*ieg* ou g doux des Touareg) est frappante. Je le retrouve d'ailleurs identiquement le même sur trois des cinq inscriptions libyques copiées en 1840, par Si Saïd ben Brahim (un cousin d'El-Hasnaoui), cheikh du canton appelé *Cheffia*, lequel est situé sur notre frontière orientale, entre Chiebna et Ouesteta du territoire de Tunis, et la tribu algérienne des Oulad Msaoud. Ces cinq épigraphes libyques m'ont été communiquées, cette même année, à La Calle, par M. de Mirbeck, alors commandant supérieur du cercle de ce nom. Par parenthèse, elles doivent se trouver encore aux mêmes lieux ; nous les signalons à l'activité intelligente de M. le Dr Reboud.

Aux côtés de la grossière figure qui paraît représenter la nonagénaire Sextia Ingenua, on remarque comme une caisse carrée où ce signe est inscrit X, et de laquelle sortent trois cones allongés emboités par la pointe qui est dirigée par en bas. Le cone supérieur est coiffé d'un cone un peu plus court que les autres et dont la pointe est en l'air. Ce motif, rendu assez grossièrement sur le monument que nous décrivons, se trouve — notamment à Aumale — sur bon nombre de pierres sépulcrales, où il est employé comme guirlande latérale ou ornement des baguettes de cadre.

De la partie supérieure du cippe d'Ingenua, s'élève un petit socle étroit, timbré d'une rosace à chaque extrémité ; l'espace intermédiaire est rempli par des hachures en forme de quarts de cercle, dont moitié ont la concavité tournée à droite et l'autre à gauche.

Le tableau qu'on vient de décrire est répété sur les faces de droite et de gauche de la pierre, avec les variantes que nous allons indiquer.

Face de droite. — Même aspect général du personnage féminin, mais avec ces différences de détail :

Point de collier, ni d'ornement sur la poitrine ; chevelure moins touffue sur les tempes ; expression moins juvénile de la physionomie. Il semble ici qu'au lieu d'une robe, il n'y ait qu'un simple jupon.

Point de doute, quant à l'objet placé sur la tête : cette fois, c'est bien un vase à fond sphérique maintenu par les deux mains du personnage, le rebord est moins prononcé qu'à la face extérieure et il s'y ajoute un filet (une anse mobile, peut-être) qui contourne la calotte sphérique. Sous les pieds du personnage, se voit un animal si grossièrement tracé qu'on serait fort en peine de lui assigner un nom, si la circonstance dont nous allons parler tout-à-l'heure ne disposait à l'appeler un *agneau*.

Face de gauche. — L'objet déjà indiqué comme pouvant être un caractère libyque, se présente ici avec cette modification dans la forme : ıẊı

La figure a pris décidément le caractère sénile. Point d'ornement non plus sur la poitrine, pas de collier. Le vase, maintenu également sur la tête par les deux mains, n'a pas le filet circulaire — ou l'anse mobile — dont nous avons parlé tout-à-l'heure. Il y a, sous les pieds du personnage, un oiseau qui paraît être une colombe.

Cependant, la *colombe* — image de l'Esprit saint, et même de Jésus-Christ — l'*agneau*, signe du fidèle, appartiennent au symbolisme chrétien et ne semblent guère s'accorder avec la formule payenne D. M. S. qui figure en tête de l'épitaphe. Mais ce n'est pas la première fois que cette apparente contradiction se présente ; et on en a déjà indiqué l'origine et donné l'explication dans cette Revue. (V. t. 1er, p. 221 et 490).

No 8.

. . . .

... N LXII...R
FILI FECERVNT

Ce fragment, gravé sur la partie inférieure d'une pierre en

forme d'autel, se trouve à la Zmala de Meridj et est probablement de même provenance que le no 7. Ce sont les deux dernières lignes d'une épitaphe. Il nous semble qu'on doit les lire ainsi : ANNIS LXII MERENTI FILII FECERVNT, ... (a vécu) 62 ans. Ses fils à un père (ou à une mère) bien méritant, ont fait (ce monument).

No 9.

Nous terminerons cet article par une inscription copiée de la main d'un Arabe et qui nous a été communiquée par M. Letourneux, conseiller à la cour impériale. Elle appartient aussi à la Numidie, se trouvant au Bordj Salah Saksi, sur une des rives de la Seybouse, à la dernière colline des Beni Salah, vis-à-vis du village de Barral. Elle est ainsi conçue, d'après, le copiste indigène :

ƆAVNA
GAKA
VANE
H S E

La forme insolite du premier caractère paraît provenir de ce que le copiste, en sa qualité de musulman, ne connaissant pas nos lettres, aura négligé la ligne horizontale qui, doit terminer par le bas le deuxième signe alphabétique de cette épigraphe ; ce qui l'amène à faire d'un C et d'un L une espèce de D tourné à gauche. Cette rectification conduit à une autre, à remplacer N, dernière consonne du premier mot, par DI. La seule inspection de cette syllabe explique combien il était facile à une personne totalement illétrée, à notre point de vue, de commettre la confusion signalée ici.

Gaka, de la 2e ligne, pourrait bien être le mot *Cara*, si ce n'est point, toutefois, un nom propre indigène.

La 3e ligne contient, en abrégé la formule *Vixit annis ;* quand au chiffre de l'âge du défunt, que notre copiste indigène a rendu par une espèce d'É, il nous semble y reconnaître un signe numérique particulier dont les épigraphes

des derniers temps de la décadence offrent d'assez nombreux exemples, surtout dans les parties moins romanisées de l'Afrique romaine. Pour s'épargner de la besogne et ménager la place, le lapicide de cette époque. s'il avait à indiquer, par exemple, l'âge de 40 ans, — ce qui, régulièrement se rendait ainsi : XXXX — gravait seulement un X et coupait une des diagonales de la lettre par autant de traits qu'il y avait de X en plus à exprimer. Dans ce système, 40 s'exprimait de telle sorte qu'il pouvait facilement être pris pour un E par une personne étrangère, non seulement à l'épigraphie en général mais aussi à notre alphabet.

A. Berbrugger.

MERS EL KEBIR ET ORAN

de 1509 a 1608,

D'APRÈS DIEGO SUAREZ MONTANES.

(Voir les n^os de la *Revue*, de 52 à 55, inclusivement)

Cette partie de notre œuvre est plutôt une analyse qu'une traduction, bien que nous nous soyions attaché à serrer le texte d'aussi près que possible. Il ne faut pas y chercher d'ailleurs une histoire proprement dite ; car ce n'est au fond, qu'une série de notes historiques. Mais ces notes sont très-utiles à consulter, et c'est ce qui nous décide à les publier.

Nous les classerons sous les quatre titres suivants :

1° L'auto-biographie de Suarez (1);
2° La razia espagnole à Oran (2) ;
3° La politique espagnole à Oran ;
4° Mélanges et appendice ;

AUTO-BIOGRAPHIE DE SUAREZ.

L'occupation trois fois séculaire d'Oran et de Mers-el-Kebir, par les Espagnols, attire invinciblement l'attention des personnes vouées aux études d'histoire locale et même celle des publicistes préoccupés, à juste titre, des graves questions coloniales que notre établissement sur le sol africain a nécessairement soulevées. Mais, en dehors de quelques faits culminants — tels que la conquête de ces places en 1505 et 1509, leurs perte momentanée en 1708, la reprise par le duc de Montemar en 1732, et l'abandon définitif en 1791 — on ne sait presque rien de ce qui les concerne ; car, de ce long contact entre la population civile d'Oran et sa garnison, entre toutes deux et les indigènes, on connait juste assez pour éveiller la

(1) Ce chapitre a paru dans l'*Akhbar*, en août et septembre 1864.
(2) Le commencement de ce chapitre a été publié dans l'*Akhbar*, les 30 août et 11 septembre 1864.

plus irritante des curiosités, celle qui n'a guère l'espoir de se satisfaire.

Comme exemple des nombreuses interrogations qu'on pouvait s'adresser à ce sujet avec peu de chance d'obtenir une réponse, il y a surtout celle-ci :

« Quelle était l'action des Espagnols d'Oran en dehors de la « place, au triple point de vue de la guerre, de la politique « et du commerce ? »

Clariana, qui traduisit en espagnol l'*Histoire de Barbarie*, de Laugier de Tassy, a dit un mot là-dessus dans le chapitre qu'il ajoute à son auteur et qui roule tout entier sur l'expédition du duc de Montemar ; mais la faible lueur qu'il jette sur le sujet n'en fait que mieux ressortir l'obscurité radicale.

Nous eussions donc été fort empêché de proposer une solution quelque peu acceptable pour ces trois questions, sans l'heureuse rencontre du manuscrit de Suarez qui nous met amplement à même de satisfaire enfin le lecteur.

Comme il est nécessaire, pour apprécier l'œuvre, de connaître la valeur intrinsèque de l'écrivain, jusqu'ici inconnu, qui va nous servir de guide, nous commencerons par discuter son invidualité. Lui-même nous aidera dans cette tâche ; car, outre les faits personnels qu'il sème çà et là dans son livre, il s'est consacré, en tête de celui-ci, une auto-biographie d'une quarantaine de pages que nous allons analyser, surtout dans les passages intéressants au point de vue africain.

D'abord, il débute classiquement par une préface. On peut la citer tout entière, car elle est courte et motive le travail critique que nous venons d'annoncer.

« L'homme qui a la hardiesse et le courage d'écrire la vie « des autres — morts ou vivants — doit, avant de se lancer « dans une entreprise si périlleuse, exposer d'abord la sienne, « montrer ce qu'il est en lui-même, faire connaître sa patrie, « son origine, la carrière qu'il a suivie, la conduite qu'il a « tenue jusqu'à l'heure où il met son œuvre au jour ; et cela « sans user d'aucune réticence ni cacher la vérité de parti « pris, sans dissimuler les hauts et les bas de son existence. « De cette manière, son travail sera plus estimé des lecteurs

« prudents qui goûtent peu ceux qui s'attribuent des grandeurs « mensongères. »

A cela se borne le prologue de Suarez qui n'abuse pas, on le voit, des priviléges du genre. Aussitôt après, il entre en matière et nous fait savoir qu'il est né de parents nobles à Horviés, dans les Asturies, le matin du dimanche 1er mai 1552. Il ajoute qu'il fut élevé dans les montagnes de cette province, qu'il y apprit à lire et à écrire et qu'il y servit ses parents jusqu'au 23 mai 1574, où les mauvais traitements d'un de ses frères l'obligèrent de quitter la maison paternelle.

Nous ne suivrons pas toutes ses pérégrinations à travers l'Espagne, où il gagne laborieusement sa vie dans l'exercice de diverses professions assez humbles, y compris celle de pasteur, dont il s'acquittait le mieux ; attendu, nous dit-il, qu'en Asturie, sa fonction propre était la conduite des bestiaux. Il paraît que dans cette province un noble ne dérogeait pas en menant paître les moutons.

Fatigué de cette existence nomade et servile, il se disposait à retourner dans sa famille, lorsqu'en passant par Ciudal Real, il tombe au milieu d'un recrutement de soldats qui se faisait pour l'Italie, avec toute la pompe usitée dans cette traite des blancs : roulements de tambours, ondulations de bannières, et allocutions fallacieuses jetées à la foule. Suarez fut spécialement entrepris par le capitaine qui pratiqua sur lui avec tant de succès les séductions de l'art du raccoleur, que notre gentilhomme-berger se trouva inscrit à son tour au nombre des vaillants serviteurs de Sa Majesté catholique.

Bref, il est embarqué et quitte Carthagène le vendredi saint, 5 avril 1577, avec les autres guerriers désireux comme lui d'aller respirer l'air embaumé de la péninsule italique. Cependant, par suite d'un changement de destination qu'il n'explique pas et qui a bien l'air d'être une mystification, il se trouve que, le dimanche de Pâques, il débarque .... à Oran !

Mais, au moins, il va rencontrer aussitôt la gloire sur cette terre d'Afrique, si fertile, à toute époque, en lauriers... qui ne sont pas toujours roses. Ici, nouvelle déception ; il n'est

d'abord en contact avec cette terre classique que par la pelle et la pioche. Il s'était cru soldat, on le fait terrassier, lui et les huit cents camarades qu'on avait enrôlés au moyen des mêmes promesses captieuses. De fait, le roi Philippe II avait reconnu la nécessité d'augmenter les défenses d'Oran; et, dès l'année 1574 (1), il y avait envoyé son grand ingénieur, le prince Vespasien de Gonzague, vice-roi de Navarre et de Biscaye, avec mission de dresser les plans de fortifications nouvelles. Ces plans étaient en voie d'exécution quand Suarez arriva et il fut aussitôt embrigadé parmi les nombreux manœuvres qui les appliquaient sur le terrain. C'était un métier très-fatigant et même assez périlleux, ainsi que le prouvera l'exemple suivant :

Par une journée fort pluvieuse du mois de février 1579, on travaillait au cavalier dit de San-Francisco, dépendance de la forteresse, nouvelle alors, de *Rosalcazar*, laquelle, sous son nom contemporain de *Château-Neuf*, rappelle cette nouveauté devenue bien ancienne. Une violente averse ayant obligé les terrassiers à se mettre à couvert, un groupe de quatorze d'entre eux se réfugia dans une excavation où, sans perdre de temps, sur un burnous étendu à terre, ils improvisèrent une partie de *carteta*. Ces enragés joueurs de cartes avaient si bien pris leurs coudées franches que, lorsque Suarez se présenta pour profiter aussi de l'abri, il fut éconduit impitoyablement sous prétexte qu'il n'y avait plus de place. Suarez se décida alors à regagner la ville; il avait à peine fait deux cents pas dans cette direction, qu'un éboulement de terre et de roches écrasait treize des quatorze joueurs qui venaient de lui sauver la vie en lui refusant l'hospitalité. C'était la seconde fois qu'il échappait à la mort, dans une même circonstance; et il n'hésite pas à en attribuer le mérite à son bon ange gardien.

(1) M. Fey donne cette date dans son histoire d'Oran. Il appelle ce personnage *le prince Vespasien Colonne* et le place parmi les Gouverneurs d'Oran; tandis que Suarez lui donne les titres de : Principe Vespasiano de Gonzaga, virey de Navarra et Byscaya y *Engeniero Mayor* del Rey de España.

Cependant, Suarez ne se regardait pas comme voué exclusivement et à perpétuité, à la pelle et à la pioche; il maniait aussi la pique et l'arquebuse, allant parfois en razia avec les autres gens de guerre, surtout si la sortie avait lieu un jour de fête où le travail était suspendu. Il se glissait de préférence dans les rangs de l'infanterie, qui lui plaisait tellement qu'il finit par s'y incorporer régulièrement, à partir du mois d'avril 1581; il servit alors dans la compagnie du capitaine Pedro Fernandez de Guzman, natif de Tolède; puis, sous son successeur le capitaine Hernandez de Llereno, d'Estrémadure. Pendant vingt-trois ans consécutifs et sans aucune discontinuité ni absence, il resta dans les rangs de cette compagnie y déployant la même exactitude, le même soin pour le service qu'il avait montrés, dans les rudes travaux de terrassement qui avaient occupé ses quatre premières années à Oran.

Par des motifs qu'il ne juge pas à propos de nous faire connaître, il ne voulut jamais être que simple soldat, ce qui ne l'empêcha pas d'acquérir la considération générale, une sorte d'autorité morale sur ses camarades et même quelque influence auprès de ses chefs. En voici un exemple, que nous citons d'autant plus volontiers qu'il commencera à initier le lecteur à la vie militaire des Espagnols d'Oran.

Le 24 août 1594, Don Gabriel Niño de Zuniga avait succédé dans le gouvernement de cette place à Don Diego Fernandez de Africa y Cordova, marquis de Comarès et duc de Cardona. L'année suivante, le jour de saint André (30 novembre 1595), il sortait pour aller faire une razia dans la plaine de *Theleguyn* à douze lieues espagnoles d'Oran (68 kilomètres), droit dans l'intérieur et au Sud. Ce même jour, il parvenait à la *Celada*, (embuscade) c'est-à-dire au lieu écarté où les Espagnols avaient l'habitude de former leur colonne légère active pour l'attaque et laissaient le bagage et les éclopés, sous une garde équivalant au quart de l'effectif. Celle-ci, que l'on pourrait appeler une *embuscade de dépôt*, était à huit lieues d'Oran sur la rivière *Maquerra*, à l'endroit que les Mores appellent *El Fard*, ou, par un autre nom *Ben Yfre*. Là, étaient des

constructions d'écoles arabes provenant de la population qui avait existé jadis dans ces lieux (1).

Étant donc dans ladite embuscade, laquelle se dissimulait au fond d'un petit ravin arrosé par une source, la pluie commença à tomber avec cette abondance si bien connue en Afrique, et elle continua ainsi tout le jour. Malgré cela, Don Gabriel voulait marcher en avant ; seulement, pour couvrir sa responsabilité, il crut devoir appeler en conseil de guerre ses capitaines qu'il savait ralliés d'avance à son opinion par l'appât du butin. Cependant, il y avait de quoi réfléchir, car, l'opération faite, il fallait repasser la Mekerra, et là était le danger par les pluies diluviennes qui tombaient en ce moment. Aussi, Suarez, voyant que la cupidité allait faire commettre une grosse faute au chef et à ses officiers, entreprit de s'y opposer, lui, pauvre simple soldat. S'avançant donc respectueusement la casquette à la main, il engagea le colloque suivant avec l'État-major.

Suarez. — Il ne faut pas même songer à passer outre, et nous devons au plus tôt reprendre la route d'Oran, de peur qu'il ne nous arrive la même chose qu'au roi Don Alonso VII.

Don Gabriel et ses capitaines. — Et que lui est-il donc arrivé?

Ici Suarez raconte comment ce prince s'est fort mal trouvé d'avoir eu une rivière débordée entre deux divisions de ses troupes, puis il ajoute :

Suarez. — Que Votre Seigneurie et MM. les capitaines veuillent bien considérer que si la Mekerra s'enfle — et elle n'y

(1) Les indications topographiques relatives à cette razia avortée exigent quelques explications. D'abord, le but de l'opération, la plaine de *Theleguyn* ne peut être, malgré la presque identité des noms, le draa *Tehelleguin*, contrefort septentrional du Tessala; car ce dernier est en deçà de la Mekerra, par rapport à Oran, Tandis que l'autre était au-delà. Le lieu de l'embuscade de dépôt, *El Fard* ou *Beni Yfre* (Beni Ifren?) paraît devoir s'indentifier à Aïn *Afferd*, petit affluent de gauche de la Mekerra qui descend du Djebel Garboussa, un peu à l'Ouest du méridien d'Arzeu. Avec ce point bien déterminé, la mention de la Mekerra et l'indication des distances qui sont exactes, en admettant des détours exceptionnels, comme il s'en faisait nécessairement dans cette guerre de surprise, le théâtre de l'opération paraît suffisamment précisé.

peut manquer avec ces averses continuelles — il nous sera impossible de la repasser ; car à peine pouvons-nous la traverser en ce moment pour aller faire la razia..... Or, nous serons bien en peine avec nos faibles forces coupées en deux détachements par la rivière ! Si l'ennemi les charge tous deux en même temps, comment nous masser et nous secourir les uns les autres, surtout si l'on considère que nous voici à neuf (1) lieues de nos places abandonnées à elles-mêmes ?

Don Gabriel. — C'est bon. (se tournant vers les capitaines) Quel est ce soldat ?

Un capitaine. — C'est un soldat ordinaire d'Oran, qui n'a jamais prétendu au grade d'officier ni même paru s'en soucier.

Don Gabriel. — Il me semble qu'il est plutôt extraordinaire qu'ordinaire, puisqu'il renferme en lui plus d'expérience qu'il n'y en a en vous tous. Retournons donc à Oran.

La suite prouva que Suarez avait eu raison : Au retour, il ne cessa de pleuvoir, et il fallut traverser lagunes et marais avec de l'eau jusqu'à la ceinture, la poudre et les mèches d'arquebuses et de mousquets étant d'ailleurs mouillées et hors de service. D'après Suarez, ce ne fut pas la seule occasion où il opposa sa vieille expérience à des chefs que la cupidité rendait beaucoup trop téméraires. Car on verra bientôt quelle attraction la razia exerçait sur ceux à qui leur position permettait de s'y faire la part du lion.

Le désir de revoir sa patrie et sa famille préoccupait beaucoup Suarez ; et, pendant les vingt-sept années qu'il passa à Oran, il ne cessa guère de chercher à rentrer en Espagne ; mais il n'était pas aussi facile de quitter l'Afrique que d'y arriver. Tantôt, il mettait en avant les recommandations les plus puissantes ; puis, celles-ci demeurant sans effet, il saisissait toutes les occasions de se glisser clandestinement dans les navires en partance. Mais on le rattrapait toujours ! Par le fait, dans cette garnison exceptionnelle, on ne se montrait facile

(1) C'est à dire à 56 kilomètres. Plus haut, cette même embuscade est placée à huit lieues d'Oran, ou par une inadvertance de l'auteur ou par une erreur du copiste.

sur l'article *congé* qu'avec les hommes usés et hors d'âge, qu'il n'y avait pas grande générosité à dispenser de services qu'ils ne pouvaient plus rendre. Suarez va nous raconter lui-même l'effet que produisit sur lui cette série d'échecs.

« Voyant donc, dit-il, que toutes ces démarches ne servaient à rien, je me mariai *de dépit* (le mot est galant) dans l'année 1588 avec une honorable demoiselle, Maria de Valasco, petite fille des conquérants, premiers habitants et, de plus, défenseurs d'Oran dans les deux rudes siéges que cette place eut à soutenir contre les Turcs.... J'avais alors trente-six ans et Maria dix sept... »

Suarez affirme, avec quelque orgueil, qu'il apporta à sa fiancée la pureté du corps unie à celle de l'âme — étant *virjen sin haber tocado a muger ninguna* — et il est bien aise de faire savoir au lecteur que ce n'est pas faute d'occasions, « ayant beaucoup voyagé et étant d'ailleurs de taille moyenne et d'une conversation nullement sotte. »

A cette époque et sous le gouvernement du duc de Cardona marquis de Comarès, un chapitre, ou assemblée générale, fut tenu dans l'église de Saint-Bernardin de l'hôpital, au sujet de la direction de cet établissement qui était vacante alors. Comme Suarez n'était pas joueur, chose rare à Oran, à ce qu'il paraît, on le chargea de la sacristie, des fonctions d'écrivain et de surveillant de la garde-robe et lingerie, tant de la maison que des malades et blessés. En somme, il paraît avoir rempli là les fonctions d'économe. Pour tout cela, il touchait, par mois, vingt réaux qui, se cumulant avec les trente-cinq de sa paye de soldat ordinaire, faisaient un total de cinquante-cinq réaux, soit moins de 15 fr. ! La vie devait être alors bien peu chère à Oran pour qu'une famille pût subsister avec un aussi maigre revenu mensuel. Il est vrai qu'il pouvait aller aux razias, ce qui lui donnait la chance des parts de prise.

Nous avons vu Suarez à l'œuvre comme soldat ; étudions-le maintenant comme écrivain.

Son service à l'hôpital de Saint-Bernardin, quelques factions sur les remparts et d'assez rares prises d'armes pour cause de razias n'offrant pas assez d'aliment à l'activité de son esprit,

il y suppléa par la culture des lettres. Un goût irrésistible le portait vers l'histoire : il l'appliqua à l'étude des guerres d'Oran, Alger, Bougie, etc. La tâche était difficile pour un pauvre soldat dont l'instruction ne s'était guère élevée au-dessus des plus simples éléments. « Etranger à la grammaire, nous dit-il, aidé seulement de quelques dispositions naturelles, sans autres études que la lecture d'ouvrages analogues à celui que je méditais, je pris la plume à Oran, le 1er mai 1592, pour écrire les annales de l'Afrique (berbéresque). »

A partir de cette époque, il s'adonne tout entier à la recherche des sources originales d'information : témoignages oraux ou documents écrits, rien n'échappe à ses incessantes investigations ; car, avec les instincts d'exactitude d'un vrai bénédictin, il veut que chaque fait soit à sa place chronologique, déterminée par an, mois et jour ; et on sent qu'il est malheureux, toutes les fois qu'un seul de ces éléments se dérobe à sa poursuite.

Il avait déja préparé une assez grande quantité de mémoires sur son sujet favori, lorsque certains seigneurs du royaume de Valence, alors exilés à Oran, lui demandèrent avec instance de détacher de son *Histoire générale de l'Afrique* — pour en faire un livre particulier — tout ce qui concernait Don Pedro Luis Calceran de Borja, le dernier Grand-maître de l'ordre de Montesa, et son frère Don Felipe, qui, tous deux, avaient gouverné Oran pendant six années. Suarez y consentit volontiers, imaginant se concilier ainsi un très-haut patronage ; mais cette belle espérance ne devait aboutir qu'à une amère déception !

Tout en complétant et polissant son grand ouvrage, il composait, pour se distraire, quelques opuscules dont nous citerons les suivants : *Le Bouquet oranais*, petit poème où se trouve un colloque entre deux soldats, l'un d'Oran, l'autre d'Italie, qui disputent de la prééminence des guerres où ils ont figuré ; — comme pourraient le faire de nos jours un vétéran d'Isly et un combattant de Solférino ; — *Le Miroir de la noblesse*, autre opuscule en vers, dont le 3e chant contient une « relation véridique de tous les capitaines généraux qui ont gouverné Mers-

el-Kébir et Oran, de 1505 à 1607. » En même temps qu'il faisait imprimer cette dernière production à Alcala de Henarès, vers 1605, il publiait *certains avis* à sa Majesté, sur le *mauvais état* des places d'Oran et de Mers-el-Kebir et sur les autres affaires de la Berbérie (1). Il remit, en personne, un exemplaire de ces avis au Roi, auprès duquel la municipalité de Léon lui avait ouvert un accès par une chaleureuse recommandation ; il en donna aussi aux membres des conseils d'Etat et de la guerre, et au marquis d'Ardalès, alors gouverneur d'Oran. Il fallait que sa critique eût de bien douces pattes de velours pour qu'il osât l'adresser à de si puissants personnages qu'elle pouvait atteindre plus ou moins directement (2).

Son manuscrit principal, l'*Histoire d'Afrique*, étant resté à Oran, lors de son départ, il ne le retrouva, ainsi que d'autres œuvres qu'en août 1608, à Carthagène, en même temps que sa femme et sa fille. A la façon dont il s'exprime dans cette circonstance, on peut croire que sa famille littéraire est celle dont le retour lui cause le plus de plaisir.

Tout ce que nous avons pu lire de Suarez est assez mal écrit : son style est diffus et, par suite, fort obscur. Mais le moyen de se montrer bien sévère envers un auteur qui se critique lui-même avec la rude sincérité que l'on va voir. Déjà il a confessé qu'il ne sait pas la grammaire ; il ajoute, dans

(1) Nous reproduisons à dessein l'expression espagnole BERBERIA, qui est plus logique que la nôtre, puisqu'il s'agit ici du pays des *Berbers*. Nous avons déjà fait cette observation ailleurs et depuis bien longtemps. Nous sommes heureux de voir que dans ces derniers temps l'expression a pris faveur.

(2) D'après un renseignement fourni par M. le général de Sandoval (V. *Revue africaine*, t. 10 p. 71), ce mémoire est intitulé : « Avis importants adressés à S. M. le Roi, notre Seigneur, touchant quelques dangers et autres choses auxquelles on doit pourvoir à temps, dans les places d'Oran et de Mers-el-Kebir, dans l'intérêt de la sécurité et du repos des royaumes d'Espagne et pour l'avantage du revenu et du domaine royal ; lesquelles choses ont cours et pourront se continuer avec dommage ou bénéfice, selon que l'on y mettra ordre à propos. — Le tout a été vérifié, entendu et ordonné par Diego Suarez Montañès, asturien, vieux soldat et pratique de ces places et royaumes où il compte trente ans de milice ? Brochure in-folio de 13 feuillets, sans date ni indication de lieu d'impression.

un autre passage : « Enfant brut et rustre de l'Asturie, où je suis né, où j'ai sucé le lait maternel et que je n'ai quittée que pour aller vivre pendant trente ans et plus en Andalousie, puis à Oran ; sans aucune aide de latinité et ne connaissant que le langage militaire, je ne puis manquer de passer pour un auteur mal châtié, pour un grossier écrivain, même. »

Mais après tout, comme avec son mauvais style, il nous apprend d'assez bonnes choses, nous glanerons le plus possible dans son volumineux manuscrit.

Il y a là surtout certain chapitre III fort utile à consulter non pas seulement pour la biographie particulière de Suarez, mais au point de vue de la vie des Espagnols d'Oran, en général, aux seizième et dix-septième siècles. C'est celui où notre auteur explique avec détail la peine qu'il s'est donnée pour réunir les éléments de sa chère *Histoire d'Afrique*, laquelle débute à la prise de Mers-el-Kebir en 1505, bientôt suivie de celle d'Oran en 1509. Quand il arriva dans cette dernière ville, en 1577, on y trouvait encore bon nombre de témoins de ces deux grands faits d'armes ; c'étaient pour le moins des nonagénaires. Dans sa fièvre d'enquête historique, Suarez s'attache aux pas de ces Nestors aux chefs branlants : l'hiver, il va s'installer avec eux dans les angles de murailles exposées au soleil où ils réchauffent leurs membres glacés ; l'été, il les accompagne sous les arbres touffus où ils vont chercher de rafraîchissants ombrages. Profitant du plaisir que tous les vieillards éprouvent à parler des temps de leur jeunesse, il se fait raconter les combats par ceux-là même qui y jouaient un rôle les armes à la main, ou qui ont été, au moins, spectateurs ; et, usant du bénéfice de la grande quantité des témoins, il les contrôle les uns par les autres ; puis, pour fournir des moyens de le contrôler lui-même, et commander d'autant plus la confiance, Suarez fournit la liste nominale de ses soixante-dix principaux informateurs.

Nous n'emprunterons à ce document que la mention de certaines professions et positions sociales qui donnent des indications utiles sur la composition de la population oranaise, il y a plus de deux siècles. Ainsi, on y trouve :

Entre des capitaines de cavalerie et d'infanterie, un apothicaire et le curé d'Oran ; puis, le gouverneur marquis Don Martin de Cordova, avec un autre gouverneur, don Diego Fernandez de Cordova, troisième marquis de Comarès et duc de Cardona ; l'alcaïd de la forteresse de Mers-el-Kebir, né audit endroit ; des *adalid* ou explorateurs militaires et politiques et, aussi chefs de partisans ; un écrivain et un trésorier de razias ; le régidor de la ville ; un marchand ; des artilleurs, de simples cavaliers et un ingénieur ; un maréchal-ferrant ; un capitaine sergent-major ; des cavaliers et des fantassins de la très-sainte Hermandad (des almogatazes, selon M. Fey, p. 163) ; un alcade de porte de ville ; l'enseigne ou *alferez* de Mers-el-Kebir et celui de la compagnie d'infanterie où servait Suarez ; un chef d'escouade ; un calfat.

Et, en fait d'indigènes :

« Isac Cansino, le vieux, langue juive et interprète ;

» Aroun ben Cemorro, juif natif d'Oran (1) ;

» David Maqué, *id.* ;

» Abraham, chirurgien, *id.* ;

» Jacob Ballestero, juif, natif d'Oran ;

» Caqué, juif, le vieux, natif de Tlemcen ;

» Bocanix, le vieux More de la montagne de Guiza ;

» Mulaho, cheikh, More soumis de Guiza ;

» Hamu bent Brahen (Hammou ben Brahim), cheikh général soumis. »

Cette simple énumération suggère quelques réflexions sur l'état d'Oran à cette époque. Par exemple, la mention d'un régidor, rapprochée de celles d'un *ayuntamiento* (municipalité et d'un *cabildo* (conseil de ville), dont il sera question un peu plus loin, implique l'existence d'une commune constituée, et, par conséquent, d'une population civile assez nombreuse. Mais ce n'est pas encore le moment de traiter ces questions.

(1) Ce juif *Cemorro*, et, plus bas, le More *Bocanix*, ont bien l'air d'être le *Celorra* et le *Aben Canex*, de Marmol (édit. espagnole, 2e partie, verso du folio 195), percepteurs des revenus du sultan de Tlemcen, qui, selon cet auteur, ont ouvert les portes d'Oran aux Espagnols, en 1509.

Suarez, qui ne négligeait aucune occasion d'instruction et de contrôle, imagina de questionner les femmes espagnoles les plus âgées d'Oran. Il y gagna d'abord de précieuses notions sur les événements qui l'intéressaient ; et, de plus, il eut l'occasion de constater que les exemples les plus remarquables de longévité se rencontraient dans le sexe féminin et que chez celui-ci la mémoire était beaucoup plus tenace et fidèle que dans le nôtre.

Les enquêtes orales étant épuisées, Suarez se met à la recherche des documents écrits et pénètre partout où il s'en conserve. Voulant par exemple, connaître avec certitude la position faite aux soldats restés à Oran à la suite de la conquête de 1509, il consulte le Registre de la répartition des biens-fonds, maisons et jardins de cette ville, ainsi que les autres privilèges ou cédules royales relatives aux concessions gracieuses faites à cette époque. Car la population musulmane de cette ville ayant été massacrée ou réduite en esclavage et vendue, le reste ayant pris la fuite pour éviter un pareil sort, la propriété indigène était, par cela-même, devenue immédiatement disponible, et on put en gratifier les chrétiens nouveaux venus. Ce fut, sur une petite échelle, ce que les Normands avaient fait en Angleterre après la bataille d'Hastings ; et le « Registre de la répartition » n'est qu'un diminutif du fameux *Doom's day book*. Aussi, le jour de son entrée triomphale dans Oran, le cardinal Ximénès n'avait trouvé, en fait d'indigènes, dans les rues que des cadavres, dont le sexe et l'âge annonçaient des non combattants, pour un grand nombre. Comme le vénérable prélat, à cet aspect, ne put retenir ses larmes, son capitaine des gardes, Sosa, lui dit : « Seigneur, c'étaient des infidèles ; de pareilles gens ne méritent pas de compassion. » Dure parole qui n'appartient certes pas au christianisme et à la civilisation véritable, mais qui était l'expression d'une opinion générale à cette époque.

Quand notre auteur voulut donner la liste des gouverneurs d'Oran dont nous avons parlé plus haut, il parcourut les copies de leurs titres de nomination dans les bureaux de finances et de l'inspection générale où ils figuraient sur les registres

d'ordonnancement ; il prit connaissance aux mêmes endroits des pièces de comptabilité relatives aux achats des munitions et des approvisionnements que les gouverneurs se faisaient délivrer pour les expéditions importantes sur Tlemcen, Mostaganem, etc.

Il trouva même moyen de pénétrer dans les archives des affaires arabes, et se familiarisa à tel point avec le style et le protocole des pièces qu'elles contenaient qu'on lui confia souvent la redaction des sauf-conduits que l'on accordait aux indigènes soumis ou qui voulaient se soumettre.

Les secrétaires du gouvernement, à qui cette besogne revenait régulièrement, s'en déchargeaient volontiers sur lui, tout en en retenant, bien entendu, la partie utile, la perception des droits dont le chiffre variait selon que le postulant était *caballero* ou *villano*, c'est-à-dire noble ou tributaire roturier *(raïa)*.

Le lecteur quelque peu initié aux études historiques ne sera point tenté de nous reprocher la minutie de ces détails, car il saura y découvrir de précieuses indications sur le sujet qui nous occupe. Nous continuons donc nos explications.

En ce qui concerne la guerre et la politique des Espagnols d'Oran, Suarez n'a eu pour ainsi dire à consulter que lui-même ; vingt-sept années passées sur le théâtre des événements, comme acteur, lui avaient appris sur ces deux points essentiels tout ce qu'il importait de savoir; pour les faits qui s'étaient passés dans le reste de la Berbérie, il s'adressait aux vieux soldats qui y avaient pris part; et comme ces braves guerriers n'avaient pas pour la précision chronologique le même fanatisme que lui, il suppléait au vague de leurs souvenirs sous ce rapport par des recherches dans les études de notaires d'Oran : tantôt c'était un testament fait au moment du départ en expédition de l'homme dont il voulait dater les récits ; ou bien à son retour, alors qu'il était revenu avec quelqu'une de ces blessures graves qui font songer à prendre des dispositions suprêmes. Là ne s'arrêtait pas son zèle investigateur, et il nous confie qu'il a eu la patience de compulser tous les autres actes notariés relatifs aux témoins dont il éprouvait le besoin de contrôler et de préciser les dires.

La vocation historique était certes bien accusée chez Suarez, et il est très-regrettable que l'absence d'une éducation libérale en ait beaucoup diminué la valeur ; car il eût été assurément un annaliste de fort grand mérite.

Notre auteur a étudié encore les archives du couvent de San Francisco, les registres des ordonnances de la municipalité et du conseil de ville ; il a même su obtenir en communication les papiers de famille des personnes principales d'Oran (1).

Enfin, il a eu sous les yeux les registres des razias où il a constaté la valeur et la répartition des prises faites dans les expéditions, de 1560 à 1600; c'est-à-dire de celles qui ont été régulièrement partagées dans cette ville, en vertu de certain ordre royal qui avait réglementé la matière.

La méthode historique de notre auteur et sa conscience d'écrivain doivent être bien connues maintenant du lecteur, et nous pouvons fermer cette longue parenthèse en achevant l'analyse de son autobiographie.

Dans le mois de septembre de l'année 1600, et au plus fort du labeur que nous venons d'exposer, Suarez se vit arrêter tout-à-coup par ordre supérieur et incarcérer dans celle des tours de la Casba, ou palais royal d'Oran, qui servait de prison aux officiers, et donné en charge à l'alguazil Major. Il dut cette détention, qui se prolongea pendant trois mois, à un faux ami qui lui faisait bon visage en face et par derrière l'avait accusé d'être l'instigateur de certaine mutinerie contre le gouverneur. Le vieux soldat comparut enfin devant son général qui, en sa qualité de grand justicier, présidait un tribunal composé d'un auditeur juge, de procureurs fiscaux faisant fonctions de ministère public et d'un notaire qui tenait la plume. Lui, il était assisté d'un moine, son confesseur, qui lui servit d'avocat et il avait autour de lui, comme témoins à décharge, tous les capitaines, enseignes, sergents, alcades et les vieux soldats de la garnison. Mais ce qui témoignait le plus en sa faveur, c'était

(1) C'est ainsi qu'il a pu rédiger sur l'illustre maison de Cordoue, à laquelle appartenait le vainqueur de Mers-el-Kébir en 1506, un intéressant mémoire qui occupe dans son Ms les pages de 397 à 464.

l'excellente renommée que lui avaient acquise vingt-trois ans de bons et loyaux services et une conduite irréprochable. Aussi, son innocence fut reconnue sans peine et le calomniateur démasqué. Sa justification fut même si complète qu'à partir de ce moment, le comte d'Alcaudete, ce gouverneur contre lequel on l'avait accusé de conspirer, devint son plus chaud protecteur.

Enfin, le 7 avril 1604, Suarez put quitter Oran où il laissa provisoirement sa fille et sa femme dans la famille de cette dernière. Au moment de s'embarquer sur les galères d'Espagne, pour rentrer dans sa patrie, dont il était éloigné depuis vingt-sept ans, il arrête un instant sa pensée sur tous ses camarades venus avec lui au nombre de huit cents, il y a près de trente ans, et dont il ne reste pas dix dans la garnison, les uns étaient rapatriés déjà, les autres morts et — chose triste à dire ! — bon nombre ayant passé aux Turcs ou aux Mores pour adopter leur religion. Mais il ne s'arrête guère sur ces souvenirs mélancoliques, car les sentiments tendres ne paraissent pas le dominer.

Arrivé, vers la fin de janvier 1604, à Valladolid où la cour se tenait alors, il produit ses états de service pour se faire payer d'un arriéré de solde dont il n'obtint la liquidation qu'après trois années de démarches assidues. Tout en exerçant le métier désagréable de solliciteur, il s'occupait de faire imprimer quelques-uns de ses opuscules, comme nous l'avons déjà dit. Plus tard, on le trouve à Carthagène avec l'intention d'aller joindre en Sicile son protecteur supposé, le grand maître de Montesa. Il trouve, dans le port, les galères d'Espagne et d'Italie chargées de gens de guerre destinés à l'occupation de Larache, sur le littoral du Maroc, expédition qui par le fait n'eut pas lieu à cette époque. C'est là, on l'a vu, qu'il rencontra sa femme et sa fille qui lui avaient été amenées par un beau-frère.

Arrivé en Sicile, il est incorporé dans l'armée espagnole d'Italie ; et voici ce qui, d'après lui-même, lui advint dans ce nouveau service.

Embarqué à Alicante le 1er décembre 1608, nous dit-il, « importais l'histoire du grand maître de Montesa avec d'autres opuscules, croyant avoir en Sicile le loisir d'y mettre la dernière main. Il en fut tout autrement ; outre les travaux de la guerre, je ne touchai jamais exactement ma solde, ce qui me décida à passer à Naples où j'espérais être mieux ; mais j'y fus beaucoup plus mal payé encore. C'est à cause de ma grande pauvreté et de mes charges de famille que cette œuvre (son *Histoire d'Afrique)*, commencée à Oran le 1er mai 1592, ne fut finie d'imprimer qu'en 16.... (1) »

Soldat et auteur, Suarez était doublement voué à la misère, d'après les mœurs de son époque. Il s'en révèle un effet touchant dans son manuscrit même, dont plusieurs feuillets sont des brouillons de ses lettres ou mémoires, sur lesquels il a écrit ou fait écrire en travers, faute, sans doute de pouvoir acheter du papier blanc ! Nous avons pu déchiffrer une de ces minutes, malgré le croisement des lignes, et nous la citons textuellement, car elle prouve avec une triste éloquence le dénûment profond où était tombé le vieux guerrier historien d'Oran :

« A notre magnifique ami et patron Francisco de Canas, (à qui je souhaite) santé entière, (longue) vie, et de saintes pâques.

» Magnifique — afin d'écarter l'ennui que cause ordinairement et chaque jour à votre seigneurie, le vieux solliciteur Diego Suarez Montañez en vous demandant l'aumône à voix basse par tous les coins, pour manger comme il convient à un homme honorable, à un pauvre honteux, à un père chargé d'une famille honnête — une femme et sa fille non mariée et déjà grande — qu'il a amenées d'Oran à Naples ; où, faute d'être payé de sa solde, ils souffrent de la faim et d'autres nécessités, nous adressons la supplication suivante à votre seigneurie : Vous remédieriez à nos maux, si vous pouviez ob-

(1) Le manuscrit ne donne que les deux premiers chiffres de la date ; celle-ci ne paraît pas pouvoir dépasser 1609, Suarez ne citant aucune date postérieure ; ce qui fait supposer, en même temps, que ce put être l'année de sa mort.

tenir des secrétaires de la chambre et de la guerre que, sur la production de mémoire joint à cette lettre, ils donnassent ordre de payer audit Suarez 92 ducats qui restent à solder sur une paye qu'on avait commencé de faire. En cela, vous ferez une œuvre particulièrement pie. Si vous voulez avoir des informations sur le suppliant et sa famille, elles vous seront fournies par le capitaine Don Gonzalo de Mendoça, le sergent-major, Damian, sacristain-major de la chapelle et d'autres. »

Pour traduction ou analyse,

(à suivre) A. Berbrugger.

ÉPIGRAPHIE D'AUZIA.

(Aumale)

(V. au T. 7e, p. 36 et aux nos 52 et 53)

III.

INSCRIPTIONS IMPÉRIALES.

No 15. (No 3557 de M. L. R.)

L'épigraphe à laquelle ce numéro correspond est une dédicace faite par les gens d'Auzia à Septime Sévère. Les deux copies que nous en possédons ne diffèrent par rien d'essentiel du texte publié par M. Léon Renier sous le no 3557 (1). Nous avons donc seulement à ajouter ici quelques détails inédits sur l'historique du monument, sa forme, ses dimensions, etc.

Il se trouvait, en 1848, dans la Casba de *Sour el-R'ozlan* (rempart des Gazelles), l'ancien fort turc d'Aumale, lorsque nous l'avons vu pour la première fois. S'il existe encore, il doit être dans les magasins du génie militaire. L'épigraphe est gravée dans un cadre dont la partie supérieure manque et avec elle le commencement du texte. Le fragment qui subsiste mesure 1 m. 15 c. de haut sur 66 c. de large, avec une épaisseur de 70 c. La moulure ou baguette du cadre est large de 8 c.; les lettres ont 6 c.

No 16. (No 3558 de M. L. R.)

Cette dédicace à Julia Augusta, mère des camps, par les Auziensiens, est gravée sur un piédestal brisé par le bas, qui mesure encore 1 m. sur 66 c. Elle figure dans le recueil de M. L. Renier sous le no 3558, d'après une copie de M. de Caussade qui diffère de la nôtre sur les points suivants :

---

(1) Dans les copies que nous avons sous les yeux, on remarque les ligatures suivantes qui ne se trouvent pas dans le texte publié par M. L. R.: à la fin de la 4e ligne, TI; au commencement de la 7e, THI.

1° Sur la nôtre, l'O final de la 4e ligne est beaucoup plus petit que les lettres précédentes et est placé au-dessus de la ligne d'écriture ;

2° Les A et les E n'ont pas de barre intérieure et aucune lettre n'offre les petits appendices qui terminent ordinairement les divers éléments des lettres majuscules. Ainsi, A n'a strictement que ses deux diagonales ou montants (Λ) ; il en est de même des autres caractères alphabétiques.

N° 17 (N° 3560 de M. L. R.).

Autre dédicace à la même Julia Augusta, mère de César et des camps, publiée par M. L. Renier (n° 3560), d'après des personnes qui ont négligé d'indiquer que le bas du monument était brisé et qu'il y manquait au moins une ligne, sans doute celle qui donnait le nom des dédicateurs, probablement les Auziensiens. Nous plaçons ci-dessous, pour contrôle, notre copie en regard de celle qui a été communiquée à M. L. R.

N° 3560 de M. L. R. :	Notre copie :
IVLIAE	IVLIAE
AVGVS	AVGVS
TAE MATRI	TAE MATRI
CAESA	CAESA
RIS ET	RVM ET
CASTRO	CASTRO
RVM	RVM
	....

A la 3e ligne de notre copie, MA et TRI forment monogramme, ainsi que VM à la 5e ligne et TR à la 6e.

D'après les notes consignées sur notre calepin, au mois de janvier 1848, cette dédicace était encastrée dans la face Sud de la Casba turque d'Aumale ; et en 1854 elle se trouvait dans le mur mitoyen de la maison des sœurs qui s'étaient établies contre ce fort. M. le Dr Maillefer, qui l'a copiée alors, y a lu, comme moi, CAESARVM et non CAESARIS.

Le piédestal sur lequel elle est gravée, quoique brisé par le

bas, mesure encore 1 m. 15 c. de hauteur sur 66 c. de largeur. Les lettres ont 10 c.

On assure que ce monument épigraphique a disparu lors de la démolition de la casba, où les Turcs l'avaient respecté pendant trois siècles.

N° 18.

A........ A...... TONINI P

....

ET PATRIAE

NVMINE

N° 19.

....

COS ET

....

) COLONIAE

M. le Dr Maillefer, à qui l'on doit la copie de ce fragment et du précédent, les accompagne de cette indication unique : *Fragment monumental détruit.*

N° 20.

OP.................

MITAE VIC..........

S...................

IMP.................

FELICIS INVICTI AVG...

....

Ce fragment a été détruit comme les deux précédents.

IT, ET, à la 2e ligne, et TI à la 5e, forment monogramme.

N° 21 (N° 3561 de M. L. R.).

Dédicace à Septime Sévère par L. Orillius (?) fils de Lucius, de la tribu Quirina, surnommé Geminus ; à cause de l'honneur.... Ce fragment, qui se trouve au Génie, a été publié par M. L. Renier (N° 3561).

La copie de M. le Dr Maillefer et la nôtre ne diffèrent pas de la sienne, il suffira de donner ici les dimensions qui sont restées inédites jusqu'ici et qui sont : hauteur 56 c ; largeur, 1 m 12 c ; épaisseur, 31 c ; lettres, 9 c.

No 22 (No 3559 de M. L. R.).

La Dédicace à Septime Sévère, à laquelle correspond notre no 22, a été publiée par M. Léon Renier (No 3559), d'après M. de Caussade qui a commis la faute, assez commune, de ne pas reproduire rigoureusement la disposition matérielle du texte qu'il avait sous les yeux. Parmi les transcriptions que nous possédons de ce document, celle de M. Charoy, architecte à Aumale, en est un fac-simile exact, et reproduit scrupuleusement l'état de la pierre ; en y joignant notre copie et celle du Dr Maillefer, il deviendra possible de contrôler utilement la leçon fournie par M. de Caussade, et que nous plaçons en regard de la nôtre :

Copie Caussade :

TRIB. POT. VIIII·IMP·XI·PONT·MAXIM
.... ET IV
VM·VIVIT·AEL·LONGINVS·FL·PP·OM
TIO·PEREGRINO·PROCURATOR

Copie Charoy :

.RIB·POT·VIIII·IMP·XI·PONT·MAXI...
....(martelé)............... ET IV
..... VM VIVIT·T·AEL·LONGINVS·FL.PP.O..
..... IIO PEREGRINO PROCVRATOR

Nous n'avons pas besoin de dire à nos lecteurs qu'il est très-important pour l'érudit qui veut combler les lacunes d'un texte de ce genre, afin d'arriver à l'expliquer ensuite, d'en connaître exactement la disposition matérielle.

Les dimensions sont encore une indication souvent précieuse et que la plupart des copistes négligent. Ici, elles nous disent que nous avons sous les yeux une pierre de frise, la partie droite, celle où finissent les lignes, qui figurait à la façade

de quelque monument avec une ou deux autres, lesquelles contenaient le commencement et le milieu du texte.

Donc, la pierre, où le fragment qui nous occupe est gravé, présente les dimensions suivantes : hauteur 58c; largeur, 1m 60c; épaisseur, 40c. Les lettres ont 09c. L'épaufrure, qui a fait disparaître les caractères à l'angle inférieur de gauche est haute de 58c et large de 53c, en bas.

Nous saisirons l'occasion que ce monument nous fournit pour signaler de nouveau l'inconvénient des alphabets et signes épigraphiques spéciaux pour la reproduction des épigraphes. La variété est si grande dans les formes graphiques des textes originaux et la collection, en ce genre, s'enrichit tellement tous les jours, qu'il y a impossibilité matérielle de les reproduire tous typographiquement avec une complète exactitude.

Quand on se borne comme jadis à reproduire les épigraphes avec un type unique de caractère, et les signes séparatifs, quels qu'ils soient, avec le point seulement, on n'induit personne en erreur ; et si l'on a quelque raison spéciale de préciser la forme des caractères, on en fait la description, en évitant avec soin les expressions vagues ou ambigües employées trop souvent en pareil cas.

Ainsi, en ce qui concerne le texte qui nous occupe en ce moment, on a figuré dans le recueil de M. L. R. les signes séparatifs par des espèces de pointes de flèches renversées en forme de petit v, et on en a placé entre tous les mots. Rien de semblable dans l'original. Dans notre copie, nous avons fait usage de points que nous avons placés là seulement où il y avait des signes séparatifs et nous allons donner ici quelques explications à ce sujet.

Dans l'épigraphe en question (no 22), il y a, outre le fer de flèche ayant la pointe en bas ou à droite, un signe séparatif assez bizarre que nous ne nous rappelons pas avoir vu ailleurs : c'est un petit trait diagonal montant de gauche à droite, de la partie moyenne duquel se détachent parallèlement deux traits plus petits ayant la forme de crochets.

Pour en finir avec les observations graphiques, disons que dans cette même épigraphe deux lettres présentent des parti-

cularités bonnes à noter : le G a ses appendices supérieur et inférieur qui remontent en forme de S. A a trois formes distinctes en ces quatre lignes : 1o la forme ordinaire et bien connue; 2o cette autre : une verticale à gauche unie à une diagonale par le haut ; 3o cette dernière : une verticale soudée à une diagonale curviligne figurant une espèce de S très-allongée.

No 23

IMP CAES
C IVLIO
VERO
MAXI
MINO

M. le Dr Maillefer, à qui l'on doit cette copie, n'a malheureusement pas pris note des dimensions, non plus que des autres particularités ; oubli d'autant plus regrettable que le monument a été détruit presqu'aussitôt que découvert, ainsi qu'il arrive trop souvent en ce pays.

No 24

. . . .
....PERTINACIS ARA
BICI ADIABENIC....
ET MAVRELIANTO....
C.IVLIO..QLMERI....
QAEDILICIVS SI....
QVAM OBHONOREM
AEDILITATIS QVOD PROM
TISSIM POPVLI VOLONTATE
HONORISEEINSEQVO...
.....SSISFRI.........

Fragment haut de 66c et large de 55c, avec des lettres de 5c, qui sont liées aux endroits suivants :

A la 2e ligne, NI ; à la 3e et à la 4e, LI ; à la 5e, DI, LI ; à la 6e, AM ; à la 7e, DI, LI ; à la 8e, LI.

No 25 (No 3,565 de M. L. R.)

A ce numéro, correspond une dédicace à l'Empereur Alexandre Sévère, que M. Léon Renier donne sous son no 3,565, d'après MM. Vieille et le Dr Leclerc, dont les copies ne diffèrent en rien de celles que nous avons à notre disposition. Mais nous devons y ajouter quelques utiles indications qui ne se trouvent pas dans l'ouvrage précité :

Signalons, d'abord, que les lacunes du texte proviennent d'un martelage.

La pierre n'est pas un dé de piédestal ; c'est le fragment supérieur d'un bloc bordé d'un cadre, dont voici les dimensions : hauteur, 50c ; largeur, 57c ; épaisseur, 54.

No 26 (3,564 de M. L. R.)

Cette inscription, donnée par M. L. Renier (no 3,564), d'après Shaw et M. de Caussade, a sans doute disparu, car elle ne figure pas dans le précieux inventaire épigraphique dressé à Aumale en 1853, 1854, 1855, par M. le Dr Maillefer. C'est, malheureusement, tout ce que nous avons à en dire ici.

N 27. (No 3,566 de M. L. R.)

M. Léon Renier indique une seule copie de ce fragment d'inscription, celle de M. de Caussade ; cependant, Shaw l'avait donnée au public dès l'année 1738 (V. l'édition Anglaise in-folio p. 84). Elle se trouvait dans la Casba turque, lorsque nous l'avons copiée en 1848 ; comme elle n'est pas inscrite à l'inventaire du Dr Maillefer, on peut craindre qu'elle ait disparu.

Il manquait trois côtés à la pierre où elle était gravée ; celui d'en haut, le droit et le gauche ; celui d'en bas offrait une partie de moulure. Dans cet état de mutilation, ce fragment épigraphique mesurait encore 50c de hauteur sur 1m de largeur. Les lettres avaient 09c.

No 28 (No 3,563 de M. L. R.)

M. L. Renier a publié cette épigraphe, d'après une photographie communiquée par M. le Général Creully. Nous n'éle-

verons donc aucune objection contre le mot FRATRI qui termine ce document et que nous ne trouvons indiqué sur aucune des quatre copies que nous possédons. Nous dirons seulement, comme supplément, que la pierre (grès gris) est haute de 1m; large de 1m; épaisse de 23c et que les lettres ont de 5 à 6c.

(A suivre)

A. BERBRUGGER.

CHRONIQUE.

Travaux du Tombeau de la Chrétienne. — Sur la proposition de son Excellence monsieur le Maréchal Gouverneur Général, l'Empereur vient d'accorder une nouvelle allocation de 6,000 fr. pour continuer — dans les limites du programme arrêté — les travaux de déblai et de sondage entrepris depuis le mois de novembre dernier, à la sépulture commune des dynasties mauritaniennes. Cela porte donc à douze mille francs la somme consacrée jusqu'ici par la munificence impériale à la solution du problème le plus intéressant que l'Afrique ait encore présenté aux méditations des archéologues. Les amis de nos antiquités algériennes apprendront avec une vive reconnaissance ce nouvel acte de libéralité du souverain qui contribue si puissamment à l'avancement des sciences historiques, et par ses œuvres personnelles et par ses encouragements éclairés.

Nos lecteurs se rappelleront peut-être qu'on s'était borné d'abord à ouvrir, entre la porte du Nord et celle de l'Est, dans la masse des pierres écroulées, une espèce de couloir à ciel ouvert, tangent à l'édifice, et auquel on accédait par trois ruelles. C'était, à la rigueur, tout ce qu'il fallait pour reconnaître sa véritable forme, son mode d'architecture, ses dimensions, etc. Mais cela ne permettait pas d'en avoir une vue d'ensemble, au point perspectif le plus favorable.

Grâce au nouveau subside, ce dernier et très-important résultat est devenu possible et est même en grande partie obtenu : car des 2558 mètres cubes qu'il fallait déplacer pour dégager tout-à-fait la face du Nord-Est du monument, la moitié est déjà enlevée, deux des trois hauts massifs de pierres qui s'interposaient entre le Tombeau et l'observateur ayant complètement disparu aujourd'hui (17 avril). D'ici à la fin du mois, il ne restera plus rien qui gêne la vue ; et, sur une de ses quatre faces — c'est-à-dire sur un espace de 64 mètres — l'édifice, débarrassé enfin de son linceul lapidaire, apparaîtra dans toute son imposante hauteur et avec ce que la cupidité et le vandalisme ont laissé subsister de sa colonnade.

Les travaux de sondage, qui ont pour but, on le sait, de rechercher l'emplacement des chambres sépulcrales, afin d'y arriver ensuite au moyen d'une galerie ou d'un puits, selon les circonstances, les travaux de sondage participent du redoublement d'activité imprimé à l'entreprise : une nouvelle chèvre a été montée et un deuxième trépan sonde en ce moment les profondeurs mystérieuses du monument. Il s'opère donc deux sondages simultanés, tous deux à des distances assez rapprochées, entre le centre et la circonférence, pour qu'aucune cavité de quelque importance ne puisse échapper aux investigations.

En présence d'un monument aussi colossal, et qui, pourtant, n'offre ni porte, ni fenêtre, ni aucune ouverture régulière quelconque qui conduise à l'intérieur, la curiosité est naturellement très-surexcitée : l'attrait tout particulier que l'homme éprouve pour l'inconnu se trouve ici mis en jeu d'une façon toute spéciale et l'imagination est vivement sollicitée à se donner libre carrière. Il n'est donc pas étonnant, mais simplement regrettable, que, des deux parties de l'exploration, celle du sondage soit à peu près la seule qui préoccupe le public, l'autre fixant à peine ses regards, malgré son importance. Nous parlons ici du public qui n'a pas vu le Tombeau de la Chrétienne depuis que nos fouilles l'ont en partie dégagé ; car les personnes qui ont pu le visiter sont bien loin de partager cette indifférence.

Aussi, pour suppléer autant que possible à l'examen direct que tout le monde n'est pas à même de pratiquer, on va exécuter en plâtre un modèle exact du Tombeau de la Chrétienne, outre un tableau d'assez grande dimension pour qu'il soit possible de s'en faire une idée exacte. Ces deux objets, placés sous les yeux du public, à la Bibliothèque, diront plus et mieux que toutes nos explications.

Déjà, on peut voir dans cet établissement un dessin partiel du monument, fait par M. Mac Carthy ; il représente une des fausses portes restaurée par lui à partir du 3e tambour, au dessus de la base des colonnes.

P. S. — Le 5 mai, à 2 heures un quart de l'après-midi, la

sonde a signalé un caveau haut de 2m 65c, situé derrière la fausse porte du Sud. On travaille en ce moment à pénétrer par galerie horizontale. Les deux problèmes posés aux explorateurs — déblais et recherche d'entrée — sont donc aujourd'hui résolus.

A. Berbrugger.

Ténès (Cartenna). — Un de nos correspondants de cette ville, M. Gay, médecin colonial, nous adresse la communication suivante, datée du 15 courant :

« Avant-hier, me promenant sur le boulevard de l'Est, en face du bazar Zenovardo, j'assistai à une intéressante découverte : l'Entrepreneur de la ville, en creusant des caniveaux, rencontra une pierre longue de 80c, large de 30c sur 23c d'épaisseur. On lisait, au milieu de la largeur, en deux lignes serrées dont les lettres hautes de 2c, sont d'un type de la bonne époque et gravées soigneusement :

S. SOCRATIS. SEX. DOMITIVS LAETVS PVB............

IERVNT. EX PRECEPTO NVMINIS AVGVS..............

Les lacunes des fins de lignes proviennent de ce que la pierre est écornée en cet endroit.

J'ai fait porter la pierre chez moi pour l'étudier, me proposant de l'envoyer ensuite à la Mairie.

J'ajouterai que deux médailles ont été trouvées auprès de cette pierre, toutes deux de Trajan, du module grand bronze, l'une avec le revers de Rome, debout, entourée de la légende S. P. Q. R. (Senatus populusque romanus) Optimo principi ; l'autre ayant au revers un temple octostyle.

Je terminerai par une autre découverte épigraphique : à six kilomètres de Ténès, sur le versant sud de la montagne qui regarde Montenotte, à 150 pas d'une ruine romaine qui pourrait avoir été une villa de quelque habitant de Cartenna, j'ai trouvé l'inscription ci-dessous, qui est gravée au sommet d'une dalle de 1m 30c de longueur et de 1m 10c de largeur.

D M
ET MEMOR
AET FLA. MAVR
LICIO H. C. F.

Les deux premières lettres de la dernière ligne sont liées. L'inscription est un peu fruste et les caractères en sont mal faits.

Agréez, etc.

GAY.

NOTE DE LA RÉDACTION. — La première des inscriptions communiquées par M. Gay est surtout intéressante. Malheureusement, il y manque les fins de lignes; peut-être même, les commencements de lignes manquent aussi.

L'importance de ce document fait désirer d'être fixé avec la plus grande certitude sur tout ce qui le concerne; aussi regrettons-nous que notre honorable correspondant ait fait usage d'expressions vagues et douteuses pour exprimer ses dimensions. En effet, *longueur*, dans sa phrase, signifie sans doute la plus grande dimension relative de la face écrite du bloc, et, *largeur*, la moindre. Mais cela laisse un doute et ne permet pas de mettre la pierre en situation; l'idée eut été plus nette si l'on avait adopté le langage exact de ceux qui disent, avec raison, *hauteur* pour toute dimension de bas en haut et *largeur* pour toute dimension d'un côté à l'autre de l'épigraphe, terminologie qui exclut toute équivoque.

Néanmoins, aidé de ses autres renseignements, nous supposons avoir compris la pensée de notre correspondant et nous la traduisons matériellement ci-dessous :

S. SOCRATIS. SEX. DOMITIVS LAETVS.......
IERVNT EX PRECEPTO NVMINIS AVGVS.....

Si l'on essaie d'aborder l'explication de cette épigraphe, une difficulté arrête dès le début: Est-il bien certain, peut-on se demander, que le nom propre *Socrate* y soit au génitif et qu'il ne faille pas lire *Socrates* au lieu de *Socratis ?* Si la correction que nous indiquons ici est fondée, l'interprétation du fragment dont il s'agit devient très-simple, au moins dans son ensemble, puisqu'on peut y voir « S. Socrates et Sextus Do-

mitius Laetus, d'après une prescription de la divinité d'Auguste, ont élevé quelque monument, » dont la nature se trouvait indiquée dans la partie de l'inscription qui manque.

Mais, si M. le Dr Gay a bien lu ce texte et si le lapicide qui l'a gravé n'a commis aucune erreur, il faut chercher un tout autre mot à l'énigme.

S'agirait-il ici de quelque hommage rendu à Socrate, dont les Athéniens repentants firent un héros et un demi-dieu quelque temps après sa mort, lui élevant une statue en bronze de la main de Lysippe et lui dédiant une chapelle? La Biographie universelle cite un certain Thomas Adam que ce sujet a inspiré et qui en a fait la matière d'une *Dissertatio de statua Socratis Atheniensium poenitentiae monumento publico.*

Nous résisterons à la tentation d'appliquer ces données à l'explication de S. SOCRATIS, etc., car il faudrait avant tout garantir la lecture; ce que M. le Dr Gay peut faire aisément en nous adressant un estampage du document en litige.

Nous regrettons de n'avoir pas non plus un estampage de la deuxième épigraphe; et nous saisissons cette occasion de rappeler à nos correspondants combien il importe d'accompagner leurs copies de ce moyen de contrôle si essentiel.

Néanmoins, nous lisons ainsi l'inscription dont il s'agit :

D M
ET MEMOR
IAE T. FLA. MAVR
ILICI O. H. C. F.

« Diis Manibus et Memoriae Titi Flavi Maurilici. Ossa hic condita fuerunt. » Aux dieux mânes et à la mémoire de Titus Flavius Maurilicius. Ses os ont été inhumés ici.

Les deux lettres L, I, qui commencent la 4e et dernière ligne forment un sigle ou ligature. Ce genre de caractères est ordinairement d'une lecture plus difficile que les lettres simples et constitue une pierre d'achoppement où viennent parfois trébucher des épigraphistes, même assez exercés.

Aussi, nous ne serions pas étonné que ce nom propre inusité, MAVRILICIVS, ne fût le résultat d'une lecture fautive.

Un bon estampage peut seul éclairer la question et nous le réclamons instamment de la complaisance de M. le Dr Gay.

A. BERBRUGGER.

AUMALE (Auzia). — M. Mercier jeune, d'Aumale, nous communique l'épitaphe suivante qui est encastrée dans un mur romain où elle forme une pierre d'angle ; elle se trouve à environ 250m de la porte du Sud, près de l'oued Sour, dans la propriété Cuchet :

D M S
POMPEIO
SATVRNI
NOSACER
DOTI. DIDI
ACAECINA
CONIVGI. VI
X. AN. LXXX VIII
D. D.

Les dimensions approximatives de la pierre sont de 60c dans les deux sens.

Les deux premiers A de la 6e ligne sont couronnés dans la copie de M. Mercier par une petite ligne horizontale.

La face expressive du monument offre deux compartiments, un à gauche, l'autre à droite ; c'est sur ce dernier que l'épitaphe de Saturninus a été gravée. Le compartiment de gauche était sans doute réservé à sa femme Caecina. Une guirlande attachée au-dessus de la ligne verticale qui sépare les deux compartiments retombe à droite et à gauche. C'est un genre d'ornement très-souvent employé sur les monuments funéraires d'Auzia.

L'épigraphe se développe ainsi : « Diis manibus sacrum. Pompeio Saturnino sacerdoti ; Didia Caecina conjugi ; vixit annis octoginta octo, dedicavit. »

C'est-à-dire : — monument consacré aux dieux mânes. A son époux Pompeius Saturninus, prêtre, qui a vécu quatre-vingt-huit ans, Didia Caecina a dédié (ce tombeau).

On voit que, dans la traduction, nous avons rétabli l'ordre

logique des idées quelque peu dérangé dans le texte latin.

L'abréviation D. D. qui termine l'épigraphe peut signifier *Decreto Decurionum* aussi bien que *Dedicavit* ; mais il nous a paru qu'ici c'était ce dernier mot qui convenait.

CHERCHEL (Caesarea). — M. Beaujean officier-comptable à Cherchel, nous adresse la communication suivante :

« On fait en ce moment à Cherchel des tranchées pour les conduits des fontaines ; dans celle de la rue du centre, on a exhumé une pierre portant une inscription. Par malheur, le creux des lettres était rempli de terre au moment de la découverte et on a cassé cette pierre avant d'avoir pu les apercevoir. Plus tard, un ouvrier fontainier, ayant distingué des caractères sur les fragments, les a transcrits de la manière suivante :

C F QVIR
AEDIL
II QQ
ACROR
AIVRNVM ICNSSIMO

M. Cabasson, propriétaire à Cherchel, ayant vu la transcription de cette épigraphe entre les mains de l'ouvrier me l'a confiée pour que j'en prisse copie. Je ne puis donc vous garantir sa conformité avec l'original que je n'ai pas eu sous les yeux. Cependant, je ne laisse pas de vous l'adresser. Tout peut servir en épigraphie. »

Note de la Rédaction. Il manque ici la première ligne, celle où se trouvaient le nom et le prénom du dédicataire, lequel, d'après les trois lignes suivantes était :

CAII FILIO QVIRINA
AEDILI
DVVMVIRO QVINQVENNALI

c'est-à-dire .... « fils de Caius, de la Tribu Quirina, — Édile, — Duumvir quinquennal.... »

Les lignes suivantes contiennent selon toute probabilité le nom du dédicateur qui adresse son hommage à un ami très-

cher AMICO DVLCISSIMO (?) Ces mots paraissent ici trop altérés pour qu'on essaie de les reconstruire, ce qui est d'ailleurs une opération assez difficile sur les noms propres, où le sens ne vient pas en aide. Les édiles, outre leurs fonctions variées, qui sont généralement connues, puisque le mot a passé dans la langue vulgaire, étaient souvent les seuls magistrats des municipes ; mais ce n'était sans doute point le cas pour Caesarea, puisque nous trouvons ici la mention du duumvirat quinquennal, magistrature ainsi nommée parce-que l'élection la conférait pour *cinq* ans.

A. Berbrugger.

Kherbet Guidra (Sertei). — On nous écrit du camp de Châlons :

Je viens de lire dans le recueil archéologique de Constantine (année 1865 p. 64) que M. le chef d'escadron Payen, Commandant supérieur du cercle de Bordj bou Areridj, a découvert à Kherbet Guidra sur l'Oued-Chertioua les ruines d'un centre romain important, et parmi ces ruines l'inscription suivante :

Imp. Cœs. M. Aur Se
verus...............
pius felix Aug muros
paganicences serte
etans per popul suos fe
c † cur sal semp victore
proc sus insta † rus he
vio crescente de cel
e. ci. raptoæ pr

A mon bon sens, cette inscription constate que « l'Empereur Elagabale » a fait élever par la population les murs du *bourg anicien* de *Serteï* (pagi anicensis Serteïtani) par les soins de Salvius Sempronius Victor son procurateur, et sous la direction de (Ruoticus ?) Helvius Crescens (décurion de la Colonie ?

En ne nous attachant qu'au sens des 4e et 5e lignes de l'inscription, il nous est facile de reconnaître que M. le Commandant Payen vient de retrouver l'emplacement de la ville épiscopale de

Serteï, marquée par Morcelli dans la Sitifienne (Serteïtana); laquelle ville a laissé son nom au ruisseau qui baignait ses murs (l'oued Chertioua de nos jours).

Le bourg de Serteï portait le surnom d'Anicien, qui rappelle le nom de la famille romaine si célèbre des Anicius. Ce bourg était probablement élevé sur leurs propriétés, ou les reconnaissait pour patrons.

J'ai attribué ce monument à Elagabale. — Le mot qui suit les noms M. Aur. Severus est martelé et pourrait être restitué soit Antoninus soit Alexander, ce qui concernerait Caracalla ou Alexandre Sévère tout aussi bien qu'Elagabale : mais comme à la mort de ce dernier, le Sénat ordonna que son nom fût effacé des monuments publics, je pense que le martelage de notre inscription doit la lui faire appliquer de préférence aux deux autres.

Agréez, etc.

H. Tauxier,

Sous-lieutenant au 74e de ligne.

Mondovi. — M. le Dr Reboud nous envoie, de Bône, la photographie parfaitement réussie d'une intéressante inscription romaine que nous reproduisons ci-après, bien que M. le Ct De La Mare l'ait déjà publiée, ainsi que M. L. Renier, dans son *Epigraphie romaine de l'Algérie* et dans ses *Mélanges d'épigraphie*.

Cependant, les renseignements dont M. le Dr Reboud accompagne sa communication suffiraient seuls pour justifier une nouvelle publication, s'il ne s'y joignait pas cette circonstance que la belle photographie de M. Nicolas fils constitue une copie d'une netteté et d'une exactitude que le plus habile épigraphiste ne pourrait pas se flatter d'atteindre.

Voici le texte que nous y lisons aussi clairement que si l'original était sous nos yeux.

L. POSTVMIO FELICI
CELERINO A MIL. FLAM.
AVG. P.P. PONTIFICI II VIR

OB MAGNIFICENTIAM
GLADIATORII MVNERIS
QVOD CIVIBVS SVIS TRI
DVO EDIDIT QVO OMNES
PRIORVM MEMORIAS
SVPERGRESSVS EST OB
QVE EIVS INNOCENTIAM
SPLENDOREMQVE ET
IN PATRIAM SVAM IN
CONPARABILEM AMOREM
SINGVLAE CVRIAE SINGVLAS
STATVAS DE SVO POSVERVNT
VT EXIMIAM VOLVNTATEM EIVS
TANTI HONORIS TITVLIS
ADAEQVARENT
L. D D. D.

Ce qui précède est gravé en lettres de 4c, dans un cadre à moulures, sur une pierre haute de 1m 14c et large de 0m 56c.

Avant d'aborder la traduction et le commentaire de cette épigraphe, et de sa sœur — car elle en a une —, racontons leur histoire d'après les renseignements que nous devons au zèle infatigable de M. le Dr Reboud.

La dédicace dont il s'agit a été découverte par M. le Ct de La Mare, il y a une vingtaine d'années, à *Guebor Bou Aoun* (les tombeaux de Bou Aoun), sur la rive gauche de la Seybouse, un peu au nord de Mondovi, le Koudiat Mena des Arabes, lequel est à 24 kilomètres au Sud de Bône.

En mars 1864, Guebor Bou Aoun, après avoir été la ferme Moujol, était devenu la ferme Nicolas, du nom de son dernier propriétaire, riche banquier de St Étienne. A cette époque, les grands travaux exécutés par M. Nicolas amenèrent la découverte de sépultures antiques avec leurs épitaphes, de médailles et de vases de toute nature.

On y trouva, entre autres choses, un deuxième exemplaire de la dédicace à Postumius, exemplaire que l'on peut dire identique à celui du Ct de La Mare, puisque l'unique diffé-

rence qu'il y ait de l'un à l'autre, c'est que, dans celui que l'on a exhumé tout récemment les lettres A, M, du mot EXIMIAM, sont liées, à la 16e ligne.

On verra tout-à-l'heure pourquoi cette épigraphe a été ainsi gravée en double expédition.

Deux tombeaux antiques en maçonnerie se trouvaient à côté de notre pierre de dédicace; il n'en reste plus aujourd'hui d'autre vestige qu'une lampe en terre cuite que l'on avait recueillie à côté de la tête d'un des squelettes.

M. le Dr Reboud fait remarquer que ces dédicaces jumelles étant juxtaposées, elles semblent avoir supporté une statue. C'est, en effet, ce que le texte de l'épigraphe annonce.

Il constate enfin ce fait regrettable, que *pour rendre la lecture plus facile*, quelques lettres ont été refouillées. Il ne dit pas d'ailleurs si c'est *jadis* ou à *présent*. Dans ce dernier cas, nous rappellerons que retoucher une inscription antique par le burin, le pinceau ou le crayon, c'est préparer des pierres d'achoppement au travailleur qui viendra l'étudier ensuite et qui, au lieu de ce que le lapicide ancien y avait mis pourra très-bien y trouver ce que le remanieur moderne a cru y voir, C'est, en un mot, une variété de vandalisme.

Nous pouvons maintenant entamer l'étude de l'épigraphe en elle-même : elle exprime, en ces termes, la reconnaissance d'un corps municipal envers un personnage qui avait généreusement contribué aux plaisirs du public, etc. :

« A Lucius Postumius Felix Celerinus, honoré de grades supérieurs dans la milice, flamine augustal, perpétuel pontife, duumvir. A cause de la magnificence du spectacle de gladiateurs qu'il a donné à ses concitoyens pendant trois jours — en quoi, il a effacé le souvenir de tous ses prédécesseurs —, et, aussi, à cause de son intégrité, de son haut rang et de son incomparable affection envers sa patrie, chaque curie lui a élevé une statue à ses frais, afin d'atteindre par l'hommage d'un si grand honneur le niveau de son excellent bon vouloir. »

» Élevé sur un emplacement concédé par décret des Décurions. »

Pour l'expression *A Militiis*, nous renvoyons à l'explication savante et détaillée que M. Léon Renier en a donnée dans ses *Mélanges d'épigraphie romaine*, p. 203.

Munus gladiatorium se dit d'un spectacle ou combat de gladiateurs. En général, *munus dare*, *praebere*, *edere*, ou *munere fungi*, signifiait donner des jeux. Le mot que l'on joignait à *Munus* déterminait, comme ici, la nature de ces jeux.

Curiae singulae. A Rome, la curie était une subdivision des tribus dans lesquelles le peuple avait été rangé ; dans les provinces, c'était une fraction du corps municipal, de l'*Ordo*.

Dans l'endroit où l'on a trouvé l'épigraphe en double expédition qui nous occupe, il n'existe, on l'a vu plus haut, que des sépultures antiques et sans doute aussi quelques autres vestiges, mais, pourtant, aucun ensemble de ruines assez considérable pour permettre de supposer qu'il y ait eu là une cité proprement dite. On peut donc y admettre l'existence d'une villa, mais rien de plus.

Nous ne nous appuyons pas, d'ailleurs, sur le silence des anciens itinéraires, qui ne mentionnent aucun centre de population à cet endroit ; le seul qu'ils nomment sur cette ligne, entre Hippone et Tipasa de l'Est (Khemissa), étant le *Vicus Juliani*, qui est beaucoup trop au Sud pour que l'on puisse l'identifier à Guebor Bou Aoun. Cet argument négatif n'aurait pas, en effet, une bien grande valeur, puisque souvent on trouve ici les restes de centres antiques dont ces documents ne font nulle mention. Car ils ne sont guère autre chose, après tout, que des livres de poste ou d'étapes, et ne s'occupent que des lignes de communication d'une certaine importance, à leur point de vue particulier, laissant de côté tout ce qui se trouvait entre les mailles de leur réseau obligé.

Il faut donc renoncer à chercher sur le lieu même de la découverte la ville antique assez considérable pour avoir eu un conseil municipal à double curie, assez riche pour posséder un amphithéâtre, un cirque où l'on pût donner des jeux publics, et, en même temps, assez rapprochée du lieu de la découverte pour permettre de supposer que celui-ci ait fait partie de son territoire.

Hippo Regius (Hippone) nous paraît être la cité antique qui, dans cette région, satisfait le mieux aux données du problème.

On demandera pourquoi, dans cette hypothèse, les statues et les dédicaces avaient été placées au lieu dit aujourd'hui Guebor Bou Aoun et non à Hippone même. Une réponse surgit ici d'elle-même : c'est que, probablement, la villa de Postumius se trouvait au premier de ces deux endroits.

Ce rayon de 20 kilomètres, en minimum, que cela suppose au territoire d'Hippone n'a rien qui doive surprendre : on voit dans les écrits de saint Augustin que son diocèse s'étendait assez loin au-delà des murs du siège épiscopal. Or, les diocèses ecclésiastiques, ont généralement pris pour limites, dès l'origine celles du territoire même de la cité dont ils empruntaient le nom.

Si quelque lecteur objecte qu'ici nous déployons un trop grand luxe de critique, attendu qu'il n'est pas absolument nécessaire, dans la question, que la villa de Postumius appartînt au territoire même d'Hippone, nous nous permettrons de le contredire.

En effet, le nom de la cité qui rend l'hommage audit Postumius n'est pas exprimé dans l'épigraphe ; ce silence n'a lieu et ne s'explique que si le monument épigraphique est élevé au sein même de la cité ou, au moins, sur son territoire ; car autrement rien n'indiquerait d'où il émane. Or, on ne concevrait guère un vague pareil, attendu que si l'on s'adresse solennellement, officiellement au public, par l'intermédiaire de l'écriture, c'est apparemment avec la pensée qu'il saura qui lui parle. Si la dédicace est sur son territoire, ce public n'a pas besoin qu'on lui dise le nom de la localité ; mais si, par suite de quelque circonstance spéciale, la dédicace doit se trouver ailleurs, il y a nécessité de le nommer expressément pour éviter la confusion et des attributions fausses.

Rien ne précise dans notre document épigraphique l'époque où il a été gravé. On voit seulement, par le texte même, qu'il est antérieur à l'époque triomphante du christianisme, c'est-à-dire à la fin du 4e siècle. La forme des caractères le classe vers l'époque des Sévères ou très-peu au-delà.

L'intéressante inscription de Postumius peut donner lieu à beaucoup d'autres remarques, surtout à des remarques plus étendues et mieux développées que nous n'avons pu les produire au Tombeau de la Chrétienne, où nous écrivons cet essai de commentaire. Aussi, nous nous serions contenté de donner la copie d'après la photographie de M. Nicolas, fils, et d'y ajouter les notes de M. le Dr Reboud, si ce dernier ne nous avait vivement engagé à accompagner le tout de quelques explications.

A. Berbrugger.

Faux titres arabes. — On nous écrit du camp de Châlons :

« A propos de l'article que MM. Aucapitaine et Federmann ont publié sur le gouvernement turc dans le pays de Titteri, vous avez fait remarquer que les pièces officielles sur lesquelles ils s'étaient basés pour établir leur chronologie des beys de Titterie, étaient fausses en bonne partie.

» Pour ne parler que de la première de ces chartes, « qui est un acte d'exemption, en faveur des Chorfa, de tous impôts et corvées, acte donné, soi-disant, par le bey Redjeb en 955 de l'hégire (1548 de notre ère), » on peut affirmer en toute sûreté que cette pièce est l'œuvre d'un maladroit faussaire, et qu'il n'a existé en Algérie, à cette époque, aucun bey nommé Redjeb, ni même nommé autrement.

» L'institution des beys dans la régence d'Alger est, en effet, postérieure de près d'un siècle à l'année 1548. Jusque là, le pays resta divisé en grandes circonscriptions, commandées par des caïds, ayant pour chefs-lieux les villes principales du pays. « Les » alcaïdes, dit Diego de Haedo, lequel écrivait en 1612, les » alcaïdes sont ceux qui gouvernent les terres et peuples assu- » jettis à l'empire d'Alger, avec tous leurs districts, comme sont : » Tremecen, Mostaganem, Ténez, Sargel, Meliana, Biscari, Bou- » gie, Giger, Collo, Bône, Constantine et autres. » De beys, Haedo n'en fait nulle part la moindre mention, dans le tableau qu'il trace du gouvernement de l'Odjak, non plus que dans son histoire des pachas d'Alger *(Epitome de los Reyes de Argel)*, ou dans ses *Actes des martyrs*.

» Ce ne fut que plus tard, quand les Turcs entrèrent plus avant dans l'admistration du pays qu'ils subdivisèrent ces grands caïdats en *outhans*, et qu'ils envoyèrent un caïd dans chacun de ces districts. En même temps et pour diriger et surveiller de plus près un si grand nombre d'agents, ils établirent dans l'Est, dans l'Ouest et dans le Sud trois gouverneurs provinciaux auxquels ils donnèrent le titre de Bey, déjà connu depuis longtemps dans l'empire de Turquie. — A ma connaissance, il n'est pas fait mention de beys algériens avant 1638, époque à laquelle nous voyons par le Père Dan que le bey de Constantine, Mourad, fut battu par les chefs nomades du pays, qui lui refusaient le paiement de la Lezma.

» J'ai l'honneur d'être, etc.

» Henri Tauxier,

» Sous-lieutenant au 74e de ligne. »

Note de la Rédaction. — L'argumentation de M. Tauxier s'appuie sur les bases suivantes :

« L'acte d'exemption des Chorfa du Titeri, daté de 1548, » est faux, parce qu'il attribue le titre de Bey au chef pro- » vincial qui y figure et qu'à cette époque, il n'y avait pas » encore de Beys en Algérie, les fonctionnaires ainsi dési- » gnés n'ayant existé que près d'un siècle plus tard. »

« Une des preuves, c'est qu'Haedo qui écrivait en 1612 ne » les mentionne pas encore, etc., etc. »

M. Tauxier rappelle, à ce sujet, que M. Berbrugger a fait remarquer que les pièces officielles sur lesquelles on avait établi les listes des Beys de Titeri *étaient fausses en bonne partie.*

C'est donner trop d'extension à nos paroles, car nous avons dit seulement : ... « *Certains*, au moins, de ces titres pour- » raient avoir été fabriqués longtemps après la date qu'ils » portent... » (V. Tome 9e de la *Revue*, page 284). On verra, tout-à-l'heure, pourquoi nous tenons à ce que notre accusation ne prenne pas une portée plus grande que celle que nous avions entendu lui donner.

En effet, en admettant que les Chorfa soient appelés à intervenir dans le débat pour défendre leurs titres incriminés de faux, ne pourraient-ils pas argumenter ainsi, en les

supposant plus au courant qu'ils ne le sont de l'histoire de leur pays?

« Selon vous, en 1548, (diraient-ils) il n'y avait pas encore de Beys en Algérie. C'est là une simple assertion à l'appui de laquelle vous ne produisez qu'une preuve négative — c'est-à-dire insuffisante — à savoir le silence d'Haedo qui n'en parle pas en 1612, année où vous dites qu'il écrivait son livre (1).

» D'abord, 1612 est la date de la publication et non celle de la composition de ce livre, ce qu'il importe de noter.

» Ensuite, Haedo n'est pas un juge sans appel dans les choses indigènes, car, il n'a jamais visité l'Algérie ; il n'a fait que compiler et coordonner des mémoires fournis à l'archevêque de Palerme par des esclaves rachetés, ainsi qu'il le déclare lui-même, dans sa préface. Malheureusement, on ne lit guère les préfaces, surtout en France.

» Haedo, aussi étranger à la langue turque qu'à la langue arabe, donne le titre de *Rois* (Reyes) aux chefs de la Régence d'Alger. Serait-ce une raison pour déclarer faux tout acte où l'on ne les qualifierait pas de *Rois* ?

» Kheir-ed-Din, le véritable fondateur de l'établissement turc en Algérie, est dit *Moulana*, notre maître, dans une inscription qui porte le nº 36 de la section épigraphique indigène du Musée d'Alger, inscription qui a figuré pendant trois siècles sur la muraille extérieure de la Jenina, comme vous appelez le *Dar Soltan* ou vieux palais des pachas d'Alger. Nos anciens chroniqueurs nommaient ces pachas *Moulouk*, ce qui revient aux *Reyes* d'Haedo. La chancellerie ottomane accorda au premier d'entre eux, à Kheir-ed-Din, le titre de Beglerbeg, c'est-à-dire de *Bey en chef*, *Bey des beys*. N'était-il pas naturel, dès lors, d'appeler *Beys* les chefs secondaires qui les représentaient dans les provinces ?

» Or, Haedo constate que dès 1520, Kheir-ed-Din eut un de ces représentants à Constantine ; il est probable qu'il en

(1) Comme nous écrivons ceci au Tombeau de la Chrétienne, il nous est impossible de vérifier si en effet Haedo n'a point parlé des Beys.

avait également dans le Titeri. Au moins, la lecture de son autobiographie (R'azaouat Kheir-ed-Din) le donne à penser.

» Que nos ancêtres aient appelé *beys* les représentants parmi eux du Bey en chef d'Alger, cela était logique, si ce n'était pas officiel. Ils ont pu d'ailleurs commettre cette légère erreur sciemment et pour flatter celui qui tenait leurs destinées entre ses mains ; en tout cas, la présence de ce titre dans un ancien acte n'autorise assurément pas à taxer celui-ci de faux. On verra, tout-à-l'heure, quelque chose de plus concluant encore sur la matière.

» En somme, nous demandons qu'on nous produise la preuve authentique du fait allégué, qu'il n'y pas eu de beys en Algérie avant le milieu du 17e siècle.

» Quant aux indications que M. Berbrugger — (1) Voici notre tour arrivé !) — a tirées des divergences qui existent entre les deux listes de beys de Titeri, nous allons mettre ici ces documents en regard ; nous les discuterons ensuite.

LISTE DE M. FL. PHARAON.		LISTE DE MM. AUCAPITAINE ET FEDERMANN.	
Redjem Bey, en	1548	Redjeb,	1548
Yahya,	1568		
Ramdam pacha,	1575		
Moustafa,	1580		
Mourad,	1583		
Mahmoud,	1584		
Kaïd el-Houssin, Gouverneur de Médéa,	1585		
Djafar Bey,	1591		
Kaïd el Djiche (chef des troupes),	1593		
Farhat Bey, Commandant des troupes de Titeri,	1615		

(1) V. Tome 9e de la *Revue*, page 284, au bas de la note.

Kaïd Youssef, Commandant des troupes de Titeri,	1619		
Chaban bey,	1633	Chaban,	1633
Mohammed,	1650		
		Farhat,	1663
Smaïl pacha	1670		
Hassan pacha.	1687		
Mohammed,	1692	Mohammed,	1692
		Hossaïn,	1706
Hemou,	1716		
Sliman,	1728	Sliman,	1728
		Osman,	1734
Ali,	1744	Ali,	1744
Mohammed,	1753	Mohammed,	1746
Osman.	1757		
Ibrahim,	1759	Ibrahim	1759
		Hadj Ali,	1760
		Yahya,	1762
		Osman,	1763
		Darem	....
Ali,	1766	Ali Djenouiz	1766
		Ismaël,	1767
		Mamerli	....
		Softa, de... à	1775
Hassan	1805		
Moustafa de 1819 à	1830		

« On serait tenté, au premier aspect, de rayer de la liste de M. Pharaon les *Pachas* Ramdan, Smaïl et Hassan qui ne semblent pas devoir figurer sur une liste de *Beys*, si l'on ne considérait qu'avant de gouverner toute la Régence, ils avaient très-bien pu en administrer une partie, ainsi qu'il arriva à Kour Abdi, dont nous reparlerons bientôt. Au reste, que l'on élimine ou que l'on maintienne ces trois noms douteux, cela n'est d'aucune influence dans la question qui nous occupe.

« Arrêtons plutôt notre attention — et d'une façon toute spéciale — sur le personnage qui était à la tête du Titeri en

1593 et que la liste Fl. Ph. désigne seulement par le titre de *Caïd el-Djiche*, ou chef de l'armée. Immédiatement après, on trouve un Farhat *Bey*, qualifié aussi de *Caïd el-Djiche*. Est-ce que cette réunion des titres de *Bey* et de *Caïd* sur un même individu ne sera pas un trait de lumière pour M. Tauxier et n'y verra-t-il pas l'origine d'une synonymie qui éclaircit fort bien la matière ? En effet, il n'y a plus lieu de s'étonner qu'Haedo appelle *Caïd* le gouverneur provincial que nos actes nomment *Bey*, puisqu'en définitive les deux titres lui appartenaient officiellement ou par déférence, et servaient à désigner une seule et même fonction, dans le langage usuel.

« M. Berbrugger voit une raison de suspecter nos actes dans une lacune considérable de la liste de MM. Aucapitaine et Fédermann, comparée à celle de M. Pharaon, lacune de près d'un siècle entre le premier Bey de Titeri, Redjeb, en 1548, et Chaban Bey, en 1633. Il nous semble qu'il oublie la manière dont ces listes ont été composées et que ceux qui les ont dressées se sont bornés à relever dans les actes qui leur passaient sous les yeux les noms de beys qui s'y trouvaient cités, puis à les ranger chronologiquement. La lacune relevée par notre accusateur prouve donc seulement que les auteurs de la deuxième liste n'ayant pas eu à leur disposition d'actes relatifs à l'époque qui répond à cette lacune, n'ont pu citer aucun Bey de ladite époque. Mais il serait à la fois illogique et injuste de tirer de cette circonstance aucune conclusion défavorable à nos actes d'exemptions.

« Quant aux motifs de suspicion d'autre nature auxquels M. Berbrugger fait allusion vaguement dans le même article, nous n'avons pas su les découvrir et nous attendrons pour les discuter qu'ils nous soient présentés directement.

« Nous ne pensons pas que ce soit, par exemple, l'omission sur les listes du nom de Kour Abdi, qui fut Bey de Titeri avant d'être pacha d'Alger ; en tous cas, il y aurait lieu de dire comme ci-dessus : Cela prouve seulement qu'il n'est tombé entre les mains des auteurs desdites listes aucun acte où figurât Kour Abdi ; mais il n'y a absolument rien à en conclure contre l'authenticité de ces actes.

« La discussion nous paraissant épuisée, nous terminerons en faisant un appel, qui sera certainement entendu, à la loyauté et aux lumières de nos honorables accusateurs. »

M. le sous-lieutenant Tauxier nous pardonnera sans doute d'avoir reproduit ici le plaidoyer des Chorfa ; d'autant mieux que nous avons notre très-bonne part de leurs critiques. Comme ces critiques sont justes, après tout, nous nous empressons, en ce qui nous concerne, de faire amende honorable pour une accusation qui n'était vraiment pas assez justifiée ; nous estimant doublement heureux de pouvoir réparer une injustice et de revenir sur un sujet que nous avons effleuré seulement et qui mérite d'être traité à fond.

Cependant, il ne faudrait pas conclure de ce qui précède que tous les actes anciens de ce genre soient d'une authenticité et d'une sincérité complètes. Il faut avouer seulement que les soupçons qu'ils peuvent soulever n'ont pas encore été justifiés par des preuves inattaquables.

A. Berbrugger.

Une pierre d'achoppement épigraphique. — Parmi les pièces à l'appui du *Précis des campagnes de l'Amiral Pierre Bouvet*, très-intéressant ouvrage récemment publié, figure, à la page 255, une lettre de l'Amiral Duperré, qui se termine par cette date :

« 23 septembre, 3 heures P. M. »

L'éditeur a cru devoir, dans l'intérêt de ses lecteurs, peu familiarisés avec les arcanes de l'épigraphie, donner une traduction de l'abréviation P. M., qui, selon lui, représente les mots *Port Militaire*. Nous croyons qu'il s'est grandement trompé et qu'il fallait traduire : *Post Meridiem*, après-midi. Voici sur quoi nous fondons notre opinion.

Il est peu de nos officiers de marine qui ignorent l'anglais, langue parlée par deux des grandes puissances maritimes de l'époque, l'Angleterre et les Etats-Unis, et qui naturellement doit avoir une grande importance à leur yeux ; or, dans cette langue, on emploie fréquemment, même dans l'usage vulgaire, les abréviations A. M. et P. M., *Ante Meridiem*, *Post Meridiem*, pour déterminer les heures avec plus de précision. Ces abréviations, très-commodes dans la pratique, sont certainement connues de tous nos marins instruits ; et l'amiral Duperré ne pouvait éprouver aucun scrupule national à en faire usage, puisqu'après tout, elles appartiennent à un vocabulaire qui est, ainsi que le grec, devenu commun à tous les peuples civilisés de l'époque, à celui de la langue latine.

Avons-nous besoin d'ajouter que dans le cas qui nous occupe « 23 septembre, 3 heures de *l'après-midi* » est infiniment plus naturel que « 23 septembre, 3 heures, *Port Militaire?* »

Par cette erreur, qui porte sur une abréviation encore usitée de nos jours, on se fera une idée des erreurs que l'on peut commettre sur celles de l'antiquité. C'est à ne pas oser regarder un sigle en face !

Tamgout. — M. le général de division de Wimpffen, commandant la province d'Alger, vient d'envoyer à notre musée l'empreinte en plâtre d'une inscription romaine découverte récemment en Kabilie, dans des circonstances indiquées avec soin et clarté dans la note ci-dessous, laquelle était jointe à l'envoi.

« M. le capitaine d'Etat-Major Mercier, pendant ses opérations géodésiques dans la tribu des Beni Flik, cercle de Tizi-Ouzou, a pu observer des ruines romaines restées inconnues jusqu'ici et que l'incendie des broussailles à mises récemment au jour. Il s'y trouvait une inscription à demie enterrée.

« Informé de cette découverte, M. Poissonnier, commandant supérieur de Tizi-Ouzou, envoya sur les lieux un officier du bureau arabe, M. Toustain, avec mission de déblayer cette épigraphe et de recueillir, d'ailleurs, tous les renseignements propres à éclairer sur la nature et la destination des constructions antiques où elle avait été observée. Voici le résultat de cette mission.

« La construction signalée est une tour et se trouve dans la tribu kabile des Beni Flik, sur un mamelon appelé *Daouark*, dépendant du village d'Elma Guechtoun ; elle est circulaire avec un diamètre de 7 mètres et il n'en subsiste que quel-

ques pierres en place, les autres étant éparses, près et autour, sur le sol. Elle est à environ un kilomètre de Tamgout où l'on voit les ruines d'un poste antique et une prise d'eau qui alimentait l'ancienne colonie romaine de *Rusazus*, sur l'emplacement de laquelle il y a aujourd'hui la dachera ou village de Zeffoun.

« Le croquis joint à cette note indique des ruines romaines auprès de la mosquée de Tamgout, ainsi qu'entre cette mosquée et la tour; les dernières se rapportent à trois fontaines antiques.

« Le mur de la tour dont il s'agit, et qui ne s'élevait pas de plus de 2 mètres 50 centimètres au-dessus du sol, est construit en pierres de tailles larges de 70 à 80 centimètres, invariablement hautes de 47 centimètres et toutes percées d'un trou de louve, à en juger par celles qui sont tombées au pied de la construction.

« On ne remarque pas de porte à cette tour et aucune pierre n'en indique l'existence par sa taille spéciale et bien connue. On se demande si l'inscription, trouvée à l'Est de la tour figurait à son frontispice ; dans cette hypothèse, l'entrée eût été à l'orient et probablement de forme rectangulaire.

« Cette inscription est un peu effacée sur la partie qui était hors de terre et, par conséquent, exposée aux influences atmosphériques ; elle parait, au premier abord, d'une lecture et d'une traduction difficiles. Au reste, M. Toustain l'ayant fait mouler en plâtre, on est sûr d'en avoir un fidèle fac-simile et d'échapper ainsi aux chances d'erreur des copies ordinaires. »

Note de la Rédaction. — La pierre sur laquelle l'inscription est gravée mesure 47c de hauteur sur 72c de largeur ; sa surface est très-raboteuse et présente des défauts qui ont obligé à laisser entre certains mots, ou même, parties de mots, un écartement plus grand que d'ordinaire. Les lettres, qui ont une hauteur moyenne de 2c 1/2, sont grossièrement tracées et de forme très-irrégulière, les A ressemblant à un *lambda*, les R ayant leurs parties courbes très-éloignées du montant

au milieu duquel ces parties devraient s'insérer.

Malgré les difficultés de lecture signalées plus haut, et qui ne sont pas exagérées, nous lisons :

IMP. CAES. L. SEPTI.......
RO PIO PERTINACI A......
B. PART. PONT. MAX......
IMP. CAES. M.AVRELI....
NINO.......................
CAES. AVGG. TVRR..
RVINA LAP SAM EX PRE
CEPTO P.AELI PEREGRINI
V. E. PROC. AVGGG. RVS......
...MA RESTITVERVNT

Cette inscription nous étant parvenue au moment de mettre sous presse la dernière feuille de ce numéro, le temps nous manque pour la commenter avec tout le détail qu'elle mérite. Nous nous bornerons à en donner aujourd'hui la traduction que voici :

« Sous le règne de l'Empereur César Lucius Septimius Severus, pieux, pertinax, adiabénique, arabique, parthique, grand pontife.....et de l'Empereur César Marc Aurèle Antonin, de son frère Géta et de Julia Domna, mère des deux Césars Augustes, par ordre de Publius Aelius Peregrinus, procurateur des trois Augustes, les citoyens de Rusazus ont relevé avec un bon vouloir diligent une tour qui était tombée en ruines. »

Au prochain numéro, nous entrerons dans de plus grands détails.

A. Berbrugger.

NÉCROLOGIE.

Depuis la publication de notre dernier no, nous avons perdu deux de nos correspondants : le Dr Barth, l'illustre voyageur en Afrique, et M. Otten, sous-préfet de Mostaganem, un des bienfaiteurs du Musée d'Alger.

Le Dr Barth s'est élevé un monument impérissable, par les ouvrages qu'il a laissés après lui et qui embrassent non seulement le centre de l'Afrique, mais aussi la partie Nord, celle qui nous intéresse le plus. Chacun sait de quel courage personnel il a fait preuve, quel zèle ardent pour la science il a déployé pendant les cinq années qu'il a passées dans le Soudan. Après avoir vu mourir successivement ses collègues

Richardson, Overweg et Vogel, il avait pu seul braver toutes les influences délétères de ces homicides contrées et revoir enfin l'Europe où les applaudissements du monde savant le récompensaient, autant que cela était possible, d'immenses travaux accomplis au prix de tant de fatigues et de dangers. Mais on ne lutte jamais impunément contre le climat et le régime de l'Afrique centrale, et il est rare que ceux qui ont résisté à ses premières atteintes n'en emportent pas quelque germe fatal qui les mine peu à peu et les abat à la longue. C'est ce qui était arrivé à Réné Caillé et, c'est probablement aussi ce qui nous enlève le Dr Barth.

M. Otten, le plus ancien fonctionnaire d'Algérie, à notre connaissance, avait débuté ici dans le service militaire. Étant sous-officier dans la Légion étrangère, il fut d'abord détaché au bureau arabe que dirigeait alors M. le capitaine d'État-Major Pellissier de Reynaud dont il devait, plus tard, devenir le gendre.

Peu après, il entre au Secrétariat général du Gouvernement dont il ne sort que pour devenir chef de bureau, puis commissaire civil à Cherchel. Plus tard, il fut sous-préfet à Philippeville et à Mostaganem.

M. Otten s'intéressait aux études d'archéologie algérienne : si ses devoirs administratifs ne lui permettaient pas d'y prendre une part directe et active, il faisait du moins tout son possible pour se rendre utile à la science en réunissant des médailles, des inscriptions, des sculptures, des vases antiques, etc., avec la pensée de leur donner la destination qui pût le mieux profiter aux travailleurs. C'est ainsi que le Musée d'Alger a reçu de lui plusieurs dons assez importants à diverses époques. Aussi, ne craignons-nous pas d'être influencé par les liens d'une amitié qui remontait à plus de trente ans lorsque nous le proclamons ici un des principaux bienfaiteurs de l'établissement archéologique placé sous notre direction. Cela est d'ailleurs inscrit en bon nombre d'endroits du *Livret* de nos collections d'antiquités.

M. Otten, mort le 10 janvier dernier, a été accompagné jusqu'au champ du repos par la majeure partie de la population de sa résidence, civils ou militaires, européens ou indigènes. Le *Courrier de Mostaganem* donne, dans son numéro du 13 janvier, une notice sur ce bien regrettable administrateur et y ajoute le récit touchant des derniers honneurs qui lui ont été rendus.

A. Berbrugger.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

Revue africaine

TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE.

L'exploration de ce colossal mausolée de la dernière dynastie mauritanienne occupe à peu près exclusivement le Directeur de cette Revue depuis sept mois et le retient loin d'Alger. Il en est résulté des retards dans la publication des numéros, moins de correction dans la partie typographique, outre quelques erreurs de plus dans le texte.

Aujourd'hui, plus du quart du monument est déblayé — ce qui, pour l'étude, équivaut à la totalité, l'édifice étant symétrique; l'hypogée de cent soixante dix-mètres de développement, destiné à Juba et à ses successeurs, est découvert et rendu accessible : le double problème posé aux explorateurs — M. Mac Carthy et moi — est donc résolu dans ses parties essentielles, et nous allons rentrer à Alger très-prochainement. Dès-lors, toute cause de retard cessant, le Directeur de la Revue croit pouvoir promettre à ses lecteurs un retour à la régularité habituelle de notre publication.

Notre collaboration à une œuvre aussi importante que l'exploration du Tombeau de la Chrétienne pourra d'ailleurs faire accorder le bénéfice des circonstances atténuantes.

Le Président,

A. Berbrugger,

Chargé de la direction des travaux au Tombeau de la Chrétienne.

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(24e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 56)

LES FLOTTES (1).

Si nous avons renvoyé à la fin du présent travail le paragraphe concernant les Flottes, *Classes*, et commandants, *Praefecti Classium*, c'est en raison de la difficulté de classer ces derniers dans une des cinq catégories de Dignitaires que nous avons énumérées; c'est parce que, dans l'Empire d'Orient, les flottes et leurs chefs étaient placés sous les ordres des Comtes et des Ducs, tandis que, dans l'Empire d'Occident, ils se trouvaient à la disposition du *Magister Peditum Praesentalis;* c'est également parce que le personnel de ces Flottes (équipage et effectif de guerre) se recrutait tantôt du *Laterculum majus*, tantôt du *Laterculum minus;* enfin, c'est par suite de divers autres motifs que nous déduirons successivement. Disons, d'abord, que le principal et assurément le plus singulier de tous ces motifs, est l'absence, dans la nomenclature des Flottes de l'Empire d'Occident, de la Flotte d'Afrique, *Classis Africana*, dont il n'est plus question que si elle n'eût jamais existé; et, cependant, c'était elle qui, par les soins du *Praefectus Annonae Africae*, était appelée à pourvoir à l'approvisionnement de Rome et d'une partie de l'Italie.

Quelques commentateurs ont prétendu que la *Notice* ne faisait mention des flottes, que pour dire qu'il en existait, savoir :

(1) Afin d'éviter des répétitions, des double-emplois, et surtout pour ne pas augmenter le nombre des *notes*, nous renvoyons, pour tout ce qui concerne la *Marine*, aux détails contenus dans l'*Appendice* (B) qui termine le présent paragraphe.

En ORIENT, 12, montées par 40,000 hommes,

En OCCIDENT, 18, montées par 60,000 hommes.

C'est le cas de répéter avec Bocking : « Quot sententias, tot errores in hac annotatione habes. » Ces chiffres sont aussi inexacts en ce qui concerne le nombre des flottes elles-mêmes, qu'en ce qui regarde le nombre des hommes qui les montaient. Quoi qu'il en soit, nous ne nous occuperons que des Flottes de l'Empire d'Occident, dont dépendait l'Afrique (1).

Nous avons vu que les Flottes (avec tout leur personnel) étaient placées sous les ordres du Maître ou Général en chef de l'Infanterie : « Item Magistro Peditum (in praesenti) non nisi pedestres milites, autem Classes quoque ac Laeti et Gentiles subjiciuntur. » La *Notice* mentionne huit Flottes ou flottilles dans l'Empire d'Occident, et les répartit ainsi qu'il suit :

A. — EN ITALIE, quatre Flottes :

1. Dans la Vénétie inférieure (*Venise*) :
   PRAEFECTUS CLASSIS VENETUM AQUILEIAE;
2. Dans la Flaminie (*Ravenne*) :
   PRAEFECTUS CLASSIS RAVENNATIUM, etc.;
3. Dans la Ligurie (*Côme*) :
   PRAEFECTUS CLASSIS COMENSIS, etc.;
4. Dans la Campanie (*Misène*) :
   PRAEFECTUS CLASSIS MISENATIUM MISENO.

B. — DANS LES GAULES, quatre Flottes :

1. a. Dans la Gaule *riparensis* (2) :

---

(1) « Trois flottes, la première à Ravennes, la seconde à Misène, la troisième à Fréjus, veillaient à la sûreté de la Méditerranée orientale et occidentale : une quatrième commandait l'Océan entre la Bretagne et les Gaules, une cinquième couvrait le Pont-Euxin, et des barques montées par des soldats stationnaient sur le Rhin et le Danube » (Chateaubriand, *Études historiques*, t. 1er).

(2) On donnait le nom de *Riparenses* ou *Riparienses* à un corps d'auxiliaires dans les armées impériales, et particulièrement aux soldats stationnés sur les rives *(ripæ)* du Danube. « *Riparienses milites* dicebantur in ripis fluminum, præsertim Danubii seu Istri, ubi termini imperii Rom. erant, stationem habebant ad hostium incursiones prohibendas » *(Forcellini)*. On appelait également ces soldats *ripenses* : « dicuntur iidem et *Ripenses*, qui scil. in Ripa per Cuneos et Auxilia constituti erant ; » d'où est venue l'expression de *Ripensis militia*. Ces corps ...

Praefectus Classis Fluminis Rhodani (Rhône) Viennae (Vienne) sive Arelati (Arles);

b. Praefectus Classis Barcariorum Ebruduni Sapaudiae (1);

2. Dans la première Lyonnaise ou Celtique :

Praefectus Classis Araricae (l'Arar ou la Saône) Caballoduno (Châlons-sur-Saône);

3. Dans la Sénonaise (*Sens*) :

Praefectus Classis Anderetianorum Parisius (2).

Il n'a pas dû échapper au lecteur que la *Notice* ne se borne pas ici à faire connaître les circonscriptions maritimes, mais

---

il y eût des *legiones Riparienses*, étaient inférieurs en dignité aux *Comitatenses*. La forme *ripensis*, *riparensis* ou *ripariensis* fut, de là, appliquée à différentes provinces de l'Empire, et l'on eut *Dacia Ripensis*, *Noricum Riparense*, *Valeria* et *Gallia*, *Ripensis* ou *Riparensis*, etc.

(1) 1. Au sujet du mot *Barcariorum*, voir dans Bocking (t. II, pp. 799 à 802 et p. 862) deux savantes dissertations qui peuvent se résumer ainsi, d'après lui-même : « *barcarii* sunt qui in barcis, parvo navicularum genere, militant *(barcaruoli* s. *barcajuoli Italice)*. » La *barca* était un bateau employé pour transporter au rivage la cargaison d'un vaisseau. Quand le vaisseau partait, on mettait ce bateau à bord, et on ne le descendait plus que lorsqu'on en avait besoin. — 2. Quant à *Ebrudunum* (pour Eburodunum), s'agit-il d'*Embrun*, ville de la Viennaise, ou d'*Yverdun*, ville d'Helvétie (Suisse)? Bocking pense (t. II, pp. 1014-1015) qu'il ne peut être question de la première de ces deux villes, en raison de sa situation, d'ailleurs peu maritime, dans le département des Hautes-Alpes, mais d'Yverdun, « ibique etiam nunc et bonus portus et vetustatis monumenta multa reperiuntur. » — 3. Il appuie son opinion du rapprochement du mot *Sapaudia*, sans pouvoir cependant donner la situation topographique exacte de cette dernière contrée (neque nomen neque fines certos definire possum), qu'il faut se garder de confondre avec la moderne *Savoie* (t. II, pp. 1015-1016).

(2) Bocking est d'avis que cette station navale *(stativa)* était située au confluent de la Seine et de l'Oise : « hos in confluentibus Sequana Isaraque *(Seine et Oise)* stativa habuisse. » Voir, au sujet du mot *Anderetianorum*, t. II. pp. 282-285, et le même t., pp. 1023 à 1025, au sujet du mot *Parisius*. — Saisissons cette occasion pour faire une remarque essentielle qui trouvera plus loin ses développements : la navigation, chez les Romains, était de deux sortes, celle de la mer proprement dite, celle des fleuves, rivières et autres cours d'eau, et se faisait, par conséquent, de deux manières, soit avec des liburnes *(liburnæ*, navires légers des Liburniens), soit avec des lembes *(lembi*, petites embarcations, chaloupes, canots, etc.) ou des *lusoriæ*, bâtiments croiseurs: « Classium duo erant genera, unum maris, alterum fluminum; in mari *liburnis*, in fluminibus *lembis* vel *lusoriis* utebantur » (Saumaise).

qu'elle prend soin encore d'indiquer le siége même des stations navales (*nautica castra*), stations navales qui semblent avoir eu quelque analogie avec nos modernes Préfectures maritimes, dont le chef-lieu (*navalis mansio*) ne saurait être confondu avec les camps retranchés où l'on tenait à sec les vaisseaux romains (1).

De ces huit Flottes, deux particulièrement, celle de Ravenne et celle de Misène, jouent un rôle important dans l'histoire de ces temps reculés; mais la mission que chacune d'elles avait à remplir se rattache si intimement aux fonctions de ceux qui en avaient le commandement, qu'il serait difficile de parler des unes sans s'occuper des autres. Nous allons, en conséquence, entrer dans quelques détails au sujet des Préfectures maritimes, *Praefecturae Classium*, et des Préfets des Flottes, *Praefecti Classium* (2).

La charge, d'ailleurs toute spéciale, de Préfet de la Flotte, *Praefectus Classis* ou *Classi*, charge qu'on a cru pouvoir assimiler à celle d'*Amiral*, ne date que du temps d'Auguste, et fut conservée par ses successeurs. « Praefecti Classium, cum olim quasi maritimos imperatores sive supremos *admirales*, ut recentiori vocabulo rem significemus, eos fuisse constat, Notitiae aetate quasi Commodororum minorive dignitate fruentes sub Magistris militum, sive per medios Duces sive sine intermedia alia militari administratione fuerunt » (Bocking).

« Nous ne voyons point que les officiers qui commandaient ces bâtimens de toute espèce, eussent, pour parler à notre manière, un amiral ou un chef particulier, qui reçût immédiatement ses ordres de l'Empereur (3). Dans l'Empire Romain le

---

(1) *Castra navalia* ou *nautica*, campement naval, c'est-à-dire ligne de fortification formée autour d'une flotte, pour la protéger contre l'ennemi, quand les vaisseaux étaient tirés sur le rivage.

(2) Sous la République, le *Præfectus Classium* était un officier qui, en temps de guerre, commandait la flotte sous les auspices des Consuls, par qui il était nommé. Sous l'Empire, on donna ce même titre à deux amiraux nommés par l'Empereur, et dont les fonctions étaient permanentes : l'un commandait la flotte placée à Ravenne pour garder les côtes de l'Adriatique; l'autre dirigeait celle de Misène, qui était chargée de veiller sur la Méditerranée (*Dict. des Antiquités romaines et grecques*, d'Anthony Rich, au mot *præfectus*).

(3) « Id est ut habuissent proprios Magistros Militum navalium pariter Equitum Peditumque » (Bocking).

service de terre et le service de mer n'étaient point aussi séparés qu'ils le sont aujourd'hui dans les États de la Chrétienté. Il paraît seulement qu'il y avait des officiers et des corps destinés à servir sur les flottes, et que les soldats de ces corps croyaient monter d'un grade quand ils pouvaient passer dans les légions » (1).

Il est résulté de là, chez les écrivains et les commentateurs, une hésitation bien naturelle en ce qui concerne le classement des *Praefecti Classium* parmi les Dignitaires de l'Empire. Cette hésitation a dû se compliquer encore de l'absence des insignes (*symbola*) et des attributs de ces fonctionnaires, dont la *Notice* ne parle en aucun endroit. Un monument épigraphique cite un Dyconius Sextinus qui, de Préfet de la flotte Latine, fut fait Préside de la Dalmatie, et lui attribue, en sa première qualité, le titre de V. C. (*vir clarissimus*). Un autre monument de l'espèce traite le Préfet de la flotte de Misène de V (*ir*) P (*erfectissimus*), tandis qu'ailleurs le Préfet de la flotte de Ravenne n'a que le titre de *vir ducenar.*, c'est-à-dire celui d'un magistrat aux appointements de 200,000 sesterces (2).

Bocking a tracé l'historique de la *Marine Romaine* en quelques mots que nous ne saurions mieux faire que de reproduire textuellement; car, outre, qu'ils renferment d'intéressantes appréciations, ils résument parfaitement les faits relatifs à cette partie du service : hommes et choses y figurent sous un aspect peu connu.

« Classicorum militum apud Romanos in universum deterior quam terrestris militiae condicio fuit, sed non omnium eadem eo potissimum tempore, ad quod nobis respiciendum est. In rebus nauticis nunquam excelluisse Romanos satis notum est et Polybius in hac re longe eos Carthaginiensibus inferiores appellat. Etiam sub principibus rerum potitis in navalem mi-

(1) Dubos, *Histoire de la Monarchie française*, t. 1er, p. 82

(2) Environ 2,000 francs, le *sesterce* valant un peu plus de deux sous de notre monnaie. — Nous traduisons ainsi *ducenarius*, car comment s'imaginer qu'un Préfet de Flotte dût être classé dans la catégorie des officiers qui ne commandaient que 200 hommes (*ducena* était le titre de ces derniers grades)?

litiam tanquam sordidiorem ac minus honestam libertini ordinis homines sociique navales dabantur, veluti ab Octaviano A. viginti milia servorum manu missi ad remum dati sunt, classisque Ravennatis magnam partem Dalmatas Pannoniosque fuisse Taciti Historia testatur; ita antea quoque naves navalibus sociis civibus Romanis qui servitutem servissent complebantur, ingenui tantum ut iis praeessent. Duas classes, unam Miseni, alteram Ravennae ad tutelam superi et inferi maris ab Octaviano A. collocatas aliasque minores ab eodem institutas esse notum est. Sed classiariorum militum sub Octaviano maria fluminaque tuentium numerum Dio Cassius, postquam legiones sub eo militantes recensuit, accuratius indicare posse negat : singulas legiones cum classibus apud Misenum et Ravennam stetisse post alios Vegetius aperte tradit. Sed has classicas legiones a sordidiore navalium militum et classariorum ac remigum abjectiori genere sejunctas fuisse..............................

Quos classiarios ad varios usus ministeriaque viliora adhibebant ad vias muniendas, ad flumina purganda, ad species transvehendas, ad speculandum quid barbari, praecipue in limitibus imperii, agerent, ad custodiendos, arcendos, lacessandos, aggrediendosque hostes et si quae aliae necessitates fuerunt. Contra honoratior legionum classicarum sors cum ceterarum legionum condicione comparanda est, qua de caussa Otho (apud Taciti *Historiam*) classiariis spem honoratioris miliciae facere dicitur. Istius modi classiarios cum Nero ex remigibus justos milites fecisset, redire ad pristinum statum Galba coegit, qui recusantes.... non modo immisso equite disjecit, sed decimavit etiam. Tacitus (*Historia*) « trucidatis tot milibus inermium militum » in urbe remansisse legionem ab Nerone e classe conscriptam refert, eidemque ille legioni, inquit, classicae diffidebat, infestae ob caedem commilitonum quos primo statim introitu trucidaverat Galba, » eaque ad Othonem defecit et a Vitellio victa « prima classicorum legio in Hispaniam missa, ut pace et otio mitesceret. » De illis classiariis autem refert (Tacitus) : » Otho « reliquos caesorum ad pontem Mulvium et saevitia Galbae in custodiam habitos in numeros legionis composuerat, facta et ceteris spe honoratioris in posterum militiae. Addidit classi urbanas cohortes

et plerosque e praetorianis. » Lapides etiam aeraque Classiarios magnam certe partem inferioris sortis peregrinaeque condicionis homines fuisse testantur. »

C'est, sans nul doute, en raison de cette infériorité dont les marins étaient frappés, comparativement aux soldats légionnaires (de l'armée de terre), que le droit de cité romaine leur fût accordé *(classiariis militibus civitas Romana data)*, soit à titre de récompense pour services rendus, actions d'éclat, etc., soit pour d'autres motifs auxquels la politique ne dut pas rester étrangère. Ajoutons que cette faveur paraît leur avoir été accordée, tant pour eux-mêmes que pour leur postérité : « sic civitatem dedit et connubium cum uxoribus quas tunc habuissent, cum est civitas iis data, aut si qui caelibes essent, cum iis quas postea duxissent.. »

Bocking a relevé, d'après les monuments épigraphiques, une liste nominale des Préfets des Flottes des deux Empires. Cette liste ne peut avoir, pour nous, qu'un intérêt secondaire, puisqu'on n'y retrouve le nom d'aucun Préfet de la Flotte d'Afrique. Nous nous bornerons donc à mentionner, à titre de particularité historique curieuse, le nom de Pline, le Naturaliste, en qualité de Préfet de la flotte de Misène.

Chaque ville maritime sur la rade de laquelle mouillait une flotte, était appelée *classensis* ou *classitana civitas*. Nous venons de voir que la dénomination de *classica* était donnée, soit à la cohorte *(cohors)*, soit à la légion *(legio)*, qui faisait partie du personnel d'une flotte. Suivant Lampride, les *classici* ou (1) *classiarii milites* étaient ceux « qui vela comitabantur, ducebant. » Des colonies

(1) Les *epibatæ* étaient des *soldats de marine* chez les Grecs : corps de troupe qui servait exclusivement à bord d'un vaisseau, et était entièrement distinct des forces de terre, des matelots et des rameurs. Les Romains désignaient leurs *soldats de marine* par le terme de *Classiarii* ou *Classici*, comprenant ceux qui combattaient, aussi bien que l'équipage du vaisseau. Les *Classiarii* ou *Classici* étaient donc des soldats spécialement exercés pour combattre à bord, et répondant ainsi, sous beaucoup de rapports, à nos *soldats de marine*. Disons-le encore, cette partie du service militaire était regardée par les Romains comme moins honorable que l'autre, car les matelots *(nautæ)* et les rameurs *(remiges)* sont quelquefois compris sous le nom général de *classiarii*. — Voir l'*Appendice* (B), surtout pour la suite des renseignements.

romaines reçurent également le nom de *classica colonia*, qu'elles transmirent, non-seulement à leurs habitants, mais, aussi aux soldats préposés à leur garde et défense.

L'unité romaine, ou, si l'on aime mieux, l'unité du genre humain par l'unité du pouvoir romain, se constitua, avons-nous dit quelque part, au moyen d'une administration qui pénétrait toutes les parties de l'Empire des mêmes idées et des mêmes sentiments. Toutes les nationalités, graduellement assimilées, tombèrent devant le génie de Rome. Cette organisation, œuvre des siècles, fut aussi celle d'une domination intelligente, qui se laissait conduire par l'expérience. Rappelons-le encore, le monde romain s'étendait, au nord, jusqu'au Rhin et au Danube ; l'Euphrate le fermait à l'Orient ; la haute Egypte, les déserts Numides et le mont Atlas marquaient la borne au midi ; à l'Occident, les mers des Gaules et d'Espagne baignaient ses pieds. Du Rhin au Nil, de la Clyde au Jourdain, du Douro à l'Euphrate, des plages atlantiques aux sables de la Tauride, ses sujets couvraient par millions une surface de deux cent mille lieues carrées. La Méditerranée fut le lien central de toutes les provinces romaines. Bassin unique au monde, cette mer, que refoulent tant de promotoires, et qui se creuse tant de golfes, trace une route universelle, toute bordée de stations qui invitent au passage le commerce de tous les peuples. Elle se déploie au flanc de l'Empire comme une ceinture de géant, ceinture dont les ornements sont des îles, et qui resserre et réunit, en même temps qu'elle distingue et partage. Par ce grand Lac sans flux ni reflux — dernier Forum où se videront peut-être les querelles des empires ! — les climats les plus opposés, les races les plus lointaines, les produits les plus divers, l'Europe, l'Afrique et l'Asie, ces trois humanités du monde antique, se rapprochaient sans se confondre, et se séparaient sans se perdre de vue.

Vingt-cinq légions (non compris les auxiliaires), redisons-le encore, suffisaient à garder cet immense territoire, sur lequel des voies cyclopéennes, œuvre unique dans l'histoire, artères d'une vie puissante et partout féconde, rayonnaient du (1) foyer de

(1) On sait que les Romains plaçaient de mille en mille pas, le long de

Rome jusqu'aux extrémités de son domaine. Cinq flottes principales, à Ravenne, à Misène, à Fréjus, dans la mer des Gaules et sur le Pont-Euxin, surveillaient les routes de la mer. Le chiffre total de ces forces ne dépassait par cinq cent mille hommes.

E. BACHE.

(à suivre)

---

leurs principales routes, des bornes ou pierres milliaires (*milliarium*, au pluriel *milliaria*), comme on le fait encore en certains pays, et ils marquaient la distance de l'endroit où elles se trouvaient par rapport à la ville voisine. Ce fut C. Gracchus qui introduisit le premier cet usage. — *Milliarium aureum*, le *Milliaire d'Or*, colonne dorée élevée par Auguste au haut du Forum romain (*in capite romani Fori*, dit Pline), pour marquer le point où toutes les grandes voies militaires convergeaient et aboutissaient. On n'en a connu l'emplacement exact que depuis dix ans environ, quand des fouilles, entreprises par le dernier pape, ont mis à découvert, à l'angle nord-est du Forum, tout près de l'arc de Septime Sévère, un piédestal circulaire revêtu de marbre qui, d'après l'avis unanime des archéologues, a été pris pour la base encore subsistante du *Milliarium aureum*. Il ne paraît pas que la distance en milles sur les routes ait été constamment comptée à partir de ce point central; au contraire, des chiffres de distances, inscrits sur des pierres milliaires romaines que l'on a trouvées encore debout à leur ancienne place, prouvent que l'on comptait aussi ces distances à partir de la porte de Rome. Les livres de droit font encore connaître un troisième moyen pour mesurer les distances : on partait du dernier rang de maisons (mille passus non a milliario Urbis, sed a continentibus ædificiis numerandi sunt). Cela montre que la méthode employée pour compter les milles varia aux différentes époques de la domination romaine, et donna lieu à des discussions chez les Romains eux-mêmes.

EXTRAIT

de la

REVUE DES SOCIÉTÉS SAVANTES DES DÉPARTEMENTS,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (1)

(N° de janvier 1866, de la page 30 à la page 36).

Revue Africaine. Journal des travaux de la Société historique algérienne, années 1862 et 1863. — Alger, 2 vol. in-8°.

Au moment où l'attention publique vient d'être ramenée sur notre colonie d'Afrique par un événement qui prouve toute la sollicitude que lui porte le pouvoir central, nous n'avons pas besoin de justifier la place donnée par nous, dans cette *Revue des Sociétés savantes*, aux travaux de la *Société historique algérienne*. Il en est sans doute dont l'existence a plus d'éclat et de durée; il n'en est pas dont les efforts soient plus méritoires, et le président de cette Société, M. Berbrugger, dans la réunion annuelle du 17 janvier 1862, en constatant qu'elle entrait alors dans la sixième année de sa publication, pouvait dire avec un légitime orgueil : « Dans un pays comme le nôtre, où les créations scientifiques de ce genre ont de la peine même à naître, et eu égard aux difficultés particulières et en apparence insurmontables qui ont accueilli nos débuts, ces chiffres ne

---

(1) Un grand nombre de journaux de la France et de l'étranger ont parlé avec éloges de la *Revue Africaine*; on conçoit les motifs qui nous ont empêché de reproduire leurs appréciations bienveillantes et même de les signaler. Nous faisons aujourd'hui une exception avec la *Revue des Sociétés savantes des départements*, parce que l'article que nous allons lui emprunter est un des éléments de la grande enquête scientifique et littéraire qui se poursuit officiellement en ce moment sur les sociétés savantes de l'Europe. Il est intéressant, dans cette occasion, de savoir ce que l'on a pensé des travaux de la Société historique algérienne.

Outre que la *Revue des Sociétés savantes*, donne le sommaire de tous les nos de la Revue Africaine, à mesure qu'ils paraissent elle lui a consacré des articles spéciaux en diverses circonstances. Nous saisissons cette occasion de lui en exprimer notre reconnaissance.

laissent pas d'avoir une certaine éloquence. Naître était déjà quelque chose ; avoir vécu semble presque un tour de force. »

Dans les deux volumes dont nous avons à vous rendre compte, même en laissant de côté les nombreux articles qui touchent à l'archéologie, nous trouvons d'importants mémoires sur des questions relatives à l'histoire, l'ethnographie, les mœurs et coutumes, la littérature même des diverses populations qui ont apparu sur la terre d'Afrique, depuis les Romains jusqu'à nous.

Parmi ces mémoires, deux nous frappent tout d'abord par leur importance, par l'époque à laquelle ils se rapportent, et aussi par cette circonstance, commune à l'un et à l'autre, que leurs auteurs sont morts avant d'avoir pu mettre la dernière main, ou du moins donner une forme définitive à leurs recommandables travaux. Dans le premier, *Notice sur les dignités romaines en Afrique*, M. Bache a extrait de la *Noticia dignitatum utriusque imperii* tout ce qui concerne l'Afrique, et a augmenté ce travail d'analyse de tout ce que les commentaires de Pancirole et de Bocking ont pu lui fournir d'explications et d'éclaircissements. Cette utile publication, qui ne remplit pas moins de neuf articles successifs dans les deux volumes dont nous nous occupons, est tristement interrompue par l'annonce de la mort de son auteur, M. Paul-Eugène Bache, emporté par une fièvre maligne, en août 1863. La *Revue* a consacré une intéressante notice à ce vaillant collaborateur, d'abord journaliste à Paris, arrivé en Algérie comme caporal au 20e de ligne, puis successivement commis de préfecture, employé des finances, vérificateur des poids et mesures, en dernier lieu, inspecteur de la maison centrale de Lambèse, où il est mort ; poëte, prosateur, également propre à la littérature légère et aux travaux d'érudition, type curieux de ces existences aventureuses, mais énergiques, parmi lesquelles se recrutent d'ordinaire, dans toute la colonie, les premiers pionniers de la civilisation. Le directeur de la *Revue*, en annonçant qu'il est à même de donner la suite de ce mémoire dont il possède le manuscrit complet, et qui restera l'œuvre capitale de son auteur, exprime le veu qu'il soit plus tard réuni en un volume ; car, ainsi que l'a fait remarquer

M. Adr. Berbrugger, « dans la voie où la France se trouve engagée, la connaissance de l'organisation romaine en Afrique cesse d'être une curiosité archéologique à l'usage exclusif des savants ; c'est un utile enseignement rétrospectif, où le passé peut fournir des indications pratiques au présent. » Cette judicieuse observation s'applique également à l'étude de M. Frédéric Lacroix, ancien directeur général des affaires civiles en Algérie ; *Colonisation et administration romaines dans l'Afrique septentrionale*, programme substantiel d'un vaste travail que la mort n'a pas permis à l'auteur de réaliser.

M. H. Tauxier, sergent, écrit du Fort-Napoléon qu'il a terminé une séries d'études sur les migrations des populations africaines avant l'islamisme, et, comme spécimens de ce travail, il envoie successivement à la *Revue Africaine* : 1o *Examen des traditions grecques, latines et musulmanes, relatives à l'origine du peuple berbère* ; 2o *Étude sur les migrations des tribus berbères avant l'islamisme* ; 3o enfin, *Ethnographie de l'Afrique septentrionale au temps de Mahomet*, travail considérable dont nous n'avons ici que le commencement et qui doit être continué dans les livraisons suivantes.

Grâce aux recherches de ce genre et aux secours que leur prêtent l'archéologie et l'épigraphie, on peut espérer de voir reconstruire, peu à peu, et, pour ainsi dire, pierre à pierre, l'histoire de l'Afrique ancienne ; mais il n'existe que de rares documents, sur l'époque intermédiaire, c'est-à-dire sur la période qui s'est écoulée entre la chute de l'empire romain et la conquête française. Un de ces documents, relatif au XVIIe siècles, *Traité de paix avec le gouvernement de la ville et du royaume d'Alger* (1689), publié et annoté par M. Berbrugger, nous fournit l'explication d'une particularité qui nous avait déjà frappé dans des actes de ce genre. Louis XIV y prend le titre *d'empereur de France* et *roi de Navarre*. Le savant éditeur nous apprend, dans une note, que le titre d'*Empereur* impliquant chez les Musulmans l'idée de souverain d'un ordre supérieur et qui commande à plusieurs *Beys* ou rois, nos monarques avaient fini, dès la fin du règne de François Ier, par l'adopter dans leurs traités avec les Turcs et les Barbaresques.

Un consul à Alger au XVIIIe siècle : tel est le titre d'un article

dû également à l'active collaboration de M. Berbrugger. Ce consul n'est autre que l'Écossais Jacques Bruce, qui, avant d'entreprendre en Afrique le voyage d'exploration dont le souvenir est resté attaché à son nom, occupa pendant trois ans, de 1763 à 1765, le consulat britannique à Alger. C'est en complétant et rectifiant au besoin, par des documents conservés à la bibliothèque de cette ville, les notes de voyage du célèbre explorateur auquel on a longtemps attribué la découverte des sources du Nil, que M. Berbrugger est parvenu à éclairer quelques points de l'histoire si peu connue des Européens dans les États Barbaresques avant 1830.

C'est aussi au XVIIIe siècle que se rapporte un récit dont nous avons déjà analysé le commencement (1), celui d'une *Ambassade marocaine en Espagne*, traduit par M. Gorguos. Cette fois, l'ambassadeur musulman nous conduit à Ceuta et à Granja, où il est reçu par le roi d'Espagne, racontant, à son point de vue, tout ce qui a frappé ses yeux ou ses oreilles, avec le même mélange de puérilité et d'outrecuidance dont la première partie nous avait offert l'exemple. Il est curieux de voir ce naïf diplomate interpréter, à la plus grande gloire de la puissance qu'il représente, les détails les plus ordinaires de la discipline militaire européenne ou de l'étiquette des cours, prétendant que le roi catholique s'est déclaré « le très-humble serviteur, l'*esclave* du sultan, » et s'imaginant que les sentinelles et les patrouilles qui gardent les fortifications de Ceuta ne s'imposent des précautions aussi gênantes que depuis une certaine attaque de Muley-Ismaël. « A partir de l'époque où cet événement eut lieu, dit notre relation, les hommes ne dorment pas, ils ne quittent point leurs armes, malgré leurs fortifications, tant ils ont peur des Musulmans ! » Cette crédulité nous fait sourire, nous autres Européens, mais sommes-nous bien sûrs qu'il n'y ait pas des méprises aussi ridicules dans les rapports de nos agents sur certaines contrées lointaines ?

Comme on pouvait s'y attendre, l'histoire contemporaine,

(1) Voyez la *Revue des Sociétés savantes*, 1864, p, 187.

celle au moins du siècle où nous vivons, est la plus largement représentée dans les volumes qui nous occupent. Nous pouvons citer, comme se rapportant à cette catégorie : 1° les ***Documents sur Alger à l'époque du Consulat***, contenant plusieurs lettres du général Bonaparte aux autorités indigènes et aux agents français dans la régence, de 1798 à 1802 ; 2° la ***Première proclamation adressée par les Français aux Algériens en*** 1830, texte arabe et traduction, pièce qui, chose singulière ! n'aurait jamais été publiée, si l'on en croit la direction de la ***Revue*** ; 3° la suite de l'***Histoire des derniers beys de Constantine, depuis*** 1793 ***jusqu'à la chute de Hadj-Amed***, par M. Vayssettes. A cet ordre de documents on peut rattacher, par voie d'analogie, la ***Notice sur Bou-Sada*** (province de Constantine), par M. le baron Henri Aucapitaine, sous-lieutenant au 36e de ligne, où sont retracés quelques épisodes de l'expédition qui se termina par la prise de Zaatcha, et l'***Exploration du Djebel Bou Kahil***, par M. Arnaud, interprète de l'armée.

Sous ce titre, ***Mœurs et usages kabiles***, un autre interprète, M. L. Féraud, a envoyé de Constantine à la ***Revue Africaine*** un tableau fort intéressant de cette race, autrefois si hostile, mais signalée dans des écrits récents et à la tribune du Corps législatif comme désormais plus disposée qu'aucune autre à reconnaître notre autorité et à former le premier noyau de la colonisation française en Afrique. On y trouve de curieux détails sur la condition des femmes, sur les cérémonies usitées dans les mariages, sur les chansons populaires, dont l'auteur donne des échantillons dans trois chants d'amour, de guerre et de funérailles, ces derniers assez semblables aux ***voceri*** corses, enfin sur les compositions pécuniaires usitées pour les crimes et offenses, et dont l'auteur cite un tarif tout semblable à ceux qui se rencontrent dans les anciennes lois barbares.

L'histoire des arts chez un peuple se rattache intimement à celle des mœurs. Aussi est-ce le lieu de mentionner ici le travail très-intéressant de M. Salvador ***Sur la musique arabe dans ses rapports avec la musique grecque et le chant grégorien***. La thèse de l'auteur est celle-ci : les Arabes ont emprunté aux Grecs leur système musical. L'harmonie proprement dite leur

est restée inconnue comme à ceux-ci ; mais, dans les douze modes ou gammes qu'ils se flattent de posséder, on retrouve les quatre principaux modes usités chez les Grecs, et dans les *gloses*, espèces de variations ou fioritures communes aux deux peuples, le déchant ou *discantus* du moyen âge. L'étude de cette musique est donc utile surtout en ce qu'elle peut nous donner l'idée de celle qui a régné en Europe jusqu'au XIIIe siècle. Telle est, si nous l'avons bien comprise, la théorie de l'auteur. Il ne faudrait pas moins, pour la juger, que l'érudition musicale de notre savant collègue M. Vincent, et nous devons nous borner à l'exposer ici. Mais nous empruntons au mémoire de M. Salvador quelques détails sur la musique instrumentale et les chants populaires des Arabes. Ils ont un certain nombre d'instruments plus ou moins primitifs qui rappellent ceux des Hébreux, et dont l'usage se trouve encore en Espagne. Tels sont le *kanoun* ou harpe de David ; la *kouitra* ou *kithara* des Grecs, le *rebeb* ou violon primitif, où l'on reconnaît notre *rebec*, de même que notre tambour dans leur *atambor*, grosse caisse que l'on frappe avec un os, car les instruments de percussion, de dimensions graduées, jouent un grand rôle dans la musique arabe ; ils servent à marquer un rhythme qui pour nos oreilles semble étrange et parfois, excepté pour le commencement de chaque mesure, indépendant de la mélodie, mais qui, à leur sens, est tellement essentiel que, pour accompagner cette mélodie, ils se passent plus volontiers du violon ou de la guitarre que du tambour. Le plus souvent une flûte et un tambour constituent l'orchestre populaire arabe, de même que leurs airs les plus anciens sont résumés dans les quatre notes de la flûte à trois trous.

Les Arabes n'écrivant le plus souvent ni la musique ni les paroles de leurs chants populaires, on peut juger de la peine qu'a eue M. Salvador pour arriver, à la suite d'un voyage d'exploration musicale, aux résultats qu'il décrit ainsi : « J'ai parcouru les trois provinces de l'Algérie, tant sur le littoral que dans l'intérieur, j'ai visité Tunis, qui est pour l'Afrique, au point de vue musical, ce que l'Italie est pour l'Europe ; de Tunis j'ai été à Alexandrie, puis en Espagne, où j'ai trouvé encore dans les chansons populaires les traces de la civilisation arabe. Enfin, possesseur d'environ quatre cents chansons, je suis rentré à Alger, où j'ai essayé de coordonner les notes recueillies un peu partout, et de reprendre sur des bases positives cette étude de la musique arabe. »

Espérons que l'auteur réunira un jour dans une publication séparée les fruits de ses laborieuses recherches. Ces frêles monuments de la muse populaire, si prompts à se disperser, si difficiles à réunir, ne servent pas seulement à l'histoire de l'art musical, mais aussi à celle de la poésie, des mœurs, de la vie intime, surtout chez les peuples qui ont retenu les traditions des âges primitifs.

En attendant que ce vœu soit réalisé, nous pourrions emprunter au mémoire de M. Salvador quelques citations qui donneraient une idée de cette poésie, telles que la *chanson de Salah-Bey*, dont l'effet est si puissant sur les auditeurs indigènes, ou la *legende du musicien arabe Alfarabi*. Mais nous préférons transcrire ici, et c'est par là que nous terminerons notre analyse, la chanson que les Kabiles composèrent lors de la conquête de la Kabilie par M. le maréchal Randon, en 1857 (1) :

« Le maréchal allant combattre, a fait arborer son étendard.

« Les soldats qui le suivent, munis de toutes armes, sont habitués à la guerre.

« Infortunés Kabiles qui n'ont pas écouté les conseils ; ils vont être asservis !

« Les Aït-Iratan, surtout, étaient prévenus depuis longtemps ;

« Le Kabile n'avait obéi ni à l'Arabe ni au Turc ;

« Mais le Roumi, guerrier puissant, vient s'établir dans son pays.

« Il y construit le fort du Sultan ; c'est là qu'il habitera.

« Aït l'Hassen a été enlevé de force ;

« Tant mieux pour lui, car les enfants de Paris font toujours ce qu'ils promettent.

« L'étendard des généraux éblouit d'éclat ;

(1) Voir année 1862, p. 198.

« Tous marchent pour une même cause et pour un même but ;

« Chacun d'eux porte les insignes du grade sur les épaules.

« Les Zouaoua vaincus se sont soumis.

« Le canon tonnait, les femmes mouraient d'épouvante.

« Les chrétiens, ornés de décorations, avaient ceint leurs sabres ;

« Et, lorsque le signal a été donné, chacun a couru au combat.

« Mézian a été razé jusqu'aux fondations.

« Que ceux qui comprennent réfléchissent ! »

La poésie n'est pas seulement représentée dans notre colonie d'Afrique par l'élément indigène. En tête des volumes dont nous avions à rendre compte, nous trouvons une adresse poétique de M. Ausone de Chancel à M. Ferdinand de Lesseps, intitulée l'*Isthme de Suez*, écrite de verve, et qui n'aurait pas fait dire à Voltaire avec une variante, s'il avait vécu de nos jours, ce qu'il disait des vers français composés en Allemagne :

Faites tous vos vers à Paris
Et n'allez pas... *en Algérie*.

Mais ce qui précède suffit, nous le croyons, pour faire juger du mérite et de la variété des travaux de la *Revue Africaine*, et pour mettre en évidence ce fait, que le drapeau de la science dans cette contrée est tenu d'une manière digne de la France, et souvent par les mêmes mains qui ont établi d'une manière si éclatante le prestige de ses armes et de sa domination.

E. J. B. Rathery,
Membre du Comité.

ÉPOQUE DE L'ÉTABLISSEMENT DES TURCS A CONSTANTINE.

Le premier volume de la *Revue Africaine*, aux pages 399 et suivantes, renferme la traduction, par M. Bresnier, d'une pièce très-importante relative à l'époque peu connue de l'établissement des Turcs dans la province de Constantine. Après avoir exposé la lacune et les contradictions qui existent sur l'histoire de cette période, le Directeur de la *Revue* a engagé ses correspondants à imiter l'exemple de M. Bresnier et à faire connaître tous les matériaux de ce genre qui pourraient tomber entre leurs mains. Répondant à cet appel, je m'empresse de signaler un document inédit qui a le double mérite d'éclairer certains points encore obscurs, et de développer un fait curieux que le Père Dan a rapporté d'une manière trop vague dans son *Histoire de Barbarie*.

Le document que nous avons sous les yeux, à en juger par sa forme, son écriture correcte et par la couleur jaunâtre du papier, me paraît être le feuillet d'un livre déjà assez ancien, contenant des éléments détaillés et par conséquent précieux sur les phases de la domination turque. Comme on ne saurait rechercher avec trop de soin ce qui a trait à cette époque, sur laquelle presque tout est encore à apprendre, il serait à désirer que, grâce à l'initiative de notre Président, le reste du manuscrit puisse être retrouvé. C'est donc en vue de faciliter les recherches des personnes qui s'intéressent aux travaux de cette nature, et aussi pour mieux faire apprécier l'authenticité de notre document, qu'il m'a semblé indispensable d'en transmettre non pas une copie, mais le texte original lui-même, afin qu'il puisse mettre sur la voie et serve ainsi d'instrument de découverte. Je dirai plus loin la provenance que je lui suppose et les circonstances à la suite desquelles il est parvenu entre mes mains.

.....القايد مراد بن سورى رحمه الله تعلى وفيها توفي حموده خوجة وفي رمضان من هذه السنة كُسِرت محلة الجزاير

في سنة احدى واربعين بعد الالف وفي سنة اثنين واربعين بعد الالف كانت الزينة بالجزاير

ثم تولى من بعده يوسف باشا

في رجب من سنة اربع واربعين بعد الالف

في صفر من سنة سبع واربعين بعد الالف وفي سنة ثمان واربعين بعد الالف وقع حريق البارود يوم الجمعة قبل الصلاة وفيها وقع حريق القصبة وفي سنة ١٠٤٩ تسع واربعين بعد الالف وقعت الزينة بالجزاير وفيها خنق حمزة خوجة وفيها توفي مراد باي في صفر وسبب موته على ما قيل انه كان نازلا بقسناق قبلة قسنطينة فاتى اليه الشيخ محمد بن السخري بن ابي عُكاز العَلوي شيخ العرب يوم الاربعا غرة صفر الخير من سنة ١٠٤٧ سبع واربعين بعد الالف فحبسه بالمحلة المنصورة واتفق الديوان العالي على قتله لكونه خرج عن الطاعة السلطانية وشاوروا على ذلك باشا الوقت يومئذ مولانا المعظم على باشا والديوان وغيرهم فاتفق راي الجميع على قتله فقتلوه وقتل معه ابنه احمد وستة انفس من اجواد العرب جعلوا نيشانا في باشوطة من المحلة ثم قطعت روسهم واتوا بها الى قسنطينة فوضعت فوق سور البلد عدى راس الشيخ محمد وابنه

فانهم لم ياتوا بهما الى المدينة فلما كانت السنة الاتية بعد قتل المذكورين جهز اخو الهالك المذكور وهو احمد بن السخري جميع الاعراب والحنانشة وغيرهم من ساير الرعية كاينا من كان من باب الجزاير الى باب تونس ونافق على دار السلطان وقصد بزمله المذكور بلد قسنطينة فخرج اهل البلد لقتاله فغشيهم بخيله ورجاله وقتل منهم نحو خمسة وعشرين رجلا فرجعوا الى البلد مكسورين وفي غد ذلك اليوم فرق بخيله ورجاله للفحص الابيض والحامة وتلك النواحي واطلق النار في نوادر القمح والشعير باحرقها عن اخرها واحرق ما فيها من الدشر حتى انتهي الحرق الى جنة المنيا واطلق النار من نواحي اخرى ومن الغد وهو اليوم الثالث اطلق النيران من قسنطينة الى ان انتهى الى حجرة صنهاجة ولم يزل يحرق وينهب ومهما سمع بدشرة بها شي من الزرع نهبه ونهب من باب ميلة.........

TRADUCTION.

« ..... (mourut ?) le kaïd Moura ben Soura, que Dieu
« très-haut lui accorde sa miséricorde. Dans (la même année ou
« à la même affaire) mourut Hamouda Khoudja. Pendant le mois
« de Ramadan de la même année, la colonne de troupes d'Al-
« ger fut mise en déroute.

(ligne blanche, lacune)

« ..... dans l'année 1041. — Dans le courant de l'année
« 1042, il y eut une réjouissance publique à Alger.
« Puis après lui fut nommé Yousef Pacha, pendant le mois de
« Redjeb de l'an 1044.

(ligne blanche)

« ..... Pendant le mois de Safar de l'année 1047. Pendant
« l'année 1048, le vendredi, avant l'heure de la prière, eut lieu

« l'explosion des poudres. Dans la même année éclata un incen-
« die à la Kasba. En l'année 1049, une fête publique fut donnée
« à Alger. Dans la même année Hamza Khoudja fut étranglé;
« Mourad bey mourut également dans le mois de Safar. Les
« causes de sa mort sont, dit-on, celles-ci : Mourad bey étant
« campé le mercredi, au commencement du mois de Safar de
« l'an 1047, au bivouac situé au sud de Constantine (1), reçut la
« visite du cheïkh Mahammed ben Sakheri ben bou Okkaz el
« 'Alouï, cheïkh el Arab. Mourad bey le retint prisonnier dans
« son camp. On convint, dans le conseil supérieur, de le mettre
« à mort parce qu'il était sorti de l'obéissance au gouvernement
« du Sultan. On consulta à ce sujet notre maître très-élevé Ali
« Pacha, alors souverain, ainsi que le divan d'Alger et autres
« (dignitaires) qui, d'un avis unanime, prononcèrent sa mise à
« mort. On le tua en effet et, en même temps que lui périrent
« aussi son fils Ahmed et six autres personnages appartenant à
« la haute noblesse arabe. Ils furent exposés au Bachouda (tente
« des criminels) (2) du camp, puis on coupa leurs têtes que l'on
« porta à Constantine, où on les mit en montre sur les remparts
« de la ville, à l'exception de la tête du cheïkh Mahammed et
« de celle de son fils que l'on n'apporta point en ville.

« Un an après cette exécution, le frère de la victime, nommé
« Ahmed ben Sakheri, organisa la totalité des Arabes nomades,
« les Hanencha et les populations en masse qui habitent le pays
« compris depuis les portes de Tunis jusqu'aux portes d'Alger,
« et leva l'étendard de la révolte contre le gouvernement turc.
« Il marcha contre Constantine avec toutes ses forces. Les
« gens de la ville sortirent pour combattre les agresseurs, mais
« Ahmed ben Sakheri se jeta sur eux par surprise avec ses cava-
« liers et ses fantassins, leur tua environ vingt-cinq hommes,

(1) Le Kenak au sud de Constantine est probablement celui où campaient habituellement les colonnes turques, qui est situé à 4 kilomètres de la ville, sur les bords de l'oued Roumel.

(2) Pour chaque camp turc on dressait le Bachouda ou tente des criminels condamnés à mort, et le Bit el Djerah, dite tente des blessés, l'ambulance et par extension la tente d'asile. — Les criminels qui parvenaient à s'y introduire avaient dès-lors la vie sauve.

« et les Constantiniens, mis en déroute, rentrèrent dans leurs
« murs. Le lendemain, Ahmed, avec ses cavaliers et ses fantas-
« sins, alla porter l'épouvante au Fahs-el-Abiad, au Hamma et à
« la contrée qui s'étend de ce côté (1). Il incendia les meules
« de blé et d'orge et les consuma en totalité. Il mit également le
« feu aux villages qui se trouvaient dans ce canton, au point
« que l'incendie se propagea jusqu'aux jardins du Menia (2). Il
« fit brûler également d'autres lieux. Le lendemain, c'est-à-dire
« le troisième jour, il alluma des feux qui depuis Constantine
« s'étendirent jusqu'à Hofra-Senhadja (3); il ne cessa d'incen-
« dier et de ravager. Partout où il apprenait qu'il existait un
« village où se trouvaient des céréales, il le faisait saccager. Il
« dévasta depuis la porte de Mila...... »

Le fragment manuscrit dont on vient de lire la traduction avait appartenu, m'a-t-on dit, à M. Limbery, traducteur assermenté, mort depuis quelques années. A l'époque où il passa entre mes mains, j'appris que la Mairie avait fait l'acquisition d'un gros volume contenant une histoire en arabe de la province de Constantine, rédigée par le défunt. J'examinai immédiatement cet ouvrage et ne tardai pas à reconnaître que M. Limbery s'était, en effet, servi du document ci-dessus en l'insérant *in extenso* dans son travail, et le complétait même en faisant le récit des événements qui furent la conséquence de la révolte d'Ahmed ben Sakheri. Seulement, j'ai été à même de constater que la suite de ce récit, d'une rédaction moins soignée et moins correcte que le texte du fragment authentique, n'avait dû être transcrite qu'à l'aide de renseignements donnés

(1) Le Fahs el Abiad est la partie de territoire située entre le Hamma et notre village moderne de Bizot, sur la route de Philippeville. — La position du Hamma est bien connue.

(2) Le Menia est le quartier qui environne le pont d'Aumale, au pied de Constantine, toujours sur la route de Philippeville. Il comprend tous les jardins arrosés par le Roumel qui s'étendent depuis le pont d'Aumale jusqu'aux cascades produites par les eaux sortant du ravin de Constantine.

(3) Hofra Senhadja est le quartier situé entre le djebel Mecid et les pentes qui aboutissent aux jardins du Hamma, au nord-est de Constantine.

verbalement ou de quelques notes prises à la hâte sur le volume auquel appartenait le feuillet ci-dessus.

Cette digression était indispensable pour faire bien connaître la source à laquelle nous puisons les renseignements qui vont suivre :

« Ahmed Sakheri, dit M. Limbery, dévasta depuis la porte de « Mila jusqu'à Hofra-Senhadja (1), et réduisit les populations « de cette contrée à la plus grande extrémité. Mourad bey expé- « dia alors des émissaires à Alger auprès de notre seigneur Ali « Pacha pour se plaindre des maux que causaient les rebelles et « demander du secours. On lui envoya d'Alger le kaïd Yousef « et le kaïd Châban avec deux cents tentes (environ 4,000 « hommes). Les soldats qui se trouvaient déjà auprès de Mourad « bey se composaient de cent tentes. Toutes ces troupes réunies « formèrent donc un effectif de trois cents tentes (6,000 hommes), « et se mirent en mouvement pour aller combattre Ahmed ben « Sakheri et ses adhérents La rencontre eut lieu à l'endroit « nommé Guedjal. Ahmed ben Sakheri mit les Turcs en dé- « route, leur tua un millier d'hommes, s'empara de leurs « tentes, des sacs des soldats (براذع *sic*) et de tout ce qui exis- « tait dans leur camp. On assure que jamais, du temps du paga- « nisme ou de l'islamisme, on n'avait vu une plus sanglante ba- « taille. Les débris de la colonne turque s'en retournèrent à la « débandade à Alger. Mourad bey fut obligé de fuir tout seul. « Cette bataille eut lieu le samedi 12 du mois de Djoumad el Ou- « wel de l'an 1048 (20 septembre 1638). Le secrétaire de Mourad « bey, nommé Cheriet ben Saoula, périt dans l'action. Les Ara- « bes le firent mourir d'une manière atroce, par la raison que « c'était un homme de grand mérite et intelligent, dont les « conseils dirigeaient la politique des Pachas et des Beys. »

Après avoir rapporté ce qui précède, nous allons extraire des documents européens un passage relatif à cet événement (2) :

« D'après le Père Dan (*Histoire de Barbarie*, page 132), deux

(1) De Mila à Hofra Senhadja existe une étendue de pays de 12 à 13 lieues.

(2) Passage extrait des *Époques militaires de la Grande-Kabilie*, de M. Berbrugger, page 110.

« camps turcs, commandés, l'un par Mourad, bey de Constan- « tine, l'autre par le kaïd Yousef, sont défaits en septembre « 1638 par les Kabiles du Sahel de..... dirigés par leurs chefs « Calet (Khaled) et Benaly (Ben Ali). Ce dernier avait à venger « la mort de son frère tué par le bey. Le théâtre de ces deux « défaites n'est pas autrement indiqué ; mais ce doit être dans « la partie de la Kabilie qui répond au beylik de Constantine, « puisque le bey de cette province intervient. »

Le rapprochement inattendu de ces deux documents, le premier emprunté à un manuscrit indigène inédit, et le second extrait d'un ouvrage européen, donne une nouvelle valeur à notre fragment et fournit des indications concluantes quant au lieu et à la date précise de la défaite de Mourad. M. Berbrugger a bien pressenti, par induction, en quel lieu les Turcs avaient été battus. Guedjal qui, d'après le récit arabe, fut le théâtre du combat, est situé dans la tribu des Amer Guebala, dans le Sahel de Sétif, au pied de la Kabilie-Orientale (1). Sur ce point existent quelques gourbis groupés autour du tombeau du marabout sidi Mçaoud. Les habitants de Guedjal savent par tradition qu'une grande bataille eut lieu sur leur territoire, entre les Turcs et les Arabes, mais ils ignorent jusqu'aux moindres détails de cette affaire. Néanmoins, j'ai pu recueillir sur place un mot arabe passé en proverbe, dont l'origine pourrait fort bien remonter à l'époque de la lutte acharnée entre Ahmed ben Sakheri et Mourad bey.

Chaque fois que, dans le pays, un individu exagère ses exploits, fait, en un mot, le vantard et le fanfaron, on lui répond par dérision : ***Aurais-tu rapporté la tête de Mourad ?*** Peut-être après sa victoire de Guedjal, Ahmed Sakheri, voulant assouvir sa vengeance, mit-il à prix la tête de Mourad. Le récit indigène dit qu'il fut obligé de *fuir tout seul*, abandonnant sans doute ses troupes secrètement, de peur de tomber entre les mains de son mortel ennemi. On ne peut cependant rien affirmer à ce sujet, car les habitants indigènes de la province ont eu à lutter contre plusieurs Mourad, entr'autres celui qui, étant bey de Tunis, vint assiéger Constantine en 1692, puis un autre de la famille

(1) *Les Époques militaires de la Grande Kabilie*, page 110.

des ben *Mrad* de la tribu des Guerfa, qui fut longtemps à la tête des tribus arabes situées entre Guelma et Constantine, s'opposant vigoureusement aux envahissements des Turcs. Quant à Ahmed ben Sakheri, il nous est facile de connaître son origine en consultant Ibn Khaldoun. Sa famille était des Ahl ben Ali descendants de la grande tribu des Riah; Yakoub ben Ali ben bou Okkaz, de la branche des Oulad Saoula, fut leur premier chef; la dignité de Cheïkh el arab demeura dans sa descendance et fut plus particulièrement l'apanage de la branche de Sakheri ben bou Okkaz. Le dernier représentant de cette famille sous la domination turque fut Ferhat ben Saïd, type remarquable du caractère chevaleresque des douada du Sahara algérien, qui fut nommé le *serpent du désert* par nos soldats de l'expédition de Constantine; son fils Si Ali bey est actuellement notre kaïd de Tougourt; c'est également un homme de guerre de grand mérite.

Après la défaite de Mourad bey en 1638, la domination turque [fu]t renversée pour la seconde fois; l'acte traduit par M. Bresnier [co]nstate qu'une catastrophe de la même importance avait déjà [eu] lieu précédemment. La tradition, et même quelques documents authentiques dont nous avons eu la bonne fortune de prendre connaissance, établissent d'une manière indubitable que la famille arabe des Sekhara gouverna la province pendant plusieurs années.

Un diplôme délivré aux Oulad el Azzam, en ramadan de l'an 1055, par Ahmed ben Sakheri, nous a été communiqué; voici les passages importants qu'il contient :

ليعلم من يافى عليه من اخواننا اولاد السخر واهل بن علي وكافة من كان تحت سمعنا وطاعتنا انه جردنا بحول الله وفوته.......

والسلام من عبد الله احمر بن السخري

وبفه الله بتاريخ شهر الله

المعظم فدره رمضان

عام ١٠٥٥

Ainsi, en l'an 1055 (1645 de J. C.), Ahmed ben Sakheri prescrivait à ses frères les Oulad Sekher, les Ahl ben Ali, et à la totalité de gens à lui soumis et obéissants, de respecter et de traiter avec considération la famille des Oulad el 'Azzam اولاد العزام qui habite encore aujourd'hui la tribu des Oulad Abd-en-Nour, entre Sétif et Constantine.

Un autre titre de la même nature, et délivré par Ahmed ben Sakheri au marabout Zerrouk de Mchira, dont la zaouïa se trouvait entre les Abd-en-Nour, et les Telar'ma, porte la date de djoumad el ouwel de l'an 1062 (1651).

Malgré le rétablissement de la domination turque vers l'année 1648, les Sekhara continuèrent à avoir une grande prépondérance dans la province. Salah bey parvint le premier à les rabaisser, pendant le XVIIIe siècle, en leur suscitant la rivalité d'une autre famille, celle des Ben Gana, qui occupa à son tour la dignité de Cheïkh el arab.

Toute chronique, pour ne point être suspectée, doit s'appuyer sur des preuves authentiques; donc, une question que ne manqueront pas d'adresser tous ceux qui liront la partie complémentaire relative à la défaite de Mourad bey, c'est celle de connaître l'origine des renseignements mentionnés, afin de pouvoir apprécier leur valeur. Nous tâcherons d'y répondre sous toute réserve et hypothétiquement. M. Limbery habita longtemps Tunis, et je tiens de lui qu'il fit de fréquentes visites à la bibliothèque de djama ez-Zitouna, où existent, me disait-il, beaucoup d'ouvrages sur l'histoire du nord de l'Afrique. Ne serait ce pas dans cette bibliothèque qu'il aurait pris ses notes et qu'il se serait, par la même occasion, procuré le feuillet manuscrit cité plus haut? En faisant la description de ce feuillet, j'ai oublié de mentionner que l'une des marges portait les mots وقعة مراد باي مع بوعكاز c'est-à-dire : Affaire survenue entre Mourad bey et bou Okkaz. Cette indication marginale, destinée sans doute à faciliter les recherches au milieu d'autres notes, est de l'écriture bien connue de M. Limbery. En fouillant dans la bibliothèque tunisienne, peut-être parviendrait-on à retrouver le manuscrit auquel a appartenu ce feuillet.

Les citations d'auteurs musulmans faites par M. Limbery, dans son histoire de Constantine, m'ont donné lieu de supposer que le manuscrit en question pourrait être attribué à un écrivain du siècle dernier nommé Si Barkat Cherif. Espérant trouver un exemplaire de cet ouvrage à Constantine même, je me suis adressé à Si Hamouda ben Cheïkh el Fekoun, qui possède, sans contredit, la bibliothèque orientale la plus riche de l'Algérie. Si Hamouda me montrant, dans un vaste salon, d'immenses piles de livres entassés les uns sur les autres comme du blé en grenier, me dit qu'il croyait avoir, en effet, un ouvrage historique de Si Barkat Cherif, ainsi que beaucoup de documents, lettres des pachas d'Alger, diplômes et autres, relatifs aux commencements de la domination turque. Depuis plus d'un an, j'attends la réalisation de la promesse que m'a faite Si Hamouda de me communiquer ces pièces importantes. M. Cherbonneau disait dans le temps qu'il était permis aux visiteurs de voir cette riche bibliothèque, *mais de loin*. Plus heureux peut-être que d'autres, j'ai eu la satisfaction de la voir de près, mais c'est tout — jamais il ne m'a été donné de connaître le moindre spécimen de ce qu'elle renferme.

Ce ne sera pas sortir de notre sujet que de dire quelques mots sur le travail historique de M. Limbery, dont le titre est :

كتاب علاج السفينة في بحر قسنطينة.

Ce volumineux manuscrit, uniquement destiné, je suppose, à servir aux Indigènes peu versés dans l'histoire de leur pays, est une compilation de ce qui a été publié sur le nord de l'Afrique, depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours. On y trouve des passages de l'histoire romaine et carthaginoise, extraits de l'*Univers Pittoresque*; des fragments d'Ibn Khaldoun, d'Abou Dinar el Kaïrouani, Ibn Konfoud, Carette, Pellissier de Raynaud, des pages copiées au roman de chevalerie relatif à la conquête de l'Afrique par Okba ben Nafa et ses compagnons, et enfin la reproduction à peu près textuelle de l'histoire des Beys par Si Salah el Anteri. Beaucoup de passages n'ont pas de rapport direct avec l'histoire de Constantine même.

Les débuts de la domination turque sont, de la part de

M. Limbery, l'objet de réflexions et de nombreuses citations; nous allons donner la traduction des pages qui peuvent offrir quelque intérêt pour le sujet qui nous occupe :

« Dans son histoire de Tunis, Ben Dinar (el Kaïrouani) dit : « En l'année 932 de l'hégire (1526) mourut le dernier des souverains de la dynastie des Beni Hafes, nommé Abou Abd « Allah Mohammed. Son fils Abou Mohammed l'Hassen, qui « était gouverneur de Bône lui succéda. Constantine était, à « cette époque, placée sous l'autorité des Turcs. »

« Abou Dinar ajoute : Cette ville de Constantine, après avoir « été administrée pendant longues années par une assemblée « de notables du pays, entra sous l'autorité de Kheïr ed-din, « lorsque celui-ci se fut emparé de Collo.

« Abou Dinar dit encore : En l'an 958, Brahim ben Alal, qui « était à Tunis, craignit pour son existence et s'enfuit à Constantine, où les Turcs lui firent un très-bon accueil.

« L'historien de Haroudj et des souverains turcs qui lui ont « succédé dans le gouvernement d'Alger, dit aussi :

« En l'an 971 (1562), le pacha Hassan revint à Alger, après un « court voyage à Constantinople. En 974 arrivèrent à Alger « huit vaisseaux du Sultan sur lesquels se trouvait Mohammed « Pacha ben Salah raïs, envoyé pour remplacer Hassan Pacha. « Mohammed Pacha fut un bon prince. Son administration « équitable rendit au pays le calme et la prospérité que les « intrigants, les coupeurs de bourses et les fauteurs de troubles « avaient fait disparaître. En fait de guerres, il n'y eut que « celle dirigée contre Constantine, dont les habitants s'étaient « révoltés après avoir chassé la garnison turque. Mohammed « Pacha marcha donc contre Constantine et punit sévèrement « ses habitants rebelles en faisant vendre comme esclaves, sur « les marchés, la majeure partie d'entr'eux. En 975, les habitants de Constantine adressèrent au Sultan une plainte contre « Mohammed Pacha, ce qui motiva sa destitution et son renvoi « à Constantinople. Mohammed Pacha n'était resté à Alger que « quatorze mois.

« Après lui fut nommé Alouk Ali, surnommé Ali el Fortas, « le Teigneux. Quand Mohammed Pacha s'empara de la ville de

« Constantine, il y laissa une garnison turque et nomma un « bey pris parmi les notables de la ville. Ce bey fut Djafer, qui, « en 975 (1567), gouverna au nom des pachas d'Alger. Mais les « habitants de Constantine voyaient avec peine l'autorité turque « s'établir dans leur pays, à cause des mauvais traitements dont « ils avaient souffert sous Mohammed Pacha, et de ceux que « leur faisaient encore endurer les Turcs de la garnison. Les « Turcs craignant, de leur côté, quelque trahison de la part des « habitants, se tenaient hors la ville et avaient planté leurs « tentes sur le Koudiat Ati (1). Mais comme leur établissement « devait être permanent et qu'il fallait surtout se mettre à l'abri « du froid et des intempéries de l'hiver, ils construisirent sur « le Koudiat Ati un bordj vaste et solide, s'y installèrent, et « ceux qui leur succédèrent imitèrent leur exemple.

« Si Salah el Anteri fait erreur en disant que les Turcs n'en- « trèrent à Constantine qu'en l'an 1052, et que le premier bey « fut nommé en 1058 (1648 de J. C.).

« L'historien d'Aroudj et de Kheïr ed din, nommé Si Barkat « Cherif, dit d'une manière positive qu'ils y arrivèrent à une « époque antérieure. Ce qui prouve avec évidence cette asser- « tion, c'est l'inscription gravée sur la porte de la grande mos- « quée située au quartier de Betha, sur laquelle on lit que « Djafer bey restaura une partie de cette mosquée en l'an 995 « (1586) (2).

« Depuis quinze ans, je remplis à Constantine les fonctions « de traducteur assermenté pour la langue arabe. Parmi les « actes que j'ai été appelé à traduire, j'ai vu :

« 1° Un acte daté de l'an 985, établi par le kadi Hanefi de « Constantine, Si Mohammed ben Hamza, sur lequel figure le « cachet de Ramdan bey, portant le millésime de 935. Il s'y

(1) Il existe sur le Koudiat Ati quelques substructions de constructions anciennes qui ont, en effet, le caractère de la maçonnerie arabe ou berbère. — Non loin de là, c'est-à-dire à un kilomètre à l'ouest de la croupe du Koudiat, se trouve une fontaine nommée Aïn Touse. — C'est là, dit la tradition, que les Turcs du camp puisaient leur eau.

(2) Je n'ai trouvé aucune trace de cette inscription. Les plus anciens habitants de la ville ignorent son existence. M. Limbery a probablement donné ce renseignement sans en avoir vérifié l'exactitude.

« trouve également le cachet de Senan ben Abd er Rahman, « kadi d'Alger. Cet acte confirme le fait avancé par ben Dinar « sur l'arrivée des Turcs à Constantine en 932 (1525-1526).

« 2° Un acte dressé en 1020 par le kadi el hadj Ali ;

« 3° Acte du kadi Hanafi Hassen ben el hadj Yousef de l'an « 1006.

« 4° Acte du kadi Mohammed ben Seliman de l'an 974 ;

« 5° Kadi Mohammed ben Moustafa 1052 ;

« 6° Kadi Hanafi Mohammed ben Hamza 985.

« Il est donc indubitable que la ville de Constantine passa « sous l'autorité turque immédiatement après que Kheïr ed din « Pacha se fut emparé d'Alger. Mais l'administration immédiate « de cette ville resta confiée à des notables du pays, tels que les « cheïkh el arab de la famille des Oulad Saoula, des membres « de la famille des Oulad el Fekoun et de celle des Oulad Abd « el Moumen.

« Le premier bey turc qui fut nommé gouverneur de Cons- « tantine est, sans nul doute, Ramdam bey, en l'an 935. »

« Nous ignorons les actes de ce premier chef turc.

« Après lui fut nommé en 975 Djâfer bey. Il domina défi- « nitivement la ville, après avoir eu à soutenir une grande lutte « contre les Arabes, dont il sortit vainqueur grâce à l'appui « que lui prêta le cheïkh Abou Mohammed Abd-el-krim, fils « du cheïkh ben Zakaria Yahya el-Fekoun, lequel mourut en « l'an 988 (1).

« Mourad bey succeda à Djâfer. —

(M. Limbery rapporte ici le récit relaté plus haut sur la lutte de Mourad bey avec Ahmed Sakheri).

« Après la révolte de Sakheri l'anarchie la plus complète « régna dans le pays. Les habitants de Constantine, fatigués « de cette situation, implorèrent la protection du Pacha d'Al- « ger. On leur répondit de choisir un bey parmi eux. Ferhat, « qui appartenait à une bonne famille du pays, fut élu bey en « 1057—1648. »

(1) Voir l'annuaire archéologique de Constantine de 1856-57, page 98, la notice que donne M. Cherbonneau sur le rôle du bey el-Fegoun lors de cette lutte contre les Turcs.

L'ouvrage de si Salah el-Anteri nous fournit maintenant une histoire sommaire et la liste chronologique des beys qui ont gouverné Constantine à partir de cette époque.

Cette chronologie pouvant être utile à consulter, nous croyons devoir en donner un extrait. (1)

Liste des Beys de Constantine, qui ont gouverné la province jusqu'en 1837 *(Vendredi* 13 *octobre, prise de la ville).*

1	Ramdam bey,	935	1528
2	Djafer bey,	975	1567
	Il y a ici probablement une lacune.		
3	Mourad bey, révolte de Sakheri,	1047	1637
4	Ferhat bey,	1057	1648
5	Mohammed bey ben Ferhat,	1063	1652
6	Redjem bey,	1077	1667
7	Kheïr ed-din bey,	1083	1673
8	Dali bey,	1087	1676
9	Omar ben Abd-el Ramdan dit bach ar'a bey,	1090	1679
10	Châban bey,	1099	1687
11	Ali Khoudja bey,	1104	1692
12	Ahmed bey ben Ferhat,	1112	1700
13	Brahim bey,	1114	1702
14	Hamouda bey,	1119	1707
15	Ali bey ben Hamouda,	1120	1708
16	Hussein chaouch,	1121	1709
17	Abd-el Rahman bey,	1122	1710
18	Hussein Neguezli,	1122	1710
19	Ali ben Salah,	1122	1710
20	Kelian Hussein bou Komia,	1125	1713
21	Hussein bey bou Hanak,	1149	1746
22	Hussein bey dit Zereg Aïnou,	1167	1753
23	Ahmed bey el Kolli,	1170	1756
24	Salah bey,	1185	1771

(2) M. Vayssettes a publié dans la *Revue Africaine* un remarquable travail sur les beys. V, les tomes 3, 4, 5, 6, 7 de cette publication.

25	Brahim bey bou Seba, règne trois jours,	1207	1792
26	Salah bey, deuxième fois,	id.	id.
27	Hussein ben Hussein bou Hanak,	1207	1792
28	Mustapha bey el-Ouznadi (Ouznadji ?)	1209	1794
29	El hadj Mustapha ingliz,	1212	1797
30	Otman bey,	1218	1803
31	Abd-Allah bey,	1219	1804
32	Hussein, fils de Salah bey,	1221	1806
33	Ali bey ben Yousef,	1223	1808
34	Ahmed chaouch Kebaïli,	1223	1808
35	Ahmed Toubbal,	1223	1808
36	Mohammed bey Nâman,	1226	1811
37	Mohammed Tchakor,	1229	1813
38	Kara Moustapha bey (règne trente jours),	1233	1817
39	Ahmed bey Mamelouk,	1233	1817
40	Mohammed bey el-Mili,	1233	1817
41	Braham bey Rerbi,	1234	1818
42	Ahmed bey Mamelouk (2e fois),	1235	1819
43	Braham bey Gritli,	1237	1821
44	Mohammed bey Manamani,	1240	1824
45	El hadj Ahmed, dernier bey.	1241	1825

On remarquera sans doute que, pour le Bey Brahim bou Sebâ, je n'ai pas adopté la date donnée dans l'histoire de Constantine par si Salah el Anteri. J'ai trouvé dans une des caves du palais, résidence actuelle des commandants de la province, un fragment de colonne quadrangulaire sur laquelle est gravée en relief l'épitaphe du malheureux Brahim bey bou Sebâ, qui, comme on le sait déjà, fut assassiné par Salah bey. Elle nous fournit une date exacte.

Voici la copie textuelle et ligne par ligne de cette épitaphe :

بسم الله الرحمن الرحيم
هذا ضريح المرحوم
بكرم الله تعالى

الحي القيوم الشهيد
السيد القادم على
مولاه الكريم ابراهيم
باي رحمه الله وا
دخله فردوسه
توفى ليلة الاثنين
تاريخ شهر محرم
سنة ١٢٠٧

« Au nom de Dieu clément et miséricordieux.

Ceci est le tombeau de celui qui est mort au sein de la bonté de Dieu très-haut, vivant et éternel ; du martyr (qui a succombé de mort violente), celui qui se dirige vers son seigneur, le généreux par excellence — Brahim bey, que Dieu lui accorde sa miséricorde et l'introduise dans son paradis.

Il est décédé dans la nuit du lundi, à la date du mois de Moharrem de l'an 1207 (août 1792). »

La tradition locale conserve le souvenir d'une femme nommée Aziza bey, mais nous n'avons aucun renseignement exact sur son compte. Elle vivait dit-on dans les premiers temps de la domination turque.

Il ne m'appartient pas de vérifier l'authenticité des renseignements et l'exactitude des dates données par M. Limbery. Je laisserai donc ce soin aux personnes qui, plus versées que moi dans la connaissance de l'histoire turque, pourront les contrôler à l'aide des documents reconnus officiels.

Cependant avant de clore ce travail je dois fournir quelques nouveaux détails qui ne sont pas sans importance et qui viennent corroborer l'opinion de Messieurs Berbrugger, Bresnier et Limbery, par laquelle ils affirment que l'entrée des Turcs à Constantine est bien antérieure à l'an 1642, date fournie dans

l'histoire de Si Salah el-Anteri. Pendant l'expédition qui vient d'avoir lieu dans la Kabilie des Babor, j'ai cherché à me rendre compte de l'influence que les beys de Constantine avaient pu exercer sur ces populations montagnardes, à quelle époque remontait cette influence et jusqu'où elle avait pénétré. Les Kabiles du Babor sont tous illétrés, on peut l'affirmer sans crainte d'être contredit ; seulement, il y a parmi eux de nombreuses familles de marabouts avec lesquelles les Turcs dûrent entrer en relation, afin d'utiliser leur crédit pour dominer les masses.

J'ai vu presque tous ces marabouts et j'ai obtenu la communication de leurs titres et papiers de famille, dont des extraits trouveront leur place dans une notice spéciale sur la Kabilie orientale. En attendant, je vais donner quelques renseignements se rapportant au sujet que nous traitons actuellement.

1° Les marabouts de la famille de sidi Aïça ben sidi Moumen ont un titre d'exemption d'impôt, avec ordre aux populations de les traiter avec respect, délivré à la fin de djoumad Tani de l'an 1032, par Abd-Allah Hussein, Pacha d'Alger (1621 de J-C).

2° Un autre, renouvelant le précédent, délivré par Yousef Pacha, de fin Djoumad 2e de l'an 1050 (1640).

Ils ont aussi beaucoup d'autres diplômes postérieurs à ces deux époques, qu'il est inutile de mentionner.

3° Les marabouts dits Oulad sidi Ali ben Mohammed Cherif — dont l'arbre généalogique a été établi par le kadi de Bougie l'an 801 de l'hégire (1398), ont un titre de Yousef Pacha, fin Rebia tani, an 1059, prescrivant aux Beni Merouan, Dehemcha, Adjissa, et Mellara de les traiter avec considération et de respecter leurs biens.

4° Aux mêmes, *par le kaïd Yousef, successeur de Seliman* bey, du mois de *Chdban* 1062 (1).

Plusieurs autres familles dont la noblesse religieuse ne remonte pas si haut ont aussi des papiers analogues mais sans importance historique.

---

(1) Probablement le même kaïd qui vint secourir Mourad bey lors de la révolte des Sehkara.

Tous ces titres, y compris les plus anciens, prescrivent aux kaïds et à tous les représentants de l'autorité turque dans la province de l'Est de veiller à l'exécution des ordres donnés par le pacha d'Alger. Puisque déjà à ces époques, c'est-à-dire en 1032 et 1050, l'influence turque avait pénétré dans les tribus kabiles de la région du Babor, à plus forte raison devait-elle être établie solidement à Constantine (1).

L. Féraud,
Interprète de l'armée.

---

(1) *Note de la Rédaction.* — Dans le très-intéressant travail qu'on vient de lire, M. Féraud, amené par la nature de son sujet à faire usage de documents historiques compilés, coordonnés et rédigés par M. Limbery, laisse percer, relativement à la source où il puise, une défiance qui n'étonnera nullement ceux qui sont un peu au courant de l'histoire scientifique et littéraire de la colonie depuis la conquête.

En effet, M. Niculy Limbery, de Sparte, comme il se désignait lui-même, avait acquis, ici, une assez grande notoriété comme traducteur de certain traité de commerce entre Carthage et Marseille, traité écrit en langue punique et dans lequel, entre autres singularités, on trouvait cette clause :

« Et, en échange de votre blé nouveau doré, nous vous donnerons de » notre vieux blé puant. Et vous serez contents. »

M. Limbery, avant de publier cette curieuse traduction — que le petit groupe des carthaginisants a traitée avec le plus grand dédain — avait fait imprimer une histoire abrégée de Tunis en italien, production qui abonde en erreurs de tout genre; et, ce qui est plus grave que l'ignorance, l'auteur y faisait preuve d'une absence complète de sens critique. Depuis lors, M. Limbery avait disparu de l'arène historique et son nom commençait à s'oublier. Mais puisqu'il a compilé des annales inédites de Constantine, qui doivent figurer parmi les pièces à consulter sur l'histoire de cette province, il devient nécessaire de le discuter à fond, afin de ne pas s'exposer à ramasser l'ivraie ou à négliger le bon grain de ses moissons.

C'est ce que nous ferons dès notre retour à Alger.

En attendant, le lecteur peut déjà se faire une idée du laisser aller scientifique de M. Limbery, en le voyant (voir pages 189 et suivantes), presque dans la même page, appeler le même auteur *Ben Dinar*, puis *Abou Dinar*; écrire, à quelques lignes de distance, le nom du fondateur de l'établissement turc d'Alger sous les formes *Haroudj* et *Aroudj*; mettre *alouk* au lieu de *oludj* (en turc) ou *euldj* (en arabe) pour le surnom du pacha Ali el-Fortas, etc., etc.

Cependant, ce n'est pas une raison pour rejeter absolument les compilations de M. Limbery. Seulement, il faut savoir à qui on a affaire. C'est ce que nous tâcherons d'expliquer prochainement.

Quant à la révolte elle-même, où Mourad Bey succomba, nous espérons pouvoir ajouter, dans le prochain numéro, quelques nouveaux détails à ceux que M. Féraud donne ici.

Tombeau de la Chrétienne, 19 juin 1866. A. Berbrugger.

MERS EL-KÉBIR ET ORAN DE 1509 A 1608, D'APRÈS DIEGO SUAREZ MONTANES.

(Voir les nos de la *Revue*, de 52 à 56, inclusivement)

---

§ 2e. LA RAZIA ESPAGNOLE A ORAN.

La razia est une manière de guerroyer suffisamment connue en Algérie où la force des choses en a nécessité un emploi si fréquent. Mais il est intéressant de savoir comment les Espagnols l'ont entendue et appliquée durant trois siècles de domination à Oran. Qui pourra mieux que Suarez nous renseigner là-dessus, lui qui, pendant vingt-sept ans de service africain, a eu tout le loisir d'en observer la pratique et d'en méditer la théorie ? Il s'est, en effet, si bien acquitté de cette double tâche, qu'il ne nous laisse plus que celle d'entremêler ses dires de quelques réflexions ou citations à l'appui et de mettre en regard des récits d'un vieux soldat, fort indépendant par caractère, quelques bulletins officiels émanés des gouverneurs d'Oran. Imprimés à la hâte, sur feuilles volantes, ces documents, contemporains des événements, constituent autant de raretés bibliographiques dont nous nous réjouissons de pouvoir offrir la primeur au lecteur algérien.

Un mot d'abord sur la situation des Espagnols devant la population musulmane des alentours d'Oran ; elle se résume en ce simple énoncé : *Blocus permanent*. Mais, dira-t-on, et l'amitié, le concours, la fidélité des populations soumises, notamment de la grande tribu des Beni-Amer ? Nous verrons bientôt ce qu'il faut rabattre de tout cela ; qu'il suffise de dire, en attendant, que le rayon d'influence de la garnison de cette place était précisément égal à celui que ses razias pouvaient atteindre et que celles-ci n'allaient guère au de-là de deux journées de marche (1). Les

---

(1) On comprend que notre assertion est une sorte de moyenne applicable à l'ensemble de la domination espagnole en Afrique.

musulmans dont les terres se trouvaient dans cette zône étaient bien forcés de payer la *Roumïa* ou l'impôt du Roumi ; mais, d'un autre côté, comme tous les gens faibles, acculés dans une position fausse et qui tâchent de contenter ou du moins de ne pas trop mécontenter les deux partis, ils livraient tacitement le passage aux mores hostiles qui allaient attaquer les chrétiens et ne se faisaient même aucun scrupule de leur dénoncer les entreprises que les Espagnols essayaient contre eux. Comment expliquer, d'ailleurs, sans la connivence de ces prétendus amis, l'apparition si fréquente, et jamais signalée en temps opportun, à la place, de ces bandes hostiles qui venaient intercepter les arrivages jusqu'aux portes d'Oran, et qui, en plein jour, des bords du fossé, lançaient des injures en langue *sabir* (*aljamia*) aux sentinelles espagnoles qui se promenaient sur le rempart ? Mais nous aurons occasion de revenir sur cet important chapitre.

Avant d'exposer le système des razias, Suarez pose en thèse générale que la garnison d'Oran doit compter au moins trois mille hommes de troupes ordinaires afin de suffire au service intérieur et fournir à l'occasion les colonnes actives dont les sorties étaient nécessaires pour maintenir les Mores pacifiques dans leurs bonnes dispositions et châtier les populations hostiles.

Il résume son opinion sur la matière par cette image :

« Ici, l'Espagne doit toujours tenir en arrêt dans sa main » droite une lance bien émoulue, outre une bonne flamberge » au vent, tandis que sa main gauche offre des cadeaux et » des gratifications. »

Si notre auteur n'avait pas écrit au point de vue restreint de l'occupation d'Oran et de Mers-el-Kebir, il aurait sans doute complété son image en ajoutant que la pointe de l'épée doit plutôt menacer le dos que la poitrine de l'ennemi, et Rome lui aurait fourni de nombreuses preuves à l'appui. Car elle tenait ici ses principales forces stationnées à la frontière méridionale, sentant que ses nationaux établis dans le Tel seraient plus efficacement protégés, si l'on prenait ainsi l'indigène du Nord à revers, tout en inquiétant celui du Sud sur sa ligne de retraite, dans le cas où l'envie lui prendrait de venir butiner en dedans des limites militaires. Les traces fréquentes, très-distinctes encore,

des postes qu'elle avait échelonnés depuis les Ziban jusqu'à Msad et au delà, et surtout les magnifiques ruines de Lambèse, quartier-général de la 3e légion, ce noyau romain permanent de l'armée d'Afrique, ont conservé jusqu'à nos jours les témoignages matériels de ce judicieux système que la France a presque entièrement adopté à son tour.

Mais revenons aux humbles razias oranaises et écoutons ce que Suarez va nous en dire. Pour distinguer de notre travail personnel les passages extraits par analyse de son manuscrit, ces derniers seront marqués de guillemets.

L'ESPION.

« Un gouverneur d'Oran, dit notre auteur, ne se décide à ordonner une sortie contre les mores hostiles qu'à la suite de dénonciations et renseignements, provenant d'espions qui appartiennent à deux catégories distinctes.

» Dans la première, ce sera, par exemple, quelque indigène gravement offensé par un puissant personnage, le plus souvent par son cheikh, et qui, ne pouvant se venger lui-même sur le champ, dissimule son ressentiment jusqu'à ce qu'une occasion se présente de faire servir les chrétiens d'Oran à la ruine de son ennemi. Mais si celui-ci est un des chefs soumis à l'Espagne, il faut attendre que, par suite de la mobilité du caractère arabe, il change de parti ou du moins commette quelque imprudence qui permette de le faire passer pour hostile. Au reste, ces affamés de vengeance ont la rancune patiente et savent attendre pendant des années le jour des représailles. Mais, enfin, ce jour si désiré ayant lui et les tentes de l'offenseur se trouvant à la portée de la garnison d'Oran, l'offensé se met aussitôt à l'œuvre. Il débute par une série de promenades d'un douar à l'autre, afin d'habituer à ses absences et surtout pour faire perdre le fil de l'emploi de son temps. Puis, pendant quelqu'une de ces allées et venues, il fait un voyage furtif à Oran, dénonce son ennemi au Gouverneur à qui il communique en même temps tous les renseignements nécessaires pour l'atteindre sûrement.

» Car l'espion dont il s'agit doit, dit Suarez, préciser le ou

les douars à razier, indiquer à quelle tribu et fraction ils appartiennent, combien de chevaux de guerre ils peuvent mettre sur pied, quels autres mores hostiles ils ont pour voisins et qui puissent les soutenir contre les Espagnols ; enfin, à quelle distance de la place sont leurs campements. Là-dessus, le Gouverneur commence à se former une opinion ; mais, s'il est prudent et avisé, il ne se mettra pas en campagne sans avoir bien sondé l'espion lui-même, surtout si les douars dénoncés sont loin de la ville et ont une certaine force. Dans ce cas, il envoie préalablement en reconnaissance, avec l'espion, les Adalid (1) chrétiens et leurs hommes les *Almogatazes*, mores réfugiés à Oran. Ce détachement d'explorateurs va vérifier sur le terrain le rapport de l'indigène et étudier avec détail la route qui mène au but de l'expédition projetée, ainsi que le lieu le plus convenable pour établir l'embuscade de dépôt (2). Il s'assure, surtout, s'il y a des douars *soumis* à portée de cette route ; *car on est certain d'avance que ces douars éventeront la marche des Espagnols, et ne manqueront pas d'en avertir l'ennemi ;* auquel cas le mieux est de faire demi-tour et de rentrer en ville au plus vite. C'est donc là une précaution de premier ordre, et plus d'une opération, bien conçue, d'ailleurs, n'a échoué que parce qu'on n'en a pas tenu compte. »

Ici, Suarèz fournit la preuve de ce que nous avons avancé plus haut sur la nature réelle de la soumission des Mores pacifiques : simple question de distance, elle ne tenait, on le voit, qu'à une proximité trop grande du fameux fer de lance bien émoulu et de la pointe de l'épée nue !

Au reste, la fragilité de pareilles soumissions ne peut étonner que les personnes qui ont la naïveté de croire qu'un peuple dont le cou est sous le pied de l'étranger trouve la situation

(1) Ce qu'on dit ici des *Adalid* définit suffisamment le mot ; ajoutons que ce mot paraît venir de l'arabe *ed-dellil* (le guide) ou *ad-delil*, selon la prononciation espagnole — par transposition du premier *d* qui s'est substitué au *l* final. Ces *adalid* sont les *chouaf* des arabes, les *exploratores* des Romains, dont Procope a dit : ...... *Clam adversus hostes ire consueverunt ut illorum facta vestigata ducibus enuntient.*

(2) Nous avons déjà dit que c'était l'endroit où les chefs d'expéditions laissaient leurs impedimenta et formaient leurs colonnes légères d'attaque.

agréable et chérit même celui qui la lui inflige. Braves gens qui ont tout-à-fait oublié ce que pensait et faisait leur ancêtre Jacques Bonhomme, lorsque sa nuque servit momentanément d'escabeau au pied pesant de John Bull, et comme il s'escrima d'estoc et de taille, le brave Gaulois, en compagnie de Jeanne d'Arc et de ses continuateurs, jusqu'à ce qu'il eut fait repasser le Pas-de-Calais à ce pied incongru, fourvoyé chez nous à une des heures néfastes de la France.

Mais, dira-t-on, voilà qui absout en principe toutes les révoltes des indigènes de l'Algérie ! Nullement : *expliquer* un fait n'étant pas la même chose que l'absoudre, l'analogie dans les faits n'impliquant pas nécessairement l'identité du droit dans deux cas, d'ailleurs très-distincts. Or, les motifs qui nous ont amenés en Afrique n'ont aucun rapport avec ceux qui avaient déterminé l'invasion anglaise du XVe siècle. Car la conquête de 1830 n'a été que l'exécution très-légitime d'une condamnation portée de temps immémorial par le tribunal de l'opinion publique européenne contre la Régence d'Alger qui avait érigé le brigandage en système gouvernemental, proclamant effrontément qu'elle ne pouvait vivre qu'aux dépens des chrétiens. A vrai dire, aux Turcs et aux réfugiés andalous appartenait tout l'odieux de cette combinaison dont les indigènes proprement dits — Kabiles ou Arabes — n'auraient pu empêcher la mise en pratique, quand même ils l'auraient voulu ; mais fallait-il rester inertes devant cette impuissance et tolérer le mal à perpétuité ? De tout temps, la conscience des peuples civilisés a conclu pour la négative. La France n'a fait qu'en tirer la conséquence les armes à la main.

La conquête, si légitime en elle-même, le devint bien plus encore par la conduite du vainqueur qui, fermant l'oreille à quelques voix haineuses, derniers échos des époques où le *væ victis* n'avait pas encore été détrôné par la charité chrétienne, traita le vaincu, autant que possible, en citoyen français. Bien plus, avec l'impassibilité de la force appuyée sur le droit, il sut résister aux défaillances ou aux colères que les bienfaits méconnus excitent parfois dans les cœurs les plus bienveillants ; et l'ingratitude, poussée même jusqu'à la révolte, ne lui arracha

jamais une mesure qui ait outrepassé les limites d'une juste sévérité.

Il va sans dire que cette longanimité n'empêche pas de suivre le judicieux conseil de Suarez et de tenir toujours sa bonne lame hors du fourreau et bien en garde pour recevoir militairement les enragés qui voudraient absolument essayer de sa trempe.

Pour revenir aux explorateurs connus sous le nom d'*adalid*, disons que la quintessence de leurs instructions spéciales se réduisait à ceci : « Chercher les moyens d'exécuter la razia » facilement, avec promptitude et même sans coup férir, s'il » était possible, le but essentiel étant de faire du butin, de » terrifier l'ennemi, plutôt que de se couvrir de gloire. »

On aura occasion de reconnaître que ce programme, peu héroïque, n'était pas dicté par la crainte et que la brave garnison d'Oran aimait assez à en venir aux mains ; mais le devoir des chefs étant de ménager la vie du soldat, ils faisaient naturellement tous leurs efforts pour atteindre le but sans effusion de sang.

« Un gouverneur bien avisé, continue Suarez, outre les précautions indiquées déjà, prend encore celle-ci : il simule des doutes sur la sincérité de l'espion et lui déclare nettement que l'unique moyen de les dissiper c'est d'engager dans sa querelle quelqu'un de ses parents ou alliés. De la sorte, au lieu d'un seul individu compromis dans la tribu qu'il s'agit de razier, il y en a deux, dont le second n'est au fond qu'un otage. Une fois en possession de cette caution supplémentaire, qu'il tient soigneusement renfermée dans une des salles de la Casba, le gouverneur fait exécuter par ses *adalid*, et sous la conduite de l'espion primitif, la reconnaissance dont nous venons de parler. Il est certain que si on a bien soin de n'admettre ce dernier répondant qu'après vérification de sa parenté, avec le premier, une trahison de la part de celui-ci n'est plus guère à craindre.

» Tout gouverneur qui, par imprudence, cupidité ou inexpérience, néglige quelqu'une de ces précautions court des risques dont le moindre est de fatiguer ses troupes par des marches infructueuses ; mais il peut lui arriver bien pis que cela. Car

l'espion, que nulle considération de parenté ne retient, s'il n'a pas fourni d'otage, peut très-bien être assailli de remords religieux ou patriotiques, quand l'expédition est déjà en route ; ou, comme cela s'est vu, ce peut être un faux espion que les insoumis eux-mêmes ont chargé d'attirer les chrétiens dans un piége, par l'appât d'une proie facile. Dans ce dernier cas, la colonne se trouve inopinément en face d'un rassemblement considérable de Mores, et il arrive que les douars qu'elle croyait pouvoir aborder de plain-pied ont été entourés à la hâte de fossés couverts, où les Espagnols viendront se culbuter les uns sur les autres, s'ils tentent l'assaut ; tandis que l'ennemi, en nombre, attend à quelques pas de là ce moment d'inévitable désordre pour tomber sur eux avec avantage.

» La première partie de ce programme de trahison s'est exécutée en 1549, dans la plaine de Zeïdour, chez les Medïouna (de l'Ouest), et le reste aurait suivi, si le gouverneur, don Martin, comte d'Alcaudete, n'avait pas éventé la machination en temps opportun, et repris, au plus vite, le chemin d'Oran. Il va sans dire qu'il fit arquebuser en route le double traître qui l'avait conduit sur ce guépier. »

En 1577, Suarez fut témoin oculaire d'une aventure analogue dont le dénoûment — où il joua son rôle — n'eut lieu que deux ans plus tard. Un espion, à qui le gouverneur d'Oran croyait avoir acheté certains douars, avait, en réalité, vendu les Espagnols à ces mêmes douars à raison d'une *dobla* (3 fr.?) par cavalier et d'une demi-dobla par fantassin. Le marché n'arriva pas à conclusion, parce que, cette fois encore, on eut le bonheur de deviner le piége à propos, et que l'on put rentrer sans encombre. Quant à l'espion, auteur du mécompte, il eut l'art de faire croire à son innocence, sur le premier moment ; mais la vérité finit par être connue ; et, comme il eut l'imprudence de reparaître à Oran, il fut saisi, jugé et condamné à mort. Suarez, qui faisait partie du peloton chargé de l'exécution, raconte qu'on l'attacha à un poteau en face de la vieille ville, près des *caleras* ou fours à chaux, et de la grosse tour, et que là, il fut bien et dûment arquebusé.

« Ces dangers de trahison, toujours imminents, dit notre

auteur, obligent les gouverneurs prudents à ne jamais lâcher l'espion qu'après la réussite de la razia proposée par lui ; ou, si l'opération a manqué, qu'après qu'il est bien établi que ce n'a pas été sa faute. »

Suarez aborde ensuite une deuxième catégorie d'espions que l'on recrutait parmi les *Almogatazes*, ces réfugiés mores à qui l'accès de leur tribu était interdit, par suite de quelque vieille félonie commise par eux au bénéfice des chrétiens et au préjudice de leurs compatriotes. Poussés une première fois à un acte de trahison par une soif de vengeance, ces transfuges en étaient venus à pratiquer habituellement et par métier ce qu'ils avaient fait par passion dans le principe. Dès lors, tout autre séjour que celui d'Oran leur devenait impossible. Aussi, les Espagnols les y avaient reçus, organisés, casernés, en leur accordant la paye de fantassin.

« Ces individus, voués désormais à l'espionnage, dit Suarez, sont toujours en quête de mores hostiles ; et comme leur qualité de renégats politiques reconnus rend fort périlleux pour eux toute excursion un peu lointaine, ils aiment beaucoup mieux opérer dans la zone des mores pacifiques. Spéculant sur l'imprudence et l'incurie de ces derniers, qui, tantôt, laissent une tente hostile s'établir momentanément sur leur territoire, ou négligent d'aller faire renouveler leurs saufs-conduits aux époques réglementaires, ils transforment ces légers délits en autant de graves attentats contre la domination espagnole. »

Faire tomber sur l'innocent un châtiment qui ne doit atteindre que le coupable, nous semble une atroce combinaison ; mais aux yeux des Almogatazes, ce n'était qu'une peccadille. Ils ne doutaient pas d'ailleurs de l'assentiment des Espagnols, car ils comptaient sur leur ignorance des choses du pays et sur le penchant assez naturel qu'ils avaient pour la razia. En effet, habituellement resserrés entre d'étroits remparts, ces soldats, presque tous jeunes et vigoureux, saisissaient avec empressement toute occasion de sortir de leur monotone prison. Et puis, la razia n'offrait-elle pas un aliment à leur humeur batailleuse, en même temps que ses produits amélioraient leur position matérielle ? Ils n'étaient pas seuls, du reste, à faire ce

dernier calcul ; et les révélations de Suarez nous apprennent que les chefs, qui se taillaient naturellement la part du lion dans le partage, recherchaient avec non moins d'ardeur que leurs subordonnés les occasions de faire du butin.

Cependant, on doit rendre cette justice aux Almogatazes que s'ils faisaient piller un peu légèrement leurs coreligionnaires, ils trahissaient très-rarement les Espagnols. Il est vrai que, mariés presque tous, ils avaient à Oran une famille qui répondait pour eux ; aussi, leur accordait-on plus de confiance qu'aux débutants dans l'espionnage.

D'après M. Fey (*Hist. d'Oran*, p. 163), leur quartier à Oran était situé au pied de la Calera, ou chaufournerie, dans la rue de l'Arsenal, et consistait en quatre vastes cours fermées par des murs, auxquels des gourbis s'adossaient intérieurement. Il ne voit en eux que des spèces de spahis dont les gouverneurs se servaient pour faire du butin sur les insoumis. Les explications fournies par Suarez donnent une idée plus complète du rôle de ces auxiliaires musulmans, dont nos guerres d'Afrique nous ont appris à connaître et à apprécier les tristes équivalents.

Nous en avons fini, Dieu merci ! avec ces rebutants préliminaires où l'espion et le traître usurpaient forcément le premier rôle ; nous voici arrivé à la partie vraiment militaire du sujet ; les transfuges s'effacent et c'est maintenant le soldat qui entre en scène. Mais laissons la parole à notre informateur habituel.

LE DÉPART.

« Dès qu'une expédition a été décidée contre les Arabes, nous dit-il, le gouverneur d'Oran ordonne au sergent-major (major de place) d'avertir les gens de guerre d'avoir à faire la *mochila* (1), ou approvisionnement de route, en vivres, munitions, etc., le tout pour une période maximum de cinq jours, temps le plus long qu'un détachement puisse rester dehors ; il indique

(1) Ce mot, qui paraît d'origine arabe, signifie *besace*, dans le sens propre, et approvisionnement en prenant le contenant pour le contenu.

aussi l'heure du départ, et veille à ce qu'on se procure les meilleures mules du pays, pour porter la poudre, les balles de toutes sortes ainsi que les mèches d'arquebuse et de mousquet (1). Ce petit convoi marche sous la garde de 12 artilleurs choisis parmi les plus jeunes et les plus dispos, lesquels sont chargés en outre de distribuer les munitions aux soldats, lorsque dans le cours de l'expédition ceux-ci se trouvent avoir épuisé l'approvisionnement particulier dont il a été parlé plus haut. Les bêtes de somme sont conduites par des muletiers qui tous connaissent le maniement des armes et peuvent, au besoin, grossir le nombre des combattants.

« L'ordre du jour désigne les soldats qui font partie de la colonne et ceux qui restent à la garde des places d'Oran et de Mers-el-Kebir sous le commandement du plus ancien capitaine de ces garnisons. Car le gouverneur accompagne ordinairement la troupe dans les razias et sorties, sa présence y étant nécessaire. En effet, il est convenable qu'il soit là pour voir ce qui s'y passe, mûrir ses plans d'attaque jusqu'au moment de l'exécution, les modifier au contact des circonstances imprévues et en bien assurer l'exécution. Cela ne se ferait pas aussi bien, si le chef n'engageait point, par sa présence, sa vie aussi bien que celle du dernier des soldats (2).

« L'expédition sort de nuit si l'on craint d'être éventé aux environs d'Oran qui sont une contrée plane et découverte (3) : l'heure du départ se règle sur la distance à parcourir.

---

(1) *L'arquebuse* succéda immédiatement à l'arc des anciens et est la première en date parmi les armes à feu portatives. On commença à l'employer vers la fin du règne de Louis XII. Le mousquet fut inventé un peu après par les Russes; à l'époque où servait Suarez, les Espagnols en fabriquaient qui portaient fort loin et dont les balles, d'un fort calibre, faisaient de terribles blessures; mais ils avaient l'inconvénient d'être d'un poids considérable et, par conséquent, d'un maniement difficile. Le fusil que les Français inventèrent en 1630 fit disparaître toutes ces armes imparfaites et incommodes. Le mousquet et l'arquebuse s'enflammaient au moyen d'une mèche que le soldat appliquait au bassinet, d'où la double difficulté de bien viser et de tirer vite.

(2) Plusieurs gouverneurs ont été tués dans ces sortes d'expéditions dont le danger devenait extrême, pour peu qu'il y eût trahison de la part de l'espion.

(3) Les routes suivies habituellement par les expéditions espagnoles passaient, en effet, par la plaine d'Oran, soit que l'on opérât à l'Est, au Sud ou à l'Ouest. Cette plaine était alors inhabitée, au moins dans la partie la plus rapprochée de la place.

« Au moment où la troupe dépasse la porte de la ville, on compte tous les hommes, sans exception, ce qui est facile, vu que l'on sort, gens et bagages, sur une longue file (*hilo*), comme les grues, une compagnie derrière l'autre, le capitaine en tête, suivi de son enseigne portant sur l'épaule et enroulé le guidon de la compagnie (1). La cavalerie arrive après l'infanterie et elle est suivie par le bagage. La colonne entière défile ainsi devant le Gouverneur qui se tient à la porte, en dedans, éclairé par des torches, si le départ a lieu la nuit. Il sort de la ville le dernier et la troupe l'attend au dehors. Puis, lorsqu'il est bien constaté que chacun est à son poste et que tout se trouve bien en ordre, la colonne enfin s'ébranle et part.

Pour traduction ou analyse,

(A suivre) A. BERBRUGGER.

---

(1) Chaque compagnie avait alors son enseigne ou guidon.

EXPLORATION

DU TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE.

Résultats obtenus.

Dans notre dernier numéro, nous avons annoncé succinctement le succès qui a couronné les recherches entreprises par ordre de l'Empereur au mausolée de l'ancienne dynastie mauritanienne. Nous complétons l'œuvre, aujourd'hui, en donnant la description de l'hypogée qui se développe dans l'intérieur de ce monument sur une étendue de *cent soixante dix mètres;* puis celle de la partie extérieure mise à découvert par le travail de déblai.

Avant tout, rappelons le programme de l'entreprise et la série des travaux qui en ont amené l'entière réalisation.

Ce programme se résume ainsi :

1° Déblayer une partie assez considérable de cet édifice symétrique pour que le tout pût être complètement connu;

2° Pénétrer dans la partie intérieure du monument, soit en découvrant son entrée naturelle, soit en s'y ouvrant un accès forcé, d'après les indications de la sonde artésienne.

Dans cette double tâche, les explorateurs s'imposaient la loi, qu'ils ont fidèlement observée (1), de ne pas déranger une seule des pierres restées à leur place primitive; en un mot, de n'ajouter, de leur fait, aucune détérioration à celles déjà trop nombreuses que le Tombeau de la Chrétienne a subies de la part des hommes, bien plus que par l'action du temps.

Quant à la série des travaux qui ont enfin conduit à un but poursuivi depuis plusieurs mois, ils se résument dans les dates suivantes :

(1) Le lecteur intelligent ne considérera pas, sans doute, comme une infraction à cette loi, l'entrée en galerie de mine dont il sera bientôt question; car çà a été un cas de force majeure tout-à-fait exceptionnel, auquel il était impossible de se soustraire.

5 mai. — A 2 heures un quart de l'après-midi, le sondage n° 13 accuse l'existence d'une cavité située à 6m 75c derrière la fausse porte du Sud et presque au niveau du sol. En éclairant le trou de sonde, on constate que cette cavité, haute de plus de deux mètres, est bâtie. On est donc dans un caveau ou dans une galerie. Après avoir dégagé les abords de l'endroit que ces mesures indiquent comme devant être le point d'attaque, on commence, le 12 mai, le boyau de mine qui doit conduire à la cavité dont il s'agit. Deux sapeurs du génie, aidés de quelques hommes du pénitencier militaire de Bab-el-Oued, et dirigés par un caporal de leur arme, exécutent cette besogne spéciale avec l'intelligence et la circonspection commandées par une circonstance où il s'agissait à la fois de ménager les travailleurs et l'édifice.

15 mai. — Dès la veille, on avait eu connaissance de l'extrados d'une voûte. On perce cette voûte; et enfin, à 4 heures du soir, M. Berbrugger, directeur des travaux, put descendre dans l'hypogée, accompagné par son collègue M. Mac Carthy et par M. le général Faidherbe, venu pour visiter le monument, et qu'un heureux hasard rendit témoin de la découverte.

18 mai. — On avait reconnu, au moment même de l'entrée par la galerie de mine, que les caveaux mortuaires avaient été violés et dépouillés de tout ce qu'ils contenaient dans le principe. On chercha naturellement par où les violateurs avaient pénétré dans l'édifice; mais aucune entrée quelconque, naturelle ou forcée, ne s'offrit d'abord aux regards. Il faut dire que l'état d'encombrement du premier des trois caveaux, mais, surtout, celui de la galerie principale sur une assez grande étendue, opposait des obstacles sérieux aux recherches et aux études. Quant à la galerie, elle était obstruée parfois jusqu'à la voûte et il fallait alors ramper pour en continuer le parcours.

On dut donc entasser provisoirement ces matériaux sur un côté de la muraille pour que l'autre demeurât libre à la circulation; cette besogne faite, la recherche de l'entrée primitive put être reprise dans de meilleures conditions et ne tarda

pas, en effet, à aboutir. Ce qu'il y a de curieux, c'est que la découverte eut lieu simultanément au dedans et au dehors; par les hommes qui, à l'intérieur, travaillaient au dégagement d'une galerie obstruée et par ceux qui, extérieurement, achevaient le déblai de la fausse porte de l'Est.

Un dernier coup de pioche entama le léger rideau de terre placée entre les deux chantiers, qui, déjà, depuis quelques minutes, s'entendaient réciproquement travailler et parler; la lumière du jour inonda alors l'entrée de l'antique hypogée des rois de Mauritanie, montrant aux hommes du dehors ce souterrain mystérieux que l'on cherchait depuis si longtemps et à ceux du dedans le plateau du Tombeau éclairé par un splendide soleil.

C'était le dernier acte de l'entreprise, et la tâche de l'exploration était désormais accomplie selon les termes du programme et dans ce qu'elle avait d'essentiel. Il ne restait plus à exécuter que certains travaux complémentaires dont nous entretiendrons le lecteur en temps opportun.

Après ce préambule, commence la partie descriptive de ce travail par l'hypogée, en le prenant, bien entendu, à son entrée naturelle, celle dont on vient de lire la découverte.

Avant corps.

L'entrée primitive de l'hypogée se trouve en contrebas du sol extérieur, sous le vantail de droite de la fausse porte de l'Est.

Devant cette entrée, et séparé d'elle par un espace de 3m 37c seulement, est un massif en pierre de taille, auquel manque tout-à-fait l'assise supérieure, outre quelques blocs de l'assise qui subsiste encore; cette espèce d'estrade, ou reposoir, qui mesure 7m 75c d'Est en Ouest, sur une largeur de 2m 70c, était probablement destinée à recevoir le corps du royal défunt, pendant que l'on fouillait pour mettre l'entrée à découvert et que l'on accomplissait la dernière cérémonie extérieure, la crémation du cadavre. Car il est très-probable et important à noter, dès à présent, que Juba le jeune, prince complètement romanisé, a dû être soumis à l'incinération comme ses affranchis dont

l'hypogée, découvert il y a onze ans, a enrichi le musée de Cherchel (*Caesarea*), de leurs ossuaires, qu'on a trouvés encore remplis d'os calcinés.

En rétablissant, par la pensée, l'assise supérieure qui manque aujourd'hui — ce qui exhausserait ce reposoir de 50c — et en le comparant à la base du monument, on acquiert la conviction que, dans son intégrité, il s'élevait de beaucoup au-dessus du sol; particularité dont le lecteur est prié de prendre note, et qui se retrouve dans le Medracen, monument analogue, mieux conservé, mais beaucoup moins considérable, de la province de Constantine.

Porte primitive.

Lorsque, pour l'introduction du royal défunt dans le monument, la fouille était achevée, entre celui-ci et l'avant-corps, sous la fausse porte de l'Est, on se trouvait en face de trois pierres, d'égales dimensions, posées en long l'une sur l'autre et faisant partie du parement extérieur de l'édifice dont elles se distinguaient toutefois par cette particularité qu'elles étaient appareillées à *joints correspondants*, au lieu de l'être à *joints contrariés*, comme tout le reste du revêtement. C'est-à-dire que leurs joints se répondaient de telle sorte que les trois ne formaient à l'œil qu'une même ligne verticale.

Cette circonstance, rapprochée de celle du reposoir n'existant que devant la porte de l'Est et émergeant, par une forte saillie, du sol où il était encastré, indique assez clairement que les architectes du Tombeau de la Chrétienne n'ont pas eu la pensée d'en dissimuler l'entrée. Sous ce rapport, ils ne se sont nullement inspirés des traditions architecturales égyptiennes qui comportaient une recherche infinie dans le nombre et la nature des précautions propres à défendre l'accès de la fameuse salle dorée qui recélait la momie. Aussi, en présence de particularités aussi apparentes et significatives que celles qui viennent d'être indiquées, le chercheur le moins attentif devait avoir l'esprit en éveil. En un mot, il aurait fallu être aveugle pour ne pas les voir et bien inintelligent pour n'en pas saisir la déduction naturelle.

Après avoir enlevé les trois pierres dont on vient de parler, on avait devant soi une dalle formant porte et qui avait été engagée, au moment même de la construction, dans des rainures ménagées dans les pierres environnantes. La rainure supérieure, qui n'avait pas moins de 1m 50c en hauteur, recevait la dalle porte lorsqu'on faisait remonter celle-ci avec un levier et à l'aide de cales de hauteurs graduées. L'emploi de ce levier avait laissé une trace profonde dans la rainure inférieure.

On reconnaît ici un mécanisme analogue à celui des herses dans les places fortes, surtout celles du moyen âge.

Premier couloir.

Quand la dalle-porte était soulevée à la hauteur convenable, on avait accès dans un couloir haut de 1m25c, large de 83c sur une longueur de 3m55c, couloir dallé en lozange et à plafond de pierres d'un très-fort appareil.

Avant de déboucher dans le caveau voisin, on rencontrait une deuxième dalle-porte, semblable à la première, comme dimensions et mécanisme.

Au moment de la découverte, toutes deux étaient brisées et il n'en restait pas la plus légère trace. Les rainures seules en signalaient l'existence.

Caveau des lions.

Il est ainsi appelé, à cause d'un lion et d'une lionne qu'on y trouve sculptés assez grossièrement sur le linteau de la porte du deuxième couloir, celui par lequel on passe dans la grande galerie.

Sculpture unique dans l'hypogée, celle-ci semble l'œuvre spontanée de quelque tailleur de pierres. Pour l'honneur de Juba II, ce grand ami des sciences, des lettres *et des arts*, il faut admettre qu'il ne l'a pas commandée ni peut-être même vue. Au reste, le lion, type zoologique tout national en Afrique, se rencontre assez fréquemment sur les monnaies antiques de cette contrée. Ici, en mettant une lionne en regard du lion, a-t-on prétendu faire allusion à Cléopâtre Séléné ? Cela semble assez probable.

Le caveau des lions, orienté de l'Est à l'Ouest comme le couloir d'entrée, est, dans son prolongement : long de 5m29c avec une largeur de 2m49c, il a sous voûte une hauteur de 3m50c. Sa voûte, en berceau ou plein-cintre, s'appuie sur les parois situées au nord et au sud.

Au fond de ce caveau, c'est-à-dire dans le mur droit occidental, on aperçoit une excavation faite à une époque probablement antique, par des chercheurs de trésors, sans doute ; elle plonge vers le centre du monument sur une longueur de 6m95c, avec une largeur de 2m40c à l'orifice, et dans une direction ouest 10° Nord.

Les matériaux qu'on en avait extraits encombraient encore le caveau lors de la découverte de l'hypogée.

Notre sondage n° 3 avait donné au fond de cette excavation ; mais comme le trépan n'était tombé que de quelques centimètres, une chute, si peu importante d'ailleurs et qui arrivait souvent, à cause du fréquent emploi de la caillasse dans la construction, éveilla si peu l'attention, que le journal de sondage ne la mentionne même pas. Au fait, rien ne pouvait faire pressentir que cette cavité insignifiante était en communication avec l'hypogée.

Le caveau des lions comme ceux qui restent à décrire et comme la galerie principale elle-même, est dallé en lozange et bâti en pierres de taille dont les trois assises inférieures ont chacune une hauteur de 53c, tandis que celles d'en haut, les voussoirs, n'ont que 20c et semblent au premier aspect plutôt de grandes briques posées à plat que des pierres proprement dites. Mais les arrachements de notre boyau de mine, et ceux de la grande excavation dont on va parler tout à l'heure, ont permis de constater que, sauf la hauteur d'assise, ces voussoirs ont les mêmes dimensions que les pierres des pieds-droits.

Nous avons dit que ce caveau est dallé en lozange, c'est-à-dire à la façon des voies romaines ; ajoutons que l'hypogée est ainsi pavé dans tout son développement et que les pierres employées à ce pavage sont entaillées à un de leurs angles de manière à rendre les emboîtements plus complets.

Le caveau des lions est percé de quelques trous des deux

côtés de la naissance de la voûte : ces trous, irréguliers de forme et irrégulièrement espacés, semblent avoir été faits pour installer une soupente. Des cheveux trouvés dans les fissures des murailles rappellent un usage encore subsistant parmi nos Indigènes qui cachent ainsi les cheveux qui restent après le peigne ou qu'ils coupent, et jusqu'aux rognures d'ongles, de peur qu'un ennemi ne s'en empare pour en faire la base d'opérations magiques contre leurs personnes. Nous reviendrons sur cette circonstance.

Deuxième couloir.

Il s'ouvre dans la partie de droite et presqu'au fond du caveau, qu'on vient de décrire, sous le linteau où sont sculptés le lion et la lionne.

Ce 2e couloir, de même hauteur que le premier et long de 2m 07c, était jadis fermé, comme lui, par une dalle-porte dont quelques débris restent encore engagés dans les rainures de gauche et inférieure.

Galerie principale.

En débouchant du deuxième couloir, on se trouve sur le palier de la grande galerie en face d'un escalier de sept marches dont il ne subsistait plus que des amorces, à droite, au moment de la découverte. Pour faciliter la circulation et garantir la sûreté des visiteurs, le Directeur des travaux a dû le faire rétablir, mais, d'après son plan primitif, et sans rien changer aux amorces indiquées ci-dessus ; de sorte que la restauration moderne est toujours facile à distinguer du travail antique.

La différence de niveau entre le palier et la galerie principale est de 1m 15c. Celle-ci, mesurée dans son axe, présente un développement de 149m 02c ; sa largeur varie dans sa partie casi-concentrique, entre 2m 04c et 1m 98c ; mais sa partie rentrante n'a qu'un m. 50c. Sa hauteur générale sous clef de voûte est de 2m 42c. Si l'on ajoute au chiffre de 149m 02c, celui de 21m, longueur des trois couloirs et des trois caveaux, on arrive à un total de 170m 02c pour le développement général de l'hypogée ; notre hypogée est donc, proportion gardée, plus considérable que celui de la grande pyramide.

En mettant le pied sur la septième marche de l'escalier dont nous parlions tout-à-l'heure, on est au niveau définitif de la galerie principale dont nous allons faire suivre le parcours au lecteur, en lui signalant successivement ce qui peut mériter son attention sur la route.

Faisons-lui remarquer, d'abord, de petites échancrures pratiquées à droite et à gauche dans les parois, à des distances alternantes d'environ trois mètres, et qui ont la forme d'un quart de sphère creuse ; la trace de fumée qui se remarque au-dessus d'un assez grand nombre d'entre-elles indique leur destination (1). Cela rappelle le mur d'enceinte du Bo-Malloa, temple de Ceylan, « mur orné *d'ouvertures* triangulaires pour y placer les lampions pendant les fêtes et cérémonies, » dit M. Daniel Ramée, dans son histoire de l'architecture (1.107).

Les échancrures de notre galerie principale ont eu évidemment une destination analogue ; mais il faut ajouter qu'elles n'ont pas été assez souvent employées pour que la fumée qui se remarque au-dessus de quelques-unes puisse être attribuée aux illuminations funéraires faites à l'occasion d'obsèques royales.

En effet, il n'a pu y avoir, on le verra, que deux cérémonies de ce genre, une pour Cléopâtre Séléné, l'autre pour Juba ; et ce n'était pas assez pour produire l'épaisse couche fuligineuse que nous signalons. D'ailleurs, si c'était là la cause, toutes les échancrures auraient ces mêmes traces de fumée, tandis que le plus grand nombre n'en offre aucune apparence.

Mais le mausolée de Mauritanie a eu d'autres habitants que les hôtes royaux auxquels il était destiné, habitants très-vivants qui, s'ils n'ont pas toujours demeuré là, y ont au moins fait quelque séjour et pris plus d'un repas, comme le témoignent certains objets ou débris recueillis en ce lieu et dont il sera parlé plus loin.

---

(1) Nous parlons de l'état des lieux au moment de la découverte, car, depuis celle-ci, bien des traces modernes de fumée se rencontrent sur les murs ; elles ont été produites par l'éclairage qu'il a fallu établir pour les travaux intérieurs de déblai.

A propos d'habitants, il ne faut pas oublier les seuls qui se soient rencontrés — et en assez grand nombre — dans le souterrain royal au moment de sa découverte ; c'est-à-dire, l'araignée rousse, *aranea Monumenti*, qui tisse des cocons d'une remarquable blancheur dont les murailles étaient tapissés entre l'escalier et la grande excavation, sans doute parce que cet endroit était le plus humide de l'hypogée.

A quelques pas de l'escalier, on trouva au moment de la découverte de l'entrée, un mur en pierres sèches qui barrait presqu'entièrement la galerie principale. Là, comme dans le caveau des lions, des trous avaient été pratiqués grossièrement et avec beaucoup d'irrégularité à la naissance de la voûte, sans doute pour recevoir des poutrelles et établir une soupente. Là aussi on trouve des cheveux cachés dans des trous des murailles. Cette circonstance et la présence de nombreux débris de poterie berbère font supposer qu'à une époque fort ancienne (1) quelque famille indigène s'était cantonnée dans le mausolée royal où elle avait pris juste ce qu'il lui fallait d'espace pour se loger commodément, s'isolant du reste par le mur en pierres sèches. Comme la superstition a toujours régné en Afrique dès les temps les plus reculés, on peut croire que la crainte des génies et surtout des revenants a été la cause principale de l'érection de ce mur en pierres sèches. Cependant, la précaution a-t-elle été toujours suffisante et les braves berbers établis en ce lieu n'ont ils pas eu plus d'une fois le sommeil dérangé par certains bruits étranges, ceux de quelque tempête qui rugissait au dehors, par exemple, et que le remords changeait dans leur imagination troublée, en protestations d'ombres royales contre la profanation permanente de leur mausolée ?

Quoi qu'il en soit, ce mur en pierres sèches a dû disparaître devant la nécessité de rendre la circulation libre et de restituer au souterrain sa physionomie primitive.

Non loin de là, on remarque dans la voûte un trou de

(1) On verra plus loin les motifs qu'il y a de penser que la connaissance de l'entrée du Tombeau de la Chrétienne s'est perdue lors de l'invasion des arabes, vers la fin du 7e siècle de notre Ere.

l'épaisseur d'un voussoir, débile et impuissante tentative de quelque pauvre chercheur de trésors, tentative de pygmée, si on la compare à l'audacieuse excavation qui se rencontre à quelques pas de là.

Quand on a dépassé de trois mètres la partie de la galerie principale qui répond intérieurement à la fausse porte de l'Ouest, on trouve sur la gauche un grand éventrement de l'édifice, pratiqué à une époque sans doute très-ancienne et poussé sur une longueur de 15m 70c vers l'axe, avec une audace qui épouvante au premier abord.

On a vu, dans des articles précédents, que le mode de construction du noyau de l'édifice ne nous inspirait pas grande confiance : en effet, l'emploi alternatif, dans les assises, de pierres de tailles et de moellons irréguliers, ou même des éclats de pierre vulgairement appelés caillasse ; l'irrégularité des pierres de grand appareil comme taille et hauteur ; l'absence d'un mortier qui suppléât à leur manque ordinaire de juxtaposition complète, ou du moins l'emploi fort rare d'ailleurs, d'un simple mortier de terre rouge, n'étaient pas des circonstances propres à encourager dans la pensée de pénétrer le monument par une galerie horizontale d'une certaine étendue. Hé bien, l'étude attentive de la grande excavation qui nous occupe en ce moment prouve qu'on avait eu tort de ne pas se fier au monument : la preuve en est dans cet éventrement où l'on a dû cheminer sous des assises en suspension à une assez grande hauteur ; et, ce qui est plus fort, sous des masses de caillasse plaquées dans la terre rouge, qui se maintiennent comme un plafond très-horizontal, sans que l'examen minutieux du sol qui est au-dessous montre qu'une seule pierre, petite ou grande s'en soit détachée dans l'espace de temps écoulé entre l'abandon du souterrain et notre découverte, espace qui doit se compter par siècles.

Cependant, comme l'introduction de l'air extérieur, par suite de nos travaux, peut altérer cet état de choses, il sera prudent de faire en cet endroit des travaux de consolidation.

Pour accomplir une fouille aussi hardie, les chercheurs de trésors ont dû percer la paroi de la galerie principale, pied-

droit et voûte, sur une largeur d'un mètre. Cette trouée et celle que nous avons dû faire de notre côté pour l'entrée par boyau de mine, derrière la porte du sud, ont révélé des particularités intéressantes à constater sur le mode de construction.

Dans cette partie de l'édifice, les pierres ont été liées, non-seulement par des crampons, comme au revêtement extérieur, mais aussi avec du plâtre. Ce genre de mortier apparaît du reste dans les joints du parement extérieur de la galerie en plusieurs endroits (1), surtout au fond de la galerie principale, partie la moins exposée à l'action de l'air extérieur et qui par ce motif est la mieux conservée à tous égards.

Ici les crampons de scellement encastrés dans des mortaises à queues d'aronde sont tout en plomb, tandis que dans ceux du revêtement extérieur de l'édifice, ils sont généralement en bois enveloppé d'une gangue de plomb. Les avis sont encore partagés sur la nature de ce bois dont l'appréciation n'est pas facile après tant de siècles ; les uns y voyant de l'olivier et d'autres du chêne, du thuya ou du cèdre. Heureusement, les échantillons ne manquent pas pour exécuter les analyses propres à dissiper cette incertitude.

Les débris de toute nature recueillis au fond de cette excavation prouvent qu'elle a été habitée à une époque inconnue mais nécessairement très-ancienne. On y a trouvé entre autres choses une mâchoire inférieure humaine qui avait été soumise à l'action du feu.

Mais reprenons notre promenade dans la galerie principale.

A une trentaine de mètres de la grande excavation, on trouve à droite le boyau de mine par lequel on a d'abord pénétré dans le monument, le 15 mai dernier, puis en face de ce boyau le trou du sondage n° 13 qui a signalé l'existance et l'emplacement d'une cavité bâtie au sein de l'édifice.

A quarante mètres environ de ce boyau et de ce trou de sonde, la galerie principale que nous faisons parcourir au lecteur cesse d'être *quasi* concentrique (2) et se replie brusquement

(1) Le plâtre a été aussi employé à l'extérieur du tombeau, dans le revêtement, surtout aux fausses portes.

(2) Sa distance du revêtement extérieur varie entre $4^m 60^c$ et 7^m.

à gauche pour se diriger bientôt droit sur l'axe du Tombeau. On ne tarde pas à atteindre l'entrée d'un couloir long de 2^m et large de 1^m, qui fermait au moyen d'une dalle-porte semblable aux trois qui ont été déjà décrites. Celle-ci portait la trace d'avoir été soulevée à l'aide d'un levier, puis calée avec une pierre ; mais il semble que les violateurs du Tombeau, fatigués de la lenteur de cette manœuvre, se soient décidés à briser la dalle dont toute la partie droite ne se retrouve plus, le reste demeurant encore engagé dans les rainures.

Ce quatrième couloir, aboutit à un caveau voûté en berceau, de même appareil que la galerie, et dont la plus grande dimension est, de droite à gauche entre les deux murs de fond, de 4^m et de $1^m 50^c$ dans l'autre sens. La partie de droite porte la trace d'une tentative de fouille.

C'est dans ce premier caveau et le plus petit qu'ont été trouvés les perles et le bouton à biseau de cornaline orientale ainsi que des fragments de bijoux égyptiens.

De ce caveau, un couloir long de $3^m 40^c$ et large de 1^m, ayant comme les précédents une hauteur de $1^m 25^c$, conduit au caveau principal, lequel a son centre précisément dans l'axe du monument. Ici, une digression devient nécessaire.

On se rapelle que le premier sondage devait précisément traverser le tombeau de haut en bas par le centre. Il est naturel dès-lors de se demander pourquoi il n'a pas rencontré ce caveau principal, qui est précisément dans l'axe : c'est parce que, abusé par un renseignement inexact d'après lequel le signal géodésique de l'Etat-major aurait été placé sur l'axe même de ce monument, on sonda sur ce point qui, par le fait, se trouve à $1^m 97^c$ au Nord-Est de l'axe. Hâtons-nous d'ajouter que ce qui diminue le regret de la méprise, c'est que les sondages qui ont suivi ce premier auraient toujours dû être exécutés pour acquérir la certitude que le massif de la construction ne contenait pas de galeries ou caveaux supplémentaires sur d'autres points.

Mais revenons à notre caveau central également voûté en berceau et qui mesure 4^m de droite à gauche sur 3^m dans l'autre

sens. Les parois, sauf celle où débouche le couloir, offrent des niches destinées sans doute à recevoir des lampes ou des vases funéraires, la dalle-porte qui fermait le couloir était brisée à gauche et il ne restait que la partie droite dans les rainures.

On avait, à une époque antique, introduit dans ce caveau deux dalles arrachées au pavage de la grande galerie. C'était probablement pour servir de siège aux individus qui trouvaient un refuge et même une habitation dans ce souterrain, ainsi que le témoignent diverses traces dont il sera parlé plus amplement en temps opportun.

(à suivre) A. BERBRUGGER.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54 et 56.)

CHAPITRE XXXVI.

LA GRANDE MOSQUÉE, RUE DE LA MARINE.

Dans chaque ville mahométane il y a un temple désigné sous la dénomination de Grande Mosquée et qui correspond, jusqu'à un certain point, à une cathédrale. La Grande Mosquée est le siège du Muphti (chef religieux ; docteur et interprète de la loi), qui y remplit les fonctions d'imam (officiant) et de khetib (prédicateur), le vendredi de chaque semaine et à l'occasion de l'*aïd el Kebir* (la grande fête), et de l'*aïd esseir* (la petite fête).

La Grande Mosquée actuelle d'Alger faisait évidemment partie de la ville berbère, mais la date de sa fondation, contemporaine, sans doute, de l'installation des Beni Mezerenna sur les ruines d'Icosium, ne saurait être précisée, puisque les matériaux font défaut pour cette période de l'histoire de l'Algérie. On ne peut même rappeler les restaurations ou les modifications que cet édifice a dû subir dans le cours de plusieurs siècles. Deux indications chronologiques se présentent seules à mes recherches. Voici la première de ces indications que j'emprunte à l'excellent article que M. l'abbé Bargès, professeur d'hébreu à la Sorbonne, a publié dans la livraison d'avril 1857 de la *Revue de l'Orient, de l'Algérie et des colonies* :

«............ Nous croyons faire une chose agréable au lecteur en lui signalant une autre inscription qui se lisait anciennement sur le *minbar* ou chaire de la Grande Mosquée d'Alger, et qui peut servir à déterminer d'une manière approximative la date de la fondation de ce temple. Cette inscription se trouve rapportée dans le dernier folio de l'histoire des Beni Abd el Wad, par Yahia Ibn Khaldoun, manuscrit de notre collection que paraît avoir été copié il y a une centaine d'années..... »
» Louange à Dieu ! Au nombre des choses qui ont été trouvées
» écrites à Alger la bien gardée, sur le minbar de la Grande
» Mosquée en caractères coufiques et liés, on lit ce qui suit :
» *Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Ce minbar a été achevé*

» *le 1er Redjeb de l'an 409. Ouvrage de Mohammed.* » Il faut remarquer que l'an 409 de l'hégire correspond à l'an 1018 de notre ère; l'existence de la Grande Mosquée à cette date est donc certaine. »

Le second de mes documents est une inscription gravée sur plaque de marbre blanc et placée sur l'un des murs et près de l'entrée du minaret, dans l'intérieur de la mosquée. Elle nous apprend que le minaret actuel de la Grande Mosquée a été bati en 1324 par Abou Tachfin, roi de Tlemcen. Voici le texte de cette inscription et la traduction que j'en ai faite, d'après un estampage qui m'a été communiqué par M. Serpolet, architecte-voyer de la ville d'Alger et membre de la Société Historique Algérienne (1).

بسْم الله الرّحمن الرحيم صلى الله على سيدنا محمد

لمّا تمم امير المسلمين ابو تاشفين ايدّه الله ونصره منار

الجَزاير فى مُدّة اولها يوم الاحد السابع عشر من ذى قعدة

من عام اثنين وعشرين وسبعماية وكان تمامها وكمالها

في غرة رجب من عام ثلاثة وعشرين وسبعمائة نادا المنارُ

المذكورُ بلسان حاله الحالى اى منار حاله في الحسن كحالى

اقَامَ اميرُ المسلمين تفافحًا كسانى بها حُسْنًا وتمّ بُنْيَانى

وقابلنى بَدْرُ السّماء وقَالَ لى عَلَيْكَ سلَامى ايُها القمر الثانى

فَلَامنظر يسبى النفُوس كمنظرى الا فَانْظروا حُسْنى وبهْجة تيجانى

فزاد الاهى رفعةً لهِمّتى كَما زَادَ في شَانِى وَرفَعَ ارْكانى

وَلَا زَال نصْرُ الله حَوْل لوايه رفيقًا له تالٍ وجيْشا له ثانى

(1re *ligne.*) Au nom de Dieu clément et miséricordieux ! Que Dieu répande ses grâces sur notre seigneur Mohammed !

(1) La *Revue de l'Orient* a publié dans sa livraison d'avril 1857, une traduction de cette inscription, due à M. l'abbé Bargès

(2e *ligne.*) Lorsque le prince des Musulmans Abou Tachfin, que Dieu le fortifie et l'assiste ! eut achevé le minaret.

(3e *ligne.*) D'Alger, dans une période dont le commencement est le dimanche dix-septième jour de doul Kada

(4e *ligne.*) De l'année sept-cent-vingt-deux (1), et dont la fin et la cloture

(5e *ligne.*) Est la nouvelle lune de redjeb de l'année sept-cent-vingt-trois (2). Le minaret

(6e *ligne.*) Susdit sembla, par son aspect actuel, s'écrier : Quel est le minaret dont la beauté est comparable à la mienne ?

(7e *ligne.*) Le Prince des Musulmans a érigé des boules (3), dont il m'a composé une parure brillante, et il a complété ma construction.

(8e *ligne.*) La lune du firmament s'est présentée à moi, dans tout son éclat, et m'a dit : Sur toi mon salut ; ô toi la seconde lune !

(9e *ligne.*) Aucune vue, en effet, ne captive les cœurs, comme la mienne. Allons ! venez donc contempler ma beauté et l'aspect réjouissant de mes couronnes.

(10e *ligne.*) Puisse mon Dieu accroître l'élévation de celui qui m'a achevé comme ce dernier l'a fait à mon égard et comme il a exhaussé mes parois.

(11e *ligne.*) Que l'assistance de Dieu ne cesse d'être autour de son étendard, le suivant comme un compagnon et lui servant de seconde armée. »

Les titres de propriété et autres documents authentiques dans lesquels j'opère, d'ordinaire, mes fouilles historiques, ne m'ont été d'aucun secours pour un monument aussi ancien, car les plus vieilles de ces pièces ne sont que postérieures à l'établissement des Ottomans en Algérie. Je constaterai seulement qu'ils appellent cet édifice الجامع الاعظم (el-Djama el-A'dem), tandis que le langage usuel emploie l'expression de الجامع الكبير (el-Djama, ou

(1) Comme le 17 Kada 722 coïncidait avec un samedi, il devient certain que le jour indiqué est en réalité le 18 dudit mois, correspondant au 28 novembre 1322.

(2) Du 6 au 15 juillet 1323. La construction du minaret a donc été achevée en sept mois et demi.

(3) Il s'agit des trois boules superposées, en cuivre peint en vert, qui composent la flèche du minaret.

plus habituellement, Djama el-Kebir), et qu'ils accompagnent souvent sa mention de la formule : « que Dieu la fasse retentir de ses louanges ! »

La Grande Mosquée est orientée du N.-O. au S.-E. Elle forme un parallélogramme presque régulier, d'une superficie d'environ 2,000 mètres carrés, ayant un développement de 48 mètres, environ, sur les façades N.-O. et S.-E., et de 40 mètres, environ, sur les deux façades latérales N.-E. et S.-O.

Contre la façade latérale S.-O. et ayant un développement d'environ 18 mètres sur la rue de la Marine, se trouve une annexe appelée *el-Djenina*, le petit jardin, qui comprend une cour et divers locaux occupés par le muphti et les agents de la mosquée. Une autre dépendance, jadis adossée à la face latérale N.-E et aujourd'hui démolie, comprenait *le Msolla* ou oratoire des dernières prières prononcées sur les restes mortels des fidèles, des chambres à l'usage des Mouedden et autres agents, des latrines avec fontaines, et une grande cour dans laquelle était établie une batterie de 4 canons.

En descendant vers le port, on compte cinq portes dans la façade N.-O. ; 1° la porte de la Djenina, ou petit jardin ; 2° une porte dite *Bab el-Bouakol* (el-bawakil, des bocaux) parce qu'il s'y trouvait, à l'usage des passants altérés, plusieurs vases en terre qu'un homme préposé à ce soin, tenait toujours remplis d'eau ; 3° une fausse porte établie par nous, lors des travaux dont je parlerai quelques lignes plus loin ; 4° la porte du jet d'eau (Bab el-fouwara), correspondant au milieu de la cour intérieure et par conséquent, à la travée qui, partageant la mosquée en deux portions égales, aboutit au Mibrab ; 5° et *Bab Essouma'a* (la porte du minaret), ainsi appelée de sa proximité dû minaret mais ne donnant pas, cependant, dans cette partie de l'édifice, laquelle n'a qu'une issue, s'ouvrant dans l'intérieur de la mosquée. La galerie publique à arceaux en ogives dentelées qui borde actuellement la rue de la Marine avec une certaine élégance, est notre œuvre. Elle a été appliquée par nous, en 1837, contre l'ancienne façade N.-O., aussi pauvre d'ornementation que le reste du monument. Les belles colonnes en marbre qui la soutiennent, proviennent de la mosquée *es-Sida*, dont l'emplacement se trouve aujourd'hui compris dans la place des orangers.

Sur la façade S.-E. dominant d'une hauteur d'environ 12 m. une portion de la côte sise jadis en dehors des limites du port,

s'ouvrent deux portes correspondant l'une à *bab el-Bouakal* et l'autre à *bab Essouma'a*, et donnant sur un chemin de ronde crénelé qui faisait partie du système de défense de la ville. Cette portion de l'édifice était construite sur de vastes magasins voûtés, que le Beylik utilisait pour les besoins de la marine, et auxquels on parvenait en suivant une bande étroite de rochers. Ce point de la ville, naguère battu par les flots de la pleine mer, est aujourd'hui couvert par les quais du nouveau port et le boulevart.

La façade latérale N.-E. avait deux portes appelées l'une *bab El-Djenaïz* (des funérailles), parce qu'elle donnait accès dans le *Msolla* ou oratoire des dernières prières, et l'autre *bab Et-Tahtaha* (de l'esplanade), parce qu'elle s'ouvrait dans la grande cour où était installée une batterie. Enfin, la façade latérale S.-O. présente deux portes, sans noms particuliers, placées en regard des deux précédentes.

A l'extérieur, cette mosquée est un édifice bas, percé d'étroites meurtrières, dépourvu de toute prétention architecturale, d'un aspect peu monumental malgré l'importance de la superficie qu'il couvre, et surmonté de onze toits à double versant, recouverts en tuiles rouges et dirigés du N.-O. au S.-E. Le toit du milieu, plus large que les autres, est coupé sur la façade S.-E. par une très-petite coupole qui recouvre le mihrab et qui ne daterait, d'après la tradition, que d'une réparation qu'auraient nécessitée les bombardements opérés par les Français, vers la fin du XVII° siècle. A l'angle septentrional, se trouve le minaret, lequel, posé à faux équerre, forme une tour carrée de 6 mètres sur 6 mètres, ayant à peine une élévation de 17 mètres, ce qui lui donne un aspect massif et lourd. Malgré les louanges ampoulées et emphatiques de l'inscription du XIV° siècle, ce minaret, trapu et placé de travers, n'a aucune élégance et ne rachète ses défauts par aucun détail d'architecture. On comprendrait difficilement que la lune, si brillante dans la pure atmosphère d'Alger, pût s'inquiéter d'une pareille rivalité. Les faïences bleues et blanches, et autres enjolivements qu'on remarque aujourd'hui sont dûs à une restauration que le service des bâtiments civils a effectuée, il y a quelques années. La plate forme du minaret est bordée par 24 merlons, dont 4 placés aux angles et 20 espacés symétriquement sur les quatre faces ; la flèche est formée de trois grosses boules vertes, en cuivre,

— les fameuses boules de l'inscription, — superposées et surmontées d'un croissant. Cette tour n'a d'autre issue qu'une porte donnant dans l'enceinte du temple.

L'intérieur de la Grande Mosquée mérite une description, malgré sa nudité. car il diffère essentiellement de celui des autres mosquées d'Alger. Soixante-douze piliers en simple maçonnerie, placés à une distance de 3m. 40c. les uns des autres, et supportant des arceaux en ogive, forment onze travées qui courent du N.-O. au S.-E. et qui correspondent aux onze toits couverts en tuiles rouges. L'allée du milieu d'une largeur exceptionnelle de 5m. aboutit au Mihrab, placé dans la façade S.-E Trois de ces travées au N.-E. et trois au S.-O. traversent l'édifice dans toute sa largeur; mais les cinq travées du milieu s'arrêtent au cinquième pilier. Cette disposition crée une cour intérieure d'environ 200 mètres carrés, et sans fermetures, dans laquelle se trouvent un jet d'eau, un noyer et un oranger sauvage. La partie sise entre cette cour et la façade S.-E. — et qu'on peut jusqu'à un certain point considérer comme constituant la mosquée proprement dite, — est coupée, à angle droit, par trois allées indiquées par des arcades à ogive dentelée. Cette ordonnance est, en petit, celle de la fameuse mosquée de Cordoue, commencée par Abderame 1er, en 786, et terminée par son fils Hachem. Mais, ici, le tout manque de hauteur et d'ampleur ; et cette grande quantité de piliers rapprochés produit des nefs trop petites et offre un ensemble peu grandiose et dont les perpectives sont trop restreintes. Il faut ajouter que la partie décorative est nulle et que cet intérieur est aussi nu et aussi froid que l'extérieur.

II.

La Grande Mosquée d'Alger appartenait au rite maleki, le seul qui fût représenté en Algérie antérieurement à la fondation de la Régence d'Alger par Aroudj Barberousse et son frère Kheireddin, au commencement du XVIe siècle C'était dans cet édifice que siégeait le *medjeles* ou tribunal supérieur, composé de : 1° le muphti hanafi, qui, en sa qualité de représentant des dominateurs du pays, avait la préséance sur son collègue, bien que celui ci appartint à la secte professée par l'immense majorité des habitants (1) ; 2° le mupliti maleki ; 3° le cadi Hanafi, et le cadi Maleki. Un bach-adel et un adel (greffiers) étaient attachés à ce tribunal aux séances duquel assistait un officier supérieur (Bach Yayia bachis), ayant la double mission de représenter l'autorité souveraine auprès du medjelès et de faire respecter celui-ci par les Turcs qui comparaissaient devant lui.

Le muphti maleki est installé dans un local dépendant de la Grande mosquée, et c'est là qu'on vient le consulter et qu'il rend ses décisions juridiques Il avait, naguère, la gestion de la dotation de la mosquée, dont les revenus formaient ses seuls émoluments. Comme les muphtis jouissaient d'une certaine importance au point de vue religieux il m'a paru que leurs noms appartenaient à l'histoire. J'ai donc patiemment relevé dans les milliers de pièces qui ont passé entre mes mains, toutes les mentions de muphti qu'elles renferment, et je suis parvenu à dresser une liste fort incomplète qui n'a pas la prétention d'être une chronologie, mais qui peut cependant, fournir d'utiles renseignements. Je donne pour chaque muphti deux dates : la plus ancienne et la dernière dans l'ordre chronologique de celles que j'ai recueillies dans les documents où il intervient.

On trouvera ci-après cette liste en ce qui concerne le rite maleki ; je l'ai complétée au moyen d'extraits empruntés à un manuscrit arabe rédigé vers l'année 1153 (1740-1741) par un algérien coulougli, qui ne se nomme pas, se contentant de décliner les noms et qualités de ses ascendants jusqu'au troisième degré. Comme l'auteur se dit fils d'un muphti, il m'a semblé que ses renseignements présentaient quelques garanties de véracité et je n'ai pas hésité à les employer par exception à la règle que je me suis imposée de ne puiser que dans des documents officiels. Ce manuscrit renferme d'ailleurs, des détails qui ne sauraient avoir été inventés et qui sont des peintures de mœurs d'autant plus utiles à enregistrer que les matériaux de cette nature n'abondent pas. Dans une *Khatba* (on invocation) qui sert d'introduction à son œuvre, cet écrivain nous apprend qu'étant arrivé près du terme de sa carrière et se trouvant seul et affligé dans ce monde, par la perte de ses enfants, il a entrepris, bien qu'il ne soit pas doué d'une science éminente, de recueillir les faits

(1) Nous avons rendu au muphti maleki une préséance que lui assurait la supériorité numérique de sa secte.

historiques parvenus à sa connaissance ; et cela avec sincérité et dans le but de remédier dans les limites de ses forces, à l'absence d'ouvrages de cette nature. « Mon père, dit-il ensuite, était, que Dieu lui fasse miséricorde, le cheikh, l'imam, le vertueux, l'accompli, le savant, le théologien, le docteur profond, Hossaïn, fils de Redjeb chaouch, ainsi connu, fils de Mohammed. Il naquit à *Mezerennet el djezäïr* (Alger), y vécut et y a son tombeau. Son père et son aïeul naquirent dans une bourgade de Malaman appelée Haza Hissar : Malaman est une vaste contrée sise en face de la ville de Smyrne ; je l'ai visitée en 1128. Mon père, que Dieu lui fasse miséricorde, a rempli les fonctions de muphti à Alger la bien-gardée. »

Voici la liste que j'ai dressée en combinant mes deux sources d'informations. J'ai eu soin d'indiquer par une mention spéciale les indications puisées dans le manuscrit du fils du muphti Hossaïn ben Redjeb.

1° Sidi Ahmed ben Mohammed ben Ahmed ben Mansour ; et Sidi Ahmed ben Saïd el Bekouch. (Etaient en fonctions à une époque non déterminée, mais antérieure à la dénomination ottomane ; leur existence n'est constatée que par le manuscrit arabe dont un extrait va être donné).

2° Sidi abou Barakat el Barouni, muphti en 766 (1364-65), (son existence n'est établie que par le manuscrit arabe dont un extrait est ci-dessous).

— *Extrait d'un manuscrit arabe rédigé vers* 1153 (1740-1741) *par le fils du muphti hanafi Hossaïn ben Redjeb.*

« Sachez que du temps des Arabes, les ulémas de cette ville étaient malékis. Lorsque les Turcs y pénétrèrent, on vit arriver des savants non arabes qui accompagnaient les Pachas ; d'autres vinrent de leur gré. La science hanéfite commença à être enseignée par eux et par les coulouglis ; et ils occupèrent des charges d'imams, de prédicateurs et de muphtis............ L'ancienne ville était un lieu de science et de vertu. Les savants qui y résidaient autrefois étaient consultés et donnaient des consultations juridiques sans être investis d'aucune charge spéciale. Personne n'était particulièrement appelé à remplir les fonctions de Muphti. Plus tard, ces attributions semblent avoir été exercées spécialement par deux personnes dont nous avons vu et constaté les signatures dans une même consultation. Mais l'une a rédigé la réponse, tandis que l'autre n'a fait que donner son adhésion. Il

résulte de là, que l'une était nécessairement pourvue de la charge et que l'autre n'avait que prêté son concours, pour donner plus de valeur. L'un des signataires est Sidi Ahmed, fils de Mohammed, fils d'Ahmed fils de Mansour, dont le tombeau, bien connu, se trouve dans la Zaouiet Youb, à droite en entrant. L'autre est Sidi Ahmed ben Saïd el Bekouch. Le premier était muphti ; quant au second il y a incertitude. Les ascendants du premier appartenaient à la science de père en fils : Cela est établi pour Ahmed, Mohamed et Ahmed, mais je n'ai pas de certitude pour Mansour ; Saïd el Bekouch nous est également inconnu. L'opinion la plus commune est que Sidi Ahmed était imam de la Mosquée de Ketchawa sise en face d'une source d'eau qui jaillit de terre en cet endroit, etc... .... Voici ce qui m'a été rapporté par mon professeur, Sidi Mohammed ben Ibrahim ben Ahmed ben Moussa el Nigrou, ainsi connu, andalou par ses ascendants, né, élevé et inhumé à Alger ; il le tenait, par tradition, de son père et de ses professeurs : Sidi Abou Barakat el Barouni, qui fut imam de la mosquée de Settena Meriem, sise près de la porte du ruisseau (Bab-el-Oued) et connue actuellement sous le nom de Mesdjed ben Nigrou, remplissait les fonctions de muphti à Alger, à l'époque du grand tremblement de terre dont j'ai déjà parlé d'après la relation de voyage d'*El Bortcheki*. Cette circonstance que sidi Abou Barakat el Barouni était muphti à la date du tremblement de terre, est rapportée par sidi Abderahman ben Mohammed ben Mekhlouf Etta'lbi dans son ouvrage intitulé : *Djam'a el Houmam, fi Akhbar el Oumam*, œuvre considérable en deux volumes. Sidi abou Barakat el Barouni était donc muphti en 766 (soit 1364-1365) ; son tombeau est hors la porte du ruisseau (Bab-el-oued), à la porte de la chambre dans laquelle on descend par trois marches et qui renferme le tombeau du saint et vertueux sidi Mohammed Et-Telemsani au-dessous du fort de Setta Kelit, du côté de la mer, à gauche du chemin pour ceux qui se rendent à la plage ; à côté de sidi Abou Barakat se trouve la tombe de celui qui lui avait succédé dans la mosquée Settena Meriem ; ces deux tombeaux ne sont pas célèbres. En résumé, tout cela prouve que la charge de muphti Maléki remonte à une date fort reculée dans cette ville. Ce sont là les seuls renseignements que j'aie pu recueillir au sujet des premiers muphtis. »

3. *Mohammed ben Belkassem ben Ismaël.* — Dans un acte du medjelès dressé à la date de la fin de Hidja 1012 (soit du 21

au 30 avril 1064), j'ai relevé la signature de ce muphti maleki.

4. *Sidi Ammâr.* — Un acte du medjelès portant la date du commencement du Hidja 1022 (soit du 12 au 21 janvier 1614), mentionne Sidi Ammâr comme étant muphti maleki. Cette pièce énonce en outre que le théologien et savant professeur Sidi Saïd Gueddoura assistait les deux muphtis.

5. *Sidi Saïd ben el Hadj Ibrahim* (Gueddoura). — J'ai trouvé une première mention de ce muphti en fin djoumada 2e 1030 (du 13 au 21 mai 1621) et une deuxième mention en milieu Rebi 2e 1060 (du 13 au 22 avril 1650.) Ce muphti est célèbre par ses mérites, ses vertus et sa science; la tradition a conservé son souvenir. Par une faveur aussi exceptionnelle que remarquable, il obtenait fréquemment la préséance sur le muphti Hanafi dans les réunions du medjelès, ainsi que j'en ai trouvé la preuve dans des documents officiels. Lorsqu'il est cité dans une pièce postérieure à son décès, son nom est accompagné de la formule reservée pour les marabouts ou saints personnages : *que Dieu nous soit propice par ses mérites et par ceux de ses semblables, Amen* !

ALBERT DEVOULX.

(A suivre)

CHRONIQUE.

JUBA II OU JUBA III ? — Nous recevons ce billet au Tombeau de la Chretienne :

« M. le président, Vous donnez le nom de Juba II au roi africain qui trôna à Casarea (Cherchel) du temps d'Auguste, à celui que l'on suppose avoir édifié le Tombeau de la Chrétienne, au fils du vaincu de Thapsus, en quoi vous êtes d'accord avec les savants d'Europe les plus accrédités. Cependant, le *Moniteur de l'Algérie* a publié récemment une notice de M. le Dr Faure, dont les conclusions sont qu'il faut appeler ce prince Juba III et non Juba II.

» Que pensez vous de cette opinion ?

« Agréez, etc.,

» Un lecteur de la *Revue africaine.* »

Réponse de la Rédaction. — La personne qui nous fait l'honneur de nous consulter n'a pas prévu en quel lieu sa question nous parviendrait, autrement, elle y aurait joint le numéro du journal auquel elle fait allusion et que nous n'avons pas eu à notre disposition. Malgré le désavantage qu'il y a de répondre à un article qu'on ne connaît point et qu'on n'est pas en mesure de se procurer en temps opportun, comme la question qui s'y trouve posée est nette, précise et s'explique assez d'elle-même, nous allons nous efforcer de la traiter succinctement; et d'autant plus volontiers qu'elle touche à un point d'histoire et de géographie comparée d'un assez grand intérêt.

Et, d'abord : pour déterminer exactement quel rang ordinal appartient à notre Juba parmi les anciens rois africains ses homonymes, il faut établir d'une manière certaine quels sont ceux de ces derniers qui ont vraiment le droit de porter le nom de Juba, comme *nom propre*, bien entendu. On va voir la cause de cette restriction.

Cicéron (*de lege agraria*, II, 22) donne le nom de *Juba* à

Hiempsal, père de l'allié des Pompéïens, dans la campagne africaine de César. Ceci semble donner raison à M. le Dr Faure; puisque, dans cette hypothèse, Hiempsal étant le vrai Juba Ier, son fils devient nécessairement Juba II et son petit-fils Juba III.

Mais cette autorité unique — unanimement contredite d'ailleurs par les autres — ne clôt nullement le débat; d'autant moins qu'un antique usage local, rappelé par M. Muller dans son bel ouvrage des *Médailles d'Afrique* (T. 3e, p. 47), en donnant le vrai sens des paroles de Ciceron, leur enlève toute la valeur favorable qu'elles semblaient avoir par rapport à la thèse de M. le Dr Faure. En effet, il résulte des recherches du savant numismate que le mot *Juba* était à la fois un nom propre et un nom commun et que, dans ce dernier sens, il s'est appliqué à tous les rois de Numidie et de Mauritanie, comme celui de César à tous les souverains de la Rome impériale. Il faut donc bien distinguer les cas et les circonstances, car il y a Juba et Juba.

La signification particulière du mot *Juba*, comme titre de commandement — car il avait ce sens et, sous ce rapport, il rappelait le *Jubeo* des Romains — cette signification avait une telle notoriété dans le pays qu'après la mort de Néron, un certain Lucceius Albinus, voulant s'emparer du pouvoir en Afrique, prit tout d'abord le titre de *Juba* afin de donner par là plus de force à sa candidature (*Tacite*, *Hist.* 58).

Appuyé sur ces notions positives, M. Muller a très-bien su distinguer le titre *Juba* du nom propre de même forme, et c'est en vertu de raisons très-solides qu'il appelle *Juba II* le prince qui régna à Caesarea (Cherchel) pendant 48 ans, sous Auguste et Tibère. Il sentait fort bien, d'ailleurs, que si — de même que Cicéron, à propos de Hiempsal — on confondait le titre royal avec le nom propre, et si — comme la logique l'exige — on désignait officiellement par ce titre tous les monarques numides ou mauritaniens auxquels il revient de droit, ce n'est plus Juba II, ni même Juba III qu'il faut dire pour le nôtre, mais Juba XVI; car la Numidie et la Mauritanie ont eu dix-sept rois et il est l'avant dernier. Ce

serait aboutir à la confusion des personnes, alors que le but doit être en histoire de les distinguer soigneusement les unes des autres. Ce résultat seul suffit pour montrer que l'on fait fausse route et que le plus sûr et le plus rationnel est de revenir à l'opinion commune qui appelle seulement *Juba* les deux souverains dont ç'à a été en effet le nom propre.

Cette difficulté résolue, on peut se demander encore si notre Juba jeune, le deuxième du nom, ayant fondé une dynastie distincte à Caesarea ne doit pas être, considéré par cela même, comme étant *premier de ce nom* dans cette nouvelle dynastie et recevoir dès-lors logiquement le nom de Juba Ier.

Pour résoudre cet autre problème, on doit, avant tout, dissiper une confusion géographique qui obscurcit passablement la question : c'est l'usage abusif que faisaient les Romains eux-mêmes des mots Numidie et Mauritanie pour désigner une même circonscription territoriale. En dépit de la division officielle, — dont l'origine remonte à Claude (42 de J.-Ch.), — de l'Afrique, septentrionale en Tripolitaine, Proconsulaire (Tunisie), Numidie *nouvelle* (province de Constantine), Mauritanie Césarienne (provinces d'Alger et d'Oran), Mauritanie Tingitane (Maroc), plusieurs écrivains continuaient à employer l'ancienne nomenclature. Ainsi, jusque dans le milieu du 3e siècle de notre ère, Hérodien écrivait que la *Mauritanie* soumise aux Romains était appelée, par eux, *Numidie* (Lib. 7.)

Pomponius Méla, qui, faisait son livre, *De situ Orbis*, après la mort de Juba II et avant l'assassinat de son fils Ptolémée, appelle avec raison du nom de Numidie le pays qui fut plus tard la Mauritanie Césarienne (Chapitre VI), car l'ancienne nomenclature géographique subsistait encore et, dans cette nomenclature la Numidie s'étendait entre l'état de Carthage et la Tingitane, comprenant par conséquent toute l'Algérie actuelle. Cependant, à cette même époque, d'autres l'appellent Mauritanie parce qu'elle avait été en dernier lieu (la partie occidentale, du moins) l'apanage du roi mauritanien Bocchus, mort 33 ans avant J-C.

Cependant, si l'on se garde de la confusion signalée dans la matière et qu'on s'en tienne aux désignations normales,

rationnelles, on reconnaitra que Juba II, dont le royaume était compris entre la rivière de Bougie et l'Océan Atlantique, possédait par le fait, la partie la plus considérable et la plus importante des États de son père, celle qui correspond aujourd'hui aux provinces d'Alger et d'Oran. Dès-lors, on ne peut pas dire absolument qu'il fonde une nouvelle dynastie puisqu'il ne fait au fond que continuer la dynastie paternelle. Que ce fût par une gracieuseté d'Auguste ou par héritage naturel, le fait n'en subsiste par moins avec toutes ses conséquences. Mais arrivons aux preuves.

Strabon, un contemporain de Juba II ainsi que de son successeur Ptolémée, — par conséquent une assez bonne autorité dans la matière — Strabon dit (XVII, 461) que Juba II succéda à Bogud et à Bocchus dans la possession de la Mauritanie, Auguste ayant ajouté cette province à son *royaume paternel*. Parmi des historiens plus modernes qui contredisent cette assertion, Dion Cassius, entre autres, prétend (lib. 53) qu'en *remplacement du royaume paternel*, Juba II reçut la Gétulie et quelques autres parties de l'Afrique. Mais, entre Strabon, qui parle des choses de son temps, Strabon d'une érudition si remarquable et d'un jugement si sûr et le crédule et partial Dion Cassius, venu deux siècles plus tard, le choix ne comporte guère d'hésitation. Cependant, il y a quelque chose de plus concluant, c'est le fait clair, palpable, évident qui nous montre Juba II si bien en possession de la partie occidentale des états de son père, que c'est dans cette partie même qu'il établit sa capitale, *Caesarea ;* Auguste ne s'y réservant que les colonies qu'il y avait fondées après la mort de Bocchus (33 ans avant J-C) et avant l'avénement de Juba II (25 ans avant J-C).

Ces colonies étaient Cartenna, ou Cartennae (en phénicien, *Cart Tenné*, la ville de Tenné), colonie de soldats de la 2e légion ; ville que nous appelons aujourd'hui *Ténès* et que les Indigènes de l'endroit nomment *Tennès ;* -- Gunugus (Sidi Brahim el Akouas, un peu à l'ouest de Cherchel) qui fut peuplé par une cohorte prétorienne ; Zuccabar, ou colonia Augusta (Affreville) ; — Rusgunia (cap Matifou) ; — Rusazus (Zeffoun) ; — Salde (Bougie).

Pour revenir à notre double thèse, disons que, si nous avons su mettre en lumière les points culminants de la question, le lecteur n'éprouvera aucune difficulté à admettre :

1° Que le mot *Juba* a été employé en Numidie et en Mauritanie comme nom propre d'homme et comme un nom commun ayant la signification de chef, personnage qui exerce le commandement ; et que dans ce dernier sens il a pu s'appliquer à dix-sept souverains différents ;

2° Que comme nom propre il n'a été porté que par Juba l'ancien et par son fils Juba jeune ;

D'où l'on peut conclure, en toute sécurité de conscience, qu'il faut, comme par le passé, continuer à dire, avec nos savants d'Europe les plus compétents dans la matière, Juba 1er et Juba II, en parlant de Juba l'ancien et de son fils Juba le jeune.

Remercions, en terminant, notre honorable collègue, M. le Dr Faure, d'avoir soulevé une question très-intéressante de l'histoire ancienne d'Afrique et d'avoir donné ainsi l'occasion de produire quelques matériaux propres à l'élucider, sinon à la trancher définitivement.

Camp de Beauséjour le 12 juillet 1866. A. BERBRUGGER.

ÉPIGRAPHIE NUMIDIQUE. — On nous écrit d'Alger, 5 juillet 1866.

En comparant les notes que je viens de prendre dans les cercles de Souk-Ahras et de Guelma avec différents articles insérés dans la *Revue Africaine*, j'ai trouvé certaines observations intéressantes, je crois, à vous soumettre ; ce que je ferai sans trop de développements.

Ce sont surtout des copies d'inscriptions, ou plus complètes, ou avec quelques variantes :

1° Dédicace du Municip Zat, au Kef Bou Zeïoun. — *Revue Africaine* (1864, page 230 copies de MM. Borely et Letourneux).

No 1.

BEATISSIMISIAI
PETVYSCVRAT

La deuxième ligne commence par une feuille de lierre ; remarquer le 2e V dont les diagonales sont écartées.

N° 2.

DD.NN.CONSTANTIETCON
LICAE·MVNICIPII·ZAT

Quelle est la première lettre de la deuxième ligne (1)?

N° 3.

.NTISMA
ᴾORTICV

Les amorces des A de la première ligne et du P à la deuxième, sont nettes.

N° 4.

SEMPERAVGGOPVSFO
ETROSTRIS

L'opus fo est d'une lecture certaine.

N° 5.

2° Même endroit. — Inscription tumulaire de Flavius Ingenuus. La copie de M. Letourneux rend le milieu impossible à comprendre ; cependant à part la troisième ligne qui m'échappe, la lecture est toute simple.

D M S (V. *Rev. Afr.*, 8, 232)
TFLAVIVS IN
GENVVS MIL
MFXIICVIMI
BPBFIDELISP
ROVINCIEBR
ITANNIEINFER
IORISVIXITA
NNOS LXI
IVLIAQVINTA
PIA VIX ANNISLX

Les fautes de latin fourmillent, mais cette mention de la Bretagne-Inférieure est intéressante.

Les dernières lignes diffèrent d'une manière sensible, mais peu importante de la version connue ; je les garantis.

(1) Un L, d'après le sens du texte. — *N. de la Réd.*

Ce centre de Zat, dont le nom n'est peut-être pas terminé, ne répond-il pas à l'ethnique Zattarensis de la liste des évêques de Numidie ?

Les autres inscriptions dont je veux vous parler sont fort anciennes, car vous les avez publiées d'après M. l'abbé Godard en avril 1857. Je crois cependant qu'en matière épigraphique il n'y a pas prescription.

N° 6.

N° XIV de l'abbé Godard. — (Khamissa).

CORRECTIONS :

Partie gauche.

5e ligne, NORICA au lieu de NORAGA.
7e — le H S E ne forme pas une ligne, mais une simple addition après coup, en tous petits caractères.
8e — G.ARTORIVS ; le point après le G est fort net et se présente les quatre fois dans la même inscription.
11e — FI.P.P au lieu de H.P.P. (1).

Partie droite.

4e ligne, ANVS.F.F.P.P au lieu de NVSFE.PP.
6e — une feuille après VGI.
7e — — après HANC.
9e — POSVT avec un I lié au T, au lieu de POSVIT.

Bas.

1re ligne, ...NORE.I au lieu de ....NOREI.

N° 7.

N° XV. — Musulams.

2e ligne, PAPIR avec I, R liés, au lieu de PAPIR.
3e — ...COHORT ; je n'ai pas vu le point ni surtout le I qui change le sens de l'inscription.
4e — ...MVSVLAMI ; j'ai lu ce mot plus complet que l'abbé Godard.
6e — PIVS au lieu de PLVS.

Voici maintenant quelques inscriptions de Khamissa que je n'ai pas encore vues publiées, bien qu'une partie en ait été

(1) Dans le passage que M. de Vigneral entreprend de rectifier ici, il n'y a pas H.P.P., mais H. S. E. — *N. de la Réd.*

copiée l'année dernière, par un géomètre de Constantine, je crois.

N° 8 (N° 3053 de M. L. Rénier).

D M S
CRESCENS.SVCCESSI
FILIVS.PIVS VIXIT
ANNIS.VIGINTI.SEP
TEM.COLONIAE CAR
THAGINI.SITVS EST

N° 9 (N° 3052 de M. L. Rénier).

D M S	D M S
SVCES	SVRA
SVSPIV	PV.A
SVIXIT	LXX
ANNIS	HSE
LXX	

N° 10.

D M S	
POMPEIVS	DONATA
AVGVSTA	SORICIO
LIS.SERVI	NIS.SEVI
LIVS.SEVI	BA.VNA
BVM.VNA	CVM.MA
CVM.CON	RITO.ME
IVGE.MO	MORIAM
NIMEN	CONIVNC
TVM IN	SIT
STITVIT	P.V.ANN
P.V.ANN	
LXXXV	
PARENT	IBVS ME
RENTIS	OMNES
FILI	EORVM
POSV	ERVNT

Inscription bien gravée et conservée, sur un gros bloc rectangulaire de calcaire gris. Double guirlande au-dessus de l'épitaphe.

Remarquer les B pour V et la forme monimentum.

L'âge de la femme n'a jamais été gravé.

N° 11.

FORTVNÆ DVCI
AVG SACR
C.VASIDIVS.C.FIL.PALAT
BELLICVS MILES.CO
HORT.X.VRBANAE.
OPTIO.CENTVRIAE
SIGNIFER.FISCI.CV
RATOR.OPTIO.AB.ACTIS
VRBI.VETERANVS AVG
DECVRIO.AEDIL.PRAEF
IIVIR.ID.OB HONOREM
AEDILITATIS INLATIS.REI
PHS.IIII.N.LEGITIMIS AM
PLIVS EX.HS.VN POSVIT
IDEM.Q.DEDICAVIT

Dédicace admirablement conservée, déjà vue, sinon publiée, dans les fouilles faites à un petit temple complètement rasé et dont une fraction demi-circulaire était à peine marquée par des cordons de pierres de taille. — Au-dessous du sol, on retrouve la maçonnerie qui les reliait (1).

N° 12 (N° 3027 de M. L. Rénier).

D M S
M.PACCIVS VIC
TOR FORTV
NATVS M.PAC
CI VICTORIS
FIL EQVES RO
MANVS OM
NIBVS HONO
RIBVS IN PA

(1) Lignes 13 et 14 : HS, traversé horizontalement et au milieu par une barre, abréviation de *sestertium*. *N* qui arrive ensuite et est surmonté d'une barre, représente *numum*. — *N. de la Réd.*

TRIA SVAFVNC
TVS PIVS VI
XIT ANNIS
XXXVI DI
EBVS XXX
H S E

Épitaphe très-bien conservée (elle était enterrée) ; énorme bloc rectangulaire. N'est-ce pas une dérision que dans toutes ces inscriptions remplies de détails divers un seul manque invariablement : *Le nom de la ville?* Voici toujours un petit à-compte sur mon travail ; j'espère que l'étude de ces inscriptions vous intéressera. Agréez, etc., CH. DE VIGNERAL.

Signes d'appareillage. — Notre collègue M. de Rougemont, Ingénieur des Ponts-et-Chaussées, nous adresse le renseignement qui suit, à propos des signes d'appareillage qui se remarquent sur les pierres du Tombeau de la Chrétienne :

« Les appareilleurs ou tailleurs de pierre emploient aujourd'hui des signes d'appareillage dont l'usage doit remonter à une date assez reculée :

« Pour indiquer le *lit de pose* de la pierre, ils tracent sur celle-ci un X placé sur un O, de telle sorte que ses branches dépassent ce dernier ;

« Le *lit de dessus* se marque par un X dont chaque branche est double ;

« Enfin le *parement vu*, ou extérieur, est signalé par une figure semblable à une paire de tenailles posée sur le côté, les branches à gauche. »

Nous n'avons retrouvé aucun de ces signes parmi ceux que nous avons observés au Tombeau de la Chrétienne.

L'emploi des signes d'appareillage sur ce monument ne paraît pas résulter d'un système ; car parmi plusieurs centaines de tambours de colonnes, par exemple, quelques-uns en sont marqués, tandis que la majeure partie n'en offre aucun vestige. A en juger par la variété des signes, des ouvriers de diverses nationalités ont travaillé à ce tombeau : les alphabets latin, phénicien et libyque y sont représentés, le premier surtout.

Mais c'est une question qui ne peut être traitée ici d'une manière incidente : elle aura sa place naturelle dans la description déjà entamée du mausolée royal de Mauritanie.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger. — Typ. BASTIDE.

10e Année. N° 58. JUILLET 1866.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(25e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 57)

Il ne faut pas perdre de vue que, longtemps, les Romains ne firent usage que de vaisseaux marchands (1), et que, suivant Polybe, la première fois qu'ils se mirent en mer ils n'eurent que cent galères à cinq rangs de rames et vingt à trois rangs (2).

(1) Voir trois dissertations de Leroy, *sur la marine des anciens*, t. XXXVIII des mémoires de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres.

(2) *Histoire générale de la République Romaine*, livre 1er, chap. IV. On fera bien de lire au moins les six premiers paragraphes de ce chapitre, qui fournissent de curieux détails sur l'origine de la *marine* des Romains, se rapportant à la première guerre Punique. — Nous saisissons cette occasion pour renvoyer également le lecteur aux quatre fragments (V, VI, VII et VIII) du livre VI, dans lesquels Polybe expose le *système militaire des Romains*. Cette lecture, outre qu'elle servira à compléter ce que nous avons dit précédemment au sujet de l'organisation des armées romaines, à réparer des omissions, à redresser des erreurs, etc., fera connaître des chiffres relatifs à l'effectif de chaque corps, chiffres qu'il sera utile de comparer avec ceux que nous avons donnés.

Le Rhin et le Danube, que deux flottes parcouraient sans cesse, telles étaient les deux sentinelles qui gardaient l'Empire d'Occident, couvert de races de fer, tandis que la mollesse des peuples suffisait à maintenir les provinces de l'Empire d'Orient.

Suétone nous apprend qu'Auguste organisa deux flottes, et qu'il plaça l'une à Misène, l'autre à Ravenne : « Classem Miseni et alteram Ravennae ad tutelam superi et inferi maris (Mediterranei) collocavit (Octavianus). » Ce témoignage est confirmé par Tacite, qui dit, dans ses *Annales* : « Italiam utroque mari duae classes, Misenum apud et Ravennam, proximumque Galliae litus rostratae naves praesidebant, quas Actiaca victoria captas Augustus in oppidum Forojuliense (*Frejus*) miserat valido cum remige. » Végèce, encore plus explicite, fournit des renseignements qui serviront de transition aux détails que nous avons à donner sur l'organisation navale des Romains, personnel et matériel : « Apud Misenum...... et Ravennam singulae legiones cum classibus stabant, ne longius a tutela urbis abscederent et cum ratio postulassent, sine mora, sine circuitu ad omnes mundi partes navigio pervenirent : nam Misenatium classis Galliam, Hispanias, Mauritaniam, Africam, Aegyptum, Sardiniam atque Siciliam habebat in proximo; classis autem Ravennatium Epiron, Macedoniam, Achaïam, Propontidem, Pontum, Orientem, Cretam, Cyprum petere directa navigatione consueverat, *quia in rebus bellicis celeritas amplius solet prodesse quam virtus*. Liburnis autem quæ in Campania stabant, praefectus classis Misenatium praeerat, eae vero quae Ionio in mari locatae fuerunt, ad praefectum classis Ravennatium pertinebant, sub quibus erant decem tribuni per cohortes singulas constituti. Singulae autem liburnae singulos navarchos, i. e. quasi navicularios habebant, qui exceptis cæteris nautarum officiis, gubernatoribus atque remigibus et militibus exercendis quotidianam curam et jugem exhibebant industriam » (*Re militari*).

Pline l'Ancien nous apprend que Ravenne avait un *phare*, destiné à éclairer les navigateurs au large : « Pharum etiam sive turrim, cujus usus nocturno navium cursu ignes osten-

dere ad praenuntianda vada portusque introitum, » fuit, Ravenna habuit » (1).

Misène, dont il est si souvent fait mention dans les anciens auteurs, sur les monuments, etc., est célèbre par son cap (*Miseni promontorium*), par les maisons de campagne qui s'élevaient aux environs (*Misenium praedium*), et par une espèce de champ-de-Mars (*Miliscola*, i. e. Militum Schola), « ubi milites quondam exercebantur. »

Nous ne saurions mieux faire que d'emprunter encore à Bocking les renseignements complémentaires qui vont suivre, concernant le rang hiérarchique qu'occupait l'armée navale (*navalis militiae dignitas*) dans le système militaire des Romains. « Ut *remiges* olim sive *remigium* vel *nautae*, atque *classis milites* sive *socii navales* aut *propugnatores*, quos omnes classiariorum nomine passim comprehendebant, tamen ubi exactius loquerentur, inter se distinguebantur, ut legionis honorificum nomen non facile classi attribuetur, ita posterioribus etiam temporibus, cum a Diocletiani Maximianique inde imperio usque ad tempora hujus *Notitiae* in eam formam qua nunc utimur, redactae, maxime per Constantinum Theodosiumque totius imperii status ac forma multum immutaretur, similes militiae gradus observati sunt. Universum navalis militiae genus in hac *Notitia* fere infimum ubique locum habet atque

(1) Il semble inutile de rappeler que Ravenne, dont Jornandès nous a laissé une pompeuse description, fut la patrie du célèbre géographe connu sous le nom de l'*Anonyme de Ravenne*. Ce trop modeste écrivain parle de sa ville natale dans les termes suivants : « Ravenna nobilissima, in qua, licet idiota, ego hujus cosmographiae expositor, Christo adjuvante, genitus sum. Item civitatem Caesaream, Classis, Ariminum. » — *Pharos* et *Pharus*, phare, mot consacré depuis la tour célèbre que l'on bâtit par l'ordre de Ptolémée Philadelphe dans l'île de Pharos, à l'entrée du port d'Alexandrie, et qui devint comme le type que cherchèrent à reproduire presque tous les autres édifices destinés au même usage. Une médaille de l'empereur Commode représente un phare qui est une tour ronde; on en rencontre d'autres de forme carrée. Le phare romain qui s'élevait sur l'emplacement du château de Douvres, et dont on voit encore des débris considérables, est de figure octogone; mais tous ces phares ont pour caractère commun d'être tous des tours élevées, à plusieurs étages, moins larges en haut qu'en bas, avec des fenêtres donnant sur la mer, où l'on gardait des torches allumées toute la nuit, en guise de fanaux.

diversae hujus quoque limitaneae militiae singulae species quod ad dignitatem condicionemque fuerunt : aliae namque e *Majori*, e *Minori* aliae *Laterculo* emittebantur, aliae, ut Nauclarii milites, inter Auxiliares, dignitate Legionibus Palatinis posteriores, priores ceteris, Comitatensibus ac Pseudocomitatensibus, post quos demum Legiones Riparienses, Castriciani ceteraeque Praeposituraе collocabantur. » Nous avons vu précédemment qu'un décret (a. 400) des empereurs Arcadius et Honorius avait défendu, non-seulement de déclasser, mais encore de déplacer les corps de troupes, y compris ceux qui servaient dans la marine.

A l'aide de ces renseignements, et de ceux fournis par Végèce, peut-être parviendrons-nous à donner quelque idée du personnel composant les flottes. Mais commençons par nous occuper du matériel naval.

La marine de guerre des Romains se composait de :

Birèmes (*biremis*),
Trirèmes (*triremis*),
Quadrirèmes (*quadriremis*),
Quinquérèmes (*quinqueremis*),
Septirèmes (*septiremis*),

c'est-à-dire de galères ou vaisseaux à deux, trois, quatre, cinq ou sept rangs de rames. La proue de ces navires était garnie d'un éperon (*rostrum*) en airain ; d'où l'expression, communément employée, de *Rostratae* (s. ent. *naves*), vaisseaux à éperon. L'invention et l'application du croc ou harpon (*corvus*) aux bâtiments de guerre, remonte aux premiers temps de la République ou à l'époque de la première guerre Punique (1). Ces

(1) Polybe, *Histoire générale de la République Romaine*, livre 1er, chap. IV. L'invention du *corbeau*, attribuée au général C. Duillius, est-elle bien de lui ? Polybe ne semble pas le dire. — Le nom de *corvus* fut donné à plusieurs machines employées sur les vaisseaux et dans la guerre, et dans l'attaque ou la défense des places fortifiées ; elles étaient ainsi appelées, soit à cause de la ressemblance de leur forme avec le bec d'un corbeau, soit à cause de la manière dont on s'en servait, et qui rappelait le corbeau fondant d'en haut et emportant sa proie : par conséquent, on peut traduire ce mot par ceux de *grue*, *grappin*, *pince*, suivant les passages où il se rencontre. — Voir l'Appendice (B) pour tous les autres mots se rapportant aux *parties composantes* des vaisseaux.

navires marchaient à la rame (*remigio*) et à la voile (*velo*), ainsi que le démontrent ces expressions de la bonne latinité : *vela solvere* (Virgile), déployer les voiles ; *vela legere* (Virgile, Cicéron), carguer ou plier les voiles ; *plenissimis velis navigare* (Cicéron), voguer à pleines voiles ; *fugere velis remisque* (Cicéron) ou *remigio veloque* (Plaute), au figuré, fuir en toute hâte, à toutes jambes, à l'aide de tous les moyens (proverbe).

Les *navalia*, bassins de carénage ou chantiers de constructions navales, ne doivent pas être confondus avec le *navale*, lieu où l'on gardait les vaisseaux à sec, et qui a lui-même quelque analogie avec les *nautica castra*, stations navales ou camps retranchés (1).

Comme les modernes, les Romains avaient la coutume de donner à leurs vaisseaux des noms empruntés aux dieux, aux héros, aux hommes, aux animaux, aux fleuves, aux villes, etc. : « Veteres, ut hodieque solent, singulis sua vocabula navibus olim dedisse constat, a deorum dearumve, heroum, hominum animaliumque, a fluminum, urbium, regionum nominibus desumpta — » (2). Une trirème faisant partie de la flotte de Mi-

(1) *Navale*, chantier ou bassin couvert, où les navires étaient construits ou réparés, et où on les mettait à l'abri, quand ils étaient dans le port, avec tous leurs agrès. Ce mot signifiait aussi, simplement une rade, un hâvre servant à abriter les vaisseaux. — *Casteria* était la place où les rames, les gouvernails et les appareils mobiles d'un vaisseau étaient déposés, quand il n'était pas en commission ; ou, d'après une autre opinion, un compartiment particulier dans le vaisseau lui-même, où les rameurs se retiraient pour se reposer quand ils étaient relevés de leur service.

(2) Ornements des vaisseaux. — *Aplustre* et *Aplustrum*, ornement fait de planches de bois, ressemblant un peu aux plumes d'une aile d'oiseau, qu'on plaçait sur la poupe (*puppis*) ou l'arrière d'un navire. *Aplustra* étaient les banderoles qui surmontaient l'aplustre. — *Cheniscus* ou *Cheniscos*, autre ornement qui ressemblait à la tête et au cou d'une oie (d'un cygne), et qu'on plaçait quelquefois à l'arrière des vaisseaux, mais qui, plus fréquemment, dans les monuments anciens, se trouve à l'avant, à l'extrémité et au haut de la proue (*prora*). — *Tutela*, le génie tutélaire d'un navire, sous la protection duquel on supposait qu'étaient placés l'équipage et le bâtiment, comme dans plusieurs pays catholiques on met chaque bâtiment sous la protection de quelque saint, qui lui sert de patron. La *tutela*, ou image du génie protecteur, était placée à l'arrière (*puppis*), tandis que l'*insigne* était la figure qui ornait la proue (*prora*) : c'était quelquefois une petite statue placée sur le pont ; quelquefois un portrait peint ou sculpté, à la poupe, sur une petite pièce carrée faisant

sène, portait le nom d'*Euphrate*. La dénomination de *Tigris* ou *Tigridis*, soit qu'elle provienne du Tigre, fleuve d'Asie, soit qu'elle veuille exprimer la bête fauve, a donné lieu à une foule d'interprétations, par suite de son application à des navires en général ou à une espèce de navires en particulier (1). Bocking cite plusieurs auteurs, tant anciens que modernes, qui nous ont conservé et transmis des noms de vaisseaux, entre autres ceux de *Fidei*, *Galli* et *Isidis* (2).

---

saillie. Les substructions de l'île du Tibre, qui représentaient le navire sur lequel fut apporté d'Epidaure à Rome le serpent d'Esculape, offrent un spécimen de cette disposition : on voit sculpté sur la maçonnerie qui forme l'arrière du navire un buste d'Esculape servant de *tutela*. — Dans la marine, le mot *insigne* avait un sens encore plus spécial que celui que nous avons déjà indiqué : on s'en servait pour désigner dans le vaisseau la *figure* sculptée ou peinte à l'avant, et imitant la personne ou l'objet qui donnait son nom au vaisseau, par opposition à *tutela*, figure placée à l'arrière et représentant la divinité sous la protection de laquelle on supposait que voguait le navire. Une peinture du manuscrit du Virgile du Vatican, destinée à expliquer un passage de l'*Enéïde* (V. 116), représente la tête du vaisseau nommé *Pistris*, qui porte à l'avant l'image de cet animal fabuleux (*Pristis* et *Pistrix*) : monstre marin, avec la tête d'un serpent, le cou et la poitrine d'un quadrupède, des nageoires en place de pattes de devant, et le corps et la queue d'un poisson. Tous les autres vaisseaux dans la peinture ont des figures à la même place, représentant les objets qui leur donnent leur nom.

(1) « Tigres sive Tigrides navium genus sive certe liburnarum triremiumve quarumdam nomen fuisse et ex Virgilii..... « secat aequora Tigri » (*Aen.* X. 166) et imprimis et inscriptionibus probari potest, e. g. ex Marin. *Atti* II. p. 410. D. M | L. VALERI PA | PIRIANI | MIL. CL*(assis)* PR *(aetoriae)* MIS *(enensis)* | EX III. (i. e. *trieride)* TIGRI | DE. NATIONE | ALEX. Q V. A | XLV, etc..... Utrum vero naves Tigris s. Tigridis nomine insignitae a rapido fluvio, an a rapida bestia Tigri appellatae essent, dubitari potest; at prior sententia, quae magis etiam Romanae jactantiae convenit, verae similior est..... » etc., etc.

(2) Les noms de ces trois navires semblent peu faciles à expliquer. 1. *Fidei*, de *fides ?* mais *fides* veut dire tant de choses ! du dieu *Fidius*, fils de Jupiter, le même que Sancus et Hercule, le dieu de la *bonne foi ?* *Fides* ou *fidis*, mot venant évidemment du grec *sphidè*, corde à boyau, était employé comme terme général pour désigner un instrument à corde, comme la *lyra* (lyre), la *chelys* une des variétés de la *lyra*), la *cithara* (cithare, espèce de guitare), etc. Dans cette dernière hypothèse, le nom du bâtiment serait facile à déduire. 2. *Galli*, de *gallus*, coq ? de *Galli*, les Galles, prêtres de Cybèle ? de *Gallus*, fleuve de Phrygie ? de *Gallus* (Cornélius), poète du siècle d'Auguste ? de *Gallus*, empereur, neveu de Constantin ? 3. Même embarras pour *Isidis* : est-ce le nom de la divinité égyptienne, Isis ? celui d'un fleuve de Colchide, d'un des quartiers de Rome, de l'étoile de Vénus ?

On appelait ***nautae navium*** les équipages des vaisseaux, ***remiges*** les rameurs (***remigium***, manœuvre à la rame (1), et ***classiarii*** ou ***classici milites***, les soldats de marine ***Classica legio*** était une légion formée de soldats de marine ; ***classiarius centurio***, un centurion de la flotte. Les ***navales socii*** étaient des matelots, marins ou troupes de marine (recrutés pour la plupart chez les alliés). Chaque bâtiment avait son navarque (***navarchus***), capitaine, commandant ou patron, timonier ou pilote (***gubernator*** ou ***navita***), son ***classicen***, matelot qui sonnait de la trompette.

Indépendamment des stations navales, les Romains entretenaient diverses autres espèces de navires. Nous signalerons, d'abord, les bâtiments croiseurs ou croisières (***lusoriae naves***), dont le nom seul suffit à indiquer l'emploi ; puis, les ***nunciatoriae*** (nuntiatoriae) ***naves***, sorte de courriers, destinés sans doute à porter rapidement les messages, dépêches, nouvelles, etc. ; enfin, les ***speculatoriae naves***, navires d'observation, bâtiments éclaireurs, chargés d'aller à la découverte : on donnait le nom générique de ***navigium lusorium — nuntiatorium — speculatorium***, à ces trois modes de navigation. Il en est d'autres dont nous parlerons, quand nous nous occuperons de la marine marchande.

Les ***naves speculatoriae*** paraissent avoir eu une grande analogie avec les ***naves exploratoriae*** (2), autre espèce de bâtiments éclaireurs, pour faire des reconnaissances, aller à la dé-

---

(1) On donnait encore, ingénieusement, aux rameurs le nom de ***navales pedes***, les rames étant comme les pieds des vaisseaux.

(2) *Scapha exploratoria* (Végèce), barque pour aller à la découverte. — La *scapha* était une *chaloupe* ou *canot* que l'on portait à bord de plus grands bâtiments pour le mettre à la mer et s'en servir, quand l'occasion s'en présentait. Le mot *skiff* des Anglais, qui, comme notre mot *esquif*, paraît remonter directement à *scapha*, désigne un bateau, une embarcation de corps assez large, d'avant assez pointu, et d'arrière plat et bas : ce modèle, dont les formes et les détails transmis sont exacts, mérite toute attention, attendu que c'est une des très-rares constructions navales antiques que l'on pourrait exécuter aujourd'hui. On donnait le même nom à un bateau plus petit (*scaphula*), construit sur le même modèle que le précédent, mais manié seulement avec deux avirons (*biremis scapha*), servant dans les rivières et le long des côtes, par exemple, à pêcher (*piscatoria scapha*).

couverte, etc. Ces derniers vont servir à nous mettre sur la trace d'une classe d'agents que nous ne connaissons pas encore

Le Duc de la première Mésie (Empire d'Orient), parmi les soldats légionnaires (*riparienses*) qu'il avait sous ses ordres, comptait un certain nombre de *milites exploratores*, constitués en commandement (*praefectura militum exploratorum*). « Exploratorum usus in re militari antiquissimus est. » Il est souvent question, dans les décrets impériaux, de ces *espions de guerre*, dont Pline l'Ancien détermine, en partie, les attributions. Le grammairien Festus établit la subtile distinction suivante entre le *speculator* et l'*explorator* : « *Speculator* ab exploratore hoc distat, quod *speculator* hostilia silentio perspicit, *explorator* pacata clamore cognoscit. » Aux termes mêmes de la *Notice*, on voit que ces agents, qui existaient aussi et au même titre dans l'Empire d'Occident, étaient organisés en corps de troupes, ayant chacun leurs préfet (..... numeri Exploratorum...... legionum partes, sub propriis praefectis constitutae). Il y eut, dès-lors, des *exploratores navales*, remplissant auprès des armées navales les mêmes fonctions que leurs collègues dans les armées de terre. « Etiam de navibus exploratoriis et speculatoriis passim apud veteres scriptores sermo est. » Ajoutons qu'il est également parlé d'eux dans les monuments épigraphiques : EXPLO. LEG. VI. VICTOR. (Gruter).

Il est une autre classe d'agents dont nous n'avions pu nous occuper jusqu'à présent, faute de savoir où la placer, et qui mérite d'autant plus de fixer l'attention, notamment au point de vue de l'épigraphie, qu'elle est généralement fort peu connue. Nous voulons parler des Directeurs (*Directores*).

Faisons remarquer, en premier lieu, que les mots *director* et *directorium* (ce dernier servant à désigner le titre même de l'emploi) sont de latinité plus que douteuse, puisqu'on ne les trouve dans aucun dictionnaire, et, n'était la *Notice*, il est à croire qu'on les chercherait vainement ailleurs.

Il est dit, dans l'*index* de la *Notice* de l'Empire d'Occident, que le Duc de Bretagne avait sous sa dépendance un *Praefectus Numeri Directorum*. Qu'étaient-ce donc que ces Directeurs?

Nous répondrons, avec Böcking : « Quinam fuerint hi Directores, quid direxerint, militesne navesne aut barcas, bellicas machinas vel ipsa castella, nemo quem sciam exposuit. » Le savant commentateur, après avoir passé en revue quelques interprétations, entre autres celle de Pancirole, qui, comme toujours, est sans fondement, repousse l'idée de faire dériver le mot *director* d'un nom de ville ; il ne pense pas, non plus, qu'on doive en chercher l'origine dans un nom ethnique, corrompu à dessein pour en faire un titre comme de gloire aux agents de l'espèce ; enfin, rejetant également la pensée d'attribuer ce mot, défiguré, à une faute de copiste, il s'arrête, suivant nous, au parti le plus sage, celui de prendre l'étymologie dans le sens radical lui-même du verbe *dirigere*. Mais laissons à notre érudit le soin de s'expliquer sur cet important sujet : « Jam vero persuasi mihi, dit-il, Directorum nomen a militia in navigiis onerariis aut speculatoriis nuntiatoriisque deductum fuisse, quibus « recta navigatione contempta litora devia sectari » (L. 33. Th. C. de navicul. XIII. 5.) aut « mutatis *directoriis* » (L. 3. Th. C. de can. frum. urb. Rom. XIIII. 15) iter facere non licebat. » Voici l'annotation d'un commentateur sur cette dernière loi : « *Directorium* est iter rectum, recta navigatio.... sic et dèrigeuomenos, quasi dicas *director viarum*, mansionum, qui scil. viam dirigit, praeparat, apud Suidam. » Böcking termine, en ajoutant à propos de cette annotation : « Non bene, ut mihi quidem videtur : directoria illa litteras iter faciendum praescribentes (*Reise-Routen*) fuisse censeo. » Nous trouvons, en effet, sous la rubrique du Code Théodosien, l'expression *directoriae litterae*, que le droit a consacrée et qu'on est convenu de rendre en français par les mots : lettre de voiture.

Quoi qu'il en soit, il est acquis à l'histoire que, comme les *exploratores*, les *directores* formaient un corps, à la tête duquel un *préfet* (commandant) se trouvait placé, et que ceux qui faisaient partie de ce corps étaient particulièrement employés dans le service naval (1).

---

(1) Tout bâtiment de guerre était donc monté : 1° par les *nautae* ou matelots proprement dits; 2° par les *remiges* ou rameurs; 3° par les

Quatre flottes stationnaient dans les parages de l'Italie : deux Préfets de ces flottes, celui de la flotte de Ravenne et celui de la flotte de Côme, joignaient à leurs attributions ordinaires celle d'administrateurs de chacune de ces deux villes : « ......

---

classiarii ou *classici*, soldats de marine (spéciaux). Reste à nous occuper des officiers et autres gens de l'équipage, qui avaient un grade ou qui remplissaient un emploi particulier sur le navire : c'est ce que nous allons faire. — *Praefectus navis*, le capitaine d'un bâtiment de guerre, probablement le même que *Navarchus*, capitaine de navire, celui qui, dans une escadre, commandait un seul bâtiment. (En grec, *navarchus* était le titre donné à l'amiral en chef, chez les Spartiates) *Diaeta* était la cabine ou tente, élevée sur le pont, à l'arrière du vaisseau, qui était destinée à celui qui commandait en chef, ou au maître du navire dans un bâtiment marchand. *Parada*, mot gaulois, désignait ou une toile tendue au-dessus du pont d'un navire, ou, ce qui est plus probable, une cabine particulière, richement décorée, où l'on plaçait les personnes riches, les grands personnages, les chefs militaires, etc. — Dans la marine militaire, le *magister* était un officier dont le grade et les fonctions répondaient à celles de notre maître d'équipage; ainsi, c'était lui qui dirigeait la navigation du vaisseau, qui donnait des ordres au timonier, aux marins, aux rameurs; il se tenait assis dans une cabine (*thronus*), à l'arrière du bâtiment. — Le gouvernail, *gubernaculum*, des anciens n'avait de commun que le nom avec les nôtres : ce n'était primitivement qu'un fort aviron (*remus*) à large pelle (*palma*), attaché par un nœud de cordes (*funes*), extérieurement, à l'arrière du navire, ou passant par une ouverture (*columbarium*) dans les bordages. Dans cette dernière forme, qui est un perfectionnement de la première, il y a une pièce de bois transversale servant de barre de gouvernail. Les différentes parties de ce gouvernail étaient distinguées par les noms suivants : *ansa*, la poignée; *clavus*, la barre du gouvernail : *pinna*, le plat de l'aviron. Le mot *gubernaculum* est souvent employé au pluriel, parce que les navires des anciens étaient ordinairement munis d'un double gouvernail; il y en avait un sur chaque côté du navire, et chaque gouvernail avait son timonier dans les grands vaisseaux; mais il n'y avait qu'un timonier pour les deux dans les petits navires. Ce timonier ou *pilote* avait nom *gubernator* : il était assis à la poupe pour gouverner le vaisseau, donner des ordres aux rameurs et diriger le maniement des voiles. Il venait, dans la hiérarchie, immédiatement après le *magister* et au-dessus du *proreta*. — Le *Proreta*, appelé aussi *Proreus*, était un homme qui (comme celui du bossoir, dans notre marine), se tenait sur un navire, à l'avant, pour surveiller la mer, et indiquer par des signes au timonier sur quel point il devait gouverner. Il commandait en second sous le *gubernator*, et avait sous sa surveillance immédiate tout ce qui tenait au gréement et à l'armement du navire. — Le *Bucinator* ou *Buccinator* était celui qui sonnait de la corne appelée *bucina* ou *buccina*, trompe en corne, tordue en spirale, comme la coquille du poisson dont elle fut faite dans l'origine. On se servait de cette trompe pour faire des signaux à bord d'un vaisseau. Un dessin, pris sur une lampe en terre cuite et qui repré-

civilis cum militari classis administratione juncta sit, pariter atque inter altiores dignitates ducatum cum provinciae praesidatu aliquotiens conjunctum vidimus. » En effet, la *Notice* porte : a. Praefectus Classis Ravennatium, *cum Curis ejusdem civitatis Ravennae*; b. Praefectus Classis Comensis, *cum Curis ejusdem civitatis Como*.

L'expression *de curis* a dû nécessairement exercer la sagacité des commentateurs, et ils se sont demandé ce qu'on devait entendre par *curator civitatis* ou *curatores civitatum*. Il paraît certain, d'abord, qu'en l'espèce l'expression dont il s'agit n'avait rien de commun avec celle par laquelle on désignait, à Rome et à Constantinople, divers agents (*curatores*) chargés du service intérieur de chacune de ces villes, tels que *curator aquarum*, inspecteur des eaux, *curator alvei Tiberis*, inspecteur de la navigation du Tibre, *curator operum maximorum* ou *publicorum*, inspecteur des établissements (*aedium*, les palais, le cirque, etc.) ou travaux publics, *curator statuarum horreorumque*

---

sente un navire entrant au port, montre les matelots pliant les voiles, pendant que le maître signale son arrivée en sonnant de la *buccina*. — Le *Pausarius* ou *Hortator* était l'officier qui entonnait le chant (*celeusma*), et battait la mesure, au moyen de laquelle les rameurs ramaient en cadence. Il communiquait avec ceux-ci par un passage ou couloir, *agea*, appelé aussi *aditus* dans un langage moins technique. Il était assis à l'arrière du bâtiment, avec un bâton (*portisculus*) à la main, dont il se servait pour donner le signal et marquer la mesure pour faire manœuvrer tous les rameurs en cadence. Le maître d'équipage ou chef des rameurs dirigeait leurs manœuvres, les aidait à frapper en mesure, et, en quelque sorte, les animait à leur tâche, à l'aide du chant nautique (*celeusma* ou *celeuma*), auquel était approprié le *pied procéleusmatique*, de quatre brèves. L'air de ce chant ou cri était quelquefois repris, chanté en chœur par les rameurs, et quelquefois joué sur des instruments de musique. — *Urinator*, plongeur, exercé à nager sous l'eau pour aller chercher des objets engloutis dans un naufrage; on en prenait quelquefois à bord des navires de guerre pour aider à détacher l'ancre du fond, ou pour percer, dans un combat, la quille des bâtiments ennemis au-dessous de la ligne de flottaison. — Les Grecs employèrent spécialement le mot *Chiliarchus* ou *Chiliarchos*, commandant de mille hommes, pour désigner le *vizir* persan; les Romains l'appliquèrent au commandant des soldats qui montaient une flotte. — On sait qu'on nommait *Duumviri* deux fonctionnaires nommés pour agir ensemble en différentes circonstances, par exemple, *Duumviri navales*, deux commissaires nommés pour surveiller l'équipement ou le radoubement d'une flotte.

publicorum, inspecteur des statues et des greniers d'abondance, etc., etc., (1). La même expression, appliquée aux deux Préfets des flottes dont est question, ne voulait pas dire, non plus, qu'ils eussent les attributions de commissaires chargés de l'approvisionnement en blé et du partage des terres. Et cependant, dans les fonctions qu'ils remplissaient, il y avait un peu de tout cela ; — ce qui doit éloigner l'idée d'assimiler ces agents supérieurs à nos modernes ***préfets maritimes***, qui ne s'occupent exclusivement que de la marine, dans le ressort de leur arrondissement. Pancirole pense que, par l'expression *de curis*, il faut entendre les courriers qui approvisionnaient la flotte de Ravenne des choses dont elle avait besoin : « .... veredarios, quibus ad classem necessaria ex civitate Ravennae celeriter extrahebantur » (2). Ce serait évidemment réduire à peu de chose les attributions des Préfets de ces flottes ; aussi le jurisconsulte italien se hâte-t-il d'ajouter : « Curas enim cursum publicum vocat Constantinus (Constantius) in L. 1. C de off. Mag. offic. I. 31. Idem A. (Constantius A. et Julianus C.) in L. 2. C. de curios. XII. 23. « Agentes » ait, etc. Hic igitur curae pro cursu publico accipiuntur, hujus enim classis praefectus equis et rhedis cursus publici civitatis Ravennae ad expedienda classis necessaria utebatur, unde curiosi vocantur qui praesunt cursui publico in tot. tit. C. de curiosis XII. 23. Posset etiam curas appellare curatores, qui commeatum et necessaria ad classem procurabant, vel ipsas classis necessitates. »

Bocking hésite, quant à la véritable signification à donner, en l'espèce, aux mots *de curis civitatis*. Faut-il entendre, par

(1) Chez les Romains, gens systématiques et hiérarchiques s'il en fut, le nombre des *curatores* était infini ; on en jugera par la nomenclature suivante, que nous n'avons pas la prétention d'épuiser ; outre le *curator urbis* (R. et CP.) proprement dit, il y avait : *curator calcis coquendae*, — *annonae*, — *carnis*, — *hortorum Domini*, — *palatiorum*, — *ne quis habitu vetito uteretur*, — *ne quis sepulturis civitas violaretur*, — *curator rerum publicarum*, — *rerum nitentium*, — *legum de Studiis liberalibus*, — *Cursus Publici*, — *Laterculi*, — *Castrorum ac Clausurarum*, — *viarum et cloacarum*, — *litorum portuumque*, etc., etc., etc.

(2) Il ne faut pas perdre de vue qu'on donnait également le nom de *classiarii* aux piétons qui faisaient le service d'Ostie et de Pouzzoles à Rome.

là, que le Préfet de la flotte était chargé de la garde du port, du littoral et des routes ? ou bien cela veut-il dire que, remplissant les fonctions de gouverneur de province, il était chargé du soin de l'administration intérieure, de veiller à la sécurité de la ville et des habitants, d'assurer le service de la police, etc. ? Notre commentateur penche volontiers vers cette dernière opinion, et nous la partageons, comme étant la plus rationelle. Quoi qu'il en soit, les fonctions civiles dont il était revêtu, n'empêchaient point le Préfet de la flotte de faire son métier. Un savant légiste donne, sur la partie spéciale du service maritime désigné par les mots ***litorum et portuum et itinerum custodia***, la curieuse interprétation que voici : « Litorum nominatim et portuum et excubias agebant (gardes-côtes). Litora i. e. portus, stationes (1), quin et insulae. Sed et loca observationis (postes d'observations) excubiis munienda, itinera et itineris tramites, abscessus provinciarum, abdita loca, vel etiam custodes absolute, litorum custodes. Custodes, ajoute-t-il, per provincias, quae mari alluuntur. Certis de causis, dit-il encore, puta ut ne mensuram seu modum oneris cursus publici quisquam egrederetur, ut ne merces illicitae ad barbaras nationes transferrentur : qua de causa Naucleri seu Mercatores commeantes merces suas profiteri tenebantur ; item ne personae fortassin certae conditioni adstrictae, veluti Metallarii, sese subducerent vel aufugerent ; item ne quisquam commeantium injuria adficeretur. Imo et alia quandoque extra ordinem necessitate fineque litora itineraque custodita...... » (2).

(1) Mouillages, rades ; d'où l'expression de *stationarii*, stationnaires, qu'il ne faut pas confondre avec les maîtres de poste (aux chevaux). Il faut se garder également de confondre les *stations navales* dont il est ici question, avec les *stationes agrariae* des avant-postes militaires, placés en observation par les armées de terre.

(2) « Tres hujus tit. constitutiones annis 408, 410, 420, emissae omnes ad Praefectos praetorio directae sunt. De curatoribus autem civitatium s. rerum publicarum, quos tum imperatores dabant, tum municipales decurionesve eligebant, magna titulorum copia exstat...... » Aussi, Bocking a-t-il eu l'érudite patience de relever, en grande partie à l'aide des matériaux dûs à l'épigraphie, et fournit-il une nomenclature fort étendue de ces fonctionnaires (*curatores*), document d'un haut intérêt et bon à consulter. Il fait suivre ce travail de la *Formula Curatoris civi-*

Quel était l'état numérique des forces navales de l'Empire Romain, à l'époque où nous sommes placés? Combien de vaisseaux dans chacun des deux Empires, combien de rameurs, *(remiges)*, de matelots *(nautæ)* et de soldats de marine *(classiarii)* sur chaque vaisseau? Questions plus faciles à poser qu'à résoudre; car nous n'avons pas ici, à titre d'appréciation, si vague fut-elle, même les chiffres approximatifs qui nous ont permis d'établir l'effectif de l'armée de terre. Faisons remarquer, en outre, que nous n'avons dû parler que très-sommairement de la navigation fluviale *(navigia amnica)* et des bâtiments de charge ou de transport *(navigia oneraria)*. Or, on sait que la navigation sur les grands cours d'eau, le Danube, le Rhin, le Nil, le Rhône, etc., jouait, au point de vue militaire, un rôle important chez les Romains, qui n'ignoraient point que, n'en déplaise aux exigences de la politique, les cours d'eau, comme les montagnes, sont géographiquement les limites naturelles des nations. Aussi, y avait-t-il une ***Praefectura Navium Amnicarum***; et, outre la ***militia ripensis***, ***riparensis*** ou ***ripariensis***, spéciale à chaque localité riveraine, les matelots qui faisaient le service sur les fleuves *(nautae diversorum fluminum)* en recevaient-ils le nom, tels que *nautæ Rhodanici* — ***Ararici*** — ***Parisiaci*** — ***Nilotici*** ou ***Niliaci***. Quant aux bâtiments de transport, partie non moins essentielle du service de la marine militaire, nous allons avoir l'occasion d'en parler à propos de la marine marchande.

Il serait, dès-lors, bien difficile de déterminer, même de la manière la plus vaguement approximative, le nombre des vaisseaux composant chaque flotte et le nombre d'hommes que contenait chaque bâtiment. Dion Cassius parle quelque part de 240 (CCXL), même de 250 (CCL) navires formant la flotte *(classis navium)* stationnée dans le port de Ravenne; ailleurs il est fait mention de 125 (CXXV) navires *(lusoriæ)* dans les eaux du Danube; mais ces chiffres, outre qu'ils n'ont rien de

tatis, conservée par Cassiodore, et de deux excellents commentaires (l'un est de Pancirole) qu'on fera également bien de consulter (t. II, ch. XL, pp. 1000 à 1009).

précis, n'ont qu'une signification relative, puisqu'ils peuvent n'être que la conséquence de la concentration par suite de circonstances politiques, des forces navales sur tel ou tel point de l'Empire.

L'unique moyen, suivant nous, de se faire une idée de la ***statistique de la marine romaine***, qui d'ailleurs ne paraît pas avoir été l'objet d'une sollicitude égale à celle de l'armée de terre, est de se reporter à l'ensemble des forces militaires. Nous avons dit que l'effectif de ces forces ne dépassait guère 400,000 hommes. Si nous prenons pour base, en moyenne, les chiffres fournis par Polybe (1), beaucoup moins élevés que ceux de Végèce, nous trouvons :

(1) « Après l'élection des consuls, on choisit des tribuns militaires. On en tire 14 des citoyens qui ont servi 5 ans, et 10 de ceux qui ont fait 10 campagnes; car il n'y a pas de citoyens qui, jusqu'à l'âge de 46 ans, ne soit obligé de porter les armes, ou 10 ans dans la cavalerie, ou 16 dans l'infanterie. *On n'en excepte que ceux dont le bien ne passe pas* 400 *drachmes; ceux-ci, on les réserve pour la marine*. Cependant, quand la nécessité le demande, les citoyens qui servent dans l'infanterie sont retenus sous les drapeaux pendant 20 ans. Personne ne peut être élevé à aucun degré de magistrature, qu'il n'ait été 10 ans au service. — Quand on doit faire une levée de soldats, ce qui se fait tous les ans, les consuls avertissent auparavant le peuple du jour où doivent s'assembler tous les Romains en âge de porter les armes. Le jour venu et tous ces citoyens se trouvant à l'assemblée dans le Capitole, les plus jeunes des tribuns militaires, dans l'ordre qui est indiqué à chacun, soit par le peuple, soit par le général, les partagent en 4 sections, parce que l'armée, chez les Romains, est composée de 4 légions.... — .....Ce même ordre s'observe jusqu'à la fin; d'où il résulte que chaque légion est composée d'hommes de même âge et de même force. Quand on a levé le nombre nécessaire, et qui quelquefois se monte à 4200, et quelquefois, quand le danger est plus pressant, à 5000, on lève de la cavalerie. Autrefois on ne pensait aux cavaliers qu'après avoir levé l'infanterie, et, pour 4000 hommes d'infanterie, on prenait 200 cavaliers; mais, à présent, on commence par eux, et le Censeur les choisit selon le revenu qu'ils ont; à chaque légion on en joint 300.... — ..... Des plus jeunes et des moins riches on fait les *vélites* (VELITES); ceux qui les suivent en âge font les *hastaires* (HASTARII); les plus forts et les plus vigoureux composent les *princes* (PRINCIPES), et on prend les plus anciens pour en faire les *triaires* (TRIARII). Ainsi, chez les Romains, chaque légion est composée de 4 sortes de soldats, qui ont toutes différent nom, différent âge, et différentes armes. Dans chaque légion il y a 600 *triaires*, 1200 *princes*, 1200 *hastaires*; le reste est tout de *vélites*. Si la légion est de plus de 4000 hommes, on la divise à proportion, en sorte néanmoins que le nombre des *triaires* ne change jamais » (*Hist. gén. de la République Romaine*, liv. VI, fragm. V).

25 légions uniquement composées de citoyens romains, à 4,300 hommes l'une...	107,500
25 légions *comitatenses, pseudocomitatenses*, même nombre....................	107,500
» Autres corps : *palatini — domestici — cunei — equites*, etc. (En chiffres ronds)..	85,000
Total......	300,000 hommes.

Il est à croire que les 100,000 hommes restants constituaient le personnel de la marine militaire ; d'où il suit que cette marine ne comptait guère que pour un *quart* dans l'ensemble des forces de l'Empire.

Il y avait deux genres de flottes, celles qui tenaient la mer et celles qui naviguaient sur les fleuves, rivières, etc. Les premières étaient desservies par des bâtiments appelés *liburnes*, sur l'origine desquels il est utile de donner quelques détails : on verra bientôt pour quel motif.

E. Bache.

(A suivre)

L'ODYSSÉE

OU DIVERSITÉ D'AVENTURES, RENCONTRES ET VOYAGES EN EUROPE, ASIE ET AFRIQUE,

divisée en quatre parties ;

Par le sieur du Chastelet des Boys.

(Voir le n° 56)

XXIV° RENCONTRE.

Mauvais traitements et menaces des Turcs pour savoir les facultés et professions; histoire des nègres.

Quand il fallut désemparer notre maison flottante, et s'en aller, tous également infortunés, au bord de l'Amirale, notre douleur fut si extrême, que les vents, quelque orageux qu'ils semblassent dans le milieu du chemin, nous étaient propices, les naufrages sans crainte, et les tempêtes sans horreur. Le patron et les matelots parurent les plus désespérés dans l'abandonnement d'un domicile dont ils avaient fait élection pour le partir et le retour. L'inutilité de notre résistance produisit en nos esprits je ne sais quelle sorte d'impassibilité, qui à la longue se changea en consolation imparfaite.

Les premiers aventuriers de l'Amirale et Vice-Amirale, après s'être gorgés de butin, (avoir) fracassé les magasins, cherché dans les coins et recoins, levé le scel et fait l'inventaire en même temps, reçurent l'ordre d'y rester en partie, pour après retourner à nouveau mandement au bord de la dite amirale commandée par Beran, frère d'Issouf bassa d'Alger (1), ainsi que nous apprîmes d'Aly ben Aly, commandant la chaloupe, lorsqu'il ordonna qu'une moitié de ses gens demeurât dans notre misérable patache, afin de la dégraisser de ses ancres, voiles, cordages, et attendre les ordres de l'autre moitié restante. Beran,

(1) Youssef, pacha de 1634 à 1645, successeur de Hosseïn-Khodja.

devant lequel il nous introduisit, était déjà pleinement informé de nos facultés, âges, professions et passages.

Le nommé Jacques Denyan, d'Olone, notre patron, que les marchands avaient trouvé assez resséant pour lui confier la conduite du vaisseau chargé de bleds, lors chers en Portugal, et de quelques ballots de quinquaille, fut conduit devant Beran, renversé à terre, et en état d'être cruellement bâtonné sur les plantes des piés, à moins de ne révéler les moindres circonstances du fret du navire. S'il y fut surpris, il n'en faut pas douter; il se posséda néanmoins assez bien, déclarant n'y avoir autre chose dans le navire que du froment et être prêt de représenter le registre ou lettre de voiture. On la cherche, on la trouve, elle est communiquée à deux rénégats français, l'un de Marseille, l'autre de Calais qui conjointement assurent que le registre ne fait mention d'autre voiture que de froment. Nonobstant le certificat, il est encore une fois terrassé. Il crie, il se lamente, et proteste ne savoir rien davantage. Les menaces se continuent, les interrogations se redoublent concernant les facultés et professions des particuliers de son équipage. Sur quoi, il déclare d'abondant, et en persistant, qu'il n'a sur son bord que des matelots et des passagers dont il ne connait ni le destin, ni la profession, ni les moyens, n'ayant rien appris durant la route de leur part, sinon qu'ils s'en allaient au service du nouveau roi de Portugal, ayant en cette considération été payé des passage et nourriture.

La confession de notre patron de navire fit approcher un rénégat portugais, soit pour examiner la qualité des passagers et pratiquer profit sur leur rançon, ou pour savoir quelques particularités de son pays, desquelles on est ordinairement avide, quelque changement d'exercice et de pays qu'intervienne; et principalement cette nation, qui de même que la Française, ne peut se persuader qu'un état puisse être bien gouverné, sinon par un roi de pareille langue et nation que ses sujets (1). En effet, le reste de ses propos fit évidemment voir

(1) Est-il utile de dire qu'il s'agit ici du renversement, en Portugal, de Philippe IV d'Espagne en 1640, par Jean IV, chef de la branche de Bragance?

que le génie antipathique d'entre les Portugais et Castillans ne se pût céler sur le visage d'un homme qui pourtant avait fait faillite à sa nation, à ses parents et à Dieu même.

La constance de notre patron de navire le sauva de mauvais traitements que son contre-maître s'attira par sa timidité circonspecte, qui, tout tremblant aux premiers interrogatoires, et sans en attendre d'autres plus pressants de Béran Raïs, confessa qu'il y avait, outre le contenu dans la lettre de voiture: quatre petits ballots de fine quincaillerie, cachés dans le fonds, et trois sacs de mille livres chaque, une pièce de huit, au fond de la pompe; et à l'égard des passagers n'en avoir autre connaissance, sinon (en montrant des yeux et de la main le seigneur Arthur Pens) avoir vu un cavalier habillé lorsqu'il était à terre de toile d'argent et d'écarlate brodé.

La confession pusillanime du contremaître fit naître en un seul moment mille soupçons, et autant d'espérances d'un riche butin dans la fantaisie de ces pirates, qui tout de nouveau menacent, renversent et fouillent plus exactement que ci-devant l'innocent et malheureux Arthur Pens, ajoûtant à la première recherche un bout de corde bien godroné en guise de verge d'or, dont ils se servent quand ils cherchent des trésors, sous la plante des piés du nouveau pris. Ce pauvre aventurier, effrayé d'un apprêt si formidable, confessa entièrement ce qu'exigea Beran-Raïs, déclarant tantôt en italien, tantôt en tudesque ses desseins concernant son départ et retour, avec une confession naïve du peu d'argent qui lui restait de celui qui lui avait été pris par l'un des soldats montant à l'abordage, qu'il ne pouvait discerner. En même temps que la crainte lui resserre le cœur, elle lui développe la langue et lui fait inutilement avouer qu'il a emprunté quelque argent de l'un de ses camarades français. Beran presse l'interrogatoire, lui demandant duquel de nous. Il le déclare enfin, en me montrant du bout du doigt. Puis ensuite, se tournant de tous côtés du cercle Turc, regarde en pitié, se plaint, et supplie de ne le maltraiter pas, réitérant à plusieurs fois la bonté généreuse et libéralité du prince Edouard son maître, et tire du sein son portrait en miniature, qu'il expose aux yeux de l'assem-

blée ; Beran, paraissant dans un moment adouci, retire cette précieuse figure des mains tremblantes de ce jeune cavalier, lui promettant grâce et bon traitement en la considération du prince, son maître.

Nous plaignîmes secrètement son peu de résolution, et reconnûmes, sans oser nous le témoigner aux uns et aux autres, que s'étant comporté plûtôt en page, qu'en cornette de cavalerie du régiment de Bragance, dont la réputation s'est conservée dans les troupes impériales, il nous exposait à de nouveaux interrogatoires et réponses.

La petite officiosité par moi rendue audit sieur Arthur Pens me mit hors de mesure, craignant que Beran me prenant par sa déposition timide un esclave aisé, ne me traitât avec autant de rigueur que les malheureux aisés le furent en France sous la persécution des Partisans; mais soit que Beran ne s'en souvînt pas ou que mes habits ne lui permissent pas d'avoir une telle opinion de moi, je fus oublié. Je laissai donc couler, comme je vous ai marqué dans la rencontre précédente, imperceptiblement et à la dérobée de tant d'Argus, ou Argonautes affamés de toison d'or, mon petit pécule sous certaines grandes pièces de bois nécessaires à l'armement du navire où nous étions ; mais à peine ce fardeau, dont la pesanteur plus elle est grande et moins embarasse-t-elle, était à couvert de la vue de ces basilics, que Beran me fit approcher, et me considéra, quoique habillé à la matelote, les cheveux rasés, et assez défiguré, commandant que je fusse de nouveau questionné. Je persiste et réclame la bonne foi d'un chacun de notre bord ; je jure, sans parjure, que je suis un simple occasionnaire cherchant emploi dans les nouvelles guerres du Portugal, et que le peu d'argent, que la fortune m'avait ci-devant prêté, me l'avait ensuite fait rendre à un grand soldat noir, que je lui désigne des yeux. C'était le colosse animé d'ébène, marqueté aux yeux et aux dents d'ivoire, dont je vous ai fait mention, auquel je donnai montant à l'abordage une petite bourse remplie d'un peu de monnaie. Beran Raïs n'ajoûtant foi entière à ma déposition, et se persuadant que le nègre m'eût intimidé,

après avoir tiré de moi quelques sommes notables de doublons d'Espagne, le questionna fort rudement sur la quantité et espèces d'argent tirées de moi. La constance de sa négative le fit renverser et recevoir quantité de bastonnades, que la coûtume et non l'insensibilité, lui fit souffrir avec grande patience, et sans autre confession.

Les nègres, que nous appelons improprement Mores, sont enfans vendus par les pères aux côtes d'Angola ou de Guinée à des marchands trafiquans le long de ces côtes éloignées, ou bien ceux qui habitent dans le fond de l'Afrique sur les bords du fleuve Niger, et qui n'ont communication avec les Mores demeurant dans les villes ou hordes de Barbarie, que par le moyen des invasions et de la guerre. L'Espagne se fournit principalement des premiers, les destinant aux fonctions domestiques. La nation espagnole, quoique catholique par excellence, se sert d'esclaves, sans s'arrêter aux maximes évangéliques, qui mitigent la durée (1) de la nature par la douceur de la grâce, bannissent l'esclavage par la fraternité et introduisent la communion parmi ses sectateurs par le moyen de la charité, dont ils font profession particulière. L'Espagnol n'est pas à croire, quand il déclame, que pour appuyer seulement une étymologie bizarre, et immortaliser le nom français, nous avons voulu obstinément que tous tant naturels qu'étrangers, demeurans chez nous, fussent francs et libres ; l'esclavage étant assez conforme aux lois civiles de la société, quand il est adouci par le Christianisme, et ayant été longtemps en usage et pratique. La servitude ne laissait pas de produire quelque bien politique; parcequ'il n'y avait point de personne si malheureuse, qui ne fût vendiquée par quelque patron qui en avait soin, et semblait être le seul remède, quoique apparemment cruel, que pussent avoir ses misérables et désespérés. Mais soit que nous soyons plus ou moins humains ou plus chrétiens, nous n'avons en France que des ombres de servitudes, qui sont plûtôt réelles que personnelles, et qui se discernent seulement dans la possession des héritages chargés de rentes et de devoirs.

(1) Dureté ?

Les autres familles de nègres distant de la côte de Barbarie de quatre à cinq journées, pullulées dans les villes par des mariages forcés, ne sont en nulle estime chez les Turcs qui ne les estiment point vrais *ingenui* (1) tenans pour *dedititii* (2) les anciens nègres venus de Gago ou de Tombut. Si quelques-uns peuvent se qualifier chez eux *libertini* (3) à l'imitation de l'ancien esclavage romain, ce sont les mulâtres, issus de blancs et de nègres du premier ordre.

Notre infortuné navire dépouillé de ses voiles, désarmé de ses ancres, démonté de ses canons, et destitué de toutes choses dont eurent besoin et envie les corsaires, fut puis après par eux exposé à la merci des vents. Durant la diversité de tant de malheureuses aventures, j'étais fort attaché et collé à certains vieux ais de l'amirale, sous lesquels j'avais mis en dépôt ma petite fortune d'or, que, ne songeant qu'à caracoler et la ramasser secrètement et sans être aperçu je me vis dans un moment investi de Mores, qui me saisirent et m'enlevèrent hors du bord, me nécessitant, nonobstant ma résistance, de descendre dans la barque, pour être traduit dans un autre navire ; le conseil de guerre ayant trouvé à propos de faire partage provisional des esclaves. Les répugnances et protestations de ne pouvoir vivre sans mon camarade, montrant le sieur de Molinville qui restait dans ce grand vaisseau, ne me servirent de rien : et mon destin fut si perfide, qu'il me déroba le temps et l'occasion de l'avertir ou de parole ou de signe de la sépulture de mon trésor sous ces vieux ais, d'auprès desquels on m'avait si opiniâtrement arraché.

XXVe RENCONTRE.

Des ruses des Corsaires durant la route. De leurs cérémonies durant la tempête, et de leur approche de la rade d'Alger.

De trente-deux que nous étions dans notre patache olonaise, il ne s'en trouva que cinq envoyés dans la vice-Amirale, tous

(1) De condition libre.
(2) Qui se sont mis sous la puissance d'autrui.
(3) Fils d'affranchi. — Du Chastelet est décidément lettré.

matelots, à ma réserve ; les autres furent dispersés tant sur la caravelle que sur les vaisseaux restants. L'on tint même route le reste du jour, le long de la nuit, etc., grande partie du lendemain. Le soir venu, les infidèles se séparent les uns des autres, chacun fit des adieux et des vœux secrets à la bonne fortune. La vice-Amirale, sur laquelle, par malheur particulier, je fus traduit, croisa la mer deux jours durant, avec la grand'voile seule, évitant la terre. Le troisième jour la caravelle se fit reconnaître, nonobstant ses pavillons espagnols ; ce déguisement fut pratiqué sur notre bord, tant afin de surprendre quelques navires de la flotte des Indes, que d'éviter plus facilement les galères et frégates biscaines, courant incessamment à la sortie et entrée du détroit. La coûtume est générale parmi les pirates, de se servir de toutes sortes de bannières étrangères. Les marchands, quelque rusés qu'ils soient, ne laissent pas que d'en être souvent attrappés, quand ils se travestissent en Hambourquins, Danzicains et autres vaisseaux portant pavillon de neutralité. Ils se déguisent aussi quelquefois en navires de guerre à même dessein, et pour surprendre celui dont ils ont avis de la rencontre prochaine : peu s'en fallut que par cet artifice ils ne surprissent les jours précédents un phlibot anglais, par eux rencontré au-dessus du vent et à la vue des côtes d'Espagne, à la volte de Salé, ville de la Barbarie au ponant ; où peu s'en fallut que nous ne fussions menés pour y être vendus, tant à cause de la cherté des esclaves, que les marchands du Maure y viennent enlever, que pour faire de l'argent et acheter de nouvelles provisions.

Les plus jeunes d'entre eux, honteux d'un si chétif butin, qui ne valait pas la peine d'être partagé entre sept navires y ayant part, furent d'avis que cette petite flotte prît des rafraîchissements à la côte, et continuât la course, qui serait peut-être plus heureuse que la première. Le conseil de guerre s'assemble : les vieux veulent le retour, les jeunes la continuation de la course. Ces brouilleries se dispersèrent la nuit suivante ; s'étant élevé un orage qui, nonobstant le redoublement de leurs prières, l'incendie superstitieux d'une quantité de

cierges magiquement arrangés, effusion d'huile et sacrifice de quatre moutons dispersés en quatre quartiers et offerts à la mer, ne laissa pas de les jeter dans la Baie de Calis (1). Malheureusement pour nous, le jour chassa la nuit et le danger en même temps; le pilote ayant fait prestement tourner à l'autre bord, et serré de plus près les côtes de Barbarie, afin d'entrer dans le détroit de Gibraltar. Les jeunes occasionnaires d'entre les Turcs désignent de la main et des yeux les villes de Ceuta, Tetuan, le Pégnon de los Velés, le cap des trois Forçats. celui de Falcon et le Forrat (2).

Ce ne furent peu après que remerciements à Dieu et à leurs prophètes de l'heureux retour, et qu'ablutions mutuelles faites par les uns et les autres depuis le sommet de la tête jusqu'aux talons; les zélés en cette religion se mettant nus, en conviant les camarades de les ondoyer de quantité d'eau salée, qu'ils regardent avec autant de patience que de satisfaction, et encore avec plus de créance de purification de l'âme et du corps. Les Renégats Portugais, Anglais, Espagnols et Français n'en firent pas moins, autant par hypocrisie et politique, que par attache et ferveur; la plûpart n'étant pas trop assidus aux cérémonies ottomanes, s'ils ne sont observés ou si dès la tendre jeunesse ou incapacité de discernement ils n'ont laissé le christianisme que les Turcs méprisent davantage qu'ils ne haïssent; l'alcoran n'étant qu'un mélange de maximes confuses du Christianisme et du Judaïsme, dans lequel ils surannent aussi bien que nous la doctrine de Moïse, ne la faisant passer dans chacun des Azoares (3) que comme un coup d'essai, une pure cérémonie, ou comme un ébauchement mystérieux, et non comme un achèvement de religion, ou réalité de créance, et sincérité de profession : à l'égard de la nôtre, ils la révèrent bien plus dans sa naissance que dans son progrès, se persuadant qu'elle s'est altérée et ses sectaires corrompus.

Je fus encore bien plus surpris de la violence de l'un des

(1) Cadix ?
(2) Tous ces noms légèrement altérés se reconnaissent facilement.
(3) Est-ce *Sourate* qu'il faut lire ?

aventuriers turcs, montant à l'abordage, qui m'ôta du bras un chapelet duquel il se servit ensuite, en prononçant à basse voix, non pourtant inarticulée, quelques paroles, et passant les grains de même que les chrétiens, quand ils s'en servaient pour réciter des prières : je m'informai des vieux esclaves, si par singerie ou ridiculité de notre religion, ils contaient leurs prières; qui m'instruisirent concordamment, que les mahométans, de quelque secte diverse qu'ils soient, portent et se servent avec autant de ferveur que les chrétiens, des rosaires et chapelets sur lesquels ils content et prononcent une certaine oraison courte, réputée entre eux fervente et jaculatoire, consistant en ces mots : Alla illa, Alla Mahomet, alla solha : c'est-à-dire, Dieu est seul et Mahomet est son prophète (1). Il est vrai que le nombre des perles de leurs chapelets, faits ordinairement de corail, n'est point préfixe; point de dizaines, de couronnes et de rosaires. La remarque est mutuelle de leur part, quand ils ôtent, comme ils me firent, les chapelets aux esclaves, qu'ils gardent soigneusement, après en avoir arraché la croix et les médailles dont ils sont mortels ennemis; parcequ'ils croient obstinément, qu'à leur imitation et par emprunt nous faisons nos prières de cette manière ancienne parmi eux, et censée par eux moderne entre nous, appuyant leur opinion sur le premier usage introduit par le prophète Mahomet, dont ils marquent la mission dès l'an six cens vingt-cinq, sous Basile empereur, au lieu que Saint Dominique n'a donné le cours aux couronnes célestes que peu après le douzième siècle, du temps de l'empire d'Otton, et du pontificat d'Innocent III. Je sais bien que l'an de grâce est bien plus nombreux que celui de l'Hégire comme le surpassant en cette année mil six cens soixante-cinq de quatre cent huit, le Turc ne comptant de l'Hégire que de mil deux cens soixante et un (2).

Pendant que la curiosité timide excite les interrogatoires,

(1) La ilah ila allah, Mohammed rassoul allah.
(2) Du Chastelet se trompe grossièrement; l'année 1665 de J.-C. correspond à l'année 1076 de l'Hégire.

soit près des esclaves, matelots, ou des renégats, Alger commence à se montrer à nos yeux : ses mosquées se découvrent, et nous approchons en dépit de nous de cette ville superbe, et l'une des plus élevées d'assiette sur les côtes de l'Afrique méditerranée. Elle paraît tantôt en forme de voile de navire, tantôt de setie, et plus près de galère. Les châteaux détachés, qui fortifient cette retraite de gens qui ont fait banqueroute à Dieu et faillite à la patrie, en rendent l'approche dangereuse et mortelle aux inconnus par les foudres de la terre dont les bastions sont hérissés. La multitude babillarde de mille sortes de gens attendant la descente me donna tant de distraction, que je ne puis à présent vous particulariser, que dans les rencontres de la seconde partie, la situation exacte de cette poniropolis.

Fin de la première partie.

Suit une table alphabétique des noms d'hommes, villes et lieux dont il est parlé dans la première partie de l'Odyssée.

Et ensuite :

Mon cher lecteur, ce que le peu d'estime et d'amour propre m'a retenu jusques ici d'insérer au commencement de la première partie de mon Odyssée, la crainte de désobliger quelques-uns de mes amis et alliés qui m'en ont fait présent, m'a nécessité de la mettre à la fin. Je te l'offre, et te convie à la lecture de la seconde partie. Adieu.

A MONSIEUR DU CHASTELET

SUR SON ODYSSÉE :

Que le récit de son voyage
Occupe bien notre loisir ;
Et que l'âme sera sauvage
Qui n'y prendra pas de plaisir !
Par une route peu commune
On voit la bizarre fortune

En aveugle s'y promener ;
Et, malgré les lâches caprices,
La vertu qui fait tes délices
Fait gloire de s'y couronner.

Tu revois ta terre natale,
Où pour charmer les beaux esprits
La presse aujourd'hui nous étale
Les richesses de tes écrits.
Là, ton style si magnifique
Sans péril nous fait voir l'Afrique,
Sans naufrage nous met à bord,
Et nous fait passer dans la terre,
Où versa tant de sang la guerre,
Quand y vola le grand Beaufort (1).

Mais comment pourrons-nous répondre
A cette libéralité ?
Et qui ne se verra confondre
Par tant de générosité ?
Quel trésor sera comparable
A ce volume inestimable,
Dont l'honneur a fait le projet ?
Contente-toi que la mémoire
T'en récompense par la gloire,
Puisque la gloire est ton objet.

Du Van Foussard (2).

---

(1) Il est question de l'expédition désastreuse de Djidjeli, en 1664, c'est-à-dire longtemps après la captivité de Du Chastelet.

(2) Il est fort heureux pour Du Chastelet que *la Revue Africaine* ait bien voulu penser à lui, quoi qu'en ait dit Du Van Foussard!

IN ODYSSEAM DOMINI DU CHASTELET.

Errores Danaûm Divinus scripsit Hòmerus,
Gallorum errores et tua Musa canet.
Ille Odysseam cantûs de nomine dixit :
Tu poteris luctus dicere Gigericos
Troja decennali nempè obsidione, triumphi
Causa, nigro noctis tempore capta fuit.
Gigericum amissum est, et fuso sanguine captum;
Et classis medio nostra fugata die.
Hoc dicismen habes Trojam inter Gigericum que
Ilias illa boni est, Ilias ista mali.

M. Jamin, Ecclesiastes.

D'après la copie de M. Louis Piesse

(*A suivre*)

TUNISIE.

M. Charles Tissot, consul de France à Jassy en Roumanie, nous écrit de cette ville à la date du 3 courant :

« Ma dernière lettre, qui date de bien loin, vous disait le vif souvenir que m'a laissé notre chère Afrique. Six ans se sont passés, et, à travers toutes les missions qui m'ont successivement conduit d'Andrinople en Herzégovine, du Montenegro à Rome, de Rome à Jassy, de Jassy à Constantinople, où je viens de passer deux ans et d'où les événements m'ont ramené dans les Principautés, je n'ai pas cessé de suivre avec le plus grand intérêt les travaux de la Société Historique Algérienne, ni de continuer moi-même, aux rares instants de loisir dont je pouvais disposer, les études de géographie comparée que j'avais commencées à Tunis.

» Permettez moi de vous adresser aujourd'hui un fragment de ce travail, fragment qui, à défaut d'autre mérite, réhabilite toute la partie du *Stadiasmus Maris Magni* relative au golfe de Carthage.

» Il m'a été difficile d'éviter le grec dans une discussion qui portait surtout sur deux textes grecs; non pas qu'en m'excusant je songe à l'axiôme : « Græcum est, non legitur » Mais je me rappelle qu'Alger ne possédait pas, il y a quelques années encore, de caractères grecs, et je voyais d'ici votre objection : Græcum est : typis non mandatur » (1).

Agréez, etc.

Ch. Tissot.

Les plus anciens lecteurs de la *Revue africaine* n'ont pas oublié les articles publiés par M Ch. Tissot dans ce recueil, alors qu'il était élève consul à Tunis; notamment son remarquable travail sur les *Routes romaines au Sud de la Byzacène.*

---

(1) Il n'est pas à notre connaissance qu'Alger possède encore aujourd'hui de caractères typographiques grecs. — *N. de la R.*

Aussi, est-ce avec empressement que nous accueillons le petit mémoire qu'on va lire; et, nous ajoutons, avec l'espoir que son auteur voudra bien nous en adresser d'autres sur la géographie comparée de la Tunisie qui a été longtemps l'objet de ses études directes et de ses méditations.

Voici maintenant le mémoire dont il s'agit et qui traite d'une des localités les plus intéressantes de la Tunisie, au point de vue de la géographie comparée.

A. Berbrugger.

GÉOGRAPHIE COMPARÉE

DU GOLFE DE CARTHAGE.

Recherches sur l'emplacement de Maxula, d'Ad Aquas, de Therma, de Carpi et de Galabras.

Le Dr Barth a constaté les difficultés que présente la géographie comparée de la côte orientale du golfe de Carthage (1). Ces difficultés sont inextricables, en effet, lorsqu'on se borne à rapprocher les données contradictoires de Ptolémée, du Stadiasme et des deux routiers impériaux; elles disparaissent devant l'examen critique de ces textes dont la valeur, comme on le sait, est fort inégale. Quand on se dégage des indications évidemment erronées du géographe d'Alexandrie, on trouve dans le Stadiasme et dans les deux Itinéraires tous les éléments nécessaires à la solution du problème.

I. — Maxula.

Maxula, la *Maxula Colonia* de Pline, la *Maxula Civitas* de l'Itinéraire d'Antonin, est une des stations les moins discutables lorsqu'on s'en tient aux données des itinéraires en les

(1) *Wanderungen*, p. 128 : In Hinsicht des Identificirung der Neueren mit den alten Localitaten an diesem Küstenstrich bestehen überhaupt bedeutende Schwierigkeiten........

contrôlant par l'étude des localités. C'est un des points les plus difficiles à déterminer lorsqu'on cherche à concilier, avec ces mêmes données, les notations de Ptolémée, absolument fausses, et les chiffres du Stadiasme, relativement inexacts (1).

Maxula, comme la station suivante, *Ad Aquas*, était située sur la grande voie qui longeait tout le littoral africain. La Table de Peutinger la place à VII milles de Thunis et XVII de Carthage, l'Itinéraire à XVIII milles de ce dernier point. Cette différence d'un mille pouvant s'expliquer par le trajet de Tunis, les évaluations des deux routiers concordent. La différence de X milles indiquée par la Table entre Tunis et Carthage étant d'ailleurs exacte, il est évident que la Maxula des deux Itinéraires était située à 17 ou à 18 milles de Carthage et 7 de Tunis, sur la route qui conduisait de la première de ces deux villes à Hadrumète en passant par la seconde.

Malheureusement, d'autres données, erronées ou mal comprises, sont venues compliquer la question, si simple en elle-même, de la synonymie de Maxula. L'Itinéraire d'Antonin, dans l'*Iter a Carthagine Clipeis*, indique une *Maxula Prates* à X milles de Carthage et XX de Casula. Le Stadiasme place une *Maxyla* à 20 stades de Carpis, 50 de Galabras et 170 de Carthage. Ptolémée indique une *Maxoula* par 35° de longitude et 32° 40' de latitude, c'est-à-dire sous le même parallèle que Carthage et le même méridien que Carpis, à 20' au Sud de cette dernière ville et 10' au Nord de l'embouchure du fleuve Katada. Autant d'indications difficiles, ou pour mieux dire impossibles, à concilier. Il n'en fallait pas tant pour que quelques géographes modernes se décidassent à distinguer, — à tort, comme j'espère le démontrer tout-à-l'heure, — une *Maxula Civitas* et une *Maxula Prates*, sans compter la *Maxula Vetus* que Ptolémée indique au Sud de l'embouchure du Bagrada et dont nous n'avons pas à nous occuper ici.

Cette distinction entre une Maxula Civitas et une Maxula

(1) Ibid. : Diese Unsicherheit trifft vos atten die wenigsten seit Plinius Zeit ansehnliche Stadt Maxula....

Prates n'a eu d'ailleurs pour résultat que de multiplier les hypothèses. *Maxula Prates* est identifiée par Temple et M. Pellissier à Hammam el-Enf; *Maxula Civitas*, par Shaw et Temple, à Moraïsah, ou plus exactement, Mraïsa (1); par M. Pellissier, à El-Arbaïn, sur la route de Tunis à Soussa, au-delà de Tourki; — par M. Guérin, à Hammam el-Enf; — Barth et M. Ch. Müller supposent qu'elle devait se trouver entre Hammam el-Enf et Radès; Mannert et Lapie la placent à Radès même. Cette dernière synonymie me paraît être la vraie.

L'hypothèse de M. Pellissier ne repose sur aucune donnée : elle était déjà inadmissible avant la découverte, dûe à M. Guérin, des deux épigraphes qui prouvent que les ruines voisines d'El-Arbaïn sont celles de *Vina*.

La conjecture de Shaw, qui ne s'appuie que sur les indications de Ptolémée, est en opposition avec les données des deux Itinéraires : Mraïsa, en effet, est à 32 milles de Tunis et 42 de Carthage.

L'hypothèse de Temple est également contredite par les chiffres des deux routiers. Il y a 13 milles entre Hammam el-Enf et Tunis, tandis que la Table n'en indique que 7 entre Tunis et Maxula. D'un autre côté l'Itinéraire, dont les indications numériques sont parfaitement exactes de Carthage à Hadrumète, évalue à 28 milles la distance de Maxula à *Vina* (Henchir-el-Meden, près d'El-Arbaïn); or, Henchir-el-Meden, ou Vina n'est qu'à 21 milles d'Hammam-el-Enf.

M. Ch. Müller a essayé de concilier les données des Itinéraires avec celles de Ptolémée en plaçant Maxula entre Radès et Hammam-el-Enf, à l'Est du fleuve Catada : « Situs urbis inter Rhades et Hammam-el-Enf quærendus, ita tamen ut ab Oriente sit *Melianæ* fluvii, siquidem is est *o Katadas potamos* Ptolemœi. » Pour M. Müller, en effet, comme pour le Dr Barth, la seule difficulté qui s'oppose à la synonymie de Radès et de Maxula, c'est cette indication de Ptolémée qui place Maxula *à l'Est* de l'embouchure du fleuve Catada, assimilé par les deux géographes à l'Oued Meliana.

(1) Mraïsa ne figure pas sur la carte du dépôt de la Guerre. Elle est située sur le littoral, au pied des hauteurs de Sidi er-Reïs, sur la côte occidentale de la presqu'île du cap Bon et en face de la Goulette.

Pour tenir compte de cette indication, il conviendrait d'abord d'en vérifier la valeur et de savoir au juste ce que Ptolémée a entendu désigner par cette expression : Katada potamou ekbolaï. On n'y arriverait assurément pas si l'on se bornait à appliquer à la topographie du golfe de Carthage les renseignements astronomiques du géographe alexandrin. On n'obtiendrait qu'une carte étrange où distances et positions seraient également méconnues. Maxula serait juste en face de Carthage, à Henchir-el-Medjena. Le Catada déboucherait à Bir-el-Bey, à égale distance de Carthage et de Maxula. Or il n'existe qu'un puits à Bir-el-Bey. Les cours d'eau les plus voisins de ce point et qu'on pourrait, à la rigueur, assimiler au Catada sont : à l'Est et à 5 milles, la rivière de Sliman; à l'Ouest et à 7 milles, l'Oued Meliana. L'Oued Sliman est un peu plus rapproché que l'Oued Meliana du point où Ptolémée indique les bouches du Catada; l'Oued Meliana, plus considérable, serait moins indigne du nom de *potamos*. Ni l'un ni l'autre, dans le fait, ne méritent d'être déterminés astronomiquement. La modeste embouchure de la Meliana ne justifie guère l'expression d'*ekbolaï* : elle se confond avec la plage, très-basse dans tout le pourtour du golfe, de Mraïsa à Radès, et ne peut servir en aucune façon de point de reconnaissance aux navigateurs. C'est cependant à l'Oued Meliana qu'on identifie le plus souvent le Catada. Les premiers voyageurs modernes qui ont exploré la Régence, se rappelant que Ptolémée indique un fleuve Catada dans le fond du golfe de Carthage et rencontrant le premier torrent qui traversait leur route de Tunis à Soussa, ont supposé que ce pouvait être le *potamos* du géographe grec. D'autres l'ont répété avec plus d'assurance, — ce qui était une façon de se faire honneur de l'opinion de leurs devanciers en donnant comme une certitude ce que ceux-ci n'avaient présenté que comme une probabilité, — et cette synonymie, hypothétique, puisqu'elle ne satisfait qu'approximativement aux données de Ptolémée, qui ne sont elles-mêmes

que des à peu près, cette synonymie, comme tant d'autres. *vires adquirens eundo*, est devenue un article de foi. J'y ai cru moi-même au début de mes études africaines. J'en doute aujourd'hui et j'abonderais plus volontiers dans le sens de Mannert pour qui le Catada représente le canal de la Goulette (1).

A l'appui des raisons que fait valoir Mannert, et qui résument celles que je viens d'indiquer, on pourrait citer, je crois, un passage trop peu remarqué de Scylax. Après avoir parlé de Neapolis (*Nebel*, sur la côte orientale de la presqu'île du cap Bon), l'auteur du Périple, ajoute :

Apo de Neas Poleôs estin eis isthmon stadia rp'pexè pros tèn eteran thalassan tèn pros Carchèdona. Esti de actè di ès isthmos esti, paraplous apo tou potamou enteuthen eis Carchèdona èmisu èmeras....meta de ton isthmon Carchèdôn esti......

M. Müller traduit :

« A Neapoli *per isthmum* pedestri itinere stadia sunt CLXXX usque ad alterum mare quod Carthaginem alluit : est enim litus ibi *ad modum peninsulæ in mare porrectum* cum isthmo. Prætervectio a flumine ex hoc loco ad Carthaginem, etc. »

M. Müller suppose, comme on le voit, que l'isthmos de Scylax est la péninsule du Cap Bon, et traduit, en conséquence, *eis isthmon* par *per isthmum*, tout en faisant remarquer que l'expression correcte serait : *dia isthmou* (2). J'attache un sens différent aux mots *eis isthmon* : je crois que l'auteur du Périple est innocent du solécisme qu'il aurait effectivement commis si ce membre de phrase devait se traduire par *per isthmum ;* je crois que la préposition *eis*, corélative d'*ap*, désigne dans ce cas, comme toujours, le point d'arrivée corélatif du point de départ, et doit se traduire par *usque ad* ; je crois que *l'isthme* dont il s'agit n'est pas la péninsule du Cap Bon, mais un isthme proprement dit ; que cet isthme, enfin, est celui qu'on retrouve *pros tèn eteran thalassan* et qui sépare le lac de Tunis du golfe de Carthage. La phrase suivante *esti de actè di es*

(1) *Géographie des Etats barbaresques*, pages 316 et 664.
(2) Gail regarde ces mots *eis isthmon* comme une interpolation.

isthmos esti me paraît confirmer cette interprétation. Par suite de cette idée préconçue que l'isthmos est la péninsule, M. Charles Müller paraphrase plutôt qu'il ne traduit : « Est enim litus ibi *ad modum peninsulæ in mare porrectum cum isthmo* ». Le sens le plus naturel me paraît être : « Il y a là une plage à travers laquelle s'étend un isthme. » Quiconque a parcouru cette partie du littoral tunisien ne peut l'entendre autrement.

Les mots qui suivent, *paraplous apo tou potamou enteuthen eis Karchèdona* supposent, comme le remarque fort bien M. Müller, une phrase intermédiaire qui a disparu et où il devrait être question de l'embouchure et peut-être du nom de ce fleuve. Mais le savant commentateur des *Geographi Græci minores*, toujours par suite de l'identité supposée de l'*isthmos* et de la péninsule du Cap Bon, en tire des conséquences difficilement conciliables avec la topographie du golfe : « Intelligi flumen Catedam prope Tunetam exeuntem censet Gailius, haud probabiliter ; is potius flumen esse debet qui ad ipsum isthmum in mappis notatur ; nomen ejus nescio. » Le fleuve adjacent à la péninsule du Cap Bon et dont M. Müller ignore le nom, ne peut être que l'oued Sliman ou l'oued Bezirkh : or ni l'un ni l'autre de ces deux cours d'eau, plus insignifiants encore que la Meliana, n'a dû attirer l'attention du Périple. Le *potamos* de Scylax ne peut donc être qu'un des deux équivalents proposés pour le Catada, c'est-à-dire ou l'oued Meliana ou le canal de la Goulette. J'ai fait connaître les raisons qui me font rejeter la première hypothèse ; le texte même de Scylax me paraît confirmer la seconde. L'isthme du Périple ne peut être, en effet, au point de vue nautique comme au point de vue de la langue, que l'isthme de la Goulette, la Tænia des historiens des guerres puniques, la *Ligula* de Victor de Vita : c'est un accident remarquable dans la configuration du littoral, une plage qui joue aujourd'hui, comme autrefois, un rôle important dans la navigation de ces parages ; c'est près de cette langue de sable, entre Radès et la Goulette, que mouillent les bâtiments marchands, comme ils y mouillaient autrefois d'après les indications du stadiasme : *ormos estin eôs tès tô ammôdôn agôgès*. Or cet isthme qui s'étend sur une longue

d'environ sept à huit milles, des dernières pentes de la colline de Radès aux vestiges de l'enceinte méridionale de Carthage, est coupé à son centre par le canal profond et rapide qui déverse dans le golfe le trop plein du lac de Tunis. C'est ce canal, navigable jusqu'au lac et dont les quais ou murs de revêtement datent très-probablement de l'époque punique, qu'on doit considérer comme le fleuve dont la phrase perdue du texte de Scylax donnait sans doute le nom, dont le texte, tel que nous le possédons, fait mention après avoir parlé de l'isthme et avant de parler de Carthage, contiguë à l'isthme (1). C'est ce même canal, ou du moins la localité qu'il traversait que le Stadiasme désigne sous le nom de *Galabras*. Et, puisque le Stadiasme et le Périple ne signalent que ce seul point entre la péninsule du Cap Bon et Carthage, n'est-il pas probable que le Catada indiqué par Ptolémée dans cette partie du golfe est également le fleuve anonyme du Périple et le *Galabras* du Stadiasme ?

Ptolémée lui-même indique le Catada à l'Ouest de Maxula. Or, abstraction faite de cette question incidente du Catada, la synonymie de Maxula et de Radès offrant tous les caractères de la certitude, on peut renverser les termes de la proposition et, au lieu de conclure, comme on l'a fait jusqu'ici, de l'identité très-contestable du Catada avec la Meliana à la non-identité de Maxula et de Radès, dire avec beaucoup plus de raison : « Tout indiquant que Maxula est l'équivalent de Radès, le Catada, placé par Ptolémée à l'Ouest de Maxula, est le canal de la Goulette (Halk el-Oued), situé à l'Ouest de Radès. »

Quant à l'identité de Radès et de Maxula, elle résulte jusqu'à l'évidence, à mon avis :

1° Du témoignage des deux routiers impériaux : comme je l'ai déjà constaté, les VII milles indiqués par la Table entre Tunis et Maxula, les XXVIII milles indiqués d'autre part entre Maxula et Vina par l'Itinéraire, se retrouvent exactement entre Tunis et Radès et entre Radès et Henchir el-Meden.

(1) Procope place le canal à 20 stades de Carthage : la distance est à peu près exacte à partir de Byrsa ou du Port militaire.

2° Le tracé de la voie romaine dont quelques vestiges se retrouvent entre Tunis et Radès, notamment sur les bords du lac et aux cols rocailleux de Sidi Fathallah et du fondouk de Choucha.

3° De la topographie de Radès : située entre le lac et la mer, sur une colline isolée qui se relie, au Nord, par une pente douce à l'isthme de la Goulette, Radès possède les mêmes avantages que Tunis et a toujours dû être un centre important. Au point de vue stratégique, c'est la clé des deux routes qui conduisent du littoral oriental à Carthage : elle ferme l'isthme par lequel passe la route la plus courte *(Iter a Carthagine Clipeis)*, et commande la plaine que traverse la plus longue, celle que suivent aujourd'hui les caravanes du Sahel. Par contre, le littoral qui s'étend, à l'Est de l'Oued Meliana, entre Radès et Hammam el-Enf, et où MM. Barth et Müller placent hypothétiquement Maxula, n'offre pas un seul point qui satisfasse aux conditions les plus essentielles d'un centre de population : le rivage est plat, aride ou marécageux. Il est difficile d'admettre qu'une colonie romaine se soit établie sur cette plage morte, sans défense et sans ressources, alors que Radès lui offrait à quelques pas de là une position aussi forte qu'avantageuse. Le littoral, d'ailleurs, n'offre sur ce point aucun de ces vestiges, citernes ou substructions, qui ne peuvent s'effacer du sol comme le *saxum quadratum* dont on comprendrait à la rigueur la complète disparition, tandis que le bourg arabe de Radès a évidemment succédé à une localité antique : on y retrouve, au-dessus comme au-dessous du terrain actuel, toutes les traces d'un établissement romain : réservoirs, fragments sculptés, etc.; quelques fûts de colonnes gisent encore sur la place principale de Radès, là même où elles ornaient le forum de Maxula.

4° Du passage bien connu de Victor de Vita, qui oblige ceux-là mêmes qui n'osent pas assimiler Maxula à Radès à convenir que Maxula devait se trouver très-près de l'isthme de la Goulette, cet isthme que Victor appelle *Maxulitanum littus*, « la plage de Maxula. »

Quant à l'identité de Maxula Civitas et de Maxula Prates, elle me paraît résulter implicitement du seul document qui donne

ce second surnom à Maxula. L'*Iter a Carthagine Clipeis* indique, comme on le sait, X milles entre Carthage et Maxula Prates : c'est précisément la différence qui sépare Carthage de Radès en passant par le *Maxulitanum littus*, et la voie romaine suivait évidemment ce tracé, de beaucoup le plus court entre Carthage, Curubis et Clypea.

D'où venait ce nom ou ce surnom de *Prates* ? (1) Est-ce, comme le suppose Mannert, la reproduction incomplète d'une phrase grecque, *pera tès limnès* indiquant la position de Maxula par rapport à Carthage « au-delà du lac ? » Est-ce une glose latine d'un commentateur ou d'un copiste, rappelant le nom de la cité punique dont Maxula pouvait avoir pris la place ? PR.ATES pour PR.ADES, *priùs Adès* ? Si ce n'est pas une interpolation grecque ou latine, si Maxula s'est réellement appelée *Prates*, peut-être faut-il voir dans ce surnom un souvenir de cette même Adès punique, souvenir qui se retrouverait encore dans le nom actuel de Radès ; *Prates* serait alors la reproduction approximative du nom d'*Adès*, les deux premières lettres rendant à peu près cette gutturale articulation de l'*aïn* hébraïque ou du ع, particulière aux langues sémitiques et que nous traduisons parfois nous-mêmes par la lettre R grasseyée. Le nom primitif d'*Adès* ou *R'adès* aurait reparu à l'époque où l'élément sémitique a envahi de nouveau le sol africain.

II. — Ad Aquas.

Les géographes qui placent Maxula à Hammam el-Enf sont assez embarrassés de retrouver la station suivante, *Ad Aquas*. Les uns la passent sous silence ; les autres, contre toute vraisemblance, vont la chercher à Hammam Kourbès, sur la côte occidentale de la presqu'île du cap Bon, complètement en dehors de la ligne que suivait la grande voie romaine de Carthage à Hadrumète et dans des rochers où il n'a jamais existé qu'un sentier à peine praticable pour des chevaux arabes : j'ai dû y mettre pied à terre plus d'une fois.

(1) Le manuscrit de l'Escurial omet ce nom de *Prates*.

Ad Aquas est identique à Hammam el-Enf. Je ne crois pas qu'on puisse contester sérieusement cette synonymie, déjà proposée par Mannert. Le chiffre de XXI milles indiqué par la Table de Peutinger entre Maxula et Aquas est une erreur prouvée, comme celles qu'accusent les deux chiffres suivants, par la synonymie certaine de Vina et les distances exactes de l'itinéraire d'Antonin. Il n'y a en réalité que VI milles entre Hammam el-Enf et R'adès (Maxula).

La voie romaine existe encore sur plusieurs points de ce tracé. Aucun voyageur, que je sache, n'a signalé ces vestiges que je n'ai remarqués moi-même que lors du séjour prolongé que j'ai fait à Hammam el-Enf en 1855. La chaussée qu'on retrouve à peu de distance de la Meliana, entre le rivage et la route que suivent les caravanes, présente presque partout un assez fort relief et traverse sur plusieurs ponts à demi-écroulés les lagunes formées par les cours d'eau qui descendent vers l'ourlet sablonneux du littoral. D'après une tradition arabe, la plaine de Mornakia, que longe la voie romaine entre la Meliana et les derniers contreforts du djebel bou Kourneïn, devrait son nom au *Monarchos* ou Gouverneur grec de Carthage qui s'y serait retiré après la prise de la ville, livrée par lui. C'est un des districts les plus fertiles de la Frikïa, et la légende ajoute que ce fut le prix dont on paya sa trahison.

Les eaux d'Hammam el-Enf jouissent d'une réputation méritée. L'établissement thermal est une construction arabe dans laquelle on a utilisé non-seulement les matériaux mais aussi quelques-unes des dispositions des Thermes antiques.

Quant à la station même d'*Ad Aquas*, je la placerais non pas à Hammam el-Enf, mais à un demi-mille plus loin, au Sud-Est, à *Sebbalat el-Bey*. Il y a là, au pied des derniers escarpements du bou Kourneïn, des vestiges qui couvrent une étendue assez considérable.

III. — Therma, Carpi, Galabras.

La côte occidentale de la presqu'île du cap Bon n'est pas comprise dans le réseau routier de la province d'Afrique

L'Itinéraire s'arrête à Clypea (Klibia); la Table de Peutinger, à Misua (Sidi Daoud). Il est facile de s'expliquer cette lacune : adossées à des montagnes escarpées et du plus difficile accès, les bourgades de cette partie du littoral trouvaient dans le golfe étroit qui les rapprochait plutôt qu'il ne les séparait de Carthage, la voie de communication la plus naturelle et la plus rapide. C'est presque toujours la voie de mer qu'on prend encore aujourd'hui pour se rendre de la Goulette à Sidi Daoud ou Hammam Kourbès. Du reste, le Stadiasme nous fournit sur toute cette partie du golfe de Carthage des indications d'autant plus précieuses qu'elles suppléent au silence des Itinéraires et confirment, pour le reste, les synonymies déjà proposées.

Le Stadiasme indique 60 stades (7 milles 1/2) entre Misua et Therma ; — 160 stades (20 milles) entre Therma et Carpé (1); — 20 stades (2 milles 1/2) entre Carpé et Maxula ; — 50 stades (6 milles 1/4) entre Maxula et Galabras ; — 120 stades (15 milles) entre Galabras et Carthage.

Ces chiffres sont fort embarrassants au premier abord. M. Müller les déclare faux et, cherchant à rétablir une synonymie, suppose :

1° Que si Therma pouvait se trouver sur la côte à 60 stades au Sud-Ouest de Misua (Sidi Daoud), il est plus probable, néanmoins, que Therma ne doit pas être distinguée de Carpé (2). ;

2° Que Carpé est Hammam Kourbès, et que son port doit se retrouver à Mraïsa (3) ;

3° Que Maxula était située entre Hammam el-Enf et Radès ;

(1) *Karpè*, la *Karpis* de Ptolémée.

(2) « Hinc usque ad Thermas numerari poterant stadia LX, siquidem sequens locus *Carpis* ex plurimorum sententia componendus est cum hodierno *Gourbos* sive *Kourbos*... At de Thermis in hoc loco ponendis aliunde non constat; neque Calidæ aquæ nunc ibi reperiuntur, quantum sciam.... Hinc igitur suspicio oritur Thermas et Carpin perperam distingui, Nostraque e duobus fontibus male esse conflata. Potuit quidem Thermarum locus in alto situs a portu et *epineió* distingui, non ita tamen ut noster fecit. »

(3) « Locum hunc ad hodiernum *Kourbos* sive Gourbos referendum esse tum nomen suadet, tum distantiæ itinerarii maritimi. Perpaucæ supersunt ruinæ oppidi in alto siti; portus paullo infra Kourbos quærendus in hod. *Mersah*, i. e. *parvus portus*.... »

4° Que Galabras est peut-être la Maxula Prates indiquée par l'Itinéraire à 10 milles de Carthage, et qu'on ne devrait pas confondre dès-lors avec l'autre Maxula.

Shaw, Temple, Mannert, Barth et tous ceux qui se sont occupés après eux de la géographie comparée de cette partie de la Régence, considèrent également Hammam Kourbès comme l'équivalent de Carpé.

Bien que cette synonymie ait réuni l'unanimité des suffrages, il m'est impossible de l'adopter, et l'on verra tout-à-l'heure que le savant commentateur du Stadiasme est, en ce qui concerne Carpé, plus près de l'opinion que je regarde comme la vraie que de celle qui a prévalu jusqu'ici.

L'étude des localités et des distances m'a prouvé que les chiffres du Stadiasme, faux à la place qu'ils occupent, sont exacts lorsqu'on en intervertit l'ordre. En les transposant, comme je le fais dans le tableau ci-dessous, toutes les synonymies se retrouvent d'elles-mêmes sans qu'il soit besoin de recourir à des hypothèses contredites par le texte et par les chiffres du Stadiasme :

STATIONS.	CHIFFRES DES M. M.		CHIFFRES RÉTABLIS.		SYNONYMIES.
	Stades.	Milles.	Stades.	Milles.	
MISVA.					Sidi Daoud.
	60	7 1/2	160	20	
THERMA.					Hammam Kourbès.
	160	20	60	7 1/2	
CARPE.					Mraïsa.
	20	2 1/2	120	15	
MAXVLA.					R'adès.
	50	6 1/4	20	2 1/2	
GALABRAS.					Halk el-Oued.
	120	15	50	6 1/4	
CARTHAGO.					Carthage.
	410	51 1/4	410	51 1/4	

Je reprends ces synonymies une à une.

1° *Therma* — « Du port de Misua à Therma », dit le Sta-

diasme « il y a 60 stades : c'est un bourg au dessus duquel se trouvent les Thermes ». Les soixante stades, comptés à partir de Misua, conduiraient à Henchir el-Haïreche où l'on remarque les vestiges d'une petite ville antique, mais où il n'existe pas et n'a jamais existé d'eaux thermales. La plage est basse et l'on ne retrouve pas les hauteurs auxquelles fait allusion le Stadiasme. Les 160 stades indiqués entre Therma et Carpé, et que je rétablis entre Therma et Misua, sont au contraire l'évaluation exacte de la distance qui sépare ce dernier point (Sidi Daoud) de Hammam Kourbès, les « bains de Kourbès ». L'aspect des localités concorde également avec les indications du Stadiasme. Hammam Kourbès occupe le fond d'une des gorges du massif montagneux qui s'étend de Mraïsa au Cap Zafran et dont les pentes escarpées plongent dans le golfe. Quelques débris du bourg antique existent encore dans l'anse étroite qui lui servait de port ainsi que sur les deux versants de la gorge. Les bains sont situés plus haut, sur une plate-forme naturelle qui domine le golfe. Les Thermes antiques, canaux, conduits et piscines, sont en partie reconnaissables. Les eaux de Kourbès ont une température très-élevée et passent pour beaucoup plus efficaces que celles de Hammam el-Enf (1).

2e *Carpé*. — Les eaux de Kourbès sont évidemment la Therma du Stadiasme. Ce sont très-certainement aussi les *Aquæ Calidæ* que Tite Live indique en face de Carthage et près desquelles se perdit une partie de la flotte de transport de Cn. Octavius (2). Mais Hammam Kourbès n'est pas *Carpé*, *Carpis* ou *Carpi*, comme on l'a affirmé jusqu'ici. C'est une de ces synonymies d'habitude, basée sur quelques indices tirés d'une partie des textes anciens, mais qui tombe devant l'examen comparé de tous les documents antiques. *Carpi*, dans ma conviction, ne doit être cherché qu'à Mraïsa. M. Guérin, dont l'ouvrage

(1) Elles ont été analysées par M. le Dr Guyon, Médecin Inspecteur en chef de l'armée d'Afrique, avec lequel j'ai fait, en 1857, le voyage de Kourbès.

(2) XXX, 24 : Oneraria pars maxima ad Aegimurum, alia adversus Urbem ipsam ad Calidas Aquas delata sunt.

est le plus récent qui ait été publié sur la géographie comparée sur la Régence de Tunis, a reproduit et développé les arguments qu'on avait fait valoir avant lui en faveur de l'identité de Carpi et de Kourbès. « L'Itinéraire maritime » dit M. Guérin, « compte 150 stades de Carpi à Carthage, ce qui est précisément la distance qui sépare Hammam Korbès de l'ancien port de Carthage. Il n'y a donc pas de doute à concevoir sur l'identité de Carpi et de Korbès. D'ailleurs le nom antique de cette localité ne s'est-il pas maintenu dans le nom moderne qui ne fait que traduire sous une forme arabe la dénomination grecque et latine ? »

Le premier argument peut tout aussi bien être invoqué en faveur de l'identité de Carpi et de Mraïsa qu'en faveur de celle de Carpi et de Kourbès : Mraïsa est également située à 150 stades de Carthage, cette dernière ville formant le sommet d'un triangle isocèle dont la côte, de Korbès à Mraïsa, peut être considérée comme la base. Et puisque l'occasion s'en présente, je signalerai une fois pour toutes, et sans qu'il y ait en ceci rien de personnel pour M. Guérin, dont les recherches sont au contraire fort consciencieuses, je signalerai, dis-je, d'une manière générale, ce genre de preuve sommaire dont on se contente trop souvent dans la recherche des synonymies. Étant donné un point A dont la position est certaine, un point X à déterminer et une distance D connue, le premier point N qu'on rencontre à la distance D est considéré comme l'équivalent de X, sans qu'on tienne compte de N', N", etc., qui, se trouvant dans le même rayon, satisfont également à la donnée D. C'est à un procédé de ce genre que nous devons bon nombre de ces fausses synonymies dont nous avons tant de peine à nous débarrasser.

Quant au second argument, il est incontestable que *Korbès* est la forme arabe de *Carpis*. Mais je ferai remarquer que la localité que j'ai identifiée à Therma et qu'on identifie à Carpi, s'appelle non pas *Korbes*, mais *Hammam Korbès*, les « eaux de Korbès », et que cette dénomination n'implique pas nécessairement que les eaux et la ville qui leur avait donné son nom fussent une seule et même localité. Qu'on ne voie pas une pure

subtilité dans cette distinction : *Aquæ Calidæ* ou *Aquæ Carpitanæ* pouvaient être à six ou sept mille de Carpis, de même que les *Aquæ Thibilitanæ* sont situées à une certaine distance de *Thibilis*, de même que Hammam Kabès, les *Aquæ Tacapitanæ* sont à XVI milles de Kabès, l'antique *Tacapé*.

« Dans la Table de Peutinger, » continue M. Guérin, « cette ville (Carpi) est désignée sous le nom d'*Ad Aquas* et marquée comme étant à XXI milles de Maxula ; c'est effectivement l'intervalle qui s'étend par terre entre Hammam Korbès et Hammam el-Lif où j'ai placé Maxula. »

J'ai prouvé ailleurs que Maxula ne pouvait pas être à Hammam el-Enf, et que les XXI milles de la Table étaient une erreur démontrée par le tracé de la route, par les chiffres de l'itinéraire et par la position certaine de Vina. Cela me dispenserait d'ajouter qu'il y a non pas XXI milles, mais XXV milles sur la carte et XXVIII milles en réalité entre Hammam el-Enf et Hammam Korbès.

Je me fonde, de mon côté, pour identifier Carpi à Mraïsa :

1°. Sur les distances : en intervertissant les chiffres du Stadiasme, les 60 stades indiqués entre Therma et Carpi sont aussi exacts que les 160 qui séparent Therma de Misua.

2°. Sur les convenances des localités et sur le texte du Stadiasme qui, distinguant formellement Therma de Carpi, appelle la première un « bourg » (*komè*) et la seconde une « ville », (*polis*). Or Hammam Kourbès ou Therma, par sa position même, n'a jamais pu être qu'un bourg : la nature des lieux ne lui permettait pas de prendre une plus grande importance : Therma n'avait pas d'autres raisons d'être que ses eaux. Carpi, au contraire, assise au pied du massif montagneux de Korbès, sur un plateau qui domine à la fois les plaines fertiles de Soliman et le port naturel qui lui a valu son nom arabe, réunissait toutes les conditions nécessaires à l'existence et à la prospérité d'un centre de population. En fait, le périmètre considérable de ses ruines, justifie le nom de *polis* que lui accorde le Stadiasme. J'ajouterai que la distinction établie par le Stadiasme entre Therma et Carpi est confirmée par deux autres textes anciens : l'Anonyme de Ravenne, qui

cite Carpi au Sud d'Aquæ (1), — et le passage précité de Tite Live qui désigne Hammam Kourbès par le nom d'*Aquæ Calidæ* et ne parle pas de Carpi, nom que l'historien aurait cependant rappelé si Carpi et *Aquæ Calidæ* n'avaient été qu'une seule et même localité.

3°. *Maxula*. — Le texte et les distances du Stadiasme confirment la synonymie que j'ai déjà établie entre Maxula et Radès : *Apo Karpès eis Maxulan stadioi* 120 (2) ; *polis esti kai limena echei*. Les 120 stades restitués entre Carpi et Maxula séparent effectivement Mraïsa de Radès. Les mots *limena echei* prouvent en outre que Maxula ne pouvait être ni à Hammam el-Enf, ni entre Radès et Hammam el-Enf : cette dernière localité n'a jamais eu ni rade, ni port naturel ou artificiel : c'est un des points les plus exposés de la côte. Quant au littoral qui s'étend de Hammam el-Enf à Radès, il n'offre pas plus de vestiges de port que de cité antique.

4°. *Galabras*. — « De Maxula à Galabras » dit le Stadiasme, « 20 stades : on peut mouiller jusqu'à la langue de sable ». Ces 20 stades (II milles et demi) conduisent du mouillage de Radès à celui de la Goulette (Halk el-Oued) ; ce sont les deux seules stations maritimes de toute la côte qui soient aussi rapprochées : ce chiffre insolite suffirait donc pour déterminer Maxula et Galabras alors même que l'identité de ce dernier point ne résulterait pas de la mention si caractéristique de « la langue de Sable (3).

C. Tissot.

(1) V. 5 : Missua, Seminina, *Aquas*, *Carpas*, Gumis, Maxula, Thunos, Carthagine.

(2) Chiffre rétabli.

(3) « Intellige tractum arenosum qui lacui Tunensi prætenditur, » dit fort bien M. Ch. Müller, dont la carte rectifie le commentaire en identifiant, comme je l'ai fait, Carpi à Mraïsa et Galabras à Halk el-Oued.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56 et 57.)

CHAPITRE XXXVI.

LA GRANDE MOSQUÉE, RUE DE LA MARINE.

Extrait du manuscrit arabe déjà cité, relatif aux trois muphtis dont les noms précèdent.

« J'ai vu l'écriture de Sidi Mohammed ben Belkassem ben Ismaël el-Matmati, qui était muphti avant sidi Saïd ben Ibrahim Gueddoura. Gueddoura est une bourgade près de Djerba. Mon professeur, Sidi Mustapha el-Annabi m'a dit que Sidi Saïd est né à Gueddoura, et que son père l'amena à Alger; son père, Ibrahim ben Abderrahman, d'origine tunisienne, exerçait la profession de fournier près de la zaouiat de Sidi el-Akehal, du côté de la porte d'Azzoun (Bab-Azoun). Sidi Mohammed ben Belkassem ben Ismaïl el-Matmati fut le professeur de Sidi Saïd, d'après ce que rapporte Etta'lbi, savant célèbre, etc. Il ne fut pas son prédécesseur immédiat, car il y a entre eux un autre muphti, qui est Sidi Ahmed Ezzerrouk ben Ammâr. On trouve le tombeau dudit Sidi Kassem el-Matmati au sud du saint et vertueux Sidi Ahmed ben Abdallah, auteur de *la Djeziriyat*. On doit ranger au nombre des muphtis célèbres Sidi Ammâr ben Mohammed ben Daoud ben Mohammed l'Algérien; telle est sa filiation d'après ce qu'il a dit lui-même dans, etc.... Sidi Ahmed Zerrouk alternait avec Sidi Saïd dans la charge de muphti, par de fréquentes nominations et révocations, d'après ce que m'a raconté notre professeur Sidi Mohammed ben Ibrahim ben Ahmed ben Moussa, dit el-Nigrou, d'origine andalouse. Cela se passa ainsi jusqu'à ce que mourut Sidi Ahmed Zerrouk ben Ammâr, que Dieu lui fasse miséricorde! Son tombeau n'est connu que de quelques personnes; je sais d'une manière certaine qu'il se trouve près de la tombe du saint et vertueux Sidi Ahmed ben Abdallah l'Algérien, au milieu des marches, proche de *Sidi Ali Echatbi* et auprès de la tombe du saint et vertueux fils de Sidi Abderrahman Etta'lbi, que Dieu nous soit propice par leurs

mérites!........ Les membres du Divan et les citadins pensaient à Sidi Ahmed ben Zerrouk ben Sidi Ammâr pour les fonctions de muphti, lorsqu'il y avait quelques réparations à effectuer à la Grande Mosquée, dans l'espérance qu'il les exécuterait, comme il avait restauré de ses deniers la partie du rempart donnant sur la mer, du côté de *blath eddiyek* (l'ardoise étroite.. ....?), car il (que Dieu lui fasse miséricorde!) était fort riche et très-généreux. Quand les réparations étaient accomplies, on le révoquait et on faisait revenir Sidi Saïd ben Ibrahim Gueddoura, d'origine tunisienne, né et établi à Alger; car les gens de la ville l'affectionnaient, et ils agissaient sans cesse, par leurs intrigues, sur les non-arabes dépositaires de l'autorité, qu'ils parvenaient à abuser par leurs suggestions, comme le songe abuse l'homme; ceux-ci étaient affligés d'une grande indifférence après comme avant l'examen (des affaires); les autres, au contraire, étaient les plus habiles gens du monde pour argumenter. Que Dieu nous préserve des égarements de la langue et des faux-pas des pieds! Sidi Saïd ben Ibrahim fut promu muphti après son retour de Fez, où il était allé étudier. Quant il revint de cette ville, il occupa les fonctions d'imam de la mosquée *el-Blat*, puis celles de *khetib* (prédicateur) de la mosquée Sidi-Ramdan; ensuite, il fut nommé muphti après la révocation de Sidi Ahmed Zerrouk ben Ammâr, en 1028 (soit 1618-1619) et se trouva le collégue de Ben Karaman, muphti hanafi; il exerça cette charge pendant plusieurs années. Le jour de son installation, on dressa le compte des fonds de la Grande Mosquée, dont il allait devenir comptable, ainsi qu'il était d'usage de le faire à l'égard de quiconque était promu muphti; on reconnut qu'il existait un nombre considérable de livres, et une somme de douze mille *rial boudjou*, provenant de l'excédant des recettes sur les dépenses de la Mosquée et amassée par ses prédécesseurs. Au bout de huit années, il fut invité à une reddition de comptes par les gouvernants et par les habitants de la ville; ceux-ci étaient les instigateurs de cette mesure. Il éluda d'abord leur demande, et l'affaire traîna en longueur. Ensuite il (que Dieu lui fasse miséricorde et nous soit propice par ses mérites!) leur dit[1]: vous faut-il absolument une reddition de comptes? Ils répondirent affirmativement. Alors il leur exhiba la pièce relative au premier compte, et ils reconnurent qu'il avait grossi la somme primitive; il leur donna connaissance des achats de livres qu'il avait faits pour la Mosquée et parmi lesquels se trouvait l'acquisition d'un *Tefsir lel-Aïni* (Commentaire du Coran); enfin,

il leur communiqua la note des dépenses effectuées, réparations et restaurations d'immeubles menaçant ruine; toutes ces dépenses étaient constatées par des pièces authentiques. Ainsi furent mis à néant leurs intrigues et leurs mauvais desseins (1). Il avait quatre vicaires qui le remplaçaient à tour de rôle, en cas d'empêchement, dans ses fonctions de khetib et dans celles d'imam de la Grande Mosquée pour les prières d'*el-dohor* et d'*el-asr*, dont il était chargé d'après les anciens usages acceptés par ses prédécesseurs. C'étaient : le savant, le théologien Ben Ras el-Aïn, disciple de Sidi Ali el-Ansari; Sidi Mezian; Sidi Mohammed ben Guerouach; et un autre dont je ne me rappelle plus le nom. Il les payait de ses propres deniers et non sur les fonds de la Mosquée. Il était riche et ne demandait rien pour ses dépenses personnelles, aux revenus de la Mosquée. Il possédait une terre de culture; les gens de la ville le faisaient participer aux associations dites *chorket nokbel;* ils le comptaient au nombre des associés et le faisaient entrer dans la répartition. A cette époque, les marchandises et le numéraire abondaient à cause du grand nombre des prises faites en mer et vendues dans le badestan. On rapporte que quelques personnes ont raconté, comme y ayant assisté, ce qui suit : une troupe de gens se présenta devant lui et déposa entre ses mains onze cents boudjous, en disant : nous t'avons considéré comme notre associé; chacun de nous reçoit pour sa part un lot égal à celui-ci; mais fais-nous l'abandon de ta portion, etc ..... Lorsque la considération de Sidi Saïd eut grandi dans la ville, comme il se trouvait dans l'impossibilité de continuer ses fonctions, il se fit suppléer par son fils Sidi Mohammed, savant, théologien du plus grand mérite, commentateur (du Coran), et gardien des récits traditionnels, que j'ai connu dans ma jeunesse. Bien qu'il fût jeune, il le chargea de le remplacer comme muphti, comme prédicateur et comme professeur, à cause de son mérite. Précédemment, Sidi Saïd avait chargé, pendant quatre mois, Sidi Mohammed ben Guerouach de le suppléer dans ses fonctions de prédicateur et de muphti; mais la population de la ville n'accepta pas son abstention et la lui reprocha. Alors, ils se mirent d'accord par la désignation de son fils Mohammed comme

(1) Il résulte de ce passage du manuscrit que je cite, qu'à cette époque, le muphti n'avait pas la libre disposition des fonds de la Grande Mosquée. En dernier lieu, il n'en était plus ainsi, et le muphti employait pour son usage personnel et sans aucun contrôle, la totalité des revenus, après prélèvement, bien entendu, des dépenses nécessaires.

suppléant. Après cela, Sidi Saïd vécut encore quelque temps et mourut en 1066 (1655), que Dieu lui fasse miséricorde et nous soit propice par ses mérites! Il fut inhumé dans la chapelle du saint et vertueux Sidi Ahmed ben Abd-Allah el-Djeziri, aux pieds de son professeur Sidi Mohammed ben Belkassem ben Ismaïl el-Matmati, que Dieu soit satisfait d'eux, amen! »

6. Mohammed ben Sidi Saïd ben el-Hadj Ibrahim (fils du précédent). Première mention, en milieu moharrem 1066 (du 10 au 19 novembre 1655); dernière mention en fin ramdan 1107 (du 23 avril au 3 mai 1696).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Pendant la durée du bombardement, on enleva les livres de la Grande Mosquée et on les transporta au fort de Moulaï Hassan Pacha (fort de l'Empereur), situé hors de la Porte-Neuve, au-dessus de la ville. Ce transport dura trois jours et fut effectué au moyen de chameaux, dont le nombre ne m'est pas connu, mais qui était de plus de deux. C'est ce que m'a rapporté notre professeur Sidi Mustapha el-Annabi. Lorsque, sous le règne de Ahtchi Mustapha, Sidi Ahmed ben Sidi Saïd, frère de Sidi Mohammed susdit, fut révoqué de ses fonctions de muphti et de khetib, son successeur, dont nous parlerons plus bas, lui demanda la remise des livres; il les lui représenta à la Grande Mosquée, en présence de notre professeur susdit Sidi Mustapha el-Annabi, d'El-Hadj el-Mehdi ben Salah, dont nous parlerons plus loin à propos des cadis malékis et aussi à propos des muphtis, et en présence de plusieurs autres. Il existait alors douze *r'erâra* (grands sacs pour chameaux) remplis de livres; c'est ce qu'il leur exhiba. Plus tard, moi, l'humble (auteur) j'ai vu, du temps de Sidi Ammar, plus de cent volumes. El-Hadj Saïd, qui était d'une excessive négligence, avait permis, pendant qu'il exerçait les fonctions de muphti, que beaucoup d'ouvrages fussent emportés par diverses personnes. Lorsque Sidi Mohammed ben Mimoun, oukil de Sidi Djami, et ami de ce muphti, décéda, Sidi Ammar trouva chez lui, en ma présence et en présence de mon professeur Sidi Mohammed ben Nigrou, plus de quarante volumes. Sidi Ettahar el-Marouni avait également pris plusieurs de ces livres; après sa mort, son fils les emporta à Tunis et s'en appropria le prix. Ibn el-Mortada, son fils, et Sidi Abdelkader ben Echouïhet, leur parent et fils de la fille de Sidi Saïd, ont aussi détourné une grande quantité de ces ouvrages.

Sidi Mohammed ben Mobarek en a beaucoup recueilli pendant qu'il était muphti. Aujourd'hui, les ouvrages de la Grande Mosquée forment un total d'environ trois cents volumes. Une dizaine d'années avant 1090, Sidi Mohammed ben Sidi Saïd fut révoqué, mais pour un moment et sans être remplacé. Cette destitution était due à une lettre qui avait été adressée au Prince alors au pouvoir, et dans laquelle on l'accusait d'actions honteuses et de manque de dignité. Bien loin de là, il était vertueux et noble. Cette accusation n'était que mensonges et inventions, dictés par la méchanceté. Il fut réintégré dans ses fonctions avant le vendredi suivant. J'ai trouvé la mention de ce fait dans un écrit en prose et en vers, rédigé par ses amis plusieurs années après l'événement, et qui est encore en ma possession. Mon père, ainsi que mes professeurs Sidi Mustapha el-Annabi et Sidi Mohammed ben Nigrou, m'ont fait de nombreux récits, mais ils ne m'ont jamais parlé du fait que je viens de citer. Il en est de même de mes frères et bons amis ci-après nommés, qui avaient une connaissance approfondie des hommes du passé et avec lesquels je me suis souvent entretenu de matières de cette nature, savoir : Sidi Mohammed ben Mohammed Ettseriri, savant fils de savant; Sidi Mohammed, adel du Beït-el-Mal; Ben Sidi Mohammed el-Cadi ben el-Manguelati; Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el-Mehdi ben Sidi Ramdan ben Youssef el-Oldj; Sidi Ahmed ben el-Itim, adel (greffier) du tribunal hanéfi; Sidi Mustapha ben Ettaleb l'Andalou, l'un des notables de Blidah; Sidi Mohammed ben Kanit, cheikh de la hadera des Soufis, etc. Tous ignoraient cette destitution. Ils avaient été tous contemporains de mon père, qui exerça les fonctions de muphti pendant huit ans. — Sidi Mohammed ben Sidi Saïd resta en exercice pendant plus de quarante années et mourut en 1107 (1695-1696). »

7. Sidi Ahmed ben Sidi Saïd ben el-Hadj Ibrahim (autre fils du muphti porté sous le numéro 5). Première mention en fin Ramdan 1107 (du 23 avril au 2 mai 1696). Dernière mention au commencement de redjeb 1118 (du 9 au 18 octobre 1706).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Il (Sidi Mohammed ben Sidi Saïd) fut remplacé par son frère Sidi Ahmed. Ensuite, sous le gouvernement de Ahtchi Mustapha, celui-ci fut destitué à cause d'une question de droit pour laquelle il différait d'opinion avec le muphti hanafi. Il s'agissait d'une femme qui avait à se plaindre de son mari, et *En Nigar* (muphti hanafi), avait ordonné que les conjoints iraient habiter au milieu de gens de bien. Mais s'ils habitaient déjà en compagnie de gens vertueux fallait-il les maintenir dans cette demeure ou les obliger à un changement de domicile? Les deux muphtis étaient divisés sur cette question; cette divergence d'opinions amena une discussion violente et ils en vinrent jusqu'à s'adresser mutuellement des injures. Cela se passait dans une réunion qui avait lieu dans la Grande Mosquée. Ils convinrent alors de se présenter, dans l'après-midi, devant le Doulateli (le Dey), et de se faire accompagner par tous les ulémas de la ville. Cela se fit ainsi. Mais les ulémas se partagèrent en deux camps. Sidi Mustapha el-Annabi, son frère Hossaïn, El-Hadj el-Mehdi ben Salah et Si Mohammed Guenderoun soutenaient le muphti hanafi Enniyar; Sidi Mohammed ben Ali, Sidi Ettahar, Sidi Ammar et Sidi Mohammed ben Ali ben Sidi el-Mehdi étaient du parti de Sidi Ahmed, lequel comptait aussi au nombre de ses partisans Sidi Mohammed ben Nigrou et son père Ibrahim ben Nigrou, qui prirent également part à cette démarche. Le parti du muphti hanafi remporta la victoire. Le Prince, après les avoir accueillis, les interrogea. Sidi Mustapha et son frère, se chargeant de la réponse, prirent la parole et dirent que le muphti hanafi Enniyar avait raison. « Et moi, dit le prince Ahtchi Mustapha, je révoque Sidi Ahmed, et je nomme pour le remplacer un homme de ses parents, de petite taille, auquel je vois remplir les fonctions d'imam à la grande mosquée. » On lui répondit. « Oui ; il se nomme Sidi Abderrahman el-Mortada. » On appela ce dernier en toute hâte et on l'amena. Alors, le Hadj el-Mehdi ben Salah, — qui avait été destitué des fonctions de cadi Maléki et remplacé par Sidi Mohammed fils du savant Mohammed el-Koutchili, — prenant la parole, s'adressa au Sid Abderrahman el-Mortada et lui dit : « Le Prince daigne t'accorder les fonctions de muphti ; accepte, et on t'adressera des félicitations, s'il plait à Dieu. » Puis se tournant vers le Sid Ahmed ; « Lève-toi, et vat-t'en, lui dit-il, tu es révoqué. » celui-ci se leva et sortit, pendant que ledit el-Mortada s'asseyait à sa place. Ensuite, le même el-Hadj el-Mehdi, s'adressant au cadi Maléki, lui dit : lève-toi, toi aussi, sois destitué et partage le sort de ton compagnon Sidi Ahmed. « Il lui mit la main dessus et le tira : alors Sidi Mohammed, tout troublé de cette brutalité, se leva et sortit sur les traces de Sidi Ahmed ben Sidi Saïd. Sidi el-Hadj el-Mehdi ben Salah s'assit à sa place, comme s'il était cadi Ma-

léki. Il s'empara de ces fonctions grâce à cette intimidation, à ce mensonge atroce, à cette anarchie. Personne ne s'y opposa. Le Prince croyait que cette destitution était conforme à la légalité et se faisait avec le consentement des ulémas. Il n'en était rien. Sidi Ahmed était bien révoqué par la parole du Prince; quant au cadi Maléki, *il* s'empara traitreusement de son emploi par le vif désir qu'il en avait. Il trouva une heure propice, créée par le soulèvement des passions, et réussit grâce au silence de son parti; ce fut une réunion de gens silencieux. El-Hadj el-Mehdi exerca les fonctions de cadi pendant vingt mois; ensuite, son élève, le doulateli (Dey) Hossain Khodja chérif, le destitua et l'exila dans le pays des non-arabes, après lui avoir infligé une grande humiliation : il ordonna à tous ceux qui lui avaient fait des cadeaux pour se le rendre favorable, de les lui réclamer. Cela se fit ainsi. Une foule nombreuse l'assaillit dans le navire où il avait été embarqué, et il fut obligé de rendre la plus grande partie de ce qu'il avait reçu. Quant à Sidi Ahmed, il resta révoqué le reste de la journée de jeudi, le vendredi et le samedi. Dans la matinée du dimanche, le Prince Ahtchi Mustapha le Doulateli, le fit venir et lui demanda de pardonner et d'être satisfait. Il le réintégra dans ses fonctions de muphti et mit à l'écart el-Mortada. — Sidi Ahmed resta en exercice jusqu'au commencement du règne de Sidi Mohammed Baktache Khodja. A cette époque, des intrigants le dénoncèrent à Baktache et à son beau-frère Ouzoun Hossaïn Tchaouch qui assistait Baktache dans l'exercice du commandement et de l'administration. Voici à quel propos eut lieu cette délation; lorsque Hossaïn Khodja chérif devint doulateli (Dey) il confia à Mohammed Khodja Baktache les fonctions de taftardar de l'armée victorieuse et celle d'Ara du Beit-el-Mal à Ouzoun Hussan chaouch et à un nommé el Hadj Mahmoud. Au bout de quelque temps Hossaïn Khodja (le Dey) reçut des rapports secrets sur ces trois personnages et conçut des craintes sur leurs intentions. Il les fit jeter en prison et leur fit administrer mille coups de bâton à chacun, excepté Baktache. Puis il les bannit, et ils arrivèrent à Tripoli. Là, ils résolurent de mourir ou de parvenir au pouvoir. Ils revinrent donc à Alger et, dans la matinée du vendredi, ils pénétrèrent dans le palais et s'y maintinrent. Ils convoquèrent les membres du divan et installèrent Baktache comme Doulateli. Hossaïn Khodja fut pris dans la chapelle de Sidi Ouali Dada. Il se trouvait dans sa maison et n'avait pu se ren-

dre au palais, empêché qu'il en était par une tumeur purulente entre les deux épaules. Il fut mis dans une barque de pêcheur et envoyé à Bougie sous la surveillance de gardiens turcs. La mer devenant trop forte, ils allèrent se mettre à l'abri sur un point de la côte, sis près de Dellys. Les Kabyles habitant près de Zouawa, apprenant la présence de Hossaïn Khodja, firent descendre une troupe de gens qui le tirèrent des mains des turcs et le menèrent à Zouawa le portant sur les épaules, en marque de considération et de respect. Il vécut encore quatre mois et mourut de cette tumeur. Leur affection pour lui provenait de ce qu'il n'était pas sanguinaire et qu'il respectait la loi. Ouzoun Hossaïn devint Kikhia (Second) de son parent par alliance, Baktache Khodja. Il commandait les colonnes, bien qu'elles eussent un chef, lorsque cela était nécessaire; comme lorsqu'il marcha à la conquête d'Oran et prit cette ville, malgré la présence du bey Musthapha begi biouk (en arabe; bou chelaram, qui a de grandes moustaches); et, comme lorsqu'il poursuivit Ali ben Mahmoud bey de la province de l'Est, qui s'était enfui au désert, enlevant le produit de l'impôt; et cela malgré la présence de Ouali bey qui avait remplacé Ali ben Mahmoud. Il n'était jamais désavoué par son parent par alliance. Quant à el Hadj Mahmoud, il fut réintégré dans ses fonctions d'ara du Beit-el-Mal. On prétendit que Sidi Ahmed ben Sidi Saïd n'avait pas été étranger à ce qui était arrivé à ces trois personnages et à leur bannissement, et cela était vraisemblable par la grande affection que (le Dey) Hossaïn Kohdja avait eue pour lui. D'après l'opinion de quelques personnes, ces délateurs furent la cause de ce qui arriva. Quant à moi, je sais qu'il existait de l'hostilité entre eux (et Sidi Ahmed). Parmi ces gens (hostiles) se trouvaient mon professeur Mustapha el-Annabi et son frère Sidi Hossaïn; mon professeur s'occupait beaucoup de lui et se préoccupait de ses affaires; il avait pour habitude de s'enquérir minutieusement des faits qui pouvaient porter atteinte à sa considération, et quand quelqu'un lui en confiait un sous le sceau du secret, il le divulguait. — Baktache Kkodja fit arrêter Sidi Ahmed et son neveu, le fils de sa sœur, Sidi Allal; les laissa en prison depuis le matin jusqu'après le coucher du soleil, et les fit ensuite étrangler dans un lieu plein d'ordures, à la porte de la prison du chef de la police, qui est le mezouar. Le même jour, on les fit sortir de la prison du Pacha, laquelle, sise dans le palais, est destinée aux délinquants

raabes, et on les fit monter à l'aloui (local; petite maison) du mezouar; la porte s'étant trouvée trop étroite pour l'excessive corpulence de Sidi Ahmed, ils furent exécutés tous deux dans la rue, à la porte de l'aloui (que Dieu leur fasse miséricorde!), dans le mois de Hidja 1118. Sidi Ahmed ben Sidi Saïd était distingué, avait l'esprit cultivé par l'étude, était versé dans la science grammaticale et dans la théologie dogmatique, et possédait une grande facilité pour répondre promptement et convenablement à toutes les questions.

8. Abderrahman ben Ahmed el-Mortada. 1re mention : fin hidja 1118 (du 26 mars au 3 avril 1707). Dernière mention au commencement de Moharrem 1122 (du 2 au 11 mars 1710).

Extrait du Manuscrit arabe déjà cité.

» Sidi Ahmed fut remplacé par son neveu, le Sid Abderrahman el-Mortada, qui fut appelé, pour la seconde fois, aux fonctions de muphti et de prédicateur (Khetib) de la grande mosquée et les conserva pendant toute la durée du règne de Baktache Khodja. Sous le doulateli Dali-Ibrahim, il fut destitué. El-Mortada était habile dans l'art de parler et dans la science des récits traditionnels. Antérieurement à sa nomination, il avait rempli pendant fort longtemps l'emploi de chef des Chérifs, que son père occupait avant lui; lors de sa première nomination à la charge de muphti, il fut remplacé dans ses fonctions de chef (des Chérifs) par le Sid Mohammed descendant du Saint Sidi Mohammed chérif, dont le tombeau, sis dans les hauts quartiers de la ville d'Alger, est fort célèbre.

9. El-Hadj Saïd ben Ahmed ben Saïd. 1° commencement de Rebi 1er 1122 (du 30 avril au 9 mai 1710). 2° commencement redjeb 1124 (du 4 au 13 août 1712).

Extrait du Manuscrit arabe déjà cité.

Il (Abderrahman el-Mortada) fut remplacé par le fils de sa tante maternelle el-Hadj Saïd, mari d'Aziza bent Sidi Mohammed ben Sidi Saïd, qui avait été l'épouse du muphti hanâfi Hossaïn effendi. Ce Hadj Saïd était la plus ignorante des créatures du Dieu très-haut. Il ne savait pas distinguer le chant du coq du bêlement du mouton. Il était méchant. Il arriva à ce poste par contrainte et avec répugnance. Sa nomination fut due à ce que les habitants de la ville avaient en grande considération la famille

de ses pères et de ses ayeux et considéraient cette famille comme lui portant bonheur. Ils croyaient et tenaient même pour certain que la bénédiction s'attachait jusqu'aux enfants en bas âge. Beaucoup de nos controverses avec eux avaient pour objet cette opinion que lorsque Alger n'aurait pas pour muphti une personne appartenant à la descendance des enfants de Sidi Saïd, cette ville serait assaillie par une pluie de malheurs tels que l'élévation des prix, les tremblements de terre, la foudre et autres choses. — El-hadj Saïd resta en exercice pendant plus de sept années. »

10. Abderrahman ben Ahmed el-Mortada (Voir n° 8). Mention unique, relevée dans un acte portant la date du milieu de redjeb 1124 (du 14 au 23 août 1712). (L'auteur du manuscrit dont je donne des extraits ne mentionne pas cette nouvelle apparition d'Abderrahman el-Mortada).

11. El-hadj Saïd ben Ahmed ben Saïd (Voir n° 9). 1re mention commencement de Rebi 2e 1125 (du 27 avril au 6 mai 1713). Dernière mention : milieu de rebi 1er 1126 (du 27 mars au 5 avril 1714).

12. El-Mehdi ben Salah. Mention unique, relevée dans un acte portant la date du milieu de ramdan 1127 (du 10 au 19 septembre 1715).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Il (El-Hadj Saïd) fut remplacé par le savant, l'éminent théologien, le rhétoricien Sid el-Hadj el-Medhi ben el-Hadj Salah, qui fut cadi, ainsi que je l'ai rapporté ailleurs Il resta en exercice cinq mois, pendant lesquels il attira la foule dans la mosquée, en enseignant les récits traditionnels, science dans laquelle il excellait. Un certain jour, la foudre tomba sur le minaret. Cette circonstance fut exploitée par un individu de la plus basse condition que je connais avec certitude pour un homme peu dévot, négligeant les prières et faisant l'usure; il a des esclaves mécréants auxquels il fait vendre du vin dans des chambres et il partage avec eux; il s'imagine que cette action est licite : je le lui ai entendu dire à lui-même. Il alla trouver le doulateli Ouzoun Ali pacha, et lui dit : « La population de la ville te dit que la cité ne peut être fortunée avec un muphti qui ne fait pas partie des enfants de Sidi Saïd ». Par suite de cette démarche el-Hadj el-Medhi ben el-Hadj Salah fut révoqué et remplacé par le Sidi Abderrahman el-Mortada, appelé

pour la troisième fois aux fonctions de Muphti. L'intrigant qui fut la cause de cette destitution est le vil Youssef ben el-Kartilou, que Dieu ne lui accorde pas le pardon de son action ! Il occasionna la révocation d'un savant éminent qui possédait à fond quatre sciences, dont l'une suffirait, savoir : la grammaire, la théologie, la rhétorique et la science des récits traditionnels. »

13. Abderrahman ben Ahmed el-Mortada, (Voir nos 8 et 10). 1re mention : fin djoumada 1er 1128 (du 13 au 22 mai 1716) ; dernière mention : commencement hidja 1134 (du 12 au 21 septembre 1722).

14. Amar ben Abderrahman ; mention unique relevée, dans un acte du milieu de djoumana 1er 1135 (du 19 au 28 mars 1723).

15. Abderrahman ben Ahmed el-Mortada (Voir nos 8, 10 et 13) ; mention unique relevée dans un acte du milieu de Chaban 1135 (du 17 au 26 mai 1723).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Sidi Abderrahman el-Mortada était loin de posséder de l'intelligence ; il était tel que je l'ai déjà dépeint et avait une belle écriture. Il n'avait aucun droit à cet emploi éminent, à ces fonctions élevées. Il resta en exercice pendant cinq ans et plus, et décéda ; que Dieu lui fasse miséricorde, dans la nuit du vendredi, dix jours restant encore à s'écouler du mois de choual 1125 (23 juillet 1723) »

16. Amar ben Abderrahman. (Voir n° 14). 1re mention : fin Hidja 1135 (du 22 au 30 septembre 1723) ; dernière mention : fin Safar 1144 (du 25 août au 2 septembre 1731).

Albert Devoulx.

(A suivre).

CHRONIQUE.

Aïn-Khenchela *(Mascula)*. — On nous écrit de Constantine, 6 août 1866 :

« J'ai l'honneur de vous communiquer une épigraphe copiée par moi à Aïn-Khenchela. Elle donne le nom de *Mascula*, station située au pied septentrional de l'Aurès, entre *Theveste* (Tebessa) et Lambèse, et dont l'emplacement n'était pas encore connu. Ce document est gravé sur une pierre rectangulaire dont les arêtes ont disparu et qui mesure 0m75c de hauteur sur une largeur de 1m50c. Les lettres, d'une exécution très-vulgaire, ont 0m04c aux deux premières lignes; puis elles vont diminuant de grandeur jusqu'à la fin de l'inscription. Les lacunes que l'on remarque dans ce document, surtout à droite, ne proviennent pas d'un martelage; elles sont dues à l'action combinée de l'air et de l'eau, qui ont rongé la pierre aux endroits correspondant à ces lacunes.

« Voici cette épigraphe :

PROSPLENDOREFELICIVMSAECVLOR....
...ENTINI...ETVALENTISSEMP........
.......ATÆ....VE....MNIMASCUL.....A
..VNDAMENTIS CONSTRVXIT............
....CE..NIVSCAECINAALBINVS.........
SEXFASCALIS PROVINCIÆ

« Cette inscription est aujourd'hui encastrée dans le mur du bordj de Khenchela. Elle a été trouvée, ainsi que d'autres d'une importance tout-à-fait secondaire, au milieu des ruines antiques qui se rencontrent autour d'Aïn Khenchela même.

« Agréez, etc.

« L. Féraud. »

Note de la Rédaction. — La synonymie de *Mascula* et *d'Aïn*

Khenchela n'est pas inconnue comme le pense notre honorable correspondant. En effet, elle figure sur la carte de la domination romaine en Afrique publiée en 1864 par M. le capitaine d'état-major de Champlouis ; et, à la page 27 de la Notice qui accompagne cette carte, on lit :

« Mascula. (capitaine Payen. Inscript.) *Khenchela*, dans la subdivision de Batna. »

Seulement, comme cette mention ne renvoie à aucun ouvrage déterminé, il est permis de supposer que l'inscription aura été communiquée manuscrite par le trouveur à M. de Champlouis ; de sorte qu'en supposant que ce soit précisément celle que M. L. Féraud nous adresse, elle pourrait bien être encore inédite. Or, comme ce n'est pas ici le cas de s'abstenir en présence d'un doute, nous aimons mieux publier une deuxième fois que de risquer de conserver inédit un document utile à faire connaître.

L'inscription qu'on vient de lire se rétablit presqu'entièrement malgré ses lacunes. Mais, par malheur, le seul passage qui ait résisté à nos tentatives de restitution (la 3e ligne) est précisément celui qui contient le mot essentiel, c'est-à-dire le nom du monument que Publilius Ceionius Caecina Albinus a construit à Mascula.

Nous lisons ceci, en somme :

1re ligne. Pro splendore felicium saeculorum dominorum nostrorum
2e — Valentiniani et Valentis semper augustorum
3e — ....atae....ve.....mni...Mascula...a
4e — fundamentis construxit.....
5e — Publilius Ceionius Caecina Albinus.....
6e — sex fascalis provinciae.

Donc, « pour augmenter l'éclat de l'heureux siècle des empereurs Valentinien et Valens, le gouverneur consulaire à six licteurs de la Numidie, Publilius Ceionius Caecina Albinus, a construit..... à Mascula. »

Aïn Khenchela, où cette épigraphe a été trouvée, est une fontaine située sur le territoire de la tribu de ce nom, dans la subdivision et le cercle de Batna, province de Constantine.

Situé au pied septentrional de l'Aurès, entre Tebessa et Lambèse, Khenchela possède un marché (du vendredi) et une maison de commandement. Un peu à l'est, coule un oued, le Bou-Rour'al, qui descend de la montagne vers le nord ; c'est un point d'intersection où se rencontrent diverses routes allant de l'Est à l'Ouest ou du Nord au Sud, et qui présente un gisement assez considérable de ruines romaines un peu au-dessous de la fontaine.

Le Publilius Ceionius Caecina Albinus de notre inscription figure dans les nos 120, 1520, 1853 et 4146 du recueil de M. Léon Renier. D'après cet épigraphiste, c'est un membre de cette grande famille des Ceionius qui joua un rôle si considérable à la fin du 4e siècle. Son titre de *sex fascalis* indique qu'il avait le droit de se faire précéder de six licteurs lorsqu'il sortait (*sex*, six ; *fascalis*, licteur).

D'après M. Henzen *(Bulletino dell' instituto di corrispond. archeol.*, 1860, p. 100), on ne connaît que trois inscriptions où se trouve ce titre.

M. Cherbonneau *(Annales archéol. de Constantine*, 1862, p. 148) en cite un 4e exemple que M. Roger lui a adressé de Rusicade (Philippeville).

Grâce à M. Féraud, nous pouvons en produire un 5e (1).

Notre épigraphe est surtout importante en ce qu'elle donne l'ancien nom de la localité, Mascula. Nous avons déjà constaté que la carte de l'Afrique sous la domination romaine, par M. de Champlouis, indiquait cette synonymie dès 1864 ; ajoutons que l'étude comparée des distances et des gisements de ruines suggérait naturellement cette identification.

Mannert ne mentionne Mascula que pour dire que ce fut un évêché (p. 396) ; son commentateur, plus explicite, dit à la page 689 que Mascula paraît correspondre à la ville arabe appelée *Maliche*. Nous ne pouvons contrôler cette dernière assertion par des comparaisons de distances, ne trouvant ce nom sur

(1) Ceci en supposant, bien entendu, que l'inscription du commandant Payen, qui a servi à M. le capitaine de Champlouis, pour fixer la synonymie de *Mascula* et d'*Aïn-Khenchela*, ne soit pas précisément la nôtre.

aucune carte. Cependant, comme Ebn Khaldoun la cite, on ne peut révoquer son existence en doute.

L'acquisition de ce nouveau point à la géographie comparée de l'Afrique et l'importance de la ligne qu'il jalonne nous engagent à résumer dans le tableau suivant les localités antiques situées sur le tronçon de voie romaine compris entre Theveste (*Tebessa*) et Lamboesis (*Lambèse*).

THEVESTE, aujourd'hui *Tebessa*.

(1)	Tymphadi.......	22 milles	(32k 582m)	
	Vegesala........	20	(29 620)	
	Mascula.........	18	(26 658)	*Aïn-Khenchela.*
	Glaudi ou Claudi.	22	(32 582)	Henchir Khamsa (?).
(2)	Tamugadi.......	22	(21 582)	Timgad.
	Lamboesi........	14	(20 734)	Lambèse.
		118		

Le numéro 1520 de M. Léon Rénier est une inscription trouvée à Timgad (Thamugas); analogue à la nôtre, elle aide à la faire comprendre. M. Henzen la donne aussi dans son supplément à l'ouvrage épigraphique d'Orelli avec quelques variantes d'interprétation. Nous allons la reproduire telle que ces deux éminents archéologues l'ont complétée et développée.

« Pro magnificentia dominorum nostrorum Valentiniani et Valentis semper augustorum perpetuorum (3) porticus Capitolii, seriae (4) vetustatis absumptas et usque ad ima fundamenta conlapsas (5), novo opere perfectas exornatasque dedicavit Publilius Ceionius Caecina Albinus (6), vir clarissimus, consularis; curantibus Aelio Juliano, iterum Reipublicae curatore, Flavio Aquilino, flamine perpetuo, Antonio (7) Petroniano,

(1) Timphadi, Timfadi. Ce nom est à l'ablatif; le nominatif est *Tymphas*.
(2) Au nominatif, *Thamugas*, d'après les inscriptions.
(3) Au lieu de *perpetuorum*, M. Henzen voit *quatuor* dans le fragment de mot TVOR.
(4) *Serie*, d'après M. H.
(5) *Coruptas* au lieu de *conlapsas*, selon M. H.
(6) *Julianus*, au lieu d'*Albinus*, selon M. H.
(7) *Antonino*, au lieu d'*Antonio*, selon M. H.

flamine perpetuo, Antonio Januiariano (1), flamine perpetuo.

On retrouve ici les mêmes empereurs que sur l'autre épigraphe, le même gouverneur de Numidie, et le même objet, un travail public. Seulement, dans l'épigraphe recueillie par M. L. Féraud, il s'agit d'une construction, tandis que dans l'autre il y a eu seulement reconstruction.

Toutefois, les deux inscriptions ne sont pas tout-à-fait contemporaines; car entre le numéro 1520 de M. Léon Rénier et notre épigraphe, Publilius Ceionius Caecina Albinus est devenu *sex fascalis*, avancement qui indique que cette dernière est plus récente que l'autre; en supposant, bien entendu, que la règle habituelle du groupement des titres dans le *cursus honorum* ait été ici fidèlement observée.

A. B.

Inscription arabe de la Bibliothèque d'Alger. — Le local actuel de la Bibliothèque est, on le sait, l'ancien palais de Moustafa Pacha, le dernier dey de ce nom, dont le règne est compris entre les années 1798 et 1805. Dans l'avant-vestibule de cette belle construction mauresque, au-dessus de la porte de la grande *skifa*, ou vestibule proprement dit, est une plaquette de marbre blanc haute de 80 centimètres, et large de 57 centimètres, laquelle se divise en cinq compartiments qui contiennent les cinq lignes de l'épigraphe. Le dernier, haut de 8 centimètres seulement, renferme la date en chiffres; les quatre autres ont une hauteur de 17 centimètres. Voici cette inscription :

حبّذا دارا بناها باشاة الجزائر مصطفى

بيمن ومجد وعز وسرور وبهجة بالهنا والصفا

نطق الهاتف تمم تاريخه باسعد وقت وانها واكتفا

اربعة عشر بعد المائتين من هجرة النبى والف

في سنة ١٢١٤

(1) *Janulariano*, au lieu de *Januia[illegible]o*, selon M. H.

Ce que M. Bresnier traduit ainsi :

« Quel agréable et gracieux palais élevé par le pacha d'Alger Moustafa !

« C'est l'asile de la félicité, de la gloire, de la puissance, de l'intelligence, de la splendeur, réunies au calme et à la placidité.

« L'esprit émerveillé s'écrie en le voyant : Il a été achevé au moment du plus favorable augure, de l'indice le plus assuré de la prospérité et de l'abondance, l'an quatorze après deux cent et mille de l'hégire du Prophète.

« Dans l'an 1214. »

L'année 1214 de l'hégire a commencé le 4 juin 1799 pour finir le 23 mai 1800.

Tipasa. — On nous écrit de Tipasa :

« Je viens de trouver près du rempart oriental romain, à environ 30 mètres de l'angle S. E. de la fortification, une pierre dure, de Tipasa, haute de 30 centimètres, large de 1 mètre 52 centimètres et épaisse de 0 mètre 52 centimètres : et sur laquelle on lit ceci sans difficulté :

CL PIT

« Cette inscription est déjà déposée dans mon jardin où vous pourrez la voir à votre prochain voyage. En attendant, la copie ci-dessus peut vous en donner une idée.

Un de nos douaniers a trouvé un fragment d'inscription. Il m'a indiqué sa position et je ferai sous peu des recherches dans les ruines voisines.

« agréez, etc.

J. B. TRÉMAUX »

Note de la rédaction. — Notre honorable correspondant n'indique pas la hauteur des lettres, mais son croquis fait penser qu'elles sont de très-grande dimension. D'après ce même croquis, on est porté à croire qu'on est ici en présence des initiales d'un prénom et d'un nom qui seraient, par exemple, *Claudius* Pitholaus, *Pituanius,* etc.

Mais constatons d'abord quelques particularités graphiques qui

doivent être connues ; ainsi l'appendice inférieur du C se prolonge verticalement, à la fois, et d'une égale longueur, par une même ligne droite, au-dessus et au-dessous de la lettre, ce qui le fait ressembler à la fois au G de notre alphabet majuscule typographique actuel, et au G de l'épigraphie des basses époques, où l'appendice inférieur dont il s'agit descend au-dessous de la lettre au lieu de remonter dedans. Cela jette de l'incertitude sur la valeur alphabétique réelle de ce caractère.

Quant aux lettres frustes I T, elles sont liées, ce qui les fait ressembler au *pi* des Grecs, et cependant il ne peut s'agir ici d'une inscription grecque, puisque L s'y trouve au lieu du *lambda.*

Autre difficulté : le grand espace vide qui se rencontre, dans le croquis de M. Trémaux, avant et après son épigraphe, ne permet pas de supposer que ce soit un fragment que d'autres pierres devaient compléter.

En présence de ces incertitudes, il y aurait de la témérité à entreprendre une interprétation en règle. Tenons-nous-en donc là jusqu'à plus ample informé.

A. B.

Djema Saharidj (Bida municipium). — M. le conseiller impérial Letourneux nous adresse les deux épitaphes antiques que voici, trouvées toutes deux au cœur de la grande Kabilie :

N° 1

AVRELIA HO
NORATA
B M PVAXXX
ET III M SEX

N° 2

D M S
MAVR. VIN
DEX BMV
EX PREF. VIX.
ANN XXXXIIII

« La première inscription, dit M. le conseiller impérial Letourneux, a été découverte dans la maison même d'un Kabile,

à droite de la fontaine. La seconde a été trouvée dans le verger du même Kabile, derrière cette maison. Elle est gravée sur la partie supérieure de l'angle d'une corniche dont la dimension dénote qu'elle a dû faire partie d'un grand édifice. Dans les déblais, on a recueilli des briques romaines portant (en *lettres liées*) la marque de fabrique suivante ADB ou ADD. »

Note de la Rédaction. — La communication de M. Letourneux fournit d'intéressants matériaux à l'archéologie de Djemâ Saharidj (Le marché du *vendredi du Bassin*), l'humble bourgade kabile qui existe sur l'emplacement du Bida municipium, position stratégique centrale des Romains dans la grande Kabilie, comme l'est aujourd'hui notre Fort-Napoléon.

Les deux épigraphes ci-dessus ne présentent aucune difficulté de lecture ni d'interprétation et peuvent se développer et se traduire ainsi :

1° Aurelia Honorata, bene merens (ou merita), pie vixit annis triginta et tribus, mensibus sex.

« Aurelia Honorata, bien méritante, a vécu pieusement 33 ans et six mois. »

2° Diis manibus sacrum. Marcus Aurelius Vindex bene merens (ou meritus), ex praefectus. Vixit annis quadraginta quatuor.

« Monument consacré aux dieux mânes. Marcus Aurelius Vindex, ancien préfet, a vécu bien méritant. Il est mort à 44 ans.

La première épitaphe ne donne lieu à aucune observation, si ce n'est que le chiffre de l'âge de la défunte est indiqué XXX ET III, au lieu de XXXIII qui est la formule la plus ordinaire.

La deuxième nous montre un certain Marcus Aurelius Vindex qui aurait exercé les fonctions de préfet. PRAEFECTUS est une de ces expressions dont le sens a singulièrement varié chez les Romains, selon les lieux et les époques. Cependant, d'après les indications antérieures de l'épigraphie africaine, ç'aurait été le titre d'un chef militaire commandant un corps détaché d'auxiliaires, troupes étrangères ou indigènes. E. Bache a dit, dans cette Revue (T. 9, p. 91), d'après Pancirole, que les *praepositi,* ces chefs de cantonnements militaires établis sur les frontières, étaient aussi appelés castrorum *praefecti*, praepositi. Nous renvoyons le lecteur à ce passage intéressant.

PHILIPPEVILLE (Rusicada). Nous recevons la communication suivante de notre collègue de Philippeville, M. Joseph Roger, qui se dévoue avec tant de zèle à l'enrichissement et à la bonne classification du Musée confié à ses soins.

« Je vous envoie deux estampages : le plus petit (n° 1) reproduit un fragment en marbre blanc de 0m03c d'épaisseur, haut de 0m20c et large de 0m13c. Il a été trouvé dans les fouilles faites devant le théâtre *moderne*, rue Impériale. L'autre (n° 2) est de même provenance et a été exhumé à environ 3m de profondeur, en contrebas du sol actuel, au milieu de pierres de taille de très-fort appareil.

Maintenant, voici les textes :

N° 1.

.......IAE
.......ARIAE
.......SLXXV

Les lettres, très-régulièrement gravées, ont deux centimètres et demi de haut ; les quatre chiffres de l'âge de la défunte sont liés.

Cette épitaphe ne paraît pas avoir eu plus de trois lignes ; on peut se hasarder à la restituer ainsi ! Memoriae Januariae (?) Vixit annis septuaginta quinque.

N° 2.

.......S. VIS
....

Ceci est gravé sur un grès siliceux dans un tableau terminé latéralement en queue d'aronde, sous cette première ligne ; le reste de l'épigraphe est brisé.

Ce fragment de pierre est haut de 0m,11c, large de 0m,40c, et épais de 0m,57c. Les lettres ont 0m,03c 1/2.

On serait tenté de lire ici le mot SVIS, si le point non douteux qui se trouve entre le S initial et le V ne s'op-

posait à cette lecture. Il est vrai qu'il existe des exemples de lettres d'un même mot séparées par des points, mais c'est une très-rare exception qu'il faut bien se garder de prendre pour base d'une interprétation.

Nous nous bornons donc à enregistrer ce fragment épigraphique sans entreprendre de l'expliquer.

Nous terminerons cet article mieux que par un commentaire en annonçant à nos lecteurs que M. de Toustain, préfet de Constantine a bien voulu accorder au conservateur du Musée de Philippeville un encouragement pécuniaire qui n'est, par le fait, qu'une indemnité ; car nous savons que M. Joseph Roger n'épargne pas ses finances particulières quand il y a des dépenses utiles à faire pour l'établissement qu'il dirige.

Histoire de l'Algérie. — M. Camille Rousset, auteur de la vie de Louvois, ouvrage très-estimé, s'occupe en ce moment d'écrire l'*Histoire de l'Algérie*, depuis la conquête française. Les archives du Ministre de la Guerre, si riches en documents de cette époque, lui sont ouvertes : avec ces matériaux authentiques et nombreux et son talent éprouvé, il ne peut manquer d'écrire un très-bon livre.

Manuscrits de M. Frédéric Lacroix. — M. Frédéric Lacroix avait entrepris un travail considérable sur l'Afrique ancienne, travail dont les matériaux étaient rassemblés et il en avait même rédigé plusieurs parties dont nous avons donné un échantillon dans cette *Revue*. Nous apprenons que ses livres ont été achetés par la Bibliothèque du dépôt de la guerre et que ses manuscrits et papiers ont été confiés à M. le Colonel du Génie Carette, dont les ouvrages sur l'Algérie sont bien connus et justement estimés. La succession scientifique de M. Lacroix est entre bonnes mains.

Le Castellum de Ksob el-Halou. — Derrière une petite maison isolée appartenant à M. Etourneau, concessionnaire de l'Haouche Sidi Rachid, sur l'emplacement du futur village de Beauséjour, au bord même de la mer et sur le côté oriental de *Chabet Ksob el-Halou* (Ravin du roseau sucré, ou de la canne à sucre), on trouve un château fort, antique, assez apparent encore, bien qu'il ait été fortement mis à contribution pour fournir les matériaux de la maison dont on vient de parler et d'une autre habitation qui se rencontre un peu en deçà, à l'Est. Pendant que l'entrepreneur de ces deux constructions modernes démolissait la pauvre forteresse romaine, les ponts-et-chaussées faisaient, de leur côté, disparaître un ancien bassin (que nous avions vu très-bien conservé naguères) pour ouvrir une route entre la mer et la plaine. Ce bassin, situé à 150^{m} environ au-delà du fort, vers le Sud, emmagasinait, pour l'usage de sa petite garnison, l'eau d'Aïn el-Hallouf qui y descendait du versant Nord du Sahel par une conduite dont on retrouve encore quelques vestiges ; mais comme cette fontaine se tarit au cœur de l'été quand l'hiver n'a pas été suffisamment pluvieux, on avait ménagé sous la cour du *Castellum* une très-belle citerne qui existe encore, et d'autres, peut-être aussi, sous les logements et les magasins qui entouraient cette cour, et que des amas de décombres ne permettent pas d'apercevoir aujourd'hui. Cette précaution, qui était bien dans les habitudes romaines, devait assurer une bonne réserve pour les temps de sécheresse.

Malgré les dégradations que le temps et les hommes lui ont infligées, le plan de cette bâtisse, et même son élévation sur quelques points, peuvent encore se deviner. Ce plan traçait un carré, long de 54^{m} au Nord et au Sud, et large de 25^{m} à l'Ouest et à l'Est. Quatre tourelles rondes, en saillie de 3^{m}05^{c}, couvraient les angles et quatre tours carrées flanquaient, par deux, chaque longue face du carré. Les côtés Sud et Est, les seuls qui ne fussent pas escarpés, étaient protégés par un fossé qui se distingue parfaitement. Des petits moellons irréguliers entre des chaînes de pierres de taille avaient été employés dans la construction des courtines ; le reste était en pierres taillées de grand appareil.

A quelques pas de ce Castellum, vers l'Est, sur la berge, gisaient trois colonnes milliaires et deux autres se trouvaient au-dessous, au milieu des roches que l'action des vagues avait

fait ébouler. Toutes paraissaient avoir porté des inscriptions, mais sur deux seulement l'écriture n'était pas complètement fruste, quoiqu'on n'y pût guère lire que ceci avec certitude :

N° 1.	N° 2.
DDNN	DNNN
.....	......
.....	......
PA...	......
.....	AVGG
..PROC	MPVII
.....	
VII	

La formule D.D.N.N., soit *Dominis nostris*, rattache ces épigraphes à l'époque du Bas-Empire. La mention d'un *procurator Augustorum*, par les soins duquel ces colonnes milliaires ont dû être érigées, rappelle que dans cette période ces administrateurs des domaines impériaux dans les provinces y remplissaient souvent et simultanément les fonctions de gouverneurs *(Praesides)*.

Enfin, l'indication itinéraire M. P. VII, *millia passuum septem*, ne peut se rapporter qu'à Tipasa, les ruines de Tagouraït étant beaucoup trop rapprochées (5 kilom.) et celle de Bou Ismaïl se trouvant trop loin pour convenir sous le rapport des distances. D'ailleurs, Tipasa, à qui, dans cette région, on ne peut comparer que Caesarea (Cherchel) pour l'étendue et l'importance, Tipasa doit seul avoir été pris ici comme point de départ, les autres centres étant trop petits et insignifiants pour avoir jamais eu cet honneur.

Nous avons appris par M. Persohn, adjoint de Tagouraït, qu'au moment où l'on exploitait les ruines de notre Castellum à la façon d'une carrière, il y trouva la clé de voûte d'un arceau où ces deux seules majuscules ou chiffres étaient gravées :

C C

Nous résisterons à la tentation d'expliquer ces deux caractères par le nom de Casae Calventi, station qui figure dans l'Itinéraire d'Antonin, entre Icosium (Alger) et Tipasa, car les

chiffres des distances, qui ne concordent nullement, écartent cette hypothèse, ainsi que tableau comparatif ci-dessous va le démontrer clairement.

Distances de l'itinéraire:			Distances réelles.	
D'Icosium à			D'Alger à	
Casae Calventi.	XXXII milles	ou 47k392m	Beauséjour.	62k
Tipasa........	XV	ou 22k215m	Tipasa.. ..	11k
		69k607m		73k

En présence de cet excédant de 15 kil., il faut renoncer à identifier *Ksob el-Halou* à *Casae Calventi*, et l'on doit reporter ce dernier plus à l'Est, à Tagouraït, par exemple, par les motifs que voici :

En acceptant les données de l'Itinéraire comme exactes, et on y est assez disposé en voyant que le chiffre qu'il indique entre Icosium et Tipasa concorde suffisamment avec la distance réelle (1), Casae Calventi doit être cherché à 47k392m d'Alger et à 22k215m de Tipasa.

Dans le premier cas, on arrive à Tagouraït, en déduisant le détour que fait la route moderne pour passer par Coléa, détour que la voie romaine évitait en suivant constamment le littoral ; dans le deuxième, on dépasse Tagouraït de six kilomètres, différence considérable sur une faible distance de quinze milles, et l'on arrive à 4 kilom. à l'Ouest de Bou Ismaïl, à un endroit où il n'y a aucun gisement de ruines. Sur deux chiffres, il y en a donc un favorable pour Tagouraït et un deuxième qui lui est contraire, sans favoriser Bou Ismaïl, le seul endroit qui puisse pourtant lui disputer la synonymie que nous cherchons à établir.

Dans cet embarras du choix, qu'il soit permis de faire remarquer — sans attacher trop d'importance aux étymologies — que *Tagouraït* rappelle assez bien *Tuguria*, qui signifiait en latin la même chose que *Casae*, c'est-à-dire huttes, chaumières : « super Numidiam Gaetulos accepimus partim in *tuguriis*, alios

(1) La différence en moins de trois kilomètres environ que présente l'évaluation romaine, s'explique parce que la voie antique suivait le littoral, tandis que la route moderne fait un détour par Coléa.

incultiores vagos agitare...., » a dit Salluste; et ce que l'on peut répéter de nos jours où les gens du *gourbi* et les nomades continuent de subsister dans ce pays.

Pendant que nous discutons cette synonymie, n'oublions pas de faire remarquer que Ptolémée indique sur le tronçon de voie antique qui est l'objet de notre étude, un certain *Ouia*, qu'il place à 40' Est de Caesarea, à 10' Est de Tipasa et à 20' Ouest d'Icosium, c'est-à-dire moitié plus loin d'Icosium que de Tipasa, ce qui est précisément la position assignée à *Casae Calventi*, par rapport à ces deux villes.

S'il était permis de se fier aux mesures de Ptolémée, on n'hésiterait pas, en présence de ce résultat, à déclarer que *Ouia* et *Calventi* sont une seule et même localité sous deux noms différent, l'un indigène, l'autre romain; quelque chose comme Orléansville et *El-Isnam*, Aumale et *Sour Rozlan*.

Cela n'aurait rien que de très-naturel, puisque le géographe d'Alexandrie prenait ses renseignements auprès de numides et de mauritaniens que le commerce attirait en Égypte, et qui, par habitude autant que par esprit national, devaient donner aux localités de leur patrie les noms qu'elles portaient parmi eux de temps immémorial, plutôt que ceux qu'il avait plu aux Romains de leur imposer. Si l'on tient à être édifié à cet égard, on n'a qu'à demander à un indigène de l'Est comment il appelle le port de Constantine, la ville, pourtant toute française, que nous avons fondée sur les ruines de Rusicada. Il répondra certainement *Skikda* et non *Philippeville*.

En somme, nous inclinons à placer *Casae Calventi* à Tagouraït, qui, outre une concordance partielle sous le rapport des distances, offrait un gisement de ruines assez considérable pour représenter un centre romain, avant que nos colons en eussent employé les matériaux à leurs constructions modernes.

Mais revenons à notre *Castellum* de Ksob el-Halou, dont cette digression nous a peut-être un peu trop éloigné.

Nous terminerons ce que nous en voulions dire par l'exposé des découvertes épigraphiques et numismatiques qu'on y a faites et par un coup-d'œil rapide sur les ruines romaines qui l'environnent.

Au pied de l'escarpement de la courtine occidentale de ce fort, dans le sable du rivage, nous avons trouvé les débris d'un petit écusson en terre cuite, orné de quelques dessins grossièrement tracés et où nous avons pu déchiffrer ceci :

PR...NOB...
ROM.....
ALOLPROT
ART

La brique sur laquelle ceci a été tracé à la pointe, avant cuisson, a la forme d'un écu d'armoiries dont la partie supérieure dessinerait un arc surbaissé et dont les côtés, diminuant de largeur en s'abaissant, se termineraient en une extrémité arrondie.

Le champ de l'écusson est quadrillé diagonalement par rapport à l'axe. On y remarque, en bas, à gauche, une lance et une palme à droite.

PR..NOB..., qui semble devoir être *pro nobis*, appelle, pour ainsi-dire, avant lui le complément ORA ; et cependant, il n'y a nulle trace de caractères avant cette première ligne. De même, PROT ART sont comme des amorces qui sollicitent à restituer PROTO MARTYR, sans que toutefois aucun vestige de lettres autorise cette restitution.

Comme la pâte grossière de cet écusson accuse l'œuvre de quelque artiste berber de l'antiquité, on peut bien soupçonner qu'il a pu estropier la langue latine. Mais dans cette hypothèse, quel est le saint martyr dont il a voulu invoquer la médiation ? Nous ne voyons que *Romulus* qui puisse convenir en cette circonstance, Romulus, saint martyr mauritanien, sur qui nous trouvons ces renseignements.

1° « In Mauritania, sanctorum *Romuli* et Secundoli fratrum martyrum. » (le 14 mars, dans le 4e siècle. V. Martyrologium parisiense, p. 88).

2° « Sanctorum horum athletarum in Africa pro Christi fide coronatorum, Dux et antesignanus memoratur *Romulus*....» (V. les Bollandistes, T. III, p. 685, le 27 mars).

Malgré la légère différence dans les dates qu'on a pu remar-

quer (du 14 au 27 mars) est-ce bien le même saint dans les deux stations ; et ce saint *mauritanien* est-il bien celui qui figure, avec variante de forme sur notre écusson ? Nous posons ces questions sans nous hasarder à les résoudre.

Après avoir constaté que l'on a trouvé quelques médailles de petit module, toutes de l'époque du Bas-Empire, au Castellum de Ksob el-Halou, terminons par une citation empruntée à un de nos rapports sur l'exploration du Tombeau de la Chrétienne, et qui s'applique précisément à l'archéologie de cette partie du littoral algérien.

« Du sommet du Tombeau de la Chrétienne, — c'est-à-dire à 300 mètres environ au-dessus du niveau de la mer — s'offre aux regards le magnifique spectacle d'une nature imposante, qui fait rêver l'esprit et remue l'âme jusque dans ses plus intimes profondeurs.

« Au nord, c'est la mer qui agrandit toujours le paysage et l'altère aussi quelques fois ; comme ici, par exemple, où elle ronge et déforme sans relâche les côtes sauvages et solitaires du golfe de la Mauvaise femme (1), que limitent, d'Ouest en Est, le Ras el-Amouche et le Ras Kenateur, pointes septentrionales du Chenoua et du Bouzarea ; golfe sans autres abris que des criques étroites, accessibles seulement aux bâtiments du plus faible tonnage et dont il faut s'éloigner sans retard, au moindre indice de tempête. Car, bordées pour la plupart de roches bizarrement entassées selon les hasards de leur chute, deux ou trois à peine de ces faibles échancrures offrent une petite plage où l'on puisse au besoin haler de simples embarcations.

« Le long de ce golfe, dans une vaste lande de broussailles épaisses, resserrée entre le Sahel et le rivage de la Méditerranée, lande à peine entamée, entre Tipasa et Tagouraït, par des défrichements européens ou kabiles (2), une grande quantité de ruines

(1) Ne trouvant aucun nom pour ce golfe dans les documents hydrographiques modernes, nous lui appliquons celui qu'on rencontre dans les portulans espagnols du moyen âge où il est appelé Bahia de la Mala Muger, à cause d'une tradition que nous expliquerons plus loin.

(2) La continuation de la route du littoral jusqu'à Tipasa, ordonnée par M. le Maréchal duc de Magenta et qui s'exécute en ce moment (août 1866), va enlever à ce canton sa physionomie presque sauvage.

romaines, assez confuses pour la plupart, rompent par leurs silhouettes grisâtres, la monotonie de la sombre verdure des maquis. Nombreuses, surtout au bord de la mer, il s'en rencontre aussi quelques-unes sur les contreforts de la chaîne littorale et jusque sur le plateau qu'ils supportent. Peu importantes, — sauf de rares exceptions, — ce sont les restes d'habitations isolées et surtout des citernes ; constructions hydrauliques dont la multiplicité témoigne que, dans l'antiquité comme de nos jours, l'eau courante était bien rare sur cette partie de la côte. Ajoutons qu'elle témoigne encore que les anciens, plus prévoyants que nous, avaient su combattre victorieusement la sécheresse native du sol en s'assurant les moyens d'emmagasiner annuellement les eaux de pluie, toujours si abondantes dans ce pays.

» Il va sans dire que là, comme ailleurs, l'enseignement des anciens est complétement stérile pour les nouveaux venus.

» En somme, sur la partie moyenne de ce golfe, les ruines romaines ne rappelaient de véritables centres de population qu'à Tagouraït et à Bou-Ismaïl, où l'existence exceptionnelle de très-abondantes fontaines a attiré, à bien des siècles de distance, les colons romains et les nôtres. »

A. Berbrugger.

Ammi-Moussa. — On lit dans le journal l'*Intermédiaire*, du 25 juillet dernier, nº 62 :

« J'envoie à l'*Intermédiaire* la primeur d'une inscription récemment découverte en faisant des fouilles pour le poste d'Ammi-Moussa, province d'Oran, subdivision de Mostaganem :

IN HIS PRÆ DIIS M. AVRELI
VAS. EFANIS VP. CASTRAMSE
NE CvII VSQUE CoMM. INM. LABORIBVS
SVIS FILIS NEPOTIBVSQVE SVIS
ABITv RIS PERFECIT CoEPIANONAS

« Je recommande particulièrement la seconde ligne à la sagacité des épigraphistes.

« Je dois cette inscription à l'obligeance du colonel Lecomte, du Prytanée impérial militaire de la Flèche.

« E.-V. Blaisois. »

Note de la Rédaction. — Nous ferons remarquer, d'abord' que l'*Intermédiaire* n'aura pas eu la primeur de cette inscription; car nous l'avons publiée il y a déjà trois ans dans cette Revue, d'après une copie adressée par M. Macet, commandant supérieur du cercle d'Ammi-Moussa, qui annonçait qu'on venait de la trouver en faisant des fouilles pour la reconstruction du fort d'Ammi-Moussa.

Voici cette copie telle qu'elle a paru dans le numéro de juillet 1863 de la *Revue Africaine*, p. 311 du 7e volume :

IN HIS PRAE DIIS M. AVRELI
VAS. E. FANIS. VP CASTRAM SE
NEC. IIVSQVE CoMMDVM LABoRIBVS
SVIS FILIS NEPOTIBVSQVE SVIS
ABIE. RIS PERFECIT CoEPTAN. NAS

On voit que notre copie de 1863 diffère sur quelques points de celle de M. Blaisois. Malheureusement, nous n'avons jamais reçu l'estampage qu'on nous avait proposé de cette épigraphe et qui eût été un précieux moyen de contrôle; il nous est donc impossible, avec les deux transcriptions divergentes que nous avons sous les yeux, et qui toutes deux paraissent inexactes, d'établir un texte satisfaisant.

Aussi, nous ne pouvons que répéter ce que nous disions il y a trois ans: savoir, que c'est une épigraphe relative à un camp romain édifié sur le domaine d'un certains Marcus Aurelius..... Pour nous, *the rest is silence !* comme dit Hamlet.

Ammi-Moussa, où l'épigraphe qui nous occupe a été découverte, s'appelle aussi le *Khamis* (marché du *jeudi*) des Beni Ourar'. Ce centre commença, en 1840, par être un petit fort, un des postes-magasins de la ligne parallèle au littoral, établie au temps de la guerre pour rendre nos colonnes actives aussi mobiles que possible. La paix l'a transformé, comme la plupart de ses analogues : c'est, aujourd'hui, le chef-lieu d'un cercle, et des colons sont venus s'installer dans les anciens et beaux jardins que l'on doit à la première garnison; on y trouve, outre son marché arabe du *jeudi*, des auberges et même des bains maures.

A. B.

Des chrétientés marocaines. — M. l'abbé Léon Godard, de bien regrettable mémoire, qui a traité le sujet indiqué par le titre ci-dessus, dans une série d'articles publiés par la *Revue Africaine* (Les évêques du Maroc, tomes 2e et 3e), il y a déjà plusieurs années, commençait ainsi son deuxième article (II, p. 242) :

« A partir du 13e siècle, le Mogreb reçoit des missionnaires et des évêques directement envoyés de Rome. Mises ainsi en relation avec le Saint Siège, les chrétientés africaines de cette région sortent de l'obscurité profonde à laquelle un isolement forcé les condamnait.

« Dès la fin du 12e siècle, Jean l'Anglais et Guillaume l'Écossais, disciples de Saint Jean de Matha, étaient allés au Maroc où ils avaient présenté à Mohammed en-Nacer une lettre d'Innocent III. Ce jeune almohade accueillit très-bien les envoyés du pape et favorisa leur mission pour la rédemption des captifs. »

La citation qu'on vient de lire ne fait pas remonter plus haut qu'au pontificat d'Innocent III les tentatives du Saint Siège pour se mettre en rapport avec les chrétientés barbaresques; nous allons produire un document qui semble établir que ces tentatives remontent, au moins comme pensée, au pontificat de Célestin III qui fut pape entre les années 1191 et 1193, tandis qu'Innocent III, son successeur, l'a été de 1193 à 1217.

Ce document fait partie d'un in-folio appartenant à la bibliothèque du Secrétariat Général du Gouvernement (no 1686) et qui est rempli de pièces diverses relatives à l'histoire d'Espagne, dans ses rapports avec les musulmans de la péninsule ou de l'Afrique. En voici le texte reproduit exactement, et même avec ses négligences orthographiques :

« Celestinus, Episcopus, servus servorum Dei, venerabili

fratri, Toletano archiepiscopo (1), salutem et apostolicam benedictionem. Inter cetera, que tibi ex debito pontificalis oficii promovenda sollerter incumbunt, ea precipuum locum dinoscuntur habere que ad articulos fidei pertinent et tam ad decus quam ad decorem ecclesie catholice spectare minime dubitantur. Cum itaque petitio nobis ex parte christianorum qui in quibusdam civitatibus sarracenorum Hspanie habitant valde honesta et posibilis sit porrecta, fraternitati tue, presentium autoritate, mandamus, quatinus aliquem presbiterum, latina et arabica lingua instructum, bone opinionis et litterature virum invenias, cui, dum modo securè ire valeat et redire auctoritate nostra et tua in mandatis diligenter injungas ut Marrochio, Hispalin et alias sarracenorum civitates in quibus christiani degunt, in nomine Christi fiducialiter adeat et ubi eos in fide nostra et sacramentis Ecclesie fortes ac firmos invenerit fraterna benignitate confortare et confirmare laboret. Verumtamen in quibus eos minus suficientes vel aliqua superstitione deceptos invenerit studiose instruat et informet consuetudines pravas et fidei catholice inimicas e medio removens et bonas atque sancte Ecclesie constitutis amicas cum omni vigilantia et sollicitudine introducens neque enim illi qui ad mixtum habent populum tenebrarum evadere aliquatenus possunt. Quin secundum verbum inter gentes commixti opera eorum addiscant et eis forte in scandalum convertatur.

« Datum Rome apud Sanctum Petrum nonas Junii, pontificatus nostri, anno secundo (2). »

On aura remarqué que la pétition dont parle le Saint Père, et qui motive son intervention, est l'œuvre des chrétiens qui

(1) Don Martin Lopez de Pisuerga.

(2) Au-dessous de la lettre pontificale, on lit cette note en espagnol : « parchemin long d'une *quarta* moins un doigt, large de huit doigts. Du côté gauche et attaché par un cordon de chanvre pend un sceau en plomb, sur un côté duquel sont les visages de Saint Paul et de Saint Pierre, avec une croix et leurs noms (ainsi abrégés) : S. PA.., S PE. De l'autre côté on lit :

CELE
STINVS
PP III

habitent certaines villes sarrasines d'Espagne (.....ex parte christianorum qui in quibusdam civitatibus sarracenorum Hispanie habitant.....) et qu'il n'est nullement question du Maroc ni d'aucune autre contrée barbaresque, dans cet exposé des motifs. Cependant, un peu plus loin, Célestin III dit à l'archevêque d'envoyer un prêtre latiniste, arabisant, à Maroc, à Hispalin et autres villes sarrasines où il y a des chrétientés (..Marrochio, Hispalin et alios sarracenorum civitates in quibus christiani degunt...)

Nous ne trouvons dans la péninsule ibérique aucune ville du nom de *Marrochium*, et il nous semble évident que c'est bien de *Maroc* ou *du Maroc* que Célestin III a entendu parler ici. En tous cas, nous avons voulu seulement signaler le fait, laissant le soin de l'expliquer aux personnes qui s'appliquent spécialement à l'étude de l'histoire ecclésiastique.

A. Berbrugger.

Aïn Bou Merzoug. — Dans un article sur la question des eaux à Constantine, le journal l'*Indépendant*, de cette ville, rappelle que la riche source d'Aïn Bou Merzoug, autrefois aménagée par les Romains et amenée par eux jusqu'à Constantine, au moyen des belles constructions hydrauliques dont il reste encore des vestiges importants, a un débit moyen de neuf cents litres à la seconde, débit qui dans les années exceptionnellement sèches ne descend pas au-dessous de quatre cent cinquante litres. Cette feuille ajoute que par sa température de 23 degrés et demi, elle est légèrement thermale et que l'analyse de ses eaux ne les classe point parmi celles que l'on considère comme très-propres à une bonne alimentation.

Nous regrettons de ne pas connaître cette analyse qui nous aurait fait savoir si les matières qui altèrent la qualité de ces eaux, au point de vue dont il s'agit, sont de nature à se déposer dans un parcours d'une certaine étendue; car alors nous aurions fait remarquer que le système de conduite d'eau adopté par les Romains, dans les branches extrêmes de distribution, favorisait beaucoup le dépôt des substances héterogènes.

C'était, en effet, une série de pots à goulots, ouverts par

les deux bouts, s'emboîtant les uns dans les autres; d'où il résultait que la ligne d'écoulement, plus élevée que dans les tuyaux continus, se confondait avec l'axe de ces vases. On conçoit qu'alors, il se faisait une série de dépôts d'un vase à l'autre, la ligne de fond étant notablement au-dessous de celle d'écoulement.

Palais des Césars. — On sait que l'Empereur des Français a fait l'acquisition des Jardins Farnèse, créés jadis par le pape Paul III, et sous lesquels sont les restes du palais des Césars, dans le but de les rendre, par des fouilles intelligentes, à l'admiration des hommes et à la critique de l'histoire. S. M. désigna pour l'exécution du programme des travaux qu'elle avait conçu, le chevalier Pietro Rosa, modeste et savant archéologue romain.

Les fouilles, commencées vers la fin de 1861, avaient ce but, que le directeur des travaux a indiqué lui-même dans une notice récemment publiée.

« Découvrir et mettre en lumière pour l'avantage de la science, tout ce qui reste en cet endroit, soit de la plus ancienne époque de la ville éternelle, qui considéra toujours le Palatin comme son berceau, soit des temps plus récents de la République et de l'Empire, qui en couvrit la surface presque toute entière de ses magnifiques édifices. »

Les découvertes faites par M. le chevalier Pietro Rosa dans l'exécution de ce programme, se rapportent à trois objets distincts, savoir : configuration primitive du sol palatin ; constructions publiques ou privées afférentes à l'époque des Césars, et les monuments d'une époque plus ancienne qui en formaient les substructions et qu'elles avaient respectés.

Nous empruntons ces détails à un article que M. J. Amigues vient de publier dans le *Moniteur universel* (24 août), article qui sera complété par d'autres que nous analyserons également pour tenir nos lecteurs au courant des résultats des fouilles de M. le chevalier Pietro Rosa.

P. S. Le numéro du 25 août du *Moniteur universel*, que nous

recevons à l'instant, contient la suite du travail de M. Amigues, avec le plan du palais des Césars.

NÉCROLOGIE.

MORT DU BARON DE DECKEN.

Des correspondances de la Réunion nous apportent la nouvelle de la mort du baron de Decken, assassiné à Berdera au moment où il entreprenait l'expédition scientifique qu'il avait l'intention de faire dans l'intérieur de l'Afrique.

Nous publions, sous toutes réserves, les détails qui nous sont transmis à ce sujet.

Parti de Zanzibar le 15 juin 1865, à bord de son yacht, le *Welf*, le baron de Decken arriva, le 10 septembre, à Berdera, après avoir perdu sa chaloupe à vapeur à l'embouchure du Djub, dont l'entrée est très-difficile à cette époque de l'année.

Le sultan de cette ville alla au-devant de lui, ôta son turban et le jeta à ses pieds, ce qui est la plus grande marque de distinction que les *Soumalis* puissent donner, et l'accueillit parfaitement.

Mais bientôt, sur le bruit qu'un autre vapeur remontait le Djub, ces bonnes dispositions se changèrent en défiance et en sourde hostilité.

M. de Decken, supposant que le navire signalé portait l'expédition de M. Livingston, célèbre voyageur anglais, et poussé par une noble émulation, donna l'ordre du départ, malgré les avertissements du sultan, qui disait le Djub fermé par des cataractes, à quelques milles au-dessus de la ville. Effectivement, arrivé à une certaine distance, le navire échoua sur des rochers. On débarqua immédiatement les hommes et les vivres, et l'on établit un campement sur la rive du fleuve.

Le baron partit en embarcation pour aller chercher des secours avec le médecin de l'expédition et l'interprète Soumali.

Le lendemain, on vit rôder autour du camp de nombreux indigènes. On les prit pour des curieux inoffensifs, mais on fut vite détrompé. Tout-à-coup, ils se ruèrent sur le camp. Les serviteurs noirs prirent la fuite et gagnèrent le pays de Galas. Ils revinrent ensuite isolément ou par petites bandes à Zanzibar, point de départ de leur expédition.

Les Européens s'étaient réfugiés dans une embarcation, mais voyant qu'ils manquaient de vivres pour effectuer leur retour ils attaquèrent les Soumalis, s'emparèrent d'un baril de biscuit et réussirent à s'embarquer. Descendant le Djub à force de rames, ils arrivèrent le troisième jour à l'embouchure du fleuve, où ils trouvèrent un coutre qui les ramena à Zanzibar.

Tandis que ces événements se passaient, le baron était à Berdera. Instruit de l'attaque de son camp, il voulut partir, mais, à ce moment, il s'aperçut qu'on lui avait volé son embarcation ; il ne pouvait non plus se rendre au camp par terre, étant convalescent d'une attaque de choléra et de fièvre.

La case qu'il habitait et d'où ses armes avaient été enlevées en son absence, fut envahie par la population ; on le conduisit garrotté au bas de la rivière, et on le tua à coups de couteau.

Le docteur Linck, qui revenait du campement, a été saisi et assassiné, assure-t-on, le lendemain de la mort de M. de Decken.

Quant au cadavre du baron, il n'a pu être retrouvé.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

10e Année. N°. 59. SEPTEMBRE 1866.

Revue africaine

NOTICE

SUR

LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.

(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(26e *article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 58)

LES FLOTTES (*suite*).

Parmi les agents (militaires) placés sous les ordres du Duc de la première Pannonie et de la Norique, se trouvaient cinq Préfets légionnaires..... *Militum Liburnariorum*.... D'où il faut, d'abord, inférer que l'expression *Liburnarii* ne s'appliquait pas seulement aux matelots des *liburnes*, mais aussi aux soldats qui faisaient le service sur ces navires. « Ipsa (legio), dit Pancirole, quod esset ex Liburnia contracta, Liburnaria, civitate Italiae, ubi primum Liburnas inventas et a loco nominatas fuisse Zosimus scribit (1) ; vel forte quod in liburnis

(1) « Favritus prenait aussi soin de sa flotte, ayant plusieurs vaisseaux qu'on appelle *libournes*, du nom du pays où l'on a commencé à en fabriquer de cette sorte. Ils ne sont pas moins légers que les bâtiments qui ont 50 rames, bien qu'ils le soient beaucoup moins que ceux qui ont trois rangs de rameurs ; on n'en fait plus de cette fabrique. Polybe n'a pas laissé de décrire la mesure des bâtiments à six rangs de rameurs, dont les Romains et les Carthaginois se servaient lorsqu'ils étaient en guerre les uns contre les autres. » (*Histoire Romaine* de Zozime, liv. V)

triremibus pugnare consuevissent. Cum enim Augustus liburnarum praecipue auxilio M. Antonium superasset, ad earum similitudinem plures triremes fabricavit. Liburnas D. Hieronymus et Vegetius naves longas vocant.... » Végèce dit, en effet : « Liburnia Dalmatiae pars est, Iadertinae subjacens civitati, cujus exemplo nunc naves bellicae fabricantur et appellantur Liburnae. » De son côté, Isidore de Séville dit, dans ses *Etymologies* : « Liburnae dictae a Libyrnis aut Liburnis, naves enim negotiatorum sunt. » Le savant évêque commet ici une erreur : les bâtiments dont il s'agit furent toujours affectés au service de la marine militaire, et non point à celui de la marine de commerce. Bocking nous en fournit la preuve : « Liburnas ad solum militarem usum sub imperatoribus destinatas fuisse contra Isidorum putaverim ; unde nec mirum est, per totos Th. C. de Naviculariis et de Praediis Naviculariorum ac seqq. titulos vocabula *Liburna* et *Liburnarii* non occurrere. »

Bien que les liburnes (1) fussent des bâtiments de construction légère, les navires dont se servait la marine militaire pour la navigation fluviale étaient encore d'un plus faible tirant d'eau. On appelait ces derniers *lembi* ou *lembes*, et *lembarii* les matelots qui les montaient, ainsi que les soldats qui servaient à bord. « Longae naves sunt, dit Isidore (*Origines*), quas *dromones* (2) vocamus, dictae eo quod longiores sunt

(1) *Liburna* ou *Liburnica* (s. ent. *navis*), navire de guerre, construit sur un modèle inventé par les pirates d'Illyrie, et adopté dans la marine romaine après la bataille d'Actium. Il était très-allongé et se terminait en une pointe mince à l'avant comme à l'arrière; il avait, suivant ses dimensions, un ou plusieurs bancs de rameurs, une ou plusieurs voiles, le mât au milieu du bâtiment et la voile levantine, au lieu de la voile carrée ou voile latine que portaient tous les autres navires. Les plus petites *liburnae* étaient employées comme bâtiments de service, mais les plus grandes étaient mises en ligne pour le combat. La construction de ces vaisseaux n'est pas connue d'une manière précise, et on n'en a d'autre représentation authentique que celle qui se rencontre sur des médailles de Claude et de Domitien.

(2) *Lembus*, petit navire remarquable par sa légèreté, et plus particulièrement employé par les pirates d'Illyrie. Tout ce qu'on sait actuellement des traits distinctifs de cette classe de navires, c'est que les *lembi* étaient en général petits, se manœuvraient avec des rames qui dépassaient

ceteris, cui contrarius est *musculus* (1), curtum navigium. »

Quant aux croisières ou croiseurs (*lusoriae*), ces bâtiments avaient spécialement pour mission de veiller sur les frontières maritimes.

Nous ferons grâce ici au lecteur de l'énumération des autres appareils nautiques, chaloupes, canots, nacelles, barques, gondoles, etc., qui, sous les noms de *barcae*, *scaphae*, *cymbulae*, *navicellae*, etc., garnissaient les arsenaux maritimes (*armamentaria*) et desservaient les gros vaisseaux sur rade et au mouillage. Les matelots employés à ce service étaient appelés *barcarii*. Ces embarcations, cependant, formaient parfois, notamment sur les fleuves (frontières), des flottilles de quelque importance, puisque nous avons vu que, parmi les Préfets des flottes des Gaules, il y avait un *Praefectus Classis Barcariorum*. Ces flottilles étaient généralement employées dans les *praesidia nautica* ou *navalia*, concurremment avec les *lusoriae*.

Avant que les Romains fussent maîtres du monde, et même après, le rôle des *nauclarii* (contraction de *navicularius*) ou *nautici milites* n'était pas toujours de combattre. Les grands armements maritimes, nécessités par les opérations militaires et la conquête, firent place à un système moins dispendieux. Au lieu de procéder, pour leur compte, à l'équipement (*armamenta*) de vaisseaux de charge et de transport, ce qui, eût

quelquefois le nombre de seize; les plus grands *lembi* étaient employés à la guerre; les plus petits, comme bateaux de pêche, comme bateaux traînés à la remorque par de grands vaisseaux, servant aux embarquements et aux débarquements des passagers, comme bateaux de rivière, etc., etc. Les diminutifs de *lembus* sont *lembulus*, *lemunculus*, *lenunculus*, etc. — *Dromo* ou *Dromon*, espèce particulière de navire, long, léger et remarquable pour sa rapidité : on n'en sait rien de plus, sinon qu'on appelait *dromonarius* le rameur qui manœuvrait à bord (au pluriel, *dromonarii*).

(1) Le *musculus* était un navire à voile, de très-petite dimension entre la poupe et la proue : César en a laissé une description curieuse et détaillée, à laquelle nous renvoyons le lecteur (*De Bell. civ.* II, 10). La forme caractéristique de ces bâtiments et leur nom même se sont conservés chez les Vénitiens, qui se servent encore du mot *topo* (souris) pour distinguer de petites embarcations d'une espèce particulière, parmi les bâtiments de toute sorte et sans nombre qui viennent trafiquer dans leurs eaux.

détourné les équipages de leur affectation primitive, et eût exigé l'augmentation du personnel, les Romains usèrent du même moyen qu'emploient aujourd'hui les modernes : ils frétèrent les bâtiments de commerce, circonstance qui ne contribua pas peu aux développements de la marine marchande. Le métier d'armateur (*navicularia*) prit bientôt une extension telle, que le commerce maritime, dans les opérations duquel de grands capitaux (*nautica pecunia*) étaient engagés, donna lieu à une législation spéciale, au moins aussi compliquée que celle qui régissait la marine de guerre, et qui a laissé de nombreuses traces dans le Code Théodosien, les Novelles de Justinien, etc. (*de Naviculariis, de Praediis naviculariorum, de Commerciis, de Naufragiis*, etc., etc.).

On appelait *naviculator* (1) ou *navicularius* un armateur, le propriétaire d'un bâtiment de commerce. On donnait le nom de *nauclerius* ou *nauclerus* (les *nauclarii* de la *Notice*), au patron de bâtiment, ou au maître d'un bateau de petit tonnage, de cabotage, etc.. Le *navita* (quelques fois, pilote) était le commerçant maritime, le négociant, trafiquant, etc..

Les navigateurs (*navigatores* ou *navigantes*) du commerce s'occupèrent donc, pour le compte de l'État, de la navigation

(1) *Nauclerus*, armateur grec, qui gagnait sa vie à opérer le transport des marchandises et des passagers, et se faisait généralement le subrécargue ou le capitaine de son propre navire. — On appelait *naulum* le prix du port des marchandises, ou de la traversée des voyageurs : d'où nos mots *naulage, nolis, nolissement*, qui ont exactement le même sens. — *Naupegus*, constructeur de navires. — *Naviculator* ou *navicularius*, armateur romain qui se faisait un revenu en opérant des transports de marchandises et de passagers sur un vaisseau dont il était le propriétaire et le capitaine : ce mot a donc la même signification que *nauclerus*. — *Emporos*, mot grec, indiquant, par conséquent, des coutumes grecques; il est cependant employé avec une forme latine par Plaute et par Ausone. Il désigne un homme qui était à la fois marchand et marin : il recevait d'un armateur ou d'un capitaliste un navire qu'il dirigeait dans un voyage de commerce, dont les bénéfices appartenaient à celui qui l'employait. — Dans la marine marchande, le *magister* était ce que nous appelons le *capitaine* du navire, le patron, celui à qui le bâtiment et l'équipage étaient confiés par les armateurs, qui lui donnaient des instructions auxquelles il devait se conformer ; mais ces distinctions précises ne sont pas toujours observées.

dite *onerarium navigium*, soit des transports par eau (*transvectiones navales*). Les chargements de navires, surveillés par les *Praepositi Bastagarum*, que nous connaissons, et par d'autres agents (1) qui semblent avoir eu quelque analogie avec nos commissaires ou écrivains de marine, étaient escortés par les *nautici milites*, « quibus civile munus rei navicularis, » ce qui semblerait indiquer un service spécial pour ces soldats (2).

Ces convois maritimes, qui méritent d'être étudiés, pouvaient être de différentes sortes, à raison des lieux de provenance, ou suivant qu'ils étaient chargés des importations ou des exportations. Les convois chargés de blé (3) (*frumentariae naves*) n'étaient pas les moins importants, et c'est ici que l'Afrique, que depuis si longtemps nous semblons avoir perdue de vue, reprend le rôle qui lui est propre. Les chargements de grains, à destination de Rome, se faisaient par les soins du Préfet de l'*Annone* d'Afrique, comme aussi par ceux du Proconsul d'Afrique, résidant à Carthage, d'où l'expression de *Aenei frumenti Carthaginiensis*, dont se sert le Code Théodosien. Mais ces navires de charge étaient encore affectés à d'autres espèces de transports, appelés *tranvectiones specierum* (4). Le mot *species* ne veut pas dire seulement objets ou articles de

(1) *Armamentarius scriba*, secrétaire ou commis de l'arsenal. Ce titre, fort curieux, ne se rencontre que sur les inscriptions.

(2) Voir Bocking, t. 1er, chap. 36, pp. 445-46. « ......*Nauclarii milites* inter auxiliares, Liburnarii contra inter Legiones, ut videtur Ripariensis, memorantur atque diversis navium speciebus utrique utebantur. .....Ii milites diversi fuerunt ab iis hominibus, quibus rei vehicularis munus, item civile ac patrimonii, injunctum fuit. »

(3) Parmi ces bâtiments de transport il en est un qui mérite que nous en fassions, tout de suite, une mention spéciale : c'est la *corbita*, navire marchand ; plus exactement vaisseau employé seulement au transport des grains, et appelé ainsi parce qu'il portait au haut du grand mât une *corbis*, panier ou corbeille. C'étaient des navires larges et pesants, à deux mâts, comme le prouve un spécimen pris d'une médaille de Commode, frappée pour rappeler qu'il avait affrété un certain nombre de vaisseaux qui devaient amener à Rome des blés d'Afrique et d'Egypte, ainsi que Lampride le raconte dans la vie de cet empereur. On voit, sur cette médaille, la *corbis* au haut du grand mât du navire et on peut remarquer que c'est de ce mot que vient le nom moderne de *corvette* (de charge).

(4) *Publicarum specierum transvectio*, chargement (d'un navire) pour le compte de l'Etat (*Codex Justinianeus*).

commerce, marchandises, effets mobiliers et autres ; il signifiait, en l'espèce, tout ce qui était généralement à l'usage de l'État : « annona, vestes, equi, aes, pecunia, arma, sarcinae, vestes Principis et ejus argentum, supellex, ceteraeque sive annonariae militaresque sive largitioniales species, sive in fiscum inferendae sive ex eo emissae. » Au surplus, la *Notice* nous fournit le moyen de faire mieux comprendre encore, en même temps que l'importance de ce service, en quoi il consistait principalement.

Le Duc de la Rhétie avait sous ses ordres, entre autres agents, deux Préfets qui portaient, chacun, le titre de *Praefectus Legionis Tertiae Italicae Transvectioni specierum deputatae*. « Haec legio, dit Pancirole, comitatur annonarias aliasque species, i. e. frumentum, vinum, vestem, laridum acetumque et similia quae pro alendis militibus transvehebantur in castra : hae enim species vocabantur » (On voit, qu'il s'agit ici d'une espèce de ravitaillement). Ce service est également appelé « onus frumentarii commeatus, » ou bien « onus publicum, » ou bien encore « Bastaga. » Bocking ajoute que « continebantur in his et sericum, purpura, gemmae et alia principum ornamenta. » Un décret impérial (*de transvectione specierum*), rendu en 412 et édictant de sévères dispositions, n'est pas le seul document qui témoigne de la haute sollicitude du gouvernement romain à l'endroit du service des transports par mer. Outre les deux légions qui, dans cette partie de l'Empire d'Occident, étaient envoyées (*legiones deputatae*) (1) pour accompagner les convois

(1) En expliquant l'expression *deputatae*, appliquée à ces légions, nous compléterons ce que nous avons dit précédemment des *deputati*. — » *Deputati* autem, quae vox in re militari propria fuit, seu locati positique milites erant, vel ad provisionem et curam, quae vox et ipsa propria est, tuitionemque et munitionem limitis et fossati, ad timoris suspicionem amoliendam, ut Gentiles....... In limitibus imperii, veluti in Rhetico limite, unde Limitanei milites et Limitanea militia. Stationesque certae horum militum erant seu per Stationes locati milites, in locis quibusdam praetendebant. Aliis fluminum nominatim limitaneorum custodia commissa erat, veluti Rheni, in ripa per Cuneos et Auxilia constituti, unde et Riparienses seu Ripenses dicti. — « *Praefectura Navium Amnicarum et Militum ibidem Deputatorum*. » — Voir dans Bocking, t. II, chap. 34, p. 777, une curieuse inscription relative aux *transvectiones specierum*, et qui contient, entre autres mots à étudier, celui de SCAPHARII.

maritimes, on se souvient sans doute du *Comte du commerce d'Egypte*, dont nous avons parlé presque au début de ce travail. Il n'y avait pas moins, dans l'Empire d'Orient, de trois *Comtes du commerce*, placés sous les ordres du *Comes Sacrarum Largitionum* et que la *Notice* répartit de la manière suivante :

COMITES COMMERCIORUM

(a) Per Orientem et Aegyptum,
(b) Per Moesiam, Scythiam et Pontum,
(c) Per Illyricum.

Il est souvent question de ces fonctionnaires dans les constitutions des Empereurs, et surtout de leurs attributions (quae res venire non possunt, quae res exportari non debeant, etc.). Cassiodore nous fait connaître, en outre, dans la *formula* du Comte des sacrées largesses, en quoi consistait l'emploi de *Comte du commerce :* « Curas quoque littorum adventicia lucri provisione committis, dit la formule, en s'adressant à ce ministre. Negotiatores, quos humanae vitae constat necessarios, huic potestati (Comitis ss. largg.) manifestum est esse subjectos : nam quicquid in vestibus, quicquid in aere, quicquid in argento, quicquid in gemmis ambitio humana potest habere pretiosum, tuis ordinationibus obsecundat, et ad judicium tuum confluunt qui de extremis mundi partibus advenere. Salis quoque commercium, inter vestes sericas et pretiosissimam margaritam, non inepte tibi deputavit antiquitas. »

On voit qu'indépendamment des *nautici milites*, qui servaient d'escorte aux convois maritimes, l'Etat, ou plutôt le *fisc*, ne laissait pas de prendre toutes ses précautions, non pour entraver les opérations commerciales, mais pour assurer ses propres transports, veiller aux importations et exportations empêcher la contrebande, en un mot, pour que le commerce par eau se fit régulièrement, en vue des intérêts de tous et de chacun.

Nous l'avons dit, d'après l'assertion même des anciens auteurs latins, les Romains ne furent jamais de grands marins, et l'art naval n'atteignit jamais, chez eux, les proportions qu'il avait eues chez les Carthaginois. Quoi qu'il en soit, le commerce maritime (*quae homines navigant*, dit Salluste) dut

acquérir de l'importance, par cela même que, maîtresse du monde alors connu, Rome fut obligée d'établir des relations de toute nature et continuelles entres les diverses parties de son vaste empire.

Il n'entre pas dans le cadre du présent travail de traiter, d'une façon plus étendue ni autrement que nous l'avons fait, de la marine marchande. Nous renvoyons aux ouvrages spéciaux, qui sont nombreux sur la matière, et particulièrement à celui du savant Heeren. Il nous a suffi, pour nous renfermer dans les limites de la *Notice*, de faire connaître la part de cette marine dans les transports de l'Etat. Quant à un matériel naval, il serait trop long et hors de propos de s'en occuper ici ; au surplus, les vaisseaux marchands (*negotiatoriae naves*), chez les Romains, où, pour le répéter, l'art de la navigation ne fit jamais des progrès bien sensibles, les vaisseaux marchands ne différaient guère de ceux de la marine militaire. Nous ferons cependant une dernière remarque en faveur du commerce maritime : il fallait qu'il fût, malgré son imperfection, organisé sur des bases solides, puisque les négociants formaient entre eux des associations (1), ou plutôt des corporations : « alii fuerunt negotiantium collegia in fluminibus lacubusve naves exercentium. » Les *negotiatores* ou *negotiantes*, ainsi réunis, ne constituaient-ils pas, dès lors, des espèces de compagnies pour l'exploitation, soit en commun, soit par concurrence, des transports à effectuer tant sur la mer que sur les différents cours d'eau ?

La *Notice* mentionne nominalement trois flottes, faisant le service du Nord de l'Afrique, savoir :

1. Classis Aegyptiaca.
2. Classis Africana,
3. Classis Alexandrina.

L'histoire et les monuments épigraphiques nous ont conservé et transmis les noms de quelques-uns des Préfets de deux de ces flottes, la première et la troisième. Quant à la *flotte d'Afrique* proprement dite, outre que nous ne connaissons le nom

(1) *Collegia mercatorum* (Tacite), associations de marchands.

d'aucun de ceux qui la commandaient, la *Notice* ne fournit d'autre indication que celle que nous avons déjà donnée, en parlant du Préfet de l'*Annone* d'Afrique. Or, ce Préfet commandait-il la flotte ? N'y a-t-il pas plutôt lieu de supposer qu'il avait pour mission de réunir l'approvisionnement fourni par l'Afrique (1), et de procéder, sur place, à la distribution de l'autre partie entre les différents corps de l'armée d'occupation ? Les fonctions de Préfet de l'*Annone* impliquaient-elles nécessairement l'obligation de connaissances nautiques suffisantes pour conduire une flotte ? Et, en admettant même que ces connaissances fussent acquises, la charge de Préfet de l'*Annone* d'Afrique devait-elle, pouvait-elle consister à accompagner des convois maritimes, au risque de livrer, pendant l'absence du titulaire spécial, cette riche contrées aux éventualités des révoltes locales, de la déprédation, des chances diverses résultant de la variabilité du climat en vue des récoltes, etc., etc. ? Tout cela est moins que probable ; et d'ailleurs la *Notice* ne dit nulle part (ce qu'elle n'eût pas manqué de faire, dans le cas contraire) que le Préfet de l'*Annone* d'Afrique dût être, à la fois, pourvoyeur et marin, en supposant que ce fonctionnaire réunît, au même degré, les capacités nécessaires pour remplir ce double emploi.

Après la destruction de Carthage, une fois le monde soumis et pacifié, que pouvaient redouter les Romains sur le grand

(1) « Pendant sa longue domination en Afrique, Rome conserva toujours dans les deux Mauritanies son caractère purement militaire, tandis qu'elle portait tout son ordre civil dans la Numidie. Cette dernière province était la seule qui renfermât plusieurs lieux désignés sous le nom de *Horrea* (greniers à blé); les contrées à l'Ouest n'en avaient aucun (*a*); mais, en revanche, on y trouvait un grand nombre de *Praesidia* » (*Le commerce et la navigation de l'Algérie avant la conquête française*, par M. F. Elie de La Primaudaie, tome III, pages 340-41, de la *Revue Algérienne et Coloniale*, numéro d'août 1860).

(*a*) C'est une erreur, car on connaît, dans la partie orientale de la Mauritanie césarienne (celle qui prit le nom de Mauritanie sitifienne vers la fin du troisième siècle), un *Horrea*, sur la route de Sétif à Bougie et un autre le long du littoral, Muslubio *Horreis*, entre Bougie et Gigelli. Les ruines de ce dernier se voient à l'endroit appelé *Andriache*. Il est inexact aussi de dire d'une manière absolue que le régime administratif des deux Mauritanies fût purement militaire, car la Césarienne eut son *praeses*, parallèlement au *Dux*, qui était le chef militaire. Souvent, il est vrai, mais non toujours, les deux fonctions étaient exercées par le même individu. — *Note de la Réd.*

lac méditerranéen, dont ils occupaient tous les parages, toutes les issues, et sur lequel ne flottait plus d'autre pavillon que le leur ou celui des peuples vaincus ? Ce fut alors que l'Afrique, devenue véritablement le *grenier de Rome,* eut sa flotte particulière, *classis Africana*, qu'il serait peut-être plus exact d'appeler *classis frumentaria*. Citons encore à ce sujet, divers passages de l'ouvrage de M. Ad. Berbrugger (les *Époques militaires de la Grande Kabilie*, chap. IV pp. 236 et suiv.), qui viennent à l'appui de notre assertion : ces passages sont extraits du récit de la *révolte de Gildon* (298 J.-C.), sur laquelle on ne saurait trop revenir, à titre d'études ethnographiques.

« Rome, c'est-à-dire le monde alors connu, s'affaiblissait sous son propre poids. La séparation en empire d'Orient et en empire d'Occident, sous Arcadius et Honorius, vint donner une consécration officielle à un fait qui était déjà, depuis quelque temps, du domaine de la réalité. Dans ce grand partage, les deux greniers de l'Empire — l'Égypte et la Libye (1) — échûrent, la première à Constantinople et l'autre à Milan. Car Rome, qui avait cessé d'être la capitale du monde, n'était même plus la métropole de l'Occident. La possession de ces provinces nourricières était une question vitale — au moral comme au physique — pour le peuple du *panem et circenses*. C'était l'Afrique qui fournissait le blé, qui donnait le pain et les bêtes féroces qui alimentaient les jeux du Cirque......

« Lorsque Gildon se dégagea du patronage de l'Empire d'Oc-

(1) « Le mot *Libye* chez les Romains — et surtout chez les Grecs — répond à ce que les Arabes appellent *Mogreb* (couchant), à ce que nous nommons *Nord de l'Afrique, Afrique Septentrionale,* et plus anciennement *Barbarie*. Cette dernière désignation, légèrement et rationnellement modifiée, deviendra *Berbérie* (pays des Berbers), qui est l'expression propre et a l'avantage d'éviter des équivoques et des périphrases. — Le mot *Berbérie* (en espagnol *Berberia*), si commode et si juste, et qu'on cherche aujourd'hui à faire prévaloir, avec beaucoup de raison, sur ceux de *Barbarie* et d'*Afrique septentrionale*, date de plus de trois siècles » (*notes* de M. Berbrugger), puisqu'un des officiers de la garnison espagnole du *Pégnon* (tour du Phare) *d'Alger* se servait de ce mot dans une lettre écrite, de cette ville, le 25 août 1516 (époque de l'occupation turque).

cident, pour passer sous celui de Constantinople — pensant qu'en fait de maîtres, les meilleurs sont les plus éloignés, — lorsque, surtout, il empêcha l'exportation des blés africains en Italie, le peuple romain, qui se vit sur le point d'être affamé, perdit subitement l'indifférence politique qui avait accueilli les précédentes usurpations du prince Berber.

« Le poète Claudien résume les sentiments de l'époque sur ces graves événements, dans un passage (du poème *de bello Gildoniaco*) que, pour ce motif, nous allons reproduire. Il met Rome en scène et lui prête ce discours :

«............ Après tant de services, j'obtins la Libye et « l'Égypte : chaque été, de ces deux rivages, le blé arrivait « en abondance dans le grenier du Peuple-Roi et du Sénat, « arbitre de la guerre. Ma subsistance était assurée : si, par « hasard, Memphis ne pouvait fournir son tribut, les mois- « sons de la fertile Gétulie (1) compensaient la stérilité « accidentelle de l'Égypte. Les navires chargés de céréales ne « m'arrivaient pas moins ; et, souvent, j'ai vu la voile punique « rivaliser avec celle du Nil, pour assurer mon approvision- « nement.

« Mais une autre Rome (Constantinople) s'élève à mes côtés « et se pose mon égale. L'Orient, séparé de moi, revêt aussi « la pourpre impériale, et les champs de l'Égypte deviennent « son partage.

« Un unique espoir — la Libye — me restait : le seul vent « qu'elle souffle sur l'Europe, le *notus* (vent du Sud), amenait « à peine de quoi suffire à mes besoins. Toujours inquiète de « l'avenir, toujours indigente, j'invoquais, sans cesse une heu- « reuse année africaine et des vents favorables.

« Cette dernière ressource, Gildon vient de me la ravir, « lorsque l'automne déjà touchait à sa fin. Aujourd'hui, mes « regards, agités d'une espérance craintive, se promènent sur « les flots azurés, cherchant à y distinguer un navire, faible

(1) Cette assertion est une véritable licence poétique, car la *Gétulie* — qui correspond aux Zibân, ainsi qu'aux *Ksour* (villages) du centre et de l'ouest, qui prolongent les Zibân du côté de l'Occident, — la *Gétulie* n'a jamais dû produire beaucoup de céréales (*note* de M. Berbrugger).

« secours que, par reste de pudeur, le tyran de l'Afrique aura
« laissé partir pour mes rivages, ou qui aura échappé à la
« vigilance de cet usurpateur.

« La nourriture de Rome est à la merci du Berber : il ne
« nous l'envoie plus comme un tribut dû au souverain ; il
« l'accorde comme un bienfait. Il traite le Peuple-Roi comme
« un esclave à qui l'on donne, chaque matin, sa pâture. Gildon,
« au milieu de la surabondance, agite s'il nous fera mourir
« de faim ou seulement souffrir de la disette. Les larmes de
« mon peuple flattent son orgueil, qui jouit de tenir suspendue
« sur nos têtes la menace d'un grande catastrophe. Gildon
« nous vend nos propres moissons ; car c'est lui qui possède
« les champs que mon peuple avait acquis au prix de ses
« blessures............... »

« Ce discours lamentable, ajoute M. Berbrugger, est d'une saisissante vérité. Depuis que l'Italie, jadis cultivée par de nombreux citoyens libres, était devenue l'apanage d'un très-petit nombre d'opulentes familles, qui l'exploitaient par le travail des esclaves, l'agréable avait remplacé l'utile : on avait des parcs immenses et peu de champs nourriciers *Lati fundi Italiam perdidere*, la grande propriété avait tué l'Italie.

« C'est alors que Rome commença à tirer en grande partie sa nourriture de l'Égypte ou de la Libye, contrées qui acquirent, par cela même, une haute importance politique. Aussi, les prétendants à l'Empire, qui surgissaient si fréquemment à l'époque de la décadence, cherchèrent toujours à prendre les clefs des greniers de l'Italie, à saisir cette précieuse Afrique, (*Africa principibus opportuna*), trouvant plus sûr d'attaquer le peuple par l'estomac que de chercher à conquérir son cœur.

« Ceci explique pourquoi la défense d'exporter les blés africains déchaîna toutes les colères romaines contre l'usurpateur berber. »

Redisons avec Claudien, avec Lampride et autres, que la flotte particulière d'Afrique, *classis Africana*, fut instituée, par Commode, à l'instar de celle d'Alexandrie, par Auguste, en prévision du manque d'approvisionnement du côté de l'Égypte : « Classem Africanam (*ut Alexandrinam Octavianus*) instituit

(Commodus), quae subsidio esset, si forte Alexandrina frumenta cessassent. » De même qu'il y eut deux flottes (*classes frumentariae*) en Égypte, il semble y en avoir eu deux de l'espèce en Afrique, puisque, outre celle dont le préfet de l'*Annone* avait pour mission spéciale de surveiller les chargements, le proconsul d'Afrique devait, de son côté, envoyer en Italie des céréales provenant du produit de certaines rétributions : « *Aenei frumenti Carthaginiensis* de quo Th. C. XIV. 25. agitur, i. e. pensitationis certorum fundorum (corporum) nomine ipsi Carthagini debitae *cura* non ad hunc praefectum (*Annonae*), sed ad proconsulem Africae spectabat. » Toutefois, comme le préfet de l'*Annone* et le proconsul d'Afrique avaient tous deux pour résidence la même ville, Carthage, peut-être les divers chargements de grains, à destination de l'Italie, s'effectuaient-ils ensemble et sur la même flotte. Mais ici se présente une grave question, pour la solution de laquelle la *Notice*, pas plus d'ailleurs que le commentaire, ne fournit aucun renseignement : où stationnait la flotte d'Afrique ? Si complétement pacifié que fût le pays, au moins le littoral, il n'est pas à croire que les Romains se contentassent d'envoyer, une ou deux fois l'an, leurs flottes pour ramasser les grains et les transporter en Occident. L'Afrique, cette terre des prodiges, le plus ancien continent, le berceau de la civilisation, le foyer des antiques lumières, laboratoire mystérieux où la nature s'essaie à produire, transforme incessamment et les hommes et les choses ; l'Afrique, dont les orgueilleux maîtres de l'univers ne dédaignaient pas de dire : *Quid novi fert Africa ?* devait nécessairement avoir de fréquentes relations avec la ville éternelle et les autres provinces de l'Empire. Le commerce maritime, seul, était évidemment impuissant à satisfaire à toutes ces exigences de communications, et ne présentait, du reste, aucun caractère officiel, sans parler des lenteurs occasionnées par la nature même de ses opérations. Il devait donc y avoir, pour nous servir d'une expression moderne, un service régulier de navigation entre l'Afrique et l'Italie. Un pareil service implique l'idée d'une organisation, et cette organisation conduit à se demander sur quel point précis du littoral africain les romains avaient établi leur matériel nautique,

tant pour les arrivages que pour les départs. Les ports, sans être excellents (1), sont nombreux sur la côte septentrionale d'Afrique. Quel était celui dans lequel s'abritait communément

(1) *Mare saevum, importuosum*, a dit Salluste, dans un accès de mauvaise humeur, en parlant des parages africains que baigne la Méditerranée. Les poètes latins et grecs ont chanté les rivages du grand lac méditerranéen, et Virgile, dans l'*Énéide*, montre la connaissance étendue qu'il avait des régions du nord de l'Afrique. — Ce serait manquer à notre sujet de ne pas dire, ici, quelques mots concernant deux des principaux établissements maritimes des Romains : le *portus* et l'*emporium*. — Le mot *portus* signifiait, en même temps, un *port* ou *hâvre* servant à recevoir et à abriter des vaisseaux ; un lieu de refuge contre le mauvais temps ou contre une escadre ennemie ; un bassin destiné au chargement et au déchargement des marchandises. Ce même mot désignait, encore et tout à la fois, un havre ménagé par la nature dans une baie ou à l'embouchure d'un fleuve, et un bassin creusé de main d'homme. Sur la première de ces deux espèces de ports, il n'y a pas besoin d'explications ; mais la seconde est assez importante, assez curieuse, pour que nous donnions quelques détails quant à la manière dont les anciens la comprenaient et quant aux résultats qu'ils obtenaient, d'autant plus que ce genre d'ouvrage occupe, redisons-le, une grande place dans leurs *travaux publics*. Les Grecs et les Romains paraissent avoir construit leurs port sur le même plan, sans presque aucune différence dans les détails, comme l'attestent les traces et les débris qui en subsistent encore en beaucoup d'endroits de la Grèce et de l'Italie. Ils se composaient d'un bassin extérieur ou avant-port *(limen)*, avec un ou plusieurs bassins plus intérieurs *(portus)* et se rattachant par un chenal à l'avant-port ; ces ports sont presque toujours situés près de l'embouchure d'une rivière ou dans une crique formée par la mer ; ils ont donc une rade. L'entrée du port est protégée par une digue, un brise-lames, en tête de la jetée sur laquelle s'élevaient un phare et des tours fortifiées, et au besoin on tendait en travers de cette entrée, pour la fermer à une flotte ennemie, des chaînes ou des barres de fer. La jetée était construite sur arcades, pour combattre la tendance naturelle des ports artificiels à se remplir de galets et à s'ensabler ; assez de calme étant établi dans l'intérieur du port au moyen d'écluses adaptées aux piliers de ces arcades. A l'intérieur du port, tout autour du bassin, régnait une large route, ou quai, soutenue par un mur en maçonnerie et bordé de magasins ou entrepôts *(emporia)*, d'un marché, de la maison du capitaine du port et d'un temple, presque toujours dédié à Vénus, par allusion à sa naissance miraculeuse du sein des flots. Des degrés conduisaient du quai à l'eau ; des colonnes étaient placées à égale distance les unes des autres tout autour du port, et servaient à attacher les amarres, ou, quand elles manquaient, de larges anneaux étaient scellés dans le mur du quai et rendaient les mêmes services. De plus, l'ensemble du port et des bâtiments annexés était entouré d'un mur d'enceinte et de fortifications qui ne laissaient pénétrer, du côté de la terre, que par une porte fortement défendue. — *Emporium*, marché ou entrepôt, c'est-à-dire, édifice considérable contenant une suite de magasins, dans lesquels étaient déposées les marchandises de l'étranger amenées par mer, jusqu'à ce qu'elles fussent débitées aux marchands en détail. La place était toujours enfermée de hautes murailles et souvent solidement fortifiée, si la ville qui contenait l'*emporium* était située dans une partie de pays exposée à des attaques. — Le *portitor* était un *douanier*, employé des *publicani*, qui prenaient à ferme le *portorium*, ou droit sur les importations, les exportations et les transports ; il visitait les effets et les marchandises des négociants et des voyageurs. Comme les fonctions de *portitor* avaient quelque chose de tracassier, et qu'elles étaient souvent exercées avec dureté et grossièreté, ces agents étaient extrêmement impopulaires. On se souvient que le *publicain* romain *(publicanus)*, qui appartenait d'ordinaire à l'ordre équestre, levait, par ses hommes et pour son compte, les impôts de la taxe des terres, qui portait sur les pâturages, la dîme du blé, sur les terres labourées, et les droits de douane, payant à l'État une certaine somme pour le produit de ces impositions. Les publicains étaient des personnages en grand crédit et fort influents.

la flotte romaine ? En l'absence de documents, on ne peut former à ce sujet que les plus vagues conjectures. Il est à croire qu'à raison du prestige de son nom et du souvenir de son ancienne splendeur, Carthage fut la principale station navale. Cette ville, devenue la résidence du proconsul d'Afrique, du préfet de l'*Annone*, du comte (militaire) d'Afrique ; du *Comes Titulorum Largitionalium*, était comme le point de centre de l'occupation romaine, autour duquel venaient se grouper les différents services administratifs. Il est donc probable que, bien que la petite Syrte fût féconde en naufrages (1), la *classis Africana* prenait ordinairement son mouillage dans les eaux du golfe qui se creuse entre le cap Bon et le cap Blanc, voisin de Bizerte.

On peut conclure, de ce qui précède, que le service de la marine occupait, dans le système militaire des romains, une place moindre, si non inférieure, que celui de l'armée de terre : les privilèges dévolus aux *Légionnaires* n'étaient accordés que comme faveur aux *classiarii milites*. La *Notice* qui prend soin d'enregistrer scrupuleusement toutes les attributions militaires,

(1) « La navigation difficile des parages de la *Barbarie* leur a acquis une triste célébrité : ces côtes monotones et stériles sont fertiles en naufrages ; la mer y cache dans son sein des bancs de sable et des récifs qu'une longue expérience apprend seule à éviter ; aussi, les annales des naufrages parlent-elles souvent du golfe de la Sidre et de celui de Gabès, la Grande et la Petite Syrte des anciens.... » *(Géographie universelle de Malte-Brun*, refondue par M. Cortambert.)

ne mentionne que pour ne pas les oublier celles de la marine. Et, en ce qui concerne l'Afrique, contrée nourricière de l'Empire, il n'est question, à part le préfet de l'*Annone*, d'ailleurs sédentaire, d'aucun des agents qui affrontaient pour elle les périls de la Méditerranée.

E. Bache.

(*La fin au prochain numéro*)

NOTES RELATIVES

A LA RÉVOLTE DE BEN SAKHERI.

M. L. Féraud a publié au nº 57 de cette *Revue* (Tome X, p. 179), un intéressant travail intitulé *Époque de l'établissement des Turcs à Constantine*, d'où se détache comme fait saillant, et, pour nous, d'un intérêt tout spécial, la révolte d'un grand chef saharien, le *Cheikh el-Arab* Ahmed ben Sakheri, des Ahl ben Ali. Car le fait, en même temps qu'il signale une importante solution de continuité dans la domination ottomane à l'est de l'Algérie, révèle des liens inattendus, créés par un long commerce, entre les indigènes de la province orientale et nos compatriotes du Bastion de France (1). Évidemment, l'insurrection contre l'autorité turque, née dans le Sahara, s'était propagée dans tout le Tel, puisque les insurgés, pour ne pas payer la lezma, excipent de la destruction du Bastion de France qui a fait cesser leur commerce avec les chrétiens. Or, ces relations de négoce n'existaient guère que sur la côte, ou dans un rayon très-rapproché du littoral.

L'événement nous intéresse donc à un double titre; et nous croyons utile de publier certains renseignements supplémentaires qui s'y rattachent d'une manière plus ou moins directe, et que nous extrayons de nos *Notes historiques* (inédites) *sur l'Algérie*,

(1) En 1560, deux négociants de Marseille, Thomas Lynches et Carlin Didier, bâtirent un fort appelé *Bastion de France*, entre Bône et La Calle, pour servir de magasin et de retraite aux pêcheurs de corail. Là, se faisait aussi le commerce des grains, de la cire et des chevaux dans de meilleures conditions qu'à l'île de Tabarque, où les Turcs se montraient d'ailleurs plus incommodes pour nos négociants. L'insalubrité de l'endroit obligea d'aller bâtir un autre *Bastion* à trois milles plus loin. Celui-ci avait deux cours, l'une au Nord, avec magasins de blé et de marchandises et plusieurs chambres où demeuraient ceux qui avaient l'intendance du fort; l'autre, beaucoup plus spacieuse, était située près d'une plage où abordaient les barques corallines; près de cette cour, étaient une chapelle et un cimetière à côté. Entre la chapelle et le jardin se trouvait un hôpital. Entre deux cours, vers le midi, il y avait un grand bâtiment qu'on appelait proprement le *Bastion* (V. *Relation universelle de l'Afrique*, par de La Croix, t. 2ᵉ, p. 122).

pendant la période turque (Registre IV, pages 31 à 45, de l'année 1637 à 1646). Ici, quelques mots d'introduction sont nécessaires pour que ces notes profitent davantage au lecteur.

Les Algériens, comme les autres barbaresques, n'observaient guère les traités avec les nations chrétiennes; et l'encre de ces sortes d'actes n'était pas encore séchée tout-à-fait, qu'ils avaient déjà trouvé moyen d'en violer quelque stipulation. Ainsi, dans le courant de l'année 1637, les Turcs d'Alger et de Tunis, en dépit de traités récents, capturaient nos bâtiments de commerce sous les plus frivoles prétextes, ou même sans se donner la peine de mettre en avant un prétexte quelconque. Ainsi, il ressort de l'inspection de nos côtes de la Méditerranée, faite en 1633 par Henri de Seguran, seigneur de Bouc, que les places fortes du littoral étaient sans garnisons et que, *presque chaque jour*, les barbaresques débarquaient en Provence, où ils enlevaient hommes, femmes et navires. La population, livrée sans défense à ces corsaires, avait dû chercher un refuge dans l'intérieur des terres ! Ces incessantes piqûres de moustiques sur la peau du lion faisaient plus souffrir la France par l'humiliation que par la douleur. On s'en aperçoit dans la correspondance politique et administrative de l'époque. Aussi, le cardinal de Richelieu, poussé à bout par l'insolence des pirates, écrit en ces termes, le 28 mai 1637, à Monseigneur de Bordeaux (1) :

« Si, en revenant (de la croisière contre les Salétins, etc.), « vous pouvez faire quelque chose pour ravoir nos esclaves « de Tunis et d'Alger, vous le pouvez faire; et j'estime, ainsi « que vous l'avez écrit plusieurs fois, que le meilleur moyen « pour cela, est d'essayer de leur faire peur et de prendre

(1) Henri d'Escoubleau de Sourdis, *archevêque de Bordeaux*, chef des conseils du Roi en l'armée navale, (depuis le 12 avril 1636), commandeur du Saint Esprit, primat d'Aquitaine, etc.

On ne peut pas s'étonner de trouver un archevêque à la tête des opérations maritimes, quand un cardinal, faisant office de général, dirigeait et terminait le siège de La Rochelle. Ayant, outre la présidence des conseils en l'armée navale, l'administration immédiate et supérieure du matériel maritime, Mr de Bordeaux dominait, du haut de cette position excessive et insolite, le généralissime des armées de terre et de mer, le général des galères et même le gouverneur de la province maritime.

« autant de leurs vaisseaux qu'on pourra; après quoi, on « viendra à restitution de part et d'autre » (Docum. inéd. sur « l'hist. de France. Corresp. Sourdis, 1. 394).

Conformément à ce programme, M. de Chastellux, commandant le vaisseau *le Coq*, s'empare de deux corsaires d'Alger, qui avaient eu la mauvaise chance de se rencontrer sur sa route (1), et le hasard voulut que, dans cette même année, un pacha venant de Constantinople à Alger pour remplacer Youssef, qui était en exercice depuis 1634, fût également pris sur mer par des croiseurs français. Furieux de ce qu'il appelle un double outrage, le Divan d'Alger expédie dans l'Est l'amiral Ali Bitchenin, pour détruire le Bastion de France, mission dont ce fameux corsaire ne s'acquitta que trop bien; car il amena à Alger, outre tout le matériel de l'établissement, 317 français dont une partie fut vendue et le reste réparti sur les galères pour ramer à la chiourme. Outre ce personnel du Bastion, il y avait ici encore un millier d'esclaves français, pris dans d'autres circonstances. Et, cependant, on était toujours sous le régime du traité de 1628, conclu au nom du roi de France par Sanson Napolon !

Quant au pacha capturé par un croiseur, injure dont les turcs faisaient plus de bruit qu'ils n'en éprouvaient de ressentiment au fond; — on verra plus loin ce qui paraît en être advenu.

M. Pion, notre vice-consul, à Alger, raconte en ces termes l'affaire du Bastion, à M. Vian, son consul en chef :

« ... Après un gros conflit, ils (les membres du Divan) me demandèrent si, quand ils avaient donné le Bastion aux français, c'était pour sortir le blé ou le corail. Je me défendis là-dessus, que je n'étais ici pour le Bastion et qu'il y avait un homme particulier pour cela (M. Massey, dit Saut), qui, jusqu'à présent, leur avait payé la taxe et qui donnerait raison de cela. Et l'ayant fait venir, lui firent la même proposition; mais ne sachant que répondre, la rumeur fut grande et courûmes fortune, lui et moi, d'être brûlés, car cette maudite parole passa plusieurs

(1) Une tartane et un navire, tous deux d'Alger, lesquels étaient chargés de blé et de balles de marchandises, valant 12,000 écus.

fois parmi 1,000 ou 1,200 barbares pour lors assemblés dans ce divan. Enfin, par la grâce de Dieu et l'assistance de mes bons amis, nous évitâmes le péril ; et, après nous avoir envoyés en prison, où nous avons demeuré deux jours, ils ont passé leur colère sur le Bastion (1) ; car, à même temps, ils envoyèrent quérir le sieur Cheleby (2), général de leurs galères et lui commandèrent d'armer et obligèrent six galères y aller là-bas pour raser ledit Bastion, ruiner tout ce qui se trouvait dedans et emmener les personnes ici esclaves. Et ont, de plus, arrêté entre eux, que jamais ledit Bastion ne se redresserait, ni par prière du Roi de France, ni par commandement du Grand Seigneur ; que le premier qui en parlerait perdrait la vie.

« Les galères sont parties depuis hier pour aller faire cette belle expédition et voilà en quoi sont aujourd'hui les affaires en ce pays ; que s'il n'y avait que le Bastion qui en pâtisse, ce serait peu de chose ; car leur agent, qui est ici (M. Massey), a fait tout ce qu'il a pu pour empêcher que M. Sanson, au nom du Roi, ne fît point de paix avec cette milice. Il a cru de bien faire, mais tout le mal leur tombe dessus ; bien que nous autres qui sommes ici, nous ne pouvons manquer d'être de la fête... » (Corresp. de Sourdis, II. 408-409).

Toutefois, le Divan, en agissant ainsi, *ab irato*, n'avait pas songé qu'il privait une grande partie des indigènes de l'Est des bénéfices commerciaux que ceux-ci faisaient avec les français du Bastion. Or, ces indigènes, frustrés d'un négoce lucratif, déclarèrent qu'ils ne pouvaient plus rien payer aux Turcs ; et en effet, ils refusèrent nettement d'acquitter la *lezma*, ou impôt annuel.

On a vu, par le travail de M. L. Feraud, comment le désir

---

(1) C'est surtout en vue de la pêche du corail que l'établissement du Bastion de France avait été autorisé, le commerce des autres denrées n'y étant toléré qu'au point de vue de l'approvisionnement. Mais, par la force des choses, ces limites furent toujours dépassées ; et les extractions de blé, notamment, furent parfois assez considérables pour exciter les murmures de la population, qui craignait la disette.

(2) Il s'agit ici de l'amiral Ali Bitchenin, un des hauts personnages, à qui l'on accordait le titre turc de *chelebi*, au mieux, de *tchelebi*, maître, seigneur.

de venger le meurtre de son frère sollicitait naturellement Ahmed ben Sakheri à exploiter ces éléments de révolte.

Telle était donc la situation en 1638 : à l'extérieur, hostilité avec les Français, sinon guerre déclarée ; à l'intérieur, formidable insurrection imminente et qui, née de deux causes différentes dans le Sahara et dans le Tel, devait s'étendre depuis les régions du Sud jusqu'au littoral.

Les principaux personnages appelés à jouer un rôle dans le drame qui couvait encore, étaient le pacha d'Alger, le bey de Constantine, Mourad, et le *cheikh el arab* Ahmed ben Sakheri.

D'assez nombreux documents historiques donnent le nom de *Youssef* au pacha d'Alger, contemporain de la révolte ; d'autres, également dignes de foi, indiquent un *Ali* à sa place. C'est un point qui vaut la peine d'être éclairci ; mais, afin de ne pas retarder par une trop longue parenthèse l'exposition du sujet principal, nous renvoyons la discussion de ce problème à la fin de notre article.

Après ces préliminaires, que le sujet exigeait impérieusement, nous pouvons entrer en matière.

Le récit le plus complet de la révolte de Ben Sakheri est celui du père Dan, aussi, a-t-il été adopté par tous ceux qui ont écrit sur l'histoire de l'Algérie, bien que la plupart n'aient pas indiqué la source où ils le puisaient. Et c'est fâcheux, car cela les aurait peut-être engagés à démontrer à leurs lecteurs que le père Dan est une autorité très-précieuse en cette occasion.

En effet, ministre et supérieur du couvent de la Sainte Trinité et Rédemption de captifs fondé au château de Fontainebleau, il appartenait à un ordre qui avait pour mission le rachat des captifs, ce qui obligeait ses membres à voyager chez les Barbaresques. Mais laissons-le expliquer lui-même sa compétence dans la matière :

« Quant aux mémoires des choses de notre siècle (dit-il dans sa préface), je les ai apprises en Barbarie des consuls français et de ceux de quelques autres nations qui y résident, comme aussi de plusieurs chrétiens esclaves et même de quelques turcs et renégats ; de quoi j'ai toujours tâché de m'in-

former particulièrement, y ajoutant ce que j'ai vu moi-même sur les lieux. »

Le père Dan oublie de citer l'agent de la Compagnie du Bastion de France qu'il vit à Alger (il logeait chez lui) et qui pouvait, mieux que personne, lui donner de précieux renseignements sur la province orientale de l'Algérie.

Ainsi, le père Dan, venu ici en 1634, publie la première édition de son *Histoire de Barbarie* (un volume in-4°) en 1637 et la deuxième (in-folio) en 1649. C'est naturellement cette dernière qui doit être préférée, parce qu'elle renferme de nombreuses et importantes additions dont l'auteur avait trouvé les éléments dans sa correspondance particulière et celle de son ordre avec la Barbarie et notamment avec la Régence d'Alger.

La première édition, publiée en 1637, ne contient nécessairement rien sur le sujet qui nous occupe, et c'est la seconde que nous suivons dans l'analyse qu'on va lire du récit de la révolte de Ben Sakheri (V., audit in-folio, les pages 132 et suivantes) :

— Au mois de septembre 1638, les Maures (1) du côté de la ville de Constantine, refusant de payer la lisme (*lezma*), ou impôt annuel, le pacha d'Alger, Youssef, leur envoie un camp un peu plus fort qu'à l'ordinaire afin de les y contraindre. Informés de cela, les *Maures* s'arment du mieux qu'ils peuvent et décident de bien se défendre ; entre autres, deux cheiks, qui sont comme chefs et capitaines de certains cantons et villages ambulatoires de ces *arabes* (2), l'un de ceux-ci nommé Calet (Khaled ?) et l'autre Benaly (Ben Ali) (3).

(1) Dans la bouche du père Dan et de quelques autres auteurs de son époque, *maure* est l'équivalent de *kabile*. Ainsi, quelques lignes plus haut que le récit ici analysé, on lit : « La coûtume est à Alger d'envoyer tous les ans trois camps..... pour recueillir la *lisme* (lezma)..... parmi les *maures* et les *arabes* qui habitent les campagnes. »

(2) Il faut arrêter l'attention du lecteur sur ce passage : d'abord, des *maures*, ou kabiles, gens du Tell, commencent la rébellion en refusant l'impôt, parce que la destruction du Bastion a tari la source de leurs revenus ; maintenant, des *arabes*, aux *villages ambulatoires*, c'est-à-dire des nomades, entrent en scène.

(3) Notez que Ben es-Sakheri est des Ahl *Ben Ali*, subdivision des *Riah*. Les informateurs du père Dan auront désigné ce chef par le nom de sa tribu.

Mourad, bey de Constantine, qui avait ordre de percevoir cette lezma, voyant la vigoureuse résolution des Maures, leur grand nombre et, qu'en somme, ils étaient plus forts que lui, fit demander du secours à Alger. On lui envoya deux cents tentes, chacune de vingt hommes, contingent que l'on composa au moyen des garnisons et des gens de guerre soldés qui sont habituellement dans cette ville ou dans les forteresses des environs ; le tout formait quatre mille combattants dont le kaïd Yusuf reçut le commandement. Cette armée se fiait beaucoup sur sa force et sur ce que, d'ordinaire, une poignée de soldats réguliers comme eux et bien dressés au maniement des armes mettait facilement en déroute de grandes troupes de ces maures et arabes des campagnes, inexpérimentés dans l'usage des armes et qui n'en ont habituellement pas d'autres que des javelines (1), ignorant celles à feu. Dans cette confiance, ils décidèrent d'attaquer vivement ces maures qui comptaient plus de dix mille hommes, tant de pied que de cheval.

Mourad Bey ayant rallié l'armée d'Alger avec son contingent provincial — quatre ou cinq cents hommes, chiffre ordinaire d'un camp de perception — escarmouchait chaque jour avec les insurgés qui se défendaient bien. Voyant cela et comprenant que le refus de ces maures de payer l'impôt n'était qu'un prétexte et qu'au fond ils voulaient se venger de Mourad Bey qui avait fait mourir le frère de Ben Ali, un de leurs cheiks (2), le kaïd Yusuf en conclut qu'on pouvait avoir ces rebelles par la douceur et il traita secrètement avec eux. Il promettait de leur livrer le Bey de Constantine, ce qui enlevait tout prétexte à la révolte et ce qui, d'ailleurs, faisait plaisir au Divan d'Alger, parce que Mourad était extrêmement riche et que, par sa mort, le Divan hériterait de lui.

Cependant, cette négociation fut connue du Bey de Constan-

(1) Le Père Dan désigne cette arme par le mot *azagaie*, le même, sans doute, que *zagaie*, qui a passé dans notre langue et que l'on applique au javelot des sauvages et des peuples primitifs.

(2) Cette particularité achève de prouver que la révolte racontée par le Père Dan est bien celle de Ben Sakheri.

tine, qui feignit de n'en rien savoir. Aussi, invité par le kaïd Yusuf à attaquer l'ennemi d'un côté pendant que le contingent algérien l'assaillirait de l'autre, il obéit et s'y porta vaillamment d'abord ; mais remarquant que Yusuf a le dessous et qu'il se retire un peu en désordre, Mourad ne manque pas de se dégager avec son monde, retraite qui redoubla l'ardeur des Maures contre les Turcs d'Alger et augmenta le carnage qu'ils en faisaient, contraignant enfin à une fuite honteuse le petit nombre de ceux qui restèrent.

Le dessein du kaïd Yusuf n'avait pas été d'abord d'attaquer sérieusement : il avait voulu seulement engager Mourad et le faire prendre par les rebelles ; mais, de part et d'autre, on s'était échauffé au combat et il avait été surpris de la sorte ; d'autant plus que le Bey de Constantine, pour se venger de la trahison tramée contre lui et bien aise de la défaite du chef algérien, quoiqu'il ne le témoignât pas ouvertement, s'était bien gardé de le secourir.

A Alger, le kaïd Yusuf rejeta toute la honte et les malheurs de sa défaite sur le Bey de Constantine qui l'avait, disait-il, abandonné au plus fort de l'action. Mais Mourad comptait de puissants amis parmi les membres du divan, et il réussit à se tirer d'affaire, non toutefois sans qu'il lui en coutât beaucoup d'argent.

On explique encore la défaite des Algériens dans cette circonstance par le stratagème suivant, qui fut employé contre eux : les révoltés réunirent un grand nombre de chameaux, attachant des sacs de sable à leurs flancs, les lièrent tous ensemble en rang de bataille ; puis, les piquant vivement, ils les lancèrent contre l'ennemi qui fut ainsi mis quelque peu en désordre. Les Maures, arrivant par derrière et abrités par ces animaux, esquivaient la décharge de mousqueterie ; et quand ils virent les Turcs dégarnis de leurs feux, ils se jetèrent sur eux et en firent un grand carnage à coups de lances et de yatagans.

L'année d'après (1639), on envoya d'Alger une autre armée pour venger cet échec ; mais on trouva ces Kabiles en beaucoup plus grand nombre que la première fois ; et les Turcs,

investis de toute part, se voyaient couper les vivres et menacé de mourir de faim et de soif, si un marabout en grande odeur de sainteté ne leur eût fait accorder la vie sauve aux conditions suivantes :

1° Les Turcs n'inquiéteront plus les [illegible]ltés au sujet de la lezma ;

2° Ils s'en retourneront droit à Alger, sans se détourner ni à droite ni à gauche de la route, sous peine d'être tous taillés en pièces ;

3° Ils rebâtiront le Bastion de France ainsi que ses dépendances ; attendu que c'est là qu'eux, révoltés, allaient échanger leurs denrées contre de bon argent avec lequel ils payaient la lezma ; de sorte que la ruine dudit Bastion les avait empêchés de plus rien payer ;

4° Ils rappelleront tous les coulouglis à Alger et les rétabliront dans leurs honneurs et charges dont on les avait frustrés injustement.

Ces conventions faites et arrêtées, le marabout se mit en tête du camp d'Alger, proclamant que quiconque l'attaquera sera ennemi de Dieu et de Mahomet ; et il le conduisit ainsi jusqu'à Alger.

Mais là, son intervention fut très-mal récompensée : les janissaires, pour couvrir la honte de leur défaite, prétendirent ne pas lui avoir d'obligation, affirmant au contraire qu'ils s'étaient vaillamment défendus et que s'ils ont eu quelque petit désavantage, lui seul en est la cause, ses charmes ayant empêché leurs mousquets de partir ! D'ailleurs, ajoutèrent-ils, Ahmed Khodja (Amet Ogy), le secrétaire du divan, les avait trahis. Ce personnage, l'un des plus riches et des plus puissants d'Alger, était aussi un des chefs du camp. En route, les janissaires le chargent de chaînes, l'envoient à Alger comme étant la cause de la perte du camp, pour que le Divan en dispose. Celui-ci ordonne de le faire mourir en chemin, de peur que s'il venait jusqu'à Alger ses nombreux amis et son grand crédit n'y suscitassent une sédition. Ahmed est donc étranglé et le camp en rentrant en ville, se saisit de ses biens et de ses esclaves qui furent vendus pour la paie de la milice. —

Telle est l'analyse exacte de la relation du père Dan. M. de Rotalier, qui en fait aussi usage, dans son Histoire d'Alger (2. 317), ajoute : nous ne savons d'après quelle autorité, que le marabout libérateur périt dans les supplices, les janissaires ayant demandé sa mort à grands cris.

Ce récit du père Dan, adopté par MM. de Rotalier, La Primaudaie, etc., dans leurs ouvrages sur l'Algérie, peut se compléter par les notes suivantes que nous empruntons à diverses sources.

D'abord, constatons que l'assertion du révérend trinitaire a besoin d'être expliquée et complétée, lorsqu'il dit (p. 56) que le 7 juillet 1640 fut conclu un traité négocié par le sieur de Coquiel, représentant le roi Louis XIII ; et d'après lequel, le Bastion de France devait être rétabli par les Algériens qui, en même temps, remettraient en liberté les Français non vendus provenant dudit endroit et qui se trouvaient à Alger. Dans notre manière d'entendre les relations internationales, cela semble exprimer que la paix était faite entre la France et la Régence ; et pourtant, cela signifiait qu'elle l'était seulement entre la Compagnie Française du Bastion et le gouvernement local. En allant au fond des choses et sans s'arrêter aux formes cela ne veut donc pas dire autre chose que ceci : Les Turcs d'Alger, pour rétablir la tranquillité dans la province de Constantine, ont eu intérêt à permettre le rétablissement du Bastion de France et ils l'ont permis.

En effet, selon la correspondance Sourdis, source éminemment officielle, au commencement de l'année 1640, le grand amiral, Monseigneur de Bordeaux, reçoit l'ordre d'ouvrir de nouvelles négociations avec les Algériens par l'entremise d'un sieur Jean-Baptiste de Coquiel, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, aidé d'un sieur Thomas Picquet ; mais ce qui est très-certain c'est qu'au commencement de 1641, la paix n'était pas encore conclue, et que, pour ce qui est du traité fait par Jean-Baptiste de Coquiel le 7 juillet 1640, le cardinal de Richelieu le repousse énergiquement au commencement de 1641, dans la pièce intitulée *Ordre du cardinal de Richelieu sur le traité d'Alger* (Correspondance de Sourdis, II, 432).

« ... Il est certain — dit son Éminence — que du Coquiel n'a pas suivi ses ordres et qu'il y a à redire à son traité.

« ... Du Coquiel a fait un traité qui n'est pas tel qu'il devait être.

Enfin, d'après avis pris en présence de monseigneur le cardinal de Lyon, « il a été résolu tout d'une voix que le Roi ne pouvait avec sûreté ni honneur ratifier le traité fait par le sieur Coquiel, puisqu'il est contraire aux capitulations que le Roi a avec le Grand Seigneur, et qu'il met les sujets de Sa Majesté en état d'être pris et pillés, etc., (Ibid. 434).

Cependant, il paraît que le traité de Coquiel, quoique non ratifié par le Roi, était en vigueur au Bastion de France, puisque le 19 août 1641 le père Archange de l'Isle, augustin déchaussé, y trouvait le personnel Français rétabli, au moins partiellement (Dan, 51).

Ce fait d'un traité non ratifié et pourtant en vigueur, déroute nos idées de diplomatie européenne ; mais, ici, il y en a eu de fréquents exemples, qui s'expliquent par l'influence toute personnelle de certains individus auprès des autorités du pays et aussi par un intérêt spécial que celles-ci pouvaient avoir à ce qu'un traité eût son effet. Ici le lecteur doit le comprendre, le personnage à influence personnelle est Thomas Picquet, négociant connu à Alger, qui assiste de Coquiel dans sa négociation ; et l'intérêt spécial est d'écarter, par ce rétablissement du Bastion, le principal motif de la révolte de l'Est.

Mais revenons à cette révolte dont une digression, qui n'était pourtant pas inutile, nous a un peu éloigné.

Les chroniques musulmanes, avec leur laconisme habituel, nous en entretiennent en ces termes :

« 1641, etc., Les camps sortent, Youssef pacha avec son camp particulier va par mer dans l'Est ; il revient de son expédition l'année suivante (1642) et on l'emprisonne. Il sort de prison en 1053 (1643-1644). »

On n'est guère avancé avec de pareilles mentions ; heureusement, la relation d'un esclave chrétien, Emmanuel de Aranda, qui était captif ici à cette époque, va nous donner le mot

de l'énigme, c'est-à-dire la cause et les résultats de ces mouvements de troupes : laissons-lui la parole.

« 1641..... Un roi barbare appelé Ben Ali, tributaire du royaume d'Alger, se rebella et cette guerre civile causa que ce Bassa, pour défendre le pays, avait même affaire des galères ; de sorte qu'ils ne pouvaient de cet été aller en course à la côte d'Espagne, comme de coutume (Relation, p. 54).

« 1642. On publie (à Alger) une ordonnance que tous les esclaves chrétiens qui allaient par les rues devaient avoir les fers aux pieds, au lieu de la menotte ordinaire ; et cela à cause que le roi de Cocques (Kouko), Ben Ali, s'était avec son armée mis en campagne ; au devant duquel était allé le Bassa avec sa milice d'Alger (*Ibid.* 2e édit. 265-266). »

« L'an 1642 un roi tributaire d'Alger refusa de payer le tribut, se mettant en campagne avec une armée. Le Bassa Ysouf n'avait guère envie de lui faire tête, s'excusant sur son indisposition ; mais son excuse ne fut point reçue et il fallut y aller s'il voulait conserver sa vie et sa charge. Les soldats lui firent néanmoins la grâce de faire le voyage avec la commodité d'une galère autant qu'il se pouvait. Mais comme ils avaient la pensée que le Bassa les abandonnerait par sa fuite, ils l'accompagnèrent d'une autre galère mieux équipée de voguers et de soldats, avec ordre de contraindre le Bassa à reprendre terre au lieu assigné, ce qu'il fit sans réplique (*Ibid.* 2e édit. p. 128). »

Aranda, ayant été racheté en mars 1642, n'a pu connaître la suite de cette révolte. Mais on en devine le dénouement sinistre pour les Turcs d'Alger par ce passage d'une chronique indigène :

« 1643. Déroute de trois corps d'armée Algériens dans l'Est ; celui du kaïd Youssef, celui du kaïd Mourad, celui du kaïd Châban. »

Il n'est plus autrement question de cette affaire par la suite, ce qui fait supposer qu'elle s'arrangea, comme d'ordinaire, par l'entremise de quelque marabout, les Kabiles sacrifiant un peu de leur argent et le gouvernement d'Alger beaucoup de sa dignité politique.

En retrouvant le nom de ***Ben Ali*** donné au chef de la révolte en 1643 comme en 1638, on se demande si ce sont les mêmes populations qui se soulevèrent pour le même objet, sous la conduite du même chef. Nous ne le pensons pas, mais nous aurions très-bien pu nous y tromper, si le captif Aranda n'avait eu la bonne idée de nous apprendre que le Ben Ali dont il parle était « roi de Cocques », c'est-à-dire de Kouko, dans la Grande Kabilie.

Il n'est donc plus question, cette fois, du ***Ben Ali*** à qui le père Dan ne donne ce nom que parce que sa tribu était ***Ahl Ben Ali*** (les gens de Ben Ali).

Cependant, tout en ne commettant pas de confusion à cet égard, nous avons donné nos notes sur cette deuxième révolte, parce qu'elle est presque contemporaine de l'autre et que même elle a pu s'y rattacher par quelque lien que les chroniques locales auront négligé de rappeler. Nous les avons données, surtout, pour éviter à d'autres travailleurs l'occasion d'une méprise facile à commettre, relativement à deux rebellions qui ont eu lieu toutes deux dans la province orientale, à peu près à la même époque et dont chacune eût pour chef un individu désigné sous le nom de ***Ben Ali***.

Nous avons signalé, au commencement de cet article la coexistence insolite des deux pachas à Alger, Youssef et Ali ; et nous avons renvoyé la discussion de ce fait curieux à la fin de notre travail. Acquittons-nous, maintenant, de cette promesse.

Des documents nombreux et dignes de foi établissent que Youssef fut, ici, pacha du 17 juillet 1634, jour de son débarquement à Alger, jusqu'en 1646.

Cependant, le fragment de chronique indigène donné par M. L. Féraud dit, qu'à la date du mois de Safar 1047 — c'est-à-dire entre le 21 juin et le 20 juillet 1637 — Mourad, bey de Constantine, envoya demander au pacha ***Ali***, alors souverain d'Alger, et au Divan la permission de mettre à mort le cheikh El-Arab Mohammed ben Sakheri. »

D'un autre côté, plusieurs chroniques indigènes placent au 1er Safar 1047 (27 juin 1637) l'arrivée à Alger d'un pacha nommé ***Ali***.

Enfin, une pièce authentique établit qu'en août 1637, la caserne de janissaires appelée *Dar Yenkcherïa Djedida* (Médée supérieure), fut bâtie par Abou Hossaïn *Ali* pacha.

Il est très-certain que la durée normale du gouvernement des pachas envoyés ici de Constantinople était de trois ans ; dès-lors, Youssef étant arrivé en 1634 devait être remplacé en 1637.

Or *Ali*, dont les documents cités précédemment nous indiquent la présence à Alger comme pacha, était-il le remplaçant du pacha que nos croiseurs avaient capturé sur mer en 1637, ou n'était-il pas ce pacha lui-même qu'on aurait rendu, par suite de négociations dont nous n'avons toutefois rencontré aucune trace ?

Dans l'une comme dans l'autre hypothèse, on ne comprendrait pas que Youssef, après l'expiration de son pouvoir triennal, et ayant son successeur légal ici, eût continué d'administrer la Régence, sans autres intermittences que son excursion maritime de 1642, lors de la révolte du roi de Kouko, et quelques ascensions à la geole de la Casba, quand il ne pouvait point payer la milice intégralement à l'échéance légale, ou bien qu'un de ses camps avait été battu par les indigènes.

Car, il est certain que ce pacha subit plusieurs de ces emprisonnements passagers et qu'il aurait eu le droit d'enrichir son autobiographie d'un chapitre intitulé *miei prigioni*.

Il était sans doute en prison en 1637, lorsque le nom d'Ali pacha apparaît momentanément à la place du sien.

En 1640, autre éclipse de même genre, mais celle-ci attestée par des documents de l'époque. Toutefois, il ne passa que quarante jours à la Casba, période pendant laquelle son intérim fut fait par son homonyme Kortandji ou Kordandji *Youssef* Ser'honche (Sertouche ou Sermouche).

En 1641, nouvelle incarcération, mais cette fois à Bordj Moula Hassan (le fort l'Empereur), pour une ancienne dette relative à la paie de la milice. Il eut pour remplaçant temporaire un certain Mohammed ben Oyouz.

Une chronique dit qu'on l'élargit en 1643, mais que ce fut pour l'envoyer presqu'aussitôt au fort d'Alger, parce qu'il avait

été battu par les rebelles. Son remplaçant fut, selon les uns Mohammed Bouricha, et selon les autres Ahmed Zornadji Bachi.

Nous avons vu, précédemment, qu'en 1642, au retour d'une expédition malheureuse contre les gens de la Grande Kabilie, Youssef pacha avait subi une incarcération qui est la quatrième. Au reste, ses infortunes en ce genre sont si nombreuses, que les chroniqueurs du crû s'y embrouillent eux-mêmes ; mais ce que l'un a omis de noter se retrouve chez un autre.

En considérant qu'on donne un intérimaire à Youssef pacha chaque fois qu'on juge à propos de le mettre sous les verrous, nous inclinerions à penser que l'*Ali* pacha de 1637, n'est autre qu'un de ces remplaçants, si la mention expresse faite par plusieurs chroniques indigènes de l'arrivée à Alger d'un *Ali pacha*, le 22 juin 1637, ne nous empêchait de hasarder cette conjecture.

Malgré ses emprisonnements multipliés, il fallait qu'au fond, Youssef fût assez populaire pour qu'on ne sévit pas plus vigoureusement contre lui, dans les cas, si graves aux yeux des janissaires, d'une paye arriérée ou d'une défaite D'autres pachas ou deys ont payé de leur tête une seule mésaventure de ce genre.

Avant de finir cet article, nous rappellerons que, d'après M. Féraud, M. Limbéry a compilé les matériaux de ses annales constantiniennes (inédites), à la Bibliothèque de *Djama ez-Zitouna* (la mosquée de l'olivier), à Tunis, où il existe, selon lui, beaucoup de manuscrits historiques sur le Nord de l'Afrique.

Nous avons précisément sous les yeux le catalogue de cette bibliothèque, en arabe, que nous devons à M. le Consul Alphonse Rousseau. Mais on sait qu'en général les titres des ouvrages indigènes ne donnent guère l'idée des matières qui y sont traitées. Ici, la difficulté se complique de ce qu'au catalogue dont il s'agit, on a compris sous la même rubrique les livres d'histoire et ceux de littérature, et que, de plus, les noms d'auteurs sont rarement exprimés.

On est bien avancé quand on sait qu'il y a là-bas un livre intitulé *la Prairie des fleurs odorantes* ou bien *la Crême des excellentes choses*, ou, encore, *le Collier de pierres précieuses*, etc.

Et, pourtant, à cela, où à quelque chose d'analogue, se bornent les renseignements bibliographiques du catalogue en question.

Aussi, n'y avons-nous point trouvé le nom de Si Barkat ben Chérif indiqué par M. Féraud. Mais nous y avons vu la mention des mélanges historiques de Zerkachi et d'Ebn-Dinar. Ce dernier est sans doute celui que M. Limbéry appelle aussi Abou Dinar.

Le catalogue de la bibliothèque de Tunis annonce une histoire d'Aroudj et de Kheir ed-Din, mais sans citer le nom de l'auteur, qui est peut-être le Si Barkat ben Cherif mentionné tout-à-l'heure et qui a été un des biographes des frères Barberousse; sinon, tout simplement un des traducteurs de l'ouvrage turc intitulé *Razaouat Kheir ed-Din*, précieuse autobiographie dictée par Kheir ed-Din, lui-même, à Sinan Chaoûche (1).

Nous remarquerons, en terminant, qu'après l'article de M. Féraud sur l'époque de l'établissement des Turcs à Constantine, la date de l'institution des beys ottomans dans la province de l'Est n'est plus douteuse, et que la polémique dont-elle a été l'objet dans le nº 56 de cette Revue (10e vol. page 150), se trouve maintenant close.

A. Berbrugger.

(1) *V. Époques militaires de la Grande Kabilie*, page 52, note 1.

TANARAMUSA CASTRA (1).

Les ruines de ce camp romain se voient entre le pied de l'Atlas et l'ancienne route d'Alger à Miliana, à l'endroit appelé *El-Hadjeb*, à environ 500 mètres au Sud-Est du village de Mouzaïaville, ainsi que nous l'établirons régulièrement dans le cours de cet article.

En donnant à ces restes antiques le nom d'*El-Hajdeb*, qui, parmi plusieurs significations, a en arabe celle de *portier*, les Indigènes ont assez bien désigné le poste romain qui commandait, en effet, une des *portes* du Sud, le débouché par le col de Mouzaïa, passage le plus court et le plus facile pour descendre de Médéa dans la Mitidja, avant que des travaux immenses eussent rendu praticable la vallée de la Haute-Chiffa.

Au mois d'octobre 1835, ayant bivouaqué près de ces ruines, un bourrelet formé par les écroulements du rempart et une couleur plus sombre de la végétation spontanée les désignèrent aussitôt à notre attention, et nous y reconnûmes un poste romain qui dessinait sur le sol un carré long de 450m sur environ 300m.

L'ancien nom de cette localité se produit sous trois formes dans les documents antiques : *Tanaramusa* (2), avec la variante *Taranamusa*, et *Ternamusa* qui se déduit de l'ethnique Ternamusensis, lequel figure sur la liste des évêques d'Afrique. M. Léon Renier fait remarquer (*Archives des missions*, 1853, p. 316 et 317), dans une lettre du 17 décembre 1852, que la leçon exacte doit être *Tanaramusa*, qui résulte de l'ethnique *Tanaramusanus* appliqué à un certain Titus Aelius Zabidus sur une inscription de Berrouaguïa, inscription aujourd'hui détruite, ayant été employée, ainsi que celles qui avaient été trouvées en

(1) Voir, sur Tanaramusa, cette Revue au t. 1er, p. 52 et 305; au t. 5e, p. 474; au t. 6e, p. 71, et au t. 9e, p. 318.

(2) Shaw, dans ses *Extraits*, l'avait déjà donné sous cette forme, en reproduisant la partie de l'Itinéraire d'Antonin qui est relative à l'Afrique.

même temps et au même endroit, à faire les pieds-droits de la porte principale de la Zmala de Berrouaguïa !

Maintenant que nous avons le nom vrai de ce camp antique, il semble qu'il n'y ait plus qu'à l'appliquer au terrain ; mais il vaut mieux n'aborder la discussion de ce point de géographie comparée qu'armé de tous les documents qui peuvent y porter quelque lumière. Nous allons donc donner d'abord le petit nombre d'épigraphes que nous avons vues dans les ruines que nous appelons *Tanaramusa Castra*, à priori et sauf démonstration ultérieure, et nous y ajouterons l'énumération des découvertes d'un autre genre qui y ont été faites.

N° 1.

. . . .
MVLTIS EXILIIS
PROBATVS ET FIDEI
CATHOLICAE ADSER
TOR DIGNVS INVENTVS
INPLEVIT IN EPISCOPATV
AN. XVIII M. II D. XII ET OCCI
SVS EST IN BELLO MAVRo
RVM ET SEPVLTVS EST DIE
VI ID. MAIAS P. CCCCLVI

Gravé sur une tablette de marbre blanc haute de 0m76c, large de 0m81c et épaisse de 0m03c. Les lettres ont 0m05c. Par suite d'une brisure, la partie supérieure de la tablette manque et avec elle, au moins une ligne, celle précisément où se trouvait le nom de l'évêque ici mentionné ; à la rigueur, on ne lit plus que ceci à la 2e ligne :

. . . . . IS EXI . . . . .

Cependant, les amorces des autres caractères et le sens même de l'épigraphe appellent les mots que nous avons cru pouvoir compléter.

Cette intéressante inscription, découverte par le colon Arnaud, Jean-Pierre, a été remise, en août 1856, par M. Ausone de Chancel, sous-préfet de Blida, au Musée d'Alger, où elle figure sous

le n° 194. Bien qu'elle ait été publiée et commentée dans le tome 1er de cette Revue, p. 52, il est nécessaire de rappeler ici, succinctement, ce que nous en avons déjà dit ; voici, d'abord, la traduction que nous en avons proposée :

« . . . . . Donatus. . . . . . éprouvé par plusieurs exils et reconnu pour un digne défenseur de la foi catholique, a rempli les fonctions épiscopales pendant dix-huit ans, deux mois et douze jours. Il a été tué dans la guerre des Maures et inhumé le 6 des ides de mai de l'année provinciale 456. »

Nous appliquons le nom de Donatus au défunt de cette épitaphe, parce que l'évêque de Tanaramusa, cité par la Notice des évêques parmi ceux qu'Hunéric, roi des Vandales, *exila* en 484— c'est-à-dire sous son épiscopat, — est appelé *Donatus* et que cette circonstance de son *exil*, rapprochée du « Multis *exiliis* probatus » de notre épigraphe, engageait à produire cette conjecture.

Le 6 des ides de mai de l'année provinciale 456 ici mentionné répond au 10 mai 496 de notre ère, c'est-à-dire à l'époque où le roi vandale Guntamund, qui, s'était montré assez favorable aux catholiques, allait laisser la couronne à son frère Trasamund, lequel fut loin d'imiter sa tolérance envers le culte orthodoxe.

Nous trouvons dans l'épitaphe de Donatus la confirmation d'un fait historique assez intéressant pour l'appréciation de l'étendue et de l'intensité de la domination Vandale en Afrique. C'est la mention de la guerre des Maures à la fin du 5e siècle : on sait, en effet, par Procope (livre 1er, chap. 8) que tout le règne de Guntamund (de 484 à 496) fut troublé par les révoltes des Indigènes, qui s'emparèrent d'une partie de la Numidie (province de Constantine), de la Byzacène (Tunisie méridionale) et de la Mauritanie occidentale, depuis Caesarea (Cherchel) jusqu'au détroit de Gibraltar. Cette guerre paraît avoir été moins fatale aux catholiques qu'aux ariens vandales ; et les Indigènes révoltés poussèrent même la bienveillance jusqu'à rendre aux premiers des monastères que les hérétiques avaient usurpés sur eux. Cependant, c'est dans un des épisodes de cette lutte que l'évêque de Tanaramusa périt, sans que rien indique s'il a été tué par les Vandales ou par les Maures.

En tous cas, l'évêque Donatus a dû succomber dans son diocèse ou au moins y être inhumé, car si c'eût été ailleurs on n'aurait pas manqué d'en faire la mention expresse sur son épitaphe. Ce fait est très-important à noter; mais il n'est pas nécessaire d'y insister beaucoup vis-à-vis de ceux qui sont familiarisés avec l'épigraphie romaine en Afrique.

N° 2.

D. M. S.
LVRIE REPEN
TINE.....FELIX
MARITVS......

« A Luria Repentina, son Mari Felix... »

La pierre où ces quatre lignes sont gravées simule un coffre arrondi à sa partie supérieure; mesurée dans sa position naturelle, elle est haute de 52 cent., large de 50 cent. et épaisse (ou longue) de 1 mètre. Un de ses petits côtés présente deux cadres : dans le supérieur, qui est cintré, on voit une femme couchée sur un lit, le bras gauche appuyé sur une espèce de coussin et tenant un objet indéterminé dans sa main droite, étendue le long du corps; le cadre inférieur renferme l'épitaphe de Luria.

Cette inscription a été trouvée à l'endroit des ruines qu'on appelle l'Église; au même lieu, il y avait un chapiteau et un grand mortier en pierre. Les colons ont taillé et employé beaucoup d'autres pierres où il y avait aussi des épigraphes : vandalisme trop commun dans ce pays pour qu'on s'y appesantisse, si ce n'est quand les coupables occupent une position sociale et ont reçu une éducation qui leur enlèvent le bénéfice des circonstances atténuantes; et il s'en trouve de cette catégorie !

N° 3.

....ODI
SCIT
TACIIS EPS
........ON

Ceci est gravé sur une tablette de marbre brisée en quatre morceaux, parmi lesquels manquent ceux qui faisaient les angles supérieur et inférieur de gauche; d'où il résulte que les commencements de la première et de la dernière ligne font défaut. Tout ce que l'on peut lire avec certitude, c'est EPS (avec une barre au-dessus), abréviation du mot *Episcopus*, évêque.

Au-dessus de la première ligne, se voit le profil, dessiné grossièrement, d'un oiseau tourné vers la gauche.

Cette épitaphe épiscopale a été trouvée dans une chapelle située à 250 mètres, environ, à l'Est de l'angle N.-E. des ruines de Tanaramusa. L'autre épitaphe, également épiscopale, avait été exhumée au même endroit, et mérite, à ce titre, la courte description que voici :

L'édifice trace un carré long de 20 mètres sur 10 mètres, environ. Il comprend un vestibule, puis une nef avec deux bas-côtés formés par une double colonnade, et au fond, une abside inscrite, à l'est, dans l'intérieur du carré, et élevée au-dessus du sol de la chapelle. Là, au milieu, se trouvait le tombeau de l'évêque tué dans la guerre des Maures (V. n° 1) : quelques ossements y ont été recueillis par M. le curé de Mouzaïaville. On y a trouvé aussi les agrafes d'un coffre et un fer de lance, l'arme qui, peut-être, avait mis le saint évêque à mort. Malheureusement, M. Lemoine, ancien maire de Blida, qui avait emporté ces objets à l'intention du Musée d'Alger, les a perdus sur la route.

Deux autres tombeaux ont été découverts à l'Ouest de l'abside. Notre inscription n° 3 — qui est actuellement chez M. le curé de Mouzaïaville — appartient à l'un d'eux.

Disons, pour en finir avec cette chapelle, dont la forme est tout-à-fait celle d'une basilique, qu'elle était bâtie avec des cailloux roulés, liés par un mortier assez mauvais, mais très-blanc.

Les bornes milliaires dont nous allons donner les inscriptions, malheureusement trop mutilées, ont été trouvées dans cette chapelle, où elles figuraient sans doute comme simples futs de colonne; ce qui semble indiquer une de ces reconstructions grossières, comme il s'en est tant fait ici sous les Vandales et surtout à l'époque byzantine.

M. Ausone de Chancel a émis une autre opinion à ce sujet : selon lui, cette bâtisse en cailloux roulés, et d'autres du même endroit où il a remarqué l'emploi du pisé, sont l'œuvre des Andaloux (1). Il rappelle, à l'appui de son assertion, que ce canton, qui comprend une vingtaine de fermes, est désigné sous le nom collectif de *mta el-habbous* (ce qui appartient aux habbous), et qu'on y remarque de belles et nombreuses plantations régulières d'oliviers et même la culture en gradins appliquée à l'exploitation des terrains fort en pente, indices en effet d'un système agricole supérieur à celui des indigènes proprement dits.

Cette hypothèse est ingénieuse, mais elle est en contradiction formelle avec la présence de cette multitude d'objets marqués au coin de l'art byzantin que l'on a trouvés et que l'on rencontre journellement dans ces ruines, sans mélange d'aucun produit de l'art ou de l'industrie arabe. Il faut donc revenir à notre explication.

N° 4.

......\ESA......
.....OSERC......
..ERTINACI AR..
..ADIAB PART..
......TRIB......
. . . .

Les lettres qui subsistent sont bien conservées.

Cette épigraphe et les n°s 5, 6, qui la suivent se trouvent chez M. le curé de Mouzaïaville.

Les quelques mots qu'on y peut lire encore semblent attribuer cette inscription à Septime Sévère ou à ses fils.

(1) L'émigration Andalouse, d'Espagne en Afrique, a commencé avec le XVI° siècle et a pris surtout une grande extension dans les premiers temps de l'établissement turc à Alger; plusieurs pachas de cette époque ont organisé des expéditions spéciales pour aller chercher ces coreligionnaires que l'on commençait à persécuter dans la péninsule. Mais ce fut surtout lors de l'expulsion en masse des Maures d'Espagne, au commencement du XVII° siècle, que l'émigration fut considérable.

N° 5.

. . . .
EIA MAXIM.... C
E. S... N.. I.. A...
... CONSTA......
...... MO.....
... EL VLI
.. ANTINO BILA FELICI
ESARIS.......
. . . .

N° 6.

. . . .
VS..... V..... I
LVS ET GALE
VS VALERIVS
MAXIMIANVS
NOBILISS
CAESS
MP
XVIII

Cette inscription, moins mutilée que les autres, porte distinctement les noms de Galerius Valerius Maximianus, gendre de l'Empereur Dioclétien et déclaré César par lui en 292 de J.-Ch., puis Auguste, en 305. L'autre César — suggéré par l'abréviation CAESS, qui est là pour *Caesares* — doit être, dès-lors, Flavius Valerius Constantius Chlorus, que l'Empereur Maximien Hercule, collègue de Dioclétien, déclara César, de son côté, en 292 et Auguste en 305. Ceci place notre épigraphe n° 6 à une époque comprise entre les années 282 et 305.

Nous la placerions volontiers vers l'année 294, c'est-à-dire à l'époque même où les deux personnages qui y sont nommés furent déclarés Césars, ce qui était une occasion assez naturelle de leur adresser cet hommage lapidaire; car il

faut remarquer ici que les noms étant au nominatf, nous ne sommes pas en présence de la formule habituelle. « (Regnantibus) Dominis nostris, etc. »

No 7.

....
...... DO CO CIS
.... AI...........
MAX TI...........
TIO ....
....
....
NI ET CO...... M
.... V
.... TINO
. ... FACV
......E.... E.....
.... E........ S
..... BR PN

Cette colonne milliaire servait de chasse-roues devant l'auberge de M. Chavignon, à Mouzaïaville, et l'épigraphe avait subi des dégradations qui l'ont rendue presque illisible. Il n'en resterait plus rien aujourd'hui, si M. Mac-Carthy, passant de ce côté, ne l'avait fait mettre en lieu sûr, chez M. le curé de Mouzaïaville. Sa forme est, comme d'habitude, celle d'un fut de colonne à diminution très-marquée, reposant sur un socle carré, le tout composant un monolithe de près de deux mètres de hauteur.

No 8.

Sur le ventre d'un dolium que nous avons trouvé chez un colon du village, on lisait, d'un côté :

V S

Et de l'autre :

QI HXX

Complétons l'inventaire des richesses archéologiques de Tanaramusa par une mention succincte des objets du Musée d'Alger qui proviennent de ses ruines, en renvoyant, pour de plus amples détails, aux pages 79 à 82 du livret de cet établissement, dont nous reproduisons ici les nos.

63. Statue en marbre blanc de Bacchus (très-médiocre exécution), trouvé le 28 avril 1855 par Edouard Nicolet, colon de Mouzaïaville ;

182. Dolium, vase romain d'une très-grande capacité, trouvé par M. Salicis (Tranquillin) ;

161. Côté d'un pliant romain, en fer ;
Soc de charrue ;
Couvercle en bronze ;
Poids en fer :
Quatre vases en terre avec leurs couvercles ;
Fer de lance (1) ;
Huit grands clous trouvés dans un blocage romain ;

64. Belle amphore romaine, haute de 1 m. 25 c. sur 0 m. 60 c., donnée par M. Lemoine, maire de Blida, le 2 juillet 1865 ;

245. Bague en or à chaton, avec une pierre gravée représentant un cerf. Elle est passée dans un petit anneau également en or, comme si on eût voulu s'en servir en manière de pendant d'oreilles (V. la *Revue*, T. 1er, p. 140) ;

246. Style en ivoire, pointu par un bout et rond par l'autre ;

247. Ceps en fer pour entraver des esclaves ;

Depuis l'impression de son livret (1860), le Musée d'Alger s'est enrichi de plusieurs autres objets antiques provenant de Mouzaïaville. Ce sont :

La belle lampe turibule en bronze, trouvée par M. Nicolet et

(1) Serait-ce celui que M. le maire Lemoine a perdu sur la route de Mouzaïaville à Blida, lequel aurait été ramassé par un des colons qui ont vendu ces objets au Musée central ?

décrite au t. 5e de cette *Revue*, p. 474 ; il en est encore question au t. 6e, p. 71-72 ;

Un pliant en fer complet, donné par M. le capitaine d'artillerie Clouzard ;

Des masses d'armes en bronze avec pointes ;

Des lampes funéraires et des vases de ménage ayant tous ces formes élégantes que les anciens savaient donner aux choses de l'usage le plus vulgaire.

Les trouvailles numismatiques sont fréquentes dans les ruines de Tanaramusa ; mais, pour peu que les médailles soient en or ou en argent, les colons s'en défont clandestinement et elles n'arrivent jamais jusqu'à nous. Celles que nous avons recueillies, au nombre d'environ 200, sont presque toutes en bronze, et d'une époque comprise entre Constantin Ier et Honorius. Il ne s'en trouve par conséquent aucune d'africaine.

Si le sol de Tanaramusa avait été fouillé avec intelligence et attention, les découvertes eussent été plus nombreuses, plus importantes et surtout plus profitables à la science. Ce n'est pas la faute du sous-préfet de Blida s'il n'en a pas été ainsi ; car dès l'année 1853, il a appelé l'attention sur ce sujet et il y est revenu à diverses reprises, demandant une allocation spéciale pour faire faire des recherches régulières dirigées par une personne compétente. Le manque de crédits n'a pas permis, à ce qu'il paraît, de donner suite à ses demandes réitérées.

C'est regrettable à tous égards et principalement parce qu'on a perdu l'occasion de constater la forme exacte d'un camp romain permanent : ce qui eût pu se faire avec une dépense insignifiante et même nulle, sinon avec bénéfice, attendu que la valeur des pierres taillées qu'on eût extraites de ces fouilles aurait payé amplement les frais.

A défaut de fouilles régulières, il a fallu se contenter de recueillir le peu de données que fournissaient celles des colons ; quant aux renseignements obtenus de ces derniers, il n'y avait presque aucun profit à en tirer, car ils avaient mal observé et oublié promptement des faits qui, au fond, ne les intéressaient guères.

Cependant, un heureux hasard nous ayant amené sur le terrain de ces ruines au moment où l'on achevait de démolir la porte monumentale du camp de Tanaramusa, nous avons pu encore constater ce qui suit :

Cette porte, placée vers l'angle N.-E. des ruines, était cintrée, toute en pierres de taille et avait 4 m. 50 c. de large dans œuvre ; elle était encadrée entre deux colonnes engagées de 53 c. de diamètre. Un tambour de ces colonnes était encore en place lors de notre passage. Une corniche composée de deux cymaises superposées régnait au-dessus de cette porte.

Celle-ci se trouvait au centre d'un enfoncement formé par deux retours d'équerre successifs ; comme la porte de camp romain, encore en place à Bou Ikellalen, entre Tipasa et Cherchel, à la pointe méridionale du Chenoua.

Les tombeaux sont nombreux autour des ruines de Tanaramusa. La plupart, simples sarcophages en pierres, ont ces dimensions : hauteur, 71 centimètres ; largeur, 50 centimètres ; épaisseur (ou longueur), 2 mètres. Un des petits côtés est creusé en hémicycle au dedans ; le chevet y est indiqué par un petit relief de la pierre.

Comme exemple de constructions sépulcrales plus compliquées, nous prendrons celle qui se trouve dans la concession Ronin, sous les ruines principales et au sud. A en juger par le nombre des pierres de taille dont le sol est semé auprès des deux sarcophages qu'on remarque en cet endroit, on peut conjecturer que ceux-ci étaient renfermés dans un hypogée dont ces pierres sont les matériaux, aujourd'hui dispersés.

Quant aux deux sarcophages, d'après les renseignements de M. Ronin, ils avaient un seul et même couvercle sur lequel était sculptée une grande croix dont ce colon a fait un jambage de porte !

Dans le sarcophage le plus au sud, le squelette a été trouvé entier, ayant les pieds à l'est et la tête à l'ouest ; sur celui des petits côtés qui correspond au chevet, le *chrisme* ou monogramme du Christ, est sculpté ; l'autre petit côté et les deux grands sont nus.

Le sarcophage placé au nord, dans ce groupe sépulcral, et

qui était vide, a les mêmes dimensions que le précédent. Sur un de ses grands côtés, un cartouche terminé latéralement en queue d'aronde remplit tout le champ. Sur l'autre grand côté, cartouche semblable, mais de dimensions moitié moindres, et que flanquent deux carrés divisés chacun en quatre carrés plus petits. Au centre de ceux-ci, croix en forme de X dont les extrémités des branches vont se perdre dans les angles des petits carrés.

Pour passer du sacré au profane, parlons d'un bas-relief sculpté sur une pierre de très-grande dimension et qui consiste en un oiseau placé de la façon la plus obscène entre deux phallus. C'est l'occasion de rappeler que l'on rencontre là plusieurs phallus isolés, taillés sur des pierres de grand appareil. On ne peut admettre que tous fussent des enseignes de mauvais lieux. Ils servaient plutôt d'amulettes, comme on voit sur des monuments antiques, par exemple à l'aqueduc de Toudja, à l'ouest de Bougie.

Nous pouvons maintenant reprendre avec fruit la discussion de la synonymie de *Tanaramusa*. Il suffira, pour l'établir avec évidence, de prendre sur la grande voie intérieure où figure ce camp (celle de la frontière Tingitane à Rusuccurrum (Dellis), les sept dernières localités qui la terminent à l'est et qui sont situées entre Miliana et Dellis, savoir :

MALLIANA

Sufazar..............	19 milles	(ou 29),	soit 28 kilomètres.
Velisci................	15	(ou 16),	22 1/2.
Tanaramusa Castra.....	16		23
Tamaricetum..........	16	(ou 15),	23
Castra Rapida.........	16		23
RUSUCCURRUM..........	12		17 1/2.
	——		——
	94		137 kilomètres.

La distance réelle entre Miliana et Dellis étant de 225 kilomètres, il y a une différence en moins de 96 kilomètres dans l'évaluation du routier romain, erreur qui peut provenir d'une altération dans le chiffre des distances d'une étape à l'autre ou de l'omission d'un certain nombre d'étapes. La

découverte d'épigraphes avec noms de localités pourra seule trancher la question.

Ce qu'il nous importe maintenant de savoir, c'est si l'erreur porte sur la partie de ce tronçon où se trouve Tanaramusa; or, un moyen assez satisfaisant d'y arriver se présente tout d'abord.

Les ruines de Tanaramusa, on l'a vu, nous ont offert les restes d'une chapelle où l'on a rencontré, en place, les tombeaux avec épitaphes de deux évêques. Il est permis d'en induire que c'étaient sans doute des évêques de l'endroit. Or, des localités nommées dans l'Itinéraire d'Antonin entre Miliana et Dellis, il n'y a que Sufazar et *Tanaramusa* qui soient des évêchés. Sufazar est identifié depuis longtemps, avec juste raison, à Amoura, dont les vestiges couvrent le delta formé par la rencontre de l'oued Harbil et du Chelif. Reste donc l'évêché de *Tanaramusa* qui -- si l'on se maintient dans la direction naturelle de la voie antique -- vient se placer de soi-même sur les ruines de Mouzaïavile d'où l'on a exhumé les deux tombes *épiscopales*.

En effet, si la route de Rusuccurrum (Dellis), comme celle de Carthage, avait continué de suivre le plateau de l'Atlas à l'Est de Sufazar (Amoura), ainsi que le supposent nécessairement ceux qui placent *Tanaramusa* à Berrouguïa, elles auraient eu une partie commune dans leur parcours; et, dès lors, on devrait trouver, sur l'une comme sur l'autre, pour étapes communes, au moins Tirinadi et Rapidum (1), ce qui n'a pas lieu. Mais dans cette question, l'étude du terrain est bien autrement instructive que celle des textes : ici, elle indique qu'ayant à gagner une localité située sur le littoral, il fallait, à un moment donné, abandonner le plateau pour se rapprocher de la côte; et que, dans le cas dont il s'agit, on y était d'autant plus sollicité que l'on quittait un pays de montagnes difficiles et souvent arides pour par-

(1) Il ne faut point confondre ce Rapidum de la route de Carthage à Césarée, dont on voit les vastes ruines à Sour Djouab, entre Berrouaguïa et Aumale, avec le *Rapida Castra* de la route de la frontière Tingitane à Rusuccurrum (Dellis), que l'Itinéraire place à douze milles seulement de cette dernière ville.

courir une plaine fertile (la Mitidja) pendant plus de cent kilomètres. Il n'y avait pas à hésiter.

Or, du moment que la route devait quitter le plateau peu après Sufazar pour descendre dans la Mitidja, le passage est indiqué par le col de Mouzaïa, un peu au sud duquel se retrouve précisément un gisement de ruines répondant à *Velisci*, l'étape intermédiaire ; puis, la descente du col a lieu par une ligne obligée qui aboutit aux ruines de Mouzaïaville où se place de soi-même l'autre étape, celle de *Tanaramusa Castra*.

Si nos inscriptions de colonnes milliaires n'étaient pas aussi mutilées, elles auraient pu nous fournir quelque lumière sur cette question essentielle. Mais la seule qui ait conservé un chiffre de distance porte uniquement M. P. XVIII (à 18 milles), sans aucun nom de localité qui précise le point de départ de cette évaluation itinéraire. Ceci nous rappelle les colonnes milliaires de Beauséjour qui portent le chiffre VII sans autre mention ; et comme c'est précisément la distance de cet endroit à Tipasa, nous avons dû en conclure que cette cité romaine y était prise pour point de départ (V. le dernier numéro de la *Revue*, t. 10e, p. 308).

Tipasa serait-il aussi le point de départ du chiffre XVIII inscrit sur un des milliaires de Tanaramusa ? Toutefois, ces 18 milles (un peu plus de 26 kilomètres) sembleront trop courts. Mais nos colonnes milliaires n'ont pas été trouvées en place et il est possible qu'elles proviennent d'un endroit situé à l'Ouest et à quelque distance de Mouzaïaville, celui, par exemple, où M. de Chancel a vu un reste de borne itinéraire antique. Dès-lors, notre hypothèse prendrait de la vraisemblance.

On demandera, sans doute, pourquoi le point de départ de ces voies n'est pas la capitale, Caesarea, sur les colonnes milliaires de Beauséjour et sur celle de Mouzaïaville, et pourquoi il y serait pris de Tipasa. On pourrait peut-être répondre ceci : qu'à la suite de quelque révolte, — celle de 297, par exemple, — Césarée aura été détruite et abandonnée ou au moins très-amoindrie ; mais nous aimons mieux supposer que chez les anciens comme chez nous, il y avait diverses séries de bornages répondant à diverses catégories de chemins, et que le point de départ de la capitale n'existait que pour ceux de première classe.

Tipasa dont le rempart antique, très-visible encore sur tout son parcours, présente un développement d'environ 4,000 mètres, c'est-à-dire autant que celui de la capitale, Césarée, était, certes, assez important pour être au moins le chef-lieu d'une sorte d'arrondissement. A ce titre, il pouvait être le centre d'un réseau de chemins vicinaux qui le prenaient pour point de départ de leurs évaluations itinéraires.

La question de synonymie est ici d'une assez grande importance pour que nous la traitions avec détail ; d'autant plus que l'opinion que nous essayons de faire prévaloir a été combattue par une autorité d'un très-grand poids dans la matière. Reprenons donc notre discussion.

La synonymie de Malliana et de Miliana ne saurait être disputée, car elle a pour elle, outre la presque identité de nom, l'accord des autres circonstances requises.

Les dix-neuf milles indiqués par le Routier romain entre Malliana et Sufazar, et qui équivalent à 28 kilomètres, nous conduisent précisément, on l'a vu, aux grandes ruines d'*Amoura*, au confluent de l'Oued Harbil et du Chelif, où se trouvent les restes d'une ville romaine assez considérable, qu'une inscription du temps des Sévères désigne comme ayant été une colonie. L'étude sur place ne permet pas de douter que ce soit là *Sufazar*, le point de rencontre des deux grandes voies intérieures, qui allaient, l'une de Carthage à Césarée (Cherchel), l'autre de la frontière Tingitane à Rusuccurrum (Dellis).

De Sufazar (Amoura) à *Velisci*, ou Velesci, il y avait 15 milles ou même 16 milles, ce qui ajoute aux incertitudes de la formule P. M. *plus minus*, que le Routier impérial accole trop souvent à ses chiffres itinéraires. En adoptant le maximum nous avons près de 24 kilomètres. Or, la distance réelle est de 25 kilomètres entre Amoura et le plus prochain gisement de ruines sur lequel a été bâti le village de Mouzaïa-les-Mines, qui lui a emprunté une grande partie de ses matériaux. Il y a accord approximatif, *plus minus*.

Le village de Mouzaïa-les-Mines, bâti dans le bois d'oliviers séculaires que les indigènes appellent *Zenboudj el Azara*, ou « les oliviers sauvages des palfreniers, » occupe évidemment la place d'un établissement Romain : cela résulte de la présence de nombreuses substructions antiques que nous y avons observées et de toutes les antiquités mises au jour par les fouilles de construction et qui consistent en armes, médailles, membres d'architecture, plus une très-belle tête de marbre que les archéologues du lieu ont attribuée à Neptune. Non loin de là, tout près des galeries d'exploitation, on voyait une caverne que nos soldats ont appelée *la grotte du chrétien*, dès 1830, sur les parois de laquelle était gravée une grande croix. Mais la roche était de sulfate de chaux ; et l'humble oratoire, devenu bientôt une carrière à plâtre, n'a pas conservé ce signe vénérable. Des chrétiens ont détruit ce que les infidèles avaient respecté. Toutefois, on ne peut pas faire remonter avec certitude l'existence de cette croix aux premiers temps du christianisme, non plus que les vestiges de ce côté d'anciens travaux métallurgiques que nos mineurs ont remarqués, car pendant la domination turque et notamment sous Kheir ed-Din pacha, les richesses de ce genre ont été utilisées sur quelques points de l'Algérie, au moyen du travail des esclaves européens ; d'ailleurs, la question se trouve tranchée par les traces évidentes de l'emploi de la poudre à canon et par la nature-même du système d'exploitation qui paraît avoir été celui des espagnols.

De *Velisci* (Mouzaïa-les-Mines) à *Tanaramusa Castra* (Mouzaïaville) l'Itinéraire compte 16 milles romains, soit 23 kilomètres 696 mètres. Cela dépasse notablement les dix-huit kilomètres qu'il y a en effet d'un gisement de ruines à l'autre ; et cependant il est certain qu'il ne faut pas aller chercher la position 5 kilomètres et demi plus loin, comme l'exigerait l'indication du Routier impérial. D'abord, parce qu'à cette distance, il n'y a nulle trace d'établissement antique ni rien qui motive la construction d'un camp ; tandis qu'à El Hadjeb, tout contre Mouzaïaville, trois conditions essentielles se rencontrent : gisement de ruines romaines ; traces de l'existence d'un évêché local ; bonne position militaire.

Quand on fait de la géographie comparée avec des documents antiques altérés par plusieurs générations de copistes et où les chiffres itinéraires ne sont la plupart du temps qu'approximatifs, des *plus minus*, comme dit le Routier impérial, il faut, si l'on a le bonheur de pouvoir étudier les questions sur le terrain, contrôler les données des livres, corruptibles de leur nature, par celles du sol qui ne changent guère. On doit donc prendre pour guide, avant tout, la direction naturelle et souvent obligée des voies romaines dont on recherche le tracé, y constater l'échelonnement relatif des gisements de ruines qui les jalonnent, et surtout tenir compte de certaines particularités caractéristiques et permanentes, comme celles que rappellent, par exemple, les noms locaux d'*Ad aquas*, de *Flumen salsum*, de *Lacus regius*, etc.

L'échelonnement des gisements de ruines conserve toute sa valeur dans ce pays du gourbi et de la tente, où l'on n'avait pas besoin des matériaux antiques pour se construire des demeures ; car, en général, les établissements romains n'y ont subi que les outrages du temps, qui renverse les édifices mais n'en disperse pas les matériaux (1). C'est à l'homme que revient le rôle de faire périr les ruines, et surtout à l'homme civilisé. Aussi, a-t-on fait beaucoup ici dans ce sens, depuis 1830 ; mais il s'est trouvé, par bonheur, des gens qui, faute de mieux, ont pris bonne note de tout ce que le vandalisme faisait disparaître ; et, grâce à eux, tout n'est pas perdu pour la science.

Nous rappellerons, en terminant ce travail, qu'une opinion contraire à la nôtre, relativement à la synonymie de Tanaramusa, a été émise par un savant qui la formule ainsi, dans un rapport

(1) Dans quelques villes du littoral et dans un très-petit nombre de l'intérieur, les Turcs avaient utilisé les matériaux antiques qui se trouvaient à leur portée, pour construire des remparts, des forts, et les indigènes, avaient dégradé quelques monuments romains dans l'espoir d'y rencontrer des trésors. Mais l'absence d'un bon outillage et leur incurable apathie ne leur ont jamais permis d'aller bien loin dans cette voie pénible. La preuve, c'est que presque partout ici, les centres de populations antiques se sont présentés aux premiers visiteurs avec leurs remparts très-visibles et le tracé de leurs rues très-apparent. On en pouvait faire le plan.

adressé à M. le Ministre de l'Instruction publique, à la date du 17 décembre 1852 et imprimé dans le 6e cahier des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, année 1863, (pages 316 et 317) :

« L'une d'elles (une des inscriptions découvertes à Berrouaguïa, en 1852), m'a donné le nom antique de cette localité.....
» Tanaramusa est mentionnée sous cette forme, *Taranamusa*,
» dans l'Itinéraire d'Antonin; c'est une des stations de la voie
» qui conduisait de *Calama* de Mauritanie à Rusuccurrum; on
» l'avait jusqu'à présent cherchée dans la Métidja. Ma décou-
» verte a donc, au point de vue de la géographie, aussi, une
» certaine importance, puisque, outre qu'elle restitue à cette
» ville son véritable nom, elle prouve qu'elle est située au sud
» de l'Atlas et donne la direction de la grande voie militaire dont
» elle était un des points intermédiaires. »

Notons que ceci est une lettre écrite en voyage, c'est-à-dire à la hâte, et non une étude faite avec maturité dans le silence du cabinet. Il est donc permis de supposer que l'auteur n'a point persisté dans un système que ses conséquences mêmes condamnent. Ainsi, pour fournir un exemple saisissant, parce qu'on trouve à Cherchel, sur des inscriptions romaines, Fausta *Salditana*, Severinus *Icositanus*, Julia *Gunugitana*, il faudrait donc en conclure que cet endroit fut à la fois *Saldæ*, *Icosium* et *Gunugus* ?

De cet ethnique, *Tanaramusanus*, rencontré sur une inscription de Berrouaguïa, il nous semble que l'on doit conclure, au contraire, que Tanaramusa n'était pas à cet endroit.

On conçoit qu'un individu de *Paris*, transplanté dans une autre ville, y reçoive le sobriquet de *parisien*; mais il est bien certain que ce n'est pas dans son propre pays, à Paris, qu'on aurait jamais eu l'idée de le lui appliquer.

A. BERBRUGGER.

LES ÉDIFICES RELIGIEUX DE L'ANCIEN ALGER

(Suite. — Voir les Nos 35, 37-38, 39, 43, 45, 54, 56 57 et 58.)

CHAPITRE XXXVI.

LA GRANDE MOSQUÉE, RUE DE LA MARINE *(suite)*.

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Après Sidi Abderraman el-Mortada, fut nommé notre professeur Sidi Ammar, Tlemcénien d'origine et de naissance, élevé et marié à Alger, jurisconsulte, rhétoricien, théologien, très-disert, très-versé dans la grammaire, l'éloquence et le calcul; vertueux, ignorant les choses d'ici-bas et s'en tenant éloigné; que Dieu nous soit propice par ses mérites! Mohammed Pacha et Abdy ont été comblés des grâces divines par ses vertus, et ils avaient ses qualités en grande considération. Il avait réellement un grand mérite, mais il éprouvait de grandes difficultés pour faire la khotba (prône); il n'avait pas la voix nécessaire et la timidité s'emparait de lui à tel point qu'il était tout en sueur. Cependant, dans son enseignement il avait de l'assurance, sa voix était ferme et il prononçait clairement. C'était un homme d'un grand caractère et d'un âme élevée. Que Dieu soit satisfait de lui! Il passa son temps d'exercice dans le souci et les tracas à cause de sa femme; elle se livrait à la dépense et faisait incessamment des appels à sa bourse. Il était pauvre et endetté. L'ayant rencontré, un jour, il me fit part de ses griefs contre elle et contre son frère (le frère de sa femme), sidi Mohammed ben sidi Houda, qui était vicaire (khelifa) de la mosquée. Il le déléguait d'une manière permanente pour la khotba (prône); de plus, ce khelifa jouissait de plusieurs emplois qui lui rapportaient près de cinquante rial draham par mois; ces revenus ne suffisaient pas pour couvrir ses dépenses personnelles et subvenir à son habitude de recevoir chez lui; il lui arrivait, certaines nuits, de dépenser jusqu'à trente ou quarante rial pour traiter ses invités, bien que ses ressources fussent modiques. Nous avons pu, deux fois, constater nous-même, la variété des mets précieux qu'il offrait. Il s'imposait donc des dépenses bien au-dessus de ses

moyens et il arriva ainsi à avoir quatre mille rial draham de dettes, dont la majeure partie n'était pas payée au moment de sa mort, que Dieu lui fasse miséricorde ! Aussi, en outre de ses revenus et des emprunts qu'il contractait, il entamait encore les ressources du muphti sidi Ammar. Celui-ci, lorsqu'il me confia ses plaintes, me dit : « Par Dieu ! je ne possède que la chemise qui est sur moi, et mes deux enfants sont nus et sans souliers. Je voudrais les faire circoncire, mais je n'ai pas de quoi leur donner des vêtements afin qu'ils puissent changer d'habillement le jour de la circoncision ! » Il eut un point de côté et mourut (que Dieu lui fasse miséricorde et nous soit propice par ses mérites !) le lundi 15 safar 1144 (lundi, 20 août 1731). Il fut inhumé auprès de son beau-père, le père de sa femme, sidi Houda, au-dessus de la colline de Boukandoura et de la chapelle du saint et vertueux sidi Mohammed Essadi Ezzouawi; que Dieu nous soit propice par ses mérites !

17. Mohammed ben el-Mobarek. 1re mention : milieu de rebi 2e 1147 (du 10 au 19 septembre 1734). Dernière mention : milieu de kada 1150 (du 1er au 10 avril 1738).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Trois jours après sa mort, le jeudi, 18 safar 1144, sidi Ammar fut remplacé par sidi Mohammed ben Ahmed ben Sidi Mebarek, théologien, versé dans la grammaire, éloquent, interprétateur, éminent; digne de cet emploi par ses nombreuses qualités. Il décora la mosquée, l'embellit et la répara par son habileté et la bonté de ses procédés. Voici un fait remarquable : Le mur de la mosquée qui donne sur la rue par laquelle on arrive au port menaçait ruine. Il fut rebâti en peu de jours par l'assistance que le muphti reçut de la population de la ville ; les personnes de distinction fournirent des fonds, les gens des métiers et des professions donnèrent un concours personnel ; chaque jour, une profession était de corvée, les grands comme les petits; et cela de leur plein gré. L'exemple fut donné par les tanneurs, enfants des arabes qui sont dans l'intérieur de la ville. Voyant cela, une autre profession les imita et se mit au travail avec ardeur. Et ainsi de suite, jusqu'à ce que tout fût terminé, etc. Le cheikh sidi Mohammed ben sidi el-Mobarek, debout au milieu des travailleurs, appelait sur eux les béné-

dictions. Il amena ainsi les créatures à accomplir un acte de dévouement et de piété. Il avait beaucoup d'adresse et d'affabilité. Cependant, il était susceptible et rancunier ; il s'exagérait le plus petit tort, bien qu'en apparence il fût humble, modeste et exempt de tout vice. Il fut atteint d'hydropisie. Étant entré chez lui, un jour, pour lui faire visite, je le trouvai, que Dieu lui fasse miséricorde ! fort tracassé par une oppression qui avait atteint sa poitrine, et les joues empourprées. Malgré cela, il me reçut avec affabilité, etc. Précédemment, nous avions eu une brouille et j'étais resté quelque temps sans lui parler. Pendant qu'il était en fonctions, nous avions eu une seconde discussion, et il était resté de la froideur entre nous. Le jour de sa mort nous nous pardonnâmes réciproquement tout. Il mourut après l'appel à la prière du dehour (une heure de l'après-midi) du lundi. Il fut inhumé le lendemain dans le tombeau de son père, à Bab-Azoun, près d'el-Medarbia, au-dessus (du quartier) des tanneurs, enfants des non-arabes, le 25 kada 1150 (lundi, 17 mars 1738).

18. Mohammed ben Ibrahim. 1° Commencement de rebi' 2e 1151 (du 19 au 28 juillet 1738). 2° Milieu de ramdan 1152 (du 12 au 21 décembre 1739).

Extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Après lui (Mohammed ben el-Mabarek), son professeur et le nôtre, le savant, le jurisconsulte, le grammairien, le théologien, le rhétoricien, l'éloquent, l'orateur, etc.. Sidi Mohammed ben sidi Ibrahim ben Moussa el-Nigrou, andalou par son origine, né, élevé et inhumé à Alger, fut installé dans les fonctions de mupti, trois jours après le décès de son prédécesseur, c'est-à-dire le mercredi 27 du mois de kada 1150 (mercredi, 19 mars 1738) ; son temps d'exercice fut rendu pénible par son fils aîné, qui ne cessait de lui demander des comptes et qui le brouillait avec sa femme, laquelle n'était pas la mère de ses enfants alors vivants ; et aussi par de vives discussions avec Sidi Mohammed ben sidi Houda, khelifa, (vicaire) de la Mosquée, que Dieu lui fasse miséricorde ! Celui-ci était délégué depuis longtemps pour faire le prône (khotba). Il avait commencé à l'être du temps de son beau-frère (le mari de sa sœur), Sidi Ammar, qui s'abstenait à cause de la difficulté qu'il éprouvait et de son grand âge ainsi que nous l'avons dit plus haut. Il en avait été de même sous

Sidi Mohammed ben sidi Mobarek, qui l'aimait et avait des égards pour lui à cause de son père, etc.. Il pensa que cela se passerait ainsi avec notre professeur Sidi Mohammed ben Nigrou. Mais avant sa nomination, celui-ci s'adonnait avec assiduité à la khotba et suppléait plusieurs prédicateurs. D'abord, il remplaçait, en cas d'empêchement justifié, Sidi Abderrahman ben sidi el-Mehdi ben Mohammed, prédicateur de djama el-Kechach ; il était le suppléant d'el-Hadj Saïd ; plusieurs fois il avait remplacé el-Mortada à la Grande Mosquée. Quand il fut devenu titulaire d'une khotba, il renonça à exercer les délégations qui lui avaient été précédemment accordées à cause de sa capacité et de son ardeur pour cette occupation, et résolut de faire le prône lui-même conformément aux usages établis par les premiers seigneurs tels que Sidi Saïd et son fils Mohammed. Il délégua comme ses suppléants ses deux fils afin de les voir (dans cette fonction) et de se donner cette satisfaction. Ces dispositions mécontentèrent et affligèrent Sidi Mohammed ben sidi Houda, bien qu'il continuât à jouir de ses emplois et à en toucher les émoluments. Il s'en plaignit à l'un des membres du gouvernement, Ibrahim Khodja, neveu du pacha et Kheznadji. Il fut assisté par les marchands, lesquels firent un affront à notre professeur, en lui disant qu'ils voulaient entendre les prônes de Sidi Mohammed ben sidi Houda, prétendant qu'il était un (véritable) prédicateur. Il le laissa donc continuer pendant plus d'un mois. Puis, il délégua son plus jeune fils. Mais l'autre fut de nouveau contrarié et trouva des auxiliaires dans le muphti hanafi et dans Sidi Mohammed ben Mimoun, cadi du Beit el-Mal, Il y avait entre le cheikh Ben Nigrou et ce cadi une animosité dont voici le motif. Ce cadi touchait certains appointements pour tenir un emploi de professeur à la Grande Mosquée; précédemment il les percevait sans jamais faire acte de présence. Mais lorsque notre professeur fut nommé muphti, il lui ordonna de se présenter, mais l'autre refusa, voulant recevoir la rétribution sans accomplir sa tâche. Alors, le muphti refusa de le payer. Ils se réunirent chez Sidi Mohammed ben Ali, le muphti, et ayant fait appeler notre professeur, ils lui demandèrent de renoncer personnellement à la khotba et de n'avoir d'autre délégué que Sidi Mohammed ben Houda. Il repoussa cette demande et fut très-irrité de leur insistance sur ce sujet. Il sortit courroucé contre eux et destitua Ben Houda de ses fonctions de vicaire

(khelifa) et de tous ses autres emplois. Le muphti hanafi lui en voulut et chercha plusieurs fois à se venger, mais sans en avoir le pouvoir ; il ne put lui nuire que par la langue. Les employés de la Grande Mosquée furent aussi contre lui à cette occasion, parce que le fils de Sidi Houda les avait souvent traités chez lui. Ce muphti ayant été atteint d'un point de côté, resta peu de jours au lit et décéda (que Dieu lui fasse miséricorde !), le lundi, 16 hidja 1152 (lundi, 14 mars 1740). etc.

19. El-Hadj Ahmed Ezzerrouk ben Mahi-Eddin ben Abdellatif, 1° commencement de rebi 2° 1153 (du 26 juin au 5 juillet 1740), 2° commencement de hidja 1166 (du 29 septembre au 8 octobre 1753).

Dernier extrait du manuscrit arabe déjà cité.

« Après lui (Mohammed ben Ibrahim) fut nommé muphti el Hadj Zerrouk ben Mahi-Eddin ben Abdellatif, fils de la sœur du savant Sid el Hadj el Mehdi ben el Hadj Salah, dont j'ai déjà parlé plus haut à propos des muphtis Malékis. El Hadj Zerrouk avait été mon condisciple aux conférences de Sidi Mustapha el Annabi, aux conférences de Sidi Ammar et à celles de Sidi Mohammed ben Nigrou. Il a été nommé muphti trois jours après la mort de Sidi Mohammed ben Nigrou. C'est lui qui est aujourd'hui en fonctions. »

20. Abd-el-Kader ben Mohammed el Bramli, mention unique, du commencement de safar 1169 (du 6 au 15 novembre 1755).

21. Mostafa ben Ahmed el Msisni. 1° Commencement de safar 1170 (du 26 octobre au 4 novembre 1656), 2° fin de djoumada 2° 1175 (du 18 au 27 décembre 1761).

22. Ettahar ben Mohammed 1° fin de djoumada 2° 1175 (du 17 au 25 janvier 1762), 2° fin de rebi 1er 1176 (du 10 au 19 octobre 1762).

23. Abderrahman ben Ahmed el Mortada, mention unique, au commencement de redjeb 1176 (du 16 au 25 janvier 1763).

24. Mostafa ben Ahmed el Msisni (voir n° 21), 1° milieu de choual 1176 (du 25 avril au 4 mai 1763), 2° commencement de djoumada 1er 1179 (du 19 au 28 octobre 1765).

25. Ahmed ben Ahmed, 1° fin de chaban 1179 (du 2 au 10 février 1766), 2° fin de kada 1179 (du 10 au 19 mai 1766).

26. El Hadj Ahmed ben Amar, mention unique, au commencement de rebi, 2° 1180 (du 17 au 26 août 1766).

27. Abdderrahman ben Ahmed el Mortada, mention unique, au commencement de djoumada 2° 1180 (du 4 au 13 novembre 1766)

28. El Hadj Ahmed ben Si Amar, 1° commencement Kada 1180, (du 31 mars au 9 avril 1767). 2° chaban 1184 (du 20 au 29 novembre 1770).

29. El Hadj Mohammed ben Ahmed ben Djadoun, 1° commencement ramdan 1185 (du 8 au 17 décembre 1771), 2° fin redjeb 1197 (du 22 juin au 1er juillet 1783).

30. Mohammed ben Echabed, 1° milieu rebi 1er 1198 (du 3 au 12 février 1784), 2° commencement djoumada 1er 1206 (du 27 décembre 1791 au 5 janvier 1792).

31. El Hadj Ali ben Abd-el-Kader ben el Amin, mention unique, du milieu de djoumada 2° 1206 (du 5 au 14 janvier 1792).

32. Mohammed ben Echabed (voir n° 30), 1° milieu redjed 1206 (du 24 février au 4 mars 1792), 2° commencement rebi 2° 1207 (du 16 au 25 novembre 1792).

33. Mohammed ben Mohammed ben el Khodja, mention unique, du commencement de rebi 2° 1207 (du 16 au 25 novembre 1792).

34. Mohammed ben Echabed (voir nos 30 et 32), mention unique, du commencement de djoumada 1er 1207 (du 15 au 24 décembre 1792).

35. El Hadj Ali ben Abd-el-Kader ben el Amin (voir n° 31). 1° milieu redjeb 1207 (du 21 février au 2 mars 1793). 2° milieu safar 1208 du 18 au 27 septembre 1793).

36. Mohammed ben Mohammed ben Ali. Mention unique, de fin rebi 2° 1208, (du 26 novembre au 4 décembre 1793).

37. El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin. (Voir nos 31 et 35). 1° Commencement djoumada 1er 1208, (du 5 au 14 décembre 1793). 2° Milieu ramdan 1210, (du 20 au 29 mars 1796).

38. El-Hadj Mohammed ben Ahmed ben Malek. 1° Fin choual 1210, (du 29 avril au 7 mai 1796). 2° Commencement moharrem 1213, (du 15 au 24 juin 1798).

39. El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin (Voir nos 31, 35 et 37). 1° Commencement safar 1213, (du 15 au 24 juillet 1798). 2° Fin djoumada 1er 1226, (du 13 au 22 juin 1811).

J'emprunte au recueil de notes officielles, que j'ai publié en 1852, sous le titre de *tachrifat*, l'extrait ci-après, qui donne quelques détails sur la nouvelle révocation du muphti El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin: il fait connaître la date précise de cette destitution.

« Dans le mois de chaban de la présente année, un jeudi, il y eut une grande discussion dans le medjelès, et les Ulémas échangèrent des paroles irritantes. Le lendemain, vendredi, dans l'après midi, après la prière et conformément aux règles tracées pour les réceptions, Hadj Ismaïl ben Sfiodja, cadi hanafi et membre du medjelès, se fit admettre chez le Pacha et lui rendit compte de ce qui s'était passé. Le Pacha prononça sur le champ la destitution du mupliti hanafi, sidi Mohammed ben el-Aunabi et du muphti maléki, le cheikh sidi Ali ben el-Amin et les remplaça, le premier, par sidi Ahmed, et le second, par sidi Mohammed ben el-Haffaf. Puisse faire Dieu, dont les œuvres sont magnifiques, que leur nomination soit fortunée, amen! Écrit le vendredi, premiers jours de chaban 1226, (23 août 1811). »

40. Mohammed ben Mohammed ben Ali, (voir n° 36). 1° Fin ramdan 1226, (du 9 au 18 octobre 1811). 2° Milieu choual 1230 (du 16 au 25 septembre 1815).

41. El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin, (voir nos 31, 35, 37 et 39). 1° Fin choual 1230, (du 26 septembre au 5 octobre 1815). 2° Fin safar 1232, (du 10 au 18 janvier 1817).

42. Ahmed ben Ali ben Djadoun. 1° Milieu hidja 1232, (du 22 au 31 octobre 1817). 2° Fin rebi 1er 1233, (du 29 janvier au 7 février 1818).

43. El-Hadj Ali ben Abd el-Kader ben el-Amin, (voir nos 31 35, 37, 39 et 41). 1° Fin rebi 1er 1233, (du 29 janvier au 7 février 1818). 2° Milieu kada 1235, (du 20 au 29 août 1820).

44. Mohammed ben el-Hadj Ibrahim ben Moussa. 1° Milieu safar 1236 (du 18 au 27 novembre 1820). 2° Commencement kada 1239, (du 28 juin au 7 juillet 1824).

45 et dernier. Ali ben Mohammed el-Manguelati (usuellement belguelati). Première mention en fin hidja 1239, (du 17 au 28 août 1824). Ce muphti était en fonctions lors de la prise d'Alger par les Français, le 5 juillet 1830.

III

J'ai analysé dans le présent paragraphe, diverses fondations pieuses concernant la Grande Mosquée et qui m'ont paru utiles à publier comme renfermant des détails caractérisques sur les idées et les pratiques religieuses des Musulmans.

I. Le raïs Mustapha Danguezli ben Ibrahim, le turc, immobilise un immeuble au profit de quatre hezzabin qui liront, matin

et soir, des hizeb (1) du Coran pour sa défunte femme Fatma bent Mourad Bey, dans la Grande-Mosquée d'Alger (acte de 1032, soit 1622-1623).

II. Donation immobilière faite à la Grande Mosquée à la condition que ses revenus seront alloués à deux hommes dont l'un lira tous les jours un hizeb (du Coran), après la prière d'el-Dehour (à 1 heure de l'après-midi), et dont l'autre lira, chaque jour, le chapitre de la délivrance (dans le Coran), à l'heure voulue. Ce dernier recevra un rial de plus pour prendre soin du Tombeau du fondateur, sis hors de la porte du ruisseau (Bab-el Oued), près de la tombe de sidi el-Yakout (Acte de 1088, soit 1677-1678).

III. El-hadj Abderrahman ben Ezzerouk, l'Andalou, établit une fondation au profit de six lettrés qui liront chaque jour, à la Grande Mosquée, 2 *hizeb* du Coran, à l'heure du zoual et 2 hizeb après la prière d'el-Asser (Vers 3 heures du soir) ; de 3 lettrés qui liront la Sourate de la délivrance 200 fois et après elle la prière pour le prophète, 200 fois aussi, à l'heure du zoual, chaque jour ; de deux lettrés qui liront le *tanbih el-Anam*, chaque vendredi, depuis le premier appel jusqu'à ce que l'imam monte en chaire (Acte de 1102, soit 1690-1691).

IV. El-hadj Ahmed ben el-Fekhas, constitue en habous une boutique au profit de celui qui lira le *hizeb d'el-Dohour*, la Sourate de la délivrance et la prière pour le prophète (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le Salut !), dans la Grande Mosquée d'Alger, chaque jour, ainsi que c'est l'usage. Les mérites de cette lecture et les récompenses célestes qu'elle obtiendra seront acquis : pendant deux mois de chaque année, à la famille du prophète (que Dieu répande ses grâces sur lui et lui accorde le Salut !) et à ses proches ; pendant deux autres mois au fondateur du habous, et à sa femme ; pendant deux autres mois au père et à la mère du fondateur et à ses enfants ; pendant deux autres mois à ses parents, à ses frères, à ses parents par alliance et à ses amis ; pendant deux autres mois à ceux qu'il a offensés, à tous les auteurs de fondations pieuses et à l'universalité des Musulmans ; et pendant deux autres mois à nos docteurs de la loi et à tous les saints personnages. La gestion et l'exécution de ce habous seront confiés à l'imam de la Grande Mosquée, lequel est le muphti maléki (Acte de 1132, soit 1719-1720).

(1) Le Coran se divisant en 60 sections appelées *hizeb*, on donne le nom de hezzab (pl. hezzabin) aux lecteurs du Coran.

V. Une donation immobilière est faite à la Grande-Mosquée d'Alger, sous la condition que sur les revenus de cette fondation seront prélevés tous les mois, deux rial draham Serar, qui recevront la destination suivante. Un rial et 1/4, seront remis mensuellement, à un lettré qui lira le *tanbih el-Anam*, à la porte des funérailles (Bab el-Djenaïz) de la dite Mosquée, avant la prière du coucher du soleil. Le restant, soit 3/4 de rial sera donné, chaque mois, à un lettré qui lira un hizeb, à l'heure d'ed-Dehour, dans le Mihrab de la dite Mosquée, avec les autres lecteurs placés là, en sorte que la lecture de l'ouvrage soit entièrement terminée en deux mois (Acte de 1140, soit 1727-1728).

VI. El-hadj Ahmed ben el-Hadj Mohammed ben Abdelthif, fonde un habous au profit de 26 hommes, qui liront un hizeb du Coran Sublime à l'heure *d'ed-dehour*, auprès du Mihrab de la Grande Mosquée, pour que chacun d'eux touche 50 *dirhem* (0 fr. 25 c.) en sus de son salaire ordinaire (Acte de 1159, soit 1746-1747).

VII. Mohammed, khodja du palais, constitue en habous une maison, s'en reservant l'usufruit sa vie durant, pour après sa mort, cet immeuble passer à ses enfants, puis à leur descencendance et en dernier lieu à la Grande Mosquée d'Alger. Il stipule comme condition fondamentale de sa fondation, qu'à partir de ce jour, il sera prélevé sur les revenus de l'immeuble une somme de quatre *rial draham serar* par mois, qui sera répartie par égales portions à quatre hommes choisis parmi ceux qui savent le Coran sublime par cœur, lesquels liront des *hizeb* dans la Grande Mosquée, de la manière suivante : deux hommes liront chaque jour quatre *hizeb*, savoir, deux hizeb après la prière du matin et ils y ajouteront *l'oudifa* (oraison) de Sidi Ahmed Zerrouk (que Dieu nous soit propice par ses mérites !), et deux *hizeb* après la prière *d'el-asser*, ainsi que c'est l'usage dans la dite Mosquée ; cette lecture sera faite à son intention et pour lui mériter les récompenses célestes lorsqu'il sera dans son tombeau. Les deux autres hommes liront chaque jour deux *hizeb d'ed-dehour*, à la grande réunion, et les mérites de cette lecture seront acquis à sa fille défunte Fatma, que Dieu lui fasse mi-

séricorde ainsi qu'à tous les musulmans ! Ceux d'entre les lettrés qui négligeront de lire les *hizeb* stipulés auront à en rendre compte « Dieu (Acte de 1182 soit 1768-1769).

VIII. Un immeuble est donné à la Grande Mosquée, sous la condition que sur ses revenus seront prélevés, mensuellement, trois *rial draham serar*, qui recevront la destination suivante : deux rial et 1|2 seront alloués, chaque mois, à un homme placé à la porte de la mosquée et chargé de fournir de l'eau pour boire. Le 1|2 rial restant sera remis, mensuellement, au même afin qu'il en achète des bocaux (acte de 1188, soit 1774-1775).

IX. Une femme fait une donation immobilière à la Grande Mosquée, en stipulant que les revenus recevront la destination suivante : un salaire sera alloué à celui qui, tous les jours, lira pour elle, un *hizeb* de la parole de Dieu, dans l'intérieur de la dite mosquée. Le surplus des revenus sera employé à acheter de l'huile avec laquelle on allumera, pendant le mois de ramdan, le lustre placé dans l'angle oriental de la susdite mosquée (acte de 1204, soit 1789-1790).

X. Fondation faite au profit d'un savant qui professera la Science Illustre, auprès de la porte du minaret de la Grande Mosquée (acte de 1205, soit 1790-1791).

XI. Le nommé Mohammed, etc., constitue en habous une boutique, pour que chaque année, pendant les quatre mois de l'été, un dinar sultani soit alloué mensuellement à celui qui puisera de l'eau au café sis au quartier d'El-Biar, hors de la porte neuve. Il confie la surveillance de cette fondation au muphti des malekis, siégeant dans la Grande Mosquée de la ville d'Alger (acte de 1206, soit 1791-1795.)

IV.

Le personnel de la Grande Mosquée était des plus importants. Il se composait de :

2 Imams pour les circonstances ordinaires ; le muphti maleki remplissait les fonctions d'imam et de prédicateur, pour la prière de l'heure de l'après-midi, chaque vendredi et à l'occasion de l'Aïd el-Kebir (la grande fête, qui a lieu au commencement de l'année) et de l'*aïd esserir* (la petite fête, qui suit le jeûne pratiqué pendant le mois de ramdan) ;

1 Porte crosse du muphti,

1 Huissier du muphti,

19 Professeurs,

18 Mouedden,

8 Hezzabin, ou lecteurs du Coran,

3 Oukils ou administrateurs, savoir : 1 oukil chargé de la gestion de la dotation de la mosquée proprement dite, sous les ordres immédiats du muphti, qui était le véritable administrateur de cette dotation dont les revenus formaient ses émoluments, après prélèvement des diverses dépenses ; 1 oukil chargé de la gestion de la dotation des moudden, laquelle était entièrement distincte de celle de la mosquée ; 1 oukil chargé de la dotation des hezzabin, également distincte des deux autres.

8 Balayeurs ou hommes de peine, chargés du nettoiement de la mosquée ;

3 Allumeurs.

Des savants chargés de l'accomplissement de certaines fondations, etc.

La dotation de la mosquée était considérable et assurait un bénéfice élevé au muphti maleki, malgré le prélèvement de dépenses assez importantes, consistant en frais d'entretien de la mosquée et des immeubles lui appartenant, achat de nattes, d'huile et autres frais du culte, salaire du personnel et distribution d'aumônes.

Depuis 1830, la Grande Mosquée n'a jamais cessé d'être affectée au culte et nous nous sommes efforcés de l'entretenir en bon état et de l'embellir par des restaurations extérieures et intérieures.

Cet édifice a porté jusqu'en 1854, les n°s 80, 82 et 84 de la rue de la Marine et n'a reçu aucun numéro lors de la révision effectuée à cette époque.

Rien ne fut changé au régime intérieur de la Grande Mosquée pendant treize années. Au mois de mai 1843, le muphti Maleki, Mustapha ben el-Kebabti, s'étant rendu coupable de résistance ouverte aux ordres du Gouvernement, fut arrêté et déporté en France. L'administration saisit cette occasion de soumettre aux règles communes, la dotation et le personnel de cet édifice religieux, et un arrêté du Gouverneur Général, en date du 4 juin 1843, prononça cette réforme.

Albert Devoulx.

(A suivre)

FANTAISIE SUR UNE FLUTE DOUBLE,

INSTRUMENT ARABE.

PREMIÈRE PARTIE.

I.

IN MODO DI RECITATIVO.

Je croyais en avoir fini avec la musique arabe comparée à la musique grecque.

Voilà qu'on m'apporte un instrument bizarre, une espèce de flûte double, usitée, dit-on, parmi les Maroquins.

Un moment, j'ai cru que ce pouvait être un tronçon de biniou ou de cornemuse; mais non, il y a une embouchure. C'est bien une flûte ou tout au moins une espèce de flûte faite d'un seul morceau et sans altération visible.

Est-ce un instrument purement indigène ?

Il est certain que si les les Arabes s'en servent, ce n'est que bien rarement.

On sait que la flûte indigène, grande ou petite, *guesba* ou *djouak*, est faite avec un roseau percé de trous. Or, celle-ci est en bois; elle est formée de deux tubes, isolés dans toute leur longueur, bien que percés dans le même morceau de bois, et réunis seulement près de l'orifice supérieur. Les deux embouchures, correspondant à chaque tube, sont semblables à celles de notre flûte à bec. Le tube de gauche a trois trous; celui de droite en a quatre. Serait-ce une imitation de la flûte double dont les anciens auteurs font mention ?

Les anciens avaient des flûtes de diverses espèces ; ils ont employé une flûte double. On voit encore sur des bas-reliefs antiques le joueur de flûte soufflant dans deux tubes qu'il tient un dans chaque main. Quelle importance faut-il accorder aux statues et aux bas-reliefs antiques, quant à la reproduction fidèle des instruments de musique usités chez les Grecs et chez les Romains?

II.

SOLO — ALLEGRETTO.

Si l'on en juge par ce qui se fait de nos jours, il ne faut avoir qu'une médiocre confiance dans les renseignements que la statuaire pourrait nous donner ; peintres et sculpteurs ont en pareille matière à se reprocher plus d'une inexactitude (1).

Il n'est pas jusqu'au soleil qu'on oblige à se rendre complice de mensonges. Ainsi, on vend à Alger une photographie représentant un indigène qui joue de la flûte en tenant son instrument à droite comme on le fait pour la flûte européenne. Or, jamais la flûte arabe, *guesba* ou *djouak* ne se tient autrement que dans la position verticale, comme notre clarinette ou notre haut-bois, puisque c'est l'orifice même du roseau qui sert d'embouchure.

Comment oser dire pourtant d'une photographie qu'elle est inexacte ?

Evidemment, celle dont je parle ne reproduit que son modèle, mais son modèle est faux. Un jour, pourtant, on pourra se baser sur une épreuve de ce genre pour dire qu'à notre époque les Arabes se servaient de notre flûte. Et voilà comment, soit sottise, soit ignorance, parce qu'il a plu à un photographe de faire poser un indigène d'une façon absurde, on arrivera peut-être à croire que la flûte Boëhm était connue des Arabes bien avant la conquête. Qui sait si on n'affirmera pas que Boëhm n'a fait que porter en Europe un instrument arabe auquel il a donné son nom !

Bien que ce fait ne doive être considéré ici que comme une exception, heureusement fort rare, je crois plus prudent de chercher mes renseignements ailleurs que dans la sculpture.

III

ADAGIO EXPRESSIVO.

Différents auteurs ont parlé du système musical et des ins-

(1) V. Rich. Dictionnaire des antiquités, article *Tibia* n° 7, et article *Tibicina*. — *N. de la Rédaction.*

truments usités autrefois par les musiciens. Avons-nous donné à leurs écrits le sens qu'ils y attachaient et ne pourrait-on pas nous accuser d'avoir agi comme le photographe de tout-à-l'heure ?

Supposons pour un moment que nous avons été les Romains, et considérons Kircher, Lulli, Monteverde, Tartini, Gluck, etc..., comme ayant été des auteurs Grecs. Dans cet ordre d'idées, Rossini sera romain et nous assignerons aux auteurs contemporains des places équivalentes à celles qu'ont occupé, dans la marche des idées musicales, les anciens musiciens, théoriciens ou exécutants, depuis Pythagore, qui règla le système des tétracordes, jusqu'à Torpus, le célèbre joueur de flûte, qui eut l'honneur de compter Néron au nombre de ses élèves.

Viennent des invasions barbares; et la musique de Gluck comme celle de Rossini tombe, pendant plusieurs siècles, dans l'oubli le plus complet. Un beau jour, on retrouve et on réunit des documents épars, au nombre desquels figurent, par exemple :

1° Un dictionnaire de musique de Rousseau;

2° Des dialogues sur la musique par le même;

3° Des appréciations musicales par Diderot;

4° L'analyse d'une tragédie chantée intitulée *Don Juan* et une de ces histoires appelées alors Roman, intitulée *Le chevalier Sarti*, par Scudo;

5° Un traité, dit *solfège de musique*, par Rodolphe;

6° La méthode de Galin;

7° Enfin, une collection de feuilletons de musique d'un de nos critiques du grand ou du petit format.

Avec ces documents et d'autres du même genre qu'il plaira d'y ajouter, quelle idée nos successeurs pourraient-ils se faire de notre système musical ?

En poursuivant cette hypothèse, il faudra accepter aussi que, à la suite d'un temps d'arrêt survenu après les invasions, l'art musical aura suivi une nouvelle direction; on aura, par exemple — ceci est toujours une supposition — abandonné peu à peu tous ces instruments qui, sous prétexte d'imiter la voix humaine

n'arrivent qu'à produire des sons qui n'ont rien d'humain, pour ne garder de la musique que ce qui la fait vraiment reconnaître comme langue universelle, la voix, le chant.

Pour en arriver là, les siècles ont succédé aux siècles, mais, enfin, l'harmonie humaine s'est répandue partout; et voilà qu'après ce temps pendant lequel on a marché, au point de vue de la musique, dans un ordre d'idées si différent de celui que nous connaissons, on retrouve nos successeurs, ceux qui ont hérité de nos connaissances, juste au point où nous en étions — théoriquement parlant — au moment des invasions.

Qu'on juge de l'étonnement si l'on découvre chez eux un piano. Pauvres gens, dira-t-on, ils en sont réduits à frapper l'ivoire pour produire un son. Ils ne savent donc pas que la musique, la vraie langue, c'est la voix, le chant. Cependant, leur piano est un Érard ou un Pleyel; leur orchestre est complet; ils ont toute la série des Stradivarius et des Amati, des Sax et des Gauthrot, des Boëhm et des Buffet; mais qu'est-ce que cela auprès des chœurs merveilleux de l'humanité ! Ils prétendent même chanter, car ils ont ce qu'ils appellent des orphéons et des Societés philharmoniques; mais tout ce qu'ils font entendre est monotone, une éternelle rapsodie qui ne vaut pas la peine qu'on s'y arrête.

Il arrive pourtant qu'un savant consulte les auteurs que je citais tout-à-l'heure et établit un système confus de tons et de modes, d'accidents et de clefs, d'harmonie et de fanfare, de chœur et d'orchestre, de symphonie et de concerto. Aussitôt, d'autres savants entament avec le premier des discussions interminables pour lesquelles chacun cite, à l'appui de son opinion, une phrase ou un mot d'un de ses auteurs préférés.

Ton, avait dit le premier, était la distance d'un son à un autre qui en était le plus rapproché.

Ce à quoi un autre répondra que ton était synonyme de mode puisque moduler c'est changer de ton. Et il citera à l'appui les méthodes et solfèges de MM***.

La *symphonie*, dira un autre, c'était un morceau dans lequel les instruments accompagnaient les voix; *sumphoné* : cela venait du Grec.

Et les symphonies de Beethoven et de Haydn, venaient-elles du Grec ?

Concerto, reprendra le premier, vient du latin, *cum certare*. C'était un morceau dans lequel tous les instruments rivalisaient de puissance et d'éclat pour produire un grand effet. Exemple, répondra-t-on encore, les concertos pour un instrument principal avec accompagnement d'orchestre.

Que conclure de ce chaos d'assertions contradictoires ?

Vienne un musicien qui, tout en tenant compte de ce qu'ont dit les savants, étudie cette musique sur le piano; il y a bien des chances pour qu'il retrouve une phrase d'un menuet de Mozart ou d'une sonate de Clementi. Il aura par là un point d'appui certain pour continuer ses explorations. Mais, dira-t on, il y a eu peut-être décadence dans le sentiment et l'interprétation artistique; de plus il y a bien des manières de jouer du piano. Sans doute, tout cela est vrai. Aussi, mon musicien aura-t-il besoin de comparer le piano avec d'autres instruments pour établir sinon l'étendue complète du système renfermé dans les sons du piano, au moins les principes sur lesquels repose ce système.

Qu'il soit favorisé du sort, qu'il trouve une clarinette ou une flûte, et il reconstruira certainement la gamme modèle et peut-être aussi les deux modes sur lesquels repose notre système harmonique. La clarinette *en la*, comparée à la flûte, lui fera trouver la loi de la tonalité. Les touches du clavier diront : sons simultanés et harmonie. Un piston le mettra sur la voie des fanfares. Ainsi de suite pour l'ensemble.

Quand il aura classé ses observations basées sur la pratique même de ces instruments, qu'il revoie alors ce qu'ont dit de cette musique les Rousseau, les Scudo, les Rodolphe et tutti quanti, et il pourra donner sous leur vrai jour le sens de leurs théories et de leurs critiques.

Telle est au moins la marche que j'ai cru devoir suivre, moi qui ne suis que musicien, lorsque j'essayai de me rendre compte de ce qu'était la musique des Arabes comparée à celle des Grecs et au chant Grégorien ; et c'est d'après le même ordre d'idées que je vais procéder avec l'instrument qui fait l'objet de cette

IV.

TUTTI PIU PRESTO.

Si mon argumentation est bonne et raisonnable, ma flûte est une trouvaille précieuse ; car, en admettant qu'elle ne soit pas la reproduction exacte de la flûte double de l'antiquité, on peut, *à priori*, eu égard à sa conformation toute spéciale, la tenir comme procédant de cette flûte double, les anciens étant les seuls qui en aient fait mention.

En second lieu, les sons qu'elle donne étant fixes, je vais pouvoir les étudier dans toute l'étendue de l'instrument et reconnaître à quelle série de tétracordes ils appartiennent. J'aurai soin pour cela de les examiner non-seulement selon leur rapport avec les sons de notre diapazon, mais encore en tenant compte de la distance à laquelle ils se trouvent les uns des autres dans l'ordre ascendant.

Enfin, j'exposerai ce qu'en ont dit les anciens, je résumerai leurs observations, puis je les appliquerai de trois manières :

1° A chercher ce que leur théorie a de conciliable avec la nature de l'instrument que j'étudie ;

2° A vérifier et au besoin à contester, en m'appuyant sur la pratique même, les appréciations de ceux qui se sont bornés à en parler d'après les fragments théoriques ou descriptifs retrouvés dans les ouvrages des anciens, chez qui l'existence de la flûte double a été si souvent signalée ;

3° Enfin, à établir d'une façon précise les sons qu'elle produit et les modes qui la caractérisent, ce qui devra avoir pour résultat final de faire cesser les doutes, au moins à l'égard de ces modes.

En dernier lieu, si tous les renseignements que j'obtiendrai ne suffisent pas, j'aurai recours aux joueurs de flûte arabes, et je crois pouvoir dire à l'avance, que là je puiserai des éclaircissements d'autant plus précieux qu'ils reposeront sur la pratique même de l'instrument.

DEUXIÈME PARTIE.

THÈME ET VARIATIONS.

I.

THÈME.

Qu'était la flûte chez les anciens? Un roseau d'abord; puis une réunion de roseaux de différentes longueurs soudés les uns aux autres avec de la cire et formant ce qu'on a appelé la *Flûte de Pan*. Il fallait déjà un commencement de civilisation, une étude spéciale pour arriver à la flûte formée d'un seul tube de plusieurs trous, la *Flûte d'Apollon et de Mercure*.

La légende de Mydas nous retrace dès l'abord le progrès accompli. Pan ose lutter avec Apollon, dieu de la musique et de la poésie; et Mydas, pour avoir donné le prix au vieux satyre, reçoit du Dieu la flétrissure attachée à l'ignorance, *les oreilles d'âne*. L'humanité toute entière subirait peut-être la peine de cette ignorance, si Mercure ne venait à son aide; il dérobe à Apollon sa flûte qu'il apporte aux hommes en même temps qu'il leur enseigne les mesures qui la caractérisent.

Au son de cette flûte, les premiers agriculteurs chantent les louanges de Cérès dans les fêtes du printemps (Anthestéries), et l'on attribue à Bacchus l'invention d'une autre flûte qui servait à accompagner les chants des fêtes de l'automne (thesmophories).

En quoi ces chants différaient-ils, c'est ce que j'essayerai de démontrer ailleurs. Constatons seulement pour à présent ce point important, à savoir : que les chants des anthestéries étant différents des chants des thesmophories et nécessitant l'emploi ce deux flûtes spéciales, il est très-probable que, lors de la transformation de ces fêtes primitives en représentations théâtrales on eut l'idée de réunir les flûtes qui accompagnaient ces chants dans une seule main comme on l'avait fait antérieurement pour les tubes de la flûte de Pan.

La tragédie antique était composée, au dire d'Athénée, de

dialogue, de chant pour une seule voix appelé *monodie*, et de chœur ou *chorodie*. Le chant et le chœur étaient accompagnés par des flûtes et les exécutants interprétaient la musique composée par les poètes eux-mêmes sur les modes Dorien, Phrygien et Lydien.

« Le mode lydien — dit Athénée — le plus aigu des trois, » était joué par les flûtes de gauche; et le Dorien, le plus » grave, par les flûtes de droite. Le Phrygien, intermédiaire » entre les deux, était joué par *deux flûtes*, une de chaque » espèces. Les flûtes de droite — c'est toujours Athénée à qui » on le fait dire — étaient à la droite de l'instrumentiste et » se jouaient de la main droite. Les flûtes de gauche, à l'opposé, » se jouaient avec l'autre main.

J'avoue que j'aurai été bien étonné si les flûtes de droite avaient été à gauche, et à l'inverse; mais passons sur ce détail.

« Le chœur, — ajoute le même auteur — était toujours » précédé et dirigé par un ou plusieurs joueurs de flûte. »

De tout cela, il résulte clairement que, pour l'exécution du drame antique, on se servait de deux flûtes différentes qui se jouaient l'une avec la main droite et l'autre avec la main gauche.

Quoi d'étonnant que ces flûtes, d'abord isolées, aient été ensuite réunies, puis percées dans le même morceau de bois lorsqu'on abandonna l'emploi du roseau. Mais là n'est pas le point le plus important. Ce qu'il importait de constater, c'était la présence d'une flûte double jouant à droite dans un mode plus élevé et à gauche dans un mode plus grave.

Examinons maintenant les sons de l'instrument et voyons si nous constaterons un rapport avec ces premières indications.

II.

1re VARIATION.

In modo di duetto.

En soufflant alternativement dans les deux tubes sans me servir des doigts, j'obtins deux sons différents équivalant à un

ton de notre système. Le son produit par le tube de gauche est le plus grave.

A l'aide du diapazon normal, je constate que, en laissant toujours tous les trous ouverts, le tube de gauche donne un si, et le tube de droite un do dièze. Me voilà dès le début en contradiction flagrante avec Athénée qui attribue à la flûte de gauche les sons les plus aigus. Mais Athénée a-t-il dit vraiment cela? Et, l'eût-il dit — ce qu'il m'est impossible de constater ici — n'est-il pas permis de croire qu'il a pu au moins commettre une erreur à ce sujet? En vérité, si tous ceux qui, de nos jours, écrivent sur la musique, ne commettaient pas d'erreur plus grande, nous nous sentirions tout disposé à les absoudre à l'instant. Demandez plutôt à tous nos critiques du mardi.

Donc, pardonnons au coupable quel qu'il soit, Athénée ou ses commentateurs, afin qu'il nous soit pardonné à nous-mêmes si nous commettons une erreur de ce genre, et continuons notre examen.

III.

TUTTI.

Le tube de gauche est percé de trois trous; celui de droite en a quatre. En bouchant les trois trous du tube de gauche, j'obtiens un son qui est le *si* de notre diapazon; en bouchant les quatre trous du tube de droite, j'obtiens exactement le même son, le *si*.

Le point de jonction entre les deux doit être le son semblable produit par les deux tubes lorsque tous les trous sont bouchés. Dans chaque tube, le son varie selon la force d'insufflation de manière à produire l'octave et la douzième du son fondamental, soit pour les deux tubes donnant le même son lorsque les trous sont bouchés:

si — son fondamental;
si — octave du premier;
fa dièze — douzième du premier formant quinte majeure avec le second.

Examinons maintenant chaque tube séparément.

IV.

DEUXIÈME VARIATION.

Bariolage.

Le tube de gauche donne, toujours d'après le diapazon:
1° Tous les trous bouchés.................... *si*;
2° En ouvrant le trou le plus éloigné de l'embouchure. *do*;
3° En ouvrant les deux trous les plus éloignés de l'embouchure.............................. *do dièze*;
4° En ouvrant les trois trous................... *ré*.

Soit, quatre sons distants entre-eux d'un demi-ton.

Les deux sons extrêmes donnent une tierce mineure *si-ré*.

Suivant le degré d'insufflation, on aura les sons indiqués dans le tableau ci-après:

	SON FONDAMENTAL.	OCTAVE.	DOUZIÈME.
1°	si	.... si	.... fa dièze.
2°	do	.... do	.... sol.
3°	do dièze ...	.... do dièze....	.... sol dièze.
4°	ré	.... ré	.... la.

Soit trois demi-tons conjoints répétés à l'octave et à la douzième.

Le tube de droite donne:
1° Tous les trous bouchés.................... *si*;
2° En ouvrant le trou le plus éloigné............... *do*;
3° En ouvrant les deux trous les plus éloignés...*do dièze*;
4° En ouvrant les trois trous les plus éloignés....... *ré*;
5° En ouvrant les quatre trous..................... *mi*;

Soit cinq sons distants entre eux, les quatre premiers d'un demi-ton, les deux derniers d'un ton. Les deux sons extrêmes donnent une quarte mineure *si-mi*. Evidemment le tube de gauche procédait par demi-tons, mais il n'en est pas de même du tube de droite qui donne à son extrémité supérieure *un ton*.

ré-mi.

Suivant le degré d'insufflation, on aura les sons indiqués au tableau ci-après :

	SON FONDAMENTAL.	OCTAVE.	DOUZIÈME.
1o	...... si	...... si	...... fa dièze
2o	...... do	...... do	...... sol
3o	... do dièze ...	... do dièze ...	.... sol dièze
4o	...... ré	...... ré	...... la
	un ton	*un ton*	*un ton*
5o	...... mi	...... mi	.... si

Soit trois demi-tons conjoints surmontés d'un ton.

SALVADOR DANIEL.

(La fin au prochain numéro)

CHRONIQUE.

L'ARCHÉOLOGIE AU CONSEIL GÉNÉRAL. — Les questions archéologiques ont occupé plus d'une fois l'attention de MM. les Conseillers généraux d'Alger pendant la session de 1866, dans des circonstances que nous allons indiquer successivement.

Citons d'abord ce passage de l'Exposé général de la situation du département, par M. le Préfet :

« *Tombeau de la Chrétienne.* C'est avec plaisir, Messieurs, que je mentionne les travaux remarquables d'exploration scientifique qui, d'après les ordres de l'Empereur et sur les fonds de sa cassette particulière, ont été dirigés, avec une savante connaissance de l'histoire, par MM. Berbrugger et Mac Carthy. Le Tombeau de la Chrétienne, ce Mausolée de la dernière dynastie Numido-Mauritanienne, a été ouvert.

« Ce monument est d'un grand intérêt historique et archéologique. Notre province est fière de le posséder.

« Les journaux ont raconté avec des détails véridiques les difficultés et les péripéties des déblais et des fouilles pratiqués pour dégager l'ensemble (1) de l'édifice, les sondages exécutés pour en trouver l'entrée et enfin l'heureuse issue de ces tentatives qui ont ajouté une page de plus à la science de l'histoire. Les services du Génie et des Mines ont fourni leurs moyens d'action.

« Aujourd'hui, les secrets séculaires de cette gigantesque construction ont été pénétrés, mis à jour et rendus accessibles à la curiosité comme à l'étude.

---

(1) Le programme des travaux ne portait que le dégagement d'un quart du Tombeau (soit 64m), ce qui suffisait pour faire connaître le tout, le monument étant symétrique. Or, le déblai effectué, y compris celui des fausses portes, a mis à découvert 80m de la circonférence. On a donc tenu beaucoup plus qu'on n'avait promis.

« Il s'agit d'en assurer la conservation et de les préserver contre les mains dévastatrices des chercheurs de trésors, les plus dangereux des Vandales.

« M. Berbrugger, agissant comme Inspecteur général des monuments historiques, a saisi l'autorité supérieure de cette question ; et voici dans quel sens M. le Gouverneur général l'a résolue, par dépêche du 4 de ce mois (septembre).

Après avoir déclaré que l'on n'a pas l'intention de créer un emploi spécial de gardien du Tombeau de la Chrétienne, M. le Maréchal ajoute :

« Toutefois, comme il peut être utile aux intérêts de la » science de faciliter aux touristes l'accès du Tombeau de la » Chrétienne, j'ai pensé que ce but serait suffisamment atteint, » si l'on chargeait un colon, ou même au besoin un indi- » gène de la localité, sachant comprendre et parler le français, » du soin d'introduire et de guider les visiteurs dans l'in- » térieur du monument.

» On lui accorderait, comme indemnité, le droit d'établir » sur place une cantine et, si l'emplacement s'y prêtait, la » faculté de cultiver un jardin autour de son habitation (1). On » pourrait même lui allouer une légère indemnité mensuelle » de 15 à 20 francs. »

« Son Excellence M. le Maréchal estime que ces divers avantages suffiraient sans doute pour déterminer un habitant du pays à se fixer près du monument et à se charger du service en question, et elle a recommandé d'en faire l'objet d'une proposition qui serait soumise au Conseil Général dans le cours de la présente session.

» Le Conseil trouvera parmi les documents à consulter une notice très-détaillée de M. Berbrugger et la dépêche précitée de M. le Gouverneur Général. »

(1) En concédant le Haouche sidi Rachid, où se trouve situé le Tombeau de la Chrétienne, l'Etat s'est réservé un espace carré de douze hectares autour du monument. C'est cette réserve qui pourrait être utilisée dans le sens indiqué par M. le préfet. Quant à l'habitation, elle consiste, dans l'état actuel, en une chambre et un hangar attenant, bâtis tous deux en pierres de taille et recouverts en dis, au moment de l'exploration et pour ses besoins.

Le Conseil Général, s'associant avec empressement à la pensée de l'autorité supérieure, a, sur la proposition de M. le préfet, voté une somme de 180 francs par an pour l'indemnité mensuelle dont on vient de parler.

De son côté, l'Inspecteur général des monuments historiques, M. Berbrugger, a confié provisoirement les clefs du Tombeau de la Chrétienne à MM. Dorvaux et Meyer, fermiers de M. Etourneau, à Beauséjour, à 2 kilomètres au N.-E. du monument, sur la route d'Alger à Tipasa, par Coléa ou Notre-Dame de Fouka ; c'est-à-dire dans la direction suivie par la majeure partie des visiteurs. Toutefois, dans l'intérêt de ceux qui viendraient par la plaine, il a été convenu que le dimanche et le jeudi, il y aurait toujours, au Tombeau, avec la clef, M. Dorvaux ou M. Meyer ou quelqu'un de leurs familles, afin d'éviter aux personnes arrivant de ce côté la peine de descendre à la ferme et de remonter sur le plateau.

Le littoral de l'Algérie sous les Romains et de nos jours. — Cette question de colonisation comparée a surgi dans le conseil général à propos d'un classememt de route. Le rapporteur de la 2e commission, en appuyant au nom de ses collègues une demande faite par la commune de Cherchel, relative au classement comme chemin vicinal *de grande communication* du chemin aujourd'hui simplement vicinal de cette commune à Ténès, a été amené à poser cette autre question devant le conseil :

« La voie du littoral, d'une utilité générale si incontestable, « ne devrait-elle pas être entretenue par l'État ? »

Cependant, comme ceci dépassait les limites de l'affaire dont il s'agissait, le rapporteur, M. Berbrugger, s'est réservé de reproduire son interrogation dans un vœu spécial dont le conseil a été en effet saisi par lui et qu'il a adopté.

Plusieurs des considérants de ce vœu étant empruntés à l'histoire ancienne de ce pays, nous allons en donner la substance comme rentrant tout-à-fait dans notre spécialité.

« Au point de vue militaire, a dit M. Berbrugger, cette route du littoral, longeant les massifs montagneux du rivage, est une ligne d'opérations très-importante, non-seulement contre

les populations indigènes, au besoin, mais aussi dans l'hypothèse d'attaques européennes ayant pour but des débarquements de troupes, d'armes ou de munitions.

« Cette importance de la grande voie du littoral, appréciable à toutes les époques, est sans doute ce qui lui a fait donner le premier rang dans le Routier impérial connu sous le nom d'Itinéraire d'Antonin.

« Pour montrer, d'ailleurs, ce qu'elle a été et ce qu'elle n'est plus, prenons un exemple, pour ainsi dire à nos portes, l'espace compris entre Alger et Bougie, et plaçons en regard de la manière suivante les centres romains et les nôtres :

Jadis :	Aujourd'hui :
1. *Icosium*, colonie.	1. *Alger*.
2. Rusgunia, colonie.	. . .
3. Rusubbicari.	. . .
4. Modunga.	. . .
5. Cisi, municipe	. . .
6. Addumé.	. . .
7. Rusuccurum, colonie	2. Dellis.
8. Iomnium, municipe.	. . .
9. Rousoubiser, municipe.	. . .
10. Rusazus, municipe	. . .
11. Vabar.	. . .
12. *Salde*, colonie.	3. *Bougie*.

« Résultat, trois centres français contre douze romains, dont huit colonies ou municipes, c'est-à-dire, huit villes considérables, comme l'attestent, du reste, les ruines de celles dont aucun établissement moderne n'est venu absorber les matériaux.

» Si l'on examine cette question de la route du littoral par son côté maritime, il y a encore des remarques utiles à faire.

» En dépit du classique *mare saevum importuosum* de Salluste, le littoral de l'Algérie n'est nullement inaccessible. Les grands abris y sont rares, en effet, et l'on n'en peut guère citer après Mers-el-Kebir et Bougie ; mais, en revanche, il s'y rencontre bon nombre de refuges de plus faibles proportions. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le travail de M. d'Herbinghen, sur le littoral de l'Algérie.

» Dès lors, une route qui amènerait la population européenne et indigène sur un littoral où elle est encore si rare, en dehors des quelques villes de la côte, a une utilité incontestable ; on peut espérer que la pêche et le petit cabotage y formeront des gens de mer et que l'on verra cesser cette étrange anomalie d'un rivage sans marins, sur un développement de plus de onze cents kilomètres !

» Sous le rapport commercial, cette route du littoral facilitera la surveillance des côtes contre la contrebande, tandis qu'au point de vue industriel, elle livrera des pays jusqu'ici presque déserts, faute de communications convenables, à la culture et aux autres modes d'utilisation du sol : forêts, mines, carrières, plâtrières, etc., si abondantes dans cette zone maritime, deviendront, enfin, accessibles à l'activité européenne. C'est là, sans doute, qu'il faut rechercher ces marbres précieux que l'Afrique fournissait à Rome, et dont la plupart des gisements nous sont encore inconnus. »

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le Conseil général a adopté ce vœu.

La subvention de la Société historique. — L'état fâcheux des finances provinciales ayant obligé M. le Préfet à faire diverses réductions sur les encouragements à donner aux sciences, aux lettres et aux arts, la subvention de 800 francs que le Conseil général faisait à notre Société depuis plusieurs années avait été réduite à 500 francs sur le projet de budget pour 1867. Une discussion s'étant engagée à ce sujet dans une des dernières séances de la session, discussion qui ne pouvait qu'être stérile, puisque tout le budget était alors voté sans qu'on eût pu y réaliser aucune économie qui permît de rétablir la subvention à son ancien chiffre, M. Berbrugger, comme président de la Société, a demandé en son nom, et par un sentiment facile à comprendre, qu'on n'insistât pas davantage sur les 300 francs en litige. Après cette déclaration, la proposition de M. le Préfet relative à cet article a été mise aux voix et adoptée.

La manière bienveillante et flatteuse dont M. le Préfet a caractérisé nos travaux et nos efforts dans cette occasion, et les

sympathies que nous avons trouvées dans le Conseil, ont ét une ample compensation à la réduction qu'amène dans no ressources la diminution de celles du département.

On a constaté, à ce sujet, dans la même séance, que c'était un symptôme très-regrettable que de voir ainsi réduire la somme déjà si faible accordée par la province aux sciences, aux lettres et aux arts, ces manifestations supérieures de la civilisation que la France a mission d'implanter ici.

De la ponctuation lapidaire. — L'observation faite par Senèque dans son épitre 40 : « Nos etiam, cum scribimus, *interpungere* consuevimus, » n'est pas applicable à l'écriture lapidaire des Anciens ; car beaucoup de leurs inscriptions sont dépourvues de ponctuation proprement dite, ou de signes séparatifs quelconques. Sur plusieurs, même, on n'a ménagé aucun intervalle entre les mots, de sorte que le texte forme un tout indivisible à l'œil et que l'intelligence a souvent fort à faire pour isoler successivement chaque groupe graphique des vocables voisins avec lesquels il se trouve coufondu.

M. l'abbé Prompsault, dans sa très-savante grammaire latine, a consacré une section spéciale à ce sujet, sous le titre de : « État de la ponctuation latine depuis son origine jusqu'au 15e siècle. » Nous y renvoyons ceux qui voudraient approfondir la matière.

Dans le cadre restreint où nous voulons nous renfermer, disons d'abord que la ponctuation, dans le sens propre de l'expression, ne se rencontre pas en épigraphie antique. Au moins, nous ne l'avons pas aperçue dans la grande quantité d'épigraphes qui nous ont jusqu'ici passé sous les yeux. Voici, en résumé, ce qu'il nous a été donné d'observer et de reconnaître sur cette question.

Dans le principe — les plus anciennes iuscriptions en font foi — les mots étaient mêlés, ainsi que cela s'observe encore én arabe et autres langues sémitiques, etc. En voici un exemple :

1o DISMANIBVSSACRVM

Pour faciliter la lecture, on eut ensuite l'idée de séparer les mots, d'où cette variante :

2o DIS MANIBVS SACRVM

Mais comme, parfois, le champ d'écriture est fort limité, par rapport au texte qui doit y trouver place, on imagina d'obtenir l'isolement des mots au moyen du point, qui est la plus petite partie de l'étendue. Il en résulta ceci :

3o DIS·MANIBVS·SACRVM

Nous ne parlons que pour mémoire de la variante ci-dessous qui offre un échantillon de séparation syllabique :

4o DIS·MA·NI·BVS·SA·CRVM

Est-ce dans le but de scander les mots ou est-ce l'effet d'un pur caprice ? Nous ne nous arrêterons pas à la recherche de ce problème, n'ayant pas l'intention de traiter ici le sujet à fond.

L'homme est comme la nature, il se plaît en diversité ; aussi, le but restant le même, les moyens ont beaucoup varié : au *point*, on a substitué parfois des têtes de clous, des pointes de flèches, des feuilles, des ramuscules, etc. La feuille de lierre est surtout fréquemment employée ; on la prend volontiers pour un cœur, à cause du rapport de la forme. Qui sait si dans bien des cas il n'y a pas eu dessein arrêté d'établir cette confusion ? Aussi, lisons-nous ceci sans surprise à la page 67 du *Pompei et les Pompeiens*, de M. Marc Monnier : « Sur un mur de la rue « de Mercure, une *feuille de lierre*, formant un *cœur*, enfer- « mait le doux nom de Psyché. »

Cependant, la publication de l'épigraphe 1891 de M. Léon Renier lève toute espèce de doute sur la matière. Il y est question de ... litterae numero quadraginta auro inluminatae, *hederae* distinguentes incoctiles numero decem ... Ce sont donc bien des *feuilles de lierre* séparatives et non des cœurs que nous voyons en si grand nombre sur les documents épigraphiques.

Dans son épigraphie (1.298), le savant Borghesi précise la question en ces termes : ... la foglia di *edera* e il ramoscello, ambedue i quali dopo i piu bei tempi del Impero furono adopc-

rati come punto finale ad anche come punto intermedio ... La feuille de lierre et le ramuscule furent adoptés tous deux, après les plus beaux temps de l'Empire, comme point final et même comme point intermédiaire.

UNE GRAVE ERREUR CHRONOLOGIQUE. — Nous signalons ci-dessous une erreur chronologique gravée sur marbre, en lettres d'or, au front du plus beau monument d'Alger, celui qui s'offre tout d'abord à l'attention des étrangers qui viennent visiter notre Métropole algérienne.

Il s'agit de l'inscription relative à la pose de la première pierre du Boulevard de l'Impératrice et qui est ainsi conçue :

LL. MM.
L'EMPEREUR NAPOLÉON III
ET
L'IMPÉRATRICE EUGÉNIE
ONT POSÉ, SOUS CE PILIER,
LA PREMIÈRE PIERRE DU BOULEVARD,
LE 17 SEPTEMBRE 1860.

Or, il est notoire, et prouvé par pièces authentiques, que la *pose* dont il s'agit, a eu lieu le *dix-huit* septembre et non le dix-sept.

Pour tous les articles non signés :
Le Président, A. BERBRUGGER.

Alger — Typ. BASTIDE.

10e Année. N° 60. NOVEMBRE 1866.

Revue africaine

NOTICE
SUR
LES DIGNITÉS ROMAINES EN AFRIQUE.
(CINQUIÈME SIÈCLE DE J.-C.)

(27e *et dernier article. Voir les nos* 32, *et de* 34 *à* 59)

LES FLOTTES (1).

APPENDICE (B)
AU § CONCERNANT LES *Flottes*.

Le mot *navigium* était un terme générique pour toute espèce de bâtiment, qu'il fût à rame ou à voile. On se servait parfois, cependant, du mot (tiré du grec) *epicopus*, pour désigner un bateau *à rames* et le distinguer d'un navire à voiles. — *Navis*, navire, est un terme générique aussi, qui comprend toute espèce de bâtiments, à la voile et à la rame, mais qui s'applique surtout aux navires des plus grandes dimensions, avec une épi-

(1) L'appendice B qui suit et qui termine à la fois le chapitre des *Flottes* et le travail général de M. Bache sur la *Notice des dignités romaines en Afrique*, est celui que l'auteur annonce dans sa note 1, au bas de la page 162 de ce dixième volume de la *Revue* (n° 57, mai 1866). — N. de la Réd.

thète qui distingue la classe particulière de navires dont on a l'intention de parler; ainsi: I. *Navis oneraria*, bâtiment de charge, employé comme *transport* pour accompagner une flotte, ou comme navire marchand pour transporter des denrées, des marchandises, toute espèce de frêt. C'était un navire lourdement construit, à quille (*carina*) ronde, et en général ponté d'un bout à l'autre, sans pointe armée de fer (*rostrum*, éperon) à l'avant, et toujours disposé pour ne marcher qu'à la voile, sans rames ni avirons. II. *Naves actuariae*, ou simplement *actuariae*, bâtiments découverts, manœuvrés avec des avirons aussi bien qu'à la voile, par opposition aux navires marchands ou vaisseaux à voile (*onerariae naves*). A proprement parler, ce n'étaient pas des vaisseaux de guerre de première classe ou vaisseaux de ligne; on ne les destinait pas à être mis en ligne le jour du combat, mais on les employait dans une flotte pour tout ce qui devait être fait avec promptitude, pour croiser, exécuter une reconnaissance, rester en observation, comme paquebots, comme transports, etc., pour porter un message, etc. C'étaient les vaisseaux des pirates, et ils n'étaient jamais munis de moins de dix-huit rames, neuf de chaque côté. L'*Actuarius* qui, d'après une miniature du Virgile du Vatican, transporta Enée et ses compagnons en Italie, avait vingt avirons, dix de chaque côté. Le bateau *Actuariolum* (diminutif d'*Actuarius*), qui transporta Cicéron (*Ep. ad Attic. XVI*, 3), en avait également dix. On ajoutait quelquefois une voile à l'*Actuariolum*, quand le vent était favorable. III. *Navis longa*, long vaisseau à quille mince et aiguë, *galère*: elle était mise en mouvement par un seul banc de rameurs, et formait une classe intermédiaire entre la *navis actuaria* et les bâtiments qui avaient plus d'un rang de rames, la birème, la trirème, etc. Ces navires avaient jusqu'à cinquante rames, vingt-cinq de chaque côté, juste le nombre des rames des galères de la Méditerranée au moyen-âge (Jal, *Archéologie navale*). On emploie aussi ce mot comme nom générique pour désigner tout bâtiment de guerre, ceux de plusieurs rangs de rames comme ceux à un seul, parce qu'en réalité tous étaient construits sur le même plan, une quille aiguë avec un très-long espace entre la poupe et la proue au lieu des coques courtes et ramassées, des quilles arrondies,

qui avaient été adoptées pour la marine marchande et quelques bâtiments de corsaires. IV. *Navis tecta, strata* ou *constrata*, vaisseau ponté, par opposition à celui qui ne l'est pas ou qui ne l'est qu'à moitié. Les *cataphractes* étaient des vaisseaux de guerre (marine militaire); les autres se nommaient *aphractes* (marine marchande). V. *Navis aperta*, navire découvert, sans pont, ou ponté seulement en partie à l'avant et à l'arrière, sans pont au centre (aphracte), ou, comme nous disons, demi ponté. On comprendra, dès lors, facilement la différence entre ces deux dernières espèces de bâtiments: *cataphractus* ou *cataphractum*, *aphractus* ou *aphractum*. Nous avons dit (appendice A) que le terme *cataphracta* est employé par Végèce pour désigner, en général, toute espèce de cuirasse portée par l'infanterie romaine depuis les premiers temps jusqu'au règne de l'empereur Gratien (*cataphractarius* a le même sens que *cataphractus*). Ce terme, appliqué aux vaisseaux de la marine militaire, ne se comprend pas moins facilement. VI. *Navis turrita*, bâtiment de guerre sur le pont duquel était élevée une tour (*turris*) servant aux combattants à lancer leurs traits; ils étaient là à l'abri comme derrière les murs d'une forteresse. On dit que ce fut Agrippa qui, le premier, en introduisit l'usage (1).

Remus, aviron: les petites rames ou godilles que maniait un seul homme ne différaient en rien de celles qu'emploient les modernes; mais les plus grands avirons, qui avaient quelquefois jusqu'à 16 m. 46 c. de long, et qui, par conséquent, voulaient être maniés chacun par plusieurs hommes, devaient avoir un *bras* trop épais pour que la main pût le saisir; on peut en conclure qu'ils étaient comme ceux dont on se servait aux XVe, XVIe et XVIIe siècles, à bord des galères de la Méditerranée; chacun était long de 13 à 15 mètres, et il y avait six rameurs pour chaque rame, qu'ils maniaient au moyen d'une fausse poignée ou grille, attachée au bras de l'aviron, partie comprise dans l'intérieur du navire. Une plaque, sans doute en métal, n'apparte-

(1) Sur ce point, comme en beaucoup d'autres, les progrès modernes ramènent à des procédés antiques mais perfectionnés. Ainsi la *tour* de la marine romaine reparaît dans la nôtre. — N. de la Réd.

nant pas d'ailleurs à l'aviron lui-même, était ajustée en dessous de cette poignée, et y était fixée, comme défense, pour l'empêcher de s'user par le frottement contre le flanc du navire; quand elle était elle-même usée, il était alors facile d'en mettre une de rechange. La rame était attachée à un *tolet*, forte cheville en bois (*scalmus*), au moyen d'une courroie (*struppus*), dans l'intérieur du bâtiment, pour qu'elle se maintînt toujours en place pendant qu'on la maniait. On appelait *folliculare* le bois d'une rame au point où il avançait hors de l'ouverture (*columbarium*); il était entouré d'un chapeau de cuir (*folliculus*), pour diminuer le frottement et la détérioration de l'aviron, et empêcher l'eau, dans les mers agitées, de pénétrer dans le vaisseau par l'ouverture. Ces ouvertures pour les rames, appelées *columbaria*, à cause de leur ressemblance avec les niches d'un pigeonnier, sont représentées extérieurement, sur le flanc d'un vaisseau par l'espace (*interscalmium*), également distancé, d'une rame à une autre. *Remigium* était l'ensemble des rames d'un vaisseau; se disait aussi, comme en grec, pour *remiges*, un équipage de rameurs. *Remex*, rameur sur un bateau, une galère ou un navire. Sur les bâtiments de guerre, les rameurs (*remiges*) formaient une classe distincte des marins (*nautae*), qui s'occupaient des voiles et de la direction du navire, ainsi que des soldats de marine (*classiarii*), chargés de la défense du vaisseau; l'équipage du vaisseau se composait de ces trois classes d'hommes réunies. Dans les bateaux et les petites embarcations, les anciens se servaient de leurs rames de presque toutes les manières encore en usage: quelquefois, un seul rameur maniait une couple d'avirons; quand le bateau était très-large, ou dans de plus grandes embarcations, chaque rameur ne maniait qu'une rame, soit assis et tirant la rame à lui, comme nous le faisons, soit debout et l'écartant de son corps, comme cela se pratique encore de nos jours le plus ordinairement sur la Méditerranée (1). Dans de grands navires allant sur mer et n'ayant qu'un rang de rames, tels que

(1) Cette manière de faire marcher une embarcation s'appelle *godiller*, aller à la *godille*, au moins sur la Seine: la *godille*, tenue à deux mains par l'homme debout et tournant le dos à la direction, fait à la fois office de rame et de gouvernail.

les *naves longae*, *liburnicae*, et d'autres appartenant à la classe des *moneres*, qui étaient munis d'avirons très-pesants et très-longs; il est presque certain que plusieurs hommes tiraient sur un même aviron, étant assis sur un même banc, comme cela se faisait sur les galères des Vénitiens, des Génois et des Français de Marseille, pendant les XVe, XVIe et XVIIe siècles, méthode ainsi décrite dans les *Mémoires* de Jean Marteihle, protestant français, condamné aux galères en 1701: « Les rameurs sont assis sur des bancs (les *transtra* des Romains), six hommes à chaque aviron; un de leurs pieds porte sur un tabouret bas ou marchepied, l'autre est levé et appuyé contre le banc qui est devant eux; ils penchent le corps en avant (le *remis incumbunt* de Virgile), et avancent les bras par dessus le dos de ceux qui sont devant eux, et dont l'attitude est alors la même. Ayant ainsi porté l'aviron en avant, ils se soulèvent avec l'extrémité de la rame qu'ils tiennent dans leurs mains (*remis pariter insurgunt*, dit encore Virgile), et en plongent l'autre dans la mer; cela fait, ils se rejettent sur leurs bancs qui plient sous le poids. »

Dans des bâtiments munis de plus d'un rang de rames (*ordo*), comme la *Biremis*, la *Triremis*, etc., la méthode de ramer était différente: les rameurs y étaient assis sur des siéges séparés (*sedilia*), et non sur des bancs placés en travers (*transtra*) et chaque aviron était manié par un seul homme, celui dont le point d'appui était plus élevé au-dessus de l'eau se trouvant nécessairement le plus long, et le travail de l'homme qui le manœuvrait le plus pénible. Mais quand on construisait des navires de très-grandes dimensions, tels, par exemple, que l'*Hexeris*, l'*Hepteris*, la *Decemremis*, etc., quoiqu'ils ne pussent pas avoir, comme nous allons l'expliquer tout-à-l'heure au mot *ordo*, plus de cinq rames échelonnées l'une au-dessus de l'autre, de la ligne de flottaison au plat-bord, il est clair cependant qu'il devait y avoir une certaine proportion entre la longueur et la largeur du vaisseau, d'une part, et, de l'autre, la longueur et le poids de la rame; et, dans de tels cas, il n'est pas raisonnable d'inférer que les deux manières de ramer, ci-dessus indiquées, étaient employées concurremment, les avirons les plus courts étant maniés chacun par un homme seul, les avirons supérieurs,

plus longs et plus lourds, par autant de rameurs que leur dimension pouvait l'exiger. Ainsi, quand les auteurs anciens disent que l'équipage des rames est incomplet, cela n'implique pas qu'aucun des avirons reste sans rameur (ce qui serait difficile à comprendre), mais que quelques-uns n'avaient pas le nombre de mains et la quantité de force qui leur eussent été nécessaires.

Outre les navires que nous avons énumérés déjà, et qui, à proprement parler, ne faisaient pas partie de la marine militaire, les Romains avaient des vaisseaux de guerre qui sont généralement classés de la manière suivante, savoir :

1° Moneris, galère à un seul rang de rames,
2° Biremis, galère à 2 rangs de rames,
3° Triremis, — à 3 —
4° Quadriremis, — à 4 —
5° Quinqueremis, — à 5 —
6° Hexeris, — à 6 —
7° Hepteris, — à 7 —
8° Decemremis, — à 10 —

Dans un sens général, le mot *ordo* signifiait une rangée, une série d'objets placés l'un à côté de l'autre dans un ordre de succession régulier ; ainsi une rangée d'arbres, une file, un rang de soldats, etc. Dans la marine des anciens, ce même mot voulait dire une file, ou, comme on traduit le plus ordinairement, un rang de rames (1). Le nombre des rangs de rames variait suivant les dimensions du bâtiment et la classe de navires à laquelle il appartenait, de un à cinquante. La manière dont on disposait et dont on comptait ces bancs ou *ordines* est encore, sous beaucoup de rapports, une question controversée, qui restera probablement longtemps aussi sans solution satisfaisante, à moins que la découverte de quelque œuvre d'art ne permette aux antiquaires futurs d'appuyer leurs théories sur quelque

(1) Les mots *file* et *rang* ne sont pas synonymes, au moins dans le vocabulaire militaire, où *file* exprime une ligne de soldats placés les uns derrière les autres et *rang* une ligne de soldats placés les uns à côté des autres. — N. de la Réd.

autorité plus solide que de simples conjectures ; car, parmi beaucoup de systèmes qui ont été mis en avant, il n'y en a pas un absolument à l'abri de toute objection. Ceux mêmes qui paraissent raisonnables sur le papier, et qui peuvent en apparence s'appuyer sur quelque autorité classique, quand on veut passer à la pratique, on découvre qu'ils supposent des effets, des actions, des combinaisons mécaniquement impossibles ; et pour ceux dont on prouve, par des expériences positives, qu'ils sont réellement exécutables, on ne peut cependant les accepter qu'avec hésitation, parce qu'ils manquent de témoignages de l'antiquité qui les autorisent et les appuient. Jusqu'à cinq rangs de rames, nous avons, directement ou indirectement, de bonnes raisons de penser que l'on comptait les rangs de rames en hauteur et non en longueur, c'est-à-dire que le nombre total des rames, quel que fût ce nombre, qui se trouvaient sur un même alignement de la poupe à la proue, formait un *ordo* ou rang de rames. C'est ainsi que Tacite désigne (*Hist.* V, 23) une *moneris*, ou navire à un seul rang de rames, par cette expression : *quae simplici ordine agebantur*. Dans la birème, ou vaisseau à deux rangs de rames, il est également clair, d'après d'autres mots du même passage de Tacite, que le second rang de rames était placé au-dessous du premier, et qu'on comptait les bancs à partir des rebords du pont jusqu'à la ligne de flottaison ; les trous qui laissaient passer les rames, et par suite les sièges des rameurs étaient placés en ligne oblique les uns au-dessous des autres, de manière que l'intervalle entre un rang de rameurs et le suivant fût aussi petit que possible. La construction d'une trirème, ou vaisseau à trois rangs de rames, était fondée sur le même principe : on y comptait d'une manière analogue les rangs des rames depuis les plats-bords jusqu'à la ligne de flottaison ; c'est ce qu'atteste cette expression de Virgile (*Aen.* V. 120) : *terno consurgunt ordine remi*. Une construction navale semblable pour quatre rangs de rames est indiquée par les monuments (monnaies et médailles), où, malgré l'exiguité du dessin, les rames sont visiblement sur quatre rangs de hauteur à partir de l'eau ; n'a-t-on pas le droit d'en conclure qu'on disposait et qu'on comptait de la même manière un cinquième rang de rames ?

On s'est assuré par expérience qu'une série de cinq avirons, s'élevant obliquement de la ligne de flottaison, au plat-bord, pouvait tenir dans un espace de neuf pieds de haut, le point le plus élevé au-dessus de l'eau où le levier qui forme la rame puisse être coupé par le tolet (*scalmus*) sans perdre tout effet. Au-delà de ce nombre, commence la difficulté de compter les rangs, et on ne peut plus, en l'absence de tout témoignage positif, que formuler des conjectures ; on n'a plus pour se guider ni descriptions ni images. Si plus de cinq rangs de rames parallèles étaient placés l'un au-dessus de l'autre, il serait matériellement impossible de manier l'aviron du sixième rang, le point fixe du levier se trouvant alors placé si haut au-dessus de l'eau, qu'il devrait élever le *bras* de la rame bien au-dessus de l'atteinte du rameur, ou empêcher la *pale* (palma) de toucher l'eau, à moins que l'aviron ne fût d'une longueur si démesurée, que la partie de la rame qui était contenue dans le vaisseau allât d'un plat-bord à l'autre et dépassât même celui qui lui était opposé. Comment donc comprendre un vaisseau à quarante rangs de rames, comme celui que construisit Ptolémée ? La solution la plus plausible à cette question, est de croire que, dans tous les bâtiments de première classe, les avirons étaient disposés sur cinq lignes parallèles, comme dans une quinquérème, mais que les rangs ou *ordines*, au-dessus du nombre de cinq, étaient comptés en longueur et non en hauteur ; on aurait appelé *ordo* chaque rangée ascendante de cinq rames à partir de la ligne de flottaison, et l'on aurait compté le nombre des *ordines* ou rangs de la poupe à la proue, et non plus de l'eau au plat-bord. Ainsi un navire à dix rangs de rames aurait eu, en comptant de la poupe à la proue, dix rangs de rames, chacun de cinq rames sur une ligne oblique et ascendante, comme le montre le plan ci-après, figure dont la disposition, en *plus* ou en *moins*, devra servir pour tous les autres cas de l'espèce.

(arrière) POUPE — PROUE (avant)

Un vaisseau à quarante rangs de rames présenterait la même disposition, cinq rangs de rames parallèles courant de l'arrière à l'avant ; mais chacune de ces lignes aurait contenu, entre ces deux points extrêmes, quarante sabords pour laisser passer les avirons, et non dix : on n'obtient ainsi qu'une longueur très-raisonnable ; car la *moneris* même, petit bâtiment, a vingt-quatre, vingt-cinq avirons à la file, de chaque côté.

1° *Moneris*, galère à un seul rang de rames *(quae simplici ordine agebantur)*, par opposition aux navires qui en avaient deux ou un plus grand nombre. Les navires de cette espèce étaient quelquefois de dimension considérable et rangés parmi les *naves longae* ; plusieurs rameurs y faisaient mouvoir la même rame, comme nous l'avons expliqué ci-dessus, et comme cela se pratiquait à bord des galères de la Méditerranée, aux XVe XVIe et XVIIe siècles.

2° *Biremis* (dicrotus), navire muni de deux rangs de rames *(ordines)* : c'est là l'application la plus commune de ce mot ; il désigne une *birème* ou vaisseau de guerre qui a deux rangs de rames de chaque côté, placés en diagonale l'un au-dessus de l'autre ; chaque rame était manœuvrée par un seul rameur. Il est évident que telle était la disposition adoptée dans la construction d'une birème, d'après les sculptures de la colonne Trajane et d'autres monuments, et d'après un passage de Tacite (*Hist.* V. 23), qui distingue un vaisseau qui avait ses rames placées sur un seul rang *(moneris)* de la birème, où elles étaient par conséquent disposées sur deux *(complet quod* BIREMIUM, *quaeque* SIMPLICI ORDINE *agebantur)*. Littéralement, *biremis* voulait dire muni d'*une paire* de rames ou d'avirons ; de là l'emploi de ce mot, soit adjectivement avec *scapha*, soit substantivement, pour désigner un petit bateau *(parva ratis* ou *alnus)*, une embarcation gouvernée par un seul homme qui manie une paire d'avirons.

3° *Triremis*, trirème ou galère munie de trois rangs de rames *(ordines)* de chaque côté, disposés obliquement l'un au-dessus de l'autre. Une disposition semblable des trois rangs de rames est indiquée dans quelques-unes des sculptures de la colonne Trajane, sur des fresques, etc. Dans une trirème, chaque rameur

maniait à lui seul un aviron, et était assis sur un siége séparé (*sedile*), fixé contre les flancs du navire dans les directions indiquées par les trous où passaient les rames, et non sur un long banc (*transtrum*), comme cela se faisait quand plusieurs hommes travaillaient au même aviron. Les rameurs du rang supérieur avaient les avirons les plus longs, le plus de peine, et par conséquent la paie la plus forte ; ceux du rang inférieur avaient les avirons les plus courts, le moins d'ouvrage, et la paie la plus basse ; ceux enfin qui étaient attachés au rang du milieu avaient des avirons d'une moyenne longueur et une paie réglée en proportion. Les Grecs donnaient un nom particulier aux rameurs de chacun de ces trois rangs, aux avirons dont se servaient les rameurs du rang supérieur, et au tolet sur lequel portaient ces avirons,

4° *Quadriremis*, galère de la marine militaire mise en mouvement par quatre rangs (*ordines*) de rames de chaque côté. Une figure, copiée sur une médaille de l'empereur Gordien, quoique trop petite et trop imparfaite pour être prise comme une représentation complète de la *quadrirème*, jette cependant une utile lumière sur les points qui distinguaient surtout la classe à laquelle elle appartenait, sur la disposition des avirons et la manière dont on les comptait. On voit, d'après cette médaille, que quatre rangs de rames superposés les uns aux autres y sont distinctement indiqués par quatre lignes horizontales tracées entre la mer et le plat-bord du navire, et la position diagonale de chaque rang de rames par rapport à celui qui le précède et à celui qui le suit, par un angle rentrant et une pointe qui termine, à gauche, chaque rangée. On reconnait ainsi avec certitude que le principe d'après lequel étaient disposés et comptés les avirons d'une *quadriremis*, était le même que celui sur lequel étaient fondés les rangs de rames de la *biremis* et de la *triremis*.

5° *Quinqueremis*, galère de guerre ayant de chaque côté cinq rangs de rames (*ordines*); espèce de navires qui fut très-employée pendant la seconde guerre punique. L'absence de toute représentation connue d'une ancienne *quinquérème*, rend impossible de montrer la disposition des avirons dans cette sorte de

bâtiments, en renvoyant à un spécimen qui fasse autorité ; mais on a de bonnes raisons de conjecturer que les rangs y étaient placés les uns au-dessus des autres et comptés en hauteur, les trous par lesquels passaient les avirons des cinq rangs y formant, dans le sens vertical, autant de lignes obliques qu'il y avait d'avirons dans chaque file horizontale, comme le montre la figure ci-après (qui n'est que la reproduction, en partie et sous une autre forme, de celle que nous avons déjà donnée) :

(arrière) (avant)

En effet, des monuments encore subsistants prouvent que la *biremis*, la *triremis* et la *quadriremis* étaient construites et que les rangs de rames y étaient comptés d'après ce principe ; et des expériences positives ont fait reconnaître qu'un cinquième rang de rames superposé de la même manière aux quatre autres, ne serait pas trop élevé au-dessus de l'eau pour que la *pale* de l'aviron y trempât, sans qu'il fût nécessaire de donner au *bras* de la rame une longueur qui ne permettrait pas de s'en servir. Mais, au-dessus de ce nombre, on trouve qu'une pareille disposition devient matériellement impossible, parce que le *bras* de la rame serait élevé au-dessus de la portée du rameur à cause de la grande obliquité donnée à l'aviron par la hauteur de son point d'appui ; et si d'ailleurs on allongeait assez l'aviron pour que le levier pût fonctionner, le *bras* en deviendrait si long, qu'il dépasserait le bord opposé du bâtiment.

6° *Hexeris* ou *Hexiremis*, vaisseau de guerre qui a six rangs de rames de chaque côté. C'est encore une question pleine de difficultés et de doutes que de conjecturer même comment les rames étaient disposées dans un vaisseau à six rangs (*ordines*) : en effet, il a été prouvé par des expériences qu'une rame maniée à cette hauteur au-dessus de la surface de l'eau que nécessiterait le sixième banc des rameurs, même quand il serait placé en

diagonale au-dessus des cinq autres, aurait à s'incliner tellement pour toucher l'eau de sa lame, que le manche ne serait plus à la portée du rameur ; ou bien, si la rame était faite d'une longueur suffisante pour obvier à cet inconvénient, étant fixée de toute nécessité sur le *touret* à un tiers de sa longueur, la partie qui serait à bord serait si longue, qu'elle irait jusqu'au côté opposé du vaisseau et y rendrait tout mouvement impossible. La méthode la plus praticable semble être celle que nous avons indiquée : quand les vaisseaux avaient plus de cinq rangs de rames, les rangs n'étaient pas comptés dans une direction ascendante de la surface de l'eau au plat-bord, mais, en long, de l'avant à l'arrière ; ils étaient placés alors selon une diagonale, comme dans une trirème, et toujours avec cinq rangs de profondeur dans la ligne ascendante ; mais ils étaient comptés, non point par ces rangs, mais par le nombre d'ouvertures à rames entre l'avant et l'arrière. Ainsi, une *hexeris* aurait cinq lignes parallèles de rames, avec six ouvertures à rames dans chaque ligne, placées selon une diagonale l'une au-dessus de l'autre ; une *hepteris*, avec sept ouvertures ; une *decemremis*, avec dix et ainsi de suite.

7° *Hepteris*, vaisseau de guerre à sept rangs de rames. Si l'on admet la méthode, ci-dessus expliquée, de disposer les rames et de compter les rangs, quand ils excédaient un certain nombre, l'addition d'une ouverture pour ramer à chaque rangée, entre l'avant et l'arrière, fera le compte de sept rangs au lieu de six, et les rangs resteront toujours disposés parallèlement comme dans les autres navires des précédents modèles.

8° *Decemremis*, vaisseau qui a dix rangs de rames (*ordines*) d'un côté. La manière de disposer les rames et de compter les rangs dans des vaisseaux si considérables, est encore enveloppée de beaucoup d'obscurité. Si on admet la méthode possible exposée ci-dessus, il suffira d'ajouter le nombre voulu d'ouvertures à rames à chaque rangée, entre l'avant et l'arrière, pour avoir une *decemremis*.

Nous avons vu en quoi consistaient les ornements des vaisseaux ; il nous reste à dire quelques mots des parties composantes, du gréement et du mobilier.

Carina, la quille, comprenant aussi la fausse-quille ou contre-quille. — *Sentina*, la sentine ou la cale. — *Alveus*, la coque même du navire. — *Cavernae*, les cabines que contient la cale. — *Constratum*, le pont : on se servait aussi, dans le même sens, des mots *tabulatum*, *stega*. — *Fori*, tablier du pont, passages pour circuler partout, bancs des rameurs, etc. — *Prora*, la proue ou l'avant, et *puppis*, la poupe ou l'arrière : c'est à l'avant que se trouvait l'éperon (1), ce fameux *rostrum*, qui joue un si grand rôle dans les bâtiments de la marine militaire des Romains. Placé d'abord sur la même ligne que la quille, mais à hauteur de la ligne de flottaison, le *rostrum*, perfectionné et plus redoutable, fut, dès le temps d'Auguste, placé au-dessous de la quille et caché sous l'eau.

Malus, un mât de vaisseau, fait le plus souvent d'un seul tronc de sapin (Pline, *H. N.* XVI, 76) : le trou, ou la douille, dans lequel il était planté, s'appelait *modius*. Les navires de dimension ordinaire ne portaient qu'un mât, soit au milieu, soit un peu sur l'avant (*prora*) ; ceux de grande dimension, surtout les navires de commerce (allant plutôt à la voile qu'à la rame), en avaient deux, de la même hauteur, comme la *corbita* (corvette) dont nous avons parlé ; ou deux, dont un beaucoup plus petit que l'autre et penché (à l'avant) hors du bâtiment, comme un beaupré. Des pierres gravées paraissent offrir des modèles d'un trois-mâts.

Carchesium était un appareil fixé au mât, au-dessus de la vergue, et dans lequel jouait une partie du palan. Les matelots y montaient pour observer, pour arranger les voiles et lancer des traits, etc. Cet appareil, qui tirait son nom d'une ressemblance réelle ou supposée avec une coupe à boire, répondait, sous certains rapports, à ce que nos matelots appellent la *hune*. Le même appareil (*carchesium versatile*) était construit de manière à se mouvoir autour du mât, et à faire l'office de grue quand on chargeait et déchargeait les vaisseaux marchands.

(1) L'éperon antique a aussi reparu dans la marine moderne, mais avec la puissance d'impulsion et la sûreté de direction que donne l'emploi de la vapeur. — *N. de la Réd.*

A cet effet, on y introduisait horizontalement une barre transversale, et on s'en servait à peu près comme nos matelots se servent du *taquet*. *Anteana*, la vergue : elle était faite d'une seule pièce de sapin, quand le vaisseau était petit, et de deux, liées ensemble, quand il était plus grand ; aussi, ce mot se rencontre-t-il souvent au pluriel, pendant qu'on met au singulier la voile qui y est attachée : *antennis totum subnectite velum* (Ovide, *Metam.* XI 483). On appelait *anquina* le collier (dans la langue technique, c'est la *drosse*) par lequel la vergue était attachée au mât ; ce collier, espèce d'anneau demi-circulaire, apparaît, sur les monuments, comme un lien de bois ou de métal ; mais, d'habitude, il était fait de corde, d'une double épaisseur pour les grands vaisseaux, afin de résister au frottement, et proportionné à la grandeur de la vergue, dont chaque extrémité portait le nom de *cornu*. *Rudens*, corde, s'employait plus particulièrement pour désigner les cordages des navires les plus légers, par opposition aux plus lourds, aux gros câbles, aux amarres ; se disait, par exemple, du cordage qui servait à hisser une voile, et le long duquel le marin glissait de la vergue sur le pont, des *cargues*, des *écoutes*, ou peut-être des *bras de vergue*, ou indifféremment de ces divers cordages. *Ceruchi* étaient les cordes qui couraient de chaque bras de la vergue au sommet du mât, et qui répondaient à ce qu'on appelle maintenant, en terme de marine, les *balancines*. Elles servaient à tenir la vergue dans une position horizontale sur le mât, position qu'elle n'aurait pu garder sans un support de cette sorte. Les plus grands vaisseaux, dont la vergue était longue et pesante, avaient quatre balancines. *Chalatorius* (*funis*), corde par laquelle la vergue était élevée ou abaissée sur le mât, et qui répond à ce que, en terme technique, on appelle aujourd'hui la *drisse*. Ce mot se rapproche de celui par lequel les matelots grecs désignaient une amarre. *Opiferae*, probablement par corruption pour *hyperae*, cordes attachées aux extrémités de la vergue (*antenna*), pour pouvoir la tourner du côté du vent ; c'est ce que nos marins appellent le bras de la vergue. *Propes*, l'extrémité inférieure de l'écoute (*pes*), attachée au coin d'une voile carrée, ou le bout du cordage qui était

fixé aux plats-bords du bâtiment pour maintenir la voile ouverte au vent (spécimen sur une monnaie de Lepidus). *Pes veli*, corde attachée à un des coins inférieurs d'une voile carrée, afin de la tourner du côté du vent. C'est ce qu'on appelle, dans la langue de notre marine, les *écoutes*. Chaque voile avait deux écoutes, l'une à bâbord, l'autre à tribord ; ce qui fera bien comprendre les expressions suivantes : *aequo pede* ou *pedibus aequis*, marcher vent arrière, parce qu'alors la voile était placée juste en travers du navire, et que par conséquent les deux cordages avaient la même longueur ; *obliquare laevo pede cornua*, marcher avec un vent de côté ou gagner dans le vent, parce que dans ce cas on brassait d'un bord, et on donnait à la vergue et à la voile une direction oblique au sens du vaisseau, afin qu'il prît le vent ; *proferre pedem* a le même sens, parce que l'une des écoutes était attachée à l'avant, pour donner à la voile l'obliquité nécessaire ; *facere pedem*, allonger les écoutes, afin de permettre à la voile de s'ouvrir et de se creuser au vent ; ce qui implique aussi qu'il souffle d'un bon côté. En général, on appelait *velum* toute *voile* de navire ; mais particulièrement la large voile carrée *grande voile*, par opposition à la misaine (*dolon*), au hunier (*supparum*), et aux autres voiles, qui devaient à leur forme ou à leur place sur le navire un nom spécial. Elle était fixée en haut à une vergue (*antenna*) et formée de pièces carrées cousues ensemble. Dans les mauvais temps, ou quand on arrivait au port, on abaissait la vergue à la moitié de la hauteur du mât, et on carguait la voile ou on prenait des ris, opérations qu'exprimaient les locutions *demittere antennas*, abaisser la vergue ; *velum subducere*, ou *antennis subnectere*, carguer la voile ; *velum legere*, raccourcir la voile, etc. Au contraire, quand le bâtiment mettait en mer par un beau temps, la vergue était hissée jusqu'au haut du mât, les *garcettes* lâchées et les coins de la voile abaissés jusqu'au pont ; cette opération est exprimée par les locutions suivantes : *vela facere*, faire toutes voiles ; *vela pandere*, étendre les voiles ; *vela solvere et deducere*, larguer, dérouler la voile et la laisser tomber de la vergue.

Dolon, petite *voile de misaine* sur un vaisseau qui avait plus d'un mât; elle était placée à l'avant et attachée au mât de misaine. Si le vaisseau avait trois mâts, et par conséquent trois voiles, le *dolon* était la plus petite des trois. *Epidromus*, voile du mât le plus proche de l'arrière dans les vaisseaux qui avaient plus d'un mât. Pollux et Isidore diffèrent à un certain point l'un de l'autre; car l'un donne ce nom à la voile, et l'autre au mât; mais probablement ce mot signifiait à la fois et le mât et la voile qui y était attachée. *Supparum*, et *supparus*, était une voile qui n'avait qu'une écoute, de manière qu'elle devait ressembler à la voile latine maintenant si commune dans la Méditerranée, ou avoir la forme d'un triangle renversé, la base en haut et attachée à la vergue. On employait surtout cette voile quand on avait besoin d'aller très-vite, ou qu'il y avait très peu de vent; dans ce cas, c'était la partie supérieure, la partie large de la voile placée en haut, qui recevait le peu qu'il y avait d'air : aussi, hissait-on le *supparum* comme hunier au-dessus du *velum* ou grand voile *(summis adnectite suppara velis*, Stace, *Silv*. III, 2, 27*)*. Le mot *acatium* ne servait pas seulement à désigner une espèce de petit navire, mais bon voilier, appartenant à la classe des vaisseaux nommés *actuariae*, c'est-à-dire qu'on manœuvrait aussi bien à la rame qu'à la voile; on l'employait encore en parlant du gréement d'un vaisseau; quelquefois, il désignait une voile, quelquefois, un mât; mais quelle voile ou quel mât, on ne le voit nulle part. Xénophon parle des *acatia* comme de voiles, mais par opposition aux voiles plus larges; Hésychius et Isidore, au contraire, prétendent que *l'acatium* était la plus large voile du vaisseau et s'attachait au grand mât; tandis que Julius Pollux et Hésychius, dans un autre passage, affirment que ce n'était point du tout une voile, mais un mât, et le plus gros ou le plus grand mât. Parmi toutes ces opinions contraires, une seule chose est certaine, c'est que *l'acatium* était spécialement inventé pour naviguer rapidement avec des vents doux.

Artemon était une des voiles d'un vaisseau, mais quelle voile, et où était-elle placée ? on hésite sur ces points. Isidore prétend qu'on s'en servait plutôt pour gouverner un vaisseau que

pour en accélérer la vitesse (*dirigendae potius navis causa quam celeritatis*), ce qui semblerait indiquer une voile attachée à un mât inférieur, s'inclinant obliquement sur l'arrière, comme celle dont on se sert fréquemment dans nos bateaux de pêcheurs et sur les petites embarcations de la Méditerranée; là les matelots l'appelent *trinchetto*. C'est probablement l'interprétation véritable, car elle distingue la voile par un usage propre et une place particulière qui n'ont rien de commun avec les autres voiles, dont on connaît suffisamment la position et la nature. Baïf, cependant *De re nav.* p. 121) y voit la *grande voile* que les Italiens de son temps appelaient *artemone*; et Scheffer (*Mil. nav.* V, 2) un hunier élevé au-dessus de la grande voile. En français, on appelle mât et voile d'*artimon* le mât et la voile qui sont à la poupe du navire.

Ancora, ancre. Les ancres des anciens n'avaient quelquefois qu'une patte; mais les plus parfaites en avaient deux, faites en fer, et qui ressemblaient exactement à celles dont on se sert aujourd'hui. Les œuvres de l'art antique représentent généralement la patte (*dens*) d'une ancre comme un crochet simple, sans dents; mais des pattes à dents (*dentes*) de chaque côté, pareilles à celles dont on use maintenant, furent aussi adoptées par les anciens, ainsi que le prouvent des spécimens empruntés à des monnaies impériales romaines. On portait d'habitude les ancres sur l'avant du navire; mais les gros vaisseaux en avaient deux, et quelquefois davantage, suivant leur grandeur. Il ne faut pas confondre le câble d'une ancre, *ancorale*, jeté de l'avant, avec le *retinaculum* ou l'*ora*, amarre lancée de l'arrière et servant à attacher au rivage le navire dont la proue, maintenue par l'*ancorale*, était tournée vers la haute mer. Le mot *ancorale*, désignait également l'*orin* ou corde de la *bouée*. La *bouée* elle-même était faite de liége et attachée par l'*ancorale* à un anneau au bout de la verge de l'ancre. Pendant que la bouée indiquait le lieu où était l'ancre, la corde qui la tenait servait aussi à dégager du sol les pattes de l'ancre, lorsqu'il fallait la lever. Le *remuleum* ou *remulcus* était un câble servant à un bâtiment pour en remorquer un autre, par opposition au *retinaculum*, corde à hâler, au moyen de laquelle des animaux tiraient du rivage un navire.

Tormentum et *mitra* sont, en fait de cordages, des expressions à peu près équivalentes. *Mitra* était un câble qu'on attachait à mi-hauteur autour de la quille d'un vaisseau, pour en affermir les flancs en cas de tempête: *funis, quo navis media vincitur*, dit Isidore. Le *tormentum* était un fort câble serré, de la poupe à la proue, autour de la quille du vaisseau, afin d'en maintenir la charpente dans les gros temps. On en gardait des provisions dans les arsenaux, et chaque bâtiment, avant de mettre en mer, en embarquait pour en faire usage en cas de besoin. *Catapirates* était le *plomb* de sonde, suspendu à l'avant du bâtiment, dont les matelots se servaient pour sonder. O fixait du suif à l'extrémité de la sonde, de la même façon que maintenant, pour s'assurer de la nature du sol et voir s'il était de sable, de roc, de cailloux ou de coquilles, et s'il offrait, ou non, une bonne tenue pour le mouillage.

Pour fixer un bateau au rivage, on plantait en terre un pieu (*tonsilla*) aiguisé et ferré à l'une de ses extrémités. *Contus* (perche, croc, gaffe), était le nom d'une perche longue et forte, chaussée de fer, dont on se servait pour pousser un bateau contre le courant, au lieu de rames; elle ressemblait à notre *croc*. C'était aussi une perche de même nature, employée à bord d'un vaisseau pour différents usages, pour tenir le navire éloigné des rochers et du rivage, pour opérer le sondage (*percunctatio*) et dans d'autres manœuvres analogues. Le mot *scalae* était toujours employé au pluriel, parce que l'*échelle* des anciens était composée d'un certain nombre d'échelons séparés, disposés l'un au-dessus de l'autre entre deux montants, comme cela se fait encore actuellement. L'échelle de navire était construite exactement sur le même modèle; on la portait à bord, et on la baissait du pont à terre quand on avait à débarquer ou à embarquer des passagers. Le *pons* ou pont qui conduisait du bâtiment à terre, servant aux passagers et à l'équipage à monter dans le navire et à en descendre, n'était qu'une simple et large planche qu'on jetait horizontalement des plats-bords à la surface du quai, ou de toute éminence du rivage dont le sommet pouvait se trouver au niveau du pont du bâtiment. Nous avons dit ce qu'était le gouvernail (*gubernaculum*), ainsi que ses parties composantes.

Aulu-Gelle énumère (X, 25) à peu près toutes les différentes espèces de bateaux et de navires (il fait la même chose pour les armes, *id.*, *ibid.*); mais il n'y a pas, dans cette liste, un seul mot qui indique le caractère propre à chacun d'eux: nous allons tâcher de remplir, sommairement, cette lacune. Disons, d'abord, que la plupart de ces navires (surtout les premiers que nous citerons) étaient employés par les pirates des diverses nations plus particulièrement, qu'ils étaient munis ou armés d'un bec (*rostrum*) que la poupe en était arrondie et courbée en dedans (*inflexa*), forme très-commune dans la marine des anciens. Il est, donc tout-à-fait probable que les différences caractéristiques de ces vaisseaux consistaient plus dans la nature de leur gréement que dans la forme de la coque (*alveus*).

Celes et *celox* (*celetes* et *celoces*), bateau ou navire d'une forme particulière, dans lequel chaque rameur maniait une seule rame par opposition à ceux où chaque homme en maniait deux et à ceux où plusieurs manœuvraient une seule rame. Les plus considérables de ces navires avaient beaucoup de rameurs et étaient quelquefois pourvus d'un mât et d'une voile, mais ils n'avaient pas de pont et étaient souvent employés par les pirates à cause de leur rapidité, d'où leur nom. *Cercurus*, vaisseau inventé par les Cypriotes; il était à rames, rapide dans ses mouvements, et servait également pour le transport des marchandises et pour la guerre. On ne trouve nulle part une description exacte de ce genre de navires. On pense que les rames, au lieu de courir tout le long de chaque bord, allaient seulement de la proue au centre, de telle façon que l'arrière pouvait servir à renfermer la cargaison. *Hemiolia*, espèce particulière de vaisseau, employé surtout (comme l'*acatium*) par les pirates grecs, et construit de telle sorte que la moitié des côtés fût laissée libre de rameurs pour former un pont sur lequel on pût combattre. Ce modèle paraît avoir appartenu à la même classe que le *cercurus*, avec quelque différence dans la disposition des rames.

Les pirates grecs se servaient encore d'un petit vaisseau, *camara*, qui pouvait contenir de 25 à 30 hommes. Il était aussi d'une construction toute particulière; il avait l'avant et l'arrière tranchants et effilés, mais il était rond, large, plein

au centre, avec des bords qui s'élevaient hors de l'eau et convergeaient l'un vers l'autre, de manière à former une sorte de toit au-dessus du navire: particularité d'où lui vint son nom. C'est sans doute à cette même particularité qu'il faut attribuer le nom de *biprorus*, vaisseau à double proue, c'est-à-dire ayant un avant et un arrière tranchants et effilés, comme les rapides *proas* des mers de l'Inde, de façon à pouvoir voguer des deux côtés sans virer vent devant ou virer de bord. *Myoparo* (*myoparones*), petite embarcation de pirate dont se servaient les corsaires saxons; elle était faite d'un treillage en osier recouvert de peaux crues, et remarquable par la rapidité de sa course. *Cybaca*, sorte de vaisseau pour les transports, ou navire marchand de grandeur considérable : on en ignore le caractère distinctif. *Gaulus*, espèce particulière de vaisseau de forme ronde, avec un large bau et une vaste cale. Il était employé par les marchands phéniciens et par les pirates, parce qu'il était propre à contenir une certaine quantité de butin. *Caupulus* ou *caupolus*, espèce particulière de bateau, dont on ne connaît pas la forme réelle ; il appartenait à la même classe que le *lembus* et la *cymba*. Le *carabus* était un petit bateau en osier, comme le *coracle* gallois, et couvert de cuir non tanné. — *Linter* (*lintres*), diminutif *lintriculus*, bateau employé surtout dans les endroits marécageux ou dans les eaux très-basses, pour transporter les denrées sur les rivières, ou pour les faire traverser au bétail et aux soldats, pour soutenir un pont de bateaux, et pour d'autres usages semblables. On le dirigeait avec des avirons, et il n'était pas ponté. Comme il tirait fort peu d'eau, et qu'en même temps ce n'était pas un bateau plat, il devait être singulièrement mobile et prompt à chavirer. On appelait *lintrarius* celui qui le conduisait. L'*alveus* était un petit bateau ou canot employé sur les rivières et d'une construction tout-à-fait primitive : il était creusé dans un seul tronc d'arbre. Il est souvent représenté sur les médailles qui rappellent la fondation de Rome. *Monoxylus*, littéralement fait d'une seule pièce de bois. Ce mot s'applique, comme épithète, à un tout petit bateau creusé dans un tronc, comme au *linter*, à l'*alveus*, à la *scaphula* ; enfin,

pris comme substantif, il désigne un bateau à large fond, dont les soldats romains se servaient pour jeter des ponts sur les rivières qu'il n'était pas possible de traverser à gué. Un certain nombre de ces bateaux étaient ordinairement transportés à la suite d'une armée sur des chariots, et on les voit à plusieurs reprises représentés sur les colonnes Trajane et Antonine.

Ponto (*pontones*), grand bateau à fond plat, ou *bacs* (*nos chalands* ou *pontons*) employé surtout par les Gaulois, et servant à faire passer les rivières aux voyageurs, aux soldats, au bétail. Le même mot désigne aussi un *pont volant*, formé de deux ou trois bateaux liés ensemble, et recouverts de madriers, qui, étant attachés par une longue corde, à un point solide établi au milieu du fleuve, passent d'un bord à l'autre par la seule force du courant, en décrivant une portion du cercle dont la corde est le rayon. On en voit encore de ce genre sur le Pô, le Tibre et d'autres grandes rivières. *Ratis*, autre bateau à fond plat, que l'on faisait marcher, non avec l'aviron, mais avec le croc (*contus*) C'est, en fait de contruction navale, le premier pas du radeau au navire. *Ratis* voulait dire également un *pont de bateaux* : on le construisait en attachant entre les deux rives du fleuve, l'un à côté de l'autre, autant de bateaux qu'il en fallait pour supporter un chemin de planches allant d'un bord à l'autre. De là, l'expression, de Tite-Live : *rate jungere flumen*. *Rataria* (?). Servius dit seulement que c'était un petit bâtiment marchant à la rame, *navicula cum remis*. Isidore semble indiquer que c'était un bateau grossièrement construit, à fond plat, une espèce de toue.

On appelait *hippagines*, *hippagi*, *hippagogi*, des navires spécialement affectés au service de la cavalerie, pour le transport des chevaux. *Prosumia* était une petite embarcation allant sur mer, servant à pousser des reconnaissances et à surveiller les mouvements d'une flotte ennemie : c'est tout ce qu'on en sait. Le *catascopus* ou *catascopium* était un navire employé comme vaisseau d'observation. *Caudicarius* ou *codicarius* : les *naves caudicariae* étaient de larges bateaux dont on se servait sur le Tibre ; ils étaient faits de planches grossières assem-

blées sans art. On les construisait probablement de la sorte pour remonter plus facilement les rivières malgré la rapidité du courant, et parce qu'ils pouvaient être déchirés ou mis en pièces sans beaucoup de perte, lorsqu'on atteignait l'embouchure de la rivière ou le lieu de destination, comme c'était l'usage sur le Rhône avant l'introduction des bateaux à vapeur. Ausone nous apprend que le *caudicius* (*lembus*), navire du même genre que le précédent, était employé sur la Moselle. *Stlata*, espèce particulière de navire, brigantin, à bau d'une longueur extraordinaire, et très-peu élevé au-dessus de l'eau : traits caractéristiques qui ne se trouvent assez accusés dans aucun monument ancien, pour qu'il soit possible de citer des spécimens méritant confiance.

Phaselus, légère embarcation inventée par les Égyptiens ; elle tirait son nom, à ce qu'on suppose, de sa ressemblance avec la cosse d'un *faselus* ou haricot. Elle était faite en papyrus, en osier et quelquefois même en terre cuite : tous ces matériaux s'accordent avec la fragilité que lui attribue Horace (*Od.* III, 2, 28), et expliquent la grande rapidité qui la distinguait également. Il y en avait de différentes grandeurs et pour des objets différents ; la plus petite était un simple bateau à rames ; de là son nom de *brevis ;* la dernière était d'une longueur considérable, munie de voiles et employée dans la guerre ou pour des expéditions lointaines (Salluste, Cicéron à Atticus) : aussi est-elle mentionnée comme formant une classe intermédiaire entre le *navis longa*, ou vaisseau de guerre, et le *navis actuaria*, ou bâtiment de transport et paquebot. *Baris*, bateau à fond plat, dont on se servait sur le Nil pour le transport des marchandises, et plus particulièrement pour faire passer le fleuve à un mort (momie) et le mener au lieu de sa sépulture, avec un cortége funèbre. Quand Properce (III, 11, 44) applique ce nom aux vaisseaux de guerre d'Antoine et de Cléopâtre, on doit l'entendre dans un sens d'ironie et d'extrême mépris.

Les rois d'Égypte se servaient, pour se promener sur le Nil, d'un yacht ou canot de parade, *thalamegus,* qui était très-richement orné, contenait tout ce qui pouvait être nécessaire dans une partie de plaisir, et des cabines (*thalami*) pour une suite

nombreuse : d'où le nom ci-dessus, ainsi que la périphrase latine *navis cubiculata*.

Si nous avons mentionné différentes espèces de navires qui ne sont pas comprises dans l'énumération faite par Aulu-Gelle, nous n'en avons cependant pas fini avec la liste des autres bateaux qu'il cite encore ; malheureusement, nous ne savons rien concernant ces derniers, et nous devrons nous borner à rappeler leurs noms. *Oriae*, évidemment pour *horiae*, puisque Aulu-Gelle, lui-même, donne, plus bas, le diminutif *hortolae* (il met, en outre, tous ces noms au pluriel). *Renunculi* doit être aussi une faute de copiste, pour *lenunculi*, un des diminutifs de *lembus*. C'est de *parones* qu'on a fait le diminutif *myoparones*, dont nous avons parlé. Quid des *vaetitiae* et des *placidae ?* Il est à remarquer qu'Aulu-Gelle dit : « les noms de navires qu'on trouve dans les écrits anciens, dans les vieilles histoires, » vocabula navium quae scripta in veterum libris reperiuntur, quae in historiis veteribus scripta sunt. Il en est de même des mots *gescoretae* et *cydarum*, dont il nous serait impossible de déterminer la signification précise, car il ne suffit pas de dire ce sont des bateaux. On se souvient qu'Aulu-Gelle, antiquaire amoureux du passé, parmi les nombreuses citations qu'il emprunte aux auteurs latins de tous les âges précédents, n'invoque jamais ceux de l'époque la plus récente. Il y a lieu d'en conclure que quelques-uns de ces noms de bateaux étaient tellement tombés en désuétude, même du temps de l'auteur, qu'on ne les retrouve plus.

E. Bache.

FIN.

FANTAISIE SUR UNE FLUTE DOUBLE,

INSTRUMENT ARABE.

(Suite et fin. Voir le n° 59)

V.

DIVERTISSEMENT.

Abandonnons, maintenant, la tonalité fixée par notre diapazon, et ramenons ces séries de sons au système tonal primitif, c'est-à-dire à des séries de sons prises dans l'ordre naturel, sans altération par dièze ou par bémol. Le tube de gauche, dont les sons extrêmes donnent une tierce mineure, *si-ré*, aura des équivalents, 1° dans *ré-fa* qui est la première tierce du mode dorien et du premier ton du plainchant; 2° dans *mi-sol*, qui est la première tierce du mode lydien et du troisième ton du plainchant.

Dans le premier cas, les quatre sons produits sont :

ré — ré dièze — mi — fa

et dans le second :

mi — fa — fa dièze — sol.

Ici, j'ai l'air de me contredire, puisque, bien que je cherche à rapporter ces sons à leur ordre naturel, sans altération par dièze ni par bémol, la série des demi-tons me force à reconnaître dans les quatre sons de la première série un *ré dièze*, et dans les quatre de la suivante un *fa dièze*.

Ceci demande un éclaircissement, et c'est dans la manière dont les Arabes jouent de la flûte que je trouve une solution satisfaisante. Examinez nos indigènes joueurs de flûte, Biskris ou Kabiles, Arabes ou Maures, et vous remarquerez que, selon l'air qu'ils jouent, un de leurs doigts reste obstinément fixé sur le premier ou sur le deuxième trou. Or, si je tiens compte de cette observation prise dans la pratique, je constate que sur le tube de gauche percé de trois trous, en fermant alternativement le premier et le deuxième, j'obtiens deux séries

bien distinctes. En fermant le premier, c'est un ton et un demi-ton correspondant à :

ré ———— mi — fa

En fermant le deuxième, c'est l'inverse qui est produit : un demi-ton et un ton, soit :

mi — fa ———— sol

Me voilà en présence d'une nouvelle contradiction : Quand j'appelle, dans le premier cas, le premier son *ré*, tandis que dans le second je l'appelle *mi*, je fais ce qu'on nomme en musique une transposition. Les anciens connaissaient-ils cette manière de procéder ? Essayons d'expliquer cela :

C'est une tendance naturelle à l'homme de juger de ce qui a été par ce qui est. En raison de cette tendance, nous comparons volontiers les modes de la musique grecque et du plainchant à nos tons ; c'est à cela que nous devons beaucoup d'erreurs communément acceptées et qu'il importe de rectifier. *Modalité* et *tonalité* sont deux choses bien distinctes et qu'on ne saurait trop séparer. La tonalité est une découverte récente comparée à la modalité, et c'est à tort que nous disons *les tons du* plainchant. Le chant grégorien et la musique grecque étaient régis par la modalité ; et l'on sait que les modes sont conformés de diverses manières, quant aux séries de tons et de demi-tons (1). Il en est de même pour nos modes majeur et mineur qui, appliqués à chacune de nos gammes, donnent une modalité différente, quant aux séries de tons et de demi-tons.

Au contraire, la tonalité, prise d'après le plus ou moins d'élévation du son qui sert de base, est toujours la même, quant aux séries de tons et de demi-tons qui la composent. Ainsi, par exemple, *ré majeur*, pris comme tonalité, a ses tons et ses demi-tons dans le même ordre que *mi majeur*.

De même, *ré mineur*, pris comme tonalité, a ses tons et ses demi-tons dans le même ordre que *mi mineur*. Mais entre

(1) J'ai expliqué cela en détail dans mon Étude sur la musique arabe, chap. IV(V. cette *Revue*, à la page 418 du tome 6e).

ré majeur et *ré mineur*, comme entre *mi majeur* et *mi mineur*, il y a, dans les séries de tons et de demi-tons, des différences qui constituent LA MODALITÉ ! La tonalité est la même pour *ré majeur* et pour *ré mineur*. La modalité est toute autre. La tonalité est fixée par le diapazon, et le diapazon n'a rien à faire avec la modalité. Il est la conséquence de notre système tonal et ne pouvaient exister à une époque où ce système n'existait pas. Le plus ou moins d'élévation du son qui servait de point de départ était fixé dans le principe par l'étendue de la voix (1). Il n'est donc pas étonnant qu'on ait pris le même son comme point de départ de deux modes différents, puisque ces différences étaient déterminées par le mode lui-même, c'est-à-dire par la série des tons et demi-tons.

En d'autres termes, les chanteurs pouvaient passer du mode dorien ou mode lydien, sans changer ce que nous appelons la tonalité, absolument comme nous faisons en passant de *ré majeur* à *ré mineur*.

Quant aux signes écrits qui servaient à exprimer ces changements chez les Grecs, ils devaient exprimer la propriété de chaque son, considéré d'après le rang qu'il occupait et non d'après son acuité ou sa gravité. Ces signes auraient leur équivalent dans les mots *tonique*, *dominante*, *sensible*, etc., que nous donnons au premier, au cinquième et au septième son de notre système tonal, quel que soit, d'ailleurs, le son plus ou moins élevé qui est pris comme tonique ou base de la tonalité.

Peut-être même est-ce là l'origine du sarcasme que les anciens appliquaient aux mauvais musiciens, à ceux qui passaient sans transition du mode dorien au mode phrygien : *a dorio ad phrygium*. Le mode phrygien étant formé de trois tons entiers ne pouvait figurer à l'état normal ni sur le tube de gauche, qui n'a qu'une tierce mineure d'étendue, ni — comme nous le verrons plus loin — sur le tube de droite dont nous savons déjà que les sons n'excèdent pas une quarte mineure.

(1) Dans ce sens, la lyre doit être considérée comme un instrument à sons fixes de préférence à la flûte qui, on le voit, suivait les intonations du chanteur et réglait ses sons sur ceux de la voix humaine.

Quoi qu'il en soit de ce dernier point, on voit, dès à présent, que c'est bien la modalité qui peut nous guider et non la tonalité; dès lors, et en tenant compte de l'observation faite sur la manière de jouer des Arabes, nous reconnaîtrons comme possible sur le tube de gauche de cette flûte double l'exécution des trois premiers sons du mode dorien et du mode lydien. Nous traduirons les sons produits par ce tube, dans le premier cas, par :

ré, — mi, — fa,

et dans le second, par :

mi, — fa, — sol,

avec l'octave et la douzième qui correspondent à chaque son; et nous n'attacherons à aucun de ces mots un caractère de tonalité qu'ils ne sauraient avoir.

VI.

CADENZA. *Ad libitum.*

La douzième des sons du mode dorien donne *la-si-do*, soit un demi-ton et un ton. Ce devrait être le contraire. Ce résultat obtenu par le renversement des sons pour la construction des modes secondaires, n'est-il pas la cause première de la modalité? Les sons *la-si-do*, issus du dorien, correspondent aux trois premiers sons du lydien. Pour les rendre semblables aux sons fondamentaux du dorien, dont-ils procèdent, il faut changer le doigt immobile du dorien et le remplacer par celui du lydien. Puisque, dans le mode dorien, la modalité change selon le degré d'insufflation, n'est-on pas autorisé à croire que le lydien et peut-être tous les autres modes ne seraient que des dérivés du dorien ?

J'expose le fait sans prétendre l'expliquer.

VII

3me VARIATION ET TUTTI

Allegro assai.

Agissons avec le tube de droite comme nous venons de faire pour le tube de gauche.

Le tube de droite est percé de quatre trous qui, d'après le diapazon, donnent les sons suivants :

si — do — do dièze — ré — mi

soit une quarte mineure ayant pour sons extrêmes *si — mi.*

J'ai dit déjà que, en bouchant tous les trous pour les deux tubes, le son est le même. De plus, je n'ai pas pu prendre pour le tube de gauche les trois premiers sons du troisième ou du quatrième modes équivalant aux cinquième et septième tons du plainchant, puisque ces sons se trouvent à une tierce majeure de distance, tandis que les sons extrêmes produits par ce tube ne donnent qu'une tierce mineure. Le son le plus grave produit pour les deux tubes étant le même, je suis porté, dès l'abord, à le considérer comme premier son du mode dorien représenté par *ré*, ou comme premier son du mode lydien representé par *mi*.

Partant de là, les sons du tube de droite qui, d'après le diapazon, étaient

si — do — do dièze — ré — mi

devront, s'ils appartiennent au mode dorien, être représentés par

ré — ré dièze — mi — fa — sol;

au contraire, s'ils appartiennent au mode lydien, ils seront représentés par

mi — fa — fa dièze — sol — la.

Dans les deux cas, les sons extrêmes seront renfermés dans une quarte mineure, soit pour le premier :

ré — sol

et pour le second :

mi — la

ces deux quartes, équivalant à la première :

si — mi

que j'avais reconnue d'abord à l'aide du diapazon :

Si, pour la première série de sons, je laisse le premier trou bouché, j'aurai :

ré — mi — fa — sol

soit le premier tétracorde du mode dorien formé de *un ton, un demi-ton et un ton.*

Si, pour la deuxième série, je laisse le deuxième trou bouché, j'aurai :

mi — fa — sol — la

soit le premier tétracorde du mode lydien formé d'*un demi-ton et deux tons.*

En résumé, la modalité sera alternativement dorienne ou lydienne, selon que je fermerai le premier ou le second trou.

Le tube de droite a, dès à présent, une supériorité sur le tube de gauche, puisqu'il renferme le tétracorde complet, ce qui lui permet, en variant la force de l'insufflation, de reproduire une gamme complète et même une octave et demie.

Dans le premier cas, ce sera pour la modalité dorienne :

ré — mi + fa — sol — la — si + do — ré

plus la première quarte octaviée (1) ;

Dans le second, ce sera pour la modalité lydienne :

mi + fa — sol — la — si + do — ré — mi

plus la première quarte octaviée.

Ici, vient se placer une observation qui a sa valeur.

Puisque ce tube de droite a le même point de départ que celui de gauche et peut donner exactement les mêmes sons, quelle est l'utilité du tube de gauche ?

Je traiterai cette question plus loin (voir chapitre III).

Continuons maintenant notre analyse du tube de droite.

Si les sons du tétracorde aigu, réunis à ceux du premier, produisent, comme nous venons de le voir, une gamme complète renfermée dans une octave, un instrumentiste pourra, en variant la force de l'insufflation, produire aussi les deux modes *phrygien* et *éolien*.

Le mode phrygien sera formé des deux sons supérieurs du premier tétracorde dorien et des deux sons inférieurs du même, soit :

fa — sol ═══ la — si
du 1er tétracorde. du deuxième.

Le mode éolien sera formé d'un seul son du premier tétra-

(1) Le signe + indique les demi-tons, dont la position varie pour chaque mode.

corde dorien *sol* et des trois sons inférieurs du deuxième, soit :

sol ═══ *la* — *si* — *do*

du 1er tétracorde. du deuxième.

Peut-être est-ce dans ce sens qu'on doit interpréter Athénée, quand on lui fait dire que le Phrygien se joue sur les deux flûtes. Alors, il faudrait entendre non les deux tubes, mais le degré d'insufflation donné dans le même tube, produisant deux tétracordes superposés.

Il y a une autre observation à faire. C'est que le mode éolien pourra être produit sans modification dans le degré d'insufflation en conservant le son le plus grave comme base. Pour cela, il faut laisser le premier trou fermé puis ouvrir les autres en commençant par le second, continuant par le quatrième et terminant par le troisième. De sorte que, pour le troisième son, il y aura deux trous bouchés, le premier et le troisième. Alors les quatre sons que nous appellerons :

sol — *la* — *si* — *do*

seront égaux comme sonorité à :

ré — *mi* — *fa dièze* — *sol*

et à :

ré -- *fa dièze* — *sol dièze* — *la*

ce qui revient à dire qu'ils sont renfermés dans les limites des modalités dorienne et lydienne, dont les sons extrêmes n'excèdent pas une quarte mineure.

Ce n'est donc pas le son pris pour point de départ qui changera selon les modalités. Ce sera l'ordre des tons et des demi-tons qui sera modifié, et il suffirait pour le démontrer d'appliquer le raisonnement que je viens de faire aux deux premières modalités dorienne, lydienne et éolienne : les sons extrêmes ne changent pas ; c'est la position des sons intermédiaires seulement qui varie.

On peut prévoir déjà les combinaisons différentes que le mélange de ces sons appartenant à différentes modalités devait fournir. Je signalais tout-à-l'heure un son nouveau obtenu en fermant le premier et le troisième trou, ce qui nous donne, pour la division de la quarte produite par les sons extrêmes,

non plus trois demi-tons surmontés d'un ton mais bien *cinq demi-tons conjoints*, qui pourront être considérés de trois manières, savoir :

1° Avec la base de la modalité dorienne :

ré — *ré dièze* — *mi* — *fa* -- *fa dièze* — *sol*

2° Avec la base de la modalité lydienne :

mi — *fa* — *fa dièze* — *sol* — *sol dièze* — *la*

3° Avec la base de la modalité éolienne :

sol — *sol dièze* — *la* — *la dièze* — *si* — *do*

ce qui permettra de produire une division du tétracorde du genre chromatique, soit :

mi — *fa* ——— *sol dièze* — *la*

c'est-à-dire un demi-ton, un ton et demi, et un autre demi-ton, — ce que les Arabes appellent le mode *asbein*, mode du diable.

N'est-ce pas là, peut-être, ce qu'Athénée désigne par Phrygien ? J'ai eu déjà occasion de dire que l'on a donné à tort au mode Phrygien le nom de mode du diable à cause du triton qui le forme. Et si l'on veut, quand même, s'en rapporter à l'opinion d'Athénée, je rappellerai qu'il écrivait en Egypte vers le troisième siècle après J.-C., c'est-à-dire peu de temps avant la réforme opérée dans le système musical par saint Augustin et saint Ambroise. Or, à cette époque, déjà, les genres étaient sinon perdus au moins confondus, de telle sorte qu'on a très-bien pu se méprendre sur le caractère d'un mode et attribuer ses qualités à un autre.

De même que les Arabes de l'Algérie confondent journellement le mode *Zeidan* avec le mode *Asbein*, de même aussi, dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, on a très-bien pu attribuer au mode phrygien les qualités d'un autre mode oublié du genre chromatique.

Quoi qu'il en soit, la citation d'Athénée aura toujours servi à constater l'emploi sur la flûte double de trois modes distincts. Les deux premiers sont sûrement le Dorien et le Lydien ; le troisième pourrait-être soit l'Eolien, soit un mode oublié du genre chromatique, correspondant au mode *Asbein* des Arabes et composé d'un ton et demi, placé entre deux demi-tons.

FINAL.

1.

Adagio declamato.

En analysant les sons produits par les deux tubes, j'ai reconnu que le tube de droite donne *tous les sons du tube de gauche, plus deux qui lui sont propres.*

Si le tube de gauche n'est qu'une réduction du produit du tube de droite il devient inutile. Dès-lors, à quoi bon une flûte double ? Peut-être, en reconnaitrons-nous l'utilité en recherchant dans quel cas on l'employait.

Nous savons déjà que ce ne peut être pour varier les modes, puisque les sons du Dorien et du Lydien, incomplets sur le tube de gauche, sont développés d'après le tétracorde particulier à chacun d'eux sur le tube de droite; et que, de plus, ce tube peut donner encore un tétracorde du mode Eolien et un autre du genre chromatique. Cherchons donc ailleurs. Dans le principe, les flûtes servaient à accompagner les chants des sacrifices en l'honneur de Cérès et de Bacchus. Ce fut Thespis qui, après avoir régularisé le chant, introduisit l'emploi des flûtes destinées à soutenir la voix des chanteurs.

Si l'on en croit Horace, ce Thespis fut l'inventeur de la tragédie concurremment avec Eschyle, comme l'indiquent les vers suivants :

> *Ignotum tragicæ genus invenisse Camœnæ*
> *Dicitur, et plaustris vexisse poemata Thespis,*
> *Quæ canerent, agerentque peruncti fæcibus ora.*
> *Post hunc personæ, pallæque repertor honestæ*
> *Eschylus... (Art poétique*, 275e vers et suivants).

De cette époque, datent les troupes de comédiens ambulants, car Thespis, ayant ajouté le geste au chant, fit monter ses chanteurs sur un char traîné par des bœufs et construit en forme de maison; ce char servait de scène, lorsque les chanteurs devaient représenter une tragédie.

Le bon accueil fait à ces ancêtres des personnages du Roman

comique amena, dans les cités importantes, la construction des théâtres, sur lesquels furent représentées les tragédies de Sophocle. Bien qu'il eût la voix faible et tremblante (1), on dit que Sophocle chanta lui-même, au théâtre, ses premières tragédies en s'accompagnant avec la cithare. Toutefois, les poètes cédaient généralement la place, pour l'exécution de leurs œuvres, aux chanteurs et aux joueurs de flûte et de cithare.

Selon Diomède, la tragédie était composée de trois éléments :

1° Le dialogue,

2° Le chant,

3° Le chœur.

En quoi ces trois éléments différaient-ils, si, comme on le croit généralement, le chant et la parole étaient même chose? Pour le dialogue, les opinions varient de telle sorte qu'il ne paraît guère possible de savoir s'il était chanté ou parlé. Qu'on me permette à ce sujet un rapprochement qui n'est pas sans importance. Dans le *Neveu de Rameau*, Diderot pose à son interlocuteur cette question :

« Quel est le modèle du musicien quand il fait un chant ? »

A quoi Rameau neveu répond :

« C'est la déclamation, si le modèle est vivant et puissant;
» c'est le bruit, si le modèle est inanimé. Il faut considérer la
» déclamation comme une ligne, et le chant comme une autre
» ligne qui serpenterait sur la première. Plus cette déclamation,
» type du chant, sera forte et vraie, plus le chant qui s'y con-
» forme la coupera en un plus grand nombre de points; plus le
» chant sera vrai et plus il sera beau.....

« Quand on entend *Je suis un pauvre diable !* on croit recon-
» naître la plainte d'un avare : s'il ne chantait pas, c'est sur les
» mêmes tons qu'il parlerait à la terre, quand il lui confie
» son or et qu'il lui dit : *O terre, reçois mon trésor !* Et cette
» petite fille qui sent palpiter son cœur, qui rougit, qui se
» trouble et qui supplie monseigneur de la laisser partir, s'ex-

(1) Raro ipse docuit sua dramata, quod voce tenui et parum firma esset. — FABRICIUS, *Bibliotheca græca*.

» primerait-elle autrement? Il y a dans ces ouvrages toutes
» sortes de caractères, une variété infinie de déclamation; cela
» est sublime, c'est moi qui vous le dis. Allez, allez enten-
» dre le morceau où le jeune homme qui se sent mourir s'écrie :
» *Mon cœur s'en va!* Écoutez le chant, écoutez la sympho-
» nie, et vous me direz après quelle différence il y a entre
» les vraies voix d'un moribond et le tour de ce chant;
» vous verrez si la ligne de la mélodie ne coïncide pas tout
» entière avec la ligne de la déclamation. Je ne vous parle
» pas de la mesure, qui est encore une des conditions du
» chant; je m'en tiens à l'expression; et il n'y a rien de
» plus évident que le passage suivant, que j'ai lu quelque part:
» MUSICES SEMINARIUM ACCENTUS, l'accent est la pépinière de la
» mélodie. »

J'ai cité ce passage tout au long, et voilà qu'après l'avoir fait je me demande si on ne me renverra pas le reproche que j'adresse aux musiciens et à ceux qui s'occupent de musique, de juger ce qui a été d'après ce qui est.

Devons-nous apprécier le caractère de la déclamation antique en la comparant à notre déclamation actuelle, et le chant des anciens en le comparant à notre mélodie ?

Évidemment, la forme, ou mieux, l'accent de la déclamation a dû changer à mesure que les langues se modifiaient, comme la forme mélodique a changé chez les différents peuples. Mais le principe du chant, comme le principe de la déclamation, est immuable, et nos compositeurs de musique savent très-bien distinguer ce qui doit être déclamé de ce qui doit être chanté.

Les formes ont beau changer, on sera toujours forcé de tenir compte de ces différences; et, quels que soient les moyens qu'on a employés ou qu'on emploiera, il y aura toujours, dans le drame lyrique, deux formes distinctes: le récitatif, et le chant proprement dit. Que doit être le récitatif de nos opéras, sinon la déclamation accentuée davantage à l'aide de la musique ? Je dis « *que doit être,* » car il me faut bien reconnaître que tous nos compositeurs n'agissent pas ainsi, mais de ce qu'ils ne le font pas, il n'en faudrait pas conclure

qu'il ne faille pas le faire. Les œuvres des maîtres sont là pour montrer la voie.

J'irai plus loin : le couplet de vaudeville lui-même a été, dans le principe, un récitatif et non un chant. L'orchestre jouait l'air. L'acteur débitait son couplet rhythmé. Mais les musiciens sont arrivés; ils cherchaient un livret d'opéra depuis plusieurs années; et, à son défaut, ils se sont escrimés à faire des mélodies pour le vaudeville. Le couplet dit *de facture* avait seul tenu tête à cet envahissement de musiciens. Seul contre tous, il a succombé enfin devant les attaques réitérées de l'opérette. Aujourd'hui, le vaudeville n'existe plus. Les couplets ont été remplacés par des *mots!* Obtient-on le même effet? On retenait un couplet bien débité. On oublie le mot alors même qu'il porte.

Là est la puissance de la musique appliquée à la déclamation. Elle accentue, elle dompte la mémoire la plus rebelle et la force à retenir; parce que, ainsi que le dit Diderot, *la ligne de la mélodie coïncide avec la ligne de la déclamation.*

Dans l'antiquité comme aujourd'hui, la déclamation — bien différente du chant, qui est soumis à une mesure régulière — n'a eu pour règles que l'expression et le rhythme de l'accentuation.

Et s'il me faut justifier une affirmation qui peut paraître hazardée, j'en appellerai encore à la musique des Arabes, dont les chansons sont toujours précédées d'un récitatif non mesuré. Écoutez le chanteur arabe. La flûte a fait entendre une phrase de deux ou trois notes répétées plusieurs fois pour retomber sur un son prolongé. Le chanteur commence. Suit-il un rhythme, une mesure ?

Non, il récite; tantôt il expose le sujet de sa chanson, et décrit les lieux où doit se passer l'action, tantôt il s'adresse à son auditoire, et chacune des phrases de son *chant déclamé* est interrompue par la flûte qui reprend ses deux ou trois notes pour revenir encore au même son prolongé.

N'est-ce pas là le caractère du dialogue de la tragédie antique? Dialogue, ai-je dit; et il n'y a qu'un chanteur. Mais Sophocle chantait lui-même ses tragédies.

Admettons que, dans ce cas, ce sera un récit; mais si nous revenons à la chanson arabe, nous rappellerons que le plus souvent c'est bien un dialogue qu'on exécute, car à la voix du chanteur une autre voix ne tarde pas à répondre.

Interrogative ou affirmative, cette seconde voix se soumet, comme la première, à la règle d'expression donnée par les sons de la flûte; et, quel que soit le nombre des chanteurs qui entrent en lice, les voix, sont toujours réglées par le son prolongé de la flûte.

Tout-à-l'heure, quand la chanson commencera, la mesure soumettra à sa loi la mélodie chantée; les tambours frapperont le rhythme en cadence; le chant deviendra le chœur. Jusque-là, il n'est que déclamation ou récitatif, et la flûte a pour mission de maintenir ce chant déclamé dans la règle d'expression formulée par l'emploi de tel ou tel mode.

Ce récitatif, qui précède la chanson arabe, dit par une seule voix ou par plusieurs voix alternativement, et dont chaque phrase est coupée par le chant des flûtes, n'est-il pas, sinon le dialogue même de la tragédie grecque, au moins un dérivé de ce dialogue privé d'action ?

Je ne saurais, quant à moi, me figurer d'une autre manière Sophocle déclamant ses tragédies en s'accompagnant de la cithare.

Si cette comparaison de Sophocle avec le chanteur arabe paraît insoutenable, surtout eu égard au petit nombre d'auditeurs qui forment le public rassemblé autour des musiciens indigènes, je rappellerai qu'il y a là non une question musicale mais bien une question d'acoustique concernant la sonorité des théâtres des anciens. Je laisse à d'autres le soin d'expliquer les causes d'une sonorité que nous ne pouvons pas obtenir dans les constructions modernes, et je reviens à ma flûte.

II.

Reprise du premier motif.

J'ai souligné à dessein les mots *deux ou trois notes* en parlant du rôle de la flûte dans le récitatif. En effet, la conformation

du tube gauche de ma flûte double semble lui assigner ce rôle. Est-ce que déjà les poëtes redoutaient les empiètements des musiciens; et prétendaient-ils ainsi les renfermer dans des limites fixées par eux ? N'est-ce pas plutôt que le genre même de la déclamation ne nécessitait pas une plus grande extension de sons ? Les deux suppositions peuvent être justifiées ; mais là ne se bornait pas le rôle du tube de gauche.

Dans le principe, il y avait trois classes de flûte : les premières, nommées par Athénée, *parfaites et plus que parfaites*, étaient destinées à accompagner les chœurs d'hommes; les autres, moins parfaites sans doute puisqu'on ne les qualifie pas, étaient réservées aux chœurs de femmes et d'enfants.

Athénée fait allusion ici à l'époque où les chœurs étaient composés de cinquante ou soixante chanteurs ; ce fut Sophocle qui, le premier, forma un chœur de femmes pour sa tragédie du *Tyran*. Avant lui, les chœurs étaient composés de vieillards, d'hommes et d'enfants.

Eschyle avait réduit le nombre des chanteurs à vingt-quatre; plus tard, une loi le réduisit encore à quinze pour la tragédie et douze pour la comédie ; ces chanteurs étaient précédés d'un chef nommé choriphée, et d'un ou de plusieurs joueurs de flûte qui réglaient les mouvements et donnaient le ton.

Les femmes ne firent qu'apparaître sur le théâtre; d'ailleurs, le timbre de la voix d'enfant, étant le même que celui de la voix de femme, devait réduire les flûtes employées à deux seulement.

On pressent déjà que c'est particulièrement pour les chœurs de femmes ou d'enfants que le tube de gauche était employé. Avec eux, la voix n'allait pas au delà d'une tierce mineure. Les chants qu'ils avaient à exprimer ne nécessitaient pas une plus grande étendue. Et quand leurs voix devaient se joindre à celles du chœur des hommes, elles étaient accompagnées par les flûtes et les cithares réunies. C'est ce genre d'accompagnement, dont l'invention est attribuée à Amphion, qu'on a appelé musique citharistique, et plus tard musique lyrique.

Donc, et pour terminer :

En premier lieu *le dialogue*, ou chant déclamé, était accom-

pagné par la flûte de gauche. Cette flûte alternait avec la voix du chanteur à la manière dont en usent encore aujourd'hui les chanteurs arabes, de façon à maintenir la modalité. En second lieu, *le chant par une seule voix* ou *monodie* était accompagné par l'une ou l'autre flûte selon que le sujet comportait une extension plus ou moins grande de sons, le chant seul ayant, d'après Diomède et Plutarque, alternativement le caractère de chant dialogué ou déclamé, ou bien de monodie ou chant proprement dit.

Enfin *le chœur*, dont on sait l'importance dans la tragédie antique, était accompagné par la flûte de droite pour les hommes, et par les flûtes et les cithares réunies quand les voix d'enfants se mêlaient aux voix d'hommes. Pour le dialogue, la modalité était toujours dorienne ou lydienne, mais avec le mélange possible des deux, de façon à préparer une modalité éolienne ou chromatique (1). Pour le chant par une seule voix, l'emploi des deux tubes avait lieu selon l'importance et le caractère du sujet traité.

Enfin, pour le chœur ou *chorodie*, le tube de droite pouvait fournir non-seulement les tétracordes des modes Dorien et Lydien, ainsi que le dit Athénée, mais encore celui du mode Eolien dont l'emploi était très-fréquent, et un autre du genre chromatique correspondant aux modes *Asbein* ou *Zeidan* des Arabes.

III.

PIU PRESTO.

Ai-je répondu d'une manière suffisante aux questions que j'avais à résoudre ?

J'ai recherché ce que la théorie de la musique grecque

(1) J'ai expliqué, en traitant de la musique arabe, comment les anciens avaient des changements de mode comparables à ce que, dans notre tonalité moderne, nous appelons des modulations, et que — soit dit en passant — nous devrions appeler des changements de tons, puisque la plupart du temps, c'est bien réellement le ton qui change et non le mode.

avait de conciliable avec la nature de l'instrument qui m'a servi de thème.

Dès l'abord, j'ai pu reconnaître dans les sons extrêmes les limites du tétracorde. J'ai examiné les divisions de ce tétracorde, et j'en ai tiré la loi de *la modalité constituée d'après la variété des séries des sons et sans tenir compte de leur degré d'acuité ou de gravité.*

En effet les deux sons extrêmes donnant une quarte mineure, peuvent être considérés de trois manières :

1°. comme *ré* — *sol*
2°. comme *mi* — *la*
3°. comme *sol* — *do.*

En laissant le premier trou bouché et ouvrant successivement les autres, j'ai la série des sons du *mode Dorien*. En laissant le deuxième trou bouché et ouvrant successivement le premier, le troisième et le quatrième, j'ai la série des sons du *mode lydien*. En laissant le premier trou bouché et ouvrant successivement le premier, puis le quatrième et en dernier lieu le troisième, j'ai la série des sons du *mode Eolien*. Enfin, en bouchant le second trou et agissant pour le reste comme précédemment, j'ai un mode du genre chromatique correspondant aux modes *Asbein* ou *Zeidan* des Arabes.

Est-ce de ce dernier ou du précédent que veut parler Athénée, quand il cite *le Phrygien* ?

C'est là un point que j'ai essayé de discuter et que l'avenir éclaircira peut-être.

J'ai satisfait, dans la mesure de mes forces, à l'obligation que j'avais contractée de vérifier par la pratique et contester, au besoin les assertions de ceux qui m'ont précédé dans ce genre de recherches.

J'ai pu, surtout, grâce à cette double flûte, établir la série des sons du système musical des Grecs et des Arabes de manière à lever les doutes non-seulement pour plusieurs modes mais encore pour l'emploi des tiers et des quarts de tons, dont je n'ai trouvé trace nulle part bien que j'aie essayé toutes le combinaisons possibles pour produire des sons différents.

Ai-je rempli ma tache ?

IV.

CODA.

J'ai intitulé ce travail *fantaisie pour une flûte.*

Fantaisie !.......

Je ne sais comment cela s'est fait, mais dès que j'ai vu cet instrument étrange, le mot de fantaisie s'est présenté à mon esprit, de sorte que les parties différentes de mon travail se sont naturellement groupées dans un ordre qui, musicalement parlant, prêtait à ce titre.

Mais qui dit fantaisie dit surtout œuvre légère, agréable, amusante....... *in cauda venenum*...... mon excuse est toute prête. Ma fantaisie est pour une flûte — je n'ose pas dire pour une flûte double.

Alger, Août 1865.

F^co^. Salvador Daniel.

LE TOMBEAU DE LA CHRÉTIENNE,

D'APRÈS SHAW ET BRUCE (1).

....

Désormais, les documents européens, devenus plus abondants et plus explicites permettront de suivre avec moins d'incertitude l'historique du mausolée mauritanien, bien que ces documents n'aient pas toujours la clarté et la certitude que l'on pourrait désirer.

Le docteur anglais Shaw ouvre cette nouvelle série : il a passé douze années à Alger, dans le premier tiers du 18e siècle, comme chapelain du consulat d'Angleterre, et il a fait plusieurs voyages en Berbérie et dans le Levant. Par malheur, il ne distingue pas toujours assez nettement, dans sa relation, ses excursions personnelles de celles d'autres explorateurs, et dont il a eu connaissance par communications de manuscrits ou par renseignements verbaux. Cela est cause, par exemple, qu'on se demande s'il a vu le Tombeau de la Chrétienne, quoiqu'il l'ait décrit et qu'il en produise même un dessin. Il est vrai de dire que c'est précisément ce qu'il en dit et ce qu'il en donne qui fait naître le doute à cet égard. On va en juger, du reste (2).

Ce que nous avons dit du traducteur de Marmol, nous l'appliquons à celui de Shaw : ils ne sont pas plus fidèles l'un que

(1) Cet article est un passage extrait de la première partie d'un Rapport général sur la part que M. Berbrugger a prise à l'exploration du Tombeau de la Chrétienne. Ce Rapport général contient les trois parties suivantes : 1° Histoire du monument; 2° Historique des travaux; 3° Inventaire raisonné des objets antiques trouvés autour du Tombeau ou à l'intérieur.

(2) Shaw a donné, en 1738, à Oxford, sa première édition des *Travels*, etc., format in-folio; en 1743, il en parut, à la Haye, une traduction française anonyme, avec corrections et notes fournies par l'auteur, dit la préface. Shaw publia, en outre, en 1746 et 1747, deux suppléments à son œuvre. En 1757, après sa mort, parut une 2e édition, celle-ci in-4°, de ses *Travels*, qui comprit tout ce qu'il avait publié jusque-là. Enfin, en 1808, il se fit, à Edimbourg, une réimpression en deux volumes in-8° de cette deuxième édition, mais sans les extraits, les notes, les planches, etc. Pour se servir utilement de l'ouvrage de Shaw, il faut avoir ces diverses éditions et la traduction de 1743, à sa disposition.

l'autre ! Pour qu'on puisse apprécier que ceci n'est pas une accusation légère, nous allons donner d'abord le texte anglais de cet auteur, et nous le ferons suivre de la traduction de 1743, en regard de laquelle nous placerons la nôtre, que nous nous sommes efforcé de rendre exacte.

On pourra reconnaître ainsi quelles fautes appartiennent à Shaw et quelles autres sont du fait de son translateur :

The *Kubber Ro-meah* (قبر رومية) *The Roman sepulchre*, or *the sepulchre* (as it will likewise signify) *of the christian Woman*, is situated upon the mountainous part of the sea coast, seven miles to the E. by S. of *Tefessad*. According to the discoveries hitherto made, it is a solid and compact edifice; built, in the following manner, with the finest free stone. The height I computed to be a hundred foot and the *diameter* of the *basis* ninety.

(Ici, le dessin)

The figure of this structure, and the received opinion of it 's being erected over a large treasure, might induce the Turks to call it *Maltapasy (The treasure of the sugar loaf)*. The point is now wanting; and, by the frequent searches after this treasure, several other parts of it are broken down and defaced. However, it is still of a sufficient height to be a convenient landmark for mariners.

The *Kubber Romeah* should be the same structure, that *Marmol* informeth us to have been built over the daughter of count Julian, in the city *Tignident :* though *Tignident*, provided it be the *Tigadempt* of other authors, is an inland city, at a great distance to the S. W. neither are there at this place the least traces to be met with of such temples and other edifices, as are, at the same time, taken notice of by our author. We may rather, in consideration of the elegancy of the workmanship and the beauty of the materials, suppose it much older than the *mahometan* conquests; and to be the same monument, that *Mela* placing betwixt *Iol* and *Icosium*, appropriateth (1) to the royal

(1) L'orthographe surannée employée dans cette première édition de Shaw a disparu dans la deuxième; au moins si nous en jugeons par la réimpression d'Édimbourg que l'on donne comme en étant la reproduction exacte, à part certaines suppressions.

family of the Numidian kings. Sepulchres of this kind and in the like situation have been taken notice of by ancient authors at other places (Shaw. *Travels*, etc., p. 44 à 46 de la 1re édition).

TRADUCTION DE 1866.

Le *Kober Roumïa*, sépulcre romain ou sépulcre de la femme chrétienne (ainsi que l'expression peut également le signifier), est situé sur la partie montagneuse du littoral, à 7 milles au Sud-Est de *Tefessad* (1). D'après les découvertes faites jusqu'ici, c'est un solide et compacte édifice, bâti de la manière suivante avec les plus belles pierres de taille. J'estime sa hauteur à cent pieds et le diamètre de sa base à 90 pieds.

(Ici, le dessin)

La forme de cette construction et l'opinion reçue qu'elle s'élève sur un trésor considérable, ont pu déterminer les Turcs à l'appeler *Maltapasy*, ou le Trésor du pain de sucre. La pointe de l'édifice manque; et, par suite de fréquentes recherches du tré-

TRADUCTION DE 1743.

Le *Kubber Ro-meah*, c'est-à-dire le *sépulcre romain* ou le sépulcre *de la femme chrétienne* (car le mot arabe peut signifier l'un et l'autre), est situé sur la partie montagneuse de la côte, à 7 milles au Sud-Est de *Tefessad ;* suivant les découvertes qu'on a faites jusqu'ici, c'est un édifice solide, bâti dans la forme suivante, de la plus belle pierre de taille. Sa hauteur est d'environ 20 pieds et le diamètre de la base de 90 pieds.

(Ici, le dessin)

La forme de ce bâtiment et l'opinion reçue qu'il a été bâti au-dessus d'un trésor, est peut-être la raison pourquoi les *Turcs* l'ont nommé *Maltapasy*, le *Trésor du pain de sucre*. La pointe y manque et plusieurs autres parties sont endommagées, parce qu'on a sou-

(1) *Tefesssad* — ou, mieux, *Tfassedt* — est le mot arabe *fassed*, berbérisé par addition de deux T, l'un initial et l'autre final. Il signifie *gâté, ruiné* ; quand on l'applique à un établissement antique ruiné, il équivaut à *Tekedemt* que les Kabiles ont formé de l'arabe *Kedim* par le même procédé, et qu'ils emploient dans le même sens. Le centre français qui s'est établi à cet endroit, depuis 1854, a adopté le nom de la cité romaine dont on y voit les vestiges et s'appelle *Tipasa*.

sor en question, d'autres parties du monument sont démolies et défigurées. Cependant, il est encore suffisamment haut pour servir d'*amer* aux marins.

Le *Kober Roumïa* devrait être le même édifice que Marmol nous dit avoir été élevé sur la fille du comte Julien, dans Tignident; quoique cette dernière ville, si c'est le Tekedemt d'autres écrivains, doive être une cité située dans l'intérieur des terres, à une grande distance au S.-O., et qu'il ne s'y trouve pas la moindre trace des temples et autres édifices signalés en même temps par notre auteur.

En considérant l'élégance du travail et la beauté des matériaux, nous supposons qu'il est beaucoup plus ancien que les conquêtes musulmanes et que c'est le même monument que Pomponius Mela place entre Iol et Icosium et désigne comme étant destiné à la famille royale des souverains de Numidie.

Des sépulcres de ce genre, et dans la même situation, ont été indiqués par d'anciens auteurs, en d'autres endroits.

veut fouillé autour pour y chercher le Trésor; il est cependant encore assez haut pour servir de direction aux matelots.

Le *Kubber Ro-meah* devrait être le monument que *Marmol* dit avoir été érigé en mémoire de la fille du comte *Julien*; quoique *Tignident* (si, du moins, c'est ici la ville que d'autres auteurs nomment *Tigadempt*), soit une ville située dans les terres, assez avant au Sud-Ouest, et qu'on ne trouve ici aucun vestige des temples et autres édifices dont notre auteur parle dans le même endroit.

Il est plus naturel de croire, vu la beauté de l'ouvrage et des matériaux, que c'est ici un édifice antérieur aux conquêtes des mahométans et que c'est le *Monument* que *Mela* place entre *Iol* et *Icosium* et qu'il dit avoir servi de sépulture à la famille des *rois* de *Numidie*.

Plusieurs auteurs anciens parlent de tombeaux de cette espèce, situés à peu près dans ces quartiers-ci.

On voit que le traducteur de 1743, ayant commencé par traduire *a hundred feet* (cent pieds) par *vingt pieds*, termine

dignement sa tâche en rendant « *at other places* » par le contre-sens « *à peu près dans ces quartiers-ci.* » Le milieu de sa version répond au début et à la fin, ainsi qu'il ressort d'une simple comparaison du texte français avec l'original anglais.

Nous avons dit qu'une deuxième édition de Shaw avait paru en 1757 et qu'elle avait été réimprimée en 1808, moins les extraits, les notes, les planches, etc.

Nous n'avons pas eu cette deuxième édition entre les mains, mais si nous en jugeons par sa réimpression, le texte primitif de Shaw, en ce qui concerne le Tombeau de la Chrétienne, avait pris cette dernière forme qui diffère sur plusieurs points de la première.

« The *Kubber Romeah*, i. e. *(id est)* the *sepulchre of the Christian Woman*, called by the Turks, from the fashion of it, *maltapasy*, or the Treasure of the sugar loaf, is situatad upon the mountainous part of the sea coast, VII M. to the eastward of Tefessad. According to the discoveries hitherto made, it is a solid and compact edifice built with the finest free stone; the height whereof, I computed to be a hundred feet and the diameter of the basis ninety. It is of a round figure, rising with steps quite up to the top, like Egyptian pyramids. This structure, therefore, in consideration of the elegancy of workmanship and the beauty of the materials appears to have been much elder than the mahometan conquests and may better be taken por the same monument that Mela (cap. V) places betwixt Iol and Icosium and appropriates to the royal family of the numidian Kings......

Ici, quelques parties du texte primitif ont été éliminées, notamment la tradition relative à la fille du comte Julien; en revanche, il y a une addition, « mais elle est peu heureuse, » il faut l'avouer, celle où Shaw dit : — si on ne le lui fait dire » — que le Tombeau de la Chrétienne, de forme ronde, s'élève » par des degrés, jusque tout-à-fait au sommet, comme les » pyramides d'Égypte. » Si l'expression un peu vague, *rising with steps quite up to the top*, laissait planer quelques doutes sur notre interprétation, la comparaison avec les pyramides ne peut manquer de les dissiper. Et, cependant, cette forme

de pyramide ronde à degrés, donnée ici au nom de Shaw, est contredite formellement par le dessin même que cet auteur produit du monument, au moins celui de l'édition de 1738 !

On aura remarqué, encore, dans cette deuxième leçon, que Shaw place le Tombeau à l'*est* de Tefessad (Tipasa) et non plus au *sud-est*, comme dans la première édition ; c'est une rectification qu'on ne peut qu'approuver.

La nouvelle rédaction est moins heureuse, lorsqu'elle supprime la tradition de la fille du comte Julien, ainsi que la phrase relative à Tignident, et laisse pourtant subsister la remarque subséquente de Shaw, laquelle est précisément motivée par ce qu'on élimine ; car, dès-lors, son observation, que le travail et les matériaux du mausolée mauritanien indiquent une époque beaucoup plus ancienne que la conquête musulmane (1), n'a plus une raison d'être suffisamment caractérisée.

Comme Shaw était mort à l'époque où parut cette troisième édition, on ne peut pas le rendre responsable des erreurs et des imperfections qu'on y signale ici et qui sont probablement l'œuvre de quelque arrangeur peu instruit dans la matière.

Nous avons parlé tout-à-l'heure du dessin du Tombeau de la Chrétienne donné par Shaw : le traducteur de 1743 ne l'a pas rendu plus fidèlement que le texte. Car dans celui qui figure à sa page 57 (1er volume), on croit distinguer à gauche comme un pilastre et, à droite, deux espèces de petites colonnes grêles, le tout sans chapiteaux ni bases ; de sorte qu'en définitive, on n'est pas du tout sûr de ce que l'on voit et qu'on ne sait absolument qu'en conclure. De fait, nous croyons que ces lignes verticales du dessin de Shaw sont tout simplement des hachures, destinées à faire comprendre que la partie moyenne de l'édifice était circulaire.

(1) La deuxième édition de Shaw — si l'on s'en rapporte à la réimpression de 1808 — dit, de même que la première, *Mahometan conquests*, au lieu de *Mahometan conquest* que le sens exige. Cette substitution du pluriel au singulier fait d'une expression restreinte dans son sens, appropriée et claire dans ses termes, une énonciation générale assez vague et qui ne rend plus l'idée de l'auteur, celui-ci ayant voulu parler évidemment ici de *la conquête de l'Afrique par les musulmans* et non de *leurs conquêtes en général*. Mais ceci est la faute de Shaw lui-même.

On voit que si Shaw n'a pas été clair ni complet, ni même toujours exact, dans ce qu'il a dit du Tombeau de la Chrétienne, il est au moins innocent d'assez grosses erreurs qu'il convient de restituer au vrai coupable, le traducteur de 1743. Mais ce dont on ne peut l'absoudre, c'est d'avoir attribué la tradition de la CAVA à Marmol qui précisément l'a déclarée *fabuleuse* (1) ; car, même en suivant, comme il l'a fait, la version de Perrot d'Ablancourt, qui supprime le *fabulosamente* si essentiel de son auteur, il demeure toujours apparent que l'écrivain espagnol n'adopte pas ladite tradition et ne fait que la rapporter d'après les Chrétiens (sans doute, des esclaves d'Alger). La phrase même de la traduction, que nous produisons ci-dessous, ne laisse aucun doute à cet égard :

« .....Il y a un dôme fort haut que les Maures appellent » *Coborrumia*, ou sépulture de romain, et les Chrétiens, par » corruption, *Cabaromia*, où *ils disent* qu'est enterrée la fille « du comte Julien. »

Rien n'autorisait donc Shaw à attribuer l'absurde tradition à Marmol. Au reste, le hasard, appliquant cette fois assez intelligemment la loi du talion, l'a puni de cette faute par la main de son propre traducteur qui lui fait donner *vingt pieds de haut* à notre Tombeau de la Chétienne quand il avait dit *cent !* Si bien que, depuis lors, ceux qui ont écrit sur le monument, au lieu de critiquer le docteur anglais pour les fautes qu'il a réellement commises, n'ont cessé de lui reprocher celle-ci dont il était fort innocent ; et sans que pas un seul de ces aristarques ait eu l'idée si simple et si équitable de vérifier le texte de Shaw, pour s'assurer si la faute s'y trouvait réellement !

Si les variations et les erreurs réelles de Shaw font douter qu'il ait jamais vu — au moins, *de près* — le monument qu'il décrit, il est une omission essentielle, caractéristique, qui nous paraît trancher la question contre lui, car il n'a pas vu, lui

(1) Marmol dit en propres termes : Los cristianos mal arabigos la llaman Caba Rumia y dicen *fabulosamente* que está alli enterrada la Cava, hija del conde Julian.

archéologue instruit, passionné, ce que remarquait le plus vulgaire touriste, même avant qu'aucun travail d'exploration eût été entrepris au Tombeau de la Chrétienne; il n'a pas vu ces nombreux tambours de colonnes engagées, répandus autour de l'édifice; il n'a pas vu davantage aucun des chapiteaux d'ordre ionique ancien qui s'y rencontraient; il n'a pas même aperçu cette fausse porte du Nord dont la partie supérieure émergeant de plus d'un mètre du milieu des pierres écroulées, attirait forcément l'attention, cette porte devant laquelle aucun visiteur n'a jamais manqué de s'arrêter, parce qu'elle était de l'abord le plus facile et piquait la curiosité par ce fameux croisillon de panneau que certains archéologues ruraux s'obstinent encore à appeler une croix.

Évidemment, si Shaw avait visité le monument, il aurait vu ces choses ou au moins quelques-unes d'entre elles; et s'il les avait vues, il en aurait très-certainement parlé. Or, comme il n'en dit absolument rien, il faut en conclure qu'il ne décrit le Tombeau que par oui-dire et sur renseignements.

Si nous nous sommes autant appesanti sur son témoignage, c'est que Shaw est encore une grande autorité archéologique en Algérie, on pourrait presque dire une autorité unique dans un pays où il y a si peu de livres et où le sien remplace toute une bibliothèque spéciale (1). D'ailleurs, certains écrivains d'Europe, dont on ne peut se dispenser de parler ici, l'ont suivi et trop fidèlement, car l'on verra tout-à-l'heure où il les a menés, lui ou son traducteur.

N'y a-t-il pas, en outre, un enseignement précieux à tirer pour tout le monde d'une étude de ce genre? Et n'est-ce rien que d'apprendre, à l'aspect des conséquences fâcheuses indiquées plus haut, qu'il ne faut pas s'appuyer sur un ouvrage et encore moins critiquer celui qui l'a fait, quand on ne les connaît que

(1) Les *Extraits* que Shaw a eu l'excellente idée de placer à la fin de son ouvrage sont d'un très-grand secours pour nos archéologues algériens les plus utiles, ceux qui expéditionnent et voyagent et sont par conséquent les mieux placés pour faire des études directes. Avec les *Extraits* de Shaw, ils ont, en ce qui concerne l'Afrique septentrionale, *dix-huit* ouvrages anciens qui, réunis et complets, feraient à eux seuls la charge d'une bête de somme.

par des traductions? que de systèmes sans valeur, que de critiques injustes n'auraient jamais vu le jour, si leurs auteurs, laissant de côté la race infidèle des translateurs, avaient eu la pensée si simple et si équitable de lire Léon l'africain en italien (à défaut du texte arabe qui paraît perdu), Marmol en espagnol et Shaw en anglais.

Après Shaw, vient son compatriote Bruce dans l'ordre des temps, Bruce qui crut avoir découvert les sources du Nil que l'on découvre encore de nos jours. En travaillant à la biographie de cet auteur, que nous avons publiée dans le sixième volume de la *Revue africaine*, nous avons dû relire son ouvrage et nous n'y avons rien trouvé de relatif au Tombeau de la Chrétienne. Cependant, nous avons appris que M. Dureau de La Malle, ayant eu communication des papiers de ce célèbre voyageur, disait y avoir trouvé l'inscription suivante que Bruce aurait lue sur le Mausolée royal de Mauritanie :

BASILISSÈS KLEOPATRAS

Si une pareille épigraphe eût jamais existé sur le Tombeau de la Chrétienne, il y en aurait eu au moins une seconde en l'honneur de Juba II, le souverain du pays et celui qui avait élevé le monument. La place indiquée pour toutes deux était évidemment quelqu'une des fausses portes. Or, les quatre fausses portes ont été complètement déblayées de manière à dégager tout-à-fait non-seulement leurs colonnes particulières, mais les deux entre-colonnements entre lesquels elles figurent; chacune des pierres qu'il a fallu remuer pour opérer ce déblai a été vue et examinée avec soin, puisque nous relevions même de simples signes d'appareillages, gravés plus ou moins grossièrement. Cependant, l'inscription de Bruce n'a pas été retrouvée : nous croyons, quant à nous, qu'elle n'a jamais existé et nous nous rallions volontiers, sur ce point d'archéologie, à l'opinion que le savant M. Léon Renier nous exprimait en ces termes, dans une lettre du 14 mai dernier :

« J'ai tout lieu de craindre que M. Dureau de la Malle » n'ait pris, dans les papiers de Bruce, la légende d'une des » monnaies frappées au nom de Cléopâtre Séléné, laquelle

» avait pu en effet être trouvée auprès du Tombeau, pour » une inscription vue sur une des pierres de ce monument. »

De 1768, époque où Bruce écrivait, jusqu'en 1835, il n'est pas à notre connaissance qu'on ait rien imprimé de nouveau sur le Tombeau de la Chrétienne. Mais, à cette dernière date, commence la série des visites nombreuses que ce monument devait recevoir des touristes européens, comme aussi des explorations de natures bien diverses dont il devait être l'objet....

A. Berbrugger.

UNE LETTRE INÉDITE

D'UN EMPEREUR DU MAROC (1).

1578.

Le 4 août 1578, il se livrait, entre l'oued Mekhazen et l'oued El-Kous, un peu au nord d'Alcazar (El-Kassar) el-Kebir, une sanglante bataille dans laquelle trois rois combattaient et mouraient tous les trois dans la même journée.

L'un était le mulâtre Moula Mohammed, dit le nègre, qui venait revendiquer la couronne de Maroc que son oncle Abd el-Malek lui avait enlevée ;

L'autre était Don Sébastien de Portugal, son allié ;

Le troisième était Moula Abd el-Malek, le souverain régnant, à qui l'on venait demander compte de son usurpation et qui arrivait sur le champ de bataille sous le poids d'une maladie mortelle.

Après cinq heures d'une lutte acharnée, ces trois princes avaient succombé : Moula Mohammed, en fuyant, s'était noyé dans l'oued Mekhazen ; Don Sébastien avait péri en soldat sinon en général ; et, un peu avant la fin de l'affaire, Moula Abd el-Malek vainqueur de ses ennemis, mais vaincu par la maladie, avait expiré en mettant le doigt sur la bouche pour faire entendre à son entourage qu'il fallait cacher sa mort aux soldats, tant que la victoire ne serait pas complète.

Il est impossible, dit Voltaire à ce sujet, de faire une aussi grande chose avec autant de simplicité.

M. l'abbé Léon Godard, interprête ce geste autrement : « Nous « avons vu, dit-il, des musulmans poser ainsi leur doigt au « moment d'expirer, pour indiquer à l'âme le chemin du ciel « (Maroc. 2. 473). » Il se trompe dans son interprétation, car dans le cas qu'il indique *un* doigt élevé ainsi au moment

(1) Une analyse plus ou moins étendue de cette lettre est donnée par divers auteurs ; mais aucun ne l'a produite in extenso, et nous en avons consulté un grand nombre. Cependant, en la qualifiant d'inédite, nous le faisons sous toutes réserves.

suprême, atteste l'*unité* de Dieu, ce dogme cardinal de l'Islamisme.

Mais quant au geste d'Abd el-Malek, il n'est pas douteux dans la circonstance où il fut fait : il recommandait bien réellement le silence.

Le plan restreint de cet article nous interdit de traiter en détail de la sanglante bataille d'El-Kassar el-Kebir, où le vainqueur fut presqu'aussi maltraité que le vaincu : il faut nous borner à accompagner de quelques explications indispensables la lettre annoncée par notre titre et que nous allons donner traduite par nous d'après une copie espagnole manuscrite, d'une écriture contemporaine, et qui est au nombre des documents contenus dans l'in-folio coté 1686 de la bibliothèque du Gouvernement. Ce volume a déjà fourni à cette Revue des pièces intéressantes pour l'histoire de ce pays, outre celles, plus nombreuses encore, que nous tenons prêtes pour l'impression.

Pour faire comprendre toute la valeur du document dont il s'agit, quelques mots d'introduction sont indispensables.

Quand la dynastie des Chérifs, qui règne encore au Maroc, se substitua violemment à celle des Merinides, son règlement de succession disposa que, lors du décès d'un souverain, son fils, le plus âgé parmi ceux qui se trouvaient alors vivants, lui succéderait, à l'exclusion des enfants de l'aîné, si celui-ci était mort avant son père (1). Un pareil statut avait toute raison d'être chez un peuple très-remuant, à une époque des plus troublées, où le sceptre devait toujours être tenu par des mains essentiellement viriles.

Un roi mineur et une régence, transitions difficiles, même en pays civilisé, étaient nécessairement des périodes d'anarchie, avec des populations qui ne connaissent guère d'autre droit que la force.

A la mort du sultan Abd Allah, en 1574, Moula Mohammed, dit le Nègre, son fils aîné, lui succéda, ce qui semble tout-

(1) ...fez... huma ley, ou concerto, que o filho mais velho de cada hum que se achasse vivo à ora da morte de seu pay, sucedesse no Reyno, et naon os netos. — Mendoza. *Jornada de Africa*, p. 2.

à-fait régulier et en dehors de l'exception prévue par le Statut dont on vient de parler. Héritant de la férocité de son père, aussi bien que de sa couronne, le nouveau souverain débute par tuer deux de ses frères, il en emprisonne un autre et cherche à se débarrasser de ses oncles ; le tout pour faire table rase des prétendants au trône et s'assurer un règne tranquille. La polygamie royale, pratiquée sur une vaste échelle dans le Maroc, le peuplait d'une multitude de princes que leur entourage poussait à la révolte, s'ils n'y étaient disposés par ambition naturelle. C'était un grave inconvénient politique auquel le nouveau souverain appliquait d'ordinaire, comme remède préventif, le système d'extermination méthodique dont on vient de parler. C'est ainsi qu'une institution anti-sociale engendrait une coutume barbare.

Abd el Malek, un des oncles que Moula Mohammed le Nègre songeait à supprimer — le *Molouco* ou *Môlouk* des écrivains d'Europe et dont le vrai nom était *Ahmed*, si l'on s'en rapporte à sa propre signature — Abd el Malek, pour échapper aux mauvais desseins de son neveu, se réfugie à Alger, où il est fort bien accueilli par le pacha Hassan ben Kheir ed-Din, fils du 2e Barberousse (1), qui lui promet la protection du grand turc et lui donna sa fille en mariage. Il eut de celle-ci un fils que l'on songeait à mettre sur le trône à sa place après sa mort à la bataille d'El-Kassar el-Kebir, s'il n'eût été trop jeune encore..... et trop loin, étant resté à Alger, on ne s'explique guère pourquoi.

Ainsi que le dit le sultan Ahmed Abd el-Malek, sa femme lui avait apporté pour dot la protection du Grand Turc. Afin de tirer parti de cette protection, il saisit l'occasion d'une ambassade algérienne qui allait demander au Grand Seigneur de remplacer par le Caïd Ramdan, le pacha alors en exercice, Arab Ahmed, qui n'était pas populaire auprès de la milice turque, sans doute parce qu'il était arabe de nation. Abd el-Malek eut un tel succès dans ses démarches auprès de la

(1) M. l'abbé Léon Godard donne par erreur à ce pacha le nom de Hassan Baba Aroudj, V. *Maroc*, 2. 468, 469, etc.

Porte Ottomane que le nouveau pacha, Ramdan, reçut l'ordre formel de lui prêter un concours armé contre son neveu Moula Mohammed le Nègre, ou, pour mieux dire, le mulâtre.

Ces faits sont empruntés à la lettre même d'Abd el-Malek et à l'ouvrage de Haedo (*Topogr. et Hist. d'Alger*, p. 81, 82).

Ce dernier auteur nous apprend en outre que notre héros faillit voir ses aventures se terminer assez tristement au retour de Constantinople : Don Juan de Cardona, général des galères de Sicile, aperçut au passage la galère turque où il se trouvait, la poursuivit avec acharnement. Déjà, à l'imitation des autres passagers Abd el Malek s'était dépouillé de tout vêtement et s'apprêtait a se jeter à la mer afin d'éviter l'esclavage, lorsqu'une ruse de guerre abusa l'amiral Espagnol, qui abandonna la chasse et vira de bord.

Hieronimo de Mendoza est en contradiction avec lui-même, lorsqu'il avance (*Jornada de Africa*, p. 3) qu'Abd el Malek assista à la bataille de Lépante (1571) et qu'il fit longtemps le métier de solliciteur à Constantinople ; puisqu'il résulte de son propre récit que ce prince ne s'expatria qu'à l'avénement de son neveu Mohammed le mulâtre, qui eut lieu en 1574.

Haedo commet la même erreur, mais sans se contredire, car il fait remonter plus haut cette expatriation, l'attribuant au frère d'Abd el-Malek et non à son neveu. En effet, il dit (p. 81) qu'Abd el Malek était depuis *beaucoup d'années* exilé à Alger, par crainte de son frère Moula Abd Allah. N'est-ce pas une confusion et n'attribue-t-il pas à Abd el-Malek ce qui est arrivé à Abd el Moumen qui, lui aussi, mais en 1559, se sauva à Alger, où il épousa également une fille de Hassan ben Kheir ed Din, qui le fit gouverneur de Tlemcen. Cette presque identité d'aventures — si elle n'est pas elle même un double emploi — rendait le quiproquo très-facile.

En somme, il faut s'en tenir pour trancher cette question au témoignage personnel d'Abd el-Malek lui-même, lequel se résume dans le passage suivant de sa lettre à Don Sébastien :

« Ce Royaume (de Maroc) est à moi, je le possède comme
» mien à bon droit ; et je sais qu'*il* (le chérif Mohammed le mu-
» lâtre, son neveu) l'a possédé sans raison. Alors, comme mordu
» d'un chien, je me réfugiai à Alger, où je me mariai, et reçus
» pour dot la protection du Grand Turc, moyennant laquelle
» je m'emparai de ce qui m'appartenait. »

Donc, Abd el-Malek n'alla à Alger, puis à Constantinople, qu'après l'avénement de son neveu, c'est-à-dire, en 1574 ; donc, il n'assista pas à la bataille de Lépante, etc., etc.

Avant de quitter momentanément le terrain de la discussion des textes pour reprendre la narration proprement dite, arrêtons-nous un instant sur les divers noms par lesquels notre héros est désigné dans les auteurs. Ce sont Abd el-Malek, Ahmed, Melec, Malek, Moloueo, Molouc, etc.

Georges Host, dans ses *Nachrichten Von Marok und Fes* (mémoires sur Maroc et Fez), appelle ce souverain Abd el-Malek ben Mohammed (p. 32) ;

Abd el-Malek, dans la lettre qu'il adressa à Don Sébastien en 1578 et que nous allons reproduire, signe : *Ahmed*.

Dans sa *Jornada de Africa*, Hieronimo de Mendoza, qui sait d'ailleurs qu'il s'appelle Abd el-Malek (Avd el-Melic, selon lui), lui donne constamment le nom de *Molouco*, qu'il prétend signifier *esclave* et lui avoir été donné par son père, parce que, dans son enfance, il aimait beaucoup la société des captifs chrétiens. En supposant l'anecdote authentique et l'explication fondée, c'est *mamlouk* qu'il faudrait dire.

Nous trouvons plus naturel de supposer que *Málek* est une abréviation d'Abd el-Malek et que Melek, Malouk, Molouk, et autres variantes sont des altérations plus ou moins marquées de cette même abréviation.

En tous cas, rappelons-nous qu'il signe : Ahmed, ce qui n'empêche pas qu'il ait pu s'appeler aussi Abd el-Malek.

Mais, reprenons le fil de notre histoire.

Au mois de décembre 1575, Ramdan pacha partit d'Alger pour Fez afin d'y réintégrer Abd el-Malek ; il emmenait avec lui, outre des goums, 6,000 mousquetaires turcs, 1,000 Kabiles des Zouaoua vassaux du roi de Kouko, mousquetaires également et bons soldats. A une époque où les Indigènes, en général, n'avaient pas encore d'armes à feu, cette petite armée, qui en était pourvue, rachetait amplement l'infériorité du nombre par

la supériorité de l'armement. Ramdan avait, en outre, 800 spahis à cheval, douze pièces d'artillerie et des munitions de guerre en abondance.

Haedo, à qui nous empruntons ces détails, donne, à la page 82 (recto et verso) de sa *Topografia e historia general de Argel*, le récit de cette courte campagne terminée à l'avantage d'Abd el-Malek, qui devint roi de Fez et de Maroc, obligeant son neveu Mohammed le mulâtre à aller chercher un refuge chez les Portugais. Celui-ci n'y demeura pas inactif: après avoir imploré vainement le concours de Philippe II, qui trouvait que l'Espagne sous son père ne s'était que trop occupée de l'Afrique, il s'adressa à Don Sébastien, roi de Portugal, souverain que la fougue de son caractère, sa piété, ses idées chevaleresques et son besoin de lutte faisaient un candidat naturel pour les grandes aventures barbaresques. Don Sébastien, malgré les conseils de sa propre famille, de ses alliés les plus illustres, de ses hommes d'état les plus distingués et de ses plus grands capitaines, s'obstina à faire cette expédition, où il était destiné à périr et qui devait porter un coup fatal à son royaume.

Ce ne fut pas seulement de ses amis qu'il reçut des conseils à ce sujet: le sultan Abd el-Malek, qu'il se disposait à traiter en ennemi, puisqu'il voulait le chasser de ses états pour y rétablir son compétiteur, lui fit parvenir des avis analogues.

Voici comment Hieronime de Mendoza, qui assistait à l'expédition de 1578 et en a écrit la relation, apprécie cette démarche d'Abd el-Malek, dans sa *Jornada de Africa*, p. 30:

« Dans cette conjoncture, Moula Molouco (Abd el-Malek), tâcha, au moyen d'intelligences au dehors, de détourner Don Sébastien de son entreprise; ce qu'il avait déjà essayé auparavant par l'entremise d'André Gaspar Corço. Par ces intermédiaires officieux, il s'efforçait de démontrer ses droits et de mettre en relief l'inconstance politique de son ennemi, Moula Mohammed le mulâtre, en ayant soin de rappeler les dommages que les Portugais avaient soufferts jadis par ce dernier.

« Le roi ne répondit pas, silence dont Abd el-Malek se plaignit fort, à ce qu'on sut plus tard, à Fez, par Redouan, son grand favori.

« Le Roi ne pouvait ni ne devait lui répondre, attendu qu'en fait de droits, Abd el-Malek n'en avait aucuns, même dans le système du Statut de famille expliqué plus haut; il n'eût pas été loyal, d'ailleurs, de s'arranger avec l'oncle quand on avait pris le neveu sous sa protection à des conditions arrêtées entre les deux parties. Jeronimo Franqui (écrivain génois hostile au Portugal) n'est donc pas fondé à dire d'un roi aussi loyal et juste que Don Sébastien qu'il répondit par les demandes suivantes aux ouvertures d'Abd el-Malek:

« Attendu que le roi de Portugal a fait de grandes dépenses et pris beaucoup d'étrangers à sa solde, il ne pourra se désister de l'entreprise qu'autant qu'on lui donnera Tétouan, Larache et le cap de Guer. »

« A quoi Abd el-Malek répliqua qu'il serait toujours assez tôt d'examiner ces conditions quand Don Sébastien le tiendrait assiégé dans Maroc, ou bien quand il lui livrerait son ennemi Moula Mohammed. »

Voici maintenant la lettre écrite à ce sujet au roi Don Sébastien de Portugal, par le sultan Abd el-Malek, d'après la copie espagnole manuscrite et contemporaine, qui figure parmi les documents contenus dans le volume 1086 de la bibliothèque du Gouvernement-Général:

« *Copie d'une lettre du sultan Muley Meluc, au roi Don Sébastien de Portugal, lors de l'expédition d'Afrique* (vers l'an 1578):

» Au sérénissime et très-puissant seigneur Don Sébastien, roi de Portugal, mon Seigneur.

» Un Dieu unique soit loué en tous lieux, comme il se doit!

» A toi le très-haut et très-puissant roi de renom (1); le reste sera pour celui qui aura la piété, la justice et la raison!

» Je ne sais ce qui t'a excité, Roi Don Sébastien, à vouloir me faire une guerre aussi injuste; comme les injustices déplaisent beaucoup à Dieu, tu devrais moins ambitionner de conquérir les états que le Dieu unique m'a donnés et dont l'aide des

(1) Nous rendons par le mot *Nombre*, nom ou renom, l'abréviation N°. du texte original, en avouant que la phrase n'est pas claire.

gens de bien m'a mis en possession, après que ce chien de Chérif (1) m'en avait dépossédé contre tout droit et raison. La faute eût été moins grave de vouloir t'en emparer pour ton propre compte, que d'aventurer ta personne, ton honneur et tes vassaux, pour prêter faveur à qui n'a de son côté ni justice ni raison, et venir m'inquiéter dans ce qui est mien et que je possède à juste titre. Je ne sais sur quoi tu t'es fondé, n'ayant certes pas pu t'appuyer sur aucune offense que moi ou mes sujets t'ayons faite. Car, en quelle occasion as-tu voulu te servir de moi et que tu ne m'aies pas trouvé de bon vouloir et sincère ?

» Tandis qu'au contraire, ce traître t'a causé de grandes pertes : si tu t'en souviens, au siège de Matagon (2), il t'a tué Rº (Rodrigo ?) de Soto Carvallo, que tu envoyas à Tanger, et qui te servait en qualité de capitaine, outre d'autres griefs dont tu devrais te souvenir pour ne pas te fier à lui.

» Dieu sait quelle affection et quelle sincérité me dictent ces paroles !

» Tu viens pour me chasser de mes états, afin de les pouvoir donner à l'autre more, en vue de chétifs avantages qu'il t'a promis, te mettant dans la tête ce que tu ambitionnes maintenant. Il ne te les donnera pas tant que ma vie durera ! car je le rendrai l'esclave de mes esclaves ; tel est le cas que je fais de lui. Et toi avec tout ce que tu possèdes et tout ce que possèdent tes états, tu n'y réussiras pas.

» Pour que tu saches bien, Roi et Seigneur, combien ma justification est dictée par mon affection pour toi — ne l'attribues pas à couardise, car ce serait préparer ta destruction ! —

(1) Moula Mohammed, dit le nègre, neveu du sultan Abd el-Malek, que celui-ci avait détrôné pour prendre sa place, en vertu d'un droit qu'il invoque mais qu'il n'explique pas.

(2) Mazagan, sans doute, qui fut assiégé et ruiné, mais non pris, en 1562, par le chérif Moula Abd-Allah. La place fut défendue par Don Rodrigue de Sousa, en l'absence du gouverneur, Alvar de Carvalho. V. Léon Godard, *Maroc*, 2. p. 469 — Este he aquelle Xarife do cerco de Mazagaon tam nomeado da mundo. Celui-ci (Mohammed le nègre) est le Chérif du siège de Mazagan, si renommé dans le monde. — Mendoza, *Jornada*, p. 43.

ce que ce chien t'a promis et qu'il ne peut te donner, c'est-à-dire les positions maritimes que je possède avec treize lieues de terre ferme pour provisions de ces trois habitants (1), ce qu'il ne peut te donner, dis-je, tant que je serai vivant, moi je te veux le donner avec plus d'affection et de sincérité que n'en peut avoir ce chien payen, déloyal comme il le fut envers les siens propres qu'il a livrés tous aux chétiens. Quelle sincérité peut-il avoir envers celui qu'il n'aime pas, après les préjudices qu'il t'a fait éprouver !

» Outre cela, je serai en paix avec toi toute ma vie.

» On me dit Seigneur, que tu apportes des bannières d'Empereur de Maroc, ainsi qu'une couronne pour t'en couronner roi. Je ne sais qui t'a induit en erreur. Cependant, je préfère ton affection et ton voisinage à celui de ce chien païen.

» Abouchons-nous, toi et moi, personnellement, dans le lieu qui te paraîtra le plus sûr, et remets-moi ta bannière ; et je te promets, par la loi religieuse que je suis, de l'arborer de mes propres mains sur les.... (2) et les plus hautes murailles et tours de mes villes du Maroc, jusqu'à ce que tu en sois reconnu Empereur ainsi qu'on prétend que tu le désires.

« Je ferai tout cela pour éviter ta perte que je regarde comme très-certaine, et la raison qui m'excite à le faire c'est le désir de la.... (3) et de la justice et l'avantage que moi et les miens nous faisons à toi et à ton peuple.

» Accepte ce conseil, Roi et Seigneur et arrange-toi avec moi, afin d'éviter une aussi grande perdition que celle qui s'apprête pour toi.

» Je veux faire davantage encore, Seigneur, pour l'amour de toi : Si tu désires faveur pour ce chien, je te l'accorderai — et

(1) Le texte dit : Prometiote aquèsse perro lo que no te puede dar, que son los lugares maritimos que yo posseo y treze leguas de la tierre firme, para provision destos tres moradores...

(2) L'original porte : por mis manos por las *pomas* y mas altos muros.

(3) Le texte porte ensuite : porque la razon que por este particular tengo, quisiera tener con toda cast^a y jz^a, y la ventaja que a ti y a tu gente hazemos yo y la mia.

Le 2ᵉ mot abrégé paraît être *justizia*. En somme, traduction incertaine d'un texte peu certain.

tu verras en cela que je te veux servir — car, excepté la résidence de Maroc, choisis dans tout le reste et je te donnerai ce que tu voudras. Si tu veux le cap de Guer, je t'aiderai à le prendre.

« Tenez-vous donc en repos, toi et tes états, car il n'est ni juste ni raisonnable de mettre en avant ton pouvoir et ta personne pour favoriser un More contre un autre More, sans que cela intéresse en rien ni toi ni tes affaires. Vois bien ce que tu fais : ne te mets pas dans une situation d'où ensuite tu ne pourras pas sortir quand tu le voudras. Ce royaume est à moi, car je le possède comme mien avec droit ; et je sais qu'il a été possédé injustement par mon adversaire ; alors que, comme mordu d'un chien, je me réfugiai à Alger, où je me mariai ; la dot qu'on m'y donna fut la protection du Grand-Turc ; et, grâce à elle, je me suis emparé de ce qui m'appartenait, après qu'il eut été prononcé et jugé par sa cour que tout m'appartenait.

« Pour ne rien omettre de ce que je puis faire en cette circonstance, j'ai pensé que, puisqu'il y a dans ton pays un tribunal de conscience où l'on n'enlève rien à personne de ce qui est sien, si tu l'as pour agréable, je serai content d'y envoyer ma cause, acceptant ce qu'on y décidera et que tu y sois juge, et voulant en passer par ce qu'on y prononcera.

« Fais attention, Seigneur, que Dieu est la vérité et que je veux suivre la vérité vis-à-vis de toi dans ce qu'elle a de meilleur et de plus sincère.

« En tenant compte de ce qu'il faut de soldats pour chasser un homme de sa maison, et le grand avantage, qu'en pareil cas l'indigène a sur l'étranger, je trouve que tu n'as pas la dixième partie des combattants que j'ai et que j'attends. Tu devrais prendre cela en considération, puisque je t'en avertis à temps.

« Qu'entre toi et moi, Dieu soit témoin et juge : il sait qui il doit protéger ; et ce sera certainement celui qui est dans son droit et qui agit sincèrement. Tu viens me chercher sans raison et tu veux me faire une guerre injuste : Dieu n'aime pas cette conduite et elle n'obtient pas sa protection. Et du moment qu'il ne trouve pas cela bien, tu peux être assuré qu'il en coûtera plus d'existences d'hommes qu'il ne peut tenir de graines de moutarde dans un sac.

« Tu es jeune et sans expérience et tu as des gentilshommes qui te conseillent mal.

« Je finis en te répétant qu'entre toi et moi, Dieu soit témoin, ainsi que j'en proteste ici par cette présente lettre.

« MULEY HAMET. »

« Au sérénissime et très-puissant Seigneur Don Sébastien, Roi de Portugal, mon Seigneur. »

Le document qu'on vient de lire a dû être écrit avant le départ de l'expédition portugaise pour le Maroc, puisque Mendoza, à propos d'une démarche conciliatrice faite par le sultan Abd el-Malek auprès de Don Sébastien, lors du séjour de la flotte à Cadix, rappelle qu'il en avait déjà tenté une semblable par l'entremise d'un certain André-Gaspar Corço, et ce que notre auteur a rapporté de la teneur de cette négociation primitive semble extrait de la lettre que nous venons de donner.

Nous avons déjà fait remarquer que, dans cette pièce, Abd el-Malek affirme ses droits à l'empire du Maroc, mais ne les définit pas. Ajoutons qu'il omet de faire valoir les meilleurs, les plus clairs, et qui sont l'affection et l'estime qu'il avait su inspirer aux populations, tandis que son neveu — le protégé de Don Sébastien — était généralement haï et méprisé, un peu à cause de son origine éthiopienne, mais surtout parce qu'il était féroce et incapable. L'éducation si différente que l'oncle et le neveu avaient reçue dans le harem explique, jusqu'à un certain point, les divergences morales qui les distinguaient. Tous deux, il est vrai, selon l'usage, avaient été abandonnés, dans leur enfance, aux influences de la domesticité, mais Abd el-Malek les avait reçues par un européen, le captif espagnol Carillo, qui, tout naturellement, lui avait infusé quelque peu de la mansuétude et des lumières du christianisme, de sorte que le jeune prince était doux aux pauvres esclaves, qu'il dispensait de lui parler à genoux, ne dédaignait pas de manger des mets apprêtés par les chrétiens, de boire du vin comme eux, et, comme eux, de s'abstenir des aberrations charnelles que l'on reproche à beaucoup de ses coreligionnaires. On a déjà vu que certaines de ces

tendances anti-islamiques n'étaient pas du goût de son père, qui chercha en l'en détourner en piquant son amour-propre; si bien qu'un jour il lui mit par dérision à la jambe un anneau d'or enrichi de pierreries, en l'appelant *mamlouk*, c'est-à-dire *esclave*, par allusion à l'usage où l'on était alors de laisser toujours, en signe de servitude, un anneau, mais de fer, à la cheville du captif chrétien, même quand on le dispensait de la chaîne réglementaire.

Nous devons expliquer pourquoi, dans ce travail, nous suivons surtout la relation de Mendoza.

Cet auteur né à Porto, en Portugal, a fait partie de l'expédition de Don Sébastien et il a assisté à la bataille d'El-Kassar el-Kebir; il fut un des nombreux prisonniers que ce désastre fit tomber au pouvoir des Marocains.

Il dit, en parlant de lui-même, dans son prologue : Je ne mérite certainement pas grande considération comme écrivain, mais j'y ai droit comme témoin oculaire de ce que je raconte et y ayant joué un rôle.

Et, ailleurs (p. 65), il parle d'un gentilhomme blessé, qui lui tomba presque dans les bras, les phases de la lutte l'ayant amené auprès de lui.

Puis, quand il a terminé son récit lamentable, il dit (p. 70) : Tel fut, en vérité, l'ensemble de la catastrophe et ce que j'ai pu en recueillir *de mes propres yeux* ou en apprendre par quelques compagnons fidèles.

Enfin, il résulte d'autres passages (p. 121, 123, 151, 182, 191), qu'après la déroute il fut conduit à Fez avec la majeure partie des captifs portugais et que, de là, on le mena à Maroc, où il se trouvait encore lorsque vint Don Pedro de Vanegas, ambassadeur espagnol envoyé par Philippe II, au mois d'octobre 1579 (1).

Mendoza est tellement sobre de détails personnels que nous n'avons pas pu découvrir dans son ouvrage de quelle façon il est sorti d'esclavage. Mais ce qu'il a dit en ce genre suffit pour faire comprendre que son témoignage a de la valeur.

(1) Le volume 1686 de la Bibliothèque du Gouvernement général contient un récit de cette ambassade, que nous avons traduit de l'espagnol et qui paraîtra prochainement dans la Revue.

Sa *Jornada de Africa*, qu'il publia à Lisbone en 1607, fut réimprimée textuellement dans la même ville, en 1785, par Bento Joze de Souza Farinha, professeur royal de philosophie et membre de l'académie des sciences de Lisbone. C'est cette réimpression que nous avons suivie, n'ayant pas pu nous procurer l'édition princeps.

Mendoza expose (p. 71) les motifs qui l'ont décidé à écrire ce livre et triomphé de sa répugnance à rappeler des circonstances douloureuses et humiliantes pour son pays : ç'a été afin de réfuter des erreurs historiques et surtout pour relever les insultes adressées à sa nation, à propos de la bataille d'El-Kassar, par le génois Ieronimo Franqui, lequel a été suivi par le bénédictin Fray Antonio de San Romao Castelhano, dans son ouvrage intitulé : *Expédition et mort du roi Don Sébastien*.

Si Mendoza ne brille point par le mérite de la composition littéraire non plus que par le style, il sait dire convenablement ce qu'il a vu, en suivant avec assez d'exactitude l'ordre dans lequel les faits se sont produits et sans en omettre aucun d'essentiel. Il n'a pas l'indifférence trop générale des anciens écrivains à l'endroit des circonstances de temps et de lieux, si importantes dans les récits de guerre ou de voyages, indifférence qui après avoir été très-grande jadis n'a pas entièrement disparu de nos jours. Il n'est donc pas de ces auteurs qui réussissent à raconter une expédition sans dire d'où partent les corps belligérants, par où ils passent et où ils se rencontrent; tour de force pour lequel Salluste est un vrai modèle. Aussi, a-t-il fait école; et, parmi les historiens de l'expédition de Don Sébastien, en avons nous rencontrés qui, à son exemple, dédaignent d'indiquer la date des événements, le point de départ des armées, leur base d'opérations, leur itinéraire et même leur objectif. Aussi est-il impossible de suivre avec les récits du plus grand nombre, les événements sur la carte, à cause des omissions et des erreurs qui les défigurent. Il en est qui vont jusqu'à se méprendre sur le but même de la marche des Portugais entre Arzilla et le champ de bataille du 4 août, et qui les font aller à Fez tandis qu'ils se dirigeaient sur Larache. Cette substitution erronée d'opérations dans l'intérieur à des opérations exécutées réellement sur le

littoral, est faite par MM. Léon Godard et Pellissier de Raynaud. Mais on en trouve l'origine à une époque ancienne, dans les lettres du secrétaire Sébastien Juyé, agent intérimaire de l'ambassade française à Constantinople, lequel écrivait au roi de France, à la date des 4 et 20 septembre 1578 : que « le roi de » Portugal était. avec grand nombre de gens, passé en Afrique » et qu'il avait pris une forteresse et allait droit à Fez » (*Négociations dans le Levant*, III, p. 756).

Le « grand nombre de gens » que Juyé attribue à Don Sébastien n'arrivait pas à une vingtaine de mille hommes, quoique l'éditeur des *Négociations du Levant* lui en donne près de 80,000, dans une notice (Ibid. p. 722);

La forteresse qu'on lui fait prendre est Arzilla qui était déjà en son pouvoir avant le débarquement, lui ayant été remise par Moula Mohammed, son allié.

Enfin, répétons qu'il allait à Larache et non à Fez (1).

Son historien et un de ses soldats, Mendoza, le dit formellement et la marche même de l'armée portugaise le prouve. Si au lieu de suivre tout-à-fait la route du littoral elle avait pris celle d'El Kassar el Kebir qui est un peu plus à l'est et peu éloignée de celle de Fez, c'est parce que le gué inférieur de l'Oued el-Kous, qu'il fallait traverser pour arriver directement à Larache, n'était pas alors praticable pour le matériel et qu'il y avait danger d'y laisser son artillerie.

Au reste, cet itinéraire équivoque avait l'avantage de laisser l'ennemi dans l'indécision sur le but que l'on voulait atteindre : et il produisit cet effet sur Abd el-Malek qui, dans le doute, prit position à El-Kassar el-Kebir d'où il pouvait arriver rapidement au point véritablement menacé, se portant sur le flanc

(1) A propos de l'expédition portugaise qui fit grande sensation à Constantinople et dont l'issue malheureuse y causa une très-grande joie, Juyé parle d'un certain Cagy Morat (Hadji Mourad) qu'il dit être *beau-père* de Maley Maluc (notre Abd el-Malek) et que le grand Seigneur envoya aux nouvelles à Alger. Abd el-Malek se serait-il marié à Constantinople comme il s'était marié à Alger? Les notabilités musulmanes aimaient assez à multiplier ces sortes de mariages qui avaient surtout un but politique.

droit des Portugais s'ils allaient à Fez et sur leur flanc gauche si Larache était leur objectif.

En somme, le plan de campagne de Don Sébastien eût certainement réussi, s'il avait été mis à exécution sitôt après le débarquement à Arzilla. Mais les retards gâtèrent tout, et quand on se décida à se mettre en route, après une longue inaction que rien ne justifiait, on n'avait plus que les mauvaises chances, une lutte d'un contre cinq, un combat en plaine avec des fantassins, la plupart novices, contre d'excellents cavaliers, etc., etc.

Mais reprenons notre critique des textes.

Il est des points essentiels sur lesquels s'accordent les divers auteurs qui racontent l'expédition de 1578 ; c'est, par exemple, sa durée même qui fut de quarante-deux jours, compris entre le 24 juin 1578, et le 4 août de la même année. Le tableau suivant résume les éléments chronologiques et géographiques qu'elles fournissent à cet égard :

24 juin 1578. —	L'expédition part de Lisbone et va à Lagos, à 200 kilomètres.
25 juin —	Séjour à Lagos jusqu'au 28 juin, inclusivement.
29 juin —	De Lagos à Cadix, 250 kilomètres.
30 juin —	Séjour à Cadix jusqu'au 7 juillet, inclusivement.
8 juillet —	De Cadix à Tanger, 110 kil. La flotte continue sa route, le Roi reste.
9 juillet —	De Tanger à Arzilla, 50 kilomètres.
10 juillet —	Arrivée du Roi à Arzilla. Séjour jusqu'au 28 juillet, inclusivement.
29 juillet —	Départ de l'armée pour Larache. Los Molinos, 1er bivac.
30 juillet —	Menara, 2e bivac.
31 juillet —	Jour et bivac omis par les historiens, 3e bivac.
1er août —	Cabeza de Ardana (Tleta Rissane ?) 4e bivac.
2 août —	Barcaïn, 5e bivac.
3 août —	Plaine située sur la rive droite de Oued el-Kous, 6e bivac
4 août 1578. —	Champ de bataille dit d'El-Kassar el-Kebir.

Il résulte de ce tableau que, sur les quarante-deux jours

qu'a duré cette campagne, on a séjourné pendant trente-un, marché pendant dix et combattu pendant un jour. Les étapes par terre étant régulièrement fixées à six, il reste quatre jours et quatre nuits pour les traversées maritimes, soit une moyenne de cent cinquante-deux kilomètres de parcours par vingt-quatre heures.

Maintenant, développons les données contenues dans le tableau récapitulatif qu'on vient de lire.

Les traversées de Lisbone à Lagos, puis de ce port à Cadix et de là à Tanger, ne suggèrent aucune observation. Mais il faut remarquer, à propos de ce dernier point de relâche, que le Roi seul s'y arrêta le 8 juillet avec quatre galères et que le reste de la flotte passa outre pour aller à Arzilla. Le lendemain, Don Sébastien suivit par mer avec la même destination. C'est sans doute par ce motif que Léon Godard dit (*Maroc*, 2. 472) : Au débarquement, sous les murs d'Arzilla (1), *le* 9 *ou le* 10 *juillet* 1578, etc. La descente à terre s'est faite effectivement en deux actes : le gros de l'expédition le 9, le Roi et sa suite, le lendemain, 10.

L'armée portugaise resta inactive à Arzilla pendant dix-huit jours, retard désastreux qui laissa à Abd el-Malek le temps de venir de Maroc avec ses troupes régulières et ses goums. Si l'on avait poussé immédiatement sur Larache, on y serait arrivé sans coup férir.

Cette place est au bord de la mer, à l'embouchure de l'oued el-Kous (le Loucos, Lucus, etc., des auteurs européens), sur la rive gauche et méridionale de ce fleuve assez important par le volume de ses eaux, même quand la marée ne vient pas les enfler périodiquement. Don Sébastien fit reconnaître le gué inférieur qui fut trouvé impraticable pour le matériel, principalement pour l'artillerie. Il fallut donc aller chercher un passage en amont, ce qui obligeait à traverser trois rivières au lieu d'une : d'abord deux affluents où la marée se faisait encore sentir, le oued Mekhazen (Mocasim, Mucasen, etc., des auteurs européens) et le oued Ouaourour, puis enfin oued

(1) Le vrai nom de cette ville est *Acila*.

el-Kous. Les inconvénients et les dangers de cet itinéraire étaient évidents, mais il y en avait aussi à aborder Larache par mer, comme quelques personnes le proposèrent dans le conseil de guerre tenu à Arzilla. Cependant, Don Sébastien, qui voulait une grande bataille et qui ne pouvait l'espérer dans l'hypothèse d'une attaque maritime, fut d'avis d'aller par terre, opinion qui l'emporta naturellement.

Mendoza, après avoir exposé les deux systèmes agités dans le conseil, conclut en ces termes (p. 25) :

« Ainsi fut traitée cette affaire ; et, quoique beaucoup de gentilshommes n'approuvassent pas l'itinéraire qui prévalut, l'opinion du Roi, et qui répondait si bien à ses désirs, fut adoptée. Il ordonna donc que l'on irait par terre chercher le gué de Oued el-Kous pour passer sur la rive opposée, afin d'assiéger la forteresse qui était de ce côté. En considérant bien les inconvénients de l'autre système, on trouvera que le parti auquel on s'arrêta était bon, à condition toutefois, que la rapidité des actes présiderait à son exécution. Car, en ce moment, il n'y avait dans la contrée aucune force ennemie capable de résister, Moula Ahmed frère d'Abd el-Malek et le chef de ce district, n'ayant que très-peu de monde à mettre en ligne. On le sentait si bien dans le pays, qu'un juif d'El-Kassar, Gibre, vint demander au roi de Portugal un sauf conduit pour lui et les siens, la ville étant comme une place désamparée et sans aucun moyen de résistance.....D'ailleurs, Abd el-Malek et son armée étaient encore à Maroc, à plus de cent lieues de là. Le Roi pouvait donc franchir l'oued el-Kous et prendre El-Kassar tout à son aise, y laisser son protégé, le Chérif Mohammed avec ses indigènes et quelque peu de garnison portugaise ; puis, avec le reste de l'armée, descendre le long de l'oued Kous jusqu'à Larache, qui n'est qu'à trois lieues (portugaises) de là (21 kilomètres), etc., etc. »

Mais le temps perdu à Cadix, à Tanger et surtout les dix-huit jours passés à Arzilla sans motifs sérieux, firent évanouir toutes ces chances favorables, et il ne resta plus que les mauvaises.

29 juillet 1578. — Ce jour là, l'expédition se mit enfin en

route (1) et fit une marche de deux ou trois lieues qui la conduisit à un endroit que Léon Godard appelle *Los Molinos*, nom qui paraît être la traduction espagnole du *Oued Taouahîn* que M. Delaporte père donne comme équivalent de la « rivière des moulins » de M. Drummond Hay (RENOU. *Maroc*. 318).

Ce fut là le premier bivac.

30 juillet. — Menara, deuxième bivac.

31 juillet. — Léon Godard omet cette journée dans son itinéraire. Mendoza n'en parle pas, non plus que des bivacs intermédiaires entre le premier et le cinquième.

Donc, pour mémoire : troisième bivac.

1er août. — A Cabeza de Ardanne, qui est peut-être le Telata Rissan de la carte Beaudouin. Quatrième bivac.

2 août. — A Barcaïn. Cinquième bivac.

Ici s'arrêtent les indications itinéraires recueillies par l'abbé Léon Godard, probablement d'après Centellas. Mendoza, au contraire, reprend les siennes et justifie ainsi son silence sur les 2e, 3e et 4e campements : « L'armée portugaise atteignit la cinquième étape sans avoir rien rencontré dans le chemin qui mérite qu'on en fasse mention. »

« A ce bivac (dit-il, à propos du cinquième), on se logea en un lieu élevé, le long d'un petit marais. De là, dans la soirée, on aperçut dans la plaine d'El-Kassar quelques éclaireurs d'Abd el-Malek, près du pont de la rivière Mocasim (oued Mekhazen), ce qui indiqua clairement que l'ennemi était proche. Abd el-Malek vit alors de son côté, quelle route suivait le roi de Portugal et marcha en conséquence sur El-Kassar, et de là dans la plaine qui est près du gué de la rivière Lucus (Oued el-Kous), gué vers lequel les Portugais se dirigeaient eux-mêmes pour aller prendre sur l'autre rive le chemin de Larache. »

3 août. — 6e bivac. — « L'armée portugaise — continue Mendoza — descendit de la petite montagne où elle avait campé, pour gagner la vaste plaine d'El-Kassar, en trois corps si peu

(1) Pour se rendre un compte exact de l'itinéraire des Portugais et de leur champ de bataille, il faut avoir sous les yeux la Carte de l'Empire du Maroc, par M. le capitaine d'Etat-Major Beaudouin.

espacés entr'eux qu'ils semblaient n'en former qu'un. Elle avança ainsi jusqu'à la petite rivière Mucasin (Oued Mekhazen) qu'elle traversa en aval de son pont ; la mer qui communique avec elle, par le Lucus (Oued el-Kous), étant basse en ce moment.

» La position qu'on occupait alors était la meilleure que l'on pût imaginer, puisqu'on se trouvait entre Oued Mucasin (Oued Mekhazen) et un autre cours d'eau (Oued Ouaourour), suffisants pour la défense, en très-grande partie. »

4 août 1578. — Champ de bataille.

« Le Roi — continue Mendoza — donna l'ordre de marcher en avant.....

« L'armée chrétienne figurait un carré quand on commença le combat. Les Mores, rangés tout autour d'elle, formaient un immense croissant dont les pointes se rapprochaient de plus en plus pour envelopper entièrement les Portugais et renfermer dans un cercle étendu la vaste plaine de l'Oued el-Kous ; aussi, les nôtres, à quelque endroit qu'ils se trouvassent, étaient toujours d'avant-garde.

N'oublions pas de rappeler que la ville d'El-Kassar el-Kebir, qui a donné son nom à cette mémorable bataille, est à environ 14 kilomètres du terrain où la lutte eut lieu réellement. Bataille de l'Oued Kous conviendrait donc beaucoup mieux, puisque c'est sur les bords de cette rivière que l'on a combattu, les uns voulant la traverser et les autres en empêcher le passage. Mais le temps ayant consacré l'expression impropre, il faut bien l'accepter.

L'armée portugaise, massée en colonne serrée, se composait de trois divisions si rapprochées l'une de l'autre qu'elles paraissaient n'être qu'un seul corps, comme nous l'avons dit.

Dans la première division, le corps des aventuriers, ou volontaires, formait l'avant-garde ; la majeure partie de l'artillerie marchait devant lui et il avait les Allemands à sa droite et les Espagnols à sa gauche.

A la division du milieu, étaient les troupes du colonel Don Miguel de Noronha et Vasco da Silveira, avec ses meilleurs soldats.

A la division d'arrière-garde, se trouvaient les levées de Diego

Lopez de Siqueira et de Franusio de Tavera avec 300 mousquetaires.

La cavalerie, forte à peine de deux mille hommes, marchait sur les ailes.

Ce qui frappe dans la composition de cette armée, c'est la présence d'éléments hétérogènes assez nombreux (moitié, environ), allemands, espagnols et Italiens. Quant à l'élément portugais, Mendoza constate avec regret que les meilleures troupes de son pays étaient alors aux Indes — il aurait pu ajouter : et les généraux les plus habiles, les plus exercés — et que, pour composer le contingent national dans l'expédition du Maroc, il avait fallu prendre de force des laboureurs, lesquels tout récemment arrachés à leurs travaux champêtres, n'avaient pas eu le temps de devenir de vrais soldats. De fait, la noblesse, seule, amenait sur le terrain des combattants sérieux.

Quant aux motifs de la guerre, les voici, selon Mendoza :

1° La nécessité de combattre des infidèles si voisins du Portugal et si hostiles ;

2° L'obligation où l'on se croyait de secourir le chérif persécuté, quoiqu'infidèle, et qui demandait du secours avec tant d'humilité ;

3° L'urgence de prévenir le voisinage des Turcs qui étaient venus avec Abd el-Malek, et qu'on craignait de voir suivre par d'autres.

Le premier motif ne soutient pas l'examen : que pouvait gagner la chrétienté, au fond, à ce qu'un marocain pur sang, comme le féroce mulâtre patronné par Don Sébastien, détrônât Abd el-Malek qui avait subi heureusement des influences chrétiennes dans son enfance et qui ne méprisait ni ne détestait nos coreligionnaires ? Sous l'un comme sous l'autre, les infidèles restaient voisins du Portugal et s'il y avait chance pour qu'ils lui fussent un peu moins hostiles, c'était précisément sous le gouvernement du souverain que Don Sébastien voulait détrôner.

L'humilité avec laquelle le chérif Moula Mohammed demandait du secours aux Portugais ne faisait rien à l'affaire. D'ailleurs, une fois ce Sultan rétabli dans ses états, cette humilité de

commande et de circonstance aurait vite été remplacée par la haine et l'insolence si naturelles aux despotes barbaresques vis-à-vis des chrétiens, quand ces despotes sont inintelligents et brutaux comme l'était celui-là.

Quant au voisinage des Turcs, Abd el-Malek, qui avait eu besoin de ces auxiliaires pour s'emparer du pouvoir, n'avait guère tardé à se trouver embarrassé d'eux après le succès. Il redoutait, tout autant que le Portugal, de voir s'établir au Maroc la suprématie Ottomane, qui de Sultan qu'il était l'eût réduit à l'état de simple Pacha. Le voisinage des Turcs n'était donc qu'un épouvantail chimérique, si ce n'était un prétexte.

Au fond, il n'y avait qu'un motif à cette expédition : Le roi Don Sébastien, dévot et batailleur, voulait à toute force dégaîner contre les infidèles ; il lui fallait une guerre sainte.

C'est dans ces conditions que les Portugais et les Marocains, se rencontrèrent sur les bords de l'Oued el-Kous, le 4 août 1578. Les premiers au nombre de 17 à 18 mille hommes de quatre nations diverses, commandés par un jeune roi très-brave mais nullement général, qui s'aperçoit qu'il y a une file creuse à la garde du guidon royal, mais qui ne paraît pas s'occuper des mouvements successifs de l'ennemi pour y subordonner les siens, et s'emploie seulement à combattre vaillamment de sa personne. Il opérait si bien pour son compte individuel, que personne ne l'a vu tomber quand il reçut le coup mortel. Ce n'était pas un roi, ni un général, c'était un enfant perdu. Ame noble, pure et généreuse du reste, que le ciel réclamait et que la providence, comme pour l'y ramener plus vite, n'avait pas doué de la plus vulgaire prudence humaine.

Mais nous avons dit, en commençant cet article, que nous n'entendions pas raconter en détail l'expédition portugaise de 1578, et que nous voulions seulement donner la lettre d'Abd el-Malek avec un commentaire suffisant pour la faire bien comprendre dans toutes ses parties. Bornons-nous donc, pour terminer notre tâche, à rapporter la très-courte allocution adressée par le sultan marocain à ses troupes, quand il eut reconnu le petit nombre des Portugais (MARIANA, *Hist. d'Esp.*, p. 449) :

« La victoire est à nous, compagnons (s'écria-t-il), car nous
» sommes beaucoup contre peu ; car, combattant en plaine, nous
» sommes des cavaliers contre des fantassins. Rougissons à la
» seule pensée de laisser échapper un aussi beau triomphe.
» Combattons donc à l'exemple des hommes forts et ne rentrons
» dans nos tentes qu'en possession de la palme désirée. »

Chose vraiment mémorable, des trois souverains engagés dans cette grande journée, aucun n'était vivant le soir. Avant la fin de l'affaire, le vainqueur, Abd el-Malek, avait succombé à la fièvre qui le minait depuis longtemps (1). Des deux vaincus, le chérif s'était noyé dans l'Oued Mekhazen en fuyant et Don Sébastien avait péri héroïquement, écrasé par le nombre, alors que la déroute des siens n'était pas encore complète.

Au reste, tous les portugais qui avaient pu le voir mourir étant morts avec lui, personne n'a su jamais dire avec certitude comment cette catastrophe royale s'était accomplie et on ne la reconnut qu'en retrouvant, le lendemain de la bataille, le cadavre du roi entouré de ceux des siens qui l'avaient suivi jusque dans la mort.

Une fois ces personnages principaux disparus de la scène, il ne s'y trouva plus que Moula Ahmed, celui qui avait joué le rôle le plus insignifiant dans cette grande lutte. Ce frère et successeur d'Abd el-Malek, alors que les Marocains semblaient avoir le dessous, avait cru tout perdu et s'était enfui à El-Kassar. Il fallut l'y aller chercher pour le proclamer sultan ; et l'on eut quelque peine à lui persuader qu'il était vainqueur et souverain.

A. Berbrugger.

(1) Dans les *Négociations du Levant* (Documents inédits sur l'*Histoire de France*), T. III, p. 722, M. Charrière dit qu'Abd el-Malek mourut de la joie que lui causa la victoire. Cette assertion est contraire au témoignage de toutes les sources contemporaines et des témoins oculaires.

CHRONIQUE.

Hammam Rir'a (*Aquae Calidae*). — M. Ausone de Chancel, sous-préfet de Blida, nous communique l'estampage de l'inscription suivante, pris par lui sur l'original, dans les ruines d'*Aquae Calidae* :

D · M · C · FV
EX · P · VIX ·
A · L ·

Développement des sigles : « Diis manibus. Caius Fuex piè vixit annis quinquaginta. »

Traduction : Aux Dieux mânes. Caius Fuex a vécu pieusement cinquante ans.

C'est un nouveau document épigraphique à joindre à ceux que nous avons publiés dans cette Revue, p. 350 à 352 du 8e vol.

Aquae Calidae n'a rien fourni de notable en ce genre, jusqu'ici ; il faudra, pour faire des découvertes importantes à ce point de vue, des fouilles suivies, dans les endroits où existent les traces de constructions monumentales, par exemple, à celui que nous avons désigné à la page 350 du volume précité.

Une lettre de M. le Commandant du génie de Miliana, transmise par M. de Courville, lieut.-colonel directeur des fortifications, contient le renseignement que voici sur *Aquae Calidae* :

« Un sarcophage romain formé d'une seule pierre..... a été trouvé (octobre 1866) dans la nécropole de Hammam Righa. Cette sépulture avait été violée et ne contenait que de la terre et des débris de pierres ; la dalle supérieure formant couvercle avait été enlevée jadis et brisée, sans doute.

« Ce tombeau est remarquable par le dessin qui existe à l'extérieur, du côté où était la tête, et il a dû renfermer un personnage de quelque importance. Ses dimensions font supposer qu'il avait été taillé pour homme d'une taille élevée et d'une corpulence fort remarquable (1). »

(1) V. ce que nous avons rapporté dans notre *Notice sur Aquae Calidae* (*Rev. Afr.*, T. 8e, p. 348-349) sur les sépultures gigantesques de cet endroit.

Sidi Mohammed ben sidi Mobarek, qui l'aimait et avait des égards pour lui à cause de son père, etc.. Il pensa que cela se passerait ainsi avec notre professeur Sidi Mohammed ben Nigrou. Mais avant sa nomination, celui-ci s'adonnait avec assiduité à la khotba et suppléait plusieurs prédicateurs. D'abord, il remplaçait, en cas d'empêchement justifié, Sidi Abderrahman ben sidi el-Mehdi ben Mohammed, prédicateur de djama el-Kechach ; il était le suppléant d'el-Hadj Saïd ; plusieurs fois il avait remplacé el-Mortada à la Grande Mosquée. Quand il fut devenu titulaire d'une khotba, il renonça à exercer les délégations qui lui avaient été précédemment accordées à cause de sa capacité et de son ardeur pour cette occupation, et résolut de faire le prône lui-même conformément aux usages établis par les premiers seigneurs tels que Sidi Saïd et son fils Mohammed. Il délégua comme ses suppléants ses deux fils afin de les voir (dans cette fonction) et de se donner cette satisfaction. Ces dispositions mécontentèrent et affligèrent Sidi Mohammed ben sidi Houda, bien qu'il continuât à jouir de ses emplois et à en toucher les émoluments. Il s'en plaignit à l'un des membres du gouvernement, Ibrahim Khodja, neveu du pacha et Kheznadji. Il fut assisté par les marchands, lesquels firent un affront à notre professeur, en lui disant qu'ils voulaient entendre les prônes de Sidi Mohammed ben sidi Houda, prétendant qu'il était un (véritable) prédicateur. Il le laissa donc continuer pendant plus d'un mois. Puis, il délégua son plus jeune fils. Mais l'autre fut de nouveau contrarié et trouva des auxiliaires dans le muphti hanafi et dans Sidi Mohammed ben Mimoun, cadi du Beit el-Mal. Il y avait entre le cheikh Ben Nigrou et ce cadi une animosité dont voici le motif. Ce cadi touchait certains appointements pour tenir un emploi de professeur à la Grande Mosquée ; précédemment il les percevait sans jamais faire acte de présence. Mais lorsque notre professeur fut nommé muphti, il lui ordonna de se présenter, mais l'autre refusa, voulant recevoir la rétribution sans accomplir sa tâche. Alors, le muphti refusa de le payer. Ils se réunirent chez Sidi Mohammed ben Ali, le muphti, et ayant fait appeler notre professeur, ils lui demandèrent de renoncer personnellement à la khotba et de n'avoir d'autre délégué que Sidi Mohammed ben Houda. Il repoussa cette demande et fut très-irrité de leur insistance sur ce sujet. Il sortit courroucé contre eux et destitua Ben Houda de ses fonctions de vicaire

dessin des établissements universitaires de France. C'est une heureuse pensée, dont les écoles de dessin des lycées et colléges de la colonie seront, sans doute, appelés à profiter également.

Le soin de surmouler ce bel échantillon de la statuaire grecque a été confié à M. Latour, fils, artiste sculpteur.

PHILIPPEVILLE (*Rusicade*). — Notre collègue, M. Beury, employé en ce moment comme dessinateur au chemin de fer de Philippeville à Constantine, nous écrit :

« Je mets à profit le peu de temps dont je dispose et les fouilles que nous faisons exécuter sur la ligne ferrée.

» Ainsi, je vous envoie le dessin d'un petit tombeau en marbre blanc, en forme d'autel, que l'on a trouvé dans les arènes antiques, côté Sud de notre souterrain. Quant aux arènes elles-mêmes, il n'en subsiste que quelques vestiges enclavés dans les talus, avec arceaux taillés suivant la pente de ces derniers. Ce qu'on y a trouvé, en outre, est de peu d'importance ; ce sont des sarcophages vides, des fragments de marbre, des débris d'ornements tellement détériorés qu'il n'y avait plus lieu de les relever.

» Le tombeau dont il s'agit présente une hauteur de 0m93c sur une largeur de 0m34c au dé. Sur un des côtés est un vase (1).

» L'épitaphe est ainsi conçue :

N° 5.

D. M. S.
L. CAELIVS
CALIOSVS
V. A. LXXV
NICIDIA
VENERIA
CONIVGI. PIO
MERENTI. POS (2).

(1) Le praefericulum. La patere se trouve probablement de l'autre côté. — *N. de la R.*

(2) En faisant ici deux rectifications, dont la nécessité paraît évidente, nous obtenons ce texte : Diis Manibus Sacrum. Lucius Caelius, Callosus, vixit annis septuaginta quinque. Nigidia Veneria Conjugi pio, merenti posuit. C'est-à-dire : Aux Dieux Mânes. Lucius Caelius Callosus a vécu 75 ans. Nigidia Veneria à son mari pieux, méritant, a élevé (ce tombeau). — *N. de la R.*

« Sur un fragment de marbre blanc de 0m,7c de hauteur on lit ceci :

N° 2.

....
......N S .
...VL IA..
.. VNDA...................
.. XXXXI..................
....

« Dans la tranchée de Sainte Wilhelmine, aux Rochers de l'armée française, près d'El Arroche (?), on a découvert des cercueils semblables à ceux de Lambèse, des têtes et autres débris de squelettes ; et, en outre, cette épitaphe gravée sur une pierre haute de 0m,60c de large et de 0m,05c d'épaisseur :

N° 3.

D M
C. CPVRI
A. OÆIEA
VIX NIS 9V

« A Philippeville, dans la rue Impériale, devant le théâtre, on vient de découvrir — et on a fait enlever pour employer les pierres — un escalier composé jusqu'alors d'une douzaine de marches carderonnées de 6 à 7 mètres de longueur sur lequel étaient enfouis des chapiteaux corinthiens en marbre, munis des barres de fer soudées au plomb, les maintenant sur des colonnes unies, etc., etc.

« Dans un des angles, près du théâtre, on a mis au jour les piliers d'angle d'une ancienne construction. Jusqu'ici cette fouille n'a produit aucun document épigraphique. »

Conférences sur l'Algérie. — Notre honorable collègue, M. Louis Piesse, a fait récemment, à Paris, des conférences sur l'Algérie, qu'il a habitée longtemps et qu'il a parcourue en tous sens, à diverses époques. Ses études directes et les recherches qu'il a dû faire pour composer son remarquable *Itinéraire de l'Algérie*, le mettaient à même de bien s'acquitter de sa tâche de vulgarisateur. D'après ce qu'on nous rapporte, il a pu constater

combien peu l'Algérie était connue en France. M. Piesse se propose de continuer ses entretiens sur le même sujet, cet hiver à l'amphithéâtre de l'École de médecine. C'est une œuvre utile qu'il accomplit et qu'il accomplira bien, parce qu'il connaît la question et est tout-à-fait exempt des intérêts et des passions qui faussent trop souvent le jugement de ceux qui parlent ou écrivent sur ce sujet.

NÉCROLOGIE.

Monseigneur Pavy. — La mort d'un de ces hommes d'élite à qui la Providence assigne les premiers rôles dans le grand drame de l'humanité, et qu'elle dote d'une haute intelligence pour les bien remplir, est toujours un deuil public. Aussi, n'était-ce pas le nombreux et imposant cortége ni la pompe traditionnelle des cérémonies catholiques au milieu desquelles s'avançait, vendredi dernier, 23 novembre, le char funèbre de Monseigneur Pavy, qui impressionnait le plus vivement les spectateurs qui réfléchissent ; car, pour ceux-ci, le véritable deuil et le plus touchant, était cette tristesse empreinte sur tous les visages, même les plus humbles, expression instinctive du regret que les masses éprouvent, quand elles voient disparaître du milieu d'elles une personnalité puissante qui les dominait par l'esprit, le cœur ou la volonté.

Mais nous parlons ici au nom de la Société historique algérienne, et nous ne devons voir dans l'éminent prélat que le membre honoraire qui spontanément, s'offrit à nous un des premiers, lorsqu'il y a plus de dix ans, nous fondions cette Société et, en même temps, son organe, la *Revue Africaine*. Dans la phase toujours difficile d'un début, et pendant la pénible épreuve que le changement administratif de 1858 vint y ajouter, en nous supprimant, par le fait, l'impression gratuite, les sympathies de Monseigneur Pavy ne nous firent point défaut. Il avait déjà daigné prendre place, en quelque sorte, parmi nos collaborateurs en nous donnant la primeur

d'un passage important de son *Appel en faveur de la chapelle de Notre Dame d'Afrique*, passage qui a paru sous le titre de *Piraterie musulmane*, dans le deuxième volume de la *Revue Africaine* (nº d'avril 1858), pages 337-352.

Monseigneur Pavy (Louis-Antoine-Augustin), Comte romain, assistant au Trône Pontifical, etc. Commandeur de l'ordre impérial de la Légion-d'Honneur, de Saints Maurice et Lazare et de François 1er des deux Siciles, était né à Roanne (Loire), le 18 mars 1805. Appartenant à une famille des plus humbles, il était parvenu, jeune encore (à 41 ans), par son seul mérite, à des fonctions ecclésiastiques importantes, puisqu'il était déjà doyen de la faculté de théologie de Lyon, lorsqu'une ordonnance royale du 25 février 1846, le nomma évêque d'Alger, à la place de Mgr Dupuch, démissionnaire. Sa préconisation eut lieu le 14 avril suivant et il fut sacré le 24 mai de la même année.

L'Évêché d'*Alger*, suffragant d'Aix, avait été érigé le 9 août 1838, et assimilé à tort — géographiquement parlant — au siège antique de *Caesarea*, qui correspond par le fait à *Cherchel*. Mais, en 1838, époque où l'étude des antiquités africaines était encore très-peu avancée, des erreurs de ce genre étaient presqu'inévitables.

Monseigneur Pavy trouva dans ces nouvelles et hautes fonctions l'occasion de développer et de mettre en évidence les éminentes facultés intellectuelles qui le distinguaient. A une parole facile, abondante, colorée, spirituelle, il joignait un style empreint des mêmes qualités. D'une grande érudition, en général, ses connaissances historiques, celles qui doivent surtout nous occuper ici, étaient remarquables et ses œuvres en fournissent de nombreux exemples, notamment son traité sur le célibat des prêtres.

Il donna une preuve nouvelle de ses sympathies éclairées pour ce genre d'études, à l'époque de la découverte du corps du vénérable Géronimo. Cette découverte, indépendamment de son côté religieux, soulevait une question historique d'assez grande portée, puisqu'elle conduisait à rechercher la valeur de l'important ouvrage d'Haedo — *Topografia e historia de Argel* — considéré comme la principale source de renseignements pour la première

époque de l'établissement turc en Algérie. Non-seulement Monseigneur Pavy voulut bien encourager l'un de nous dans le travail critique qu'il avait entrepris sur ce sujet, mais il accorda son puissant patronage à la publication qui en fut faite alors (1).

Pressé par le temps, nous ne pouvons pas épuiser le sujet, même renfermé dans les limites que notre spécialité nous impose.

Terminons en disant qu'après vingt années d'un épiscopat dont les œuvres nombreuses et considérables sont sous les yeux de tous et dans toutes les mémoires, Monseigneur Pavy succomba, le 16 novembre dernier, à une maladie qui a laissé sa belle intelligence intacte presque jusqu'au moment suprême. Aussi, sur le point de rendre le dernier soupir, il se préoccupait toujours des intérêts de la religion et des affaires de son diocèse.

Il entendait, sans doute, la voix céleste qui murmure à l'oreille du croyant qui s'éteint : *Esto fidelis usque ad mortem*, et il lui obéissait en vrai fidèle.

Le Président, A. Berbrugger.

M. LE COLONEL GINISTY.

La Société historique algérienne a perdu, dans la personne de cet officier supérieur un de ses membres résidents les plus sympathiques à l'œuvre qu'elle poursuit ; et nous, ses confrères, nous perdons en lui un homme de bien qui avait su se faire aimer et estimer de tous ceux avec qui, à des titres divers il s'était trouvé en relation.

Notre regretté collègue allait atteindre sa 72e année, quand une apoplexie foudroyante l'a enlevé à ses nombreux amis, le 26 octobre dernier.

Entré au service comme simple cavalier en 1812, le grade élevé auquel il était parvenu témoigne assez de ses qualités

(1) Il s'agit ici de la brochure de *Géronimo* publiée en 1854 et réimprimée en 1859 avec des additions, la première édition étant épuisée. C'est dans la 2e que se trouve le travail critique dont on parle ici.

militaires. Arrivé au terme de sa carrière active dans l'armée, il obtint le commandement de la place d'Alger qu'il exerça jusqu'au mois de juillet 1860. On se rappelle comment dans ces nouvelles fonctions il acquit de nouveaux titres à l'estime de ses chefs et se concilia en même temps l'affection de la population civile. Rentré dans les rangs des citoyens, après un demi-siècle environ de services militaires, le colonel Ginisty apportait dans ce nouveau milieu les qualités solides et aimables qui devaient l'y faire rechercher.

C'est que — comme l'a si bien dit sur sa tombe — l'honorable colonel Renou, un de ses successeurs et son ami, « c'est qu'il » n'était pas seulement une nature droite, un cœur généreux, » une âme élevée, mais que, tout en faisant briller de rares » qualités d'esprit, il savait intéresser, charmer ceux qui l'é- » coutaient, sans que ce fût jamais aux dépens d'une personalité » quelconque. Le mérite des uns, il était habile à le faire » valoir ; les torts des autres, il était ingénieux à les cacher » ou à les atténuer ; d'une discrétion à toute épreuve, d'une » sûreté de commerce rare, il était bon en tout et pour tous, » voilà le secret des larmes que sa perte a fait et fera verser. »

Nous ne pouvons que nous associer à cette appréciation si vraie et si bien sentie du collègue dont nous regrettons vivement la perte.

Le Président, A. Berbrugger.

M. Gorguos. — Pressez par le temps, nous devons renvoyer au prochain numéro l'article nécrologique de M. Gorguos, un de nos anciens membres résidents, qui est mort mardi dernier, 4 décembre.

Pour tous les articles non signés :

Le Président, A. Berbrugger.

Alger. — Typ. Bastide.

TABLE DES MATIÈRES

DU DIXIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE.

ARTICLES DE FONDS.

CHRONIQUE.

NÉCROLOGIE.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Alger, — Typ. Bastide.